BnF Gallica

Pensées et fragments inédits de Montesquieu

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat (1689-1755). Pensées et fragments inédits de Montesquieu. 1901.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PENSÉES ET FRAGMENTS
INÉDITS

DE

MONTESQUIEU

PUBLIÉS PAR

LE BARON GASTON DE MONTESQUIEU

II

BORDEAUX
IMPRIMERIE DE G. GOUNOUILHOU
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES
11, rue Guiraude, 11

M.DCCCC.I.

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

DE GUYENNE

215328

4° Z
1342 (2)

PENSÉES ET FRAGMENTS

INÉDITS

DE

MONTESQUIEU

TOME II

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

PENSÉES ET FRAGMENTS
INÉDITS

DE

MONTESQUIEU

PUBLIÉS PAR

LE BARON GASTON DE MONTESQUIEU

II

BIBLIOTHÈQUE CATHÉDRALE
BORDEAUX

IMPRIMERIE DE G. GOUNOUILHOU
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES
11, rue Guiraude, 11

M.DCCCC.I.

V

LETTRES ET ARTS

V

LETTRES ET ARTS

I. Langage et Langues. — II. Écriture. — III. Art d'Écrire. — IV. Genres littéraires. — V. Littératures diverses. — VI. Auteurs anciens. — VII. Auteurs du XVIe Siècle et du XVIIe. — VIII. Auteurs du XVIIIe Siècle. — IX. Livres à faire. — X. Esthétique. — XI. Musique. — XII. Arts plastiques.

I. LANGAGE ET LANGUES.

775* (158. I, p. 135). — Un prince pourroit faire une belle expérience. Nourrir trois ou quatre enfants comme des bêtes, avec des chèvres ou des nourrices sourdes et muettes. Ils se feroient une langue. Examiner cette langue. Voir la nature en elle-même, et dégagée des préjugés de l'éducation; savoir d'eux, après leur instruction, ce qu'ils auroient pensé; exercer leur esprit, en leur donnant toutes les choses nécessaires pour inventer; enfin, en faire l'histoire.

776 (691. I, p. 475). — Ceux qui n'ont lu que l'Écriture sainte tirent continuellement de l'hébreu l'origine de tous les peuples.

777 (2155. III, f° 352 v°). — Les ambassadeurs de Siam, haranguant le Roi, paroissoient chanter. On leur demanda comment ils avoient trouvé notre prononciation. Ils dirent qu'il leur sembloit qu'on chantoit. Voilà comme on juge des choses! Effectivement, tout ce qui s'éloigne de la prononciation ordinaire paroît chant.

778 (415. I, p. 375). — La langue françoise consiste toute en ïambes, c'est-à-dire que l'on sépare tout de deux syllabes en deux syllabes, dont la première est brève, et l'autre, longue. La langue italienne, au contraire, consiste toute en trochées et est coupée de deux en deux syllabes d'une longue et d'une brève. Cela fait deux déclamations totalement différentes, et qui se peut *(sic)* à peine comprendre quand on en ignore la raison. Comme le récitatif italien est une déclamation plus haute, nous, François, ne le pouvons pas plus souffrir que la déclamation italienne. Or, ce qui fait une déclamation si différente doit faire [une] musique aussi très différente. L'Italien pèse sur la pénultième syllabe; le François, sur la dernière.

Les Anglois et les Allemands et originaires Teutons ne font ni trochées, ni ïambes; ils font des dactyles : Milord *Cārtĕrĕt; dēr, dēn (?) Vătĕr;* et, comme le dactyle approche plus du trochée que de l'ïambe (car c'est toujours la dernière brève), ces langues souffrent mieux la musique italienne que la françoise. Chaque musique est donc excellente, c'est-à-dire la plus excellente que chaque

langue puisse porter. Il me semble seulement que notre déclamation est meilleure, et notre musique, moins bonne. Il faut chercher sur ces principes la différence des deux musiques; examiner si cette différence de déclamation ne viendroit pas de ce qu'une des deux langues a plus de voyelles que l'autre, ou de quelque autre raison. C'est (?) une chose arbitraire que l'une se tourne (?) en trochées; l'autre, en ïambes[1].

La déclamation italienne est foible et ne peut être bonne dans le tragique, parce qu'il est impossible de prononcer un mot soutenu, parce qu'on finit toujours par une brève.

Je ne sais pas encore pourquoi les vers (rimes) sont insupportables dans une comédie ou tragédie italienne, comme on me dit.

L'avantage de nos ïambes sur les trochées italiens est que les ïambes frappent mieux les organes. La longue qui finit le mot semble lui ajouter quelque chose; la brève qui le finit semble lui ôter quelque chose. Lorsque nous voulons mouvoir un corps, nous l'ébranlons et gardons toujours la grande percussion pour la fin. Il en est de même des mouvements de l'âme. Aussi les Anciens mettoient-ils des ïambes dans les vers qui devoient se déclamer, afin de battre sans cesse l'oreille. Et, à examiner la déclamation italienne, on voit bien que les Italiens font bien de n'avoir que des Polichinelles et des Arlequins; c'est qu'ils ne peuvent pas avoir mieux.

1. Tournez la feuille.

Le tragique a besoin de force, et la prononciation italienne n'a pas cette force. La cadence dans la danse et la musique, c'est de tomber tout-à-coup, afin d'ébranler l'âme. Tous les vers latins finissoient leur repos et le dernier pied par une longue, et une brève étoit une licence. Voilà (je crois) pourquoi une pièce françoise ne peut être bien traduite en italien; si fait bien une pièce angloise. C'est que l'anglois a toujours des dactyles et finit par des brèves comme l'italien. Il est vrai encore qu'il y a une autre raison, qui est que la langue françoise est plus pure et plus simple, et l'italienne est plus haute et plus élevée; ce qui fait que ce qui est grand parmi nous est commun parmi eux, et ce qui est, parmi nous, commun est pour eux insipide.

Les articles, dont notre langue est pleine, empêchent nos vers d'être si serrés que les latins. Cela étend les mots, quoiqu'il n'y ait que le même sens. Les Grecs avoient aussi des articles; mais ils les retranchoient quand ils vouloient. Ces articles sont des non-valeurs. D'ailleurs, il n'y a que les transpositions du génitif et du datif qui soyent permises en françois. Nous avons notre césure toujours au même endroit; mais les Italiens la mettent après le premier, le second ou le troisième pied : témoin, les trois premiers vers du Tasse.

779 (1099. II, f° 73). — Dans le *Thyeste* de Sénèque, Thyeste demande à voir ses enfants. Atrée,

lui montrant les restes de ces enfants, qu'il lui a servis dans le repas, lui dit :

« *Venere. Gnatos ecquid agnoscis tuos?* »

A quoi, Thyeste répond :

5 « *Agnosco fratrem.* »

Crébillon a traduit fort bien :

« Reconnois-tu ce sang? — Je reconnois mon frère. »

Mais, par le défaut de la langue, le françois ne fait pas tant d'impression que le latin. Une rime 10 féminine est trop douce pour exprimer le sentiment de Thyeste. Outre que le pronom *mon*, que notre langue nous donne là nécessairement, gâte la pensée : *mon frère* étant un nom de tendresse, là, comme de consanguinité. J'aurois autant aimé 15 mettre :

« Je reconnois Atrée. »

780 (721. I, p. 485). — Quand quelqu'un me demande si un mot est françois, j'y puis répondre. Quand on me demande si une diction est bonne, je n'y puis répondre, à moins qu'elle ne choque la 20 grammaire. Je ne puis savoir le cas où elle sera bonne, ni l'usage qu'un homme d'esprit en pourra faire : car un homme d'esprit est, dans ses ouvrages, créateur de dictions, de tours et de conceptions; il habille sa pensée à sa mode, la forme, la 25 crée par des façons de parler éloignées du vulgaire, mais qui ne paroissent pas être mises pour s'en éloigner. Un homme qui écrit bien n'écrit pas

comme on a écrit, mais comme il écrit, et c'est souvent en parlant mal qu'il parle bien.

781 (756. I, p. 496). — C'est une mauvaise maxime que de faire des dictionnaires des langues vivantes : cela les borne trop. Tous les mots qui n'y sont pas sont censés impropres, étrangers ou hors d'usage. C'est l'Académie même qui a produit les *satires néologiques*, ou en a été la cause.

782 (1397. II, f° 202). — *Difficulté de traduire.* — Il faut d'abord bien savoir le latin; ensuite, il faut l'oublier.

783 (328. I, p. 335). — *Flavus capillus, flava coma*, c'est le blond, non pas le roux. Le roux est haï, parce qu'il est regardé comme un signe d'autres défauts naturels[1].

784 (685. I, p. 471). — Les François ont tort de confondre ce que les Anglois appellent *wit, humour, sense, understanding*.

785 (704. I, p. 478). — Vous trouvez dans le *Dict*[*ionnaire*] de Corneille, au mot *Sclavon : Sclavon* veut dire gloire, nom que ces peuples prirent à cause de leurs conquêtes; d'où vient que la plupart de leurs noms de familles se terminent en *slaw : Stanislaw, Wenceslaw, Boleslaw*.

1. *David est loué, *quia erat rufus :* dans les pays chauds, il y a peu de cheveux blonds.

786 (991. II, f° 29). — Le mot *trinquer* vient infailliblement du bruit que font deux verres en se choquant, et, si l'on ne connoissoit plus la vraye prononciation de l'*i* françois, on la trouveroit par le moyen de la lecture de ce mot dans les livres, comme on a trouvé la vraye prononciation de l'*u* par le mot *cuculus*.

787* (39. I, p. 43). — Qui diroit que le stylocératohyoïdien soit un petit muscle qui ne sert (lui dixième) qu'à remuer un très petit os? Un nom si grand et si grec ne semble-t-il pas promettre un agent qui remueroit toute notre machine? Et je suis persuadé que, quant aux vaisseaux omphalo-mésentériques, un simple petit monosyllabe auroit pu remplir avec honneur toutes les fonctions de ce magnifique terme.

II. ÉCRITURE.

788 (790. I, p. 511). — Il a fallu plus de six mille ans pour savoir ce que le Maître de Grammaire enseigne au Bourgeois gentilhomme : l'écriture.

789 (664. I, p. 463). — Je crois que les inventeurs des planches des estampes donnèrent jour pour l'invention de l'imprimerie, ou que l'imprimerie fit penser aux estampes.

790* (1654. III, f° 10 v°). — *Mémoires de Trévoux*

(janvier 1736, article 10) est une inscription (trouvée à Malte, par M. l'abbé Guyot de Marne) qui est phénicienne, et, comme on y trouve tous les caractères de nos chiffres arabes (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0), M. l'abbé Guyot en conclut que, selon la manière des langues orientales, on a pris les nombres dans l'alphabet; de sorte que 1, dans l'alphabet phénicien, étoit *alep,* dans l'alphabet hébreu; 2 étoit le *beth;* etc. Il pense que les Arabes, ayant porté les chiffres que nous avons en Espagne, les avoient pris des peuples de l'Afrique, phéniciens d'origine, qu'ils avoient conquis, comme plus commodes que leurs anciens chiffres arabes.

III. ART D'ÉCRIRE.

791 (1450. II, f° 212 v°). — Il faut toujours prendre un bon sujet : l'esprit que vous mettez dans un mauvais sujet est comme l'or que vous mettriez sur l'habit d'un mendiant; au lieu qu'un bon sujet semble vous élever sur ses ailes.

792* (1971. III, f° 277 v°). — On gagne beaucoup dans le monde; on gagne beaucoup dans son cabinet. Dans son cabinet, on apprend à écrire avec ordre, à raisonner juste, et à bien former ses raisonnements : le silence où l'on est fait qu'on peut donner de la suite à ce qu'on pense. Dans le monde, au contraire, on apprend à imaginer; on

heurte tant de sujets dans les conversations que l'on imagine des choses; on y voit les hommes comme agréables et comme gais; on y est pensant par la raison qu'on ne pense pas, c'est-à-dire que l'on a les idées du hasard, qui sont souvent les bonnes.

L'esprit de conversation est un esprit particulier, qui consiste dans des raisonnements et des déraisonnements courts.

793 (5o. I, p. 54). — *Plagiaire.* — Avec très peu d'esprit, on peut faire cette objection-là.

Grâce aux petits génies, il n'y a plus d'auteurs originaux. Il n'y a pas jusqu'à Descartes qui n'ait tiré toute sa philosophie des Anciens. Ils trouvent la doctrine de la circulation du sang dans Hippocrate, *et, si les calculs différentiel et intégral ne se sauvoient par leur sublimité de la petitesse de ces gens-là, ils le *(sic)* trouveroient tout entier dans Euclide*. Et que deviendroient les commentateurs sans ce privilège? Ils ne pourroient pas dire : « Horace a dit ceci... — Ce passage se rapporte à un autre de Théocrite, où il est dit... » Je m'engage de trouver dans Cardan les pensées de quelque auteur que ce soit, même le moins subtil.

On doit rendre aux auteurs qui nous ont paru originaux dans plusieurs endroits de leurs ouvrages, cette justice qu'ils ne se sont pas abaissés jusques à descendre à la qualité de copistes.

794 (856. I, p. 544). — J'ai prévenu les disserta-

tions qu'on devoit envoyer à l'Académie, afin qu'on ne nous accuse pas d'être comme ces gens qui habitent près de la mer, qui ne subsistent que par le pillage qu'ils font de tout ce qui est jeté sur leurs côtes. 5

795 (599. I, f° 447). — Voici des vers faits à Moscou sur la mort de Pierre II :

Clauditur in Jano sic vitæ (?) janua Petro.
Mors aperit limen, quando paratur hymen.

Vous voyez que les vers rimés se trouvent toujours lorsque l'on commence à sortir de la première barbarie. 10

796 (2101. III, f° 348 v°). — La belle prose est comme un fleuve majestueux qui roule ses eaux, et les beaux vers, comme un jet d'eau qui jaillit par force : il sort de l'embarras des vers quelque chose qui plaît. 15

797 (285. I, p. 308). — Les transpositions, permises dans la poésie, lui donnent souvent de l'avantage sur la prose, parce que l'on met le mot important de la pensée dans le lieu le plus frappant, et que toute la phrase peut porter sur ce mot. 20

Ainsi, dans les vers :

Et vous, d'un vain devoir imaginaires loix,
Ne faites point entendre une inutile voix. 25
Sans vous, chez les mortels, tout étoit légitime.
C'est vous qui, du néant, avez tiré le crime.

L'impression auroit été moindre, si l'on avoit dit : « Sans vous tout auroit été légitime chez les mortels : c'est vous qui avez tiré le crime du néant. »

798 (520. I, p. 420). — Il faut bien distinguer quand un auteur a voulu dire une vérité, ou quand il a voulu dire un bon mot : par exemple[1], quand saint Augustin a dit : « *Qui te creavit sine te, non te salvabit sine te?* » on voit bien que l'auteur a voulu faire une antithèse.

799 (1100. II, f° 73 v°). — « *Nec me divitiæ movent in quibus Bonieri et Samueles Turennios et Warvicos superarunt.* »

J'aurois mis : *fæx Gallica, Bonieri et Samueles;* mais j'aurois moins dit; parce que, lorsque la chose dit tout, il ne faut point de nouvelles paroles.

800* (1955. III, f° 257). — Livre X, Virgile dit d'Ascagne :

Qualis gemma micat, fulvum quæ dividit aurum.

Je disois : « Les traits saillants ne doivent être que sur les tissus d'or : ils sont puérils lorsque le sujet est puéril. »

Le père Porée : « Comme cette pierre précieuse qui sépare l'or d'avec l'or. »

801* (1444. II, f° 211 v°). — Donner des images

1. Point de *par exemple.*

bien sensibles fait la force; donner des idées tirées des conceptions de l'âme fait la finesse.

802* (1970. III, f° 277). — Pour bien écrire, il faut sauter les idées intermédiaires, assez pour n'être pas ennuyeux; pas trop, de peur de n'être pas entendu. Ce sont ces suppressions heureuses qui ont fait dire à M. Nicole que tous les bons livres étoient doubles.

803 (554. I, f° 436 v°). — Le style enflé et emphatique est si bien le plus aisé que, si vous voyez une nation sortir de la barbarie, comme, par exemple, les Portugais, d'abord vous verrez que leur style donnera dans le sublime, et ensuite ils descendront au naïf. La difficulté du naïf, c'est que le bas le côtoye. Mais il y a une distance infinie du sublime au naïf et du sublime au galimatias.

804 (1334. II, f° 186). — Il ne faut pas que, dans un ouvrage, l'ironie soit continuée : elle ne surprend plus.

805* (1530. II, f° 232 v°). — L'*humeur* des Anglois est quelque chose qui est indépendant de l'esprit et en est distingué, comme on le verra par les exemples.

Cette humeur est distinguée de la plaisanterie et n'est point la plaisanterie; c'est plutôt le plaisant de la plaisanterie. Ce n'est point la force comique, le *vis comica;* c'est plutôt la manière de la force

comique. Je la définirai, dans la plaisanterie, la manière de rendre plaisamment les choses plaisantes, et c'est le sublime de l'humeur, et, dans les choses ingénieuses, la manière de rendre plaisamment les choses ingénieuses. Ce que les images sont dans la poésie, l'humeur est dans la plaisanterie. Quand vous mettez de la plaisanterie sans humeur, vous sentez quelque chose qui vous manque, comme quand vous faites la poésie sans image. Et la difficulté de l'humeur consiste à vous faire trouver un sentiment nouveau, dans la chose, qui vient pourtant de la chose.

Voici des exemples. L'épigramme de Rousseau qui commence :

Un mandarin de la Société,

est ingénieuse; elle est même plaisante, si l'on veut; il n'y a point d'humeur. Celle

Entre Racine et l'aîné des Corneille

est de même : elle est ingénieuse et plaisante, et il n'y a point d'humeur. Dans celle de ce moine, où un pénitent vient s'accuser d'avoir, par la vertu d'une recette, fait des choses admirables, et à qui le moine dit :

« Or baille-moi la joyeuse recette!
Et te promets mon absolution, »

l'idée est plaisante, et l'auteur y a ajouté de l'humeur par le mot de *mon*. S'il avoit dit *l'absolution*, l'épigramme n'étoit plus que plaisante. Le moine

dit *mon absolution* pour faire le troc. L'autre épigramme de Rousseau, de l'ivrogne et du frater, est plaisante dans le fond de la chose : Rousseau y ajoute de l'humeur dans la manière dont il la conte.

« Or Hippocras tient pour méthode unique. »

Vous voyez l'effort du chirurgien de village pour paroître habile.

Lors le fiévreux lui dit : « Maître Clément,
« Ce premier point n'est le plus nécessaire. »

Ce mot, *Maître Clément*, marque la gravité d'une délibération.

« Et, pour ma soif, ce sera mon affaire. »

Ce dernier vers marque l'importance de la résolution. C'est un plaisant qui est accessoire à la plaisanterie, que l'humeur; mais il faut qu'il se trouve dans la chose même.

De même, dans cette épigramme :

N'étoit-elle point endormie,
La malheureuse Académie,
Quand elle prit Jean Chamillard.

C'est le mot de *Jean* qui est l'humeur, et il n'y en auroit point eu si on avoit mis :

Quand elle choisit Chamillard.

Enfin, l'humeur est le sentiment plaisant ajouté au sentiment plaisant, comme les épithètes sont l'image particulière ajoutée à l'image générale.

806* (2012. III, f° 312 v°). — Il ne faut pas mettre du vinaigre dans ses écrits; il faut y mettre du sel.

807 (1124. II, f° 77). — Les auteurs s'usent tou-
5 jours; ils ont trois manières, comme les peintres : celle de leur maître, qui est celle du collège; celle de leur génie, qui leur fait faire de bons ouvrages; et celle de l'art, que l'on appelle dans les peintres *manière*.

10 808 (835. I, p. 535). — Bien des professions se détruisent par l'imitation : les orateurs se sont perdus en imitant les poètes, comme les sculpteurs se sont perdus en copiant les peintres.

809 (105. I, p. 97). — Un ouvrage original en fait
15 presque toujours construire cinq ou six cents autres; ces derniers se servant du premier à peu près comme les géomètres se servent de leurs formules.

810 (1120. II, f° 76). — M. de Fontenelle dit fort bien : « Les bons styles en forment de mauvais. »

20 811 (1162. II, f° 81). — Il y a dans les arts, et surtout dans la poésie, de certaines félicités que l'on ne rattrape point.

812* (923. II, f° 15 v°). — Ceux qui font des digressions croyent être comme ces hommes qui ont de
25 grands bras, et qui atteignent plus loin.

813 (976. II, f° 27 v°). — Je vois des gens qui s'effarouchent à la moindre digression, et, moi, je crois que ceux qui savent en faire sont comme les hommes qui ont de grands bras, et qui atteignent plus loin.

814* (1950. III, f° 256 v°). — Un auteur qui écrit beaucoup se considère comme un géant et regarde ceux qui écrivent peu comme des pygmées : il juge qu'un homme qui n'a fait qu'une centaine de pages de bon sens est un homme commun, qui a fait en toute sa vie l'ouvrage d'un jour.

815 (846. I, p. 540). — J'approuve le goût de la nation angloise pour les petits ouvrages. Comme on y pense beaucoup, on trouve d'abord qu'on a tout dit. Les nations où l'on ne pense guère, après avoir parlé, sentent leur indigence, et qu'il y a encore quelque chose à dire.

816 (1212. II, f° 93 v°). — Je disois : « Il n'y a que les ouvrages communs qui ennuyent; les mauvais, on ne les compte pas. »

IV. GENRES LITTÉRAIRES.

817 (18. I, p. 11). — On cherche les auteurs des anciennes fables. Ce sont les nourrices des premiers temps et les vieillards qui amusoient leurs petits-

enfans au coin du feu. Il en est comme de ces contes que tout le monde sait, quoiqu'ils ne méritent d'être sus de personne : la beauté d'un meilleur n'étant pas si bien sentie par les gens grossiers. Moins on avoit de livres, plus on avoit de ces sortes de traditions. Un Locman, un Pilpay, un Ésope, les ont compilés. Ils peuvent même y avoir ajouté des réflexions : car je ne sais chose au Monde sur laquelle un homme médiocrement moral ne puisse faire des spéculations.

C'est faire trop d'honneur aux fables que de penser que les Orientaux les ont inventées pour dire aux princes des vérités détournées : car, si elles pouvoient recevoir une application particulière, on n'y gagnoit rien : car, dans ce cas, une vérité détournée ne choque pas moins qu'une directe, et souvent même choque davantage : car il y a là deux offenses : l'offense même et la pensée qu'a eue celui qui l'a faite, qu'elle trouveroit un homme assez stupide pour la recevoir sans la sentir.

Que si ces vérités n'étoient que générales, il étoit encore inutile de prendre le détour d'une allégorie : car je ne sache pas qu'il y ait jamais eu de prince au Monde qui ait été choqué d'un traité de morale.

818 (1052. II, f° 61 v°). — Les fictions sont si bien de l'essence du poème épique que celui de Milton, fondé sur la Religion chrétienne, n'a commencé à être admiré en Angleterre que depuis que la Religion y passe pour une fiction.

819 (1384. II, f° 198). — Outre le plaisir que le vin nous fait par lui-même, nous devons encore à la joye des vendanges le plaisir des comédies et des tragédies.

820* (1558. II, f° 449 v°). — Contradiction de Platon, qui regarde les poètes comme pernicieux, et qui, d'un autre côté, dit que la principale cause de l'horreur qu'on a pour l'inceste vient des tragédies qu'on a vu jouer sur le théâtre.

821 (2076. III, f° 343 v°). — Les trois unités du théâtre se supposent les unes les autres : l'unité de lieu suppose l'unité de temps : car il faut beaucoup de temps pour se transporter dans un autre pays; ces deux unités supposent l'unité d'action : car, dans un temps court, et dans le même lieu, il ne peut y avoir probablement qu'une seule action principale; les autres sont accessoires.

822 (287. I, p. 309). — Il est impossible presque de faire de nouvelles tragédies bonnes, parce que presque toutes les bonnes situations sont prises par les premiers auteurs. C'est une mine d'or épuisée pour nous. Il viendra un peuple qui sera, à notre égard, ce que nous sommes à l'égard des Grecs et des Romains. Une nouvelle langue, de nouvelles mœurs, de nouvelles circonstances, feront un nouveau corps de tragédies. Les auteurs prendront dans la nature ce que nous y avons déjà pris, ou dans nos auteurs mêmes, et bientôt ils s'épuiseront

comme nous nous sommes épuisés. Il n'y a qu'une trentaine de bons caractères, de caractères marqués. Ils ont été pris : *le Médecin, le Marquis, le Joueur, la Coquette, le Jaloux, l'Avare, le Misanthrope, le Bourgeois*. Il faut une nouvelle nation pour former de nouvelles comédies, qui mêle aux caractères des hommes ses propres mœurs. Ainsi il est aisé de voir quel avantage ont les premiers auteurs de nos pièces dramatiques sur ceux qui travaillent de nos jours. Ils ont eu pour eux les grands traits, les traits marqués. Il ne nous reste plus que les caractères fins, ceux qui échappent aux esprits du commun, c'est-à-dire à presque tous les esprits. Ainsi les pièces de Destouches et de Marivaux sont plus difficilement bonnes que celles de Molière.

823 (8r7. I, p. 523). — Ce qui commence à gâter notre comique, c'est que nous voulons chercher le ridicule des passions, au lieu de chercher le ridicule des manières. Or les passions ne sont pas ridicules par elles-mêmes.

824 (1149. II, f° 79 v°). — Examiner bien le *vis comica* dans l'action, et l'examiner dans le discours.

825 (1416. II, f° 204). — Pour que l'on sente bien à la Comédie le ridicule, il ne suffit pas que le personnage dise des choses ridicules, il faut qu'il soit ridicule lui-même : Don Quichotte, Sancho, Ragotin.

826 (1596. II, f° 456). — Scaramouche pleure. On lui en demande la raison. Il dit : « *Il Mondo s'imputanisce, ed io son vecchio.* » C'est la naïveté qui plaît, outre l'expression.

827 (449. I, p. 390). — Il n'y a pas de gens qui soyent de meilleurs orateurs pour nous persuader que ceux que nous estimons.

828 (1086. II, f° 67 v°). — Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en longueur.

829 (1408. II, f° 203). — Je disois que la chaire s'épuisoit plus que le théâtre, parce que les vices ne changeoient pas comme les ridicules.

830* (1316. II, f° 181). — Les citations des avocats troublent l'esprit de décision, au lieu de l'aider. Le bon sens nous dit que les faits sont soumis à l'autorité, et non pas les choses de raisonnement. Par exemple, on peut prouver qu'un trouble a été fait, qu'un crime a été commis, par l'autorité des témoins, qu'un contrat a été passé, par le seing du notaire public, qu'un homme est majeur, par l'autorité des registres de baptême. Mais, dès que vous entrez dans un raisonnement, il faut laisser l'autorité : car, pour que vous vous en pussiez servir, il faudroit qu'il suivît, comme une conséquence nécessaire, de ce qu'un auteur a pensé qu'une chose est juste, qu'elle le fût : chose d'autant plus difficile

à croire qu'il n'y a peut-être pas deux opinions universellement reçues par les jurisconsultes.

Il faut beaucoup moins de peines à un juge pour décider la question en elle-même, qu'à débrouiller
5 toutes les autorités qu'on lui cite; à opposer le fort au foible; à chercher les raisons qui ont pu déterminer un auteur à donner une décision contraire à celle d'un autre; de l'autorité qu'un certain auteur doit avoir dans le pays ou dans un autre; enfin, de
10 la justesse de l'application qu'il en a faite.

Si un théologien payen, en lisant Homère, avoit voulu décider de cette fameuse querelle qui mit l'Asie en cendres, et juger qui avoit raison des Grecs et des Troyens, et qu'il eût dit :

15 « Je n'ai pas un esprit assez profond pour décider cette grande question; mais il y a des intelligences plus parfaites que la mienne, qui virent cette querelle, dont plusieurs même se mêlèrent de les *(sic)* accommoder. Voyons ce qu'elles ont pensé. Et,
20 premièrement, si je savois le sentiment de Jupiter, le père et le plus grand des Dieux, je serois bien avancé; mais, par malheur, il étoit neutre. Mais Junon, la femme et la sœur de Jupiter, et Neptune, frère du même Dieu, étoit *(sic)* pour les Grecs. Mais
25 on ne peut pas dire que Junon et Neptune se fussent rangés de ce côté-là par un esprit d'équité. N'est-il pas vrai que Junon vouloit se venger de l'affront qui avoit été fait à ses charmes? et que Neptune, qui ne vouloit pas avoir fait le métier
30 de maçon pour rien, redemandoit ses salaires? Et d'ailleurs, Mars et Vénus étoient pour les Troyens.

— Mais, à votre avis, répliqueroit-on, un autre motif que celui de l'amour et de la reconnoissance a-t-il engagé Vénus dans le parti des Troyens? Et, de plus, êtes-vous étonné que Mars suive les appas de Vénus et combatte pour elle?» 5

« Mais voilà Vulcain qui est pour les Grecs. — C'est justement cela, répliqueroit-on. Ne voyez-vous pas, dans cette conduite, les chagrins d'un mari jaloux? Et ce n'est pas sans raison qu'il l'est. »

« Mais nous avons Pallas pour nous, diroient les 10 Troyens. — Je le crois, leur répliqueroit-on; il y avoit chez vous un bon gage de sa protection : vous aviez le palladium. »

On voit bien que, de cette façon-là, on n'auroit jamais fini. Au lieu que si l'on prenoit la question 15 en elle-même, il n'y auroit rien de plus simple. Un roi de Grèce avoit une femme fort belle; le fils du roi de Troye arrive chez lui et le fait c..., en arrivant; il enlève cette femme; le mari est assez bon pour la redemander; les Troyens la refusent. 20 Ce sont les Troyens qui ont tort.

831 (1319. II, f° 184 v°). — Ceux qui font ces pièces d'éloquence pour agrandir ou diminuer les choses! Qui est-ce qui voudroit avoir un habit si grand ou si petit? Ne vaudroit-il pas mieux qu'il 25 fût juste?

832 (996. II, f° 29 v°). — Un honnête homme qui fait des *Caractères* comme La Bruyère, doit toujours faire des tableaux, et non pas des portraits; peindre

des hommes, et non pas un homme. Avec tout cela, on le soupçonnera toujours de mauvaise intention, parce que les applications particulières sont toujours les premières remarques des sots : car on les fait aisément et tant qu'on veut; outre que leur petite malice est plus active.

833 (2092. III, f° 347 v°). — Lorsqu'on lit un livre, il faut être dans la disposition de croire que l'auteur a vu les contradictions que l'on imagine, au premier coup d'œil, s'y rencontrer. Ainsi il faut commencer par se défier de ses jugements prompts, reprendre les passages que l'on prétend se contredire, les comparer ensemble, les comparer encore avec ce qui les précède, et ce qui les suit, voir s'ils sont dans la même hypothèse, si la contradiction est dans les choses ou seulement dans sa propre manière de concevoir. Quand on a bien fait tout cela, on peut prononcer en maître : « Il y a de la contradiction. »

Ce n'est pourtant pas toujours tout. Quand un ouvrage est systématique, il faut encore être sûr que l'on tient bien tout le système. Voyez une grande machine faite pour produire un effet. Vous voyez des roues qui tournent en sens opposé; vous croiriez, au premier coup d'œil, que la machine va se détruire elle-même, que tout le rouage va s'empêcher, que la machine va s'arrêter. Elle va toujours : ces pièces, qui paroissent, d'abord, se détruire, s'unissent pour l'objet proposé [1].

1. C'est ma réponse à l'ouvrage de M. l'abbé de La Porte.

834 (1289. II, f° 136). — Dans les critiques, il faut s'aider, non pas se détruire; chercher le vrai, le bon, le beau; éclairer ou réfléchir (réfléchir et rendre) la lumière par sa nature; n'éclipser que par hasard[1].

835 (1291. II, f° 136 v°). — Je ne conseillerois pas de se donner entièrement à la critique. César en avoit fait trois livres contre Caton; ils se sont perdus et n'ont pu être arrachés au mépris que la postérité attache toujours à ces sortes d'ouvrages, ni par le grand nom de César, ni par le nom de Caton :

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum.

836* (1541. II, f° 243). — Quand on se consacre à l'art de critiquer[2], et que l'on veut diriger le goût ou le jugement du public, il faut examiner si, lorsque le public, après avoir balancé, a une fois décidé, on a été souvent de son avis : car ses jugements scellés par le temps sont presque toujours bons. Ainsi, si l'on n'a que des opinions extraordinaires; si l'on est ordinairement seul de son avis; si l'on raisonne, quand il faut sentir; si l'on sent, quand il faut raisonner; si le public prononce, et que vous ne prononciez pas; s'il ne prononce pas, et que vous prononciez : vous n'êtes pas propre pour la critique.

837* (1542. II, f° 243 v°). — A mesure[3] qu'on a

1. Voyez page 34.
2. Voyez la page 244, *Critique.*
3. Voyez la page 34.

plus exigé des auteurs, on a moins exigé des critiques.

Il ne faut point critiquer les poètes par les défauts de la poésie, ni les métaphysiciens par les difficultés de la métaphysique, ni les physiciens par les incertitudes de la physique, ni les géomètres par la sécheresse de la géométrie.

Chacun prend part aujourd'hui aux trésors qui étoient autrefois à peu de personnes; mais, avec cette petite partie, on croit avoir le tout : un scrupule d'or a paru la pierre philosophale; avec des richesses partagées — chose admirable! — tout le monde se crut trop riche; la République des Lettres a été comme celle d'Athènes, où les pauvres étoient plus considérés que les riches.

On dédaigne, pour faire paroître de l'esprit. — Pourquoi l'esprit que vous avez est-il une preuve que les autres n'en ont point? Quoi! votre goût sera toujours infaillible, et l'esprit des autres leur manquera toujours! Comment ce partage si différent : que vous jugez toujours bien, sans exception, et que, sans exception, ils pensent toujours mal? Vous êtes libre. Soyez-le donc de rendre justice aux autres [1].

838* (1956. III, f° 257). — Ma réponse au *Journal de Trévoux :* que, quand une chose a un sens qui est innocent, il ne faut pas chercher un mauvais sens, pour le donner à l'auteur; et je le prouve par le *Journal de Trévoux* même.

1. Voyez la page 243.

839 (823. I, p. 531). — Un homme sans esprit et sans discernement, qui ne trouve le moyen de soutenir sa vie que par les injures qu'il vend à ses libraires; dont on ne lit les misérables ouvrages que pour savoir par quel trait de malice il attaquera quelque réputation; flétri sans cesse par cette justice qui ne punit que les criminels les plus vils; un homme que l'on ne fait pas taire, parce qu'on a peur d'avilir la main qui feroit(?) cet effet; un homme, enfin, dont la connoissance est partout désavouée, et qui fait rougir quand on a parlé de lui.

840 (1293. II, f° 136 v°). — Nous avons vu des gens de lettres s'attaquer par des libelles si horribles qu'il n'y a pas, dans la nature, de si grands talents qui puissent sauver un homme de l'humiliation de les avoir faits.

841 (2130. III, f° 350 v°). — A la fin, le public rend justice. En voici la raison : le suffrage des gens sages est constant; mais ceux *(sic)* des fous sont divers, et varient sans cesse, et se détruisent les uns les autres.

842 (779. I, p. 508). — L'établissement des monarchies produit la politesse; mais les ouvrages d'esprit ne paroissent que dans le commencement des monarchies : la corruption générale affectant encore cette partie-là.

843 (663. I, p. 462). — *Commentateurs.* — Quel-

ques-uns ont retranché les auteurs, comme les Jésuites. D'autres les ont augmentés, comme Nodot, dans son *Pétrone*.

V. LITTÉRATURES DIVERSES.

5 844 (423. I, p. 381). — Les premiers auteurs de toutes les nations ont toujours été fort admirés, parce que, pendant un temps, ils ont été supérieurs à tous ceux qui les lisoient [1].

845 (1321. II, f° 185). — On aime à lire les livres 10 des Anciens pour voir d'autres préjugés.

846 (2044. III, f° 335 *bis*). — Si l'imprimerie étoit venue dans ce temps, où la langue est si chaste, nous aurions presque tous les ouvrages des Anciens mutilés. De même, si elle étoit venue dans le temps 15 de nos censeurs.

847 (171. I, p. 143). — *J'aime les querelles sur les ouvrages des Anciens et des Modernes : elles prouvent qu'il y a d'excellents auteurs parmi les Anciens et les Modernes [2].*

20 848 (894. II, f° 10). — Dans les dernières disputes des Anciens et des Modernes, M. Pope seul a frappé

1. J'ai mis cela dans le *Discours sur la Différence des Génies*.
2. Voyez page 119.

au but. Mad^e Dacier ne savoit ce qu'elle admiroit. Elle admiroit Homère, parce qu'il avoit écrit en grec. M. de La Motte manquoit de sentiment, et son esprit s'étoit rétréci par le commerce de gens qui n'avoient que de la bavarderie, et eux ni lui n'avoient aucun savoir ni aucune connoissance de l'Antiquité. Pour l'abbé Terrasson, les cinq sens lui manquoient. Boivin étoit un savant seulement. Pour le poète Gacon, on ne l'a jamais connu trop méprisable.

849 (895. II, f° 10 v°). — M. Pope seul a senti la grandeur d'Homère, et c'est de quoi il étoit question. Il est vrai que M. de La Motte a été entraîné dans les détails par Mad^e Dacier même, qui les trouvoit tous dans Homère tout divins.

850 (703. I, p. 478). — Je dis : « Les livres anciens sont pour les auteurs; les nouveaux, pour les lecteurs. »

851 (251. I, p. 260). — *Auteurs Grecs.* — Ils avoient moins d'esprit que les auteurs romains. Plutarque, presque le seul. Aussi avoit-il profité des Latins. Les Grecs ne connoissoient point l'épigramme, ni les Latins, jusqu'à Martial : les épigrammes grecques n'étant guère que des inscriptions, et on n'y connoissoit point l'*acute dictum*. Il me semble que les Grecs étoient hardis pour le style et timides pour la pensée. — M. dit qu'il est étonné que les Anglois admirent tant les Anciens, puisqu'il n'y a personne

qui les imite si peu, et qui s'en écarte davantage. — Je disois à un Anglois qui me montroit quelque chose d'assez tendre : « Comment avez vous autres pu dire de si jolies choses dans une langue si barbare ? » — Du temps de François Ier, c'étoit les savants qui faisoient la réputation des auteurs; aujourd'hui, ce sont les femmes. Ronsard est la preuve de ceci. On ne peut plus le lire, quoique personne n'ait eu plus de réputation. Et ce qui le perd personnellement, c'est que des auteurs plus anciens que lui sont encore admirés.

852 (393. I, p. 364). — Peut-être qu'il y a de bons poètes françois, mais que la poésie françoise est mauvaise.

853 (717. I, p. 482). — Les livres des anciens casuistes se faisoient parce que les tribunaux d'Espagne et d'Italie (pays chauds, où l'on aime les goûts raffinés) étoient pleins de ces cas-là, et on n'avoit point de connoissance de la physique. Il falloit donc donner dans la scolastique *(sic)*, et cette science devoit être l'occupation des gens d'esprit. — Fontenelle.

854 (1097. II, f° 72). — Ces sermons de Maillard, de Menot, de Rolin, de Barlette, étoient faits pour être prêchés aussi sérieusement que les nôtres d'à présent, quoique nous y trouvions un comique partout, et des applications scandaleuses de l'Écriture, et un burlesque qui y est partout répandu.

Ces gens-là prêchoient ce qu'ils savoient, et ils apprenoient ce qu'on leur avoit appris. Dans ces temps-là, on ne lisoit point l'Écriture; on ne lisoit que des histoires faites sur l'Écriture ou des légendes des Saints. On ne connoissoit l'Écriture que par les comédies que l'on faisoit jouer sur les histoires de l'Écriture ou des mystères. On y joignoit les livres fondés sur les révélations, les légendes et autres histoires qui étoient entre les mains de tout le peuple. La plupart de ces livres ont péri lors du renouvellement des sciences, et peu ont mérité de voir le jour lors de la découverte de l'impression. Les Protestants qui parurent furent cause que tous ces livres périrent, excepté les plus extravagants, qu'ils ont conservés comme une flétrissure de la religion ancienne, et les catholiques les négligèrent ou les cachèrent dès qu'une plus grande lumière parut. Il faut donc nous transporter dans ces temps où tout ce qui peut servir à l'instruction du peuple étoit d'une autre nature que tous les ouvrages qui sont à présent entre ses mains. Cela devoit faire un nouveau genre de prédication.

855 (855. I, p. 543). — *Anglois.* — Génies singuliers : ils n'imiteront pas même les Anciens, qu'ils admirent, et leurs pièces de théâtre ressembleront moins à des productions régulières de la Nature, qu'à ces jeux dans lesquels elle a suivi des hasards heureux.

856 (Sp., f° 434 v°). — Livres bien écrits en

anglois : le Dr (?) Bangor, Tillotson, Praats, *Histoire de la Société royale.*

857 (1071. II, f° 66). — On ne sauroit croire jusques où a été, dans ce dernier siècle, la décadence de l'admiration.

858 (805. I, p. 515). — Quel siècle que le nôtre, où il y a tant de juges (critiques), et si peu de lecteurs!

859 (986. II, f° 28 v°). — Dans ce siècle-ci, plus de grec, plus de vers, plus de sermons.

860 (1062. II, f° 64). — On me demandoit pourquoi on n'avoit plus de goût pour les ouvrages de Corneille, Racine, etc. Je répondis : « C'est que toutes les choses pour lesquelles il faut de l'esprit sont devenues ridicules. Le mal est plus général. On ne peut plus souffrir aucune des choses qui ont un objet déterminé : les gens de guerre ne peuvent souffrir la guerre; les gens de cabinet, le cabinet; ainsi des autres choses. On ne connoît que les objets généraux, et, dans la pratique, cela se réduit à rien. C'est le commerce des femmes qui nous a menés là : car c'est leur caractère de n'être attachées à rien de fixe. Il n'y a plus qu'un sexe, et nous sommes tous femmes par l'esprit, et, si, une nuit, nous changions de visage, on ne s'apercevroit pas que, du reste, il y eût de changement. Quoique les femmes eussent à passer dans tous

les emplois que la Société donne [1], et que les hommes fussent privés de tous ceux que la Société peut ôter, aucun sexe ne seroit embarrassé. »

861* (2250. III, f° 478 v°). — *Traité du Beau.* — Vitruve dit que les affaires publiques et particulières occupent si fort le monde, à Rome, qu'il y a peu de personnes qui ayent le loisir de lire un livre, s'il n'est bien court. Je pourrois dire que, dans notre capitale, chacun est si fort occupé par la multitude des amusements, qu'on n'y a pas le temps de lire.

862 (684. I, p. 471). — Souvent un goût particulier est une preuve d'un goût général: les Muses sont sœurs, se touchent l'une et l'autre, et vivent en compagnie.

VI. AUTEURS ANCIENS.

863 (Sp., f° 433). — J'ai lu une pièce dramatique traduite du chinois, par le père Plumare. Elle m'a paru contre nos mœurs, mais non pas contre la raison. Elle est intitulée *l'Orphelin de Tchao.* Thao étoit un mandarin de robe, et Tou-Nang-Cou, un mandarin d'épée, tous deux favoris ou ministres du roi (je crois) de Tsin. Tou-Nang-Cou tendit divers pièges à Thao et le fit mourir, lui et toute sa famille, à la réserve de cet orphelin, qui lui échappa,

1. Voyez la page 34.

et qui le punit. Comme ces pièces ne sont pas, comme les nôtres, jouées devant le public, et que ce sont des comédiens qui vont jouer dans des maisons particulières, il arrive (comme le remarque le père Plumare) qu'il y a plus de rôles que d'acteurs : un seul acteur faisant plusieurs rôles. Voilà la raison pourquoi chaque acteur ne manque jamais, en entrant chaque fois sur le théâtre, de dire son nom et sa profession : « Je suis Tou-Nang-Cou, général des armées du roi de Tsin... » Je trouve cette pièce intéressante, l'intrigue bien amenée, bien suivie. Elle donne une idée des mœurs du pays, et il me semble que le vrai moyen de donner cette idée seroit de traduire le théâtre chinois, ou, au moins, leurs principales pièces.

864 (424. I, p. 381). — Comme le Tasse a imité Virgile, Virgile, Homère, Homère a pu avoir imité quelque autre. Il est vrai que l'Antiquité se tait à cet égard. Quelques-uns ont pourtant dit qu'il n'avoit fait que ramasser les fables de son temps.

865* (2179. III, f° 364). — *Homère.* — Les *Amadis* décrivent des combats comme Homère; mais ils les décrivent avec une uniformité qui fait de la peine et donne du dégoût. Homère est si varié que rien ne se ressemble. Les combats des *Amadis* sont longs; ceux d'Homère, rapides. Il ne s'arrête jamais, et il court d'événements en événements, pendant que les *Amadis* s'appesantissent. Ses comparaisons sont riantes et admirables. Tout est froid dans les *Ama-*

dis; tout est chaud dans Homère. Dans le poète grec, tous les événements naissent du sujet; dans les *Amadis*, tout naît de l'esprit de l'écrivain, et toute autre aventure auroit convenu comme celle qu'ils imaginent. On ne voit pas pourquoi la plupart des choses se sont passées ainsi. C'est que, dans Homère, le merveilleux est dans le tout ensemble; dans les *Amadis*, il n'est que dans les détails.

L'*Iliade* et l'*Odyssée :* dans l'une, la variété des mouvements; dans l'autre, la variété des récits.

Virgile, plus beau lorsqu'il imite l'*Odyssée* dans ses premiers livres, que lorsque, dans les derniers, il imite l'*Iliade :* il manquoit du beau feu d'Homère.

Sans l'*Iliade* et l'*Odyssée,* il y a apparence que nous n'aurions pas l'*Énéide.*

On a reproché à Homère que ses roix faisoient la cuisine; ce qui fait (dit-on) une impression de dégoût. Je réponds qu'il n'est pas étonnant que cela fût ainsi dans les temps héroïques. Outre que les mœurs y étoient simples, c'est que les roix et les chefs de famille faisoient eux-mêmes les sacrifices. Ils tuoient la victime; ils brûloient une partie de la graisse; et, comme on devoit en manger, il étoit tout simple qu'ils la partageassent en morceaux, etc.

Ainsi l'idée de la cuisine, dans les temps héroïques, est liée avec les idées les plus nobles des autres temps, qui *(sic)* celle de sacrifice. Voyez au IIe livre de l'*Iliade*. Agamemnon offrit au puissant fils de Saturne un bœuf de cinq années, et les chefs les plus considérables de l'armée furent présents à ce sacrifice, et Nestor, roi des Pyliens, Idoménée, etc.

On amène la victime, et, après que l'on eût présenté les gâteaux, Agamemnon fit cette prière, etc. Cependant, on présente la victime, et ils l'égorgent devant l'autel; ils la coupent; ils la mettent au feu, et, ayant préparé le festin, qu'ils en devoient faire, ils mangèrent ensemble, etc.

Je remarque : que l'amour de la Patrie, tant exprimé dans l'*Odyssée*, devoit plus frapper les peuples grecs à cause de leur bonheur et de leur liberté; que la plupart des récits de l'*Odyssée* étoient les bruits populaires, rapportés par les voyageurs dans ces temps-là, où la navigation étoit si difficile; que les palais faits d'une manière surnaturelle, comme celui de Circé et autres, rapportés par Homère, sont moins merveilleux que ceux de nos romans, à proportion des idées du luxe des uns et des autres.

866* (1681. III, f° 32 v°). — J'ai lu une traduction de l'*Odyssée* d'Homère par M. de La Valterie; je ne l'ai point comparée à celle de Mad^e^ Dacier; il me semble que cette traduction est faite avec plus de feu, et j'avoue qu'en la lisant j'ai senti un charme infini, et tel que je ne me souviens pas que la traduction de Mad^e^ Dacier m'ait fait sentir le même. Mais je les comparerai. On m'a dit que la traduction de M. de La Valterie n'étoit pas exacte. On ne dit rien par là contre Homère : car, si, en ôtant la gêne littérale et en donnant à Homère du génie et de l'expression françoise, on l'a rendu plus agréable, on l'a rendu plus semblable à lui-même, puisque

personne n'a jamais dit qu'Homère n'ait employé, dans son poème, tous les agréments de la langue grecque, lesquels ne sauroient être transportés dans une autre langue. Reste donc que le fond du poème est admirable. On auroit beau mettre de pareils agréments dans un mauvais poème, le poème sera toujours mauvais.

867 (546. I, f° 434). — Qu'Aristote ait été précepteur d'Alexandre, ou que Platon ait été à la cour de Syracuse, cela n'est rien pour leur gloire. *Quoique autrefois cela eût peut-être plus contribué à leur réputation que leur philosophie*[1]. La réputation de leur philosophie a absorbé tout. Qui est (?) et qui connoît Rubens par ses négociations?

868 (607. I, f° 449). — Plutarque me charme toujours : il a des circonstances attachées aux personnes qui font toujours plaisir. Quand, dans la *Vie de Brutus*, il décrit les accidents qui arrivèrent aux conjurateurs *(sic)*, leurs sujets de frayeur sur le point de l'exécution, on a pitié des pauvres conjurés. Ensuite, on a pitié de César.

On tremble, d'abord, pour les conjurés; ensuite, on tremble pour César.

869 (698. I, p. 477). — Deux chefs-d'œuvre : la mort de César dans Plutarque, et celle de Néron dans Suétone. Dans l'une, on commence par avoir

1. Otez ce qui est entre les deux lignes.

pitié des conjurés, qu'on voit en péril; et ensuite, de César, qu'on voit assassiné. Dans celle de Néron, on est étonné de le voir obligé par degrés de se tuer sans aucune cause qui l'y contraigne, et, cepen-
5 dant, de façon à ne pouvoir l'éviter.

870* (773. I, p. 503). — Je disois sur les fragments du livre *De la République* de Cicéron : « Nous devons beaucoup de ces fragments à Nonius, qui, pour nous donner des mots, nous a conservé des
10 choses. »

Je suis naturellement curieux de tous les fragments des ouvrages des anciens auteurs; comme, sur les rivages, on aime à trouver les débris des naufrages que la mer a laissés.

15 Cicéron, selon moi, est un des grands esprits qui aye jamais été : l'âme toujours belle, lorsqu'elle n'étoit pas foible.

871 (1110. II, f° 74 v°). — Virgile inférieur à Homère (comme on sait) par la grandeur et la variété
20 des caractères; par l'invention, admirable; égal par la beauté de sa poésie. Ses six premiers livres sont beaux. J'avoue que ses six derniers me font bien moins de plaisir. Je crois que les raisons en sont, *primo*, que c'est trop que six livres depuis l'arrivée
25 en Italie; il falloit expédier cela dans un : car il semble que, dès qu'Énée est arrivé, tout est fini. Homère n'a pas fait cette faute : Ulysse arrivé en Itaque, le poème finit presque d'abord, quoique le lecteur brûle d'apprendre comment il sera reçu. Le

mariage de Lavinie est peu intéressant pour le lecteur, et ne l'est pas plus que Lavinie même, dont le caractère est froid et mort, bien différent de celui d'Hélène, si merveilleuse et par ses aventures, et par les querelles des Déesses, et par sa beauté. Je sens que Turnus ne devoit pas être vaincu par Énée; c'est le poète qui a eu besoin qu'Énée vainquît, non pas Énée qui ait réellement dû vaincre. Il y a (me semble) bien des réflexions à faire sur Virgile, en lui laissant tout le mérite qu'il a, et qu'on lui a si justement donné.

872 (724. I, p. 486). — *Les Sorts virgiliens.* — Rien ne prouve plus le grand respect des Romains pour Virgile! Les premiers mots qu'ils y lisoient étoient regardés comme un oracle : *Sortes Virgilianæ.*

873 (2067. III, f° 342 v°). — On parloit d'un homme de lettres, et on disoit qu'il étoit de basse naissance. Je dis : « J'ai toujours eu mauvaise opinion d'Horace, parce qu'il étoit fils d'un affranchi. »

874* (928. II, f° 16). — Dans l'ode :

Donec gratus eram tibi,

qui a été tant louée, Horace est maladroit dans le dialogue. Horace dit qu'il mourroit pour Chloé; Chloé répond qu'elle consentiroit de mourir deux fois. Cela n'est pas heureusement dit.

875* (926. II, f° 15 v°). — Il n'est pas probable que

Mævius n'ait pas écrit contre Virgile et contre Horace. Sans cela, ces deux grands hommes n'auroient pas écrit contre lui. Mais le temps n'a pas fait passer à la postérité les écrits injurieux de ce méchant poète.

876 (1202. II, f° 92). — Ovide et Bussy, deux exilés qui n'ont su soutenir leur mauvaise fortune.

877* (1474. II, f° 218). — Beau vers d'Ovide *(Fastes)*,* où Lucrèce raconte son aventure*.

Restabant cætera (sic); *flevit,*
Et matronales erubuere genæ.

On dit que le pentamètre n'est point dans sa place, et qu'elle a dû rougir avant de pleurer. Il me semble que le poète place bien la rougeur sur le *restabant cætera;* c'est une augmentation de rougeur. *Matronales* est admirable.

J'ai ouï faire une bonne réflexion. Les vers hexamètres et pentamètres attirent nécessairement l'épigramme. Aussi Ovide met-il plus d'esprit dans les épîtres de ses héroïnes que dans les *Métamorphoses*.

878 (1680. III, f° 30). — Ovide, dans les *Fastes*, fait raconter par Lucrèce à ses parents l'attentat de Tarquin. Lorsqu'elle vient à son crime, le poète dit :

Cætera restabant; voluit cum dicere (sic), *flevit,*
Et matronales erubuere genæ.

J'ai ouï critiquer ces deux vers de deux manières :

les uns veulent que ce dernier vers soit inutile et ne fasse qu'affoiblir; les autres disent que l'ordre des choses est troublé, et qu'il falloit mettre la rougeur avant les pleurs. Et, moi, je dis que ces deux vers sont admirables et peut-être les plus beaux qu'Ovide ait faits, et que, de quelque manière qu'il les tournât, ils auroient été moins beaux si le poète avoit prévenu l'une ou l'autre de ces critiques.

Quant à la première, je dirai qu'il y a plusieurs sources de beauté par rapport aux ouvrages d'esprit, qu'il faut bien distinguer, et qu'il ne faut point faire dépendre une pensée d'un genre de beauté lorsqu'elle dépend d'un autre. Il est vrai qu'il y a des occasions où la beauté de la pensée consiste dans la brièveté. Le « Qu'il mourut! » du vieil Horace, le « Moi! » de Médée, ont une beauté qui dépend de la brièveté, par la raison qu'il s'y agit d'une action forte et d'un moment où l'âme est dans une espèce de transport, et où elle exprime tout en un moment, parce que l'âme semble n'avoir qu'un moment à elle; parce qu'elle est hors d'elle-même. Le discours doit être impétueux, parce que l'âme est impétueuse. Mais, ici, il s'agit de la douleur de Lucrèce, d'une passion lente et sourde, et d'une passion que l'on décrit, et d'un état de l'âme que l'on peint. Et là, il n'a pas suffi de faire pleurer Lucrèce; il a fallu la faire rougir. On est trop frappé de ce genre de beauté qui fait qu'on désire que tout finisse en épigramme. Tout ne doit pas finir en épigramme. Ici l'épigramme n'est point dans les

derniers mots; si on veut une épigramme, elle est dans le tout.

A l'égard de ceux qui disent que l'ordre est troublé, il ne l'est point du tout, parce qu'il ne pou-
5 voit être autrement. Le poète a à peindre l'état de Lucrèce. Il est admirable en ce que, dès qu'elle arrive au détail qui lui paroît le plus affreux, elle ne peut plus parler, elle pleure. Le poète avoit donc deux choses à faire : de peindre l'état de Lucrèce et
10 toutes les impressions que la douleur faisoit sur elle. Lucrèce s'arrête lorsqu'elle est venue à l'idée la plus affreuse, et elle se met à pleurer. C'est ce que le poète a dû d'abord exprimer, soit que la rougeur ait précédé les pleurs, soit que les pleurs ayent suivi la
15 rougeur, soit (ce qui est beaucoup plus dans la nature) que la rougeur et les pleurs ayent été excités en même temps. Or, ici, le poète n'a point dû suivre l'ordre qui feroit commencer par l'expression la plus foible, pour aller à l'expression le plus forte : il
20 faut suivre, non pas l'ordre de la chose, mais l'ordre de la pensée. Ovide ayant à faire taire Lucrèce a dû commencer par la faire pleurer, parce que ce sont les pleurs, et non pas la rougeur qui l'ont empêchée de parler. L'ordre des choses doit être pris de là :
25 Lucrèce devoit nécessairement rougir, et le poète devoit le dire; mais il ne devoit ni ne pouvoit le dire qu'après. Ces deux émotions du même instant ont, dans ce cas particulier, ici, un ordre particulier. Changez l'ordre, et mettez : « Il falloit dire le reste;
30 mais, lorsqu'elle voulut parler, elle rougit et pleura » : toute la pensée est gâtée. « Lorsqu'elle voulut

parler, elle rougit » : l'effet de la rougeur n'est pas d'empêcher de parler ; ce sont les pleurs qui ont cet effet. Il faut donc nécessairement commencer par arrêter ses discours par ses sanglots. Mais la peinture demande que le poète décrive la rougeur de Lucrèce, et il le fait par le plus beau vers du Monde :

Et matronales erubuere genæ.

879* (2180. III, f° 367). — *Ovide.* — Il faudra voir les réflexions que j'ai faites dans mes extraits de ce poète.

Sur l'affront fait à Lucrèce, et qu'elle raconte :

Cætera restabant ; voluit cum dicere (sic) *flevit*
Et matronales erubuere genæ.

Le second vers n'est point une longueur, comme on a dit. Quand elle pense à la grandeur de l'affront, elle pleure ; quand elle pense à la honte qui le suit, elle rougit. C'est son embarras qui la fait pleurer. Le sentiment de son malheur la fait pleurer ; la vue de son malheur la fait rougir. Ce sont les différents états où nous mettent les passions, qu'Ovide exprime si bien.

J'ai dit que le second vers n'étoit pas une longueur. Le premier vers est le sentiment du malheur et de la douleur de Lucrèce ; le second est le sentiment de la pudeur. Or Ovide est admirable pour peindre les passions, c'est-à-dire pour peindre les différents sentiments qui naissent d'une passion, qui se précèdent, ou qui se suivent.

Pour bien sentir ce que c'est que la longueur et la brièveté, pour sentir encore ce que c'est que répétition, il faut distinguer trois sujets principaux : les choses dont le sujet consiste dans le raisonnement; celles dont le sujet consiste dans la peinture, comme est, par exemple, la poésie en général; celles, enfin, dont le sujet consiste à exprimer l'agitation des passions. Dans le premier cas, on ne sauroit trop écarter le superflu : toute parole, toute idée inutile est pernicieuse, parce que l'esprit, la croyant importante, se fatigue ou se dégoûte; souvent même ce qui étoit clair devient obscur, parce qu'on s'imagine n'avoir pas entendu ce qu'on a très bien entendu. Mais, dans le cas de la peinture soit des effets de la nature, soit des effets des passions, l'esprit doit être en quelque façon parleur, pour exprimer ce nombre infini de choses que l'œil voit, ou que le cœur sent, et pour faire connoître qu'il a vu une infinité de choses qu'ils n'avoient pas su distinguer [1].

Ovide, comme j'ai dit ailleurs, est admirable pour peindre les circonstances, et ce qui prouve qu'il n'est point diffus, c'est qu'il est rapide, et, en cela, on peut très bien le comparer à l'Arioste.

On dit qu'Ovide est diffus, et cependant je ne vois qu'on puisse rien retrancher d'Ovide. Le cavalier Marin est diffus parce qu'on y peut retrancher tout ce qu'on veut, quelques vers, le quart de l'ouvrage, la moitié de l'ouvrage. Ce qui reste n'en sera que meilleur, c'est-à-dire moins insupportable.

1. Rendre plus clair.

On dit qu'Ovide a trop d'esprit, c'est-à-dire s'abandonne trop à son esprit. Mais, si c'étoit le défaut d'Ovide, il seroit identifié avec lui et règneroit dans tous ses ouvrages, comme il règne dans tous les ouvrages du cavalier Marin. Ovide n'avoit point ce caractère d'esprit-là, parce qu'il prenoit le caractère qui étoit propre à chaque sujet.

880* (2178. III, f° 363). — LITTÉRATURE ET BELLES-LETTRES. — *Quinte-Curce.* — On ne sait guère quel est le rhéteur qui, sans savoir et sans jugement, promène Alexandre sur une terre qu'il ne connoît pas, et qui le couvre de petites fleurs, et qui a écrit sans connoître une seule des sources où il devoit puiser. Les Anciens ont eu plus de bon sens que nous : ils ne l'ont cité nulle part, et, quoique la pureté de son style nous prouve son antiquité, il est resté dans l'oubli, et il semble qu'on attendît la Barbarie pour l'en faire sortir et le produire comme un modèle dans les écoles : comme si, pour apprendre une langue, il falloit commencer par gâter l'esprit. Quinte-Curce nous dira qu'Alexandre, désespérant de se faire suivre par ses Macédoniens, leur dit qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner en Macédoine, et qu'il iroit seul conquérir l'Univers. Arrien nous dira que le désespoir, la tristesse et les larmes des Macédoniens vinrent de ce qu'Alexandre avoit formé une armée qui le mettoit en état de se passer des Macédoniens et d'achever sa conquête; les cris et les larmes de l'armée, les soupirs d'Alexandre, les réconcilièrent.

881* (1475. II, f° 218). — Tite-Live est un peu déclamateur, et, ce qu'il y a d'admirable, il ne l'est pas dans ses belles harangues : c'est que là on ne le paroît pas tant.

882 (13. I, p. 6). — Beau livre que celui d'un André cité par Athénée : *De Iis quæ falso creduntur.*

VII. AUTEURS DU XVIe SIÈCLE ET DU XVIIe.

883 (1337. II, f° 187). — L'Arioste ramassa les contes de chevalerie de son temps et en fit un tout, comme Ovide ramassa les fables et en fit un tout.

884* (165. I, p. 138). — *Rabelais.* — Toutes les fois que j'ai lu Rabelais, il m'a ennuyé : je ne l'ai jamais pu goûter[1]. Toutes les fois que je l'ai entendu citer, il m'a plu.

885 (1114. II, f° 75 v°). — Rabelais badine naïvement; Voiture, finement. Aussi celui-là plaît toujours; l'autre fatigue à la longue.

886 (1533. II, f° 238 v°). — Voiture a de la plaisanterie, et il n'a pas de gayeté. Montagne *(sic)* a de la gayeté et point de plaisanterie. Rabelais et le *Roman comique* sont admirables pour la gayeté.

1. Je l'ai lu depuis avec plaisir.

Fontenelle n'a pas plus de gayeté que Voiture. Molière est admirable dans l'une et l'autre de ces deux qualités, et les *Lettres Provinciales*, aussi. J'ose dire que les *Lettres Persanes* sont riantes et ont de la gayeté, et qu'elles ont plû par là.

887 (633. I, f° 453). — Dans la plupart des auteurs, je vois l'homme qui écrit; dans Montagne *(sic)*, l'homme qui pense.

888 (585. I, f° 445). — On a fait pour Conti ces deux vers ; je les applique à Montagne *(sic)* :

His fancy and his judgment such :
Each to the other seems to much.

889* (2182. III, f° 374). — *Montagne (sic)*. — Voyez ce que j'en ai dit dans un petit ouvrage particulier qui est dans le portefeuille *Ouvrages non imprimés*. — Ce ne sont que des idées; il faut changer.

890 (1307. II, f° 178). — Je disois de Shakespeare : « Quand vous voyez un tel homme s'élever comme un aigle, c'est lui. Quand vous le voyez ramper, c'est son siècle. »

891 (1021. II, f° 39). — Saint François de Salles, très modéré dans sa morale. Je disois : « Il étoit trop raisonnable pour être un saint : il croit que, dans les conversations faites pour délasser l'esprit, il n'y a pas de paroles oiseuses. »

892 (1621. II, f° 474). — Autrefois le style épistolaire étoit entre les mains des pédants, qui écrivoient en latin. Balzac prit le style épistolaire et la manière d'écrire des lettres de ces gens-là. Voiture en dégoûta, et, comme il avoit l'esprit fin, il y mit de la finesse et une certaine affectation, qui se trouve toujours dans le passage de la pédanterie à l'air et au ton du monde. M. de Fontenelle, presque contemporain de ces gens-là, mêla la finesse de Voiture, un peu de son affectation, avec plus de connoissances et de lumières, et plus de philosophie. On ne connoissoit point encore Mad^e de Sévigné. Mes *Lettres Persanes* apprirent à faire des romans en lettres.

893 (1215. II, f° 94). — S'il faut donner le caractère de nos poètes, je compare Corneille à Michel-Ange, Racine à Raphaël, Marot au Corrège, La Fontaine au Titien, Despréaux au Dominiquin, Crébillon au Guerchin, Voltaire au Guide, Fontenelle au Bernin, Chapelle, La Fare et Chaulieu au Parmesan, le père Lemoine à Joseph Pin, Regnier au Giorgione, La Motte au Rembrand, Chapelain est au-dessous d'Albert Dürer. Si nous avions un Milton, je le comparerois à Jules Romain. Si nous avions le Tasse, nous le comparerions aux Carraches. Si nous avions l'Arioste, nous ne le comparerions à personne, parce que personne ne lui peut être comparé.

894 (857. I, p. 544). — Lorsque le grand cardinal

à qui une illustre académie doit son institution eut vu l'autorité royale affermie, les ennemis de la France consternés et les sujets du Roi rentrés dans l'obéissance, qui n'eût pensé que ce grand homme étoit content de lui-même? Non! Pendant qu'il étoit au plus haut point de sa fortune, il y avoit dans Paris, au fond d'un cabinet obscur, un rival secret de sa gloire. Il trouva dans Corneille un nouveau rebelle, qu'il ne put soumettre. C'étoit assez qu'il eût à souffrir la supériorité d'un autre génie, et il n'en fallut pas davantage pour lui faire perdre le goût d'un grand ministère qui devoit faire l'admiration des siècles à venir.

895 (1299. II, f° 137 v°). — *Le Cid.* — La belle critique de l'Académie françoise, qui a donné le plus beau modèle que nous ayons en ce genre: critique sévère, mais charmante! C'est dans ce cas où la morale exigeoit qu'avant de penser à ce qu'elle devoit au public, elle pensât à ce qu'elle devoit à Corneille, et peut-être à ce qu'elle devoit au grand Corneille. C'est là que l'on voit la louange des beautés si près de la critique des défauts, une si grande naïveté dans les deux côtés, etc.

896 (Sp., p. 322). — Il y a dix ou douze tragédies de Corneille et de Racine qui ne permettent jamais de décider: celle qu'on voit représenter est toujours la meilleure.

897 (2103. III, f° 348 v°). — Il y a plus de vie dans

les *Mémoires* du cardinal de Retz que dans les *Commentaires* de César.

898 (667. I, p. 465). — Les *Maximes* de M. de La Rochefoucauld sont les proverbes des gens d'esprit.

5 899* (65. I, p. 64). — Saint-Evremond parle en françois comme saint Augustin parloit en latin : en les lisant, on se fatigue de voir toujours combattre des mots et de trouver toujours leur esprit enfermé dans les bornes d'une antithèse.

10 900* (2181. III, f° 370). — *M. Despréaux.* — Il n'est plus permis de mal écrire depuis qu'on a connu si bien les sources de l'agréable et du beau ; c'est-à-dire qu'il est très difficile de bien écrire. Dans un grand sérail, il est difficile de plaire. Nous jugeons des 15 ouvrages d'esprit avec le dégoût des Sultans.

M. Despréaux, dans la préface de sa dernière édition, a dit, lui ou son libraire, le beau mot de François Ier et l'a exprimé ainsi : « Un roi de France ne venge pas les injures d'un duc d'Orléans. » Il 20 faut dire : « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » L'un est une réflexion ; l'autre est un sentiment. L'un peut être dit de tout le monde ; l'autre nous frappe, parce qu'il ne peut avoir été dit que par le roi de France qui a eu ce 25 sentiment. Il n'en faut point faire une pensée générale. Ce qui frappe d'admiration, c'est lorsque la chose est dite par celui qui la sentoit et la sentoit dans le moment où il l'a dite.

Les deux satires que nous avons sur les femmes ont été faites par deux pédants; aussi ne sont-elles pas bonnes : Despréaux et Juvénal. Bon Dieu! si Horace l'avoit faite! Mais le sujet ne vaut rien, et Horace avoit trop d'esprit pour prendre un tel sujet.

Mais les beaux génies ont beau faire de mauvais ouvrages, ils sont toujours, par quelque côté, inimitables : témoin l'éloge de Mad^e de Maintenon dans cette satire sur les femmes de M. Despréaux.

Le jansénisme a fait un furieux tort à la Muse de M. Despréaux; il a fait la gloire de Racine : *Esther* et *Athalie*. M. Racine a tiré de là des idées sur la grandeur de la Religion et a rempli sa poésie de ses sentiments; M. Despréaux en a tiré des discussions théologiques, sujet étranger et ennemi de la poésie.

Les ouvrages immortels de M. Despréaux sont son *Lutrin*, son *Art poétique*, son épître *(sic)* à M. de Valincour, et autres. Ce qui afflige dans les ouvrages de M. Despréaux, c'est un orgueil très peu délicat, qui se montre toujours, et un mauvais naturel, qui se montre encore, une répétition trop fréquente des mêmes traits satiriques; de sorte qu'on voit un cœur également corrompu et un esprit qui ne sert pas assez bien le cœur. Ses imitations des Anciens ont fait croire qu'il avoit plus d'esprit que de génie, et, moi, vu la stérilité de son esprit, je lui trouverois plus de génie que d'esprit. Effectivement, il n'y a presque pas une de ses pièces où l'on ne trouve de l'invention, où l'on ne voit l'homme de génie. Son *Lutrin* est un poème parfait; il se maintient perpétuellement contre la bassesse et la stérilité de son

sujet par la richesse de l'invention. Il n'y a point d'ouvrage qui ait été plus difficile à faire que celui-là, et peut-être n'en avons-nous pas de plus parfait. *Nec erat quod tollere velles.* Les Anciens ne lui ont point servi de modèles. Quand il marche avec les Anciens, il ne leur est pas inférieur, et, quand il marche tout seul, il ne leur est pas inférieur non plus. M. Perrault, défendant les Modernes, ne pouvoit rien citer de mieux contre M. Despréaux, que M. Despréaux lui-même.

901* (166. I, p. 138). — Je n'ai jamais vu de livre si fort au-dessous de sa réputation que les *Réflexions morales* du père Quesnel; jamais, tant de pensées basses; jamais, tant d'idées puériles.

902 (1054. II, f° 61 v°). — Je disois : « Le livre de M. de Cambray détruit en trois mots : l'amour est un rapport. »

903 (1335. II, f° 186 v°). — Dans les *Maximes des Saints,* le vrai est si près du faux que vous ne savez où vous en êtes. Le rôle de M. de Meaux étoit aisé : il avoit de grands coups à frapper.

VIII. AUTEURS DU XVIIIe SIÈCLE.

904 (1264. II, f° 112 v°). — Il y a un corps dans un état voisin qui examine chaque année l'état de la

Nation. Examinons ici l'état actuel de la République des Lettres.

905* (141. I, p. 126). — Du 22 décembre 1722. — Il paroît ici une pièce qu'on appelle *la Fagonnade;* une violente taxe a donné à l'auteur le feu et le fiel de Rousseau.

Le poème de Racine sur *la Grâce* est ici infiniment admiré et méprisé.

906 (1294. II, f° 136 v°). — M. de Fontenelle, autant au-dessus des autres hommes par son cœur qu'il est au-dessus des hommes de lettres par son esprit.

Comperit invidiam supremo fine domari.

907 (692. I, p. 476). — Lorsque je lis les *Lettres du Ch[evalier] d'H[e]r...*, je suis enragé de voir un si grand homme écrire comme cela.

908 (1304. II, f° 172). — Écrivant une lettre de recommandation à M. de Fontenelle, je finissois ainsi : « Je vous demande de vous intéresser pour un homme de mérite et pour un honnête homme : je ne sache rien à vous dire de plus séduisant pour vous. »

909 (1600. II, f° 456 v°). — Nous voulions détourner M. de Fontenelle de faire imprimer ses comédies de son vivant. Je lui dis : « Il faut que votre réputation soit bien grande, puisque vous ne devez pas même publier des ouvrages admirables. »

910 (1295. II, f° 136 v°). — L'illustre abbé de Saint-Pierre a proposé divers projets, tous pour conduire au bien. Il est surprenant qu'il n'ait pas pensé à une société de journalistes et donné des règles pour cela.

911 (2122. III, f° 350). — J'ai connu Ramsay; c'étoit un homme fade : toujours les mêmes flatteries; il étoit comme les épithètes d'Homère : tous ses héros avoient les pieds légers.

912 (872. II, f° 3). — Le père Hardouin étoit un homme dont la tête n'étoit pas mieux rangée que celle de celui qui se croyoit le Père Éternel aux Petites-Maisons.

913 (385. I, p. 361). — Magliabecchi ne vouloit pas aller voir le feu Grand-Duc, quand il le faisoit appeler. Il le trouvoit trop mauvaise compagnie. Quand les étrangers disoient du bien de lui au Grand-Duc, il disoit : « *E vero; ma non lo posso praticare.* »

914 (1364. II, f° 196). — Je disois de Rousseau : « Toutes ses épithètes disent beaucoup; mais elles disent toujours trop : il exprime toujours au-delà. »

915 (795. I, p. 512). — L'abbé Dubos, dans son ouvrage sur les commencements de notre monarchie, ne lit (?) que pour y chercher l'autorité des Roix et la dépendance des anciens François, et le

droit qu'ils ont de dépouiller les seigneurs. Cet homme ne voyoit jamais dans cette histoire qu'une pension.

916* (143. I, p. 126). — J'ai entendu la première représentation de la tragédie d'*Inès* de M. de La Motte; j'ai bien vu qu'elle n'a réussi qu'à force d'être belle, et qu'elle a plu aux spectateurs malgré eux. Il y a un second acte qui, à mon goût, est au-dessus de tous les autres. Je me suis plus senti touché les dernières fois que les premières. Au cinquième acte, il y a une scène des enfants qui a paru ridicule à bien des gens, et l'auditoire étoit partagé : les uns rioient, et les autres pleuroient. Je suis persuadé que cette scène feroit un effet étonnant sur un peuple dont les mœurs seroient moins corrompues que les nôtres. Nous sommes parvenus à une trop malheureuse délicatesse.

Tout ce qui a quelque rapport à l'éducation des enfants, aux sentiments naturels, nous paroît quelque chose de bas et peuple. Nos mœurs sont qu'un père et une mère n'élève *(sic)* plus ses *(sic)* enfants, ne les voit plus, ne les nourrit plus. Nous ne sommes plus attendris à leur vue; ce sont des objets qu'on dérobe à tous les yeux; une femme ne seroit plus du bel air si elle paroissoit s'en soucier. Quel moyen que des esprits ainsi préparés puissent goûter sur la scène de pareils objets? Racine, qui l'auroit pu faire plus impunément, ne l'a pas hasardé et n'a pas osé montrer Astyanax. Le petit Regulus plut autrefois, parce que les mœurs n'étoient pas si

perverties; à présent, on ne les souffriroit plus. Il y a une injustice étonnante dans les jugements des hommes: nous accusons de peu d'esprit nos pères, parce qu'ils ont pleuré en voyant le petit Regulus; nous croyons qu'ils pleuroient parce qu'ils n'avoient pas le sens commun. Non! Ils avoient autant d'esprit que nous, ni plus, ni moins; mais leurs mœurs étoient différentes, leur cœur autrement disposé. C'est pour cela qu'ils pleuroient, et que nous ne pleurons pas. On peut en dire de même de presque toutes les tragédies.

917 (1287. II, f° 136). — J'ai vu dix mille hommes dans Paris qui avoient assez d'esprit pour critiquer les ouvrages de M. de La Motte, et, de tous ceux-là, il n'y en avoit aucun qui en eût assez pour faire le moindre de ses ouvrages.

918 (2108. III, f° 349). — Peut-être que la réputation de la prose de M. de La Motte a nui à celle de ses vers.

919 (2174. III, f° 361). — On disoit qu'Helvétius avoit donné une pension de 2,000 francs à Saurin, et que cela étoit fort noble. « Très noble, dis-je, et cela le sera longtemps: car cela ne sera guère imité. »

920* (68. I, p. 64). — Nous n'avons point d'auteur tragique qui donne à l'âme de plus grands mouvements que Crébillon; qui nous arrache plus à nous-

mêmes; qui nous remplisse plus de la vapeur du Dieu qui l'agite. Il vous fait entrer dans le transport des Bacchantes. On ne sauroit juger son ouvrage, parce qu'il commence par troubler cette partie de l'âme qui réfléchit.

921 (1223. II, f° 95 v°). — Je disois du père Tournemine : « Il n'avoit aucune bonne qualité, et il étoit même mauvais Jésuite. »

922 (709. I, p. 479). — Plus le poëme de *la Ligue* paroît être l'*Énéide,* moins il l'est.

923* (2083. III, f° 344 v°). — M. de Voltaire a commencé son poëme de deux manières; l'une :

Je chante ce grand roi, vaillant et généreux,
Qui força les François à devenir heureux.

et, comme ce dernier vers est recherché, qu'il a de la prétention, qu'il est, en quelque façon, sententieux, il a *(sic)* corrigé dans une seconde édition et a mis:

Je chante ce grand roi qui gouverna la France
Et par droit de conquête, et par droit de naissance.

Cela ne vaut rien, non plus: il semble que c'est un notaire qui parle.

Voici comment je mettrois ces deux vers:

Je chante ce grand roi, prudent et généreux,
Qui conquit son royaume et le rendit heureux.

924 (641. I, f° 455 v°). — *Histoire de Charles XII.*

— Il y a un morceau admirable, écrit aussi vivement qu'il y en ait : c'est la retraite de Schulembourg. L'auteur manque quelquefois de sens; comme lorsqu'il dit que Patkul fut étonné lorsqu'on lui apprit qu'il alloit être roué, lui qui avoit été brave dans les combats. Comme si la mort et le genre de mort n'étoient pas deux choses différentes!

925 (896. II, f° 10 v°). — Je dis : « Voltaire n'est pas beau; il n'est que joli. Il seroit honteux pour l'Académie que Voltaire en fût; il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été. »

926 (1363. II, f° 196). — Je disois de la voltéromanie *(sic)* : « Cela est trop fort pour faire son effet. »

927 (1380. II, f° 197 v°). — Il me semble que Voltaire croit l'attraction parce que c'est une chose extraordinaire, comme on croit les miracles. Dans son livre, il ne s'attache qu'à nous en faire voir les prodiges. On voit qu'il veut vendre son orviétan.

928 (1382. II, f° 198). — Ouvrages de Voltaire, comme ces visages mal proportionnés qui brillent de jeunesse.

929* (1446. II, f° 211 v°). — Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire : il est comme les moines, qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre; Voltaire écrit pour son couvent.

930 (1460. II, f° 214 v°). — Je disois : « Voltaire se promène toujours dans des jardins ; Crébillon marche sur les montagnes. »

931 (1589. II, f° 455 v°). — Je disois de Voltaire (?) : « C'est un problème : savoir qui lui a rendu plus de justice : ceux qui lui ont donné cent mille louanges, ou ceux qui lui ont donné cent coups de bâton. »

932 (2175. III, f° 361). — Quelqu'un racontoit tous les vices de Voltaire. On répondoit toujours : « Il a bien de l'esprit ! » Impatienté, quelqu'un dit : « Eh bien ! c'est un vice de plus ! »

933 (2233. III, f° 466). — Je disois que Voltaire étoit un général qui prenoit sous sa protection tous ses goujats.

934 (2234. III, f° 466). — Lacon (?) a toujours des hors de propos contre lui ; Voltaire, contre les autres.

935 (2235. III, f° 466). — Voltaire a une imagination plagiaire : elle ne voit jamais une chose si on ne lui en a montré un côté.

936 (2243. III, f° 466 v°). — Je disois de Voltaire : « Gardez-vous de mourir le martyr de vos anecdotes, ni le confesseur de vos poésies. »

937 (1298. II, f° 137). — Un honnête homme

(M. Rollin) a, par ses ouvrages d'histoire, enchanté le public. C'est que le cœur y parle au cœur; c'est l'ami des hommes qui parle aux hommes. On sent une secrète satisfaction d'entendre parler la Vertu. Il y auroit plaisir d'être repris par un homme qui cherche que tous les hommes soyent meilleurs. C'est l'abeille de la France...

938* (1508. II, f° 228 v°). — *Le cardinal de Polignac.* — Nous lui devons cet ouvrage immortel dans lequel Descartes triomphe une seconde fois d'Épicure.

939 (950. II, f° 21). — On parloit de la pièce de Marivaux, *la Mère confidente*, où les mœurs sont admirables. Je dis : « Le peuple est honnête dans ses goûts, quoiqu'il ne le soit pas dans ses mœurs. Nous nous réjouissons de trouver des honnêtes gens, parce que nous voudrions qu'on le fût à notre égard. »

940 (Sp., f° 441 v°). — J'ai lu, ce 6 avril 1734, *Manon Lescaut,* roman composé par le père Prévost. Je ne suis pas étonné que ce roman, dont le héros est un fripon, et l'héroïne, une catin qui est menée à la Salpétrière, plaise; parce que toutes les mauvaises actions du héros, le chevalier des Grieux, ont pour motif l'amour, qui est toujours un motif noble, quoique la conduite soit basse. Manon aime aussi; ce qui lui fait pardonner le reste de son caractère.

941 (1137. II, f° 78 v°). — L'*Essai* de Raymond sur la poésie : ce sont deux ou trois idées qui ont passé par un esprit stérile.

942 (979. II, f° 27 v°). — *Astruc*. — Il n'a jamais rien dit; il a toujours répété.

943 (1243. II, f° 102 v°). — Je parlois d'Astruc et de sa folie de vouloir toujours apprendre les choses qu'il ne sait pas, à ceux qui les savent.

944 (1647. III, f° 7 v°). — Je disois d'Astruc et de Daube : « Daube ne pense qu'à ce qu'il dit, et point du tout à ce que vous dites. Astruc ne pense qu'à ce que vous dites, et jamais à ce qu'il dit. J'aime mieux Daube : il ne vous offense pas, mais vous ennuye; Astruc vous ennuye et vous offense. » J'ajoute : Daube cherche le vrai; Astruc, le faux.

945 (1231. II, f° 100). — « M. Coste (disois-je, en riant) croit avoir fait Montagne *(sic)*, et il rougit quand on le loue devant lui. »

946* (1441. II, f° 211). — J'ai un honnête homme de mes amis qui a fait de belles notes sur Montagne *(sic)*. Je suis sûr qu'il croit avoir fait les *Essais*. Lorsque je le loue devant lui, il prend un air modeste, et me fait une petite révérence, et rougit un peu.

947* (821. I, p. 528). — *Je disois de l'abbé de S. :

« Un homme sans esprit et sans discernement, qui, par bonheur pour les gens de lettres, n'a point de lettres, et qui déshonoreroit les savants, s'il étoit savant; flétri sans cesse par cette justice qui n'a d'autorité que sur les criminels les plus vils; un homme dont la connoissance est partout désavouée*.

948* (1954. III, f° 257). — Je disois des *Journaux de Trévoux* que, si on les lisoit, ils seroient le plus dangereux ouvrage qu'il y eût, dans son *(sic)* projet de se rendre maîtres de la littérature : *Ut haberent instrumenta servitutis et ephemerides.*

949* (2021. III, f° 315 v°). — Le docteur Warburton traite milord Bolingbroke d'une manière très sévère. Milord avoit crié bien haut sur ce que M. Pope avoit fait imprimer, par avarice, le manuscrit du Roi patriote, qu'il lui avoit confié. « Je suppose, dit le docteur, que M. Pope, par avarice, eût fait cette action. Deviez-vous, pour cela, chercher à déshonorer votre ami? Ne deviez-vous pas le cacher? Comment voulez-vous que la postérité croye les belles choses qu'il a dites de vous?

950* (2022. III, f° 316). — Sur le livre de M. Warburton, où il y a beaucoup de belles choses et beaucoup d'autres mal fondées et imaginaires, je dis : « Il est bien possible qu'un grand génie dise de très belles choses, mêlées avec d'autres qui ne valent rien; mais il n'est pas possible qu'un sot dise des choses qui ne valent rien, mêlées avec de très belles choses. »

IX. LIVRES A FAIRE.

951* (101. I, p. 92). — A présent qu'on est dans le goût des collections et des bibliothèques, il faudroit que quelque laborieux écrivain voulût faire un catalogue de tous les livres perdus qui sont cités par les anciens auteurs. Il faudroit un homme libre des soins et des amusements mêmes. Il faudroit donner une idée de ces ouvrages, du génie et de la vie de l'auteur, autant qu'on pourroit le faire sur les fragments qui nous restent, et les passages cités par d'autres auteurs qui ont échappé au temps ou au zèle des religions naissantes. Il semble que nous devions ce tribut à la mémoire de tant de savants hommes. Une infinité de grands hommes sont connus par leurs actions, et non pas par leurs ouvrages. Peu de personnes savent que Sylla a fait des *Commentaires*, et que Pyrrhus a fait des *Institutions militaires*, et Hannibal des *Histoires*.

Cet ouvrage ne seroit pas aussi immense qu'il paroît d'abord. On trouveroit dans Athénée, dans Plutarque, dans Photius et dans quelques autres auteurs anciens, des sources fécondes. On pourroit même se borner et ne traiter que des poëtes, des philosophes ou des historiens.

Je voudrois aussi qu'on travaillât à un catalogue des arts, des sciences et des inventions qui se sont perdus, que l'on en donnât l'idée la plus juste qu'il

seroit possible, les raisons qui ont pu faire qu'on s'en est dégoûté, ou qu'ils sont restés dans l'oubli, et, enfin, comment on y a suppléé.

Je voudrois aussi qu'on traitât des maladies qui ne sont plus, et de celles qui sont nouvelles, les *(sic)* raisons de la fin des unes et de la naissance des autres.

Je voudrois encore que l'on recueillît toutes les citations de saint Augustin, des auteurs perdus et autres, etc.

952 (326. I, p. 335). — *Facienda est extractio extractorum nominata « Ridicula ».*

953 (363. I, p. 354). — Un homme vouloit faire l'histoire des maux faits par les cardinaux.

954 (446. I, p. 390). — Une histoire civile du royaume de France, comme Giannone a fait l'*Histoire civile du Royaume de Naples.*

955 (598. I, f° 447). — Je disois que l'on devroit faire une histoire byzantine, au lieu du recueil de tant de volumes in-folio d'auteurs détestables qu'on en a.

X. ESTHÉTIQUE.

956 (272. I, p. 292). — Le père Buffier a défini la beauté : l'assemblage de ce qu'il y a de plus commun. Quand sa définition est expliquée, elle est excel-

lente, parce qu'elle rend raison d'une chose très obscure, parce que c'est une chose de goût.

Le père Buffier dit que les beaux yeux sont ceux dont il y en a un plus grand nombre de la même façon; de même, la bouche, le nez, etc. Ce n'est pas qu'il n'y ait un beaucoup plus grand nombre de vilains nez que de beaux nez; mais c'est que les vilains sont de bien différentes espèces; mais chaque espèce de vilains est en beaucoup moindre nombre que l'espèce des beaux. C'est comme si, dans une foule de cent hommes, il y a dix hommes habillés de vert, et que les quatre-vingt-dix restant soyent habillés chacun d'une couleur particulière : c'est le vert qui domine.

Enfin, il me paroît que la difformité n'a point de bornes. Les grotesques de Callot peuvent être variés à l'infini. Mais la régularité des traits est entre certaines limites.

Ce principe du père Buffier est excellent pour expliquer comment une beauté françoise est horrible à la Chine, et une chinoise, horrible en France.

Enfin, il est excellent peut-être pour expliquer toutes les beautés de goût, même dans les ouvrages d'esprit. Mais il faudra penser là-dessus.

957 (1449. II, f° 212 v°). — Ce qui fait la beauté, c'est la régularité des traits; ce qui fait une femme jolie, c'est l'expression du visage.

958* (203. I, p. 196). — Je suis plus touché quand je vois une belle peinture de Raphaël qui me repré-

sente une femme nue dans le bain, que si je voyois Vénus sortir de l'onde. C'est que la peinture ne nous représente que les beautés des femmes, et rien de ce qui peut en faire voir les défauts. On y voit tout ce qui plaît, et rien de ce qui peut dégoûter. D'ailleurs, dans la peinture, l'imagination a toujours quelque chose à faire, et c'est un peintre qui représente toujours en beau.

Pourquoi l'*Aloïsia* charme-t-il si fort en latin et si peu en françois ? C'est que le françois représente au François les choses comme elles sont : il lui donne une idée juste, qui est si claire qu'il n'en peut pas ajouter d'accessoires. Dans le latin, que nous n'entendons pas parfaitement, l'imagination ajoute à la véritable idée une idée accessoire, qui est toujours plus agréable. Voilà pourquoi les traductions ne nous plaisent pas tant que les originaux, quoique réellement elles soyent aussi belles, chaque langue ayant ses expressions aussi parfaites l'une que l'autre.

959* (201. I, p. 196). — Les hommes ne paroissent jamais plus outrés que lorsqu'ils méprisent, ou lorsqu'ils admirent : il semble qu'il n'y ait point de milieu entre l'excellent et le détestable.

XI. MUSIQUE.

960 (1050. II, f° 60 v°). — Plus l'art de la musique a été rude et imparfait, plus elle a fait des effets surprenants. En voici (je crois) la raison. Ils avoient

des instruments qui font plus de bruit et frappoient par là davantage des oreilles qui ne sont pas accoutumées à la musique ou plutôt à une musique meilleure, qui plaît plus, quoiqu'elle émeuve moins. Mais, quand cette musique nouvelle a commencé à plaire davantage, la première a commencé à émouvoir moins.

961 (327. I, p. 335). — Dans mon séjour en Italie, je me suis extrêmement converti sur la musique italienne. Il me semble que, dans la musique françoise, les instruments accompagnent la voix, et que, dans l'italienne, ils la prennent et l'enlèvent. La musique italienne se plie mieux que la françoise, qui semble roide. C'est comme un lutteur plus agile. L'une entre dans l'oreille, l'autre la meut.

962 (1427. II, f° 205 v°). — Mad^e de Boufflers dit de la Lemaur, qu'en l'entendant chanter, elle prononce si bien que l'on apprend l'orthographe.

963 (388. I, p. 363). — Je ne saurois m'accoutumer à la voix des castrats. La raison (je crois) en est que, si un châtré chante bien, cela ne me surprend point, parce qu'il est fait pour cela, indépendamment du talent, et je n'en suis pas plus surpris que lorsque je vois un bœuf qui a des cornes, ou un âne qui a de grandes oreilles. D'ailleurs, il me semble que la voix de tous les châtrés est la même. Ces châtrés (je crois) sont venus d'abord à Venise par le commerce que cette ville eut avec Constantinople.

Ils sont venus des Empereurs grecs, qui en faisoient un grand usage dans le service de leur palais; si bien qu'ils devenoient quelquefois généraux d'armée.

964 (1141. II, f° 78 v°). — *Les Châtrés.* — Pour un qui chante bien, il y en a cent qui ne réussissent pas. « *Multi sunt vocati; pauci vero electi,* » disoit Jacob.

965 (1204. II, f° 92 v°). — Je disois : « Rameau est Corneille; et Lulli, Racine. »

966 (1209. II, f° 93). — Lulli fait de la musique comme un Ange; Rameau fait de la musique comme un Diable.

XII. ARTS PLASTIQUES.

967 (397. I, p. 366). — J'ai mis dans mon *Spicilegium* quelques remarques sur la peinture, la sculpture et l'architecture, que j'avois tirées de certaines conversations avec M. Jacob. Voici les observations que j'ai faites depuis, qui n'ont pu entrer dans mes divers ouvrages.

968 (398. I, p. 366). — J'ai trouvé dans les peintres de l'école de Florence une force de dessin que je n'avois point sentie ailleurs. Ils mettent les corps dans des attitudes très peu ordinaires; mais il n'y a

jamais rien de gêné. Quelquefois, le coloris est un peu sec; mais le dessin est si bien prononcé qu'il vous surprend toujours. Les Florentins ne mettent point les corps dans l'obscurité; ils n'affectent point de fausses ombres; mais ils les font paroître à la lumière du Soleil. Quel que soit leur coloris, vous êtes touché de la hardiesse de leur pinceau. Voyez les figures par le dos, de côté, en profil, la tête tournée, baissée, le corps penché! Tout ce que vous voyez semble vous faire voir tout ce qui est caché. Le corps est toujours dans une pondération juste et placé comme il doit être.

969 (399. I, p. 366). — Le sculpteur, qui n'a aucune des ressources des peintres, qui n'est soutenu ni par le coloris, ni par la surprise que donne l'art de faire fuir et sortir les corps d'une surface plate, ni l'avantage d'une grande ordonnance, n'a que la ressource de mettre du feu et du mouvement dans ses ouvrages, en mettant ses figures dans de belles attitudes et leur donnant de beaux airs de tête. Ainsi, quand il a mis les proportions dans ses figures, que ses draperies sont belles, il n'a rien fait s'il ne les met pas en action, si la position est dure: car la sculpture est naturellement froide.

La symmétrie dans les attitudes y est insupportable (j'en ai parlé sur *le Goût*). Mais les contrastes trop contrastes *(sic)* souvent le sont autant; comme quand on voit qu'un bras en contraste fait exactement tout ce que l'autre fait, et qu'on voit qu'on a étudié de faire précisément l'un comme l'autre.

Il faut que, dans une statue, les flancs ne soyent pas également enfoncés et, comme disent les Italiens, *pari à pari;* mais que l'un entre et l'autre sorte.

L'ombre d'un corps, laquelle tombe sur un membre d'une statue, ou quelque corps qui y est appliqué, comme un bâton pastoral sur le bras d'un saint, pourront faire paroître ces parties moindres.

Il faut que les yeux des plis soyent plus minces, moins ronds et plus crus que le reste des plis. De même, le pli ou la partie du pli qui est au-dessous doit être plus crue et moins ronde que la supérieure.

Les bas-reliefs ont une grande partie des difficultés de la peinture : il faut faire fuir les figures, faire sentir les éloignements, faire de grandes ordonnances.

Une des raisons pourquoi nos sculpteurs ne font pas les draperies si bien que les Anciens, c'est que le marbre de Carrare dont on se sert aujourd'hui est plus dur que celui des Anciens. C'est comme une pierre à fusil. Il l'est même plus qu'il n'étoit il y a quarante ans. Les carrières se sont affaissées; on a perdu la veine. Ainsi le marbre se refuse aux ouvriers.

Nos moines et nos saints ont quelquefois des habits auxquels il est impossible de donner de la grâce.

970 (400. I, p. 370). — Foggini étoit boiteux et contrefait; ce qui fait que ses ouvrages n'ont pas toute la perfection qu'on pourroit désirer : car, quand on fait une statue, il ne faut pas être toujours

assis en un lieu. Il la faut voir de tous les côtés, de loin, de près, en haut, en bas, dans tous les sens. On ne voit les tableaux que d'un point de vue; mais les statues se voyent de plusieurs; ce qui fait la difficulté des sculpteurs *(sic)*. 5

971 (401. I, p. 370). — Vous ne sauriez trouver un tableau du Dominiquin, du Guide ou du Carrache, mal dessiné. Ils sont comme Rousseau, qui ne put jamais mal versifier. Vous ne sauriez presque trouver un tableau de l'École de Venise où il n'y ait 10 quelque chose à redire du côté du dessin.

972 (402. I, p. 370). — Je sens bien quatre sortes de contours : ceux des femmes, qui sont ronds, pleins de chair et point ressentis; ceux des hommes nobles, qui approchent de ceux des femmes et sont 15 comme ceux de *l'Apollon :* grands, ronds, peu ressentis; ceux des hommes puissants, comme ceux de *l'Hercule,* qui sont ressentis, mais pleins de chair, grands, ronds, et dominent (?) sur d'autres moindres; ceux des vieillards, qui sont ressentis, 20 secs et aigus. Ceux des hommes rustiques, qui sont pleins de chair, mais grossiers, confus, incertains, en grand nombre, et qui n'ont rien, les uns plus que les autres, ce sont ceux des hommes de travail. D'un côté, les sucs grossiers de leur nourriture les 25 rendent épais, et, d'un autre côté, la fatigue et le travail donne *(sic)* des plis à leurs parties. Ainsi on voit leurs mains et leur visage ridés, marqués, divisés en petites parties; *idem,* du reste de leur

corps. *Le petit Faune* de la galerie de Florence donne une bonne idée de ces derniers contours.

973 (403. I, p. 371). — Lorsqu'on met dans un bâtiment un ordre rustique, il faut prendre garde qu'il y ait une espèce de dégradation, de façon que les pierres de dessous soyent plus matérielles que celles de dessus, et que les entre-deux des bossages soyent toujours moindres. En effet, quand cela ne seroit pas ainsi, cela devroit paroître de même, parce que ce qui est plus haut doit être vu sous un plus petit angle. On voit un bel exemple de cette dégradation dans le Palais Strozzi, à Florence, qui est rustique dans tous les étages.

Que s'il n'y a que le premier ordre de rustique, il faut que le second soit dorique et avec le moins d'ornements qu'il soit possible : car l'œil ne peut passer de la grossièreté du rustique à la gentillesse de l'ionien ou du corinthien.

974 (404. I, p. 371). — Quand une fenêtre est placée trop haut, on peut faire sortir beaucoup une console en avant-corps, ce qui la fera paroître plus basse. Quand un socle est trop bas, il faut le tenir sans ornement et tout d'une venue, pour le faire paroître plus haut. Quand une rue est trop étroite, il ne faut pas de grands avant-corps : car on ne pourroit pas les voir[1]. Quand une église est étroite,

1. Ainsi, quand une face de bâtiment est sur une rue large, l'autre ace, sur une rue étroite, il faut diminuer la corniche de la rue étroite à proportion.

il ne faut point mettre d'avant-corps aux piédestaux des colonnes, qui sont le long du mur, comme tores, réglets et autres.

975 (405. I, p. 372). — Voyez ce que j'ai dit, dans mon ouvrage sur *le Goût* sur le clair-obscur dans la peinture, sculpture, architecture.

976 (406. I, p. 372). — Ce qui fait paroître la plupart des églises d'Italie grandes, c'est leur obscurité : car, dans la lumière, on voit mieux les limites. On dit que cela donne plus de recueillement et de respect. Les vitres peintes ôtent encore le jour. Il ne vaut pas la peine de les y laisser : car elles sont mal peintes, les Italiens n'ayant jamais réussi à cet art comme les François. C'est qu'il est plus ancien que le renouvellement de la peinture en Italie.

977 (407. I, p. 372). — Avec une ficelle au bout de laquelle il y a un plomb, en montant avec une échelle, on mesure toutes les pièces d'architecture ; non seulement la hauteur, mais la saillie, qui est d'une grande attention. Car, si la peinture, qui n'est qu'une imitation, s'attache si fort à faire fuir ou avancer les corps, que sera-ce de l'architecture ?

978* (2037. III, p. 335). — M. de Forcalquier m'a si bien tourné la tête sur l'approbation que V. Ex. a donnée à mon gros livre, que je prends la liberté de l'en remercier. Il faut bien qu'elle nous encourage

par ses louanges; elle nous décourageroit trop par ses écrits. M. de Forcalquier m'a montré une petite relation des beautés de Rome, qui étoit dans une lettre de V. Ex., qui me fit voir, en un moment, ce que j'avois vu à Rome pendant huit mois, et me donna des idées justes de ce que je ne connoissois plus que confusément. J'avoue que *l'Apollon* m'auroit séduit à Rome, si je n'avois eu le bonheur de passer par Florence, où je jurai une fidélité éternelle à *la Vénus de Médicis*, que je regarde comme le meilleur prédicateur qu'ayent jamais eu les Florentins, quoique je n'en connoisse pas bien le succès. Tout ceci ne m'empêche pas de faire un grand saut pour arriver à l'Église de Saint-Pierre, et passer du merveilleux qui plaît, au merveilleux qui étonne. J'envie fort à M. l'ambassadeur de Malte le plaisir qu'il a de vous voir, et je voudrois bien être aussi à portée de vous faire ma cour.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, de V. Ex. le très humble et très obéissant serviteur.

979* (1957. III, f° 257 v°). — Le père Pozzi, à la Galerie de Florence : vous diriez qu'il veut occuper toute la salle et en chasser tous ces gens-là.

980 (386. I, p. 362). — En Italie, il y a toujours un certain roi de France qui a voulu couvrir d'or un de leurs tableaux, et un certain *signor inglese* qui a voulu acheter leur galerie vingt, vingt-cinq, cinquante mille écus! Après cela, on ne peut pas leur en offrir ou les estimer peu. Je n'ai jamais pu

rencontrer ce *certo signor inglese, ch'era pieno di denaro.*

981 (2120. III, f° 350). — Combien de gens abusent de leur réputation. On reprochoit à un peintre fameux de certains mauvais tableaux. « Allez! allez! dit-il, on ne croira jamais que ce soit moi qui les aye faits. »

982* (882. II, f° 5). — Étant à Milan, à dîner chez M. le prince Trivulce, un Italien dit qu'il n'avoit aucune estime pour l'architecture françoise. M. le comte Archinto me dit : « Monsieur, vous ne dites rien sur ce que Monsieur vient d'avancer. » Je lui répondis : « Monsieur, c'est qu'il est impossible de répondre à une proposition pareille. Monsieur dit qu'il n'estime point l'architecture françoise, et cela signifie qu'il n'estime point l'architecture : car l'architecture françoise est la même que l'italienne et celle de toutes les autres nations. Elle consiste partout dans les cinq ordres, aux proportions desquelles les François n'ont augmenté, ni diminué, et, à cet égard, ils ne méritent ni louange ni blâme. Et, si je disois, à Monsieur, que je n'estime point la géométrie italienne, il feroit fort bien de ne me pas répondre non plus. »

C'est pour vous dire, mon cher Président, que les Anciens ont découvert que le plaisir que l'on a lorsqu'on voit un bâtiment est causé par de certaines proportions qu'ont entre eux les différents membres d'architecture qui le composent. Ils ont trouvé qu'il

y avoit cinq différentes sortes de proportions qui excitoient ce plaisir, et ils ont appelé cela *ordres*. Quand la colonne a eu de hauteur sept de ses diamètres, ils ont appelé cela *ordre toscan;* quand
5 elle en a eu huit, *ordre dorique;* quand elle en a eu neuf, *ordre ionique;* dix, *ordre corinthien;* et on peut dire qu'il n'y a que quatre ordres, parce que le composite a presque les mêmes proportions que le corinthien et ne diffère qu'en ce que l'on rend sa
10 colonne et ses autres membres plus déliés encore.

Quelques ornements que l'on mette à ces ordres, quelque déguisement que l'on y fasse, cela ne les change jamais. Mettez sur le chapiteau corinthien des feuilles de chêne, au lieu de feuilles d'acanthe,
15 cela sera toujours l'ordre corinthien, parce que ses proportions seront selon l'ordre corinthien.

Cela fait qu'il est impossible de changer les ordres, d'en augmenter le nombre ou le diminuer, parce que ce ne sont pas des beautés arbitraires
20 qui puissent être suppléées par d'autres. Cela est pris dans la nature, et il me seroit facile d'expliquer la raison physique de ceci, et je le ferai quelque jour.

983 (661. I, p. 461). — Ce qui me déplaît dans
25 Versailles, c'est une envie impuissante qu'on voit partout de faire de grandes choses. Je me ressouviens toujours de dona Olympia, qui disoit à Maldachini, qui faisoit ce qu'il pouvoit : « *Animo! Maldachini. Io ti faro cardinale.* » Il me semble que le
30 feu Roi disoit à Mansard : « Courage! Mansard : Je

te donnerai cent mille livres de rente. » Lui, faisoit ses efforts : mettoit une aile; puis, une aile; puis, une autre. Mais, quand il en auroit mis jusques à Paris, il auroit toujours fait une petite chose.

984* (1442. II, f° 211). — La Place des Victoires est le monument de la vanité frivole. Il faut que ces sortes de monuments ayent un objet : le Pont de Trajan, la Voye Appienne, le Théâtre de Marcellus.

985 (1131. II, f° 78). — La trop grande régularité, quelquefois et même souvent désagréable. Il n'y a rien de si beau que le Ciel; mais il est semé d'étoiles sans ordre. Les maisons et jardins d'autour de Paris n'ont que le défaut de se ressembler trop : ce sont des copies continuelles de Le Nôtre. Vous voyez toujours le même air, *qualem decet esse sororum*. Si on a eu un terrain bizarre, au lieu de l'employer tel qu'il est, on l'a rendu régulier, pour faire une maison qui fût comme les autres. Nos maisons sont comme nos caractères.

986 (2077. III, f° 343 v°). — On est si accoutumé à voir les maisons de campagne des gens riches, qu'on est enchanté de voir celles des gens de goût.

987* (242. I, p. 256). — Ce qui fait un bon comédien, ce n'est pas de donner à son visage les mouvements convenables dans le temps que l'on récite des vers; c'est de les faire paroître avant : car la plupart du temps les vers récités ne sont que

l'effet de quelque passion nouvelle, qui a été produite dans l'âme. Il faut donc faire paroître cette passion. C'est en cela que Baron excelle toujours.

988 (2104. III, f° 349). — Les gens délicats sont excités par la danse de la Prévost; les gens grossiers ou ceux qui se sont rendus grossiers le sont par la danse de la Camargo : *irritamentum veneris languentis*. Elle remue les vieux débauchés et avertit les impuissants. C'est notre faute, si elle nous plaît tant.

VI

PSYCHOLOGIE

VI

PSYCHOLOGIE

I. Plaisirs et Bonheur. — II. Passions. — III. Amour-propre. — IV. Affections. — V. Patriotisme et Ambition. — VI. Cupidité et Libéralité. — VII. Curiosité. — VIII. Dévotion et Intolérance. — IX. Esprit. — X. Sottise et Préjugés. — XI. Vertus et Vices. — XII. Femmes. — XIII. Conditions et Professions. — XIV. Prêtres et Religieux. — XV. Portraits. — XVI. Caractères ethniques.

I. PLAISIRS ET BONHEUR.

989 (408. I, p. 373). — La joye même fatigue à la longue : elle employe trop d'esprits; et il ne faut pas croire que les gens qui sont toujours à table et au jeu y ayent plus de plaisirs que les autres. Ils y sont parce qu'ils ne sauroient être ailleurs, et ils s'ennuyent là pour s'ennuyer moins autre part.

Ce sont des gens qui ont demandé à leur machine des choses incompatibles : des plaisirs continuels et des plaisirs vifs; qui, ayant regardé la vie comme une jouissance, ont cru que tous les moments étoient irréparables, et ont voulu que chaque instant leur rendît.

Mais, à force de donner à leurs fibres de grands ébranlements, ils les ont rendues lâches et se sont ôté la ressource des ébranlements médiocres.

990 (587. I, f° 445 v°). — Remarquez bien que la plupart des choses qui nous font plaisir sont déraisonnables.

991 (759. I, p. 499). — La grande joye fait toujours un de deux effets : quand elle n'égaye pas les autres, elle les attriste, comme déplacée. Le grand secret est de n'en mettre que la dose convenable ; sans cela, on est très souvent tristement gai. Il faut, pour être aimable, pouvoir faire céder son caractère à l'occasion : quand il ne vous met pas en train, il vous déroute.

La joye continuelle est de même : si je suis triste, la joye des autres m'afflige, parce qu'elle me tire du plaisir que j'ai à me laisser aller à ma tristesse. On me fait donc violence ; ce qui est une espèce de douleur.

992 (1419. II, f° 204 v°). — Je disois : « Les grands seigneurs ont des plaisirs ; le peuple a de la joye. »

993 (1383. II, f° 198). — L'avantage de l'amour sur la débauche, c'est la multiplication des plaisirs. Toutes les pensées, tous les goûts, tous les sentiments, deviennent réciproques. Dans l'amour, vous avez deux corps et deux âmes ; dans la débauche, vous avez une âme qui se dégoûte même de son propre corps.

994* (2010. III, f° 312). — *Bonheur.* — M. de Maupertuis ne fait entrer dans son calcul que les plaisirs et les peines, c'est-à-dire tout ce qui avertit l'âme de son bonheur ou de son malheur. Il ne fait point entrer le bonheur de l'existence et la félicité habituelle, qui n'avertit de rien, parce qu'elle est habituelle. Nous n'appelons *plaisir* que ce qui n'est pas habituel. Si nous avions continuellement le plaisir de manger avec appétit, nous n'appellerions pas cela un *plaisir;* ce seroit *existence* et *nature.* Il ne faut pas dire que le bonheur est ce moment que nous ne voudrions pas changer pour un autre. Disons autrement : le bonheur est ce moment que nous ne voudrions pas changer pour le non-être.

995 (658. I, p. 460). — Il faut que chacun se procure dans toute la vie le plus de moments heureux qu'il est possible. Il ne faut point pour cela fuir les affaires : car souvent les affaires sont nécessaires aux plaisirs; mais il faut qu'elles en soyent comme une dépendance, non les plaisirs, d'elles. Et il ne faut pas se mettre dans la tête d'avoir toujours des plaisirs : cela est impossible; mais, le plus qu'on peut. Ainsi, quand le Grand-Seigneur est fatigué de ses femmes, il faut qu'il sorte de son sérail. Quand on n'a pas d'appétit, il faut quitter la table et aller à la chasse.

996 (58. I, p. 60). — Quoi que j'aye dit du bonheur fondé sur la machine, je ne dis pas pour cela que notre âme ne puisse aussi contribuer à notre bonheur

par le pli qu'elle se donne. La raison en est que, la plupart des douleurs étant beaucoup augmentées par l'imagination (ce qui paroît bien clairement dans les femmes et dans les enfants, qui se désolent pour les moindres peines et les moindres chagrins), elles sont, d'ailleurs, beaucoup augmentées par la crainte des suites. Or, on peut accoutumer son âme à examiner les choses telles qu'elles sont. On ne vaincra point son imagination : car cela est impossible; mais on en diminuera les accès. Une des considérations des plus efficaces pour nous endurcir sur nos malheurs, ce sont les considérations de l'immensité des choses et de la petitesse de la sphère où nous vivons. Comme ce sont des choses que la philosophie nous prouve par les sens mêmes, nous en sommes beaucoup plus touchés que lorsqu'elles nous sont prouvées par des raisonnements théologiques et moraux, lesquels ne vont qu'à l'esprit pur.

997* (69. I, p. 65). — Former toujours de nouveaux désirs et les satisfaire à mesure qu'on les forme, c'est le comble de la félicité. L'âme ne reste pas assez sur ses inquiétudes pour les ressentir, ni sur la jouissance pour s'en dégoûter. Ses mouvements sont aussi doux que son repos est animé; ce qui l'empêche de tomber dans cette langueur qui nous abat et semble nous prédire notre anéantissement.

998 (1166. II, f° 81). — L'attente est une chaîne qui lie tous nos plaisirs.

999 (696. I, p. 476). — La crainte ajoute à nos peines, comme les désirs ajoutent à nos plaisirs.

1000 (2070. III, f° 343). — Dans les petites villes, on n'a point de jouissances, et, dans les grandes, point de désirs.

1001 (897. II, f° 11). — Nous pouvons nous faire des biens de tous nos biens, et nous pouvons encore nous faire des biens de nos maux.

1002* (1644. III, f° 5). — Pour faire un traité sur le bonheur, il faut bien poser le terme où le bonheur peut aller par la nature de l'Homme, et ne point commencer par exiger qu'il ait le bonheur des Anges ou d'autres Puissances plus heureuses que nous imaginons.

Le bonheur consiste plus dans une disposition générale de l'esprit et du cœur, qui s'ouvre au bonheur que la nature de l'Homme peut prêter, que dans la multiplicité de certains moments heureux dans la vie. Il consiste plus dans une certaine capacité de recevoir ces moments heureux. Il ne consiste point dans le plaisir, mais dans une capacité aisée de recevoir le plaisir, dans une espérance bien fondée de le trouver quand on voudra, dans une expérience que l'on n'a point un certain dégoût général pour les choses qui font la félicité des autres.

Deux choses composent le malheur moral : l'ennui général, qui provient du dégoût ou du dédain

de tout; le découragement général, qui vient du sentiment de sa propre bassesse.

1003* (978. II, f° 27 v°). — Si on ne vouloit être qu'heureux, cela seroit bientôt fait. Mais on veut être plus heureux que les autres, et cela est presque toujours difficile, parce que nous croyons les autres plus heureux qu'ils ne sont[1].

1004 (2046. III, f° 335 *bis* v°). — *Bonheur.* — Pour être heureux, il ne faut pas désirer de l'être plus que les autres. Si l'on avoit le cheval aîlé de l'Arioste, l'anneau qui rend invisible, est-ce que l'on seroit plus heureux? Joignez y le bouclier qui rend tous les hommes des statues.

1005 (819. I, p. 523). — Si les hommes avoient resté dans le petit jardin, nous aurions eu une autre idée du bonheur et du malheur que celle que nous avons.

1006 (1153. II, f° 80). — *Est miser nemo nisi comparatus.* — Si nous étions restés dans le Paradis terrestre, nous aurions une autre idée du bonheur et du malheur que nous n'avons.

1007 (1201. II, f° 92). — Quand on est bien, on se lasse aisément de ce bien. C'est qu'on n'est jamais si bien qu'on n'ait quelque endroit qui cloche, et qui cause un dégoût. Or, quand nous sommes bien,

1. Voyez Ier volume, page 24.

on sent aisément ce dégoût, et l'on sent peu le bien. Mais, quand on est mal, on ne sent que ce mal. Le mal nouveau qui nous arrive ne se fait pas sentir non plus. De là vient qu'il n'y a pas de domestiques, ni de sujets, qui aiment plus à changer de maître que ceux qui sont heureux.

1008 (33. I, p. 37). — Qui sont les gens heureux? Les Dieux le savent : car ils voyent le cœur des philosophes, celui des roix et celui des bergers.

1009* (1661. III, f° 12 v°). — *Sur le Bonheur.* — Le roi de Maroc a dans son sérail des femmes blanches, des femmes noires et des femmes jaunes. Le pauvre homme! A peine a-t-il besoin d'une couleur [1].

1010* (1662. III, f° 12 v°). — *Sur le Bonheur.* — Un homme alla demander au duc d'Orléans de pouvoir porter un habit à brevet. « Je le veux, lui répondit-il, pourvu que votre tailleur y consente. » Il en est de même de toutes les choses que nous désirons ou que nous possédons dans la vie. Il y a toujours quelque tailleur qui n'y consent pas.

1011 (477. I, p. 401). — J'ai ouï dire au cardinal Imperiali : « Il n'y a point d'homme que la Fortune ne vienne visiter une fois en sa vie. Mais, lorsqu'elle ne le trouve pas prêt à la recevoir, elle entre par la porte et passe par la fenêtre. »

1. Voyez la page 18 v°.

1012 (2168. III, f° 359). — Lorsqu'on a laissé entrer un seul désir dans son âme, on n'est plus heureux; celui-là devient le père d'une infinité d'autres, surtout si c'est de l'argent que l'on désire : car l'argent est une chose qui se multiplie. Souvent celui qui a un honneur et une place sent très bien qu'il n'en peut pas avoir une autre. Mais celui qui a désiré 100,000 francs, pourquoi n'en désireroit-il pas 200?

1013 (1004. II, f° 31 v°). — J'ai toujours vu que, pour réussir parfaitement bien dans le monde, il falloit avoir l'air fou et être sage[1].

1014 (1139. II, f° 78 v°). — Il faut aux hommes un peu de logique et un peu de morale.

1015 (2211. III, f° 464). — Les vices ont servi à une infinité de gens pour faire fortune. Je demanderois seulement qu'il fussent indifférents.

1016 (473. I, p. 400). — Je disois : « C'est un bonheur d'être d'un grande naissance; ce n'est pas un malheur d'être d'une médiocre : le mérite console de tout. »

1017 (1576. II, f° 454 v°). — Quand il s'agit d'obtenir les honneurs, on rame avec le mérite personnel, et on vogue à pleines voiles avec la naissance.

1. Voyez page 27 de ce volume et page 220 de l'autre.

1018 (1580. II, f° 455). — Je disois : « Les richesses, la naissance, etc., sont des médailles; l'estime publique et le mérite personnel sont de la monnoye courante. »

1019 (14. I, p. 6). — Quand on veut abaisser un général, on dit qu'il est heureux. Mais il est beau que sa fortune fasse la fortune publique.

1020 (708. I, p. 479). — *Il faudroit convaincre les hommes du bonheur qu'ils ignorent, lors même qu'ils en jouissent*.

1021 (1055. II, f° 61 v°). — La prospérité tourne plus la tête que l'adversité; c'est que l'adversité vous avertit, et que la prospérité fait qu'on s'oublie.

1022 (1211. II, f° 93 v°). — Je disois : « La Fortune est notre mère; l'adversité, notre gouverneur. »

1023 (1635. III, f° 1 v°). — J'écrivois à Mad^e de Talmont, sur la perte de son fils : « Nos malheurs diminuent à proportion de notre raison, qui veut que, comme le bonheur passé ne fait point le bonheur à venir, le malheur passé soit de même. »

1024 (1362. II, f° 195 v°). — Sur les malheurs de grêle ou de gelée, je disois qu'il étoit dans la nature que cela devoit arriver de temps en temps, et que l'on devoit savoir cela en général; qu'il étoit donc indifférent que cela arrivât cette année ou une

autre; que ceux qui s'affligent de ces choses devoient s'en affliger le premier jour qu'ils entroient dans leurs affaires.

1025 (1152. II, f° 80). — C'est un malheur qu'il y a trop peu d'intervalle entre le temps où l'on est trop jeune, et le temps où l'on est trop vieux.

1026* (1652. III, f° 10). — Malheureuse condition des hommes! A peine l'esprit est-il parvenu au point de sa maturité, le corps commence à s'affoiblir.

1027 (2151. III, f° 352). — Notre vie n'est pas comme une comédie, qui doit avoir nécessairement cinq actes: les uns en ont un; les autres, trois; les autres, cinq.

1028 (921. II, f° 15). — Les bêtes sont plus heureuses que nous: elles fuient le mal; mais elles ne craignent point la mort, dont elles n'ont aucune idée.

1029 (547. I, f° 434). — Il est bon qu'il y ait dans le Monde des biens et des maux: sans cela, on seroit désespéré de quitter la vie.

1030 (390. I, p. 363). — Tous les gens malheureux ont recours à Dieu, souvent par des vues humaines. Celui qu'on mène au supplice souhaite qu'il y ait un Dieu pour qu'il le venge de ses ennemis. Louis XI souhaite que Dieu communique au bon homme le

pouvoir de le guérir. Notre malheur nous fait chercher cet être puissant; le bonheur nous le fait fuir ou craindre. Nous sommes curieux de savoir sa nature, parce que nous sommes intéressés à la
5 savoir, comme les sujets cherchent à savoir ce que c'est que leur roi, et comme les domestiques cherchent à connoître leur maître.

1031 (1017. II, f° 38 v°). — Le vieux Law, parlant de tant de génies beaux qui sont perdus dans le
10 nombre innombrable des hommes, disoit, comme des marchands : « Ils sont morts sans déplier. »

1032 (2171. III, f° 360 v°). — Les feuilles tombent des arbres tous les hivers. Cinq ou six tiennent à l'arbre quelques jours encore et deviennent le jouet
15 des vents.

II. PASSIONS.

1033 (1360. II, 195 v°). — Je disois : « Il faut avoir des opinions, de[s] passions : on est pour lors à l'unisson de tout le monde. Tout homme qui a des
20 sentiments modérés n'est ordinairement à l'unisson de personne. »

1034 (1590. II, 455 v°). — Je ne sais qui a dit : « Les goûts sont avares, et les passions, prodigues. »

1035 (635. I, f° 453 v°). — Les passions lentes ne

raisonnent pas plus que les furieuses. L'avarice calcule-t-elle? Exemples : Le roi de Prusse, Louis XIII, milord Marlborough.

III. AMOUR-PROPRE.

1036 (2064. III, f° 342 v°). — M. Nicole dit très bien que Dieu a donné l'amour-propre à l'Homme comme il a donné le goût aux mets.

1037* (61. I, p. 62). — Nous ne faisons jamais de retours désagréables sur nous-mêmes que la vanité ne fasse aussitôt diversion : nous nous regardons d'abord par un autre côté.

1038 (106. I, p. 98). — Quand un homme manque d'une qualité qu'il ne peut pas avoir, la vanité supplée et lui fait imaginer qu'il l'a. Ainsi une femme laide croit être belle, un sot croit avoir de l'esprit. Quand un homme sent qu'il manque d'une qualité qu'il peut avoir, il se dédommage par la jalousie. Ainsi on est jaloux des riches et des grands.

La vraye raison est qu'il n'est pas possible à la vanité de se tromper sur les richesses et les grandeurs.

1039 (286. I, p. 309). — Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez, que de ce qu'on s'estime trop.

1040 (919. II, f° 15). — Je dis : « Les fats ne sont jamais méchants. C'est qu'ils s'admirent et ne sont irrités contre personne[1]. »

1041 (2045. III, f° 335 *bis*). — Je disois : « Les hommes pleins d'eux-mêmes sont toujours de bonnes gens. »

1042 (464. I, p. 395). — C'est l'envie de plaire qui donne de la liaison à la Société, et tel a été le bonheur du Genre humain que cet amour-propre, qui devoit dissoudre la Société, la fortifie, au contraire, et la rend inébranlable.

1043 (2059. III, f° 342). — C'est une vanité inquiète qui fait l'humeur : on ne se croit pas assez bien traité.

1044 (2058. III, f° 342). — Les hommes sont bien extraordinaires : ils aiment mieux leurs opinions que les choses.

1045 (556. I, p. 437). — Il y a bien peu de vanité à croire qu'on a besoin des affaires pour avoir quelque mérite dans le monde, et de ne se juger plus rien lorsqu'on ne peut plus se cacher sous le personnage d'homme public.

1046 (687. I, p. 471). — Il n'est pas étonnant qu'on ait tant d'antipathie pour les gens qui s'estiment

1. Mis dans l'*Histoire véritable*.

trop : c'est qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre s'estimer beaucoup soi-même et mépriser beaucoup les autres.

1047 (951. II, f° 21). — La vanité de la plupart des gens est aussi bien fondée que celle que je prendrois sur une aventure arrivée aujourd'hui chez le cardinal de Polignac, où je dînois. Il a pris la main à l'aîné de la Maison de Lorraine, le duc d'Elbeuf, et, après dîner, quand le prince n'y a plus été, il me l'a donnée. Il me la donne à moi; c'est un acte de mépris. Il l'a prise au prince; c'est un acte d'estime. C'est pour cela que les princes sont si familiers avec leurs domestiques. Ils croyent que c'est faveur; c'est mépris.

1048 (1101. II, f° 73 v°). — J'aime à voir un homme de qualité modeste devenir vain et orgueilleux parce qu'il a épousé la fille d'un faquin qui est en crédit. Il s'enorgueillit de ce qui devroit l'humilier. J'en ai vu de ceux-là : *O fæx hominum e sanguine Deorum.* (Rosmadec, qui avoit épousé la nièce du Garde-des-Sceaux.)

1049 (952. II, f° 21 v°). — Je voyois un sot qui étoit revenu d'une ambassade et ne parloit plus que par monosyllabe. Si cet homme savoit combien il perd à faire le comte d'Avaux, et combien il gagneroit auprès de nous à être simple!

1050 (1053. II, f° 61 v°). — Je voyois un sot revenu

d'ambassade et enflé. Je disois : « Il ne dit plus ses sottises qu'en monosyllabes. »

1051* (1637. III, f° 1 v°). — La gravité est le bouclier des sots. Mais, quand il est une fois percé à jour, c'est l'arme du Monde la plus méprisable. On s'indigne contre un homme, parce qu'il s'est caché, et on l'accable, parce qu'il est découvert.

1052* (1653. III, f° 10). — « Mon mérite a percé, disoit un homme qui s'étoit enrichi : j'ai fait plus d'amis depuis hier que je n'en avois fait en toute ma vie. Comment se pouvoit-il que je fusse aussi méprisé que je l'étois il y a huit jours ! Il y a apparence que ce n'étoit pas ma faute ; c'étoit celle de ces gens obscurs, sans goût et sans éducation, que je voyois pour lors. Mais, sûrement, je renoncerai à la mauvaise compagnie ; (ou bien) mais, sûrement, je ne les verrai plus. »

1053 (1186. II, f° 86 v°). — Je disois : « Ceux qui ont peu de vanité sont plus près de l'orgueil que les autres. »

1054 (384. I, p. 361). — Il y a une certaine fierté noble qui sied aux gens qui ont de grands talents.

1055 (1075. II, f° 66 v°). — Une noble fierté sied aux gens qui ont de grands talents.

1056* (2040. III, f° 335 *bis*). — Personne n'aime à être compté pour rien dans la Société.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

1057 (27. I, p. 20). — L'humilité chrétienne n'est pas moins un dogme de philosophie que de religion[1]. Elle ne signifie pas qu'un homme vertueux doive se croire plus malhonnête homme qu'un fripon, ni qu'un homme qui a du génie doive croire qu'il n'en a pas; parce que c'est un jugement qu'il est impossible à l'esprit de former. Elle consiste à nous faire envisager la réalité de nos vices et les imperfections de nos vertus.

1058* (200. I, p. 195). — Les marques d'indifférence ne nous doivent point toucher, mais bien celles de mépris.

1059 (612. I, f° 449 v°). — Les disproportions qu'il y a entre les hommes sont bien minces pour être si vains. Les uns ont la goutte; d'autres, la pierre. Les uns meurent; les autres vont mourir. Ils ont une même âme pendant l'éternité, et elles *(sic)* ne sont différentes que pendant un quart d'heure, c'est-à-dire pendant qu'elles sont jointes à un corps.

1060 (2071. III, f° 343). — Il y a ordinairement si peu de différence d'homme à homme qu'il n'y a guère sujet d'avoir de la vanité.

1061 (1352. II, f° 194 v°). — Je suis persuadé que les Anges ne méprisent pas tant les hommes que les hommes se méprisent les uns les autres.

1. Voyez page 397.

1062 (2172. III, f° 360 v°). — D'où vient que l'approbation fait tant de gens heureux, et que la gloire en fait si peu? C'est que nous vivons avec ceux qui nous approuvent, et qu'on n'admire ni ne peut guère admirer que de loin.

1063* (733. I, p. 489). — Nous aimons à être estimés et aimés des personnes présentes, parce qu'elles nous font sentir plus souvent, et, pour ainsi dire, à tous les instants, leur amour ou leur estime : avantage que nous ne tirons pas de celle *(sic)* des gens éloignés.

1064 (1312. II, f° 179). — Le grand martyre que la honte, lorsque l'on souffre dans son caractère!

1065 (588. I, f° 445 v°). — Un fonds de modestie rapporte un très gros intérêt.

1066 (1347. II, f° 193 v°). — Je disois : « On peut cacher son orgueil; mais on ne peut cacher sa modestie. »

1067* (2011. III, f° 312 v°). — Je disois : « J'ai compris une chose dont je me doutois déjà : c'est que, pour vivre bien avec tout le monde, il ne faut pas avoir de prétentions. Si vous sortez des quatre murailles de votre chambre, on vous arquebuse. Si je revenois au Monde, je ne voudrois que me chauffer l'hiver et prendre des glaces l'été. »

1068 (2236. III, f° 466). — Je ne puis souffrir ces

gens qui remportent des triomphes continuels sur la modestie des autres. (Insolents.)

1069 (844. I, p. 540). — Voici pourquoi nos ouvrages nous plaisent souverainement, indépendamment de l'amour-propre : c'est qu'ils tiennent à toutes nos autres idées et y sont analogues. Et la raison pourquoi ils ne nous plaisent plus tant après un certain temps, c'est qu'ils ne tiennent plus tant à nos autres idées et n'y sont pas si analogues.

1070 (845. I, p. 540). — Quand on lit les livres, on trouve les hommes meilleurs qu'ils ne sont, parce que chaque auteur, ne manquant point de vanité, cherche à faire croire qu'il est plus honnête homme qu'il n'est, en jugeant toujours en faveur de la vertu. Enfin, les auteurs sont des personnages de théâtre.

1071 (309. I, p. 329). — Les louanges sont un discours par lequel on cherche à faire paroître son esprit ou son bon naturel; (ou bien) c'est une entreprise que l'on fait sur quelqu'un pour le décontenancer ou pour lui faire montrer son effronterie.

La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel; il n'y a que la plaisanterie qui soit tolérable[1].

1072* (768. I, p. 502). — Nous louons les gens à proportion de l'estime qu'ils ont pour nous.

1. Voyez page 418.

1073* (2041. III, f° 335 *bis*). — Souvent on critique ses amis pour qu'on ne laisse pas croire qu'on n'a pas assez de pénétration pour voir leurs défauts.

1074 (1105. II, f° 74). — La flatterie est une musique qui endort. J'ai ouï dire à M. Coste que M. Locke ne pouvoit plus vivre que dans la flatterie, et qu'en parlant de lui; que milord Shaftesbury, ayant remarqué que M. Locke s'y étoit tellement accoutumé, y tomba lui-même, sans y penser, pour avoir vécu cinq ou six ans à la campagne avec des inférieurs; que, M. Locke ayant été à la campagne, avec sir Isaac Newton et lui, chez milady Masham, il fut contenu par M. de Newton; mais que, dès que celui-ci fut monté en carrosse, il commença à dire : « Pour moi, je... » C'étoit (me semble) un ressort bandé, qui se détendoit.

1075 (1322. II, f° 185). — J'appelle le flatteur un esclave qui n'est bon pour aucun maître.

1076 (999. II, f° 30). — Je disois : « On peut gronder tant que l'on veut, pourvu qu'on n'en ait pas l'air. » Il en est de même de la louange.

IV. AFFECTIONS.

1077* (1554. II, f° 249). — *Prévention des Pères.* — Ce n'est pas la prévention de l'homme; c'est celle de la nature.

1078 (668. I, p. 465). — On aime mieux ses petits-enfants que ses fils. C'est que l'on sait, à peu près au juste, les secours que l'on tire de son fils, la fortune et le mérite qu'il a; mais on espère et l'on se flatte sur son petit-fils.

1079 (1235. II, f° 100, v°). — Les neveux sont des enfants quand on le veut; les enfants le sont malgré nous.

1080 (290. I, p. 310). — *Quiétistes.* — Il est impossible d'avoir du sens et de ne pas sentir que l'amour-propre et l'amour d'union est *(sic)* une même chose; et un amant qui veut mourir pour sa maîtresse ne le fait que parce qu'il s'aime, qu'il s'imagine qu'il goûtera le plaisir de sentir qu'il a fait de si grandes choses pour elle. Son cerveau n'est pas modifié de l'idée de la mort, mais du plaisir de l'amour qu'il a pour sa maîtresse.

1081 (1012. II, f° 37 v°). — Mad^e la p..... de Lix. m'ayant demandé mon avis sur son mariage avec M. de M., je lui envoyai ces maximes :

I. L'amour ne révèle jamais les choses que l'extrême amitié a fait dire.

II. Tout amour qu'il est, il a ses règles; et, dans les âmes bien nées, elles sont plus fortes que ses loix.

III. Le cœur est donné tout entier à l'amour; l'âme reste pour la vertu.

IV. Deux beautés communes se défont; deux grandes beautés se font valoir.

V. C'est l'effet d'un mérite extraordinaire d'être dans son jour auprès d'un mérite aussi grand.

VI. *Je disois : « Je suis amoureux de l'amitié. »*

1082 (1972. III, f° 278). — Voici le texte d'un écrit fait par une femme de seize ans; c'est la feue marquise de Gontaud. Je n'ai pas vu la pièce, qui étoit le caractère de la princesse de Clèves; mais j'en ai ouï rapporter cette pensée : « Les cœurs faits pour l'amour ne s'engagent pas aisément. »

Je conçois que cette pensée est vraye.

Le prince de Clèves étoit aimable; il fallut attendre le duc de Nemours. Un cœur fait pour l'amour ne s'engage pas aisément, parce qu'un cœur qui peut être touché par tout ce qui sera aimable n'est point fait pour l'amour, mais pour une passion commune. Une femme qui pourroit s'engager à un des vingt hommes aimables à qui on pourroit la lier, et s'y engager quel qu'il fût des vingt, n'a point un cœur fait pour l'amour. Un cœur fait pour l'amour se rend à un assemblage de qualités aimables qui répondent à l'assemblage des siennes, qui forme *(sic)* une combinaison particulière qui ne se trouve point ailleurs, parce que c'est un cas particulier d'une infinité de combinaisons. C'est pour lors qu'un cœur est fait pour l'amour, parce que l'objet qu'il aime n'a pu, ne peut et ne pourra jamais être suppléé. Pour lors, la perte de l'amant est sentie comme la perte de l'amour; l'Univers n'est plus qu'un homme, et un homme est l'Univers. Le cœur qui n'a rien senti se trouve si étonné de sen-

tir : c'est un bien qu'il découvre dans la nature; c'est un nouvel être que l'on prend, ou que l'on trouve : c'est un aussi grand étonnement à l'âme de trouver tout à coup un ordre de sentiments qu'elle ne connoissoit pas, que si elle découvroit un nouvel ordre de connoissances tout à coup : excepté qu'ayant déjà connu l'un n'est qu'une acquisition pour elle; mais les nouveaux sentiments sont une création dans elle.

1083 (631. I, f° 453). — Dans les affaires de galanterie, j'ai toujours pensé que celui qui y étoit le plus sot jouoit (le plus dupe joue) le plus beau rôle.

1084 (1104. II, f° 73 v°). — Il me semble que l'amour est agréable en ce que la vanité se satisfait sans avoir honte d'elle-même. Si une maîtresse me parle de moi, si je parle de moi à ma maîtresse, si elle me fait moins de caresses qu'à un autre, si elle ne me donne pas toutes les préférences, les petits sentiments de ma vanité sont excités sans que je puisse me la reprocher à moi-même; ce qui arriveroit si j'avois les mêmes sentiments dans d'autres circonstances.

1085 (2215. III, f° 464 v°). — « Les gens extrêmement amoureux, disoit quelqu'un, sont ordinairement discrets. »

1086 (1245. II, f° 102 v°). — Les bourgeoises cherchent dans leurs amours les titres; les femmes de la Cour y cherchent d'autres qualités que celles du blason.

1087 (719. I, p. 483). — Je pense que nous sommes jaloux par une douleur secrète du plaisir des autres, lorsque nous n'en sommes ni la cause ni la fin[1] ; ou à cause d'une certaine pudeur, c'est-à-dire la honte de nos imperfections qui nous a obligés de dérober aux yeux de certaines choses : d'où il est arrivé qu'un mari a regardé les secrets de sa femme comme les siens; ou par une connoissance que chacun a du peu d'étendue des passions, trop aisément satisfaites, et de cette imbécillité de la nature qui fait que le cœur partagé entre deux personnes se donne tout entier à l'une ou se détache de toutes les deux; ou à cause d'une propriété donnée à un mari des enfants qui naissent d'une certaine femme, propriété que l'on cherche toujours à rendre la moins incertaine qu'il est possible; ou par une certaine crainte du ridicule que les mauvais plaisants de toutes les nations ont versé sur cette matière : chacun s'étant toujours plu à toucher une passion qui, remuée dans un homme, aboutit à toutes les autres (parlez de la vengeance, vous ne toucherez que celui qui sera pénétré d'un affront qu'il aura reçu : tous les autres seront de glace; mais parlez de l'amour, vous trouverez tous les cœurs ouverts et toutes les oreilles attentives); ou, enfin, par un certain désir d'être aimé des personnes que l'on aime : lequel est dans la substance de l'âme, c'est-à-dire dans sa vanité, et n'est point différent de celui que nous avons d'être considérables à tout le monde, surtout à ceux qui ont le plus de relation

1. *J'ai mis quelque chose d'approchant dans le chapitre XIV du livre des *Loix*, sur *la Servitude domestique*.

avec nous : un François aime mieux être estimé en Allemagne qu'au Japon, en France qu'en Allemagne; et, comme rien ne nous touche de plus près que les personnes que nous aimons, aussi sont-ce celles dont nous souhaitons davantage d'être aimés [1]. 5

1088 (757. I, p. 496). — La jalousie me semble nécessaire dans les pays chauds; la liberté, dans les climats froids : en voici une raison physique [2].

Il est certain que les femmes sont nubiles dans les climats chauds à huit, dix, douze ans, et sont 10 d'abord vieilles : c'est-à-dire que l'enfance et le mariage sont presque toujours ensemble. Or, comme c'est la raison qui donne l'empire, et qu'elle ne se trouve presque jamais avec les agréments, qui donnent un empire plus fort, il faut bien que les 15 femmes soyent soumises. Or, la raison ne peut leur faire regagner dans leur vieillesse le pouvoir qu'elles ont perdu lorsqu'elles avoient des charmes et de la beauté. Enfin, dans les pays chauds, les femmes ne sont raisonnables que quand elles sont vieilles, et 20 elles ne sont belles que pendant qu'elles ne sont pas raisonnables. Elles n'ont donc jamais pu prendre un certain ascendant sur les hommes, et leur prompte vieillesse a dû nécessairement introduire la polygamie. 25

Dans les pays froids, les femmes se marient dans l'âge où leur raison est la plus forte, et leurs agréments se conservent mieux; de façon que la

1. Voyez page 496 et à la page 489.
2. Mis dans les *Loix*.

vieillesse de leur mari suit la leur. L'usage des boissons fortes, qui y établit l'intempérance parmi les hommes, leur donne même la plupart du temps l'avantage de la raison sur eux. Il y a des pays où, tous les soirs, toute la nation est ivre. Les femmes, qui ont, à cet égard, une retenue naturelle, parce qu'elles ont toujours à se défendre, ont donc de grands avantages sur les hommes; qui, ayant les leurs aussi, il en résulte cette égalité.

C'est pour cela que la loi des Romains, qui ne permet qu'une seule femme, qui est devenue une loi chrétienne, est conforme au physique du climat d'Europe, et non au physique du climat d'Asie; et c'est pour cela que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie et tant de difficulté à s'établir en Europe; que le Christianisme s'est maintenu en Europe et a été détruit en Asie; que les Mahométans font tant de progrès à la Chine, et les Chrétiens, si peu.

La Nature, qui n'a point fait les agréments pour les hommes, ne leur a donné d'autre terme que celui de leur force et de leur raison. Elle a donné aux femmes les agréments et leur a donné pour terme la fin de leurs agréments [1]. De là s'est nécessairement établie la pluralité des femmes, comme une chose, en quelque façon, nécessaire, et, d'un autre côté, si elle ne s'étoit pas établie, vu l'incontinence produite par le climat, la loi d'une seule femme auroit donné aux femmes un avantage prodigieux.

1. Aux femmes d'Orient, la jeunesse est au commencement de leur âge, au lieu qu'à nos femmes la jeunesse est au milieu.

1089* (2248. III, f° 477 v°). — Il paroît visible par *les Mille et Une Nuits* (tome IV, *Histoire de Ganem, fils d'Abou-Ajoub, surnommé « l'Esclave d'Amour »*, page 364) qu'en Orient la jalousie est peu offensée de ce qu'une femme aimeroit quelqu'un qu'elle auroit vu, et qu'elle n'est offensée que de l'insulte que feroit un homme en jouissant de la femme ou de la maîtresse d'un autre. Ici Tourmente se contente de justifier Ganem, qui l'avoit respectée et avoit dit que ce qui est au maître est sacré pour l'esclave. Après quoi, sans que le calife le lui demande, elle lui dit qu'elle avoit conçu de l'amour pour Ganem, ce que le calife ne désapprouve pas, et pardonne à Ganem, et dit à Tourmente qu'il veut le lui faire épouser.

1090 (1061. II, f° 63 v°). — Il est bien sûr que l'amour a un caractère différent de l'amitié: celle-ci n'a jamais envoyé un homme aux Petites-Maisons.

1091 (532. I, p. 426). — Les deuils introduits chez toutes les nations font bien voir qu'on suppose toujours que les hommes cherchent à se faire aimer.

1092 (308. I, p. 328). — *Amis.* — Vos amis tirent sur vous par préférence, afin qu'on ne leur reproche pas le peu de finesse de leur discernement, et qu'ils n'ont pas vu les premiers les défauts que vous avez.

Il y a encore des amis qui, dans les accidents qui vous arrivent, ou dans les fautes que vous faites, ont

une fausse pitié; de façon qu'à force de vous plaindre ils exagèrent votre faute.

D'ailleurs, pour faire voir qu'ils ont plus de sagesse que vous, ils vous font paroître ou opiniâtres ou incorrigibles, par les belles choses qu'ils disent de leur prévoyance, ou par les discours sages qu'ils prétendent vous avoir tenus.

Si vous attrapez un bon ridicule, comptez que c'est un de vos amis qui vous l'a donné : un autre ne s'en seroit pas donné la peine ou ne l'auroit pas senti.

L'amitié est un contrat par lequel nous nous engageons à rendre de petits services à quelqu'un, afin qu'il nous en rende de grands.

1093 (2062. III, f° 342). — On parloit d'un bon mot dit contre quelqu'un. On demanda qui l'avoit dit. Je dis : « Ce ne peut être qu'un de ses amis, » et cela se trouva vrai.

1094 (1067. II, f° 65 v°). — Je disois sur les amis tyranniques et avantageux : « L'amour a des dédommagements que l'amitié n'a pas. »

1095 (880. II, f° 4 v°). — Je dis sur l'affliction de Mad^e de L. : « C'est un principe de grandes maladies que la bonté du cœur. »

1096 (28. I, p. 20). — Ceux qui s'attachent aux grands disgraciés dans l'espérance que le retour de leur fortune sera la leur propre se trompent extraordinairement : car ils en seront oubliés si tôt que la

faveur leur sera revenue. Un homme qui sort de la disgrâce est charmé de trouver partout des gens qui aspirent à son amitié. Il s'attache à ces amis nouveaux, qui lui donnent une image plus vive de sa grandeur. Comme ce qui l'amusoit dans sa disgrâce ne l'amuse plus, il vous met au rang des choses qui n'amusent plus. Il a changé, et vous, qui n'avez point changé, vous vous dégoûtez. Cependant, il y a de l'injustice à vous de vouloir qu'un cœur que tout cherche à remplir, soit aussi à vous qu'il l'étoit dans la solitude. Au milieu du bruit d'une grande fortune, il revient à ses anciens amis, comme il reviendroit dans une solitude. Il semble qu'ils lui rappellent sa petitesse. Que si vous le faites apercevoir que vous sentez son changement, il vous regarde comme un créancier incommode : il en viendra bientôt à vous disputer la dette, et, plus il vous ôtera de son amitié, moins il croira vous devoir.

1097* (938. II, f° 17 v°). — Rien n'est plus près de la Providence divine que cette bienveillance générale et cette grande capacité d'aimer qui embrasse tous les hommes, et rien n'approche plus de l'instinct des bêtes que ces bornes que le cœur se donne lorsqu'il n'est touché que de son intérêt propre, ou de ce qui est autour de lui[1].

1098 (1181. II, f° 82 v°). — Les gens extrêmement heureux et extrêmement malheureux sont également

1. Mis dans l'*Histoire véritable*.

portés à la dureté : témoin les moines et les conquérants. Il n'y a que la médiocrité ou le mélange de la bonne et de la mauvaise fortune qui donnent de la pitié[1].

1099 (1023. II, f° 39). — J'avois le bonheur que presque tout le monde me plaisoit, et ce caractère a été la chose du Monde la plus heureuse pour moi : car, comme mon visage étoit tout ouvert, qu'il m'étoit impossible de cacher mon amour, mon mépris, mon amitié, mon ennui, ma haine, comme la plupart des gens me plaisoient, ils trouvoient sur mon visage un bon témoignage d'eux-mêmes.

1100 (990. II, f° 28 v°). — Les gens qui ont de l'esprit, et qui ont beaucoup lu, tombent souvent dans le dédain de tout.

1101 (479. I, p. 402). — On se fie à un honnête homme comme on se fie à un banquier riche.

1102 (29. I, p. 22). — Le but naturel de la vengeance est de réduire un homme à ce sentiment de désirer de ne nous avoir point offensé. La vengeance ne mène point à ce but; mais à celui que l'on seroit heureux si l'on pouvoit nous offenser encore. Le pardon ramèneroit bien plus sûrement un homme au repentir.

Il y a encore un autre plaisir, qui est celui de

1. Mis dans les *Loix*.

l'honneur que l'on croit obtenir pour l'avantage que l'on a pris sur son ennemi.

L'Italien qui fait faire un péché mortel à son ennemi avant de le tuer aime la vengeance par elle-même et indépendamment du point d'honneur: il veut que, pendant toute l'éternité, il se repente de l'avoir outragé.

Rien ne raccourcit plus les grands hommes que l'attention qu'ils donnent à de certains procédés personnels. J'en connois deux, qui y ont été entièrement insensibles: César et le dernier duc d'Orléans. Lorsque celui-ci parvint au gouvernement, il récompensa ses amis et soulagea ses ennemis de leurs justes craintes: ils se trouvèrent tranquilles à l'ombre de son autorité.

1103 (1056. II, f° 61 v°). — Il y a beaucoup de gens dont c'est un grand inconvénient d'être connu.

V. PATRIOTISME ET AMBITION.

1104 (634. I, f° 453 v°). — Quoiqu'on doive aimer sa patrie, il est aussi ridicule d'en parler avec prévention que de sa femme, de sa naissance ou de son bien. Que la vanité est sotte partout!

1105 (946. II, f° 20 v°). — Quoiqu'on doive aimer souverainement sa patrie, il est aussi ridicule d'en parler avec prévention, que de sa femme, de sa

naissance et de son bien, parce que la vanité est sotte partout.

1106 (451. I, p. 391). — Je ne suis point étonné de voir les ambitieux se donner un air de modestie et se défendre de l'ambition comme d'un vice honteux. Celui qui montreroit toute son ambition étonneroit tous ceux qui voudroient le servir. D'ailleurs, comme personne n'est assuré de réussir dans le chemin de la fortune, on se prépare la ressource de faire croire qu'on l'a méprisée.

1107 (2231. III, f° 465 v°). — *Les Ambitieux.* — Leur ambition est comme l'horizon, qui va toujours devant eux.

1108 (1536. II, f° 240). — Je disois : « Ce n'est que par ambition que la plupart des gens mentent : ils veulent se rendre recommandables par le succès de quelque conte. »

1109* (1487. II, f° 221 v°). — Ce qui fait que les gens les plus sensés sont touchés des ..... que l'on rend uniquement à leurs dignités, c'est qu'ils sentent que leurs dignités exigent ces honneurs, et qu'ils s'imaginent aisément que, lorsqu'on ne les rend pas, c'est le défaut de la personne; ce qui les humilie beaucoup.

1110 (850. I, p. 542). — Je disois : « Pour n'être pas déshonoré dans ce monde, il suffit de n'être qu'à demi sot et à demi fripon. »

1111* (1404. II, f° 202 v°). — Je dis que les gens d'affaires sont très heureux d'avoir un orgueil qui les porte à s'allier avec la noblesse. Sans cela, ils seroient comme une caste particulière. Cela leur est utile en ce que cela les fait dégorger. 5

1112 (1458. II, f° 214 v°). — J'aime ce que disoit l'abbé de Mongaut : « Dans la jeunesse, nous jugeons des hommes par les places, et, dans la vieillesse, des places par les hommes. »

VI. CUPIDITÉ ET LIBÉRALITÉ. 10

1113 (2098. III, f° 348 v°). — Travailler à faire sa fortune est une chose qui peut amuser : on espère toujours.

1114 (304. I, p. 326). — Je trouve que la plupart des gens ne travaillent à faire une grande fortune 15 que pour être au désespoir, lorsqu'ils l'ont faite, de ce qu'ils ne sont pas d'une illustre naissance.

1115* (2038. III, f° 335 v°). — Un homme de basse naissance se tourmente bien fort pour faire fortune, c'est-à-dire pour être dans cet état où il rougira 20 toute sa vie de sa naissance et du tourment de cette idée.

1116* (73. I, p. 66). — L'avare aime l'argent par

(sic) lui-même, non pas à cause des utilités qu'il en retire. Cela s'appelle *appetere malum qua malum.*

1117 (2089. III, f° 345 v°). — Je disois à un avare : « Vous faîtes bien d'amasser de l'argent pendant votre vie : on ne sait ce qui arrivera après la mort. »

1118 (1200. II, f° 92). — *L'Avarice.* — Elle est si sotte qu'elle ne sait pas même compter.

1119 (659. I, p. 460). — *Avarice.* — Souvent il y a des avares qui ne se soucient pas de dépenser en gros. Il n'y a que la dépense en détail qui les fatigue. C'est qu'ils font un ouvrage qui les occupe : de faire une grosse somme avec des petites. Je les compare à cette folie des soldats d'Antoine (dans l'expédition des Parthes) qui mangèrent une herbe dont l'effet étoit de leur faire amasser en un monceau toutes les pierres; après quoi, ils ne s'en soucioient pas.

1120 (552. I, f° 436). — Dans les villes de commerce, comme les villes impériales et celles de Hollande, on est accoutumé de mettre un prix à tout; on met à ferme toutes ses actions; on trafique des vertus morales; et, les choses que l'humanité demande, on les vend pour de l'argent[1].

1121 (593. I, f° 446). — Je disois : « Il n'y a pas de petites sommes pour l'avarice. Le duc de Marlbo-

1. Voyez le passage d'Ammien Marcellin.

rough ne demanda-t-il pas un shelling qu'il avoit gagné, pour payer (disoit-il) ses porteurs, et s'en alla à pied. Pultney en étoit témoin. A la fin, il se plaignait de son avarice même. »

1122* (1401. II, f° 202 v°). — Feu M. le duc d'Antin n'avoit jamais mis à aucune loterie, donné à aucune quêteuse, donné aucune étrenne, aucun présent, jamais donné pour boire à qui que ce soit en sa vie.

1123 (636. I, f° 453 v°). — L'avarice se fortifie avec l'âge. C'est que nous voulons toujours jouir. Or, dans la jeunesse nous pouvons jouir en dissipant, et, dans la vieillesse, nous ne pouvons jouir qu'en gardant.

1124 (637. I, f° 453 v°). — La dépense est une comparaison entre l'argent qu'on dépense (ou le prix de ce que nous voudrions imaginer d'avoir pour notre plaisir) et la chose pour laquelle on dépense. Or, dans la vieillesse, peu de choses, en particulier, nous font plaisir.

1125 (2139. III, f° 351 v°). — Un homme libéral n'est pas celui qui achète beaucoup de médailles parce qu'il les aime; c'est un homme qui dépense hors de ses goûts.

1126 (1117. II, f° 75 v°). — Il faut savoir le prix de l'argent: les prodigues ne le savent pas, et les avares, encore moins.

1127 (2237. III, f° 466). — Je dirai de l'argent ce qu'on disoit de Caligula, qu'il n'y avoit jamais eu un si bon esclave et un si méchant maître.

1128 (808. I, p. 517). — Je disois : « Il faut regarder son bien comme un esclave ; mais il ne faut pas perdre son esclave. »

1129 (2238. III, f° 466 v°). — L'argent est très estimable lorsqu'on le méprise.

1130 (2084. III, f° 345 v°). — Les richesses sont un tort que l'on a à réparer, et l'on pourroit dire : « Excusez-moi si je suis si riche. »

1131 (2232. III, f° 466). — Un M. Le Prêtre, qui a 500,000 livres de rente, gagna un billet de 50,000 fr. à la Loterie. Je dis : « Je voudrois que ce coquin fût mort de plaisir. »

1132 (518. I, p. 420). — Un secrétaire du prince Louis de Bade ne prenoit point d'argent, mais il vendoit des rosses à tous ceux qui avoient besoin de lui.

1133 (801. I, p. 515). — Les gens qui ne sont pas rangés dans leurs affaires disent : « Je serois à mon aise si j'avois 10,000 livres de plus. » S'ils avoient ces 10,000 livres de plus, ils se dérangeroient d'abord et diroient : « Si j'avois ces 10,000 livres de plus ! » *et in infinitum*.

1134 (2054. III, f° 341 v°). — Je disois : « La médiocrité est un garde-fou. »

1135* (1387. II, f° 199). — La médiocrité est une vertu de tous les états : car, comme elle n'est proprement qu'une économie sage et réglée de la condition présente, elle peut non seulement mettre des douceurs dans la vie des moindres particuliers, mais faire encore la félicité des Roix.

C'est ordinairement un malheur d'avoir plus de richesses qu'il ne convient à son état, parce qu'on ne peut guère les dépenser sans insolence ou les garder sans avarice.

Un homme qui est dans la bassesse, et qui voudroit avoir de grands biens, ne pense pas qu'il n'en pourroit faire que fort peu d'usage, et que presque toutes les choses que son argent pourroit lui procurer seroient à son égard comme étoit autrefois la pourpre, dont l'usage n'étoit permis qu'aux Roix.

Car, comme on veut qu'un homme de haute naissance conserve une noble fierté dans la disgrâce, on veut de même qu'un homme de néant conserve de la modestie dans sa fortune.

Sans cela, on est sûr de perdre le plus précieux de tous les biens, qui est la bienveillance du peuple, et de tomber dans un grand malheur, qui est le fléau *(sic)* de ridicule dont il couvre ceux qui se sont offerts à ses mépris.

Si un nouveau riche va d'abord bâtir une maison superbe, il offensera les yeux de tous ceux qui la

verront; c'est comme s'il faisoit au peuple cette déclaration :

« Je vous avertis que moi, qui étois autrefois le plus trivial de tous les hommes, je me fais aujourd'hui un homme de conséquence ; je vais mettre entre vous et moi une vaste cour et cinq pièces de plain-pied; vous espérerez en vain de me trouver plus tôt : car je ferai ma résidence à la sixième. J'aurai des gens mieux habillés que vous, que vous trouverez sur votre chemin, comme de nouveaux obstacles jusqu'à moi. Au lieu de mes vilains habits gris, je vais me vêtir des plus riches étoffes. Enfin, vous ne trouverez plus de moi qu'une assez laide figure : je n'ai pu la changer. Mais, pour mon nom, ce nom qui m'étoit si cher, je le quitterai. Puissé-je en perdre la mémoire, et puissiez-vous la perdre aussi! »

Après les grandes maisons qui n'ont point d'origine et semblent, pour ainsi dire, être nées dans le Ciel, les meilleures familles sont celles qui sont insensiblement sorties de la bassesse où elles étoient, et dont les premiers fondateurs n'ont pas eu l'insolence de se faire remarquer : car rien ne déshonore une famille comme une anecdote éternelle ou bruit populaire, et, si j'ose me servir de ce terme, une catastrophe dans l'origine.

Ceux qui rougissoient de leur pauvreté, devenus riches, ont, pour lors, à rougir de leur naissance; beaucoup plus mortifiés, parce qu'ils ne croyent plus être faits pour l'être.

Les enfants qui succèdent à une si grande fortune portent le poids de la mémoire de celui à qui ils doi-

vent tant; et cela est si vrai que rien ne paroît si héroïque sur nos théâtres que l'action d'un prince qui, dans sa gloire, retrouve avec plaisir un berger qu'il croit être son père, et dont il ne rougit pas.

J'avoue que j'ai trop de vanité pour souhaiter que mes enfants fissent un jour une grande fortune : ce ne seroit qu'à force de raison qu'ils pourroient soutenir l'idée de moi. Ils auroient besoin de toute leur vertu pour m'avouer; ils regarderoient mon tombeau comme le monument de leur honte. Je puis croire qu'ils ne le détruiroient pas de leurs propres mains; mais ils ne le relèveroient pas sans doute s'il étoit tombé à terre. Je serois l'achoppement éternel de la flatterie, et je mettrois dans l'embarras ses courtisans. Vingt fois par jour, ma mémoire seroit incommode, et mon ombre malheureuse tourmenteroit sans cesse les vivants.

Ceux donc qui ont tant d'ambition, et qui l'ont si sotte, pensent aussi follement qu'Agrippine, qui disoit aux devins : « Que je meure, pourvu que mon fils soit empereur! »

1136 (1106. II, f° 74). — Pourquoi est-ce que les enfants des avares sont prodigues? C'est que les uns ont pour objet de faire une fortune; les autres, d'en jouir. De plus, les uns sont accoutumés à l'opulence; les autres ont été élevés dans l'épargne. Ce qui est si vrai que les enfants des riches négociants ne sont pas plus prodigues que leurs pères.

1137 (1395. II, f° 202). — Il y a bien des gens

qui ne regardent pour nécessaire que ce qui est superflu.

1138* (1400. II, f° 202). — La masse des joueurs gagne autant qu'elle perd, à la dépense des cartes près. Mais ce qui rend le métier mauvais, c'est que ceux qui perdent font de très mauvais marchés pour payer ou pour réparer, et ceux qui gagnent font de très mauvais marchés aussi pour dépenser.

1139 (1625. II, f° 493). — On joue au biribi. Si l'argent vous incommode, jetez le par la fenêtre. Si je demandois à quelqu'un s'il vouloit jouer 70 louis contre 63, il riroit. C'est pourtant le biribi. On ne calcule point.

Les Anglois sont calculateurs; c'est qu'il y a chez eux deux bouts qui enveloppent le milieu : les négociants et les philosophes. Les femmes n'y sont rien; ici elles sont tout.

1140 (2078. III, f° 343 v°). — Les joueurs n'ont que le superflu; jamais les besoins.

1141* (1684. III, f° 33 v°). — Un homme qui entendoit un vieux plaideur raconter ses faits et gestes lui dit : « Je comprends de tout ceci, Monsieur, que, si vous me demandez la moitié de mon bien, je vous le laisserai; si vous me le demandez tout, je vous tuerai. »

Cet homme étoit un grand philosophe et raisonnoit parfaitement bien.

VII. CURIOSITÉ.

1142 (288. I, p. 310). — La curiosité, principe du plaisir que l'on trouve dans les ouvrages d'esprit. Hobbes dit que la curiosité est particulière à l'Homme; en quoi il se trompe : chaque animal l'ayant dans la sphère de ses connoissances.

1143 (1632. III, f° 1). — Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie, contre des heures délicieuses.

1144 (1116. II, f° 75 v°). — Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu.

1145 (878. II, f° 4 v°). — Mon ami N. s'attacha à quatre-vingts ans à la philosophie. C'étoit le héros du IIIe livre de Virgile : plus fort que les jeunes gens.

1146 (93. I, p. 87). — Une patrie ingrate dit sans cesse aux savants qu'ils sont des citoyens inutiles, et, pendant qu'elle jouit de leurs veilles, elle leur demande à quoi ils les ont employées.

VIII. DÉVOTION ET INTOLÉRANCE.

1147 (4. I, p. 2). — La dévotion vient d'une envie de jouer quelque rôle dans le monde à quelque prix que ce soit.

1148 (594. I, f° 446 v°). — La dévotion est une croyance qu'on vaut mieux qu'un autre.

1149 (1405. II, f° 203). — J'appelle la dévotion : une maladie du corps, qui donne à l'âme une folie dont le caractère est d'être la plus incurable de toutes.

1150 (1140. II, f° 78 v°). — La dévotion trouve pour faire une mauvaise action des raisons qu'un simple honnête homme ne sauroit trouver.

1151 (431. I, p. 384). — Saint Cyrille, dans une lettre, parle des acclamations du peuple d'Éphèse, lorsqu'il apprit que le concile avoit déclaré la Vierge mère de Dieu. « Tout le peuple, dit-il, étoit aux portes. Tout le monde, lorsqu'on nous vit, alloit au-devant de nous, nous remercioit, nous félicitoit, nous bénissoit,..... » — Le peuple est toujours ravi d'augmenter le culte et toujours porté vers ces sortes de dévotions, et, si on le laissoit faire, il iroit toujours plus loin.

1152* (1969. III, f° 277). — La dévotion a des côtés favoris. La duchesse de Brissac, étant au sermon, dit à la personne qui étoit auprès d'elle : « Si l'on prêche sur la Madeleine, vous me réveillerez. Si l'on prêche sur la nécessité du salut, vous me laisserez dormir. »

1153 (727. I, p. 487). — Souvent ceux qui sont sans

religion ne veulent pas qu'on les oblige à changer celle qu'ils auroient s'ils en avoient une, parce qu'ils sentent que c'est un acte de puissance qu'on ne doit pas exercer sur eux. L'esprit de contradiction leur fait trouver un plaisir à contredire, c'est-à-dire un bien. D'ailleurs, ils sentent que la vie et les biens ne sont pas plus à eux que leur religion ou leur manière de penser, et que qui peut ôter l'un peut encore mieux ôter l'autre.

IX. ESPRIT.

1154 (972. II, f° 27). — Deux sortes d'hommes : ceux qui pensent, et ceux qui s'amusent.

1155 (1428. II, f° 206). — Voici comme je définis les talents : un don que Dieu nous a fait en secret, et que nous révélons sans le savoir.

1156 (2061. III, f° 342). — Je disois : « Un grand homme est celui qui voit vite, loin et juste. »

1157 (1982. III, f° 279 v°) — Ordinairement, ceux qui ont un grand esprit l'ont naïf.

1158 (1597. II, f° 456). — Un des grands délices de l'esprit des hommes, c'est de faire des propositions générales.

1159 (2162. III, f° 354 v°) — Il ne faut pas avoir

beaucoup d'esprit pour brouiller tout; mais il faut en avoir beaucoup pour concilier tout. L'esprit de conciliation a fait les trois quarts du *(sic)* héroïsme du duc de Marlborough.

5 1160 (971. II, f° 27). — *Les Gens sensés.* — Ils ont plus de raisons pour mépriser, et ils ont moins de dédaings.

1161 (1088. II, f° 68). — La simplicité et peu de culture dans l'esprit, bonne *(sic)* pour les victoires : té-
10 moin les premiers Romains, les Tartares, les Arabes.

1162 (1049. II, f° 60 v°). — Je disois : « Un homme qui a l'esprit présent est un homme qui a son bien en argent comptant. Un homme qui ne l'a pas est un homme qui a son bien en terres. »

15 1163* (1443. II, f° 211 v°). — Je disois : « La vivacité fait faire les belles reparties, et le sens froid, les belles actions. »

1164* (937. II, f° 17 v°). — Des gens peuvent croire qu'on ne met pas de feu dans ses pensées parce
20 qu'on n'en met point dans la manière de les défendre.

1165 (1303. II, f° 172). — Je disois : « L'humeur est la passion de l'esprit. »

1166 (1160. II, f° 81). — On n'est pas d'accord sur

l'esprit, parce que, quoique l'esprit, en tant qu'il voit, soit quelque chose de très réel, l'esprit, en tant qu'il plaît, est entièrement relatif. »

1167 (2056. III, f° 341 v°). — Un homme qui a de l'esprit ne cherche point à en montrer : on ne se pare pas des ornements que l'on met tous les jours.

1168 (1423. II, f° 205). — Il y a la même différence entre un homme d'esprit et un bel-esprit que l'on met entre une belle femme et une beauté.

On n'est jamais bel-esprit quand on ne prétend pas de l'être.

1169 (2115. III, f° 349 v°). — Il est souvent difficile de savoir si les femmes ont de l'esprit, ou non. Elles séduisent toujours leurs juges. La gayeté leur tient lieu de cet esprit. Il faut attendre que leur jeunesse soit passée. Elles pourroient dire pour lors : « Je vais savoir si j'ai de l'esprit. »

1170 (2116. III, f° 349 v°). — Quand un homme est un bon géomètre et est reconnu pour tel, il lui reste encore à prouver qu'il a de l'esprit.

1171 (1354. II, f° 194 v°). — Dans mon extrait du *Journal des Sçavans*, août 1736, est une chanson des Grecs :

« Le premier de tous les biens est la santé ; le second, la beauté ; le troisième, les richesses acquises

sans fraude; le quatrième, la jeunesse qu'on passe avec des amis. »

On n'y parle point de l'esprit, qui est un attribut principal de nos temps modernes.

1172 (987. II, f° 28 v°). — Jamais l'Académie ne tombera : tandis qu'il y aura des sots, il y aura aussi des beaux-esprits.

1173 (1410. II, f° 203 v°). — Je disois de La Popelinière : « Il y a des gens qui sont sots parce qu'ils veulent avoir trop d'esprit. Celui-ci n'auroit pas d'esprit, s'il ne croyoit en avoir beaucoup. »

1174 (1081. II, f° 67). — Les gens d'esprit sont gouvernés par des valets, et les sots, par des gens d'esprit.

1175 (1376. II, f° 197). — Sur l'esprit de saillies : si l'on alloit recueillir les saillies des Petites-Maisons, on en trouveroit beaucoup.

1176 (1426. II, f° 205 v°). — J'ai souvent remarqué que, pour que des enfants ayent beaucoup d'esprit, il faut une mère un peu folle, et qui ait de l'esprit, et un père pesant, ou le contraire : la mère des Corneille et leur père, qui n'étoit qu'un bon homme, qui écrivoit de sa main les pièces imprimées de son fils; le père de Fontenelle, dont la mère étoit des Corneilles; le maréchal de Brancas, assez lourd et sa femme, très folle, mère de M. de Forcalquier.

1177 (1358. II, f° 195 v°). — Je disois : « Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise. »

1178 (1066. II, f° 65 v°). — *I said :* « Je ne trouve rien de si difficile que d'avoir de l'esprit avec des sots. »

1179 (1193. II, f° 91). — Il faut beaucoup d'esprit pour les conversations avec les princes : comme ce sont des gens dont la réputation est toujours faite, il ne faut leur dire, quand on les loue, que des choses que ceux qui écoutent peuvent penser comme celui qui les dit.

1180 (686. I, p. 471). — Croyez-moi : l'esprit est souvent où il ne brille pas, et, comme ces pierres artificielles, souvent il semble briller où il n'est pas.

1181 (1094. II, f° 68 v°). — Combien vois-je de gens qui n'ont pas assez d'esprit, et qui en ont beaucoup! Combien en vois-je qui en ont assez, et en ont très peu!

1182 (1090. II, f° 68). — Lorsqu'une fille a sept ans, elle paroît avoir de l'esprit, parce qu'elle ne craint rien; à douze, elle tombe dans une espèce de stupidité, parce qu'elle s'aperçoit de tout. Il en est de même de ces enfants qui paroissent avoir tant d'esprit, et qui deviennent si sots. Ils lâchent toutes sortes de propos à tort et à travers, parce qu'ils ne savent ni ne sentent ce qu'ils disent; au lieu que ces enfants qui paroissent sots ont une espèce de senti-

ment prématuré des choses, ce qui fait qu'ils sont en quelque façon plus réservés. Qu'on y fasse attention! Ce qui plaît dans le discours d'un enfant vient, dans le fond, de la sottise de l'enfant, qui n'a pas été frappé de ce qu'il dit, comme il falloit, et n'a vu ni senti ce qu'il falloit. Il n'y a que ceux qui ont de l'esprit qui paroissent sots.

1183 (52. I, p. 56). — *Gens singuliers.* — Il y a des gens si bizarres que ce sont les grotesques de notre espèce.

Leur esprit décline généralement de tous les esprits.

Dès qu'un homme pense, et qu'il a un caractère, on dit: « C'est un homme singulier. »

La plupart des gens se ressemblent en ce qu'ils ne pensent point: échos éternels, qui n'ont jamais rien dit et ont toujours répété; artisans grossiers des idées des autres.

Il faut que la singularité consiste dans une manière fine de penser (?), qui a échappé aux autres: car un homme qui ne sauroit se distinguer que par une chaussure particulière seroit un sot par tout pays.

Les pensées et les actions d'un homme singulier lui sont tellement propres qu'un autre homme ne pourroit jamais les employer sans se démentir.

1184* (2163. III, f° 354 v°). — Il est aisé de sentir en général ce qui est ridicule; mais on a le tact fin lorsqu'on sent ce qui est ridicule *là*, c'est-à-dire devant chaque société et devant chaque personne.

X. SOTTISE ET PRÉJUGÉS.

1185* (164. I, p. 138). — *Bêtise : Gens grossiers.* — On peut comparer des hommes de cette espèce aux peuples que les Anciens s'imaginoient être dans les zones inconnues. « *Intra, [si] credere libet,* dit Pomponius Mela en parlant de l'Afrique, *vix jam homines, magisque semiferi. — Blemmyis capita absunt; vultus in pectore est. Satyris præter effigiem nil humani. Gamphasantes, sine lectis et sine sedibus, vagi, habent potius terras quam habitent.* »

1186 (70. I, p. 65). — La plupart des hommes qu'on appelle *sots* ne le sont que relativement.

1187 (600. I, f° 447). — La raison pourquoi les sots réussissent ordinairement dans leurs entreprises, c'est que, ne sachant et ne voyant jamais quand ils sont importuns, ils ne s'arrêtent jamais. Or, il n'y a pas d'homme assez sot pour ne savoir pas dire : « Donnez-moi cela. »

1188 (807. I, p. 517). — Les sots qui marchent dans le chemin de la fortune prennent toujours les routes battues. Un précepteur du Roi est-il devenu premier ministre? Tous les petits ecclésiastiques veulent être précepteurs du Roi, pour être premiers ministres. Les gens d'esprit se font des

routes particulières: ils ont des chemins cachés, nouveaux; ils marchent là où personne n'a encore été. Le monde est nouveau.

1189 (2093. III, f° 348). — Je disois de deux familles toutes deux sottes, l'une modeste, l'autre orgueilleuse, que l'une représentoit les sots tels qu'ils sont; l'autre, tels qu'ils devroient être.

1190 (459. I, p. 393). — J'ai connu un ecclésiastique qui se faisait estimer parce qu'il étoit gros. Il faisoit valoir un air sérieux répandu dans toutes les dimensions de son corps, et il parloit si peu qu'il lui falloit presque tout un jour pour dire trois sottises.

1191 (1229. II, f° 100). — J'envie la témérité des sots : ils parlent toujours.

1192 (1244. II, f° 102 v°). — Le ton du monde consiste beaucoup à parler des bagatelles comme des choses sérieuses, et des choses sérieuses comme des bagatelles.

1193 (107. I, p. 98). — Plaire dans une conversation vaine et frivole est aujourd'hui le seul mérite. Pour cela, le magistrat abandonne l'étude de ses loix. Le médecin croiroit être décrédité par l'étude de la médecine. On fuit, comme pernicieuse, toute étude qui pourroit ôter le badinage.

Rire sur rien et porter d'une maison à l'autre une

chose frivole s'appelle *science du monde*, et on craindroit de perdre celle-ci si on s'appliquoit à une autre.

Otez des conversations continuelles le détail de quelque grossesse ou de quelque accouchement; celui des femmes qui étoient ce jour-là au Cours ou à l'Opéra; quelque nouvelle portée de Versailles, que le Prince a fait ce jour-là ce qu'il fait tous les jours de sa vie; quelque changement dans les intérêts d'une cinquantaine de femmes d'une certaine façon, qui se donnent, se troquent et se rendent une cinquantaine d'hommes, aussi d'une certaine façon : vous n'avez plus rien.

Je me souviens que j'eus autrefois la curiosité de compter combien de fois j'entendrois faire une petite histoire, qui ne méritoit certainement d'être dite ni retenue pendant trois semaines qu'elle occupa le monde poli : je l'entendis faire deux cents vingt-cinq fois; dont je fus très content.

1194* (1246. II, f° 102 v°). — Sur ce que l'on disoit que les hommes n'aimoient pas la vérité, je dis qu'au lieu de : « Il faut le croire, parce que cela est vrai », on devroit dire : « Il faut le croire, quoique cela soit vrai. »

1195 (1169. II, f° 81 v°). — Je disois : « La vérité n'a point de clients; elle n'a pas que martyrs. »

1196 (1628. II, f° 493). — Il y a des gens qui voyent toutes choses exagérées, et dont l'esprit est,

d'ailleurs, exagérateur. C'est ainsi que Mad^e Duch... peignoit Lirancourt.

1197 (47. I, p. 52). — *Ennuyeux*. — Il y en a de bien des espèces. Les uns sont si uniformes dans leurs conversations que rien n'en sort jamais. D'autres sont si paresseux qu'ils laissent tomber tout; en vain, on se fatigue à faire revivre la conversation: on leur jette des propos, ils les abandonnent tous. D'autres nous font aller dans le vide, *trahunt per inania*.

1198 (381. I, p. 360). — Je trouvois toujours, dans mes voyages, les lieues auprès des grandes villes plus courtes que dans la campagne, et je faisois cette réflexion que la raison en est qu'auprès des grandes villes les lieues sont fixées par des gens qui s'ennuyent toujours, qui sont les grands seigneurs qui vont à leurs terres ou celles de leurs voisins, au lieu qu'à la campagne elles sont fixées par des gens qui ne s'ennuyent jamais, qui sont les paysans.

1199* (1951. III, f° 256 v°). — Chose singulière! ce n'est presque jamais la raison qui fait les choses raisonnables, et on ne va presque jamais à elle par elle.

Quand on sait comment ont été produits les beaux effets qu'on voit dans le Monde, on en rougit pour le bon sens. Deux petites femmes de Rome, par leur petite vanité sotte, ne furent-elles pas cause que cette ville communiqua les honneurs aux Plébéiens

et parvint par là à ce période tant vanté d'une république parfaite.

1200 (1016. II, f° 38). — Une chose ridicule est une chose qui ne s'accorde pas aux manières et aux actions ordinaires de la vie.

1201 (311. I, p. 329). — Rien n'est extraordinaire lorsqu'on est préparé. Nous sommes étonnés de ce que Néron montoit sur le théâtre, et non pas de ce que Louis XIV dansoit un ballet. C'est que les danses venoient des tournois (je crois) et avoient une belle origine.

1202 (2225. III, f° 465). — Une perruque mal mise ne met ordinairement personne mal avec le public : on fait grâce des petits ridicules; on n'est puni que des grands.

1203 (442. I, p. 388). — Il n'y a point de profession que la coutume ne puisse mettre en crédit et exciter une infinité de gens à l'embrasser : témoin celle des gladiateurs, qui descendirent dans l'arène par milliers, même les sénateurs, même les empereurs : témoin Commode, qui se disoit, dans une inscription, *Prince souverain des Gladiateurs,* et qui en avoit, disent les auteurs, tué dix mille de sa main gauche ; — profession infame et destinée d'abord aux criminels ou des esclaves, ensuite des *(sic)* gens accablés de dettes, ensuite des citoyens, ensuite des sénateurs, des empereurs.

1204 (566. I, f° 440). — La coutume peut tout mettre en crédit : les gladiateurs étoient d'abord des esclaves condamnés à mort, ensuite des chevaliers, ensuite des sénateurs, ensuite des femmes, ensuite des empereurs.

1205 (2079. III, f° 343 v°). — Jusques où va l'excès des préjugés ! Les hommes ne sont-ils pas parvenus à faire aimer aux hommes l'Inquisition !

1206 (1459. II, f° 214 v°). — « Il est impossible que quelqu'un qui sent si bien les ridicules n'aye de la frivolité dans l'esprit; c'est qu'il n'est touché que des accessoires », dit l'abbé de Mongaut.

1207 (722. I, p. 486). — Je sais un homme très ignorant qui, s'il avoit employé à étudier le temps et la peine qu'il lui a fallu pour passer pour savant, seroit un des plus savants hommes de l'Europe.

XI. VERTUS ET VICES.

1208* (241. I, p. 255). — Ce qui fait la plupart des contradictions de l'Homme, c'est que la raison physique et la raison morale ne sont presque jamais d'accord. La raison morale doit porter un jeune homme à l'avarice; mais la raison physique l'en détourne. La raison morale doit porter un vieillard à la prodigalité; la raison physique le porte à l'ava-

rice. La raison morale donne aux vieillards de la force et de la constance; la raison physique la lui ôte. La raison morale donne à un vieillard du mépris pour la vie; la raison physique la lui rend plus chère. La raison morale doit donner un grand prix à la vie d'un jeune homme; la raison physique le diminue. La raison morale nous fait regarder les peines de l'autre vie comme très proches; la raison physique, en nous attachant à tout ce qui est présent, nous les éloigne.

1209* (811. I, p. 519). — Je supplie qu'on ne m'accuse pas d'attribuer aux causes morales des choses qui n'appartiennent qu'au climat. Je sais la part que le climat a dans la formation des caractères; mais je vais faire quelques réflexions. Les Romains d'aujourd'hui ont tous les principes du caractère des Romains d'autrefois : car jamais un spectacle ne leur plaira s'il n'y a des combats sur leurs théâtres. Les Athéniens sont aussi subtils; les Lacédémoniens, aussi rudes. Mais quel est l'effet que cela produit?

Je sais bien que, si des causes morales n'interrompoient point les physiques, celles-ci sortiroient et agiroient dans toute leur étendue.

Je sais encore que, si les causes physiques avoient la force d'agir par elles-mêmes (comme lorsque les peuples sont habitants de montagnes inaccessibles), elles ne détruisissent *(sic)* bientôt la cause morale : car souvent la cause physique a besoin de la cause morale pour agir.

1210 (2226. III, f° 465). — On parle beaucoup de l'expérience de la vieillesse. La vieillesse nous ôte les sottises et les vices de la jeunesse; mais elle ne nous donne rien.

1211 (1440. II, f° 211). — Melon disoit agréablement que l'homme est un singe manqué. Cela a un sens dans le rapport où les hommes ont des imperfections que les bêtes n'ont point.

1212 (1328. II, f° 185 v°). — Chacun travaille sur l'esprit, et peu sur le cœur; c'est que nous sentons mieux les nouvelles connoissances que les nouvelles perfections que nous acquérons.

1213* (1660. III, f° 12). — Il est bien moins rare d'avoir un esprit sublime qu'une âme grande.

1214 (1008. II, f° 37). — Presque toutes les vertus sont un rapport particulier d'un certain homme à un autre; par exemple : l'amitié, l'amour de la Patrie, la pitié, sont des rapports particuliers. Mais la justice est un rapport général. Or, toutes les vertus qui détruisent ce rapport général ne sont pas des vertus.

1215 (652. I, f° 458 v°). — Un honnête homme est un homme qui règle sa vie par les principes de son devoir. Si Caton fût né dans une monarchie établie par la Loi, il auroit été aussi fidèle à son prince qu'il le fut à la République.

1216 (1126. II, f° 77 v°). — Je dis : « Quand un homme s'est fait une réputation de probité et d'humanité, il en arrive que l'on cherche à en abuser. On vient lui faire des propositions qu'on n'oseroit jamais faire à un autre. On compte sur sa générosité. »

1217 (1064. II, f° 65). — Des femmes parloient dans une maison de sentiments naturels, de l'amour d'un père pour ses enfants, de ceux des enfants pour leurs pères, d'une certaine décence dans l'abandon, de ce qu'on doit au mariage. Je dis : « Prenez garde de parler haut : on vous prendroit pour des caillettes. Ce sont des choses que l'on peut penser, mais qu'il n'est pas du bon air de dire..... » Il est sûr que, dans ce siècle-ci, la probité n'est plus indifférente, et que rien n'éloigne d'un homme un plus grand nombre de gens que de savoir qu'il est honnête homme. — Je me souviens que le commandeur de Solar vint en France après avoir pris l'investiture à Vienne de certains fiefs, pour le roi de Sardaigne, son maître, qui se déclaroit dans ce temps-là contre l'Empereur. Comme on regarda cet homme comme un homme atroce, rusé, fin, fourbe, qui avoit vilainement trompé la cour de Vienne, tout le monde lui fit accueil : on se jetoit à sa tête. Quand on sut qu'il n'étoit qu'un honnête homme, qu'il n'avoit fait simplement que suivre ses ordres, vous ne sauriez croire combien on se refroidit. Enfin, il ne fut à la mode que quand on crut qu'il étoit un fripon.

1218 (1177. II, f° 82). — Je disois d'un homme : « Il fait le bien; mais il ne le fait pas bien. »

1219* (1188. II, f° 89). — Je disois : « Il y a si peu de mauvaises actions qu'un homme qui a 30.000 livres de rente ait intérêt de commettre, que je ne puis pas concevoir comment on les fait. »

1220* (959. II, f° 22). — Généreux, libéral, magnifique, prêt à faire toutes sortes de belles actions, à moins qu'elles ne fussent que bonnes.

10 1221 (922. II, f° 15). — La plupart des hommes sont plus capables de faire de grandes actions que de bonnes.

1222* (967. II, f° 24). — Une belle action est une action qui a de la bonté, et qui demande de la force
15 pour la faire.

1223 (275. I, p. 304). — Je disois : « On ne sait comment faire pour faire une grande action : si notre intérêt s'y trouve, on dit que c'est amour-propre; s'il ne s'y trouve pas, on dit que c'est fanatisme. »

20 1224 (1083. II, f° 67 v°). — Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie : il ne faut pas être au-dessus des hommes; il faut être avec eux.

1225 (458. I, p. 393). — Le héroïsme *(sic)* que la

Morale avoue ne touche que peu de gens. C'est le héroïsme qui détruit la Morale qui nous frappe et cause notre admiration.

1226 (760. I, p. 499). — Il y a apparence que ce qu'on appelle *valeur héroïque* va se perdre en Europe. Notre philosophie, plus de chevalerie, l'indifférence d'être à un maître ou à un autre pour le bonheur! Autrefois, il s'agissoit de sa destruction, d'être vendu esclave, de perdre sa famille, sa ville, sa femme, ses enfants.

1227* (761. I, p. 499). — Cet esprit de gloire et de valeur se perd peu à peu parmi nous. La philosophie a gagné du terrain. Les idées anciennes d'héroïsme et les nouvelles de chevalerie se sont perdues. Les places civiles sont remplies par des gens qui ont de la fortune, et les militaires, décréditées par des gens qui n'ont rien. Enfin, il est presque partout indifférent pour le bonheur d'être à un maître ou à un autre; au lieu qu'autrefois une défaite ou la prise de sa ville étoit jointe à la destruction : il étoit question d'être vendu comme esclave, de perdre sa ville, ses Dieux, sa femme et ses enfants. L'établissement du commerce des fonds publics; les dons immenses des princes, qui font qu'une infinité de gens vivent dans l'oisiveté et obtiennent la considération par leur oisiveté même, c'est-à-dire par leurs agréments; l'indifférence pour l'autre vie, qui entraîne dans la mollesse dans celle-ci et nous rend insensibles et incapables de tout ce

qui suppose un effort; moins d'occasions de se distinguer; une certaine façon méthodique de prendre les villes et de donner des batailles (la question n'étant que de faire une brèche et de se rendre dès qu'elle est faite); toute la guerre consistant plus dans l'art, que dans les qualités personnelles de ceux qui se battent (l'on sait, à chaque siège, le nombre des soldats qu'on y sacrifiera); la noblesse ne combat plus en corps.

1228* (810. I, p. 518). — La philosophie et j'ose même dire un certain bon sens ont gagné trop de terrain dans ce siècle-ci pour que le héroïsme *(sic)* y fasse désormais une grande fortune; et, si la vaine gloire y devient une fois un peu ridicule, les conquérants, ne consultant plus que leurs intérêts, n'iront jamais bien loin.

Chaque siècle a son génie particulier : un esprit de désordre et d'indépendance se forma en Europe avec le gouvernement gothique; l'esprit monacal infecta les temps des successeurs de Charlemagne; ensuite régna celui de la chevalerie; celui de conquête parut avec les troupes réglées; et c'est l'esprit de commerce qui domine aujourd'hui.

Cet esprit de commerce fait qu'on calcule tout. Mais la gloire, quand elle est toute seule, n'entre que dans les calculs des sots.

Je ne parle ici que de la vaine gloire, non de celle qui est fondée sur les principes du devoir, de la vertu, du zèle pour le Prince, de l'amour pour la Patrie; en un mot, je parle de la gloire d'Alexandre,

non pas de celle d'Épaminondas. Celle-ci, comme réelle, est ou doit être de toutes les nations et de tous les temps; l'autre, comme chimérique, a les mêmes révolutions que les préjugés.

1229 (1068. II, f° 65 v°). — Je conçois qu'un homme qui s'est comporté lâchement dans quelque occasion puisse mourir avec beaucoup de courage : dans le premier cas, il a voulu conserver un bien qu'il croyoit en danger; dans le second, il abandonne un bien qu'il voit ne pouvoir conserver.

1230 (2112. III, f° 349 v°). — Il est bon d'être gêné; c'est comme un ressort qui est bandé.

1231 (2251. III, f° 479). — La persécution, c'est une corde bien tordue : la force se concentre.

1232 (2209. III, f° 464). — Un beau temple seroit celui que l'on érigeroit à l'opiniâtreté.

1233 (426. I, p. 382). — Les gens tranquilles qui aiment la paix n'agissent jamais dans une affaire, comme, par exemple, celle de la Constitution, aussi efficacement que ceux qui aiment la guerre : car ils apportent là la tranquillité qui leur a donné leur caractère, au lieu que ceux qui aiment la guerre apportent la vivacité qui leur a donné ce caractère-là. Un homme qui n'est donc guidé que par la raison est toujours froid en comparaison de celui qui est mené par le zèle, et un homme de parti fera plus de

bruit que cent hommes sages. Je me souviendrai toujours d'un beau mot dit par un Anglois[1], lors de la longue dispute dans le Parlement d'Angleterre, sous Charles Ier : savoir, s'il falloit abolir les évê-
5 ques, ou non. Ceux qui défendoient l'Église étoient des gens sages et modérés, qui quittoient lorsque l'heure du dîner venoit, et les autres restoient toujours. Un homme dit que ceux qui aimoient les évêques les aimoient moins que leur dîner, et que
10 ceux qui les haïssoient les haïssoient plus que le Diable.

1234 (904. II, f° 11 v°). — Il semble que la timidité est jointe à l'avarice : ainsi les vieillards, les eunuques, les femmes; tout cela vient de foiblesse d'âme.

15 1235 (949. II, f° 21). — Tous les gens timides menacent volontiers. C'est qu'ils sentent que les menaces feroient sur eux-mêmes une grande impression.

1236 (1219. II, f° 95). — Je disois : « Je n'estime
20 pas les hommes parce qu'ils n'ont pas de défauts, mais parce qu'ils se sont corrigés des défauts qu'ils avoient. »

1237 (1197. II, f° 91 v°). — Il ne faut jamais faire de chose qui puisse tourmenter votre esprit dans le
25 moment de sa foiblesse.

1. Je crois que c'étoit milord Falkland.

1238 (427. I, p. 383). — Un âne, pressé de fuir l'ennemi, dit : « Je sais bien ce que je puis porter; on ne m'en fera pas porter davantage. »

L'âne qui est en dialogue avec le cheval qui lui veut persuader de venir dans son écurie : « Y baudoisine-t-on? dit-il. — Tais toi! dit le cheval : car le palefrenier prendroit une fourche. »

Ces ânes ont dit souvent de très bonnes choses.

1239* (71. I, p. 66). — Le monde est rémpli de gens que, comme le Janus de la Fable, on peignoit avec deux visages.

1240 (1579. II, f° 455). — Je disois : « Il y a des gens qui ont l'âme sur le visage, et d'autres, derrière la tête. »

1241 (1125. II, f° 77 v°). — Sur certaines gens qui vivent avec leurs laquais, je disois : « Les vices ont bien leurs pénitences. »

1242* (1663. III, f° 12 v°). — Voici un beau mot de Henri IV, et je crois qu'il a été rapporté par milord Bolingbroke. Le Roi demanda à l'ambassadeur d'Espagne si son maître avoit des maîtresses. « Sire, dit gravement l'ambassadeur, le Roi, mon maître, craint Dieu et respecte la Reine. — Eh! quoi? dit Henri IV, n'a-t-il pas assez de vertus pour faire pardonner un vice? »

1243 (1018. II, f° 38 v°). — Lorsque M. le duc

de Chartres prit la Quinault, on voulut flatter M. le Régent: « Il commence à être comme les autres, il a des vices... — Et comment auroit-il des vices? dit M. d'Orléans. Il n'a pas même de vertus? » Bonne parole et très philosophique! Ce régent avoit une philosophie de saillies.

1244 (53. I, p. 57). — *Paresse.* — « Valet de la Société! — Eh! qu'est-ce que tu as de mieux à faire? » J'excuserois plutôt la paresse des moines, qui ne s'occupent que de l'éternité. Mais celle qui n'a aucun objet ne sert qu'à rendre un homme malheureux.

1245 (786. I, p. 510). — Choses frivoles, qui ne donnent rien à ceux qui en jouissent et dégradent ceux qui s'en occupent.

1246 (219. I, p. 240). — On ne veut pas qu'un fripon puisse devenir homme de bien; mais on veut bien qu'un homme de bien puisse devenir fripon.

XII. FEMMES.

1247 (1624. II, f° 493). — Une femme est obligée de plaire comme si elle s'étoit faite elle-même.

1248 (2094. III, f° 348). — Les femmes, à mon avis, font très bien d'être le moins laides qu'elles peuvent. Il seroit bon qu'elles fussent également laides ou

également belles, afin d'ôter l'orgueil de la beauté et le désespoir de la laideur.

1249 (2221. III, f° 464 v°). — Dans les jeunes femmes, la beauté supplée à l'esprit; dans les vieilles, l'esprit supplée à la beauté.

1250 (893. II, f° 10). — Il me semble que, dans les femmes les plus jolies, il y a de certains jours où je vois comment elles seront quand elles seront laides.

1251 (974. II, f° 27). — Je dis : « Toutes les femmes peuvent plaire à quelqu'un : chacune a un filet à sa façon; l'une, plus grand; l'autre, plus petit; l'une, avec des mailles d'une espèce; les autres, d'un[e] autre ».

1252 (984. II, f° 28). — *Femmes et grands Parleurs.* — Plus une tête est vide, plus elle cherche à se désemplir.

1253 (1129. II, f° 77 v°). — Pour qu'une femme passe pour méchante, il faut qu'elle ait de l'esprit : mille traits d'une sotte sont perdus; un seul d'une femme d'esprit passe.

1254 (276. I, p. 304). — Les femmes ont de la fausseté. Cela vient de leur dépendance : plus la dépendance augmente, plus la fausseté augmente. Il en est comme des droits du Roi : plus vous les haussez, plus vous augmentez la contrebande.

1255 (456. I, p. 392). — Souvent les femmes sont avares par vanité et pour faire voir que l'on fait de la dépense pour elles.

1256 (2210. III, f° 464). — Quand on veut dire des sottises aux femmes, il ne faut pas parler à l'oreille, mais à l'imagination.

1257 (550. I, f° 435 v°). — Il ne faut qu'une femme galante dans une maison pour la rendre une maison connue et la mettre au rang des premières maisons. Il y a des maisons illustres à peine connues, parce que, depuis deux ou trois siècles, il n'y a pas une femme qui se soit signalée.

1258 (2145. III, f° 351 v°). — Les femmes en quelques lieux d'Italie : elles n'ont point d'idée de résistance.

1259 (695. I, p. 476). — Les Asiatiques ne regardent la chasteté des femmes que comme l'impuissance de faillir.

1260 (2075. III, f° 343). — Tous les maris sont laids.

1261 (284. I, p. 308). — On dit que les Turcs ont tort, qu'il faut conduire les femmes, et non pas les tyranniser. Moi, je dis qu'il faut qu'elles commandent, ou qu'elles obéissent.

1262 (716. I, p. 481). — Saint-Hyacinthe a trouvé, dans les actes de la dissolution du mariage de

Louis XII avec la reine Claude, une requête par laquelle il étoit exposé que le mariage étoit nul parce qu'il n'avoit pas couché *nudus cum nuda*, mais avec une chemise. Je dis que c'est une marque qu'on couchoit pour lors ainsi. Notre corruption a augmenté parmi nous la pudeur. La simplicité des premiers temps faisoit que toute la famille et les filles non mariées couchoient avec leurs père et mère dans le même lit [1].

1263 (59. I, p. 62). — Il n'y a pas deux cents ans que les femmes françoises s'avisèrent de prendre des caleçons. Elles se défirent bientôt de cet obstacle.

1264 (283. I, p. 308). — La manière dont on traite les femmes en France, où une jeune femme de dix-huit ans, jolie comme l'Amour, est méprisée par son mari par air : c'est une débauche de l'esprit, non pas un vice du cœur.

1265 (2219. III, f° 464 v°). — C'est un sexe bien ridicule que les femmes.

1266 (2087. III, f° 345 v°). — Les princesses parlent beaucoup parce qu'on les y a accoutumées dès leur enfance.

1267 (1482, II, f° 220 v°). — Je disois des princesses : « Elles aiment le petit merveilleux. »

1. Voyez ma remarque dans mon extrait d'Ammien Marcellin.

1268 (2065. III, f° 342 v°). — Je compare les dames de la Reine ou de Mad^e la Dauphine, qui s'habillent deux ou trois fois pour paroître devant elles, à ces comédiens qui jouent le rôle de gardes, et qui s'habillent pour s'entendre dire : « Holà! Gardes, allez! »

1269* (42. I, p. 48). — *Les Espagnoles.* — Le pays d'Espagne est chaud, et les femmes sont laides. Le climat est fait en faveur des femmes. Mais les femmes sont faites contre le climat.

1270 (268. I, p. 280). — *Du Portugal.* — Le climat est fait en faveur des femmes, et les femmes semblent être faites contre le climat. Rien n'approche d'une Portugaise pour inspirer le détachement. Les Anges se réjouissent lorsqu'un François est auprès d'une Po[rtugaise]. Elles ont des remèdes pour conserver leur beauté qu'Ovide n'a point dictés, et que l'Amour n'approuva jamais. Voilà le beau sexe! On peut juger de l'autre. Il n'y a pour les femmes de vrais prédicateurs que les vilains hommes.

1271 (840. I, p. 538). — Je dis que le rouge, bien loin d'être une marque que les femmes songent plus à leur beauté, fait, au contraire, qu'elles y songent moins. On ne sauroit croire combien les femmes étoient occupées de leur teint autrefois; combien elles se regardoient au miroir; quelles précautions elles prenoient; combien elles vivoient sous le masque de peur du hâle. C'est que, comme il y avoit pour lors des teints, et que la beauté étoit en propre, cela

donnoit de grandes distinctions et de grands avantages. Aujourd'hui, tous les visages sont les mêmes.

Idem, depuis qu'on ne met plus de corps pour leur taille.

1272 (1011. II, f° 37). — Autrefois, les femmes étoient belles; aujourd'hui, elles sont jolies. Elles étoient contraintes dans leurs manières; peu de société; ne songeoient qu'à leur teint; n'osoient montrer le nez, de peur de gâter leur teint, qui les tenoit en servitude; des lavements continuels. Cette perpétuelle attention rétrécissoit leur esprit. Les romans de ces temps-là nous peignent toujours la beauté, la majesté, un nez aquilin, de grands yeux; ils ne peignent pas les grâces. Aujourd'hui, on ne peut pas reprocher à nos femmes qu'elles n'ayent une grande liberté dans l'esprit, les manières et les mœurs.

1273 (802. I, p. 515). — Les femmes obtiennent mieux les grâces de la Cour que les hommes; les princesses, plus que les princes. C'est qu'elles n'entendent jamais les raisons qu'on leur donne du refus; elles reviennent donc toujours à la charge et lassent.

1274 (849. I, p. 541). — Sans la v....., les honnêtes femmes seroient perdues : tout le monde prendroit des courtisanes. C'est donc la v..... qui produit la galanterie.

1275* (1413. II, f° 203 v°). — Autrefois que la phy-

sique n'étoit point si chargée de géométrie, les femmes, qui y pouvoient entendre quelque chose, la méprisoient. A présent qu'elles n'y peuvent rien entendre, elles l'estiment beaucoup et veulent la savoir.

1276 (1084. II, f° 67 v°). — Il faut rompre brusquement avec les femmes : rien n'est si insupportable qu'une vieille affaire éreintée.

1277 (1213. II, f° 93 v°). — Je disois : « Que les femmes calculent en changeant d'amant! Le successeur, avec plus de mérite, vaut toujours moins pour elles que le prédécesseur; l'embarras de changer; un homme qu'elles mécontentent; toujours moins de considération pour elles; le danger d'avoir bientôt à changer encore; etc. »

1278 (1348. II, f° 193 v°). — Je disois : « Quand on a été femme à Paris, on ne peut être femme ailleurs. »

1279 (1069. II, f° 66). — **Femmes d'Orient.* — Leur jeunesse est au commencement de leur âge, au lieu qu'à nos femmes la jeunesse est au milieu*.

1280 (1089. II, f° 68). — Il n'y a pas de femme de cinquante ans qui ait une assez bonne mémoire pour se ressouvenir de toutes les personnes avec qui elle s'est brouillée, et avec qui elle s'est raccommodée.

XIII. CONDITIONS ET PROFESSIONS.

1281 (1361. II, f° 195 v°). — Je disois : « Les princes s'ennuyent de tout ce qui nous divertit, et se divertissent de tout ce qui nous ennuye. »

1282 (1980. III, f° 279 v°). — Tous les princes s'ennuyent : une preuve de cela, c'est qu'ils vont à la chasse.

1283 (1626. II, f° 493). — Les princes sont si fort environnés du cercle de leurs courtisans, qui leur dérobent tout et leur ôtent la vue de tout, que celui qui viendroit à voir clair seroit comme Descartes, qui sortit des ténèbres de la vieille philosophie.

1284 (2131. III, f° 350 v°). — Je pense que les roix sont malheureux parce qu'ils ne peuvent faire leur cour : car il me semble que le goût des grands est plutôt de la faire que de la recevoir.

1285 (2111. III, f° 349 v°). — J'ai vu un temps où le métier de prince du sang, qui prévenoit autrefois si favorablement, étoit si décrié qu'il falloit avoir plus de mérite qu'un autre pour paroître en avoir.

1286 (2138. III, f° 351). — En France, un prince du sang n'est qu'un Dieu d'Épicure.

1287 (858. I, p. 544). — Je disois sur une querelle avec un prince du sang : « Dès qu'un prince du sang prétend être offensé, il l'est. »

1288 (15. I, p. 7). — Un courtisan est semblable à ces plantes faites pour ramper, qui s'attachent à tout ce qu'elles trouvent.

1289 (1065. II, f° 65 v°). — Contades, bas courtisan même à la mort. N'écrivit-il pas au Cardinal qu'il étoit content de mourir pour ne voir pas la fin d'un ministre comme lui ? Il étoit courtisan par la force de la nature, ou il croyoit réchapper.

1290 (1369. II, f° 196 v°). — Je disois à un homme : « Eh ! fi donc ! Vous avez des sentiments aussi bas qu'un homme de qualité. »

1291 (1575. II, f° 454 v°). — Les grands en France : il faut toujours qu'ils soyent nos valets ou nos maîtres.

1292 (2080. III, f° 343 v°). — Je disois des gens de la Cour : « Il est impossible de les enrichir et de les ruiner. »

1293 (1329. II, f° 185 v°). — La Cour, lieu où chacun croit être un personnage.

1294 (2222. III, f° 465). — Il n'y a rien qui approche de l'ignorance des gens de la cour de France que celle des ecclésiastiques d'Italie.

1295 (455. I, p. 392). — Nous, hommes privés, sommes étonnés de l'ardeur avec laquelle les ministres cherchent les affaires, et les grands, la Cour : nous ne savons pas les douceurs qu'ils y goûtent. — (Cher.)

1296 (718. I, p. 482). — Je ne suis pas étonné des douceurs qu'on trouve à la Cour et de l'impossibilité de changer de vie. On est plus ensemble à tous les moments. Cent petites choses qui vous amusent ou vous attachent, et qui entrent dans le petit plan d'ambition que vous vous êtes fait; d'ailleurs, plus de part à cette loterie qui se fait des grâces du Prince sur la Nation ; le plaisir de voir que, quelque petit poste qu'on y tienne, il est envié; enfin, cette vie active ne sauroit se remplacer par le repos.

1297* (159. I, p. 136). — Un prince, au milieu d'un cercle de courtisans, devient courtisan lui-même sitôt qu'un autre prince plus considérable que lui paroît; le deuxième aura la destinée du premier si un troisième, plus grand, survient. Les adorateurs changent l'objet de leur culte. Si le Roi paroît, il absorbera tous les honneurs : les courtisans oublieront ceux qu'ils viennent de rendre, et les princes, l'adoration qu'ils ont reçue.

Les femmes qui y *(sic)* changent d'habits quatre fois par jour ressemblent à ces comédiennes qui, après avoir joué le rôle d'impératrice dans une pièce, courent se déshabiller pour faire celui de soubrette dans une seconde.

1298 (1330. II, f° 185 v°). — Il est facile de peindre à la Cour : si on y est quelquefois trop caché, on y est presque toujours trop découvert.

1299 (737. I, p. 491). — Une corruption générale s'est répandue partout. Ceux qui approchent des princes demandent sans cesse. Les dons qu'ils en retirent ne servent qu'à établir un luxe, que sont obligés d'accepter ceux qui, n'ayant pas de crédit dans les cours, ou qui ne se souciant pas d'en avoir, cherchent à vivre avec le bien de leurs pères.

1300 (2227. III, f° 465). — Je disois sur la bassesse des courtisans de Louis XIV : « Une certaine philosophie répandue de nos jours fait que nos grands d'aujourd'hui sont peut-être plus fripons; mais ils ne sont pas si misérables. »

1301* (1465. II, f° 215 v°). — La Noblesse est touchée des batailles et des victoires remportées comme les paysans sont touchés d'avoir de belles cloches. — Mongaut.

1302 (2216. III, f° 464 v°). — La belle chose que d'être général d'armée : à soixante ans, on dit de lui qu'il est jeune.

1303* (1510. II, f° 228 v°). — Une idée qui entre dans la tête vide d'un écrivain la remplit tout entière, parce qu'elle n'est détruite ni croisée par aucune idée collatérale. C'est ainsi que, dans la machine du

vide, la moindre bulle d'air se répand partout et fait enfler tous les corps.

1304* (830. I, p. 533). — Les auteurs ne sont pas bons juges de leurs ouvrages. En voici la raison : c'est que, s'ils eussent cru une phrase mauvaise, ils ne l'auroient pas mise.

1305 (875. II, f° 4). — D'abord, les ouvrages donnent de la réputation à l'ouvrier; ensuite, l'ouvrier donne de la réputation aux ouvrages.

1306 (1310. II, f° 179). — Comme l'avare disoit que ses héritiers n'auroient pas plus de plaisir à dissiper son bien qu'il en avoit eu à l'amasser, un auteur peut dire que nul n'aura plus de plaisir à lire son livre que lui en a eu à le faire.

1307 (1461. II, f° 214 v°). — Les critiques sont comme ce peintre qui, ayant peint un coq, défendoit à ses apprentis de laisser approcher les coqs de son tableau.

1308 (920. II, f° 15). — *Savants*. — On voudroit que, dans les livres, ils eussent appris le jargon des femmes. Mais ils savent toutes les langues, excepté celle-là. Ils sont gauches quand ils veulent être frivoles, et sots quand ils veulent raisonner avec des machines qui n'ont jamais fait que sentir[1].

1. *Mis à peu près dans les *Loix*.

1309* (983. II, f° 28). — Ces savants qui ont toute leur science hors de leur âme, et qui annoncent la sagesse des autres sans être sages eux-mêmes.

1310 (307. I, p. 327). — *Parleurs.* — De certains métiers rendent les hommes parleurs[1]. Ainsi les Persans appellent les courtiers *dellal* ou grands parleurs.

Les gens qui ont peu d'affaires sont de très grands parleurs. Moins on pense, plus on parle. Ainsi les femmes parlent plus que les hommes, à force d'oisiveté. Elles n'ont point à penser. Une nation où les femmes donnent le ton est plus parleuse. Ainsi la nation grecque, plus parleuse que la turque.

Tous les gens dont le métier est de persuader les autres sont de grands parleurs, parce que leur intérêt est de vous empêcher de penser, et d'occuper votre âme de leurs raisons. Autre chose est des gens qui cherchent moins à vous persuader qu'à se persuader eux-mêmes.

1311 (903. II, f° 11 v°). — Ce ne sont pas les philosophes qui troublent les états, mais ceux qui ne le sont pas assez pour connoître leur bonheur et pour en jouir.

1312* (1569. II, f° 453 v°). — En France, le métier de plaideur est une profession : car, quand on a

1. J'ai inséré dans la *Différence des Génies*.

une fois commencé de plaider, on plaide toute sa vie. Même c'est une qualité qui passe du père au fils, comme la noblesse. Cette profession va prendre des sujets dans toutes les professions.

1313 (1109. II, f° 74 v°). — J'aime les paysans : ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers.

1314 (1583. II, f° 455). — Nos valets : ils ont l'agrément de la vanité sans avoir les inconvénients de l'honneur.

XIV. PRÊTRES ET RELIGIEUX.

1315 (649. I, f° 457 v°). — Il est étonnant que, dans l'Église catholique, où l'on a défendu le mariage aux prêtres, afin qu'ils ne se mêlent pas des affaires séculières, ils s'en mêlent plus qu'en Angleterre et autres pays protestants, où l'on leur a permis le mariage.

1316 (430. I, p. 384). — Point de religieux pour les affaires! S'ils sont de bons religieux, ils entendent mal les affaires du siècle. S'ils entendent les affaires du siècle, ils sont de mauvais religieux.

1317 (1366. II, f° 196). — Ecclésiastiques sont toujours les flatteurs des princes, quand ils ne peuvent pas être leurs tyrans.

1318 (2137. III, f° 351). — C'est une chose admi-

rable que le corps qui est le plus voisin du Ciel soit le plus incommode aux hommes!... (Les Ecclésiastiques.)

1319 (35. I, p. 38). — *Les Théologiens.* — Ils aiment mieux un nouvel article de croyance qu'un million de Chrétiens, et, pourvu qu'ils gagnent un article de symbole, il ne s'embarrassent pas de perdre des fidèles.

Un tyran avoit un lit de fer où il mesuroit tout le monde. Il faisoit couper les pieds à ceux qui étoient plus grands, et étendre ceux qui l'étoient moins. Mais ceux-ci vont plus loin : car, pour tourmenter davantage, tantôt ils augmentent le lit, et tantôt ils le diminuent.

1320* (2176. III, f° 361). — Les théologiens ne s'apaisent sur une dispute qu'en faveur d'une seconde. Ils sont comme les cormorans qu'on envoye pêcher : ils viennent vous rendre le poisson qu'un anneau a arrêté dans leurs gosiers; mais vous y mettez un goujon.

1321* (980. II, f° 28). — Controversistes défendent la religion établie par la seule raison qu'elle est établie; ils combattent ceux qui l'attaquent par la seule raison qu'ils l'attaquent.

1322 (439. I, p. 387). — Il y a des ordres de religieux qui sont une pénitence; d'autres qui sont un métier.

1323 (902. II, f° 11 v°). — Les Moines : *Genus hominum quod damnabitur semper et semper retinebitur.*

1324 (1150. II, f° 80).

Ego odi homines ignava opera et philosopha sen-
[tentia. 5

Vers [de Pacuvius], cité par Aulu-Gelle. — Il me semble que ce sont nos moines.

1325 (11. I, p. 5). — Si les Jésuites étoient venus avant Luther et Calvin, ils auroient été les maîtres du Monde. 10

1326 (730. I, p. 488). — Les Jésuites défendent une bonne cause, le molinisme, par de bien mauvaises voyes.

1327* (104. I, p. 97). — Si les livres qui ont été faits contre les Jésuites subsistent jusque dans l'avenir 15 reculé et survivent aux Jésuites mêmes, ceux qui les liront ne croiront-ils pas que les Jésuites ont été des assassins, des gens noircis de crimes, et ne s'étonneront-ils pas qu'on ait pu les laisser vivre? Ils ne s'imagineront pas sûrement qu'ils sont à peu près 20 comme les autres religieux, comme les autres ecclésiastiques, comme les autres hommes. « Si ces gens-là existoient encore, diroient-ils, je ne voudrois pas me trouver sur un grand chemin avec eux. »

Je ne sais si Bayle n'a pas dit quelque chose de cela. 25

1328 (394. I, p. 364). — J'ai été très surpris, dans

mes voyages, de trouver les Jésuites qui gouvernent Venise, et qui sont sans aucun crédit à Vienne.

1329 (544. I, f° 433). — Qui auroit dit que les Jésuites, si noircis d'accusations contre nos roix, tant de fois accusés et même condamnés, viendroient à gouverner la France avec un empire jusqu'alors sans exemple?

1330 (715. I, p. 480). — Une chose que je ne saurois concilier avec les lumières de ce siècle, c'est l'autorité des Jésuites.

1331 (395. I, p. 364). — J'ai peur des Jésuites. Si j'offense quelque grand, il m'oubliera, je l'oublierai, je passerai dans une autre province, un autre royaume. Mais, si j'offense les Jésuites à Rome, je les trouverai à Paris; ils m'environneront partout. La coutume qu'ils ont de s'écrire sans cesse étend leurs inimitiés. Un ennemi des Jésuites est comme un ennemi de l'Inquisition : il trouve des familiers partout[1].

1332 (482. I, p. 402). — Les Jésuites, je les crains. C'est un corps qui m'enveloppe, et qui me trouve partout. Que j'offense un grand seigneur, je m'en irai et ne le trouverai plus. Mais les Jésuites sont comme les familiers de l'Inquisition[2].

1. Voyez page 402.
2. Mis plus haut. — Voyez page 364.

Les princes qui en font leurs confesseurs font bien mal: car cela répand un esprit de servitude dans la nation et fait que j'honore un père jésuite dans une province comme un homme de Cour honore le confesseur.

D'ailleurs, les corps ayant des intérêts particuliers, la confession, où ils traitent toujours entre le Prince et eux, leur donne la commodité d'être délateurs et de perdre qui ils veulent, sans qu'il puisse se défendre.

1333 (581. I, f° 444 v°). — Pour exprimer une grande imposture, les Anglois disent : « Cela est jésuitiquement faux, *jesuiticaly false.* »

1334* (1959. III, f° 257 v°). — Je disois : « Ceux qui, pour contenir les Jésuites, les obligèrent à tenir toujours un des leurs à la Cour ne connoissoient guère la Cour, ni les Jésuites, puisqu'ils crurent qu'ils les abaisseroient par là.

1335 (453. I, p. 392). — Envoyez dans un royaume nouvellement découvert un Jésuite et un Jacobin : dans un an, vous apprendrez que le Jésuite sera à la Cour, et le Jacobin, parmi la canaille.

1336 (55. I, p. 58). — Les Jésuites et les Jansénistes vont porter leurs querelles jusques à la Chine.

1337 (852. I, p. 542). — De tous les plaisirs, les Jansénistes ne nous passent que celui de nous gratter.

1338 (2073. III, f° 343). — Si vous comptiez tous les biens que les Prêtres Irlandois ont laissé en Irlande, vous trouveriez que c'est le plus riche pays de l'Europe.

1339 (754. I, p. 495). — Les ecclésiastiques sont intéressés à maintenir les peuples dans l'ignorance; sans cela, comme l'Évangile est simple, on leur diroit : « Nous savons tout cela, comme vous. »

1340 (586. I, f° 445 v°). — Il me semble que les ecclésiastiques d'Espagne et d'Italie, qui établissent l'ignorance des laïques, sont comme les Tartares, qui crèvent les yeux à leurs esclaves, pour qu'ils battent mieux leur lait[1].

1341* (1559. II, f° 449 v°). — Les convertisseurs aiment les grands empires, où ceux qui ont un vrai zèle trouvent de grands objets, et où ceux qui n'en ont guère trouvent les douceurs d'une grande cour.

1342 (1107. II, f° 74 v°). — Mauvaise besogne que toutes ces missions chez les Infidèles! Si le Roi se convertit, il devient ennemi de ses peuples. Si les peuples se convertissent, ils deviennent ennemis du Roi.

1343 (710. I, p. 479). — Il y a des gens qui vont au bout du Monde pour convertir, et ne pensent d'abord

1. Mis dans les *Romains*.

qu'à convertir les princes. Ils veulent soumettre à Dieu la grandeur des roix, parce qu'ils en sont éblouis eux-mêmes. Mais il n'accepte point leurs offrandes, et, comme il ne veut point de vues mondaines dans l'établissement d'une religion qui est faite pour en donner d'autres, il les chasse du Japon et de la Chine, et, content du triomphe de quelques martyrs, il trouve plus sa gloire dans la destruction de leur ouvrage, qu'il n'auroit fait dans l'accomplissement.

1344 (531. I, p. 426). — Je ne voudrois pas que l'on allât prêcher les Chinois : car, comme il faut leur faire voir la fausseté de leur religion, ils sont mauvais citoyens avant que l'on puisse les faire chrétiens.

1345 (570. I, f° 441). — On dit que quelques missionnaires, pour faire battre les Sauvages, leur disoient que Jésus-Christ étoit françois; que les Anglois l'avoient crucifié.

XV. PORTRAITS.

1346 (2156. III, f° 352 v°). — On disoit du comte de Boulainvilliers qu'il ne savoit le passé, le présent, ni l'avenir : il étoit historien; il avoit une jeune femme; et il étoit astrologue.

1347 (2118. III, f° 349 v°). — Le maréchal de

Villeroy, mauvais plaisant : il visoit toujours et n'attrapoit jamais; d'ailleurs, il étoit vain comme une sotte femme.

1348 (1232. II, f° 100). — Je disois : « On plaît et déplaît par la nature : Mad^le^ de Clermont ne peut pas déplaire; le duc de Villars ne peut pas plaire. »

1349 (2149. III, f° 352). — Entendant parler le cardinal de Polignac, je lui dis : « Monseigneur, vous ne faites pas des systèmes; mais vous dites des systèmes. »

1350 (1418. II, f° 204 v°). — *A Milord Waldegrave.* — « Je vous ai trouvé à Paris ou ministre d'un grand roi. Vous êtes tellement aimé que ceux qui ne vous ont pas vu à la Cour comme ministre vous prendroient à la Ville comme un citoyen. »

1351 (2126. III, f° 350 v°). — J'ai connu milord Bolingbroke, et je l'ai déconnu : je ne me souciois pas d'apprendre la morale sous lui.

1352 (2159. III, f° 353 v°). — Je disois de milord Bolingbroke, sur son apologie contre le Prétendant : « C'est contre le roi régnant qu'il devoit plutôt faire son apologie. Il n'y a point d'apologie à faire quand elle ne peut qu'achever d'accabler un prince malheureux. »

Milord Hyde disoit de lui : « Je ne l'ai jamais quitté sans l'admirer davantage et l'estimer moins. »

1353 (1323. II, f° 185). — Je disois de B..... qu'il ne falloit l'avoir pour ami, ni pour ennemi; qu'il n'étoit écouté de personne; mais qu'il l'étoit cependant de tout le monde.

1354 (2206. III, f° 464). — Mon ami et mon protecteur en Angleterre, feu M. le duc de Montaigu : il étoit comme ces pierres dont on tire du feu, et qui restent froides.

1355 (2124. III, f° 350). — Mon ami M. Fawlkes, président de la Société royale : si on m'avoit demandé quels défauts il avoit dans le cœur et dans l'esprit, j'aurois été embarrassé de répondre.

1356 (1320. II, f° 185). — Mairan, si supérieur à tout dans les sciences, et qui employe tous les petits ressorts pour se faire, de tous côtés, de la réputation. Je le compare à ce Breton, marquis de Comaduc, qui avoit cent mille livres de rente et demandoit l'aumône. Ceux qui craignent tant pour leur réputation et sont blessés des plus petites choses, ils sont comme les corps de M. de Newton, sur lesquels on agit *in distans*.

1357 (2125. III, f° 350 v°). — Il me sembloit que le chevalier Metuezen(?) ne savoit jamais que la moitié des choses.

1358* (1493. II, f° 223). — *L'abbé du Vaubrun.* — Avec un caractère grave et un air sérieux, il fut

l'homme de son siècle le plus frivole. Il n'eut aucune des singularités qui font plaisir, mais tous les ridicules qui font pitié. Avec le corps d'un homme difforme, il eut toutes les flatteries d'une femme. Idiot dans la louange et dans le blâme; impertinent dans l'admiration. Sa vanité lui donna des prétentions à la fortune, et cette même vanité les manqua toutes.

Il partit, et, quoiqu'il eût pris le chemin le plus facile, il n'arriva jamais.

On pourroit avilir l'esprit au point de dire qu'il en avoit; mais il est impossible de dégrader le bon sens jusqu'au point de lui en croire. Avec tout cela, admirable dans la société, parce qu'il avoit peu de vices, et qu'il n'avoit point de vertus. Il eut la faveur d'une petite cour, et il fut le seul qui ne fut pas soupçonné d'en avoir la confidence.

1359 (1365. II, f° 196). — Je définissois M. de La Trémouille: un grand seigneur, qui a beaucoup de petits talents.

1360 (1381. II, f° 198). — Je disois de M. de La Trémouille: « Personne au Monde ne fait mieux que lui ce qu'il ne faudroit pas faire. »

1361 (1377. II, f° 197). — Je disois de M. de For[calquier]: « S'il n'avoit pas beaucoup d'esprit, il n'en auroit point du tout. »

1362 (1371. II, f° 196 v°). — Je disois du ch..... de

Play.....: « Si doux! Il me semble que je vois un vers qui file de la soye. »

1363 (1374. II, f° 197). — Je disois du marquis de M.....: « Il a une familiarité indécente, qui déplaît à ceux qui sont au-dessus de lui, et à ceux qui sont au-dessous. »

1364 (1593. II, f° 456). — Je disois de V....., dont le caractère étoit misérable : « Il ressemble [à ces] cochenilles, qui donnent le plus beau coloris de la nature, et ce ne sont que des vers. »

1365 (1623. II, f° 493). — Je disois du T.....: « Il est faux par le cœur, hypocrite du corps, gauche de l'esprit, puérilement bas, stupidement haut, rusé sans lumières, fin et maladroit.

1366 (2109. III, f° 349). — *L. P. S.* — Il paroît être dans la société civile, et il en est dehors, également incapable de rendre service et d'en recevoir : c'est un homme impassible.

1367 (1127. II, f° 77 v°). — Je ne suis la dupe ni de la douleur de Mad^e de Sevac (?), ni de l'amour de Mad^e de Berville pour son fils : tout cela est fait pour faire du bruit.

1368 (1143. II, f° 78 v°). — Je disois de Mad^e de Bonneval que personne n'entendoit mieux qu'elle le cérémonial de l'amour et de l'amitié.

1369 (1242. II, f° 102 v°). — Je disois de Mad^e de Lixin qu'elle avoit une jolie manière d'avoir de l'esprit.

1370 (1370. II, f° 196 v°). — Je disois de la d..... d'Ég..... *(sic)* : « Elle a de l'esprit, mais c'est de la plus pauvre espèce : elle a l'orgueil d'un pédant et tous les défauts d'un laquais. »

1371 (1393. II, f° 201 v°). — Maupertuis dit que Voltaire est l'homme qu'il connoît qui a plus d'esprit en un temps donné. Je disois aussi que la duchesse [d'Éguillon] étoit la femme de France qui mentoit le plus en un temps donné.

1372 (1394. II, f° 202). — *Du..... d'Ég..... (sic).* — Je disois : « Elle est bien plus amie de ses ennemis que de ses amis. »

1373 (1406. II, f° 203). — Je disois *of* Mad^e [d'Éguillon] qu'elle étoit tantôt un songe, tantôt un délire.

1374 (1415. II, f° 204). — Mad^e d'Éguillon *(sic)* nous disoit, pour se vanter, une chose qu'elle n'avoit ni faite, ni dite, quoiqu'elle se l'attribuât. Je disois : « Comment est-on aussi modeste auprès de soi, pour être vain auprès des autres ? »

1375 (1425. II, f° 205). — Je disois de la princesse de Rohan : « Je commence toujours pour elle une admiration que je n'achève pas. »

1376 (2119. III, f° 350). — C'étoit une dangereuse femme que milady Stafford : elle ne vous donnoit pas des ridicules; mais elle vous en couvroit; elle vous en inondoit, vous y submergeoit, vous y noyoit. Elle étoit dans le désespoir de la vieillesse.

1377 (2105. III, f° 349). — *La Saint-Sulpice.* — Elle est ridicule, et elle y consent très patiemment.

1378 (1331. II, f° 186). — Le ....., également inférieur à la faveur et à la disgrâce : il n'a pu résister ni à l'une, ni à l'autre de ces grandes épreuves.

1379 (1409. II, f° 203 v°). — Je disois à un homme caché : « Montrez-moi votre vrai visage. »

1380* (1435. II, f° 207). — Je disois du ..... : « C'est l'homme du Monde qui a le plus de singularité, et c'est l'homme du Monde qui a le moins de ridicule. »

XVI. CARACTÈRES ETHNIQUES.

1381 (348. I, p. 344). — J'appelle *génie d'une nation* les mœurs et le caractère d'esprit de différents peuples dirigés par l'influence d'une même cour et d'une même capitale[1].

1. Mis dans les *Génies*.

1382 (376. I, p. 359). — Un Anglois, un François, un Italien : trois esprits.

1383* (1638. III, f° 2). — Je ne sais comment il arriva qu'un Turc se trouva un jour avec un Cannibale. « Vous êtes bien cruel, lui dit le Mahométan; vous mangez les captifs que vous avez pris à la guerre. — Que faites-vous des vôtres ? lui répondit le Cannibale. — Ah! nous les tuons. Mais, quand ils sont morts, nous ne les mangeons pas. »

Il semble qu'il n'y ait point de peuple qui n'ait sa cruauté particulière; que chaque nation ne soit touchée que de celle des autres nations, comme si la barbarie était une affaire d'usage, comme les modes et les habits.

1384* (1566. II, f° 453). — Il pourroit être que la constance des Japonnois dans les supplices seroit due à ce que les souffrances physiques n'y sont peut-être pas si grandes, que la machine n'y est pas si susceptible de la douleur.

1385 (646. I, f° 457 v°). — La mort pour un Romain et la mort pour un Chrétien sont deux choses.

1386* (962. II, f° 22 v°). — On voit qu'une certaine vanité chez les Romains n'étoit pas si ridicule que parmi nous. On le voit dans cette fureur qu'ils ont de demander à leurs amis qu'ils les louent, qu'ils les mettent dans leurs histoires, leurs dédicaces.

Le fait particulier de la mort de César paroissoit

si beau que des gens qui n'y avoient pas trempé s'en vantèrent. Trebonius écrit à Cicéron que, s'il écrit quelque chose du meurtre de César, qu'il espère qu'il n'y aura pas la moindre place. Cicéron[1], qui prie qu'on le mette dans l'histoire romaine, et qu'on mente même pour lui. Cet amour immodéré pour être célébré vient de l'éducation de ce temps-là.

1387* (1552. II, f° 248 v°). — Il y a des exemples étonnants de la vanité romaine. Il n'y a rien de si ridicule que Trebonius, qui écrit à Cicéron que, s'il décrit quelque chose du meurtre de César, il espère qu'il n'y aura la moindre place. Il n'y a rien de si ridicule que Cicéron lui-même qui prie qu'on le mette dans l'histoire romaine, et qu'on mente même pour lui.

Cette vanité étoit entièrement différente de la vanité que quelques peuples ont aujourd'hui. Celle-ci ne se porte que sur le moment présent; l'autre étoit toujours jointe à l'idée de la postérité. Un habit de bon goût pour un certain jour suffit pour l'une; il falloit un nom gravé sur une pierre pour flatter l'autre. Ces choses sont l'effet de l'éducation de ce siècle-là et du nôtre et se reportent aux institutions des deux peuples.

1388 (1013. II, f° 37 v°). — Les Romains me semblent n'avoir point de mot pour exprimer un petit maître : leur gravité étoit trop contraire à ce genre de personnage.

1. Mis aux *Loix*.

1389* (1296. II, f° 137). — Cet esprit belliqueux que le climat donnoit autrefois au peuple de Rome est, par les causes morales, borné au goût qu'il a aujourd'hui pour les combats qu'il voit sur les théâtres; et ce climat qui rendoit autrefois le peuple d'Athènes si turbulent ne sert plus qu'à nous montrer des esclaves peut-être un peu moins stupides. La nature agit toujours; mais elle est accablée par les mœurs.

1390 (2141. III, f° 351 v°). — Les Vénitiens sont insociables. Quand vous allez les voir, vous ne savez si vous entrez par la porte ou par la fenêtre, si vous y faites du plaisir ou de la peine. Là, la débauche s'appelle *liberté*.

1391 (915. II, f° 13 v°). — *François*. — Leur caractère : chez les anciens Gaulois, ils alloient sur les grands chemins apprendre des nouvelles. Railleurs : quand les ambassadeurs romains vinrent pour leur inspirer de s'opposer à Annibal, leurs jeunes gens éclatèrent de rire. Voyez l'*Histoire* d'Anne Comnène.

1392 (347. I, p. 343). — Il n'y a que les conquêtes que nous avons faites de proche en proche qui nous soyent restées. Mais nous avons toujours été malheureux dans les entreprises éloignées. On peut difficilement compter combien de fois nous avons conquis et perdu le Milanois, le Royaume de Naples et autres états d'Italie. Nous sommes difficiles à vaincre sur nos frontières; mais *cavendum a nimia ambitione*. Il nous est impossible de quitter notre patrie pour

longtemps. L'idée du séjour de Paris attaque d'abord l'esprit de nos jeunes gens. Après la bataille de Turin, l'impatience du retour (je ne dis pas de nos petits maîtres, mais de nos généraux) ne nous fit-elle pas retirer en France et perdre l'Italie? 5

1393 (354. I, p. 345). — L'indiscrétion des François dans les insultes faites à l'honneur des maris italiens leur a fait perdre le Royaume de Naples, celui de Sicile, le Milanois, et quelques uns de ces états plusieurs fois. Ils les ont égorgés en Sicile; ils se sont 10 révoltés ailleurs; et, dans le temps que ces peuples étoient le plus las des François, les François ne l'étoient pas moins d'eux, par la rage de retourner en France.

1394 (474. I, p. 401). — Les François travaillent 15 pour amasser et dépenser soudain. « Il semble, disois-je, qu'ils ayent une main avare et une autre prodigue. » Ils sont, en même temps, Milanois et Florentins.

1395 (1164. II, f° 81). — Je disois en Italie : « Les 20 François sont avares et prodigues; ils sont florentins et milanois tout à la fois. »

1396 (97. I, p. 88). — Mauvaise foi des François, puisqu'ils ont tant de juges pour la réprimer.

1397* (43. I, p. 48). — Ce que c'est que les choses 25 qui font chez nous les distinctions les plus person-

nelles! Le relâchement de deux ou trois fibres auroit pu rendre Mad^e de Mazarin (?) une femme très-dégoûtante.

1398 (56. I, p. 59). — En France, ce ne sont pas
5 les noms nobles, mais les noms connus, qui donnent du relief: une célèbre c.... ou une célèbre joueuse honore sa maison en la mettant du nombre des maisons connues.

1399* (772. I, p. 503). — François sont agréables,
10 se communiquent, sont variés, se livrent dans leurs discours. Ils se promènent, marchent, courent, et vont toujours jusqu'à ce qu'ils soyent tombés.

1400* (1470. II, f° 217). — Je disois : « Les François sont présomptueux, et les Espagnols aussi. Les Es-
15 pagnols le sont parce qu'ils croyent être des grands hommes; les François le sont parce qu'ils croyent être aimables. Les François savent qu'ils ne savent pas ce qu'ils ne savent pas; les Espagnols savent qu'ils savent ce qu'ils ne savent pas. Ce que les
20 François ne savent pas, ils le méprisent; ce que les Espagnols ne savent pas, ils croyent le savoir. »

1401 (988. II, f° 28 v°). — *I never saw a nation* qui pense moins que cette nation-ci : à la différence des bêtes, elle ne sait pas même ce qui lui fait du bien,
25 ni ce qui lui fait du mal.

1402 (1355. II, f° 194 v°). — Les petites-maisons

pour la galanterie, bien inventées pour le goût de la Nation : on y a l'air du mystère, sans en avoir les désavantages, qui est la mortification de la vanité.

1403 (1357. II, f° 195 v°). — Ce qui fait que, de nos jours, il n'y a plus de dévotions, confrairies, assemblées d'églises, sermons, c'est que la galanterie n'en a plus de besoin : on voit les femmes partout.

1404* (1439. II, f° 208 v°). — Il y a parmi nous peu de sots qui soyent en même temps stupides : la sottise s'y trouve si près de l'esprit.

C'est ce qui produit parmi nous un prodigieux nombre de lecteurs. Dans les autres pays, ceux qui ont de l'esprit savent qu'ils en ont, et ceux qui n'en ont point le savent aussi. Dans ces pays, bien des gens seroient propres à amuser les autres; à peine se jugent-ils capables d'être amusés eux-mêmes. Quelque ouvrage agréable qu'on leur présente, ils ne daigneront pas seulement le lire.

Je dis ici la véritable raison qui a fait que j'ai eu toute ma vie une estime particulière pour nos petits-maîtres. Je ne parle pas ici en homme d'État : car, quoiqu'ils soutiennent les principales branches de notre commerce, fondé sur le changement continuel de modes et d'habits, ils rendent service à leur patrie sans en exiger la moindre reconnoissance.

De toutes les nations connues, il n'y en a point de moins pédante que la nôtre, et l'on n'a que faire de tant crier contre les gens du bel-air.

C'est eux, au bout du compte, qui polissent le peuple de l'Europe qui a le plus d'agréments.

C'est eux qui lient nos sociétés, et qui mettent une heureuse harmonie entre des personnes que les anciennes mœurs auroient rendues incompatibles.

C'est à eux que nous devons cette vivacité qui fait que nos gens d'esprit nous paroissent plus aimables, et que nos sots ne sont pas tout-à-fait stupides. — Les uns mettent parmi nous une certaine action, qui change en occupation nos amusements mêmes; les autres sont une espèce de spectacle fort réjouissant.

C'est eux qui, au lieu de cette arrogance qui paroît dans les particuliers chez quelques peuples, changent notre orgueil en une impertinence agréable qui se produit de mille façons. — Ils inspirent aux jeunes gens, choqués du sérieux de la robe de leurs pères, de répandre leur sang pour le service de la Patrie et de s'approcher du Prince.

Enfin, c'est de leur tête, quoique un peu éventée, que sort la principale branche de notre commerce, fondée sur ce bon goût qui nous fait changer de modes et d'habits avec une autorité trop absolue pour ne pas croire que nous ne changions en mieux.

C'est à eux principalement que je consacre ce petit ouvrage. La plupart des gens dédient leurs livres à ceux qui les lisent; moi, je dédie celui-ci à ceux qui ne le liront point : espérant que, si, par hasard, ils apprennent qu'il leur appartient, ils voudront bien ne le point critiquer et avouer ingénue-

ment qu'il ne l'on point lu. — Je ne désespère pourtant pas que les gens les plus graves ne me fassent l'honneur de me lire. Si mon héros n'a pas un habit de philosophe, il a quelquefois des idées assez philosophiques.

1405* (1491. II, f° 222 v°). — Il me semble qu'en France on ne craint que les ridicules.

1406 (993. II, f° 29). — En France, rien ne sauve du mépris : honneurs, dignités, naissance. Les princes sont à peine dispensés du mérite personnel.

1407 (1119. II, f° 76). — Il n'y a pas de pays où l'on ait plus d'ambition qu'en France; il n'y en a pas où on en dut avoir moins. Les dignités les plus grandes n'y donnent aucune considération : M. de Coigny, moins estimé depuis le gain de deux batailles; d'Asfeld, depuis qu'il a été fait maréchal; et tout le monde de même.

1408* (1651. III, f° 10). — Quand on considère les hommes de notre nation, on est étonné de voir des gens qui ne se tiennent jamais pour ruinés, et qui ne se tiennent jamais pour enrichis.

Pour moi, je m'estime heureux d'avoir ... mille livres de rentes qui n'ont affaire à personne.

1409 (1584. II, f° 455). — C'est la capitale qui, surtout, fait les mœurs des peuples; c'est Paris qui fait les François.

1410 (1581. II, f° 455). — C'est Paris qui fait les François. Sans Paris, la Normandie, la Franche-Comté, la Picardie seroit *(sic)* plus allemande que les Allemands.

5 1411 (1079. II, f° 67). — A Paris, on est étourdi par le monde; on ne connoît que les manières, et on n'a pas le temps de connoître les vices et les vertus.

1412 (1977. III, f° 279). — A Paris, je n'entends 10 parler que de deux hommes : l'un qui n'avoit rien, et qui est aujourd'hui très riche; l'autre, un homme autrefois très riche, et qui aujourd'hui n'a rien.

1413 (1975. III, f° 279). — Je disois : « Rien ne me frappe tant à Paris que l'agréable indigence des 15 grands seigneurs et l'ennuyeuse opulence des gens d'affaires. »

1414 (1586. II, f° 455 v°). — Je disois : « J'aime Paris : on n'y fait point de réflexions; on se défait de son âme. »

20 1415 (1587. II, f° 455 v°). — Je n'aime point à Paris les dîners réglés : c'est comme les vœux des moines; le sacrifice n'est compté pour quelque chose que la première fois.

1416 (2081. III, f° 343 v°). — C'est une bonne chose 25 que de vivre en France : les mets sont meilleurs que

dans les pays froids, et on y a meilleur appétit que dans les pays chauds.

1417 (1588. II, f° 455 v°). — A Paris, on passe sa vie avec des goûts. Dans les pays étrangers, il faut des passions, disoit M. Lomillini.

1418 (2173. III, f° 361). — Je disois à des gens qui disoient qu'à Paris seul il y avoit des gens aimables : « Qu'appelez-vous des *gens aimables?* Il y a cent mille choses à faire avant de penser à être aimable. »

1419 (2099. III, f° 348 v°). — Dans la province, Paris, un pôle boréal pour vous attirer; l'Intendant, un pôle austral pour vous chasser.

1420* (767. I, p. 502). — *Anglois.* — Si l'on me demande quels préjugés ils ont, en vérité, je ne saurois dire lequel : ni la guerre, ni la naissance, ni les dignités, ni les hommes à bonne fortune, ni le délire de la faveur des ministres. Ils veulent que les hommes soyent hommes. Ils ont fait cas du duc de Marlborough, de lord Cobham, du duc d'Argyle, parce qu'ils sont des hommes. Ils n'estiment que deux choses : les richesses et le mérite personnel.

Ils ont plus d'orgueil que de vanité; une nation voisine a plus de vanité que d'orgueil.

Là, lorsqu'un étranger est reçu sur le pied de citoyen, il est beaucoup mieux. Personne ne se méfie de lui, parce qu'il n'a d'intérêt mêlé avec per-

sonne. Ils vous méprisent comme de la boue, parce qu'ils croyent que vous n'estimez que vous.

Ils n'aiment, ni ne haïssent leurs roix, mais ils les craignent ou les méprisent.

1421* (321. I, p. 334). — Une marque que la nation angloise est folle, c'est que les Anglois ne font jamais bien que les grandes actions, et point les médiocres. Or, il n'y a que ceux qui font bien les grandes et les moindres qui soyent sages.

1422 (702. I, p. 478). — Les Anglois ne ressemblent pas à Marius, qui ne vouloit point apprendre le grec, comme une langue [de] ceux qui n'avoient pu défendre leur liberté.

1423 (310. I, p. 329). — *Mort volontaire.* — Si, avec la manière de penser des Anglois sur la mort, les loix ou la religion venoient à la favoriser, il se feroit des ravages effroyables dans l'Angleterre.

1424 (591. I, f° 446). — Il n'y a pas de nation qui ait plus de besoin de religion que les Anglois : ceux qui n'ont pas de peur de se pendre doivent avoir la peur d'être damnés.

1425 (26. I, p. 18). — Les Romains ne se tuoient que pour éviter un plus grand mal; mais les Anglois se tuent sans autre raison que celle de leur chagrin.

Les Romains devoient se tuer plus aisément que

les Anglois, à cause d'une religion qui ne laissoit presque aucun compte à rendre.

Les Anglois sont riches, ils sont libres; mais ils sont tourmentés par leur esprit[1]. Ils sont dans le dégoût ou dans le dédain de tout. Ils sont réellement assez malheureux avec tant de sujets de ne l'être pas.

1426* (1570. II, f° 454). — Les Anglois se tuent au moindre revers, parce qu'ils sont accoutumés au bonheur. Les gens malheureux conservent leur vie, parce qu'ils sont accoutumés aux malheurs.

1427* (196. I, p. 192). — Vous me demandez pourquoi les Anglois, qui ont beaucoup d'imagination, inventent peu, et les Allemands, qui ont peu d'imagination, inventent beaucoup.

Il y a des choses qui s'inventent par hasard, et, à cet égard, on ne peut pas demander pourquoi une nation invente plus que l'autre : ainsi on ne peut mettre sur le compte ni sur l'esprit des Allemands l'invention de la poudre et autre chose de cette espèce.

D'ailleurs, l'imagination fait bien inventer les systèmes, et, en cela, les Anglois ont fourni leur contingent plus que toute autre nation; mais la plupart des découvertes en physique ne sont que l'effet d'un travail long et assidu, dont les Allemands sont plus capables que les autres nations.

1. Mis cela.

Vous entendez bien que mille chimistes allemands, qui manipuleront sans cesse et ne se détourneront jamais, trouveront plus aisément les effets de la combinaison de certains principes en chimie, que mille Anglois qui étudieront quelque principe de la chimie, mais qui s'occupent les trois quarts du temps à raisonner sur la Religion et sur le Gouvernement.

1428 (780. I, p. 508). — Les Anglois sont occupés; ils n'ont pas le temps d'être polis.

1429 (1161. II, f° 81). — Parlez en Angleterre de Gouvernement, vous plairez comme si vous parliez de Guerre aux Invalides.

1430* (889. II, f° 8 v°). — Le caractère des Anglois marqué dans tous les temps est une certaine impatience que le climat leur donne, et qui ne leur permet ni d'agir longtemps de la même manière, ni de souffrir longtemps les mêmes choses[1] : caractère qui n'est point grand en lui-même, mais qui peut le devenir beaucoup, lorsqu'il n'est point mêlé avec de la foiblesse, mais avec ce courage que donne *(sic)* le climat, la liberté et les loix.

1431 (1136. II, f° 78 v°). — Les Anglois ne sont presque jamais unis que par les liens de la haine et l'espoir de la vengeance.

1. Mis dans les *Loix*.

1432 (2121. III, f° 350). — Les Anglois qui ont repassé la Manche semblent avoir repassé le fleuve Lethé. Ce n'est pas qu'ils soyent ingrats, mais peu sont en état de vous recevoir à Londres, où ils n'ont point souvent de maison : ils sont embarrassés à vous recevoir.

1433* (1531. II, f° 234). — *Anglois.* — Ils parlent peu, et, cependant, ils veulent être écoutés. Chez eux, la simplicité, la modestie, la retenue, ne sont jamais ridicules. Ils font cas du mérite personnel plus qu'aucune nation du Monde. Ils ont leurs caprices; mais ils en reviennent. Si vous leur envoyez de petites gens, ils croyent que vous voulez les tromper. Ils sont vrais, et ouverts, et même indiscrets; mais ils ne peuvent souffrir d'être trompés. Tout ce qui s'appelle *air* leur déplaît. Ils aiment à voir la simplicité et la décence; ils aiment à raisonner, plus qu'à converser. Naturellement honnêtes gens, si la Cour et le besoin ne les a pas corrompus; braves, sans estimer la bravoure; également capables de mépriser l'argent et de l'aimer; incapables de se divertir, ils aiment qu'on les divertisse. Quand les étrangers n'ont pas les défauts qu'ils leur croyent, ils sont gens à les aimer à la folie. Ils aiment les talents et n'en sont point jaloux. Tout cela est couvert d'une bizarrerie, qui est comme l'habit qui enveloppe toutes leurs vertus.

Voilà pour les particuliers!

Voici la Nation et le Ministère :

Trompez-les; comme ils n'espèrent pas de pouvoir vous le rendre, vous les mettez au désespoir.

La nation, insolente; les particuliers, modestes. Ne craignons (?) jamais un roi d'Angleterre qui n'aura pas de mérite personnel.

1434 (781. I, p. 508). — *La Différence des Anglois et des François.* — Les Anglois vivent bien avec leurs inférieurs et ne peuvent soutenir leurs supérieurs. Nous nous accommodons de nos supérieurs et sommes insupportables à nos inférieurs.

1435 (1286. II, f° 136). — Un gentilhomme anglois est un homme, le matin, habillé comme son valet de chambre; un gentilhomme françois est un homme qui a un valet de chambre habillé comme lui.

1436 (1326. II, f° 185 v°). — Je disois : « Les Anglois ne sont pas assez supérieurs à nous pour n'être pas inférieurs. »

1437 (1135. II, f° 78). — Ils croyent en Angleterre que la moitié des François est à la Bastille, et l'autre, à l'Hôpital.

1438 (758. I, p. 498). — Les Allemands sont trop indolents pour être si rompus aux affaires. C'est pour cela qu'ils en ont moins. Ils laissent la plupart des choses comme elles sont. A Vienne, un ministre qui a travaillé deux heures, le matin, va dîner et (?) jouer le reste de la journée. Les affaires restent dans les tribunaux ordinaires, et personne ne songe à les en ôter, ni à les déranger. Malheureuse vivacité de

notre nation, qui met la mode jusques dans les projets des finances, et les résolutions des conseils, et le gouvernement des provinces! Tout ce qui est établi nous déplaît, et un ministre qui ne fait rien est regardé comme un mauvais ministre. 5

1439 (2150. III, p. 352). — On voit que les Allemands ont envie de faire sortir quelque chose de leur tête; mais cette envie est inutile.

1440 (1163. II, f° 81). — Je disois que les lieues de Bohême étoient longues, parce que c'étoient des gens qui ne pensoient pas qui les avoient marquées. 10

1441 (592. I, f° 446). — En Hollande tout service se vend. Je disois: « Un Hollandois peut mourir à l'âge de 80 ans sans avoir jamais fait une bonne action. » 15

VII

HISTOIRE

VII

HISTOIRE

I. Critique historique. — II. Chronologie. — III. Histoire générale. — IV. Asie. — V. Afrique. — VI. Grèce et Turquie. — VII. Rome. — VIII. Italie. — IX. Espagne. — X. France. — XI. Angleterre. — XII. Allemagne, Hollande et Suisse. — XIII. Peuples du Nord. — XIV. Amérique.

I. CRITIQUE HISTORIQUE.

1442 (916. II, f° 14). — Les histoires sont des faits faux composés sur les vrais ou bien à l'occasion des vrais.

1443 (149. I, p. 131). — Ce qu'a dit La Bruyère : « Un homme a inventé une histoire; à force de la raconter, il se persuade à la fin qu'elle est vraye, » est très bien dit. C'est qu'il se souvient mieux qu'il l'a racontée qu'il ne se souvient qu'il l'a inventée. Si cela est vrai, quelle doit être la force des préjugés de l'enfance!

1444 (782. I, p. 509). — Dans la *Gazette d'Amsterdam*, du 12 février 1734, que j'ai insérée dans mon

Spicilège, il y a une lettre du Grand-Visir au prince Eugène, sur les affaires de Pologne; dans laquelle, parlant du feu roi Auguste II, il met: « .... Or leur roi, surnommé *Nal-Kyran*, étant décédé il y a déjà longtemps. » Sur quoi, je dis qu'on aille chercher les vrais noms des roix de Babylone et d'Assyrie; puisque, chez les Turcs, le roi Auguste, leur voisin, s'appelle *Nal-Kyran*.

On voit, dans cette lettre, un caractère d'une grande bonté et douceur.

1445 (1308. II, f° 178). — Quand on veut chercher quelque chose dans l'Antiquité, il faut prendre garde que les choses qui sont citées en preuve par les auteurs ne doivent pas toujours être prises pour exactement vrayes; parce que le besoin qu'on en a eu peut faire que l'auteur leur a donné une plus grande extension qu'elles n'ont réellement.

1446 (2102. III, f° 348 v°). — Sur une nouvelle qui paroissoit si bien apprêtée qu'elle paroissoit avoir été faite dans le cabinet: « Il en [est] comme des perles, qui sont fausses lorsqu'elles sont trop belles. »

1447 (409. I, p. 373). — Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. En voici un exemple. Lorsque Denys-le-Tyran, Phalaris et Caligula exerçoient toutes leurs barbaries, on pensoit d'abord que ces gens-là croyoient faire mal, et l'on passeroit pour extravagant si l'on disoit aujourd'hui qu'ils croyoient faire bien. Mais que dira-t-on quelque jour d'un

genre d'hommes qui exercent journellement et exactement les mêmes cruautés que ces gens-là, et qui croyent faire bien ? — Ce sont les Inquisiteurs d'Espagne et de Portugal.

1448 (693. I, p. 476). — On ne peut pas dire qu'une chose n'a pas été faite, parce qu'elle est extravagante. Séjan ne faisoit-il pas des sacrifices à lui-même ?

1449 (911. II, f° 13). — On ne jugera jamais bien des hommes si on ne leur passe les préjugés de leur temps.

1450* (78. I, p. 68). — Le père Calmet doute de l'existence du *(sic)* Sanchoniathon, et les raisons qu'il en apporte ne peuvent faire que pitié.

Il dit que Porphyre, grand ennemi des Chrétiens, l'a supposé afin de faire rapporter aux Payens tout ce que Moïse attribue aux Juifs. Il est vrai que tout ce qui part des mains de Porphyre doit nous être suspect. Mais, si l'on fait attention au récit du Sanchoniathon, on le verra si différent, et conforme en de si petites circonstances, et si peu essentielles, qu'on ne peut se servir de cette conformité pour rejeter un auteur vénérable par son antiquité, et le seul qui nous représente tous les auteurs de l'histoire phénicienne.

2° Si une telle raison de conformité a lieu, il faudra aussi rejeter Phérécide, qui commence son livre comme celui de Moïse. Il faudra rejeter Ésope, dont

saint Paul copie une pensée; cet autre auteur dont saint Paul a pris « *Cretenses semper mendaces, ventres pigri* ». Il faudra rejeter toute la secte platonicienne, qui a parlé comme saint Jean. Il faut faire le procès à M. l'Évêque d'Avranches, qui a soutenu que les patriarches n'étoient point différents des héros de l'Antiquité. Il faut foudroyer le père Thomassin comme un homme qui veut avilir le législateur des Juifs, et regarder ces deux grands hommes comme de nouveaux Porphyres.

Porphyre n'avoit-il que ces sortes d'avantages à prendre contre les Juifs?

Ce n'est pas, au moins, comme raisonnoit Appion. Il alloit droit au but : il leur disoit que, dans leur origine, ils étoient une multitude de lépreux; que Moïse étoit un prêtre d'Héliopolis; qu'il leur donna une loi en haine des Égyptiens, qu'ils avoient servis. Il nioit, ensuite, atténuoit ou expliquoit à sa fantaisie tous les miracles de l'Ancienne Loi. Voilà quels coups il portoit, et non pas de ces coups détournés qui sont des coups perdus.

1451* (142. I, p. 126). — Contradiction de Marsham [1], qui fonde son livre sur un passage de Syncelle, qui est un auteur ancien, et qui, une page après, dit que le Syncelle est un homme sans foi et sans jugement [2].

1452 (1378. II, f° 197 v°). — Il faut réfléchir sur *la Politique* d'Aristote et sur les deux *Républiques* de

1. Examinez cela.
2. Cet article n'est pas de moi.

Platon, si l'on veut avoir une juste idée des loix et des mœurs des Grecs. Les chercher dans leurs historiens, c'est comme si nous voulions trouver les nôtres en lisant les guerres de Louis XIV.

1453 (324. I, p. 334). — Nous avons des auteurs de l'ancienne histoire de France favorables aux Bourguignons; d'autres, aux Austrasiens[1].

Aujourd'hui, que ces différents intérêts ont cessé, à peine cette partialité se fait-elle sentir.

Un auteur cesse d'être partial à force d'être ancien, et il faut bien croire que les écrivains d'autrefois étoient comme ceux-ci.

1454 (1073. II, f° 66). — La plupart de nos François qui ont écrit eux-mêmes leurs mémoires sont si visiblement vains qu'il est impossible qu'ils soyent vrais. Ils ont tout fait dans la guerre et dans les affaires. Mais, les hommes ayant à peu près les mêmes passions, les mêmes inquiétudes, les mêmes talents, il n'est pas possible que, sans être réprimés par quelque force majeure, ils résignent à un seul l'emploi d'agir et de penser.

1455* (1462. II, f° 215). — Depuis la découverte de l'imprimerie, il n'y a plus d'histoire vraye, dit le père Cerati. Les princes n'y étoient point attentifs, et la police ne s'en mêloit pas. Aujourd'hui, tous les livres sont soumis à l'inquisition de cette police,

1. Voyez ce qui est dit dans l'extrait de l'*Académie des Belles-Lettres*, sur les ouvrages de Frédégaire.

qui a établi des règles de discrétion. Les violer, c'est une offense. On a appris par là aux princes d'être offensés de ce qu'on disoit d'eux. Autrefois, ils ne s'en soucioient pas; on disoit donc la vérité. 5

1456* (1525. II, f° 231 v°). — C'est un problème si l'imprimerie a servi, ou non, à la vérité de l'histoire.

Autrefois, les auteurs de partis déguisoient la vérité plus hardiment : leurs ouvrages étoient peu 10 répandus et n'étoient guère lus que de quelques gens de leurs sectes; ils craignoient donc moins de dire des choses absurdes, ils chargeoient plus les caractères, et ils crioient plus fort, parce qu'ils étoient moins entendus. 15

D'un autre côté, les princes ont fait de cet art le principal objet de leur police; les censeurs qu'ils ont établis dirigent toutes les plumes.

Autrefois, on pouvoit dire la vérité, et on ne la disoit pas; aujourd'hui, on voudroit la dire, et 20 on ne le peut pas.

II. CHRONOLOGIE.

1457* (67. I, p. 64). — S'il n'y avoit point de temps avant la Création, il s'ensuivroit nécessairement que le Monde seroit aussi ancien que Dieu et lui seroit 25 coéternel.

1458* (206. I, p. 203). — *De l'Éternité du Monde.* — L'argument de Lucrèce contre l'éternité du Monde prouve trop :

Præterea, si nulla fuit genitalis origo
Terrai et Cœli, semperque æterna fuere
Cur supra bellum Thebanum et funera Trojæ
Non alias alii quoque res cecinere poetæ?
Quo tot facta virum toties cecidere? nec usquam
Æternis famæ monumentis insita florent?
Verum (ut opinor) habet novitatem summa, recensque
Natura est Mundi, neque pridem exordia cepit.

Je dis qu'il prouve trop. Nous ne connoissons rien avant les Olympiades, c'est-à-dire avant deux mille cinq ou six cents ans. Tout le reste est fable et obscurité. Nous sommes, cependant, sûrs que le Monde dure depuis au moins six mille ans. Nous avons donc trois mille cinq cents ans, au moins, de la durée du Monde pour lesquels l'histoire nous manque.

Pour que l'argument de Lucrèce fût bon, il faudroit que nous eussions une histoire bien exacte et bien suivie depuis l'époque de la naissance du Monde.

Alors on pourroit dire : « Il faut bien que le Monde n'ait pas commencé avant, puisque nous n'avons point de mémoire que rien ait précédé. »

Mais ici il y a un âge constant qui a précédé, dont nous n'avons point de mémoire, et, pour la connoissance duquel, nous avons besoin de la Révélation.

Son autre preuve :

Quare etiam quædam nunc artes expoliuntur,
Nunc etiam augescunt; nunc addita navigiis sunt
Multa :...

ne vaut pas mieux; car il faudroit auparavant prouver qu'il n'est point arrivé sur la Terre de catastrophe pareille à celle dont les Grecs parlent dans leur Déluge, et Moïse, dans sa Genèse. Car, si un homme ou un très petit nombre d'hommes restent dans un grand pays situé de manière que la communication soit difficile, il faut nécessairement que tous les arts tombent et s'y oublient, fussent-ils les plus savants de la nation : un homme ou deux ne connoissant que peu d'arts et pouvant encore moins les pratiquer; quand ils le sauroient faire, ils le négligeroient. D'ailleurs, la pauvreté, nécessairement attachée à un petit nombre d'hommes, fera qu'on oubliera tous les arts, excepté ceux qui peuvent procurer les plus indispensables besoins[1]. Ne croyez point qu'un Noé et un Deucalion pensassent à l'imprimerie et s'exerçassent à faire des lunettes de longue-vue, ni des microscopes, qu'ils missent en usage de la monnoye. Incapables de construire un vaisseau, se souviendroient-ils ou même se soucieroient-ils de la boussole?

Imaginez-vous un pâtre dans sa bergerie. De combien peu d'arts a-t-il connoissance? — Un paysan dans un lieu peu fréquenté. Combien a-t-il peu

1. D'ailleurs, les arts se tiennent presque tous : une aiguille est le résultat de bien des arts.

d'idées ? — Il faudroit donc que tout le peuple partît de ce petit nombre d'idées. Et, avant qu'il eût fait le moindre progrès, quel temps ne se passeroit-il pas ? Car la plupart des arts concernent un grand peuple, non pas une certaine quantité d'hommes. Avant qu'ils n'eussent fait de bonnes loix, qu'il n'eussent pris ce tour d'esprit qui fait fleurir un État, combien de temps s'écouleroit-il ?

Il est certain que l'origine du Monde ne se prouve que par les Livres sacrés ; car, pour les preuves historiques, elles sont toutes contre le système reçu. Le concert unanime de tous les historiens étant pour une plus grande antiquité forme une démonstration dans ce genre. Dire que tous les peuples par vanité ont reculé leur origine, c'est parler sans raison : la vanité ayant peu de part à cela. N'avons-nous pas un écrivain de notre histoire qui a retranché nos premiers roix ? (C'est le père Daniel).

Il semble que l'opinion du Monde indestructible suppose aussi qu'il n'a pas eu de commencement. L'opinion de la destruction du Monde par le feu, qui est l'opinion des anciens philosophes, et celle qui est parmi nous orthodoxe, ne porte qu'un dérangement, auquel, par les règles du mouvement, doit nécessairement succéder un autre arrangement. Toute notre théologie, la résurrection des corps, la destruction par le feu, tout cela ne suppose qu'un nouvel arrangement. Et, supposé que le mouvement de la matière soit inadmissible, le Monde doit subsister éternellement, et Lucrèce raisonne peu philosophiquement, lorsqu'il dit que la destruction que

nous voyons dans les parties du Monde suppose une destruction dans le tout. Mais, dès que le mouvement subsiste, il ne peut pas y avoir de destruction totale, chaque chose s'arrangeant à mesure que l'autre se dérange. Un tourbillon, par exemple, ne pouvant être détruit qu'il n'en agrandisse ou en forme un autre; une planète, mise en pièces, qu'elle n'en forme d'autres petites ou ne se range plus près ou plus loin de son soleil.

La plupart des raisonnements des Anciens ne sont pas exacts; ce qui vient de ce qu'ils n'avoient pas les idées que les découvertes de nos jours ont données du Monde. Ils ne faisoient presque attention qu'à la vaste étendue de la Terre, qu'ils considéroient presque seule comme le Monde, et ils concevoient facilement qu'elle pouvoit périr. Et voici comment ils raisonnoient, et avec raison; surtout Lucrèce et les Épicuriens, qui croyoient que les astres n'avoient que leur grandeur apparente. « Si vous avouez, disoient-ils, que les peuples ont péri, que des grandes villes ont été détruites, que des fleuves se sont formés et ont couvert les campagnes, il faut que vous avouiez aussi qu'il est très facile que la Terre et le Ciel se dissolvent, si les causes devenoient plus grandes. »

Quod si forte fuisse antehac eadem omnia credis,
Sed periisse hominum torrenti sæcla vapore,
Aut cecidisse urbeis magno vexamine Mundi,
Aut ex imbribus assiduis exisse rapaceis
Per terras amneis, atque oppida cooperuisse :
Tanto quippe magis victus fateare necesse est,

Exitium quoque Terrai Cœlique futurum.
Nam cum res tantis morbis tantisque periclis
Tentarentur, ibi si tristior incubuisset
Causa; darent late cladem, magnasque ruinas[1].

1459* (208. I, p. 212). — Que sait-on s'il n'y a pas eu successivement plusieurs mondes avant celui-ci? Cette hypothèse donneroit bien naturellement l'origine des bons et des mauvais anges. Il seroit convenable d'ajouter à chaque monde un jugement universel. Les destructions de ces mondes ne seroient point des anéantissements, mais des arrangements.

1460 (12. I, p. 6). — On pourroit peut-être dire que la raison pourquoi la plupart des peuples se donnent une si grande antiquité, c'est que, la Création ne se comprenant pas par l'entendement humain, ils croyoient que le Monde avoit été de tout temps.

1461* (41. I, p. 45). — Voici comme il me paroît qu'on a accourci les temps, et comment la différence du calcul des Septante d'avec celui du texte hébreu s'est introduite.

Lors de la venue de Jésus-Christ, et longtemps après, il y avoit une tradition que le Monde ne devoit durer que six mille ans. Lorsque Jésus-Christ vint au Monde, on comptoit que la fin du Monde étoit proche; c'est-à-dire que les six mille ans étoient fort avancés. C'est ce qui a fait parler à

1. Voyez pages 45, 46 et 47.

saint Paul de la consommation des siècles, des derniers temps. Saint Barnabé suit la même idée dans l'épître qu'on lui attribue. Selon Tertullien, on faisoit des prières publiques pour reculer cette fin du Monde : « *Oremus etiam pro Imperatoribus, pro statu sæculi, pro rerum quiete, pro mora finis.* »

Dans le IIIe siècle, comme cette fin n'arrivoit pas, et que personne ne vouloit qu'elle arrivât sitôt, on ne compta que cinq mille cinq cents ans, et c'est la chronique de Jules Africain.

Dans le Ve siècle, il fallut reculer encore, personne ne voulant voir cette fin du Monde ; de manière qu'on ne mit plus que cinq mille deux cents ans.

Lactance, suivant le calcul de Jules Africain, et sur la pensée que le Monde ne devoit durer que six mille ans, écrivant l'an 320, dit que le Monde ne devoit durer encore que deux cents ans.

Enfin, comme le temps prescrit se passoit, il fallut reculer encore et ne mettre, jusqu'à la venue de Jésus-Christ, que quatre mille ans ; et, vers la fin du VIIe siècle, on trouve, dans le Talmud, la tradition de la maison d'Hélie, qui porte que le Monde doit durer six mille ans : deux mille ans d'inanité ; deux mille ans sous la Loi ; deux mille ans sous le Messie ; ce qui donne bien du temps avant que les six mille ans ne soyent finis.

On voit donc qu'à mesure que le temps depuis Jésus-Christ augmentoit, il falloit que le temps avant Jésus-Christ diminuât. Remarquez que les retranchements ont été faits fort à l'aise, parce qu'ils ont

été faits sur des temps vides. Remarquez aussi combien cette division de la durée du Monde de deux mille ans en deux mille ans est bien ajustée.

Nota que c'est la lecture de l'extrait de la *Défense de l'Antiquité des Temps*, de la *Bibliothèque universelle* (page 104, tome XXIV, février an 1693), qui m'a donné occasion de produire cette idée [1].

1462 (2224. III, f° 465). — Il ne résulte de tous les panégyriques et de toutes les inscriptions que le temps auquel elles ont été faites.

III. HISTOIRE GÉNÉRALE.

1463 (291. I, p. 311). — C'est mal à propos que M. de Ramsay, Fréret et les siens font leur système de l'idée des trois états de l'Homme chez tous les peuples : de la félicité et innocence, de la dégradation et corruption après la chute, et de la réparation. Car, *primo,* les anciens philosophes sont très inconnus, et, quoiqu'ils disent (?) les mêmes termes,

1. Voyez ma remarque, avec un astérisque, sur le raccourcissement des temps. Elle est (je crois) à l'occasion de la chronologie perse ou arabe; où l'on met (je crois) Abraham et ensuite (?) David. Voyez donc ou l'extrait de l'Alcoran (?), ou de Chardin, ou de Hyde. — Voyez aussi mon extrait de Justin (livre XXXVI, page 65). L'histoire de Joseph y est rapportée avec assez d'exactitude. Il dit que Moïse fut son fils. Preuve que l'ignorance de l'histoire fait plutôt l'effet d'abréger les temps que de les allonger. — Voyez page 209.

ils n'ont pas les mêmes idées. La philosophie grecque nous est très inconnue : nous n'en avons guère que quelques fragments dans Diogène de Laërte, auteur peu exact. Aristote et Platon sont les deux seuls originaux qui nous restent; Platon ne dit presque rien que des paroles, et Aristote est très obscur. Il ne faut que ce que nous savons des systèmes de ces philosophes pour nous faire voir que nous ne les avons pas. Ainsi, quand un philosophe nous dit que le principe des choses est l'eau, nous voyons bien que nous n'avons qu'un mot, et que nous ignorons le sens. Mais, si nous ne savons presque rien de la philosophie des Grecs, combien ignorons-nous celle des Égyptiens, des Perses et des Chaldéens. Si nous savons la philosophie des Grecs comme un dixième est à un, nous ne savons celle des Égyptiens que comme un deux-centième est à un; et celle des Perses et Chaldéens comme un millième est à un. Ainsi on ne peut faire un système commun de ces trois religions. J'ajoute que l'idée des trois états ne se trouve pas même dans la philosophie grecque, qui est la plus connue. L'idée de l'âge d'or des Grecs, qu'on veut qui réponde à l'état d'innocence chez les Hébreux et Chrétiens, ne vient pas de la même origine : elle n'est venue aux Grecs que de la vie pastorale, qui étoit innocente et tranquille, et que les hommes quittèrent pour aller habiter les villes; ce qui fut suivi du commerce, de l'industrie, des arts, des affaires et, par conséquent, des crimes, qui engendrèrent le siècle de fer. L'abbé de Mongaut croit

que l'idée des quatre âges du Monde vient des quatre âges de la vie de l'homme. Si donc la seule philosophie un peu connue échappe au système, que dire de celle des autres peuples?

5 1464 (396. I, p. 365). — Horace et Aristote nous ont déjà parlé des vertus de leurs pères et des vices de leur temps, et les auteurs, de siècle en siècle, ont parlé de même. S'ils avoient dit vrai, les hommes seroient à présent des ours. Il me semble que ce qui 10 fait raisonner ainsi tous les hommes, c'est que nous avons vu nos pères et nos maîtres qui nous corrigeoient, et que nous les croyons exempts des défauts dont ils nous corrigeoient.

Ce n'est pas tout. Les hommes ont si mauvaise 15 opinion d'eux qu'ils ont cru, non seulement que leur esprit et leur âme avoient dégénéré, mais aussi leur corps, et qu'ils étoient devenus moins grands, et non seulement eux, mais les animaux; la terre, moins fertile; eux, moins parfaits. C'étoit l'opinion des Stoï- 20 ciens, Égyptiens. (Voyez mon extrait de Coringius, *De Habitu Corporum Germanorum.*) Saint Cyprien, qui raisonne fort mal, avertit un hérétique qu'il n'y a plus tant de pluie l'hiver, tant de chaleur l'été, moins de marbres dans les montagnes, moins d'or et d'ar- 25 gent, moins de concorde dans les amitiés, moins de laboureurs dans les champs, et autres sottises.

De plus, on voit, dans les histoires, les hommes peints en beau, et on ne trouve pas tels ceux que l'on voit; et il y a de certains défauts qu'il faut voir 30 pour les sentir, tels que les habituels.

1465 (87. I, p. 80). — Quand on voit des statues antiques, on trouve une très notable différence des visages des Anciens aux nôtres, et il est impossible que cela ne soit ainsi, chaque nation ayant, pour ainsi dire, sa couleur, sa taille et sa physionomie. Mais, depuis les Grecs et les Romains, les nations ont tellement changé de place, tout a été si dérangé que toutes les anciennes physionomies des peuples se sont perdues, et qu'il s'en est formé de nouvelles, et il n'y a plus dans le Monde de visage grec ni romain.

Notre imagination nous trompe extraordinairement. Comme nous savons que les Romains étoient un peuple victorieux et maître des autres, nous nous imaginons que c'étoit un peuple d'une grande stature, et une petite femme ne nous réveillera jamais l'idée d'une dame romaine. Cependant, dans les statues antiques qui ne sont pas flattées, les yeux trouvent toujours quelque chose de raccourci, et effectivement nous devons être plus grands qu'eux, parce que, depuis eux, les peuples du Nord ont inondé l'Europe.

Végèce dit en termes exprès que les Romains ne sauroient disputer aux Gaulois de grandeur.

Pour peu que notre commerce avec les Indes Occidentales devînt plus grand, c'est-à-dire si les Espagnols faisoient cesser la défense qu'ils ont faite, sous peine de la vie, à tous les Européens d'aborder aux Indes, la couleur blanche courroit risque de se perdre dans le Monde, et il ne resteroit plus seulement l'idée de nos beautés d'aujourd'hui.

Une preuve de cela, c'est que, dans les Indes Occidentales, où les trois couleurs (la noire, la blanche et celle des visages de l'Amérique) se sont mêlées, il n'y a plus proprement de blancs, et, de deux cents visages, il n'y en a pas un de même couleur.

La nation turque et la persane sont des nations faites par art, par les mâles de ces nations et des femmes de Circassie, de Mingrélie et de Géorgie.

Si une nation plus reculée que la tartare avoit conquis la Chine, adieu les visages chinois, et, si les peuples jaunes d'Asie se répandoient en Europe, de quoi deviendrions-nous?

Et que savons-nous les *(sic)* changements qui arriveroient dans notre espèce même, non seulement sur la figure, mais aussi sur la raison, si on n'avoit soin de tuer tous les monstres?

Les sculpteurs d'aujourd'hui ne doivent donc point prendre pour modèle une statue grecque, ni juger des statues grecques par nos figures modernes.

A l'égard de l'esprit, je ne voudrois pas dire qu'il ne pût y avoir un certain mélange de nations, tel qu'il se formât une nation la plus ingénieuse, par rapport aux organes corporels, qu'il fût possible.

1466* (871. II, f° 3). — Les anciennes fables s'expliquent très bien par la situation où se trouvoient les premiers hommes avant qu'ils n'eussent trouvé les armes offensives et défensives. Ils étoient en proye aux bêtes farouches, foibles et timides, et leur état a dû être incertain ou, du moins, périlleux jusques

à l'invention du fer ou, au moins, des matières équivalentes. Voilà pourquoi ceux qui tuoient des monstres étoient des héros. Les hommes, occupés contre les bêtes farouches, ne songeoient point à s'attaquer. Ils étoient trop timides et trop peu nombreux. 5

1467 (1336. II, f° 186 v°). — Je ne suis pas étonné des anciennes histoires où vous voyez des hommes recommandables pour avoir tué des monstres qui ravageoint les campagnes. Cela a dû être dans des pays peu habités, comme dans ces temps-là, où il 10 pouvoit entrer par des rivières et se conserver dans les pays des crocodiles, qu'on nommoit des *dragons*, qui faisoient ces sortes de ravages. Voyez les *Relations* de Thomas Gage (tome II, partie IV, chapitre 4) : comment, en passant près d'un lac, ils 15 furent poursuivis par un caïman ou crocodile, qui alloit aussi vite que leurs chevaux. Les hommes et les bêtes cherchent à s'entredétruire et se disputent la terre. Ces pays-ci sont trop peuplés pour qu'on y laisse prendre un établissement à des caïmans; 20 nos rivières ne sont pas d'une largeur assez grande; on les auroit aussitôt détruits. Et il ne faut pas douter que, si les François ou les Anglois habitoient l'Égypte, ils n'eussent bientôt trouvé le moyen de la purger des crocodiles. Les requiens *(sic)* sont une 25 autre espèce d'animal (me semble).

1468 (994. II, f° 29 v°). — On se trompe beaucoup sur la grandeur et la puissance des anciens états, parce que l'on en juge souvent par les idées que la

crainte a données aux peuples qui ont eu à faire à eux : ainsi les Juifs pour les Assyriens; les Grecs pour les Troyens. Les Grecs ne nous ont pas parlé de même des Assyriens et Babyloniens.

1469 (750. I, p. 493). — L'Asie n'étoit point autrefois si forte qu'est l'Europe aujourd'hui; [elle] n'étoit guère plus forte autrefois, où, dans chaque état, on ne songeoit qu'à mettre en sûreté le lieu de la résidence du Prince. Aussi, dans les anciennes histoires, trouve-t-on des expéditions et rarement des guerres, des invasions plutôt que des conquêtes.

1470* (300. I, p. 322). — N'allons point chercher les merveilles dans l'Antiquité[1]. Celles de Babylone et de ces autres villes qui contenoient un monde d'habitants, c'étoit une seule ville dans un état. On avoit employé l'art et un travail immense à faire des murailles qui pussent empêcher l'escalade. Cette ville faisoit la force de l'État : tout le reste n'étoit rien. C'est ce qui faisoit que, chez les Anciens, vous voyez les *(sic)* expéditions, et jamais des guerres, et il n'étoit pas possible qu'un prince qui avoit perdu plusieurs batailles ne vît son pays envahi. Le merveilleux, c'est la France, la Flandre, la Hollande, etc. Nous avons vu, sous Louis XIII et sous Louis XIV, des choses qui ne se trouvent que dans notre histoire. Sous Louis XIIIe, les Espagnols, pendant vingt ou vingt-cinq campagnes, presque toujours malheu-

1. *J'ai mis cela dans les *Romains*.*

reux, sans perdre, cependant, qu'une petite partie d'un petit pays qu'on attaquoit. Louis XIV, dans la dernière guerre, accablé des plus cruelles playes qu'un prince peut recevoir : Hochstædt, Turin, Ramillies, Barcelone, Oudenarde, Lille, soutenir la supériorité continuelle et les foudres des ennemis, sans avoir presque rien perdu de sa grandeur. C'est ce qui ne se trouve point chez les Anciens, et il n'y a rien de comparable à cela chez eux que la guerre du Péloponèse; encore ne dura-t-elle ainsi que parce que la victoire fut très longtemps partagée, et, dès qu'elle se détermina contre un parti, il fut soudain anéanti.

Les villes d'Asie pouvoient être plus grandes, *primo,* parce qu'il faut beaucoup moins de choses pour la subsistance des Asiatiques que pour celle des Européens : car ce qui peut empêcher l'accroissement des villes, c'est la nécessité d'y faire subsister un peuple; ce sont les mortalités, les pestes, etc.; c'est la difficulté des communications, la cherté presque inévitable par les transports d'un quartier à un autre.

Je trouve qu'il y a plus de merveille au roi de France d'avoir deux cents places bien fortifiées sur les frontières de ses états, et d'y en avoir trois rangs, qu'il n'y en avoit au roi de Babylone d'en avoir une au centre, dans laquelle il avoit employé toute sa puissance.

1471 (419. I, p. 379). — Remarquez que tous les pays qui ont été beaucoup habités sont très mal-

sains : ainsi le territoire de Rome devenu très malsain; l'Égypte devenue très malsaine. Apparemment que les grands ouvrages des hommes, et qui s'enfoncent sous la terre, les canaux, caves, souterrains, reçoivent les eaux, qui y croupissent. Le pays se détruit peu à peu, et la destruction augmente par la négligence à entretenir les anciens canaux. Ainsi l'Égypte a-t-elle la peste toutes les années.

1472 (429. I, p. 384). — Il me semble que les lieux qui ont été très peuplés autrefois et ne le sont plus, comme la Campagne de Rome et le Royaume de Naples, l'Égypte, sont devenus malsains : l'intempérie, dans l'un *(sic)*; la peste, dans l'autre.

1473 (731. I, p. 488). — Les Anciens devoient avoir un plus grand attachement pour leur patrie que nous: car ils étoient toujours ensevelis avec leur patrie. Leur ville étoit-elle prise? Ils étoient faits esclaves ou tués. Nous, nous ne faisons que changer de prince.

1474* (1568. II, f° 453 v°). — Comme on faisoit un grand butin dans la prise des villes, il arrivoit souvent que les gens d'une ville qui se sentoit prise se brûloient avec toutes leurs richesses, leurs femmes, leurs enfants, afin que le vainqueur n'eût rien qui pût lui marquer sa victoire, et qu'il n'eût que ses pertes, sans aucun profit.

A Numance, dit Orose, « *unum Numantinum victoris catena non tenuit; unde triumphum dederit Roma non vidit* ».

1475* (400. I, p. 91). — Il se fait de temps en temps des inondations de peuples dans le Monde, qui font recevoir partout leurs mœurs et leurs coutumes. L'inondation des Mahométans apporta le despotisme; celle des hommes du Nord, le gouvernement des nobles. Il a fallu neuf cents ans pour abolir ce gouvernement-là et établir, dans chaque État, le gouvernement d'un seul. Les choses subsisteront de même, et il y a apparence que nous irons, de siècle en siècle, au dernier degré de l'obéissance, jusqu'à ce que quelque accident change la disposition des cerveaux et rende les hommes aussi indociles qu'ils l'étoient autrefois. Voilà comme il y a toujours eu flux et reflux d'empire et de liberté.

1476 (803. I, p. 515). — Les peuples du Nord d'Europe, source de la liberté. Les peuples qui vinrent du Nord d'Asie portoient avec eux la servitude, comme je l'ai remarqué.

1477 (545. I, f° 433 v°). — Les historiens romains ont constamment observé que les peuples du Nord, presque indomptables dans leur pays, n'étoient pas, à beaucoup près, tels dans des pays plus chauds. Ils font sans cesse cette remarque sur les Gaulois, les Allemans, les Suèves et les Germains. C'est pour cela que Marius ne voulut combattre les Cimbres et les Teutons que dans des pays et dans des temps les plus brûlants. Et il n'y a point d'historiens qui, sur ces matières, puissent nous aider à former des conjectures plus solides, parce que les Romains ont

été huit cents ans toujours en guerre, successivement avec tous les peuples du Monde.

Ceci n'empêche pas que les peuples du Nord n'ayent toujours subjugué les peuples du Midi, parce que ce sont des peuples éternels, indomptables (principalement parce qu'ils ne valent pas la peine d'être domptés), qui prennent les empires du Midi dans les temps de leur décadence, et en précipitent la chute.

1478 (650. I, f° 458). — Il ne faut pas juger la force que les différents pays d'Europe avoient autrefois par celle qu'ils ont aujourd'hui. Ce n'étoit pas seulement l'étendue et la richesse d'un royaume qui en faisoit la puissance; mais plutôt la grandeur du domaine du Prince[1]. Les roix d'Angleterre, qui avoient de très grands revenus, firent de très grandes choses, et les roix de France, qui avoient de plus grands vassaux, en furent longtemps moins aidés qu'embarrassés.

Lorsque les armées conquirent, les terres furent partagées entre elles et les chefs. Mais, plus la conquête étoit ancienne, plus on avoit pu dépouiller les roix par des usurpations ou par des récompenses. Et, comme les Normands furent les derniers conquérants, le roi Guillaume[2], qui se réserva tout le domaine ancien, avec ce qu'il eut par le nouveau partage, fut le plus riche prince de l'Europe.

1. Mis cela dans la *Monarchie universelle.*

2. Ses revenus montoient à 1061 livres sterling par jour *(Oderici Vitalis liber I)*: ce qui, dans la proportion d'aujourd'hui, revient à 4 ou 5 millions sterling par an.

1479 (789. I, p. 510). — Il y a dans l'Europe une espèce de balancement entre les peuples du Nord et ceux du Midi. Ceux-là, avec une abondance de toutes choses, qui les met en état de se passer de tout, de vivre de chez eux et de n'avoir que peu de besoins, auroient trop d'avantages sur les autres, si le climat et la Nature ne leur donnoit *(sic)* une paresse qui les égalise; tandis que les autres ne peuvent jouir des commodités de la vie que par leur travail et industrie, que la Nature semble ne leur avoir donnés que pour égaliser leur condition et leur fortune : sans quoi, elles ne pourroient subsister que comme barbares. Chacune partie est défendue par son climat autant que par ses forces.

1480* (187. I, p. 187). — Remarquez qu'après les guerres civiles les plus funestes des États, ils deviennent tout à coup dans le plus haut degré de puissance [1].

Nous l'avons vu trois *(sic)* fois en France : sous Charles VIIe, sous Henri IVe, Louis XIII et Louis XIV; nous l'avons vu en Angleterre, sous Cromwell et sous Henri VIII; à Rome, après les guerres de Sylla et celles du parti de César. C'est que, dans la guerre civile, tout le peuple s'aguerrit, et, lorsque, par une paix, les arts recommencent à refleurir et que les forces sont réunies, l'État a un avantage très grand sur celui qui n'a que des bourgeois [2].

1. Voyez page 394. — J'ai mis cela dans mes *Considérations sur l'Espagne.*

2. Mis cela sur les Romains, jusqu'à la raye.

Chaque État doit songer à faire des soldats, et celui qui en a plus est le plus puissant.

1481 (463. I, p. 394). — Il n'y a point d'État si dangereux, et qui menace si fort les autres États de la conquête, qu'un État qui est dans la guerre civile[1]. C'est que tout le peuple (nobles, bourgeois, laboureurs) devient soldat. D'ailleurs, il s'y forme de grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour, au lieu que, dans la tranquillité de l'État, on choisit les hommes, et on choisit mal. Les Romains, après les guerres civiles de Marius et de Sylla, de César et de Pompée; les Anglois, après les guerres civiles sous Cromwell; les François, après les guerres civiles sous Henri IV, après les guerres civiles sous Louis XIII, après les guerres civiles sous Louis XIV; les Allemands contre les Turcs, après les guerres civiles d'Allemagne; les Espagnols, sous Philippe V, en Sicile, après les guerres civiles pour la succession. Si donc l'État n'est pas détruit (ce qui arrive aisément), il devient plus fort. Il se détruit par le partage ou l'usurpation d'un voisin.

1482* (188. I, p. 188). — Projet chimérique d'une paix perpétuelle en Europe, lequel on donne à Henri IVe : bon pour armer l'Europe contre l'Espagne; mais mauvais si on l'avait envisagé en lui-même: les premiers Barbares auroient subjugué l'Europe.

1. Voyez page 187. — J'ai mis cela dans les *Considérations sur la République romaine.*

1483 (239. I, p. 254). — Depuis Louis XIV, il n'y a plus que de grandes guerres : la moitié de l'Europe contre la moitié de l'Europe. Les alliés de Hanovre ont 585,000 hommes; ceux de Vienne, 555.

1484 (523. I, p. 422). — Depuis la Quadruple-Alliance, les grands princes de l'Europe font comme les Romains : ils disposent des États des petits par les vues de leur intérêt, et non de la justice.

1485 (639. I, f° 454). — Il n'est plus possible qu'une petite puissance aujourd'hui en arrête une grande, et les États sont plus disproportionnés qu'ils n'étoient autrefois [1]. Dans la plupart des petites républiques de Grèce et d'Italie ou plutôt d'Europe d'autrefois, il y avoit un partage de terres : chaque citoyen, également riche, avoit un intérêt égal et dominant à défendre sa patrie, et sa vie étoit peu de chose quand il la comparoit avec la perte de sa liberté, de sa famille et de ses biens. Voilà qui faisoit une nation entière propre à la guerre, autant qu'une armée disciplinée.

Mais, quand le partage n'étoit plus égal, le nombre des citoyens diminuoit aussitôt : la vingt ou trentième partie du peuple avoit tout, et le reste, rien. De là, les arts, tant pour satisfaire au luxe des riches que pour être un état pour l'entretien des pauvres. De là, deux choses : de mauvais soldats (car les artisans n'ont pas proprement de patrie et jouissent de leur industrie partout : car ils ont partout des

1. Mis dans les *Romains*.

mains); de là, encore, peu de soldats (car il faut que le produit de ces fonds de terre, qui ne nourrissoit que des soldats, nourrisse aussi tout le train des riches et un certain nombre d'artisans, sans quoi l'État périroit. Et c'est une chose éprouvée aujourd'hui qu'un État qui a un million de sujets ne peut qu'en vexant beaucoup les peuples entretenir 10,000 hommes.

A Lacédémone, Lycurgue avoit établi ..... parts, d'où il tiroit autant de citoyens. La Loi ayant permis d'acheter (?), il n'y eut plus que 700 citoyens. — Voyez Plutarque, *Vie de Cléoménès*.

1486 (568. I, f° 440 v°). — L'Europe, qui a fait le commerce des trois autres parties du Monde, a été le tyran de ces trois autres parties. La France, l'Angleterre et la Hollande, qui ont fait le commerce de l'Europe, ont été les trois tyrans de l'Europe et du Monde; mais cela ne subsistera pas. C'est ce qui a fait que, dans la dernière guerre, ces trois puissances ont fait des efforts si prodigieux.

IV. ASIE.

1487* (235. I, p. 252). — Les Chinois, quoi qu'on en dise, étoient des peuples barbares: ils ont mangé de la chair humaine, etc.

*Ce fait est (je crois) faux, quoique rapporté par la *Relation* des deux voyageurs arabes*.

1488 (433. I, p. 385). — C'est une chose étonnante que toutes les histoires de l'Orient sentent toujours la servitude. Le vieux empereur de la Chine s'étant enivré, celui avec qui il s'étoit enivré se fit prendre et supposa que, dans l'ivresse, le Roi l'avoit condamné à mort; ce qui fit qu'il *(sic)* ne s'enivra plus.

1489* (234. I, p. 251). — Ce que j'ai dit de la dépopulation de l'Univers demande quelque modification à l'égard de la Chine, qui semble être dans un cas particulier[1].

Il faut que la constitution du climat de ce pays favorise la génération; à quoi on peut ajouter l'abondance générale de toutes les choses nécessaires à la vie, l'impuissance où sont les Chinois d'avoir la guerre avec leurs voisins, excepté les Tartares: leur pays étant entièrement séparé des autres. Ce pays ne doit pas être si peuplé à présent que le disent les anciennes relations, à cause des guerres des Tartares et de l'introduction de la secte de Foë, etc.

La merveille de la durée de l'empire chinois s'évanouit lorsqu'on en approche de près. Ce n'est pas plus le même empire, que celui de Perse est le même que celui de Cyrus, et que le gouvernement d'Europe est le même que du temps de César. La

1. La population de la Chine: 1° Il n'y a point d'eunuques, comme dans le reste de l'Asie; 2° Les Chinois peuplent par religion, afin de donner aux ancêtres des gens qui leur puissent rendre un culte. — Voyez ce que j'ai recueilli de M. Fouquet sur la Chine.

Riz, cause de la population de la Chine et des autres pays où il en vient.

Chine étant séparée des autres nations, on l'a toujours regardée comme un empire particulier, quelque révolution qu'elle ait subie.

1490* (192. I, p. 191). — Les annales chinoises observent qu'en 1196 avant J.-C. les Barbares du Nord se répandirent dans les îles orientales à cause de leur multitude.

1491 (1338. II, f° 187). — Ce qui (me semble) rend l'Écriture sainte vénérable, c'est la vérité de la peinture. La vie et les mœurs des Patriarches sont vrayes : parce que, encore aujourd'hui, les Arabes et les peuples des pays des Patriarches ont vécu comme cela. C'est un grand préjugé pour la vérité de tout le livre.

1492 (292. I, p. 313). — J'ai vu dans Prideaux que la raison qui fit que Cyrus renvoya les Juifs chez eux fut que Babylone étoit une ville nouvellement conquise, que les Juifs étoient autour et dans Babylone, et qu'il vouloit l'affoiblir. Si cela étoit vrai, la Providence auroit disposé les choses de façon que la politique de Cyrus eût été obligée de la suivre.

1493 (680. I, p. 469). — Le seul Mithridate, avec un grand génie et une âme plus grande encore, suspendit la fortune des Romains[1]. Il vieillit dans sa haine, dans la soif de se venger et dans l'ardeur

1. Mis à peu près dans les *Romains*.

de vaincre. Il s'indignoit des coups qu'il recevoit, tel qu'un lion qui regarde ses blessures. Toujours présent ou prêt à reparoître, jamais vaincu que sur le point de vaincre, construisant sans cesse une nouvelle puissance, il alloit chercher des nations pour les mener combattre encore; il les faisoit sortir de leurs déserts et leur montroit les Romains. Il mourut en roi, trahi par une armée effrayée de la grandeur de ses desseins et des périls qu'il avoit conçus.

1494 (604. I, f° 448). — Tigrane, roi d'Arménie, également foible et présomptueux. Il se faisoit servir par des roix, parce qu'il n'étoit pas seulement un homme. Il entreprit la guerre contre les Romains, et il n'eut pas seulement l'esprit de douter qu'il pût ne pas vaincre. Il faisoit mourir tous ceux qui venoient lui dire que les Romains osoient avancer. Un seul jour — que dis-je? — un moment l'abattit, et son découragement acheva de l'anéantir.

1495 (295. I, p. 314). — J'ai trouvé dans Chardin ce développement: la singularité du détrônement du dernier roi de Perse, qui, assiégé dans Ispahan par Mir-Mahmoud, sortit de son palais, fit à pied une espèce de procession dans les rues d'Ispahan, en habit de deuil, et ensuite alla au camp de Mahmoud, lui mit la couronne sur la tête, et lui céda le royaume à condition qu'il lui sauvât la vie et épargnât ses femmes. C'est que les Perses croyent que le dernier iman reviendra; que, pour lors, le

Roi sera obligé de lui céder la couronne et de prendre la vie privée. Apparemment les Persans s'imaginèrent que Mahmoud étoit le dernier iman. Il est vrai, cependant, que Mahmoud n'étoit pas de
5 la même secte.

V. AFRIQUE.

1496* (167. I, p. 139). — Quand on dit que les Égyptiens ont pris les coutumes des Hébreux, c'est comme si on me disoit que les François ont pris
10 des Irlandois jacobites leur manière de parler et de se mettre.

1497* (232. I, p. 249). — Il falloit que les Hébreux fussent bien séparés des Égyptiens pour n'avoir pas pris d'eux le dogme de l'immortalité de l'âme. C'est
15 que les Hébreux ne descendirent point proprement chez les Égyptiens, mais chez les Pasteurs, d'Avaris à Céthron[1].

1498 (243. I, p. 256). — Le plus grand projet qui ait jamais été conçu[2], c'est la fondation d'Alexan-

1. Une preuve que les Hébreux ne descendirent pas chez les Égyptiens, mais chez ceux de Céthron, c'est qu'ils ne prirent pas d'eux le dogme de l'immortalité de l'âme. Mais comment prirent-ils tant d'autres choses des Égyptiens? C'est que ceux de Céthron avoient les superstitions qu'ils prirent, et, d'ailleurs, les Hébreux étoient si ignorants, si grossiers, si misérables, qu'ils ne prenoient rien que leurs superstitions propres.

2. Mis à peu près dans les *Romains*.

drie par Alexandre, après la ruine de Tyr. Par là, il ouvrit le commerce avec les deux mers, affoiblit celui des Carthaginois, et ouvrit, pour ainsi dire, l'Orient. Il n'y a qu'à voir ce qu'en firent les Ptolomées, les plus riches roix du Monde; l'Égypte, le plus beau royaume de l'Univers par sa situation, sa fertilité, le nombre des habitants.

Un roi de France ou d'Espagne, avec 30,000 hommes et une flotte bien pourvue, conquerroit toute l'Égypte et auroit le plus beau royaume du Monde pour le commerce et le plus bel établissement pour un cadet. Exercice de toutes sortes de religions libre partout. Point d'alliés; mais de la surprise (?). Point de gens qui eussent leur fortune faite. L'Égypte toujours conquise d'un coup de main. Cependant elle est facile à garder, hors du côté de la mer.

1499 (245. I, p. 257). — Il est dit, dans la préface du *Dictionnaire de Commerce,* que les douanes d'Alexandrie montoient à plus de 30,000,000 de livres par an du temps des Ptolémées, somme prodigieuse!

1500 (1390. II, f° 201 v°). — Soudans d'Égypte détruisent les Croisés. Ils étoient très puissants, parce qu'ils faisoient le commerce des Indes Orientales.

1501* (1503. II, f° 225 v°). — « Baal régna dix ans sur les habitants de Tyr. Après quoi divers magistrats qui n'étoient qu'à temps gouvernèrent la ville de

Tyr, sous le nom de *juges*: on les appeloit *suffètes*, nom connu chez les Carthaginois. Ce nom est dérivé du mot hébreu *shophetim*, qui signifie *juge*. » (Page 168, *Histoire des Juifs* par Prideaux. — Pages 11 et 12, **Hist.** vol. **universelle**).

Cela peut expliquer comment ceux de Carthage, après Didon, changèrent leur gouvernement en république : Tyr, leur métropole, avoit fait de même. Il falloit que, dans les mœurs de ces peuples, la royauté ne fût regardée que comme une espèce de magistrature, qui pouvoit aisément se changer en une autre.

1502* (1501. II, f° 225). — Liaisons intimes des Carthaginois avec les Toscans, du temps d'Aristote. Choses communes entre eux. Leurs traités. (IIe volume *Politique*, page 106 v°.)

Il pouvoit être que la destruction des Toscans avoit donné de la jalousie aux Carthaginois.

1503 (33. I, p. 39). — *Les Carthaginois, leur Fortune et leur Humiliation subite*[1]. — De grandes richesses, et point de vertu militaire ; de mauvaises armées, mais qu'ils réparoient aisément.

Leur foiblesse venoit de ce que leurs grandes forces n'étoient point dans le centre de leur puissance. Vice intérieur.

1° Les villes d'Afrique n'étoient point ceintes de murs.

1. J'ai mis ceci dans les *Considérations sur la République romaine*.

2° Ils avoient des voisins peu affectionnés, et qui les abandonnoient lorsqu'ils pouvoient le faire sans péril; et, pour lors, les ennemis du dehors et du dedans joints ensemble les mettoient à deux doigts de leur perte.

3° Leurs imprudences continuelles: ils envoyent la moitié d'une armée en exil; ils punissent leurs généraux de leurs malheurs, de manière qu'ils songeoient plus à se défendre contre les citoyens que contre les ennemis.

4° Leurs divisions funestes.

5° La mauvaise administration.

6° La fureur des conquêtes lointaines: Carthage songe à conquérir la Sicile, l'Italie et la Sardaigne, pendant qu'elle paye un tribut aux Africains.

Aussi tous ceux qui débarquèrent en Afrique les *(sic)* mirent-ils au désespoir : Agathocle, Regulus et Scipion.

Chaleur africaine. Domination pesante. Carthaginois haïs comme étrangers.

1504* (1504. II, f° 226). — *Annibal.* — Il imagina, entreprit avec hardiesse; un esprit juste, mais étendu; réglé, mais fécond; prudent, mais hardi; son ascendant fut égal sur l'esprit et sur le cœur.

Qu'on se figure un général hollandois qui mène, à cinq ou six cents lieues de chez lui, des Suisses et des Allemands pendant vingt ans, et sans qu'il leur vînt dans l'esprit de se plaindre. Annibal fit la seule bonne armée que Carthage ait eue pendant toute la guerre. La jalousie d'une faction contraire lui ôte

tous les secours; il les trouve dans son génie. Ces secours, tant attendus, arrivent enfin; ils sont détruits; Annibal reste ferme avec sa vieille armée. Après la paix, Annibal se sauve de Carthage; il trouve partout les Romains, et les Romains trouvent partout Annibal. Il va, de cour en cour, animer des princes lâches, et il semble que sa présence seule (quelques conseils qu'il leur donne) augmente leur puissance et les rende formidables.

1505 (705. I, p. 478). — Si Annibal fût mort d'abord après la bataille de Cannes, qui est-ce qui n'eût pas dit que, sans sa mort, Rome eût été perdue? Il y a souvent dans les États une force inconnue.

1506* (1567. II, f° 453). — Il arriva à Annibal ce qui arrive toujours lorsque les guerres sont trop longues: les deux partis s'aguerrissent; la guerre se termine toujours en faveur de celui qui a les plus véritables forces et plus de constance.

1507 (49. I, p. 54). — Annibal, par une trop longue guerre, aguerrit les Romains. Il se pressa trop d'attaquer Sagonte; il falloit auparavant confirmer sa puissance en Espagne.

Rome, qui avoit seule une guerre continuelle, vainquit toutes les républiques, les unes après les autres. Elle vainquit ensuite les roix par le moyen des roix: Philippe, avec le secours d'Attale, et Antiochus, avec le secours d'Attale et de Philippe.

1508 (94. I, p. 87). — On a pitié de voir Annibal, de retour de Trébie, de Cannes et de Trasimène, aller faire la police dans Carthage!

1509* (1526. II, f° 231 v°). — Dans les guerres puniques, Carthage eut sans doute d'aussi grands succès que les Romains[1]. Toute la différence fut que les uns firent la paix dans le temps de leur prospérité; les autres, dans celui de leurs malheurs.

VI. GRÈCE ET TURQUIE.

1510 (212. I, p. 219). — Ce qui fit paroître les Grecs dans le Monde, c'est une crise qui se fit dans le corps de la Grèce, que cent petits tyrans gouvernoient. Toutes ces monarchies s'érigèrent en républiques. Dans ces temps nouveaux, la fureur pour la liberté leur donna un amour de la patrie, un courage héroïque, une haine des roix, qui leur fit faire les plus grandes choses. Leur puissance et leur gloire attirèrent chez eux les étrangers, et, par conséquent, les arts. Leur situation sur la mer leur attira le commerce.

1511 (1206. II, f° 92 v°). — Je disois : « Une preuve de la nouveauté des Grecs, ce sont les sentences qui ont rendu si célèbres ceux qui les ont dites, et qui

1. Je ne parle que des deux premières : car la troisième ne fut point une guerre, mais une conjuration.

nous paroissent si communes qu'on ne les remarqueroit pas aujourd'hui si un artisan les disoit. »

1512* (1547. II, f° 247). — « Les Crétois ont eu des roix. Ils s'en sont défaits, et ce sont les dix cosmes qui commandent en guerre, » dit Aristote (chapitre x, *De Republica Cretensium*, livre II). — Même manquement de ressort qu'en Hollande, depuis qu'elle n'a plus de stathouder.

1513 (210. I, p. 217). — *Lacédémoniens.* — Il n'y a rien qui résiste à des gens qui observent les loix par passion, qui soutiennent un État par passion, et non pas avec cette froideur et cette indifférence que l'on a le plus souvent pour la société où l'on est[1].

Idem, la plupart des républiques de Grèce et les premiers Romains.

1514 (1324. II, f° 185). — *Les Roix de Sparte.* — Il n'y en a peut-être pas eu dont la vie ait été plus exposée aux périls et peut-être plus longue : Agésilaüs vécut jusques à ... ans. Il faut voir l'âge des roix de Sparte et le comparer avec celui des roix de Perse et d'Égypte.

1515* (34. I, p. 38). — Les Athéniens soumettoient à leur empire les peuples vaincus; les Lacédémoniens leur donnoient leurs loix et leur liberté.

1. Je le mettrai dans les *Romains*. — Je l'ai mis.

Ceux-ci faisoient comme Hercule et Thésée; ceux-là, comme firent depuis Philippe et Alexandre. Chose merveilleuse! il n'y avoit pas plus d'ambition à Sparte qu'à Capoue, qu'à Crotone, qu'à Sybaris.

1516* (1943. III, f° 158). — La Grèce, du côté des terres, étoit d'une force invincible. Il falloit passer deux chaînes de montagnes, qui vont d'une mer à l'autre. Elle étoit invincible pour les Perses : car, ces montagnes une fois passées, ils se trouvoient dans un pays très fort d'assiette, entre ces montagnes et l'isthme de *(sic)* Peloponèse, qu'ils ne pouvoient passer; avec des *(sic)* petites armées, ils ne pouvoient pas conquérir; avec des *(sic)* grandes armées, ils le pouvoient moins encore.

1517* (1944. III, f° 159). — La Grèce étoit invincible pour les Perses : avec de petites armées, ils ne pouvoient pas conquérir; avec de grandes armées, ils le pouvoient encore moins. Il falloit qu'ils passassent les Thermopyles, qui séparoient la Phocide et la Locride de la Thessalie. Il falloit qu'ils passassent la chaîne de montagnes qui séparoit la Thessalie de la Macédoine. Après quoi, il falloit vivre dans les pays qui sont entre ces montagnes et l'isthme de Corinthe, lesquels sont très bornés.

1518* (37. I, p. 41). — Les Grecs avoient un grand talent pour se faire valoir. Il n'y avoit rien de bien merveilleux dans la guerre contre Xerxès. Ce prince fait bâtir un pont de bateaux sur l'Hellespont : chose

peu difficile. Il y fait passer son armée. Les Lacédémoniens se saisissent du passage des Thermopyles, où le nombre ne pouvoit donner de l'avantage qu'à la longue. Les Lacédémoniens sont exterminés; le reste des troupes grecques est battu et se retire. Xerxès passe, conquiert presque toute la Grèce. Tous ses avantages s'évanouissent par la bataille qu'il perd sur mer, où il y avoit peu d'inégalité. Il fallut mourir de faim, n'étant plus maître de la mer. Il se retire avec la plus grande partie de son armée et laisse Mardonius pour conserver ses conquêtes. Le combat se donne. Il est disputé. Les Perses sonts défaits et sont chassés de la Grèce.

Voilà, aux déclamations près, ce qui résulte des histoires grecques, ce qui fait une guerre semblable à mille autres; de laquelle on peut seulement conclure qu'une puissance maritime ne se détruit guère que par un autre puissance maritime supérieure, et que c'est une grande témérité d'exposer contre elle une armée de terre, si l'on n'est pas maître absolu de la mer.

Quant à l'histoire d'Alexandre, quoique la conquête soit vraye, il n'y a point d'homme de bon sens qui ne la voye, dans presque toutes les circonstances, grossièrement fausse.

Des gens qui avoient la fureur de faire imiter à leur prince Hercule et Bacchus imaginoient des aventures qui y cadrassent. Mais le monde du temps d'Alexandre n'étoit pas fait comme du temps d'Hercule.

1519* (99. I, p. 90). — Telle étoit, du temps d'Alexandre, la situation du Monde que tout ce qui n'étoit pas grec paroissoit à peine, et qu'il n'y avoit d'Univers que son empire.

Je ne trouve rien de si beau que l'embarras et la consternation de l'Univers après sa mort. Tout le monde se regarde dans un profond silence. La rapidité de ses conquêtes avoit prévenu toutes les loix. Le Monde pouvoit être soumis aux conquérants; l'admiration le maintenoit fidèle. On avoit vu le Monde une conquête, mais non pas une succession. Tous ses capitaines se trouvoient également incapables d'obéir et de commander. Alexandre meurt, et c'est peut-être le seul prince dont la place n'ait pu être remplie : l'homme manqua comme le roi; la succession légitime fut méprisée, et on ne put pas seulement convenir d'un usurpateur.

Cette grande machine, privée de son intelligence, se démembra. Tous ses capitaines partagèrent son autorité; personne n'osa, par respect, succéder à son titre[1]. Le nom de *Roi* parut enseveli avec lui, non pas, comme il est arrivé quelquefois, par la haine, mais par le respect qu'on avoit pour celui qui l'avoit porté.

Les nations captives oublient leurs chaînes et le pleurent; il sembloit qu'elles crussent que leur captivité ne commençoit que de ce jour, après avoir perdu celui-là seul à qui il n'étoit pas honteux d'obéir.

1. Mis dans l'*Esprit des Loix*.

1520* (1499. II, f° 224 v°). — Persée, roi de Macédoine, avoit des qualités qui éblouirent d'abord son siècle; mais son esprit sembloit être fait pour sa propre ruine. Dès qu'il avoit le moindre succès, il trompoit ses alliés; au moindre revers, il tomboit dans une consternation qui lui ôtoit le sens. Il avoit une avarice stupide qui lui faisoit regarder la conservation de ses trésors comme indépendante de celle de son royaume. Il se sentoit l'esprit assez fin pour aimer les affaires; mais son cœur étoit assez lâche pour l'empêcher d'y réussir.

Les particuliers n'ont souvent besoin que des qualités de l'esprit; les princes, plus exposés aux caprices de la Fortune, ont encore besoin des qualités de l'âme. Ils peuvent trouver les qualités de l'esprit dans leurs ministres; les sentiments, ils ne les trouvent qu'en eux-mêmes.

1521* (1522. II, f° 231). — Après la première prise de Constantinople, l'Europe, craignant pour elle, reconnut qu'elle avoit affoibli elle-même sa barrière, et ce fut une faute qu'elle chercha en vain à réparer.

1522* (771. I, p. 503). — Dans la dernière révolution de Constantinople, lorsque l'empereur nouveau a vu que les Janissaires rebelles avoient commis assez d'insolences pour se rendre odieux, il les a exterminés et punis.

VII. ROME.

1523 (706. I, p. 479). — Dans le livre *Origo Gentis Romanæ,* qu'on croit d'Aurelius Victor, les Latins, colonies d'Albe faites sous le règne de Latinus Sylvius : Préneste, Tibur, Gabies, Tusculum, Cora, Pometia, Locri, Crustumium, Cameria, Bovillæ, *cæteraque oppida circumquaque.*

Cependant, toutes ces villes n'étoient pas de la nation latine. Cora et Pométie étoient de la ligne des Volsques. Ces villes changeoint souvent de parti. Aussi Tite-Live (Ire décade, livre II) distingue les anciens Latins de ceux qui étoient entrés dans l'alliance de ces peuples. Crustumère, d'abord, dans la ligue des Sabins; ensuite, dans celle des Latins.

1524* (1476. II, f° 218 v°). — A Venise, comme à Rome, la monarchie a été avant la république. Tite-Live dit que, sans les Roix, l'Empire n'eût pas été fondé. Je ne sais pas si sa réflexion est juste. Ces roix électifs n'opprimèrent point le peuple. Ils le tinrent toujours en guerre, parce que leur principale fonction étoit de commander. Ils l'endurcirent; ils l'augmentèrent. Leur gouvernement avoit beaucoup de force mêlée avec beaucoup de douceur.

1525* (1507. II, f° 228). — Le Peuple ne suit point

les raisonnements des orateurs. Il peut être frappé par les images et par une éloquence qui a des mouvements; mais rien ne le détermine bien que les spectacles, et, si l'on suit l'histoire des passions du Peuple dominateur, on verra que tous ces grands mouvements ne sont venus que par la vue de quelque action inopinée. La mort de Lucrèce fait chasser Tarquin. L'action de Brutus, qui fait mourir ses enfants, établit la liberté. La vue de Virginie, tuée par son père, fait chasser les Décemvirs. Le spectacle de ce débiteur qui sort des prisons déchiré de coups fait retirer le peuple de la Ville. Celui de ce jeune homme à la pudicité de qui un créancier a attenté fait faire des loix nouvelles. Quand Manlius est accusé, le peuple, qui le voit tendre les mains vers le Capitole qu'il avoit sauvé, ne peut se résoudre à le trouver coupable, et il faut faire l'assemblée dans un lieu d'où l'on ne puisse voir ce grand objet pour qu'il soit condamné. La robe ensanglantée de César mit le peuple en fureur et perdit tout.

1526* (1549. II, f° 247). — Les disputes sur les loix agraires n'attaquèrent pas les fondements de la constitution. Les loix faites ou proposées à ce sujet furent, au contraire, un renouvellement de la discipline ancienne, des mœurs des ancêtres et une correction du mal qu'on avoit fait en éludant les loix. Les particuliers ne pouvoient pas même s'en plaindre : car, quoique les sociétés n'ayent été principalement établies que pour que chacun conserve son bien, cependant personne ne pouvoit appeler

son bien, ce qu'il avoit acquis en faisant une fraude à la Loi.

1527* (1551. II, f° 248). — Mais, enfin, cette démocratie (Rome) se corrompit et suivit, pour sa perte, le même chemin que prennent presque toutes les démocraties. Le peuple, qui déjà avoit toute la législation, voulut avoir toute l'exécution et ôta la force à toutes les magistratures, éluda toutes les loix et, pour ôter les mœurs, énerva la censure même. Toutes les affaires furent portées devant le peuple, débattues devant lui; rien, devant le Sénat; et les tyrannies de la liberté devinrent si insupportables que les principaux la défendirent sans courage, et que le peuple la perdit sans regret.

1528 (48. I, p. 53). — Il étoit permis à Rome à tout le monde d'accuser ceux qui étoient soupçonnés de vouloir opprimer la liberté de la République[1]. Mais, comme toutes ces accusations ne produisoient que des débats, elles ne faisoient qu'augmenter la division, armer les principales familles les unes contre les autres, et les remèdes contre les factions naissantes étoient bien longs, puisqu'on n'avoit recours qu'aux harangues. — A Venise, au contraire, le Conseil des Dix étouffe, non pas seulement les factions, mais les inquiétudes. — C'est une grande prudence que celle des Vénitiens, de ne réunir jamais, dans une même personne, les honneurs et la puissance.

1. *J'ai mis cela dans ce que j'ai fait sur la République romaine*.

1529 (440. I, p. 387). — Bonheur des Romains, qui n'eurent jamais qu'une seule guerre, et dont les ennemis ne se liguèrent jamais; de façon qu'ils les opprimèrent l'un après l'autre. Ils devenoient plus fiers à mesure des mauvais succès. Aussi Tacite dit qu'il étoit possible de les surmonter dans un combat, jamais dans une guerre : « *Facile superari posse prœlio, bello numquam.* »

1530 (748. I, p. 493). — Ce qui rendoit inaltérable la fortune des Romains, c'est que, sûrs de leur supériorité dans l'art militaire, ils faisoient les guerres offensives avec peu de troupes et employoient des forces prodigieuses dans les défensives.

1531* (1500. II, f° 225). — La situation de l'Italie favorisoit les Romains. Elle est très étroite du nord au midi, et elle est coupée de l'est à l'ouest par l'Apennin. Les Romains se tenoient sur les montagnes, d'où ils avoient l'œil sur toute la plaine et sur Annibal. Polybe dit qu'au siège de Capoue ils firent de grandes choses, parce qu'étant retranchés ils ne craignoient point la cavalerie numide.

1532* (1498. II, f° 224 v°). — Les conditions de paix imposées par les Romains étoient prises des idées de ces temps-là, où l'on ne cherchoit pas tant à s'agrandir qu'à affoiblir ses ennemis. Ainsi la paix que les Lacédémoniens donnèrent aux Athéniens fut telle qu'ils auroient les mêmes amis et les mêmes ennemis, les mêmes galères, etc.

1533* (1502. II, f° 225 v°). — La République romaine avoit un grand avantage sur la carthaginoise : lors de la seconde guerre punique, la première étoit une démocratie qui se gouvernoit selon l'ordre et les règles d'une aristocratie ; la seconde étoit une aristocratie qui tournoit à l'oligarchie[1].

1534* (1247. II, f° 103). — Voyez la destruction que causa l'Empire romain ! Tite-Live dit que, de son temps, à peine pourroit-on trouver dans le pays des Samnites ..... de gens de guerre. Plutarque dit que, de son temps, on pourroit à peine trouver dans toute la Grèce ..... de gens de guerre. C'est qu'avant les Romains le Monde étoit divisé en une infinité de petits États. Les Macédoniens et les Carthaginois en ébranlèrent plusieurs ; les Romains les détruisirent tous. Or, dans toutes ces petites républiques, etc.

1535* (1483. II, f° 220 v°). — Établissement de la puissance de Rome, c'est-à-dire de la plus longue conjuration qui ait jamais été faite contre l'Univers.

1536 (605. I, f° 448 v°). — Les Romains se croyoient dans un état de grandeur où ils n'avoient plus rien à espérer, ni à craindre, lorsqu'ils se virent en danger de périr. Les Cimbres et les Teutons parurent en un moment : ennemis inconnus, qui étonnoient par leur nombre, leur férocité, leurs cris ; qui atta-

1. Voyez mon extrait d'Aristote, page 103.

quoient, comme Annibal, Rome dans l'Italie; enfin, qui venoient pour détruire ou pour être détruits. Marius eut le bonheur de les exterminer et recula de plusieurs siècles la grande révolution que les nations du Nord devoient faire.

1537 (707. I, p. 479). — La conjuration de Catilina n'est fameuse que par le nombre des scélérats qui la formèrent et des grands personnages qui cherchèrent à la favoriser : car, d'ailleurs, c'étoit un dessein mal conçu, mal digéré, et qui étoit moins l'effet de l'ambition que de l'impuissance et du désespoir.

1538 (1063. II, f° 64 v°). — Il n'est pas étonnant que Pompée et César fussent jaloux l'un de l'autre : chacun de ces premiers hommes du Monde ne pouvoit avoir de supérieur que l'autre. Mais nous, pourquoi serions-nous jaloux de quelqu'un? Que nous importe qu'il soit au-dessus de nous, ou non, puisque tant d'autres y sont déjà?

1539* (1521. II, f° 231). — Pompée se vantoit mal à propos, en abandonnant l'Italie, de suivre l'exemple de Thémistoclès : car il fuyoit devant 6,000 hommes, et Thémistoclès, devant 900,000 [1].

1540* (194. I, p. 191). — *République romaine, Sylla.* — La victoire de César eut le même effet à l'égard

1. Plutarque ne dit-il pas quelque chose de cela? — Voir Plutarque.

de la République romaine qu'auroit eu la victoire de Marius contre Sylla, s'il l'avoit eue[1]; et, si Pompée avoit eu le dessus, peut-être auroit-il rendu la liberté à sa patrie, comme Sylla : car celui qui soutient le peuple, peuple lui-même, a des intérêts bien plus noyés que le noble qui soutient le parti des nobles.

Toutes les anciennes républiques périssoient par le peuple, qui autorisoit un homme contre le sénat.

Deux causes occasionnelles de la chute de la République romaine : la reddition de comptes que Caton fit faire aux Chevaliers; les partages des champs aux soldats.

Cause de la chute de l'Empire : le siège transporté par Constantin à Byzance.

1541* (195. I, p. 192). — Il ne faut point être étonné du changement d'esprit des Romains après César[2]. Ils étoient les mêmes que du temps des Gracches, des Marius et des Catilina; sans compter que ce changement n'est pas plus grand que celui que nous avons vu dans notre France, de siècle en siècle; surtout le passage de Charles VII à Louis XI.

1542* (961. II, f° 22 v°). — On trouve, dans les premiers temps de la République, l'explication de ce qui se fit lorsqu'elle ne subsista plus. C'étoit les mêmes Romains dans d'autres circonstances. Les historiens, qui, pour la brièveté de la narration,

1. Mis dans le *Journal*.
2. *Mis cela dans la *République romaine**.

nous disent les faits sans entrer dans les causes, nous représentent les Romains, après la Révolution, comme un peuple tout neuf, et qui aimoit l'esclavage, parce qu'il sembloit le chercher.

1543* (1517. II, f° 230). — On peut juger du séjour enchanteur de Rome par les *Lettres* de Cicéron dans son exil, et par les *Tristes* d'Ovide et ses *Lettres* du Pont.

1544 (1399. II, f° 202). — Rome, esclave après Tibère, Caius, Claude, Néron, Domitien : tous les coups portèrent sur les tyrans; aucun, sur la tyrannie[1].

1545* (1515. II, f° 229 v°). — Cette idée de diviniser les hommes n'étoit pas nouvelle, et Caligula n'avoit pas tant de tort que l'on s'imagine de trouver étrange que les Juifs ne voulussent pas placer sa statue dans son (*sic*) temple; et ce prince, qui rioit si fort de ce qu'ils ne mangeoient pas de cochon, devoit regarder comme une pure opiniâtreté de ce *(sic)* qu'ils ne vouloient point faire pour lui, ce que les peuples d'Asie et de Grèce avoient fait pour leurs magistrats romains.

Séjan portoit ce système jusqu'au bout : il faisoit des sacrifices à lui-même.

1546* (1523. II, f° 231). — Cette coutume (de se

1. Mis dans les *Loix*.

faire adorer) ne pouvoit pas être plus ancienne chez les Grecs que le règne d'Alexandre, puisque sa folie à cet égard souleva si fort sa nation. Il y a apparence que cette manie passa de lui aux roix grecs, ses successeurs, et de là aux magistrats romains[1].

1547* (1518. II, f° 230). — Comme Galba, Othon et Vitellius furent faits, coup sur coup, empereurs par les soldats, et ces deux derniers, presque en même temps, on sentit, sous leur règne, un mal nouveau, qui n'avoit pas paru jusqu'alors, qui est le pouvoir que diverses provinces et armées se donnèrent d'élire; et, quoique ces empereurs ne fussent pas plus méchants que les autres, on leur a prodigué les noms de *tyran*, et on a fait tomber le malheur de la chose sur leurs personnes.

1548 (24. I, p. 18). — Quand Commode fit son cheval consul, il se fit un grand affront : il ôta l'illusion des dignités, et même de la sienne.

1549* (1538. II, f° 240 v°). — Cette impuissance irritée qui inspira aux roix de Perse de donner des prix à ceux qui inventeroient des voluptés nouvelles, fit établir à quelques empereurs des Romains une charge de *tribun des voluptés*, dont parle Cassiodore.

1550 (98. I, p. 88). — Julien n'étoit point apostat : car jamais il ne fut proprement chrétien; car on ne

1. Voir si M. l'abbé de Mongaut a fait cette réflexion.

sauroit être chrétien sans renoncer au Paganisme, au lieu qu'on peut être payen sans renoncer au Christianisme : le Paganisme adoptant toutes les sectes, même les intolérantes. C'est pour cela que le changement de Constantin ne fit pas de révolution dans l'Empire.

Du temps de Constantin, [de] ses enfants et de Julien même, le Christianisme étoit très peu étendu. Le Paganisme florissoit comme avant sous Constantin, et il ne fut détruit que sous Théodose.

Il y a apparence que Julien, à son retour de Perse, auroit été fatal au Christianisme ; mais sa mort, fortifiée du préjugé de punition divine, fut un coup très favorable, parce qu'il frappa les esprits chancelants.

On ne sauroit assez admirer la modération de cet empereur sur les discours séditieux que le clergé chrétien tenoit contre lui, même en sa présence, et jamais on n'a porté le crime de lèse-majesté plus loin que l'on fit contre lui.

1551 (699. I, p. 477). — La raison qui fit établir aux Goths, qui envahirent l'Empire romain le gouvernement républicain, c'est qu'ils n'en *(sic)* connoissoient point d'idée d'un autre, et, si, par hasard, un prince s'étoit avisé, dans ces temps-là, de parler d'autorité sans bornes et de puissance despotique, il auroit fait rire toute son armée, et on l'auroit regardé comme un insensé.

1552* (1512. II, f° 229). — *Sur Justinien.* — Si César

avoit exécuté son dessein de compiler les livres des anciens jurisconsultes, il l'auroit bien mieux fait que Justinien, qui n'étoit pas assez ferme.

1553* (966. II, f° 23 v°). — On pourroit croire que Dieu qui aime les hommes, * et qui ne s'embarrasse pas si sa religion est, quant au pouvoir (?) extérieur, dans la gloire ou dans l'humiliation, parce que, dans l'un et l'autre cas, elle est également propre à faire son effet naturel, qui est de sanctifier; on pourroit croire (dis-je) que Dieu, par amour pour la Nature humaine*, souffrit pour lors l'affreuse inondation des Mahométans dans l'Empire, afin de la délivrer de tant de tributs, impôts et maltôtes qui s'y faisoient.

Les hommes furent étonnés de se voir sous un gouvernement où ils ne virent ni avarice, ni rapines; où, au lieu de cette suite continuelle de vexations que l'avidité subtile des Empereurs avoit imaginée, [ils] ne se virent soumis qu'à un tribut simple, payé aisément, reçu de même : ce qui fut sans doute la cause de la facilité qu'ils *(sic)* trouvèrent dans leurs conquêtes.

1554 (1156. II, f° 80 v°). — J'ai lu, dans Pithou, le *Sextus Rufus*, qui est un abrégé de l'histoire romaine fait en faveur de Valentinien. Tout se réduit à un détail de la manière dont chaque pièce qui formoit l'Empire romain y a été attachée, et est en cela curieux.

VIII. ITALIE.

1555 (522. I, p. 422). — Le bonheur des Papes fut que le Royaume d'Italie fût joint avec l'Empire, et que les Empereurs allèrent habiter dans le Royaume de Germanie. Ainsi les Empereurs étant Allemands, 5 les Papes eurent occasion de prendre la défense de l'Italie contre l'invasion des Allemands[1].

1556 (441. I, p. 388). — Il me paroît que ce qui fit que Rome se peupla dans un quartier qui ne l'étoit point autrefois, c'est qu'au retour des Papes à *(sic)* 10 Avignon, ils allèrent loger au Vatican, et non au Palais de Latran.

1557 (618. I, f° 450 v°). — Jamais les portes de l'Enfer ne s'ouvrirent davantage que lorsqu'on vit le plus méchant des hommes sur la chaire de saint 15 Pierre; chose qu'il faut moins attribuer à la perversité de ceux qui l'élurent, qu'à un secret jugement de Dieu sur les fidèles (Alexandre VI).

1558* (179. I, p. 163). — Sixte-Quint, dans cinq ans de pontificat, par son bon gouvernement, par 20 l'austérité des mœurs qu'il établit, par la destruction des bandits, par la protection continuelle donnée aux loix, se vit en état de faire des ouvrages

1. Mis dans la *Monarchie universelle*.

immenses dans Rome, d'amasser un grand trésor et de donner de la jalousie aux Espagnols.

1559 (623. I, f° 451). — Sixte-Quint avoit fait la plus grande fortune qu'un moine né même pour ambitionner cet état-là puisse faire. Il étoit du nombre de ceux que la Fortune élève quelquefois pour irriter les espérances de ceux qui l'adorent. Peu de papes l'ont précédé, aucun ne l'a suivi qui ait porté plus loin l'orgueil du rang suprême. Il osa voir, dans le désordre et dans la confusion des choses, qu'il falloit relever la Religion et abaisser les Espagnols, qui la protégeoient.

1560 (1633. III, f° 1). — J'aime ces hommes qui savent faire des grandes choses contradictoires. Sixte-Quint put mettre pour inscription à plusieurs de ses beaux ouvrages : « *Primo Pontificatus Anno,* » et ce même Sixte-Quint mit six millions d'or au Château-Saint-Ange, pour être employés dans les dangers du Saint-Siège. Ainsi cet homme savoit agir avec rapidité et pour sa gloire; il savoit agir lentement et pour la gloire des autres.

1561 (387. I, p. 362). — Quand je vois Rome, je suis toujours surpris que des prêtres chrétiens soyent parvenus à faire la ville du Monde la plus délicieuse, et qu'ils ayent fait ce que la Religion de Mahomet n'a pu faire à Constantinople, ni à *(sic)* aucune autre ville, quoique celle-ci ait pour base les plaisirs, et l'autre, la contradiction des sens.

Les prêtres de Rome sont parvenus à rendre la dévotion même délicieuse par la musique continuelle qui est dans les églises, et qui est excellente[1]. Ils ont établi les meilleurs opéras et en profitent. On y vit avec une liberté sur les amours de l'un et de l'autre sexe, que les magistrats ne permettent point ailleurs.

Pour le Gouvernement, il est aussi doux qu'il puisse être.

1562 (389. I, p. 363). — On a grande raison à Rome d'établir une inquisition sévère contre ceux qui sont assez malheureux pour parler ou écrire contre la Religion : car, dans les autres pays, c'est impiété; mais, à Rome, c'est impiété et rebellion.

1563 (447. I, p. 390). — L'État du Pape périroit s'il n'étoit attaché à un ressort éternel (qui ne peut s'user): car qui est pape souverain n'est que précaire, et que ceux qui ont les biens n'en jouissent encore que précairement.

1564 (361. I, p. 353). — Le cardinal Corsini a dit que l'invention des perruques a perdu Venise, parce que les vieillards, n'ayant plus de cheveux blancs, n'ont plus eu honte de faire l'amour. — J'ajoute que, dans le Conseil, on n'a plus distingué l'avis des vieillards d'avec celui des jeunes gens.

1565* (1546. II, f° 246). — J'ai vu rapidement une

1. Tous les chefs-d'œuvre de l'art qui sont dans les églises.

partie d'un manuscrit qu'on attribue à Frapaolo, qui contient des avis sur le gouvernement de Venise, à lui demandés, par quelque officier principal de cette république, sur les moyens d'en perpétuer la gloire.

Il l'a divisé en trois parties : ce qui regarde le Souverain; ce qui regarde l'État, c'est-à-dire les sujets; et la manière de se conduire avec les étrangers. Il trouve que le Grand-Conseil, étant composé d'un très grand corps de noblesse, sans choix, a trop d'autorité. Il voudroit qu'on augmentât celle du Sénat et du Conseil des Dix, qui sont choisis par leur mérite, et il croit que l'*avogadore*, magistrat qui peut appeler le Sénat et le Conseil des Dix devant le Grand-Conseil, est une magistrature qu'il faudroit restreindre, et qu'il faudroit prendre pour cette magistrature des gens qui n'auroient point trop de crédit, ou même qui auroient quelque tache, afin qu'ils fussent retenus par la crainte du Sénat ou du Conseil des Dix.

Il est certain que le Conseil des Dix et le Sénat appartiennent à l'aristocratie, et le Grand-Conseil, à l'oligarchie : on n'y vient point par la vertu, mais par la naissance.

Frapaolo désireroit que les sénateurs fussent choisis pour plus d'un an, et, en cela, il a raison : cela étoit ainsi à Rome et à Lacédémone.

Les Inquisiteurs d'État jugent sans formalité et peuvent faire mourir le Doge même, s'ils sont tous trois du même avis; mais le Conseil des Dix a des formalités.

1566 (Sp., f° 473 v°). — Horrible faute du roi Victor de n'avoir pas pris le marquisat de Finale, que l'Empereur lui offroit pour ses prétentions sur le Vigevano. Il n'eut ni le Vigevano, ni le marquisat de Finale. Par là, il auroit eu une communication du Piémont à la Mer, qu'il n'a pas. Oneille n'est rien et est détaché du Piémont. Nice est de l'autre côté des Alpes. Ce prince, dans la guerre passée, perdit cinq places, qu'on lui démolit : Nice, Montmélian, Verceil, Ivrée et Verrue. Tous les ducs de Savoye y avoient travaillé. Mais il a été bien dédommagé.

1567 (355. I, p. 345). — La vraye puissance d'un prince ne consiste que dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer. Ainsi il s'en faut bien qu'un duc de Savoye soit aussi puissant avec la Sardaigne que sans la Sardaigne; parce qu'on peut d'abord le prendre par ce côté foible, et que, s'il le fortifie, ou pendant la paix, ou pendant la guerre, il affoiblit ses états.

1568 (313. I, p. 331). — *Le duc de Savoye auroit un intérêt très grand d'échanger sa Sardaigne contre la Rivière du Ponant de l'État de Gênes. Les Génois aussi. Ils mettroient le centre de leur puissance à Bonifacio, qui est à la pointe de l'île de Corse, qui touche presque la Sardaigne, et formeroient là une grande puissance maritime.

**Primo*, il est de l'intérêt du roi de Sardaigne de ne point partager ses forces, et plus il peut être attaqué par grand nombre d'endroits, plus il est foible.

*La Rivière du Ponant est extrêmement à sa bienséance. Par le moyen de Savone, il pourroit faire même commerce que Gênes, et Gênes viendroit presque à rien. Mais elle s'en dédommageroit par la puissance nouvelle. Si les États de Sardaigne et de Corse devenoient puissants, ce seroit l'intérêt du prince qui possèderoit la Savoye et le Piémont : les princes les moins puissants ne se soutenant mieux que lorsque la puissance en Europe est plus partagée.

*Il ne doit point craindre de perdre le titre de *roi*, ayant déjà celui de *roi de Chypre*, qui lui en donnoit déjà les honneurs dans l'Europe, et il ne faut pas douter qu'augmentant sa puissance on disputât les honneurs*.

1569 (314. I, p. 332). — La Sardaigne sera toujours un misérable royaume entre les mains d'un prince chez qui elle ne sera que l'accessoire : en cas de guerre, occupée ou défendue avec de grande diminution de forces[1].

D'autre part, quels avantages les Vénitiens ont-ils tirés de leur Morée?

1570 (315. I, p. 332). — Charles-Emmanuel prit la Rivière du Ponant.

1. Tite-Live (livre X, IVe décade) dit : « On donna en Sardaigne plusieurs combats contre les Iliens, peuples qui ne sont pas, encore aujourd'hui, ni vaincus, ni assujettis de tous côtés. » (Page 304.)

Ce qui a fait la misère de ce royaume, c'est qu'il a toujours dépendu presque d'une puissance étrangère.

1571* (1490. II, f° 222 v°). — Qui l'eût dit, que, les maximes les plus cruelles du despotisme, ce seroit un peuple qui se vante d'être libre qui les auroit établies contre de malheureux sujets ?

Les Corses, dans leurs traités, ont été obligés de stipuler le Droit naturel, et la République de Gênes a signé le traité qui la couvre à jamais de confusion, par lequel elle s'engage de ne plus faire mourir les Corses sans procès, ni sur la conscience informée du Gouverneur.

Cette république, dans l'impuissance de réduire des peuples maltraités, envoye, de cour en cour, importuner tous les roix et acheter d'eux la vie de ces peuples, après l'avoir tant de fois vendue.

1572* (96b. II, f° 22 v°). — L'Italie n'est plus au centre depuis la découverte du Cap et des Indes Occidentales : elle est à un coin du Monde; et, comme le commerce du Levant est dépendant de celui des Indes, elle ne le fait qu'accessoire.

IX. ESPAGNE.

1573* (207. I, p. 209). — On ne peut penser sans indignation aux cruautés que les Espagnols exercèrent contre les Indiens, et, quand on est forcé d'écrire sur ce sujet, on ne peut s'empêcher de prendre le style de déclamateur.

Bartholomeo de Las Casas, témoin oculaire de

toutes ces barbaries, en fait un récit horrible. Les hyperboles dont les rabbins se servent pour décrire la prise de Biter ne présentent pas des idées si affreuses que la naïveté de cet auteur. Adrien punissoit des révoltés. Ici l'on extermine des peuples libres. Des peuples aussi nombreux que ceux de l'Europe disparoissent de la Terre. Les Espagnols, en découvrant les Indes, ont montré en même temps quel étoit le dernier période de la cruauté.

Il est heureux que l'ignorance dont les Infidèles font profession leur dérobe nos histoires. Ils trouveroient là de quoi se défendre et de quoi attaquer. S'ils jugeoient de notre religion par les idées que leur en auroient donné la destruction des Indiens, la Saint-Barthélemy et cinq ou six traits aussi marqués que ceux-là, qu'auroit-on à leur répondre ? Car, enfin, l'histoire d'un peuple chrétien doit être la morale pratique du Christianisme. On a fait voir, dans les *Lettres persanes*, la vanité des prétextes qui avoient forcé les Espagnols à en venir à cette extrémité : moyen unique de conserver, et que, par conséquent, les Machiavélistes ne sauroient nommer *cruel*. On l'a prouvé par la conduite opposée des Portugais, qui ont été chassés de presque partout. Mais le crime ne perd rien de sa noirceur par l'utilité qu'on en retire. Il est vrai qu'on juge toujours des actions par le succès; mais ce jugement des hommes est lui-même un abus déplorable dans la Morale.

Si la Politique a été le motif, la Religion a été le prétexte. Il y a longtemps qu'un poëte s'est plaint

que la Religion avoit enfanté les plus grands maux, et il faut bien que cela fût vrai dans la Religion payenne, puisque cela n'est pas même toujours faux dans celle de Jésus-Christ.

Quel abus de faire servir Dieu à ses passions et à ses crimes? Y a-t-il de plus mortelle injure que celle que l'on fait sous prétexte d'honorer?

1574 (611. I, f° 449 v°). — Il auroit fallu que les Espagnols eussent tiré autant d'Indiens pour l'Espagne qu'ils ont envoyé d'Espagnols dans les Indes.

1575 (620. I, f° 450 v°). — Le roi d'Espagne étoit catholique de bonne foi: c'est-à-dire d'une religion qui accommodoit si bien son ambition.

1576* (898. II, f° 11). — Dans l'*Histoire d'Espagne* de M. l'abbé de Bellegarde, le grand-inquisiteur Turrecremata (fut le premier) ayant offert une amnistie générale, plus de 17,000 personnes vinrent volontairement avouer leurs crimes dans l'espérance de l'absolution. « Mais on les trompa: » plus de 2,000 furent brûlés, et les autres se sauvèrent en divers royaumes. — On ne peut pas lire ces mots : « *Mais on les trompa* », sans sentir dans son cœur de la tristesse.

1577 (1074. II, f° 66 v°). — Je disois que Philippe V devoit sa couronne aux chevaux d'Andalousie, qui *(sic)* montoient ses Espagnols, et au vin d'Espagne, qui tuoit les Anglois.

1578* (1678. III, f° 29 v°). — *Espagne.* — Patino a fait une sottise; c'est de mettre toutes ses forces de mer à Cadix. Cela coûta plus. Les matelots de Biscaye et de Catalogne ont 200 lieues avant d'arriver chez eux, depuis qu'ils sont débarqués.

Le roi de France n'a pas tous ses vaisseaux dans un seul port.

1579 (2220. III, f° 464 v°). — Les Espagnols et les Portugais sont encore en tutelle dans l'Europe.

X. FRANCE.

1580* (927. II, f° 16). — Sur les historiens de France : « *Ut, sicut prima ætas vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos quod in servitute.* »

1581* (189. I, p. 188). — Le père Lecointe soutient contre toute l'antiquité, dans ses *Annales ecclésiastiques*, que l'assemblée des François n'envoya point au Pape pour le consulter sur la déposition du dernier roi de la première race. Le père Châlons, de l'Oratoire, dans une *Histoire de France* dont l'extrait est au *18e Journal des Sçavans* de l'année 1720, dit qu'il n'y a pas d'apparence que le Pape eût voulu commettre une si grande injustice. Cela est plaisant : il ne veut pas que le Pape puisse faire une chose qu'il avoue que tous les seigneurs ont faite.

1582* (190. I, p. 189). — Je ne puis concevoir les historiens françois.

Voyez comme le père Alexandre révoque en doute les faits les plus constants de l'histoire fran-
5 çoise, pour diminuer l'autorité du Pape. Comment peut-on démentir tous les historiens contemporains? Peut-on nier que l'aveuglement ne fût grand dans ces temps-là sur l'autorité du Pape? Nier un de ces faits particuliers qu'est-ce que cela avance? Toute
10 l'histoire en corps n'est-elle pas un monument de l'aveuglement de nos pères à cet égard? Pour moi, j'aimerois mieux ne point écrire d'histoire que d'en écrire pour suivre les préjugés et les passions du temps.

15 Tantôt, l'un vous fera descendre les Capets des Mérovingiens; tantôt, l'autre voudra que le nom de *très chrétien* ait été toujours affecté aux princes françois.

On ne fait pas un système après avoir lu l'histoire;
20 mais on commence par le système, et on cherche ensuite les preuves; et il y a tant de faits dans une longue histoire, on a pensé si différemment, les commencements en sont ordinairement si obscurs, qu'on trouve toujours assez de quoi faire valoir
25 toutes sortes de sentiments.

1583 (925. II, f° 15 v°). — Si le système de l'abbé Dubos est vrai, quelle seroit l'origine des servitudes en France?

1584* (1488. II, f° 222). — Il me semble qu'il manque

toujours quelque chose aux ouvrages qu'on nous a donnés sur l'histoire de France. Peut-être peut-on dire de la plupart des auteurs qui en ont écrit, que les uns avoient trop d'érudition pour avoir assez de génie, et que les autres avoient trop de génie pour avoir assez d'érudition.

1585 (1171. II, f° 81 v°). — Je trouve dans Tacite, *De Moribus Germanorum,* la raison bien naturelle de la grande autorité que les évêques prirent chez les Francs convertis au Christianisme[1]. Cela étoit dans leurs anciennes mœurs. « *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt; nec Regibus infinita aut libera potestas..... Ceterum neque animadvertere, neque vincire, neque verberare quidem, nisi sacerdotibus est permissum; non quasi in pœnam, nec Ducis jussu, sed velut Deo imperante, quem adesse bellatoribus credunt.* »

Le même Tacite nous fait voir l'origine de notre coutume d'être toujours armés : « *Nihil... neque publicæ neque privatæ rei, nisi armati agentes.* »

De même, la coutume de se louer à la guerre : « *Si civitas in qua orti sunt longa pace et otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultro eas nationes quæ tum bellum aliquod gerunt.* »

1586 (1172. II, f° 81 v°). — De ce que Tacite dit des Germains : « *Omnibus iis idem habitus,* » cela prouve qu'ils n'avoient point été vaincus, et qu'ils n'avoient

1. Mis dans les *Loix*.

fait qu'envoyer des colonies ailleurs, sans en recevoir.

1587* (1548. II, f° 247). — *Les Germains.* — « *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt,* » dit Tacite, *De Moribus Germanorum*[1]. C'est ce qui fit la différence du pouvoir des maires et des roix, et de leurs différents titres. Cela fut cause que les roix de la seconde race furent électifs, parce que la couronne fut jointe à la mairerie *(sic)* du Palais.

1588* (1250. II, f° 103 v°). — Les Francs s'incorporèrent d'abord avec les nations vaincues; non, les Saxons, ni les Bretons; et les Goths, pendant trois cents ans qu'ils régnèrent en Espagne, ne contractèrent de mariages, ni ne se mêlèrent avec les Espagnols. De là, je tire l'origine de leur décadence et de la supériorité des Francs.

1589 (1087. II, f° 67 v°). — L'histoire du soldat que Clovis tua parce qu'il ne vouloit pas rendre un vase du butin où il avoit part, et que l'abbé Dubos employe pour prouver l'autorité de Clovis, prouve bien mieux son impuissance. Ne croyez pas qu'un Janissaire refuse quelque chose au Grand-Seigneur. Le corps des Janissaires le tuera bien; mais un Janissaire ne lui désobéira jamais.

1590 (199. I, p. 195). — Voici ma raison pour prou-

1. Mis dans les *Loix*.

ver que la première race étoit héréditaire : c'est cette longue suite de roix, tous sans puissance et sans autorité. Il falloit donc que les François eussent pour la famille de Mérovée un respect à peu près pareil à celui que les Turcs ont pour le sang d'Othoman *(sic)* : ce qui présuppose une couronne héréditaire et non élective. Et, si elle avoit été élective, comment auroit-on élu tous ces insensés ?

1591* (1961. III, f° 261 v°). — *Dagobert.* — Ses actions sont pesées : d'un côté sont ses péchés, qui trébuchent; un moine met dans l'autre plat de la balance l'abbaye de Saint-Denis, des moines bien gros et bien pesants. Il auroit fallu bien des péchés pour résister à cela.

1592* (2036. III, f° 334). — Je remarque que, quand les Barbares inondèrent l'Empire romain, ils n'exercèrent point de cruauté particulière contre les ecclésiastique et ne firent pas paroître de zèle de religion : uniquement curieux du butin et de la subsistance. Mais les mêmes Barbares, qui inondèrent l'Empire de Charlemagne, exercèrent d'étranges barbaries contre les ecclésiastiques, l'Église *(sic)*, les monastères.

Quand les Romains chassèrent les Barbares et les obligèrent, par frayeur, de refouler vers la Scandinavie, ils ne leur parlèrent point de religion, mais de prendre les mœurs romaines, de payer des tributs, d'obéir. Quand les Francs rentrèrent dans la Germanie, ils ne leur parlèrent que de baptême,

d'églises, de monastères, de prêtres; de sorte que les Saxons et autres peuples qui refluèrent se retirèrent enragés contre la Religion chrétienne et s'attachèrent d'autant plus à leur culte qu'on avoit voulu les faire changer, et ils établirent une rude inquisition parmi eux. Ainsi, quand ils sortirent, ils sortirent avec leur haine et leurs préjugés. Ainsi les mêmes peuples différèrent de conduite et de fureur dans leurs invasions.

On ne peut douter que les Germains n'ayent été se mêler avec les Scandinaviens. Tacite parle des Suions. L'ancienne langue suédoise et l'ancienne langue danoise ont de la conformité avec l'ancienne langue germaine, soit que ce fût le même peuple qui se fût grossi par les raisons susdites, soit qu'en se retirant en foule dans le fond du Nord, ils soyent devenus la principale partie de la Nation.

1593 (197. I, p. 194). — *Charlemagne.* — Son injustice en dépouillant les Lombards et favorisant l'usurpation des Papes.

Les Papes favorisent la Maison carlienne dans son usurpation, et les Carliens favorisent les Papes dans la leur.

Les Mérovingiens furent exclus sans cause.

Charlemagne releva la puissance des Papes, parce que son autorité étoit fondée sur cette puissance. J'ai ouï faire cette réflexion : que la raison pour laquelle il donna des terres au Saint-Siège étoit qu'elles étoient frontières des deux empires et servoient de barrière entre l'Empire d'Occident et

d'Orient. Or, il ne craignoit pas que l'Empereur d'Orient et le Pape, lesquels se portoient une haine mortelle, s'accommodassent jamais.

1594 (752. I, p. 495). — *Charlemagne.* — Sous lui, les peuples du Nord furent soumis, et le fleuve remonta vers sa source.

1595 (753. I, p. 495). — Du (?) temps des premiers successeurs de Charlemagne, il n'y avoit point de troupes réglées, et on ne mettoit point de garnisons dans les villes; il n'y avoit point de citadelles; de façon qu'il étoit impossible de maintenir dans la fidelité une nation éloignée, comme l'exemple des Saxons et des Italiens le fit voir.

1596 (1051. II, f° 61). — J'ai dans la tête (et, pour cela, il faudroit bien lire toutes les chroniques de France et de Normandie recueillies par André Duchesne) que la Bretagne ne fut pas donnée tout entière aux Normands; mais seulement le pays de Nantes, et ce qui environnoit la basse Loire. C'étoit une pratique constante chez les Normands de se saisir d'une île, à l'embouchure d'une rivière, où ils se fortifioient[1]. De là, ils portoient leurs brigandages partout. Mais les pays qui étoient près de la partie basse du fleuve étoient ruinés par préférence.

1. Voyez mon *Spicilège,* où le czar Pierre Ier, avec de petits bâtiments qui contenoient quarante hommes à cheval, ravagea toutes les côtes de Suède: ils alloient plus vite que les garde-côtes.

D'où je conclus qu'on leur donna d'abord la partie de la Bretagne la plus ruinée. Il paroît même par le père Lobineau, livre IIIe, qu'il y avoit en même temps des comtes de Rennes, qui étoient restés, et il se pourroit de même, selon le sentiment du père Lobineau, qu'on n'auroit donné d'abord à Rollon qu'une partie de la Normandie, comme le diocèse de Rouen et les terres voisines, et que le Cotentin avoit déjà été donné aux Bretons. La partie orientale de la Normandie, étant plus près de l'embouchure de la Seine, me paroît avoir dû être ravagée par préférence.

1597 (627. I, f° 452 v°). — Les seigneurs françois n'usurpèrent point l'autorité royale : ils ne pouvoient usurper des roix ce que les roix n'avoient pas. Ils ne firent que continuer dans leurs familles de certaines charges, comme il arriveroit en Pologne si les palatinats devenoient héréditaires : le Roi ne perdroit d'autre droit que celui de nommer le palatin. Pour les fiefs, ils étoient à eux sous les conditions que les loix y mettoient, c'est-à-dire tandis qu'on pouvoit faire le service.

1598 (226. I, p. 246). — Notre duché de Guyenne a fait faire deux actions d'une grande probité [1] : Louis-le-Jeune et Saint-Louis la *(sic)* rendirent, l'un, à Aliénor, l'autre, aux Anglois.

1599 (1974. III, f° 279). — A la bataille de Bou-

1. Mais Louis-le-Jeune y fut forcé : jamais les sujets d'Aliénor ne lui auroient obéi.

vines, sous Philippe-Auguste, nous perdîmes les chartres de la Couronne et les registres qui contenoient le service que devoit chaque seigneurie; de sorte que nous savons ce que chaque ville grecque payoit, pour chaque seigneurie, au Conseil des Amphictions, et nous ne savons pas ce que chaque seigneurie payoit ou donnoit de gens de guerre à la Couronne.

1600* (191. I, p. 190). — *La Pucelle d'Orléans.* — Les Anglois la prirent pour sorcière; les François, pour prophétesse et envoyée de Dieu. Elle n'étoit ni l'une, ni l'autre. Voyez le même *Journal,* où on paroît porté à croire que c'étoit une fourberie, et voyez les raisons historiques qu'on en dit. Dans un fait de cette nature, pour peu que l'histoire se prête à une pareille explication, on doit l'embrasser, parce que la raison et la philosophie nous apprennent à nous défier d'une chose qui les choque si fort, l'une et l'autre. Le préjugé des sorciers n'est plus, et celui des inspirés ne subsiste guère[1].

Si l'histoire de la Pucelle est une fable, que peut-on dire de tous les miracles que toutes les monarchies s'attribuent, comme si Dieu gouvernoit un royaume avec une providence particulière de celle avec laquelle il gouverne ses voisins.

1601 (225. I, p. 245). — On a si fort loué l'action de Regulus que l'on ne sauroit guère louer celle

1. Voyez l'histoire de Jacques Cœur sur l'histoire de France: il étoit argentier de Charles VII.

de François Ier, qui, prisonnier de Charles-Quint, ayant cédé la Bourgogne pour sa rançon, s'excusa, dès qu'il fut libre, sur ce que la Bourgogne ne vouloit pas changer de maître. Mais il ne retourna pas à Madrid, comme Regulus, à Carthage.

1602 (615. I, f° 450). — *Catherine de Médicis.* — Elle étoit toujours entourée d'astrologues, de devins et de toutes ces sortes de gens qui suivent les âmes foibles.

1603 (621. I, f° 450 v°). — Catherine, femme dans le cabinet comme dans les ruelles, fit assembler les vieux Huguenots et plusieurs Catholiques, et prétendit leur prouver par une harangue que fit Pibrac, tirée de l'exemple des Persans, Turcs et Moscovites, la (?) soumission : exemples, à mon avis, très incapables de séduire des gens qui ont les armes à la main. C'est comme ce proconsul qui fit assembler tous les philosophes, sur la place d'Athènes, pour les accorder.

1604 (622. I, f° 451). — Catherine, femme qui fut la comète de la France. Heureuse, la France, si ce mariage n'avoit fait qu'avilir la majesté de ses roix!

1605 (619. I, f° 450 v°). — *Chancelier de l'Hôpital.* — Sa mort peut être mise au rang des calamités publiques.

1606* (236. I, p. 252). — Ce qui soutint le parti

huguenot dans la guerre civile qui se fit en Poitou et provinces de delà la Loire, sous Charles IX, fut la vente qui fut faite par les chefs des Huguenots des biens ecclésiastiques : les Huguenots de ces contrées y employant hardiment ce qu'ils avoient, à cause du bon marché et de l'espérance qu'on leur donnoit que l'autorité du Roi ni la Religion catholique ne rentreroient jamais dans ces contrées.

1607 (614. I, f° 450). — Jamais prince n'a fait une plus rude pénitence de ses vices que Henri III.

1608 (616. I, f° 450). — **Assassinat du duc de Guise.* — Dans quelques circonstances que le Roi se trouvât, il est impossible d'approuver ce qu'il fit. Il faut ou condamner cette action, ou, pour l'honneur de la Vertu, n'en porter point de jugement. Mais, pour Loignac et ses Quarante-Cinq, ils resteront toujours couverts d'une éternelle infamie*.

1609 (617. I, f° 450). — L'envie de Philippe II[d], de voir sa fille sur le trône de France, et celle de Louis XIV, de voir son petit-fils sur celui d'Espagne, ont également affoibli leur puissance.

1610 (2223. III, f° 465). — Le cardinal de Richelieu, meilleur sujet que citoyen; encore même mauvais sujet: car il sacrifioit le Prince quand il falloit le sacrifier à lui-même.

1611 (1368. II, f° 196). — Le cardinal de Retz étoit

plus propre à être à la tête d'une faction, et le cardinal de Mazarin, plus propre à être dans un cabinet.

1612 (279. I, p. 305). — Louis XIV avoit l'âme plus grande que l'esprit. Mad^e de Maintenon abaissoit sans cesse cette âme pour la mettre à son point.

1613 (1145. II, f° 79). — Louis XIV, ni pacifique, ni guerrier. Il avoit les formes de la justice, de la politique et de la dévotion, et l'air d'un grand roi. Doux avec ses domestiques, libéral avec ses courtisans, avide avec ses peuples, inquiet avec ses ennemis, despotique dans sa famille, roi dans sa cour, dur dans les Conseils, enfant dans celui de conscience, dupe de tout ce qui joue les princes : les ministres, les femmes et les dévôts; toujours gouvernant et toujours gouverné; malheureux dans ses choix, aimant les sots, souffrant les talents, craignant l'esprit, sérieux dans ses amours et, dans son dernier attachement, foible à faire pitié. Aucune force d'esprit dans ses succès, de la fermeté dans ses revers, du courage dans sa mort. Il aima la gloire et la religion, et on l'empêcha toute sa vie de connoître ni l'une ni l'autre. Il n'auroit eu presque aucun de tous ces défauts, s'il avoit été mieux élevé, ou s'il avoit eu un peu plus d'esprit[1].

1614 (1218. II, f° 95). — *Louis XIV.* — Il avoit dans

1. Voyez page 95 de ce volume.

leur perfection toutes les vertus médiocres et le commencement de toutes les grandes....; trop peu d'esprit pour un grand homme....; grand avec ses courtisans et les étrangers, petit avec ses ministres[1].

1615 (745. I, p. 493). — Louis XIV acheta Dunkerque 4 millions. Il n'a guère assiégé de places qu'il ait eues à meilleur marché.

1616 (1592. II, f° 455 v°). — J'ai ouï dire je ne sais où (ou ai lu) que Mad^e de Montespan sentit quelque atteinte de dévotion et vint à Paris. Il (?) ne vouloit pas qu'elle revînt à la Cour. M. de Meaux fut d'avis qu'elle revînt, mais à condition qu'elle seroit toujours entre trois ou quatre prudes. Le Roi vint, lui parla dans une embrasure; de là passa dans le cabinet. De là naquit ce visage moitié amour, moitié jubilé, qui est Mad^e d'Orléans.

1617 (728. I, p. 488). — Quand je vois Louis XIV mené par les Jésuites, et envoyer à ses ennemis des sujets, des soldats, des négociants, des ouvriers, son commerce, et chasser les Huguenots, j'ai plus pitié de lui que des Huguenots.

1618* (954. II, f° 21 v°). — Lorsque je vois un grand prince qui a régné de nos jours, malgré son bon sens naturel, séduit par un conseil aveugle, envoyer tout à coup à ses ennemis des sujets, des soldats,

1. Voyez page 79 de ce volume.

des négociants, des ouvriers, son commerce, je plains plus la Religion catholique, et, si je l'ose dire, je le plains plus lui-même que les Protestants.

1619 (1112. II, f° 75 v°). — Je n'ai point encore vu la lettre de Scarron où il dit : « Je me souviens encore de cette fille qui vint chez moi, qui avoit un jupon trop court de trois doigts, et qui pleuroit. » Cela a été imprimé, m'a dit M. de Fontenelle. Il faut voir les lettres de Scarron. Il étoit étonné lui-même de l'avoir épousée. Il faut savoir comment elle avoit passé de chez Scarron à la Cour. Elle alloit chez Ninon L'Enclos. On dit qu'elle descendoit de d'Aubigné, qui a écrit l'*Histoire*.

1620 (557. I, f° 437). — La France, qui se crut maîtresse de toute l'Europe parce qu'elle avoit eu de grands succès, entreprit la guerre pour la succession d'Espagne. Elle étoit déjà épuisée. Elle mit sur pied plus de troupes qu'elle ne pouvoit. Elle étendit ses forces : occupa l'Italie, d'un côté; se porta en Espagne et sur le Danube. Les vieilles troupes battues ou détruites sont suppléées par des troupes nouvelles, par des paysans. On croit que ce sont des troupes françoises; ce n'en sont point : ce sont d'autres armées que celles qui battoient *(sic)* dans les précédentes guerres. Jamais les bataillons complets, pendant que ceux des ennemis l'étoient toujours. D'ailleurs, les officiers misérables. Quand les officiers sont riches, ils peuvent secourir le soldat qui est malade : il a un chariot, un cheval; il y met un

soldat malade. Quand un officier a été à pied, et que vous lui dites, en arrivant, d'aller à une expédition, il n'a plus bonne volonté. Les soldats crèvent. Le grand secret, c'est d'avoir des troupes qui ne périssent point. Quand un soldat est malade, qu'il reste dans un buisson, il meurt, il déserte. Dans la dernière guerre, les bataillons ennemis plus forts débordoient toujours les nôtres. Si on avoit mis une corde, un bataillon ennemi auroit tiré deux de nos bataillons.

1621 (362. I, f° 438 v°). — Je dis qu'il n'est pas vrai que, quand nous aurions gagné la bataille d'Hochstædt, nous eussions été les maîtres de l'Europe. Notre frontière devenoit trop étendue. Les Allemands se seroient réveillés, et, au lieu de vendre des troupes, auroient fait leur affaire propre[1].

1622* (1529. II, f° 232 v°). — La frayeur nous fit faire à Turin la chose du Monde la plus prudente : ce fut d'abandonner l'Italie et de défendre les Alpes. Nous avions sujet d'espérer par la nature des choses de faire la guerre supérieurement en Espagne. Nous étions inattaquables en Alsace. Nous n'avions qu'à défendre la Flandre et laisser ranimer ce feu que tant de malheur avoit éteint.

1623 (645. I, f° 457). — Nous avons vu dans la dernière guerre une puissance dont la principale force

1. Mis dans les *Romains*.

consiste dans son crédit et dans son commerce, se servir de ces deux avantages pour envoyer combattre contre nous autant d'hommes qu'elle en pouvoit acheter. Tranquille au dedans, sans pourtant une seule place qui pût la défendre, elle réalisoit contre nous des richesses de fiction et devenoit spectatrice tranquille de ses mercenaires, qu'elle perdoit sans regret et réparoit sans peine; tandis que, par un esprit de vertige, nous attendions les coups pour les recevoir, et mettions sur pied de grandes armées pour voir prendre nos places, et décourager nos garnisons, et languir dans une guerre défensive, dont nous ne sommes point capables. Il falloit aller à cette nation, tenter sans cesse de passer la mer, et arroser de son sang et du nôtre sa terre natale. Lui faire la guerre, c'étoit la vaincre; la mettre en péril, c'étoit pour nous la conquérir. Nous lui faisions perdre ce crédit qui nous étoit si fatal, et jetions des soupçons sur celui d'une autre puissance maritime. Nous l'aurions contrainte de rappeler son Annibal, avec sa vieille armée, ou de faire la paix, ou de s'arrêter devant nous.

La seule grande entreprise que nous fîmes au dehors nous fut fatale. Nous allâmes réveiller la jalousie, la crainte et la haine d'une nation qui n'étoit qu'un instrument de cette guerre, qui, lente et presque immobile d'elle-même, recevant *(sic)* tout son mouvement d'ailleurs. C'étoit comme Antée, qui retrouvoit sans cesse les forces qu'il avoit perdues.

1624 (726. I, p. 487). — La constance de la Grande-

Alliance contre la France est presque une chose inouïe dans l'histoire, et, cependant, elle n'eut pas réellement l'effet qu'elle sembloit devoir attendre de tant de succès : qui étoit d'abaisser la France.

1625* (2039. III, f° 335 v°). — Lorsque le feu Roi voulut obliger Philippe V de chasser la princesse des Ursins, ayant longtemps tenté et jamais réussi, il chargea M. de Berwick d'en parler. Il y avoit dans la lettre : « Dites-lui qu'il me doit cela, non seulement parce qu'il est mon petit-fils, mais aussi parce que je lui ai mis la couronne sur la tête. Dites-lui tout! Mais ne lui dites pas que je l'abandonnerai : car il ne le croiroit jamais. »

1626 (380. I, f° 360). — Je veux faire une liste et voir combien de fois les François ont été chassés d'Italie, combien de fois ils en ont été chassés par leur indiscrétion avec les femmes. J'ai supputé, dans mon extrait de Pufendorf, qu'ils en ont été chassés neuf fois; presque toujours par leur indiscrétion, sans compter, après la bataille de Turin, leur retraite vers la France, qui ne vint que de leur impatience.

Je veux voir aussi combien de fois les Papes ont excommunié les Empereurs, et combien ils ont fait de fois révolter l'Italie et l'Allemagne.

1627 (1388. II, f° 200 v°). — Le seul homme que Saint-Cernin connût admirable, c'étoit le maréchal de Villars. Ce n'est pas qu'il n'eût du mérite ; peut-être plus que Saint-Cernin ne lui en connoissoit.

1628* (2144. III, f° 351 v°). — Je ne pardonnerai jamais au père Le Tellier: il est cause d'un nombre innombrable de nos sottises.

1629* (1958. III, f° 257 v°). — Le moindre frère J..... avoit l'habit du père Le Tellier, et il falloit compter avec lui. Barsac (?) ne disoit-il pas? « Nous sommes venus ici de notre chef. »

1630 (800. I, p. 514). — Le duc d'Orléans ne craignoit que les ridicules pour lui. C'étoit le siècle des bons mots: il se conduisoit par un bon mot, et on le gouvernoit par un bon mot. On détruisit la cabale du Parlement, en lui disant que Mad^e de Maisons espéroit le pas sur la princesse de ..... Le duc de Brancas détruisit M. de Canillac, grand parleur, en lui disant qu'un laquais étoit venu se louer à lui, ennuyé de M. de Canillac, qui lui faisoit passer les nuits à l'écouter. « Et de quoi l'entretient-il? — De ses querelles avec M. de Luynes et des conseils qu'il donne à M. d'Orléans. » Ainsi on ne peut pas définir le caractère d'un homme pareil. Pourquoi fut-il subjugué par l'abbé Dubois? Ceux qui l'ont connu sont obligés de s'écrier : *O altitudo!*

1631 (Sp., f° 470 v°). — M. d'Orléans, étant régent, dit à Mad^e d'Orléans qu'il lui donnoit tous ses livres, excepté pourtant ceux de chimie.

Le caractère de M. d'Orléans ne tenoit en rien ni de son père, ni de sa mère.

Voyez dans Burnet le caractère de Charles II[d], très semblable à celui de M. d'Orléans.

1632 (1396. II, f° 202). — *M. le duc d'Orléans.* — Il n'avoit point de suite; il étoit indéfinissable; on ne peut le définir qu'en ne le définissant pas.

1633 (1407. II, f° 203). — Je disois de M. d'Orléans (Régent) qu'il avoit fait du bien, mais qu'il ne faisoit pas le bien.

1634 (912. II, f° 13). — Rien ne prouve la facilité qu'il y a de gouverner un grand État que M. d'Orléans, malgré les défauts essentiels qu'il avoit pour une bonne administration.

Si M. le Duc n'avoit pas eu la sottise de se croire peu capable, il auroit gouverné tout comme un autre.

1635 (2132. III, p. 351). — La régence du duc d'Orléans étoit un beau spectacle.

1636* (1949. III, f° 256). — Le D. est un petit homme, sans mérite et naissance, qui a appris une espèce de jargon de finance, instruit par Chamil..., rebut de Démare..., échoppé à la Chambre de Justice, introduit chez....., uniquement propre à l'emploi où on le destine, qui est d'avilir une grande dignité. Il a vu avec plaisir les sceaux, de main en main, de reflux en reflux, descendre et tomber jusqu'à lui, et, comme si c'étoit le comble de sa fortune que la dégradation du poste qu'il va remplir, il est

charmé de la générosité de ceux qui, en le refusant, ont achevé de les *(sic)* mettre à sa portée.

1637 (2143. III, f° 351 v°). — On disoit que M. Law avoit eu beaucoup d'ennemis en France. « Oui, dis-
5 je, et des ennemis qu'il n'avoit jamais vus. On ne peut se raccommoder avec ceux-là. »

1638* (2042. III, f° 335 *bis*). — Je disois de M. le Duc qu'il cherchoit toujours la vérité et la manquoit toujours.

10 1639 (1964. III, f° 271). — Je disois : « On sait qu'il n'a tenu qu'à feu M. le Duc de faire épouser sa sœur au Roi. On voit, par les *Mémoires* de l'abbé de Montgon, qu'il avoit consenti que la branche d'Espagne succédât à la Couronne, au préjudice de
15 la ligne d'Orléans et, par conséquent, [de] celle de Bourbon. Eh bien! il a su faire cela! Eh bien! il ne s'est pas donné la réputation d'homme magnanime, et, parce qu'il étoit un sot, il s'est donné la réputation d'être un marchand de bled. »

20 1640 (1167. II, f° 81). — Le maréchal de Villeroy parloit toujours à son pupille de ses sujets, et jamais de ses peuples.

1641 (2113. III, f° 464 v°). — Je me souviens du Roi dans sa jeunesse : il n'avoit d'autre passion que de
25 crever cinq ou six chevaux par semaine, et on s'en plaignoit.

1642 (375. I, p. 359). — Je disois : « Je ne crois pas, comme Louis XIV, que la France soit l'Europe, mais la première puissance de l'Europe. »

1643 (391. I, p. 364). — Cette grande puissance que Dieu a mise entre les mains du Roi, mon maître, ne le rend pas plus redoutable à ses voisins. C'est un gage du Ciel pour la paix et la liberté de l'Europe. Et, comme les moindres princes mettent le courage à étendre leur pouvoir, les grands le mettent à modérer le leur.

1644* (933. II, f° 16 v°). — Cette grande puissance que Dieu a mise entre les mains du Roi, mon maître, ne le rend pas plus redoutable à ses voisins. C'est le gage de la paix de l'Europe. Plus fier du titre d'*ami* qu'il ne le seroit de celui de *conquérant*, le Ciel, en le faisant naître a fait toute sa grandeur, et il n'y ajoute que des vertus. Il croit que les Roix ne sont pas nés seulement pour faire le bonheur de leurs sujets, mais qu'ils sont destinés encore à faire la félicité du Genre humain. Tels sont les sentiments de la grande âme du...

1645 (914. II, f° 13). — *Le cardinal de Fleury.* — Il est parvenu à abattre le Jansénisme et à faire recevoir *la Constitution*[1] ; et cela, *per alluvionem,* en marchant lentement et ne faisant pas un pas qui n'allât à son but. L'allure contradictoire à elle-même

1. *Cela a bien changé*.

de M. d'Orléans, l'impétuosité de la plupart des autres, auroient rendu le mal sans remède.

1646* (1484. II, f° 220 v°). — J'ai trouvé dans un fragment de l'*Histoire* de Salluste un passage qui convient merveilleusement au caractère du feu cardinal de Fleury : « *Modestus ad omnia alia, nisi ad dominationem.* »

1647* (1509. II, f° 228 v°). — *Le cardinal de Fleury.* — L'histoire s'attendrira toujours sur celui qui fut les délices du peuple romain.

1648 (1976. III, f° 279). — Mad^e^ de ..... disoit du cardinal de Fleury, qu'il connoissoit les hommes assez pour les tromper, mais pas assez pour les choisir.

1649 (1595. II, f° 456). — Je disois que, du temps du Cardinal, on avoit toutes les incommodités de l'ordre, et qu'on n'en avoit aucun des avantages. »

1650 (1511. II, f° 229). — *Le maréchal de Belle-Isle et Chauvelin.* — Parce qu'ils avoient de l'ambition, ils se sont élevés. Parce qu'ils avoient de la folie, ils sont tombés.

1651* (1463. II, f° 215). — Il est singulier que, parmi nous, on fasse continuellement tout ce qu'on peut pour tenir le peuple dans l'ignorance et lui ôter, sur les affaires de l'État et celles de l'Europe, toutes sortes de lumières, et que, dans le même temps, on

suive si fort les préjugés, les impressions et la futilité des discours de ce même peuple, surtout de celui de la Cour. Ce sont de pareils discours qui ont fait entreprendre les deux guerres de 1733 et 1741.

1652* (1520. II, f° 230 v°). — *Projet de 1741.* — Je pourrois faire voir de même que les choses qui ont perdu notre royaume sont venues de gens qui avoient trop d'esprit pour en avoir assez, qui voyoient loin, et qui ne voyoient pas de loin, et qui ne sentoient pas que les grandes choses ne diffèrent des petites que par l'objet et se ressemblent dans la manière de faire.

1653 (1582. II, f° 455). — Nous avons vu, dans cette guerre de 1741, que les François, mauvais guerriers les trois premières années, deviennent admirables la quatrième. Ils apprennent ce métier et l'oublient. C'est Paris et les petites villes qui le fait *(sic)* oublier; mais, quand ils ont vu les camps, ils apprennent.

Les Italiens, mauvais guerriers, parce qu'ils habitent tous les villes.

1654 (1447. II, f° 212). — Je disois du projet de M. de Belle-Isle: « C'est un projet de plomb: on le relève sans cesse, et il retombe toujours. »

Je disois qu'il étoit comme les singes, qui montent toujours jusques au haut de l'arbre, jusques à ce qu'arrivés au bout ils montrent le c... »

1655 (1452. II, f° 213). — J'entends tous les jours

dire : « Il faut faire la guerre pour abaisser la Maison d'Autriche. » C'est pour cela que Belle-Isle a persuadé d'envoyer 100 millions et 80,000 hommes en Allemagne. Cela est une bêtise. Vous n'avez qu'à vous agrandir vous-mêmes par un bon gouvernement, et vous abaissez la Maison d'Autriche. C'est le seul moyen d'abaisser ses voisins qui soit raisonnable. Tout n'est-il pas relatif ?

1656* (2020. III, f° 315). — *Du 2 Février 1742.* — Nos affaires de Bavière sont désespérées. Nous sommes à présent, pour celles de Bohême, entre les mains du plus grand fou qui fut jamais. Il est parti du bal : car il part toujours du bal ; il a été en Saxe, il a été à Dresde, pour que l'Électeur lui donnât le commandement. De là, il s'est mis dans son chariot de poste et arrivé *(sic)* dans une auberge à Prague ; et cela, pour demander à l'intendant Séchelles qu'il lui fournît du pain pour ses troupes. De façon que nous en sommes pour 100,000 écus par mois, pour donner du pain de munition à ce roi. Quand la France et l'Angleterre auroient tous les trésors de l'Univers, ces gueux d'Allemands les leur tireroient ! Et, moi, je ne puis assez admirer la démence qui nous fait envoyer 100 millions et 80,000 hommes hors de chez nous, dont la moitié n'a presque plus de vie, pour exécuter le projet qui tourmentoit la tête d'un homme que le Diable berce depuis qu'il est au Monde.

Adieu, Monsieur, je vous parle comme un bon François, mais comme un François qui n'est point ivre.

XI. ANGLETERRE.

1657 (373. I, p. 358). — Un historien anglois a dit de Henri VIII, ce que nous pouvons fort attribuer à Louis XI, que, si l'on avoit perdu la mémoire des Denys, des Néron, des Caligula, ce règne pourroit en retracer l'idée. Henri VIII pendoit les Catholiques, qui ne le croyoient pas chef de l'Église; il brûloit les Protestants, qui s'éloignoient du sentiment des Catholiques. Pour (Sous) Louis XI, aucun seigneur n'étoit sûr d'être en vie le lendemain.

1658 (583. I, f° 445). — Je voyois dans l'*Histoire* de Burnet que Henry VIII, dans une loi qu'il fit, ordonnoit à tous ses sujets de croire que ..... La vie de Néron ne fait pas voir un tyran si cruel que celle de Henry VIII. Le peuple étoit gouverné, sous les formes de la justice, de la façon la plus injuste.

1659 (626. I, f° 452). — C'est une cruelle histoire que celle de Henry VIII. Pas un honnête homme dans tout son règne! Il en faut peut-être excepter Cranmer et sûrement More. C'est là que l'on voit que les tyrans qui veulent se servir des loix sont aussi tyrans que ceux qui les foulent aux pieds. Ce roi faisoit faire à son parlement les choses qu'il n'auroit jamais osé entreprendre lui-même. Quelles

loix qu'il fît faire, qui obligeoient une fille qu'un roi épouseroit de déclarer si elle n'étoit pas vierge, à peine de trahison. *Idem,* aux mères et parents qui l'auroient su, de faire pareille déclaration, à peine
5 de *misprision* et de trahison. On n'osa pas lui annoncer sa mort prochaine, de peur qu'il ne punît par le statut fait contre ceux qui auroient prédit la mort du Roi, qui étoit devenu trahison[1].

En 1539, sous ce règne, on commença à faire le
10 procès aux gens sans les entendre, et les condamner. Peut-être cela a-t-il pris son origine dans des temps plus barbares, comme (je crois) les bills d'*attainder*.

1660 (651. I, f° 458 v°). — Henry VIII, homme con-
15 tradictoire! Il faisoit pendre les Catholiques et brûler les Protestants. Il demandoit à son parlement des subsides pour la guerre; ensuite, il en demandoit pour la paix: laquelle (disoit-il) lui avoit coûté plus que la guerre la plus onéreuse. Il fit
20 déclarer son mariage nul avec Anne de Boulen, et la fit, en même temps, condamner comme adultère. Tout le reste de sa vie est de même pièce. Il fit Cromwel pair et chevalier de la Jaretière, et, ensuite, lui fit couper la tête pour cela.

25 1661 (787. I, p. 510). — Je ne suis pas étonné que Henry VIII eût une puissance tyrannique; c'étoit dans le moment où la puissance de la Noblesse

1. Voyez les deux roix Philippe III et IV, dans l'extrait de Sidney : ce qui est dit sur eux.

venoit d'être abolie, et où celle du Peuple commença à prendre le dessus. Dans cet intervalle, le Roi devint tyran.

1662 (648. I, f° 457 v°). — Dans les différents changements de religion en Angleterre, les ecclésiastiques des différents partis se brûloient tour à tour.

1663* (75. I, p. 66). — Quand Élisabeth donna des juges à Marie Stuart, elle affoiblit, dans l'esprit des Anglois, l'idée de la grandeur souveraine.

Il y a apparence que Cromwell n'auroit jamais imaginé de faire couper la tête à l'un *(sic)*, si on n'avoit fait couper la tête à l'autre.

1664 (1142. II, f° 78 v°). — *Mare liberum sive de Jure quod Batavis competit ad Anglicana Commercia*[1]. — Ils ne demandoient, d'abord, que la liberté; à présent ils demandent l'empire.

1665 (681. I, p. 470). — Si Charles Ier, si Jacques II, avoient vécu dans une religion qui leur eût permis de se tuer, auroient-ils reçu tant d'outrages de la Fortune? — Quelle mort que celle de l'un! et quelle vie que celle de l'autre[2]!

1666 (1514. II, f° 229 v°). — De nos jours, ceux qui jugèrent Charles Ier eurent presque tous une fin tragique. Il est impossible de faire des actions pa-

1. Livre imprimé à Leyde, 1689.
2. Mis dans l'ouvrage sur les Romains.

reilles sans avoir, de tous côtés, des ennemis mortels, c'est-à-dire sans courir une infinité de périls.

1667 (372. I, p. 358). — La République d'Angleterre n'a subsisté que pendant un petit intervalle: c'est celui qui est après l'abattement du parti du Roi et avant le commencement de la puissance militaire de Cromwell. Pendant Cromwell, ce fut tyrannie. Après lui, jusqu'au rétablissement, partie tyrannie, partie anarchie.

1668 (584. I, f° 445). — Je crois que c'est du temps de Charles II que l'on fit le procès à un homme pour avoir dit que le roi d'Angleterre ne guérissoit pas des écrouelles.

1669 (1203. II, f° 92 v°). — Le roi Guillaume, dans un débat, à qui on dit: « Mais, Sire, il pourroit bien arriver que l'on se mettroit en république, » répondit avec son sang-froid ordinaire: « Oh! C'est ce que je ne crains pas : vous n'êtes pas assez honnêtes gens pour cela. » Beau mot! et je m'étonne qu'un roi l'ait dit. Aussi étoit-ce un roi de nouvelle création. Il voyoit bien qu'il faut de la vertu et de l'amour pour le bien public pour faire une république. Aussi, après Cromwell, n'en put-on pas faire une d'un jour. On changeoit tous les huit jours de gouvernement; chacun ne songeoit qu'à ses intérêts; et il fallut, enfin, rappeler le Roi.

1670 (260. I, p. 271). — Par l'union avec l'Écosse,

la puissance de l'Angleterre s'est extraordinairement augmentée : car il falloit auparavant que le gouvernement envoyât de l'argent pour faire passer ce qu'on vouloit dans le Parlement, et on *(sic)* ne revenoit *(sic)* rien ou presque rien en Angleterre. Aujourd'hui, l'Écosse, qui ne devoit rien, est entrée en part des dettes de la Nation : elle paye à proportion. Tout le monde sort du royaume pour aller en Angleterre : les gens riches, les cadets des maisons; plus de Parlement à Édimbourg. Les tributs enlèvent tout l'argent.

Il est vrai que l'Écosse s'est cultivée et s'est attachée au commerce. Les paysans ont quitté les armes pour travailler. Ainsi elle ne s'est pas appauvrie; au contraire, s'est enrichie malgré les désavantages susdits.

1671 (528. I, p. 424). — Il n'est pas étonnant que Londres s'augmente : elle est capitale des trois royaumes et de tous les établissements des Anglois aux deux Indes.

1672* (151. I, p. 131). — Les Anglois ont la commodité de faire courir toutes sortes de libelles par le moyen de leur poste à pied[1]. La Reine témoigna au Parlement de 1713 qu'elle désireroit qu'on établît une loi pour réprimer la fureur des libelles. Le Parlement le refusa, et un membre dit que cela rendroit le Gouvernement trop puissant.

1. C'est pour cela qu'on n'a pas voulu l'établir à Paris.

1673* (814. I, p. 520). — En Angleterre, comme on voit, une liberté effrénée dans les papiers, on croit d'abord que le peuple va se révolter; mais là, comme ailleurs, le peuple est mécontent des ministres, et l'on y écrit ce que l'on pense ailleurs.

1674 (655. I, f° 459 v°). — Je disois : « S'il n'y avoit pas de roi en Angleterre, les Anglois seroient moins libres. » Cela se prouve par la Hollande, où les peuples sont plus dans l'esclavage depuis qu'il n'y a plus de stathouder : tous les magistrats de chaque ville, de petits tyrans.

1675 (625. I, f° 451). — Jacobites, à présent ridicules en Angleterre. C'est que le dogme de l'obéissance passive l'est devenu. En effet, il est inconcevable qu'il ait eu tant de crédit. Mais que ne peut pas soutenir et persuader le Clergé ?

1676 (657. I, f° 459 v°). — L'Angleterre est comme la mer, qui est agitée par les vents, qui ne sont pas faits pour submerger, mais pour conduire au port.

1677 (816. I, p. 523). — L'Angleterre est agitée par des vents qui ne sont pas faits pour submerger, mais pour conduire au port.

1678* (1429. II, f° 206). — Je disois que M. Walpole avoit toujours un foudre à la main et un bras de laine : *Dii lanatos pedes habent*. Les seigneurs qui protestoient contre lui dirent qu'il n'y avoit jamais

eu de ministre plus entreprenant dans les affaires domestiques et plus timide dans les étrangères.

1679* (2050. III, f° 339 v°). — Ce qu'il y a de malheureux actuellement en Angleterre, c'est que les gens le *(sic)* plus capables de la gouverner ne veulent point, d'autres ne peuvent point être ministres.

1680* (2049. III, f° 339 v°). — Les Anglois viennent de donner de l'argent à des électeurs pour faire l'Archiduc roi des Romains. C'est de l'argent perdu : la France ne veut point faire la guerre, et l'Allemagne avoit assez d'intérêt à faire l'Archiduc roi des Romains pour le faire *motu proprio*.

1681 (529. I, p. 424). — Cicéron, dans son livre *De la Nature des Dieux*, dit : « Si, dans la Bretagne, on voyoit des maisons, ne diroit-on pas qu'il y a des hommes ? Et, si on trouvoit une horloge, ne diroit-on pas qu'il y a là d'habiles ouvriers? Donc, lorsqu'on voit cet ordre de l'Univers..... » — Ce qu'il y a de plaisant, c'est que c'est de cette Bretagne barbare qu'aujourd'hui viennent les meilleures montres par tout le Monde. — Pembroke.

XII. ALLEMAGNE, HOLLANDE ET SUISSE.

1682 (346. I, p. 342). — Il n'y avoit personne qui ne dût juger que Charles-Quint alloit tout sou-

mettre, et les Papes le crurent si fort que, par crainte de sa puissance, ils perdirent l'Angleterre. La France, qui devoit lui résister, n'avoit ni cette autorité chez elle, ni cette puissance au-dehors qu'elle a à présent. Elle avoit de moins : Calais, partie de la Flandre, le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, la principauté de Sedan, partie du Luxembourg, la Lorraine, les Trois-Évêchés, l'Alsace, Strasbourg, Franche-Comté, Bresse, Bugey, Valromey et Gex, le Roussillon, le Béarn et la Basse-Navarre, et ses établissements aux Indes. Elle lui résista, cependant. C'est que la puissance de Charles étoit trop partagée.

1683 (353. I, p. 344). — L'Empereur seroit un des grands princes du Monde, si les Pays-Bas étoient abîmés par un tremblement de terre. C'est son foible que les Pays-Bas.

1684 (2117. III, f° 349 v°). — La dignité de l'Empereur tourne toujours la tête au Conseil de Vienne.

1685 (2123. III, f° 350). — Je trouvois à Vienne les ministres très affables. Je leur disois : « Vous êtes des ministres le matin et des hommes le soir. »

1686 (890. II, f° 9). — Sur les mauvais succès de l'Empereur dans la guerre de 1733 et 1734, je disois :

« Ce qui fait la vraye foiblesse de l'Empereur, c'est que cette cour n'est pas accoutumée à jouer

un premier rôle, ni en politique, ni en guerre. Du temps de la monarchie d'Espagne, c'étoit elle qui le jouoit en Italie et aux Pays-Bas; ensuite, les Hollandois; ensuite, le roi Guillaume; ensuite, la reine Anne. Ils ont été bien embarrassés quand il a fallu jouer un premier rôle. Sa *(sic)* monarchie a été faite tout-à-coup de pièces et de morceaux; la nôtre est une monarchie faite peu à peu. A mesure qu'on a vu un inconvénient, on l'a réparé. Mais la monarchie de Vienne n'a pas eu les établissements nécessaires pour conserver sa puissance. N'ayant pas eu d'établissement d'ingénieurs, elle n'a pas su défendre les places. Elle a eu d'assez bons ordres pour l'artillerie. Elle a regardé les États d'Italie comme des ruisseaux qui devoient lui apporter de l'argent, et a consommé les revenus de ces pays-là en pensions. Il falloit employer tous les revenus de ce pays-là à le maintenir; avoir toujours une armée de 30,000 hommes complète en Lombardie; vers les frontières du Pape, 10,000 hommes; dans le royaume de Naples, aussi (vers les frontières du Pape); et 10 autres mille hommes, partie à califourchon sur le détroit. Cela auroit joint en quelque façon toutes ses forces, et il les auroit avancées là où il auroit voulu. »

Autrefois, la providence des Empereurs étoit dans l'Empire et du côté de la Hongrie; le reste n'étoit presque pas de leur bail.

1687* (1402. II, f° 202 v°).

Francorum regis socero diadema negasti,
Carole! Quid genero, si tibi sceptra neget?

1688 (351. I, p. 344). — Je regrette cette dernière branche de la Maison d'Autriche qui, depuis Ferdinand, a produit de si bons princes.

1689* (1431. II, f° 206 v°). — On a vu la Maison d'Autriche travailler continuellement à opprimer la liberté hongroise. Elle ne savoit pas de quel prix lui seroit quelque jour cette liberté. Lorsqu'on partageoit et envahissoit tous ses États, toutes les pièces de sa monarchie, immobiles et sans action, tombèrent, pour ainsi dire, les unes sur les autres. Il n'y avoit de vie que dans cette noblesse qui oublia tout sitôt qu'elle crut la couronne insultée [1], et qu'il étoit de sa gloire de servir et de pardonner.

1690* (958. II, f° 22). — La France n'est plus au milieu de l'Europe; c'est l'Allemagne.

1691 (1591. II, f° 455 v°). — Le père du feu roi de Prusse étoit magnifique: il mourut à onze heures; le dîner ne fut pas servi; il servit pour huit jours.

1692 (701. I, p. 478). — Le roi de Prusse, qui veut absolument ressembler au roi de Suède, est comme les roix successeurs d'Alexandre dont parle Plutarque *(Vie de Pyrrhus)*, qui cherchoient à l'imiter par ses habits, par ses gardes, par la façon de pencher le col et sa manière de parler hautaine;

1. Mis dans les *Loix*.

mais ne l'imitoient pas dans son impétuosité et son mouvement dans les combats.

1693* (1506. II, f° 228). — J'aime bien que le nouveau roi de Prusse ait traité le sujet de l'anti-machiavélisme, et il est beau que ces maximes, qui ont fait, jusques ici, horreur aux sujets, fassent encore horreur aux princes. Un roi qui fait un pareil ouvrage fait une espèce de serment de bien régner. Il est bien plus fort que ceux que l'usage établit, puisque ce serment est fait à lui-même.

1694 (2024. III, f° 317). — Le roi de Prusse demandoit la raison pourquoi il n'aimoit pas les femmes. « Vous vous fâcherez si je vous la dis. — Non, dit-il. — Sire, c'est que vous n'aimez pas les hommes. » C'est une belle réponse, parce qu'elle est contradictoire à celle que l'on attend.

1695 (2100. III, f° 348 v°). — Le roi de Prusse écrivit à Gresset une lettre comme un poétereau l'écriroit. Les bonnes lettres des roix sont des lettres de change.

1696 (379. I, p. 360). — Les guerres des Pays-Bas n'alloient pas bien vite, parce que c'étoit *(sic)* les guerres des nations du Monde les plus lentes : les Espagnols et les Hollandois.

1697 (340. I, p. 339). — *Cause de la Puissance de la Hollande.* — C'est le pays le plus bas de tous ces

côtés (?); de manière qu'un très grand nombre de fleuves s'y jettent: comme l'Escaut, qui reçoit la Lys et autres; la Meuse, qui reçoit la Sambre et autres; le Rhin, qui reçoit le Mein, la Moselle, la Lippe et
5 autres; et enfin l'Ems s'y jette, dont elle est la maîtresse par Embden. De plus, elle est la maîtresse de toute la navigation de ces fleuves et rivières, par le moyen des places qu'elle a eues par les traités, et celles qu'elle a fait démolir: Dunkerque est dé-
10 moli; sur la mer, Nieuport ne vaut rien, et elle *(sic)* gêne le commerce d'Ostende. Elle a garnison dans Menin, sur la Lys. Elle a l'Escaut par le moyen de Tournay, place de la Barrière, et de Dendermonde, où elle a la moitié de la garnison par le
15 traité. Elle a ôté le port d'Anvers sur l'Escaut, et elle l'a gêné encore plus par les terres qu'elle s'est fait céder dans le Bas-Escaut, par le traité de la Barrière. Elle a garnison dans Namur, au confluent de la Sambre et la Meuse. Elle a fait raser sur la
20 Meuse les forteresses de Huy et Liège. Elle a Maestrich, Stevenvoort et Venlo. Le Rhin se partage chez elle, et elle a l'Ems par le moyen d'Embden.

1698* (2017. III, f° 314). — *Suisses.* — La Suisse est indomptable, parce qu'il n'y a pas un homme en
25 Suisse qui ne soit armé et ne sache manier les armes; et il n'y a guère d'État à qui la politique permette d'armer tous ses citoyens. Ils *(sic)* pourroient faire revenir leurs troupes de dehors. On trouveroit peu de vivres dans le pays; le pays seroit difficile par
30 lui-même.

XIII. PEUPLES DU NORD.

1699* (2018. III, f° 314). — *Danemark.* — A la bataille que le général Stinbock gagna contre les troupes danoises, il n'y avoit presque [que] des paysans. Stinbock avoit quatre pièces de canon, si bien servies qu'elles tiroient continuellement. On ne connoissoit pas encore cela dans ce temps-là, de manière que les Danois crurent que les Suédois avoient une terrible artillerie, les Suédois passèrent et attaquèrent les Danois là où ils ne les attendoient pas.

1700 (198. I, p. 194). — Dans mon extrait des *Ouvrages des Sçavans,* novembre 1690, page 114, vous verrez les horribles persécutions en Suède et découvrirez le génie de ces temps-là et du règne de Charlemagne.

1701* (140. I, p. 125). — Il seroit difficile[1] de trouver dans l'Histoire deux princes qui se soyent si fort ressemblés que le roi de Suède Charles XII et le dernier duc de Bourgogne: même courage, même suffisance, même ambition, même témérité, mêmes succès, mêmes malheurs, mêmes desseins exécutés dans la fleur de l'âge et dans le temps que les autres

1. J'ai mis cela dans le *Journal.*

princes sont encore régentés par leur gouverneur. Charles XII a entrepris de détrôner le roi Auguste, comme le Charolois entreprit de détrôner Louis XIe; et, lorsqu'il étoit couvert de gloire, il va perdre toute son armée devant Pultovat *(sic)*, comme l'autre perdit la sienne devant Morat.

1702 (734. I, p. 490). — Les princes changent les significations des mots : le roi de Suède Charles XII, dans l'acte le plus cruel de notre siècle, la condamnation de Patkul, prit le titre de *prince très clément*.

1703 (736. I, p. 490). — Le roi de Suède, battu, disoit toujours des Moscovites : « Mais des Moscovites pouvoient *(sic)* devenir des hommes ! »

1704 (744. I, p. 492). — On pourroit comparer Charles XII, roi de Suède, à ce cyclope de la Fable, qui avoit une force très grande, mais étoit aveugle.

Le même roi, après avoir longtemps abusé de ses succès, fut moins qu'un homme dans les revers, c'est-à-dire dans cet état de la vie où il faudroit être plus qu'homme.

Le même, toujours dans le prodige, et jamais dans le vrai; énorme, et non pas grand.

1705* (774. I, p. 504). — La Suède, depuis environ un siècle, a fait de grandes choses[1]. Mais ses ressources s'épuisent aisément : la pauvreté l'empêche

1. Mis dans le livre X^e^ des *Loix*.

de réparer ses pertes. Ses voisins la craignent, et ses ennemis déclarés sont toujours encouragés par des ennemis secrets.

Elle n'est propre qu'à servir aux desseins de quelque grand État. Mais, si elle a des succès, elle est bientôt arrêtée par la puissance même qui la fait agir.

Charles XII, qui n'employa que ses seules forces, détermina sa chute en formant des desseins qui ne pouvoient être exécutés que par une longue guerre, chose dont son royaume n'étoit point capable.

Ce n'étoit pas un empire qui fût dans la décadence qu'il entreprit de renverser, mais un empire naissant. Les Moscovites se servirent de la guerre qu'il leur faisoit comme d'une école. A chaque défaite, ils s'approchoient de la victoire, et, perdant au dehors, ils apprenoient à se défendre au dedans.

Charles se croyoit le maître du Monde dans les déserts de la Pologne, où il erroit, et, dans lesquels, la Suède étoit comme répandue, pendant que son principal ennemi se fortifioit contre lui, serroit son royaume, s'établissoit sur la mer Baltique, détruisoit ou prenoit la Livonie.

La Suède ressembloit à un fleuve dont on coupoit les eaux dans sa source, et dont on les *(sic)* détournoit dans son cours.

Ce ne fut point Pultova *(sic)* qui perdit le roi de Suède : s'il n'avoit pas été détruit dans ce lieu, il l'auroit été dans un autre. Les accidents de la fortune se réparent aisément; ceux de la nature des choses ne se réparent point.

Mais la nature ni la fortune ne furent jamais si fort *(sic)* contre lui que lui-même.

Il ne se régloit point sur la disposition actuelle des choses, mais sur un certain modèle qu'il avoit pris; encore le suivoit-il très mal. Il n'étoit point Alexandre; mais il auroit été le meilleur soldat d'Alexandre.

Le projet d'Alexandre ne réussit que parce qu'il étoit sensé.

Les mauvais succès des Perses dans les invasions qu'ils firent de la Grèce, les conquêtes d'Agésilas et la retraite des Dix Mille avoient fait connoître au juste la supériorité des Grecs dans leur manière de combattre et dans le genre de leurs armes, et l'on savoit bien que les Perses étoient incorrigibles.

Ils ne pouvoient plus troubler la Grèce par ses divisions. Elle étoit alors réunie sous un chef qui ne pouvoit avoir de meilleur moyen pour la contenir, que de l'éblouir par la destruction de ses ennemis éternels et l'espérance de la conquête de l'Asie.

Un empire cultivé par la nation du Monde la plus industrieuse, et qui travailloit les terres par principe de religion, fertiles et abondantes en toutes choses, donnoit à un ennemi toutes sortes de facilités pour y subsister.

On pouvoit juger par l'orgueil de ces roix, toujours vainement mortifiés par leurs défaites, qu'ils précipiteroient leur chute en donnant toujours des batailles, et que la flatterie ne permettroit jamais qu'ils pussent douter de leur grandeur.

Et non seulement le projet étoit sage; mais il fut

sagement exécuté : Alexandre, dans la rapidité de ses actions, dans le feu de ses passions mêmes, avoit, si j'ose me servir de ce terme, une *saillie* de raison qui le conduisoit, et que ceux qui ont voulu faire un roman de son histoire, et qui avoient l'esprit plus gâté que lui, n'ont pu nous dérober.

1706 (1636. III, f° 1 v°). — *En 1748 et 49.* — C'est un phénomène bien singulier que ce que nous voyons dans la nation suédoise! Une nation qui a obtenu, par le bonheur le plus extraordinaire, un gouvernement libre, et qui en jouit pendant deux règnes, qui a été accablé par le gouvernement arbitraire pendant un règne, où elle a vu périr presque tous les sujets par l'opiniâtreté et l'obstination d'un roi arbitraire, et chez laquelle s'élève un parti puissant, pour priver cette nation de son gouvernement libre et rétablir le gouvernement arbitraire :

Ambitio tantum potuit suadere malorum.

1707* (2019. III, f° 314 v°). — *Suède.* — Ce sont aujourd'hui les états qui gouvernent, et qui ont eux seuls la puissance législative : car le Roi ni le Sénat n'ont pas plus de part à la législation qu'en Pologne.

Le gouvernement incline vers la démocratie, et plus qu'autrefois, parce qu'il y avoit autrefois plusieurs chambres de noblesse. Je crois que c'étoit trois chambres distinguées par la prééminence, et l'on donnoit sa voix par corps, et non par tête comme aujourd'hui : ce qui avoit du rapport à la division de Servius Tullius chez les Romains. La réunion des

domaines sous Charles XI perdit la Noblesse. L'opération fut violente, en ce que, non seulement on reprit les domaines, mais on demanda compte des revenus; ce qui causa des procès entre les familles. La Noblesse sent sa décadence et ne paroît pas affectionnée à ce gouvernement. Dans la guerre où la Suède perdit la Finlande, les états n'osèrent confier le gouvernement au Roi, et on ne peut pas dire que cette constitution soit bien ferme. Les Moscovites la demandent parce qu'ils craignent l'esprit de conquête. Ce que les Suédois ont perdu de la Finlande est considérable, parce qu'ils ont perdu leur défensive, c'est-à-dire les défilés par où on étoit obligé de passer pour aller jusqu'à eux, et cette paix, de la part des Moscovites, a été faite avec intelligence. La Finlande fut conquise et convertie à la manière de Charlemagne, et l'on voit, dans une église de Finlande, le convertisseur ayant à la main un fouet de chaînes de fer; c'est (je crois) Woldemar.

1708* (777. I, p. 507). — Pufendorf, dans son *Histoire,* dit que, dans les États où les citoyens sont renfermés dans une ville, les peuples sont plus propres à l'aristocratie et à la démocratie [1] : car, si quelqu'un gouverne tyranniquement une ville, les peuples peuvent se réunir en un instant contre lui; au lieu que, dans les pays dispersés, ils ne peuvent s'unir. — J'en donne une autre raison. Quand celui qui n'a qu'une ville est chassé par ses sujets, le procès est

1. Mis dans les *Loix.*

fini. Lorsqu'il a plusieurs villes et provinces, et qu'il est chassé d'une, le projet *(sic)* n'est que commencé. Et c'est une mauvaise disposition au royaume de Naples, où presque la moitié d'un royaume est dans la Ville. ([Page] 245.)

En Suède, dit Pufendorf, il y a peu de villes. Les paysans assistent aux états : car ils font plutôt le corps de la nation, que la bourgeoisie. Ils y assistent pour donner leur consentement aux impositions seulement. — J'ajoute que la Suède n'ayant pas été subjuguée comme la Moscovie, Hongrie, Pologne, Bohême, Silésie et autres pays d'Allemagne près la mer Baltique, les paysans n'en ont pas été faits esclaves. (Page 269.)

1709* (250. I, p. 259). — *Pologne.* — Le Roi ne tire pas 600,000 écus de ses revenus en Pologne. Rien n'est si facile au Prince que d'acquérir un grand crédit en Pologne : il donne toutes sortes de grâces. Dans chaque village, il y a les mêmes officiers que dans le royaume. Le Roi donne tout cela. Le royaume est partagé entre plusieurs grands seigneurs, qui viennent porter la feuille des charges à la nomination du Roi. Si le Roi laisse seulement quinze jours cette feuille sans y répondre, voilà l'homme qui a le plus de crédit qui tombera dans le néant. Ainsi bassesse des Grands à l'égard de ceux qui ont quelque crédit à la Cour.

1710 (1373. II, f° 197). — Je disois : « Le Czar n'étoit pas grand ; il étoit énorme. »

XIV. AMÉRIQUE.

1711* (38. I, p. 43). — Les peuples de ce continent de l'Amérique qui est entre le pays espagnol et anglois nous donnent l'idée de ce qu'étoient les premiers hommes, avant l'établissement des grandes sociétés et la culture des terres.

Les peuples chasseurs sont ordinairement anthropophages. Ils sont souvent exposés à la faim. D'ailleurs, comme ils ne se nourrissent que de viande, ils n'ont pas plus d'horreur pour un homme qu'ils ont pris, que pour une bête qu'ils ont tuée.

1712 (1159. II, f° 81). — Dans l'Amérique, les peuples soumis aux roix despotiques, comme ceux du Mexique et du Pérou, ont été trouvés vers le midi, et les nations libres ont été trouvées vers le nord.

1713 (2068. III, f° 343). — On dit que les Iroquois ont mangé soixante nations, et qu'ils ont fait rôtir le dernier Huron. Je ne le crois pas. On dit qu'ils aiment mieux les François que les Espagnols.

VIII

ÉDUCATION, POLITIQUE

ET

ÉCONOMIE POLITIQUE

VIII

ÉDUCATION, POLITIQUE

ET

ÉCONOMIE POLITIQUE

I. Préceptes. — II. Éducation. — III. Politique. — IV. Puissance des États. — V. Conquêtes et Traités. — VI. Diverses espèces de Gouvernements. — VII. Liberté. — VIII. Républiques. — IX. Despotisme. — X. Princes. — XI. Ministres et Agents des Princes. — XII. Politique françoise. — XIII. Politique angloise. — XIV. Politique des Roix de Sicile. — XV. Politique suisse. — XVI. Soldats et Armées. — XVII. Législation. — XVIII. Changement des Loix. — XIX. Mariage. — XX. Puissance paternelle. — XXI. Esclavage. — XXII. Loix diverses. — XXIII. Droit pénal. — XXIV. Organisations politiques et judiciaires. — XXV. Institutions idéales. — XXVI. Population. — XXVII. Agriculture, Industrie et Commerce. — XXVIII. Commerce des États d'Europe. — XXIX. Métaux et Monnoye. — XXX. Impôts et Emprunts. — XXXI. Finances des Etats d'Europe. — XXXII. Clergé. — XXXIII. Disputes de Religion. — XXXIV. Biens de l'Église.

I. PRÉCEPTES.

1714 (6. I, p. 4). — Nos auteurs moraux sont presque tous outrés : ils parlent à l'entendement pur, et non pas à cette âme à qui l'union a donné des
5 modifications nouvelles par le moyen des sens et de l'imagination.

1715 (2160. III, f° 353 v°). — Les règles ne sont faites que pour conduire les sots par la main. Les mères ont mille règles pour conduire leurs petites filles. Elles diminuent leurs règles à mesure qu'elles *(sic)* grandissent, et, enfin, elles les réduisent à une seule.

1716* (40. I, p. 44). — Ceux qui, par les vertus et les connoissances qu'ils acquièrent, perfectionnent leur âme ressemblent à ces hommes de la Fable qui perdoient tout ce qu'ils avoient de mortel en se nourrissant d'ambroisie. Mais ceux qui ne fondent l'excellence de leur être que sur les qualités extérieures sont comme ces Titans qui croyoient être des Dieux parce qu'ils avoient de grands corps.

1717 (1205. II, f° 92 v°). — *Mr Locke said :* « Il faut perdre la moitié de son temps pour pouvoir employer l'autre. »

1718 (1098. II, f° 73). — J'ai cru qu'il falloit tâcher de régler sa conduite de manière que l'on fût dans son état et dans sa situation dans la prospérité : car j'ai vu que la plupart des gens perdoient leur fortune par ambition et mangeoient leur bien par avarice.

1719 (1214. II, f° 94). — Je vois sans cesse des gens qui détruisent leur santé à force de faire des remèdes; qui tombent dans le mépris à force de chercher des distinctions; qui perdent leur bien à force d'avarice; qui détruisent leur fortune à force d'ambition.

1720 (1411. II, f° 203 v°). — « Le bon ton (disois-je) c'est ce qui se rapporte dans le discours et dans les manières à ce qu'on appelle *n'avoir pas d'accent* dans le langage. »

1721 (1412. II, f° 203 v°). — Celui-là a un bon ton, de qui on ne peut pas dire ce qu'il est.

1722 (461. I, p. 393). — Tout ce qu'on peut dire d'un particulier qui fait quelque impolitesse, c'est qu'il ne sait pas vivre; mais un juge qui manque d'égards peut se rendre redoutable, peut faire soupçonner sa droiture et son impartialité.

1723 (2214. III, f° 464 v°). — De deux partis, celui de ceux qui ne suivent pas le torrent est ordinairement le meilleur.

1724* (63. I, f° 63). — La pudeur sied bien à tout le monde; mais il faut savoir la vaincre et jamais la perdre. — Tout homme doit être poli; mais aussi il doit être libre.

1725 (1020. II, f° 39). — Il faut se corriger premièrement des vices de son pays et ne pas ressembler à ce Thrace d'Ovide :

Flagrat vitio gentisque suoque.

Sans cela, on se montre dans l'espèce commune de ses compatriotes; par conséquent, dans l'espèce commune des hommes.

1726 (1300. II, f° 137 v°). — Je disois à Mad^e du Châtelet : « Vous vous empêchez de dormir pour apprendre la philosophie ; il faudroit, au contraire, étudier la philosophie pour apprendre à dormir. »

1727 (457. I, p. 392). — Il faut plaindre les gens malheureux, même ceux qui ont mérité de l'être, quand ce ne seroit que parce qu'ils ont mérité de l'être.

Les malheurs sont de nouvelles chaînes pour les cœurs bien faits.

1728 (462. I, p. 394). — Je crois qu'il faut avoir du zèle pour le salut des autres; mais il n'en faut pas moins avoir pour le sien propre. Or, il est plus certain que les meurtres, les assassinats, les gênes(?) et les persécutions nous sont défendus, qu'il n'est certain qu'ils nous sont permis pour la conversion des autres et pour la gloire de la Religion (laquelle n'a pas besoin de gloire).

1729 (838. I, p. 538). — Être vrai partout, même sur sa patrie. Tout citoyen est obligé de mourir pour sa patrie; personne n'est obligé de mentir pour elle.

1730 (910. II, f° 13). — On a bien tort de ne point dire la vérité quand on peut : car on ne la dit pas toujours lorsqu'on le veut, et qu'on la cherche.

1731 (1585. II, f° 455). — Mad^e du Deffand dit fort

bien : « On peut être menteur ; mais il ne faut jamais être faux. »

1732 (1430. II, f° 206). — Un homme qui tient sa parole devient aussi semblable aux Dieux qu'il est possible.

1733 (1683. III, f° 33 v°). — Je mettrai toujours au nombre de mes commandements, de ne parler jamais de soi en vain.

1734 (900. II, f° 11). — Maxime admirable : de ne plus parler des choses après qu'elles sont faites.

1735 (1103. II, f° 73 v°). — Il ne faut jamais répondre : si le public ne répond pas pour vous, la réponse ne vaut rien.

1736 (228. I, p. 246). — Il faut bien prendre garde d'inspirer aux hommes trop de mépris de la mort : par là, ils échapperoient au Législateur.

1737 (472. I, p. 400). — Je dis contre les écrivains de lettres anonymes[1] (comme le père Tournemine, qui écrivit au cardinal de Fleury contre moi, lorsque l'on me nomma à l'Académie françoise) : « Les Tartares sont obligés de mettre leurs noms sur leurs flèches, afin qu'on sache de qui vient le coup. »

1. Mis cela dans mon *Journal espagnol*.

Dans le siège d'une ville, Philippe, de Macédoine, reçut un coup de flèche. Il y avoit sur la flèche : « Aster envoye ce trait mortel à Philippe. »

1738 (1014. II, f° 37 v°). — Dans les conversations, il ne faut pas se croiser sans cesse : elles seroient fatigantes. Il faut marcher ensemble. Quoiqu'on ne marche pas de front, ni sur la même ligne, on tient le même chemin [1].

1739 (1285. II, f° 135 v°). — Les conversations sont un ouvrage que l'on construit, et il faut que chacun concoure à cet ouvrage. Si l'on le trouble, on se rend désagréable. Il y a des esprits qui démolissent sans cesse, à mesure que les autres édifient. Ils ne répondent pas au fait; ils s'attachent à des minuties; ils vont toujours à côté; leurs objections ne sont pas tirées de la chose; enfin, ils n'aident à rien et empêchent tout : car il faut remarquer que les bonnes objections aident comme les approbations.

Enfin, faites dans les conversations d'une manière libre, ce qu'on fait dans les dialogues d'une manière suivie [2].

1740* (1682. III, f° 33). — L'esprit de conversation est ce qu'on appelle de l'*esprit* parmi les François. Il consiste à *(sic)* un dialogue ordinairement gai, dans lequel chacun, sans s'écouter beaucoup, parle et

1. Voyez page 136.
2. Voyez page 37, *ibidem*.

répond, et où tout se traite d'une manière coupée, prompte et vive. Le style et le ton de la conversation s'apprennent, c'est-à-dire le style de dialogue. Il y a des nations où l'esprit de conversation est entièrement inconnu. Telles sont celles où l'on ne vit point ensemble, et celles dont la gravité fait le fondement des mœurs.

Ce qu'on appelle *esprit* chez les François n'est donc pas de l'esprit, mais un genre particulier d'esprit. L'esprit, en lui-même, est le bon sens joint à la lumière. Le bon sens est la juste comparaison des choses, et la distinction des mêmes choses dans leur état positif et dans leur état relatif.

1741 (2106. III, f° 349). — Je m'accommode de ces gens qui aiment à faire rire tout le monde, et qui se chargent de la joye publique.

1742* (2043. III, f° 335 *bis*). — On raille sur tout, parce que tout a un revers.

1743 (1573. II, f° 454 v°). — Je disois : « Tout discours qu'on ne peut tenir devant les femmes, en France, est bas et obscène. Règle générale. »

1744 (1629. II, f° 493 v°). — Un homme d'esprit peut dire des sottises devant les femmes; mais il faut qu'il ajoute si insensiblement qu'on ne puisse pas plus se fâcher de la seconde que de la première. De même, quand on les attaque; de même, quand on

leur fait des plaintes. On peut tout dire et tout faire en disposant les esprits.

1745 (1210. II, f° 93 v°). — Dans les conversations, je ne réponds jamais aux preuves fondées sur les comparaisons : elles ne sont bonnes que dans l'art oratoire et la poésie et ne servent qu'à dire la même chose, et plus mal.

1746 (1978. III, f° 279). — Ordinairement, un homme qui ne parle pas ne pense pas. Je parle de celui qui n'a pas de raisons pour ne pas parler. Chacun est bien aise de mettre au jour ce qu'il croit avoir bien pensé; les hommes sont faits comme cela.

1747* (1657. III, f° 11 v°). — Ce qui n'est point utile à l'essaim, n'est point utile à l'abeille.

1748* (1492. II, f° 222 v°). — Il faut ne point faire le malheur de ses égaux, et il faut faire le bonheur de ceux qui dépendent de nous.

1749 (851. I, p. 542). — Il faut toujours quitter les lieux un moment avant que d'y attraper des ridicules. C'est l'usage du monde qui donne cela.

1750 (465. I, p. 395). — A l'égard des modes, les gens raisonnables doivent changer les derniers; mais ils ne doivent pas se faire attendre.

1751 (1002. II, f° 30). — En fait de parure (di-

sois-je), il faut toujours faire au-dessous de ce qu'on peut.

1752 (1057. II, f° 61 v°). — Je disois : « A quoi bon faire des livres pour cette petite Terre, qui n'est pas plus grande qu'un point? »

II. ÉDUCATION.

1753* (1524. II, f° 231). — *Loix : Éducation.* — Salluste, *Conjuration de Catilina*, parlant des premiers Romains : « *Ingenium nemo sine corpore exercebat.* »

C'est ainsi que cela doit être dans les États qui ne sont pas corrompus par le luxe.

1754 (1379. II, f° 197 v°). — *Éducation.* — Par l'éducation, on apprend aux hommes leurs devoirs, à mesure qu'ils sont en état de les connoître; on leur apprend, en quelques années, ce que le Genre humain n'a pu savoir qu'après un très grand nombre de siècles, et ce que les peuples sauvages ignorent encore aujourd'hui.

1755* (1494. II, f° 223 v°). — Je ne doute en aucune manière que, dans une petite république, on ne pût donner une éducation telle qu'elle fût toute composée d'honnêtes gens.

Les loix font les bons et les mauvais citoyens. Le même esprit de timidité qui fera un homme

exact à ses devoirs dans une république fera un homme rusé dans une autre. Le même esprit de hardiesse qui fera un homme qui aime sa patrie, et qui se sacrifiera pour elle dans un État, fera un voleur de grand chemin dans un autre.

Je suppose qu'un homme sauvage, qui n'a jamais vécu que dans les forêts, rencontre, pour la première fois de sa vie, un autre homme de même espèce que lui, et qu'ils ne puissent fuir, ni l'un, ni l'autre. Le hasard, fondé sur le moindre geste, sur un maintien, fera que ces deux hommes chercheront à s'entre-détruire ou à se prêter secours. Aussi la moindre circonstance fera-t-elle d'abord un peuple anthropophage ou un peuple qui aura des mœurs.

Ce qui fait la plupart des méchants hommes, c'est qu'ils se trouvent dans des circonstances où ils se trouvent (sont plus) frappés de l'utilité de faire des crimes que de la honte ou du péril de les commettre. De bonnes loix peuvent rendre ces circonstances rares; de mauvaises loix les multiplient; des loix indifférentes laissent toutes celles que le hasard peut produire.

1756 (1689. III, f° 34). — Je disois que, jusques à sept ou six ans, il ne falloit rien apprendre aux enfants, et que même cela pouvoit être dangereux; qu'il ne faut songer qu'à les divertir, ce qui est la seule félicité de cet âge. Les enfants reçoivent par tout les idées que donnent les sens. Ils sont très attentifs, parce que beaucoup de choses les étonnent, et, par cette raison, ils sont extrêmement curieux.

Il ne faut donc songer qu'à les dissiper et les soulager de leur attention par le plaisir. Ils font toutes les réflexions qui sont à leur portée; leurs progrès extraordinaires sur la langue en est une preuve. Quand donc vous voulez leur faire faire vos propres réflexions, vous empêchez les leurs, que la Nature leur fait faire. Votre art trouble le procédé de la Nature. Vous les retirez de l'attention qu'ils se donnent, pour qu'ils prennent celle que vous leur donnez. Celle-là leur plaît; celle-ci leur déplaît. Vous les jetez dans les idées abstraites, pour lesquelles ils n'ont point de sens. Ils ont des idées particulières, et vous les généralisez avant le temps; par exemple, l'idée de bonheur, de justice, de probité : tout cela n'est point de leur ressort. Ne leur faites rien voir de mauvais! Vous n'avez rien autre chose à faire. A un certain âge, le cerveau ou l'esprit se développe tout-à-coup. Pour lors travaillez! Et vous ferez plus dans un quart d'heure que vous n'auriez fait dans six mois jusques à ce temps-là. Laissez former le corps et l'esprit par la Nature!

1757 (183. I, p. 174). — Un des plus grands abus qui soit dans le Royaume est l'établissement des demi-collèges, qui sont dans les petites villes, où les artisans envoyent aussi tous leurs enfants pour leur apprendre quelques mots de latin.

Bien loin que ceci soit favorable aux sciences, cela entretient l'ignorance : car, autant qu'il est utile qu'il y ait de bonnes académies dans les prin-

cipales villes, où une certaine jeunesse soit instruite aux belles-lettres, autant est-il dangereux de souffrir dans de petites villes des demi-collèges, qui éloignent les artisans et petits négociants de leur état, sans les mettre en chemin d'en remplir bien un autre.

1758 (218. I, p. 239). — *Collèges.* — On reçoit dans les collèges une éducation basse. Je n'en puis rien dire de pis, si ce n'est que, ce qu'on en retire de mieux, c'est un esprit de bigoterie. Cent petites trahisons que l'on fait faire tous les jours à un jeune homme contre ses camarades, les perfidies qu'on lui inspire, peuvent bien servir à entretenir une certaine règle extérieure dans ces maisons, mais elles perdent le cœur de tous les particuliers.

1759 (582. I, f° 444 v°). — Les vieillards qui ont étudié dans leur jeunesse n'ont besoin que de se ressouvenir, et non pas d'apprendre. Cela est bien heureux!

III. POLITIQUE.

1760 (8. I, p. 5). — L'invention des postes a produit la politique : nous ne politiquons point avec le Mogol.

1761 (2207. III, f° 464). — La politique, telle qu'elle est aujourd'hui, vient de l'invention de la poste.

1762 (9. I, p. 5). — Cet art de la politique rend-il nos histoires plus belles que celles des Romains et des Grecs?

1763 (10. I, p. 5). — Il y a peu de faits dans le Monde qui ne dépendent de tant de circonstances qu'il faudroit l'éternité du Monde pour qu'elles *(sic)* arrivassent une seconde fois.

1764 (843. I, p. 539). — Les politiques ont beau étudier leur Tacite : ils n'y trouveront que des réflexions subtiles sur des faits qui auroient besoin de l'éternité du Monde pour revenir dans les mêmes circonstances.

1765* (20. I, p. 14). — Que le hasard est impérieux! Et que les vues des politiques sont courtes! — Qui auroit dit aux Huguenots, lorsqu'ils virent Henry IVe sur les degrés du trône, qu'ils étoient perdus? Qui auroit dit à Charlemagne, lorsqu'il éleva la puissance des Papes contre celle des Empereurs grecs, les seuls ennemis qu'il eût à craindre, qu'il alloit humilier tous ses successeurs?

1766 (364. I, p. 354). — Il faut changer de maximes d'État tous les vingt ans, parce que le Monde change. Les ducs de Toscane, qui avoient joué un grand rôle, par le crédit qu'ils avoient à Rome du temps de Henri IV, où Rome étoit le centre de tout (ce qu'ils pouvoient aisément faire ayant toujours un cardinal de leur maison protecteur de quelque

grande couronne, et donnant des pensions aux officiers de cette cour), continuèrent, sous Cosme III, dans le temps que la Cour de Rome n'eut plus aucune puissance. Le testament de Charles II[d] est la seule grande chose où Rome ait eu part. Encore ne sais-je si elle y en a eu.

IV. PUISSANCE DES ÉTATS.

1767 (638. I, f° 454). — Parmi les nations pauvres, les plus pauvres sont les plus puissantes. Parmi les nations riches, les plus riches sont les plus puissantes.

1768* (957. II, f° 22). — Otez de l'esprit général d'une nation les sentiments d'honneur, de devoir, d'amour, vous faites le même mal que quand vous ôtez à un particulier tous ses principes[1].

Et, quand vous aurez fait tout ce qu'il faut pour avoir de bons esclaves, il ne vous restera plus que de mauvais sujets.

1769 (630. I, f° 453). — Le monarque d'un grand empire est un prince (?) qui a son argent comptant à trois cents lieues de lui.

1770 (271. I, p. 287). — Ce qui fait les forces de la France, c'est qu'elles se communiquent si bien qu'il

1. Mis dans les *Loix*.

semble qu'elles soyent rassemblées en un point[1]. L'armée de Flandre est tout près de celle du Rhin; celle du Rhin, de celle du Dauphiné; celle du Dauphiné, de celle du Roussillon; celle du Roussillon, de celle de Guyenne : seuls endroits par lesquels le Royaume (d'ailleurs défendu par des montagnes, de grandes rivières ou par la mer) peut être attaqué par terre. Ces armées peuvent se transporter, en tout ou en partie, d'un de ces lieux dans un autre voisin, dans huit jours de temps, et les ordres s'envoyent dans un jour ou un jour ou deux. Enfin, si vous en aviez besoin, dans trois semaines de temps, vous pourriez joindre toutes vos armées. Ainsi vous avez, pour ainsi dire, vos forces partout, et vous ne craignez aucune des entreprises qui ont besoin de plus de quinze jours ou trois semaines pour être exécutées. Et presque toutes les grandes entreprises ont besoin d'un temps beaucoup plus long[2].

C'est la médiocre grandeur du royaume de France qui lui donne ces avantages, grandeur proportionnée et à la vitesse que la Nature a donnée aux hommes pour se transporter d'un lieu en un autre, et à la longueur du temps nécessaire pour l'exécution des entreprises ordinaires des hommes. Ainsi, si une puissance, ayant battu l'armée de Flandre, alloit assiéger Paris, premièrement, les débris de l'armée se rassembleroient aisément, parce que les retraites en seroient prochaines, et que, le soir ou le lendemain, un nouveau corps seroit formé, au lieu qu'il

1. * Mis cela sur les *Romains* *.
2. * Sur les *Romains* *.

est impossible qu'une armée dispersée, et qui n'a de retraite qu'à cent lieues de là, puisse jamais se rassembler, ou, au moins, d'un très long temps; 2° une partie de nos troupes recevroit les ordres de venir au secours de Paris, dans un, deux à trois jours. Elles arriveroient, partie, huit jours, partie, quinze jours après[1]. Et il faudroit que l'ennemi, embarrassé d'un grand siège, occupé, d'ailleurs, des difficultés de faire vivre son armée dans un pays ennemi, et de faire venir tout ce que demande une grande entreprise, essuyât de grandes batailles et tous les obstacles infinis que l'on mettroit à ses desseins, en coupant les vivres, brûlant tous les bateaux, ôtant la communication des rivières.

Examinons à présent un grand et vaste royaume. Prenons celui de Perse! C'est un royaume d'une si prodigieuse étendue qu'il faut des deux ou trois mois pour que des troupes se puissent communiquer. Remarquez même que l'on ne force pas des troupes dans leur marche pendant trois mois, comme on fait pendant huit ou quinze jours[2]. Supposons l'armée de Candahar dispersée. Un parti de l'armée victorieuse s'avance à grandes journées, ne trouve point de résistance, va se saisir des postes avantageux de la ville capitale, et remplit tout de consternation. Le vainqueur est arrivé devant Ispahan et en forme le siège[3], lorsqu'à peine les gouverneurs des provinces frontières sont avertis d'envoyer du secours.

1. *Mis cela sur les *Romains*.
2. C'est un joueur qui a son argent à deux cents lieues de lui.
3. *Sur les *Romains*.

Ces gouverneurs, qui voyent une révolution prochaine, et que la capitale sera prise, et le Prince aussi, avant qu'ils ne puissent arriver, hâtent et déterminent la révolution en n'obéissant pas et songeant à leurs intérêts particuliers. Des gens accoutumés à obéir parce que la punition est extrêmement proche, n'obéissent plus lorsqu'ils la voyent extrêmement loin. L'Empire se dissout, la capitale est prise, et le conquérant dispute les provinces avec les gouverneurs. C'est ainsi que l'Empire de la Chine a été plusieurs fois détruit par les chefs de voleurs, et, plusieurs fois, par les Tartares.

Enfin, il faut, pour qu'un État soit dans une situation permanente, qu'il y ait un rapport de la vitesse avec laquelle on peut exécuter contre lui une entreprise, avec la vitesse que l'on peut employer pour la rendre vaine.

Remarquez que les princes des grands États [1] ont ordinairement peu de pays voisins qui puissent être l'objet de leur ambition. S'il y en avoit eu de tels, ils auroient été engloutis dans la rapidité de la conquête. Ainsi ce sont ordinairement de vastes déserts, des mers ou des montagnes, des pays, enfin, que leur pauvreté fait mépriser. Ainsi un vaste État fondé par les armes ne se soutient plus par les armes, mais tombe dans une profonde paix. Et comme, lorsque le trouble et la confusion est *(sic)* quelque part, on ne peut imaginer comment la paix y peut rentrer, de même, lorsqu'une pleine paix et

1. Mis cela sur les *Romains*.

obéissance y règne *(sic)*, on ne peut imaginer comment elle peut cesser. Un pareil gouvernement néglige donc nécessairement la milice et les troupes, parce qu'il croit n'avoir rien à espérer, ni rien à craindre des ennemis. Elle *(sic)* ne peut être que contre l'État. Ainsi le Prince cherche plutôt à l'affoiblir. Il est donc la proye du premier accident.

1771 (647. I, f° 457 v°). — L'invention de la monnoye a beaucoup contribué à faire de grands empires. Aussi tous ceux où il n'y a point de monnoye sont sauvages : car le Prince ne peut pas assez surpasser les autres en richesses pour se faire obéir, ni acheter assez de gens pour accabler tous les autres. Chacun a peu de besoins et les satisfait aisément et également. L'égalité est donc forcée. Aussi les chefs des Sauvages et des Tartares ne sont-ils jamais despotiques.

1772 (901. II, f° 11 v°). — L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que [ils] se sentent capables d'insulter partout. Ils croyent que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan [1].

1773 (281. I, p. 306). — Il est impossible qu'une nation fondée sur l'industrie ne tombe de temps en temps [2] : car la prospérité même qu'on y a eue nuit pour la suite et produit le déclin. Ainsi un commerce

1. Mis.
2. Mis dans la *Monarchie universelle.*

florissant de manufactures d'un État fait que les ouvriers deviennent plus chers, font plus de dépense et de consommation. La marchandise devient plus chère, et les autres nations peuvent la donner à meilleur marché.

V. CONQUÊTES ET TRAITÉS.

1774 (7. I, p. 4). — Ce sont toujours les aventuriers qui font de grandes choses, et non pas les souverains des grands empires.

1775 (747. I, p. 493). — Les grandes conquêtes, toutes rapides, sont plutôt l'ouvrage de la férocité (?) que de la prudence, et moins destinées aux monarques des grands États qu'aux aventuriers.

1776 (970. II, f° 27). — La force de l'État n'est pas attachée à l'État conquérant qui a été fondé, mais à l'armée qui l'a fondé.

1777* (193. I, p. 191). — Voyez combien les conquêtes sont dangereuses : les soldats romains étoient révoltés et insolents dès le temps de la victoire sur Persée.

1778 (688. I, p. 471). — *Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes[1]. Mais

1. *Mis dans les *Romains*.

comme, lorsqu'un État est dans le trouble et la confusion, on n'imagine pas comment il peut en sortir, de même, lorsqu'il est en paix, et que l'on respecte sa puissance, il ne vient point dans l'esprit comment cela peut changer. Il néglige donc nécessairement la milice, dont il croit n'avoir rien à espérer et beaucoup à craindre; il cherche même à l'affoiblir, et, par là, devient la proye du premier accident*.

1779 (749. I, p. 493). — Nous ne sommes point dans ces climats chauds où les hommes et les animaux, presque sans besoins, traversent des pays infinis et laissent une monarchie pour en aller attaquer une autre. Nos conquêtes sont longues, et, avant qu'elles ne soyent achevées, il y a toujours une certaine réaction qui remet le conquérant dans l'état d'où il étoit sorti.

1780 (318. I, p. 333). — Un prince croit qu'il sera plus grand par la ruine d'un État voisin[1]. Au contraire! Les choses sont telles en Europe que tous les États dépendent les uns des autres. La France a besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moscovie, comme la Guyenne a besoin de la Bretagne et la Bretagne, de l'Anjou. L'Europe est un État composé de plusieurs provinces.

1781 (689. I, p. 472). — Lorsqu'on a pour voisin un État qui est dans sa décadence, on doit bien se

1. J'ai mis cela dans le *Journal*.

garder de rien faire qui puisse hâter sa ruine, parce qu'on est à cet égard dans la situation la plus heureuse où on puisse être : n'y ayant rien de si commode pour un prince que d'être auprès d'un autre
5 qui reçoit pour lui tous les coups et tous les outrages de la Fortune.

1782 (362. I, p. 353). — Mauvais métier que celui d'acheter la paix! Vous l'achetez, parce que vous l'avez achetée. Le duc de Savoye fut recherché par
10 les deux partis, dans la dernière guerre, parce qu'il avoit donné à la France la peine de le bien battre dans la pénultième.

1783* (886. II, f° 8). — Les princes qui n'ont point aimé la guerre ont cherché à se distinguer par un autre
15 talent, qui est le cabinet et la fourberie: car il y a peu de gens qui ayent le bon esprit de mettre leur mérite personnel dans la vertu, la franchise et le courage.

1784* (145. I, p. 129). — Les ministres peuvent connoître par le change les mouvements secrets d'un
20 État voisin[1], parce qu'une grande entreprise ne se peut jamais faire sans argent et, par conséquent, sans un grand changement dans le change.

1785* (247. I, p. 258). — Le non-faire, dit Montagne *(sic)*, est plus difficile que le faire : peu de
25 traités; aucun engagement.

1. J'ai mis cela dans mes *Romains*.

1786 (742. I, p. 492). — La maxime du cardinal de Richelieu de négocier perpétuellement, cette maxime si propre à augmenter la méfiance entre les princes, s'est de plus en plus établie. Les traités qui en résultent, et les clauses qu'on y met pour prévoir ce qui n'arrivera point, et ne jamais prévoir ce qui arrivera, ne font que multiplier les occasions de rupture, comme la multiplicité des loix augmente, entre les citoyens, le nombre des procès.

1787 (743. I, p. 492). — La mauvaise foi s'est tellement renforcée dans la politique qu'on ne peut pas dire que tous les traités que l'on fait continuellement aujourd'hui signifient la moindre chose.

VI. DIVERSES ESPÈCES DE GOUVERNEMENTS.

1788 (942. II, f° 19). — Plusieurs gens ont examiné qui vaut mieux de la monarchie, de l'aristocratie ou de l'état populaire. Mais, comme il y a une infinité de sortes de monarchies, d'aristocraties, d'états populaires, la question ainsi exposée est si vague qu'il faut avoir bien peu de logique pour la traiter.

1789* (160. I, p. 136). — Le gouvernement des nobles, lorsque la noblesse est héréditaire, et non pas le prix de la vertu, est aussi vicieux que le monarchique. Le gouvernement républicain où les fonds publics sont détournés en faveur des parti-

culiers est encore vicieux comme la monarchie : car l'économie est l'avantage du gouvernement républicain [1].

Les états de France divisés en trois corps, et assemblés en trois chambres, on mettoit de la jalousie entre eux. Ce que le Clergé vouloit, le Peuple ou les Nobles ne le vouloient pas. Il auroit fallu que les Nobles et le Clergé ne fissent qu'une chambre.

1790* (792. I, p. 511). — Dans une nation qui est dans la servitude, on travaille plus à conserver qu'à acquérir; dans une nation libre, on travaille plus à acquérir qu'à conserver.

1791 (1342. II, f° 193). — Dans les monarchies, les choses qui sont en commun sont regardées comme les choses d'autrui, et, dans les républiques, elles sont regardées comme les choses de chacun.

1792* (769. I, p. 502). — Il est étonnant que les peuples chérissent si fort le gouvernement républicain, et que si peu de nations en jouissent; que les hommes haïssent si fort la violence, et que tant de nations soyent gouvernées par la violence.

1793 (831. I, p. 534). — La raison pourquoi la plupart des gouvernements de la Terre sont despotiques, c'est que cela se fait tout seul. Mais, pour des

1. J'ai mis dans mes *Romains* ce qui concerne, dans cette remarque, le gouvernement républicain.

gouvernements modérés, il faut combiner, tempérer les puissances; savoir ce qu'on donne à l'un, ce qui reste à l'autre; enfin, il faut un système, c'est-à-dire une convention de plusieurs et une discussion d'intérêts. Le gouvernement despotique est uniforme partout : il saute aux yeux[1].

1794 (892. II, f° 10). — On ne doit pas être étonné de voir que presque tous les peuples de l'Univers soyent si éloignés de la liberté qu'ils aiment. Le gouvernement despotique saute, pour ainsi dire, aux yeux et s'établit presque tout seul. Comme il ne faut que des passions pour le former, tout le monde est bon pour cela. Mais pour faire un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les tempérer, les faire agir et les régler; donner, pour ainsi dire, un lest à l'une, pour la mettre en état de résister à une autre. C'est un chef-d'œuvre de législation que le hasard fait bien rarement, et qu'on ne laisse guère faire à la prudence[2].

1795 (918. II, f° 14 v°). — Tout gouvernement modéré, c'est-à-dire où une puissance est limitée par une autre puissance, a besoin de beaucoup de sagesse pour qu'on puisse l'établir, et de beaucoup de sagesse pour qu'on puisse le conserver.

Dans de certains troubles et confusions où chaque citoyen est chef de parti, comment peut-on asseoir un gouvernement, à moins que ce ne soit celui qui

1. Voyez le volume suivant, pages 10 et 17.
2. Voyez page 17, et la page 534 du volume précédent.

s'établit, pour ainsi dire, de lui-même : qui est le tyrannique; ou celui qui n'est que la privation du gouvernement : qui est l'anarchique?

Lorsque le peuple d'Angleterre eut renversé sa constitution, passant de gouvernement en gouvernement et les sentant tous plus durs, libre en apparence, esclave en effet, il fallut, par désespoir, qu'il rétablit un monarque; il fallut, par la nature de la chose, en venir à ce que les sectes fussent contenues par le gouvernement, et non pas le gouvernement contenu par les sectes.

1796* (982. II, f° 28). — États modérés renversés dans les soulèvements du peuple, lorsque le peuple ne réussit pas, et aussi quand il réussit : témoin le dévouement de l'Angleterre, lors du rétablissement de Charles II[d].

VII. LIBERTÉ.

1797 (1574. II, f° 454 v°). — La liberté, ce bien qui fait jouir des autres biens.

1798 (943. II, f° 19 v°). — La liberté pure est plutôt un état philosophique qu'un état civil. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait de très bons et de très mauvais gouvernements, et même qu'une constitution ne soit plus imparfaite à mesure qu'elle s'éloigne plus de cette idée philosophique de liberté que nous avons.

Un ancien a comparé les loix à ces toiles d'arai-

gnées qui, n'ayant que la force d'arrêter les mouches, sont rompues par les oiseaux. Pour moi, je compererois les bonnes loix à ces grands filets dans lesquels les poissons sont pris, mais se croyent libres, et les mauvaises à ces filets dans lesquels ils sont si serrés que d'abord ils se sentent pris[1].

1799 (1420. II, f° 204 v°). — Quand on veut gouverner les hommes, il ne faut pas les chasser devant soi; il faut les faire suivre.

1800 (597. I, f° 446 v°). — Dans une monarchie bien réglée, les sujets sont comme des poissons dans un grand filet: ils se croyent libres, et pourtant ils sont pris.

1801* (828. I, p. 533). — Les hommes qui jouissent du gouvernement dont j'ai parlé sont comme les poissons qui nagent dans la mer sans contrainte. Ceux qui vivent dans une monarchie ou aristocratie sage et modérée semblent être dans de grands filets, dans lesquels ils sont pris, mais se croyent libres. Mais ceux qui vivent dans les États purement despotiques sont dans des filets si serrés que d'abord ils se sentent pris.

1802 (32. I, p. 35). — Le seul avantage qu'un peuple libre ait sur un autre, c'est la sécurité où chacun est que le caprice d'un seul ne lui ôtera point ses biens

1. Retournez page 17 : « Je ne pense nullement... »

ou sa vie[1]. Un peuple soumis, qui auroit cette sécurité-là, bien ou mal fondée, seroit aussi heureux qu'un peuple libre, les mœurs d'ailleurs égales : car les mœurs contribuent encore plus au bonheur d'un peuple que les loix.

Cette sécurité de son état n'est pas plus grande en Angleterre qu'en France, et elle n'étoit guère plus grande dans quelques anciennes républiques grecques, qui, comme dit Thucydide, étoient divisées en deux factions. Or, la liberté faisant souvent naître dans un État deux factions, la faction supérieure se sert sans pitié de ses avantages. Une faction qui domine n'est pas moins terrible qu'un prince en colère. Combien avons-nous vu de particuliers, dans les derniers troubles d'Angleterre, perdre leur vie ou leurs biens! Il ne sert de rien de dire qu'on n'a qu'à se tenir neutre. Car qui peut être sage quand tout le monde est fou? Sans compter que l'homme modéré est haï des deux partis. D'ailleurs, dans les États libres, le menu peuple est ordinairement insolent. On a beau faire, il n'y a guère d'heure dans le jour où un honnête homme n'ait affaire avec le bas peuple, et, quelque grand seigneur que l'on soit, on y aboutit toujours. Au reste, je compte pour très peu de chose le bonheur de disputer avec fureur sur les affaires d'État, et de ne dire jamais cent mots sans prononcer celui de *liberté*, ni le privilège de haïr la moitié de ses citoyens.

1. *Mis dans mes *Pensées morales*.

1803 (784. I, p. 509). — Les nations libres sont des nations policées. Celles qui vivent dans la servitude sont des nations polies.

1804 (370. I, p. 358). — On ne peut appeler *libre* un État aristocratique. 5

1805 (751. I, p. 494). — *Liberté.* — Il faut s'ôter de l'idée ces mots de *trône* (?) et de *sénat* ou d'*états :* ce n'est pas ce qui caractérise la liberté. Il y a dans les monarchies des points et des moments de liberté.

Personne libre en Turquie, pas même le Prince! 10

A Venise, les sénateurs libres politiquement, et non pas civilement.

L'aristocratie de Gênes égale à celle de l'armée d'Alger.

La Hollande n'est plus libre depuis qu'elle n'a 15 plus de stathouder.

En Hollande, les magistrats sont libres. En Angleterre, ils sont esclaves comme magistrats, et libres comme citoyens.

C'est le mal lorsqu'un magistrat est libre comme 20 magistrat, et cela arrive toujours s'il n'y a quelque puissance réglante et tempérante.

En Angleterre, celui à qui on fait son procès, et qui sera pendu le lendemain, est plus libre qu'aucun citoyen du reste de l'Europe. 25

En Espagne, le Clergé libre; le peuple dans un étrange esclavage.

Toute république trop petite ne peut pas être appelée *libre : libertas non sua vi nixa.*

A Rome, liberté des ecclésiastiques et des étrangers; gouvernement doux, quoique défectueux.

1806 (940. II, f° 18). — Personne n'est libre en Turquie, pas même le Sultan.

Dans les États absolus où il y a de la noblesse, l'esclavage descend en croissant insensiblement, depuis le Prince jusqu'au dernier des sujets.

Dans ceux où il n'y a point de noblesse, l'esclavage monte en croissant insensiblement, passant par tous les rangs, depuis le plus misérable sujet jusqu'au Sultan.

L'aristocratie de Gênes est comme celle de l'armée d'Alger.

La Hollande est devenue moins libre depuis qu'elle n'a point de stathouder.

En Angleterre, les magistrats sont esclaves comme magistrats, et libres comme citoyens.

Dans un gouvernement bien constitué, celui à qui on fait son procès, et qui sera pendu le lendemain, est plus libre qu'un bon citoyen n'est dans un mauvais gouvernement[1].

Le gouvernement de l'Espagne et du Portugal est la liberté du Clergé et un étrange esclavage du Peuple.

Toute république trop petite ne peut point être appelée *libre : fato potentiæ, non sua vi nixæ.*

Pour remédier à cela, les anciennes républiques de Grèce, d'Italie, de Gaule, d'Espagne et de Ger-

1. Mis dans les *Loix*.

manie, formoient des associations, comme font aujourd'hui les Suisses, les peuples d'Allemagne et des Pays-Bas[1].

1807* (776. I, p. 506). — Ce qui fait que les gens de commerce sont plus indépendants, c'est que leurs biens sont plus hors de portée des mains du Souverain.

1808 (1367. II, f° 196). — Les habitants des îles sont toujours plus portés à la liberté que les habitants du continent; c'est que, dans les îles, il n'y a jamais de grands empires, outre qu'ils se croyent les seuls peuples de l'Univers.

1809* (887. II, f° 8). — *Malheur des Guerres civiles.* — Il ne faut pas me dire qu'au milieu de deux différentes factions je n'ai qu'à me tenir neutre. Car quel moyen d'être sage quand tout le monde est fou, et d'être froid dans la fureur générale? D'ailleurs, je ne suis point isolé dans la Société, et je ne puis m'empêcher de prendre part à une infinité de choses auxquelles je tiens. De plus, le parti de la neutralité n'est pas prudent: car je serai bien sûr d'avoir des ennemis, et je ne serai pas sûr d'avoir un ami. Il faut donc que je prenne un parti. Mais si je choisis mal? De plus, le parti le plus fort peut ne l'être pas partout, de façon que je puis fort bien mourir le martyr de la faction dominante; ce qui est très désagréable.

1. Mis dans les *Loix*.

VIII. RÉPUBLIQUES.

1810* (968. II, f° 24 v°). — Il faut que, dans les républiques, il y ait toujours un esprit général qui domine[1]. A mesure que le luxe s'y établit, l'esprit de particularisme s'y établit aussi. A des gens à qui il ne faut rien que le nécessaire, il ne reste à désirer que la gloire de la Patrie et la sienne propre. Enfin, une âme corrompue par le luxe est ennemie des loix, qui gênent toujours les citoyens. Qui est-ce qui fit que la garnison romaine de Rhège égorgea les habitants à l'instigation de Decius, leur tribun? C'est que, dans leur séjour à Rhège, ils avoient commencé à donner dans le luxe.

1811 (1208. II, f° 93). — Je ne suis pas du nombre de ceux qui regardent la République de Platon comme une chose idéale et purement imaginaire, et dont l'exécution seroit impossible. Ma raison est que la République de Lycurgue paroît d'une exécution tout aussi difficile que celle de Platon, et que, cependant, elle a été si bien exécutée qu'elle a duré autant qu'aucune république que l'on connoisse, dans sa force et sa splendeur.

1812 (1230. II, f° 100). — C'est une sottise de Bayle de dire qu'une république de bons Chrétiens ne

1. Mis cela dans les *Loix*.

pourroit pas subsister; c'est qu'il ne peut pas y avoir une république de bons Chrétiens. De même, lorsqu'on dit qu'une république de philosophes ne pourroit pas subsister, c'est qu'il ne peut pas y avoir une république de philosophes. Tout est mêlé. 5

1813* (1550. II, f° 247 v°). — Le chef des républiques est un magistrat civil. Le hasard et la nécessité donna un chef militaire *(stathouder)* à la Hollande, et elle fit de grandes choses. La République de Venise, avec le chef civil d'une noblesse héréditaire, 10 ne peut que tomber dans la langueur; le Grand-Conseil est une assemblée de tyrans civils; ils ne peuvent pas être de grands hommes, et ils empêchent les autres de le devenir.

1814 (2055. III, f° 341 v°). — Voyez au II^d volume 15 *Juridica,* dans mon extrait de Vitriarius, mon astérisque, qui contient mes réflexions sur la question: *Si le dictateur à Rome avoit la puissance souveraine, ou non?*

1815 (785. I, p. 509). — Quand, dans une nation, 20 la naissance et les dignités ne donnent point d'empire, chacun cherche un empire naturel, qui est celui du mérite personnel.

1816 (371. I, p. 358). — Quand, dans une république, il y a des factions, le parti le plus foible 25 n'est pas accablé plus que le plus fort: c'est la République qui est accablée.

IX. DESPOTISME.

1817 (369. I, p. 357). — Il n'y a point d'autorité qui ait moins de bornes que celle du prince qui succède à la République, après l'avoir abattue[1] : car il succède à une puissance qui n'a point de bornes, qui est celle du Peuple ou de la République : car le Peuple n'a point dû ni pu limiter sa propre puissance. Aussi les roix de Danemark, les ducs de Toscane (qu'on ne sauroit proprement appeler *princes*), ont-ils une puissance qui n'est limitée par aucun tribunal.

1818* (1432. II, f° 206 v°). — Ce n'est point avec des déclamations qu'il faut attaquer le despotisme, mais en faisant voir qu'il tyrannise le despote même.

1819 (671. I, p. 465). — Le despotisme s'accable lui-même.

1820 (596. I, f° 446 v°). — Je disois : « Le gouvernement despotique gêne les talents des sujets et des grands hommes, comme le pouvoir des hommes gêne les talents des femmes. »

1821 (670. I, p. 465). — Chez les monarques despo-

1. J'ai mis cela dans la *République romaine*.

tiques, les loix ne sont que la volonté momentanée du Prince.

1822* (809. I, p. 517). — Dans les états despotiques, la tranquillité n'est point une paix : elle ressemble au silence de ces villes que l'ennemi est prêt d'occuper. 5

1823* (885. II, f° 7 v°). — *Gouvernements despotiques.* — Ce n'est qu'à force de philosophie qu'un homme sensé peut les soutenir, et qu'à force de préjugés qu'un peuple peut les supporter. Ces sortes de gouvernements sont destructifs d'eux-mêmes. 10 Chaque jour les mène dans la décadence, et là il n'y a presque point de milieu entre l'enfance et la vieillesse. Il seroit plus difficile à l'Empereur de dépouiller de ses états le duc de Parme, qu'il ne l'a été à Mir-Weiss, avec 10 ou 12,000 voleurs, de 15 détruire le formidable Empire de Perse. La capitale a été assiégée; les seuls bourgeois l'ont défendue, et, de toute cette puissance, l'héritier présomptif n'a pu amener que 2 ou 3,000 hommes à son secours.

1824* (1563. II, f° 451 v°). — Dans le gouverne- 20 ment despotique, le commerce est fondé sur la nécessité momentanée de ce que la nature demande pour se nourrir et pour se vêtir.

1825 (466. I, p. 395). — Nations qui vivent dans l'esclavage, où les hommes sont comme les bêtes, 25 dont le partage est seulement l'obéissance et l'instinct.

1826* (1571. II, f° 454). — C'est la nature de la constitution de l'État qui fait qu'à chaque pas nous avons besoin d'un homme pour nous conduire. Le bon sens du père de famille ne lui est bon à rien. On nous l'ôte pour la conduite de notre conscience; on nous l'ôte pour celle de notre santé; on nous l'ôte, enfin, pour la conduite de nos affaires.

1827* (1455. II, f° 214). — J'ai entendu dire une bonne chose à l'ambassadeur turc, le 18 février 1742. Je lui disois (chez Locmaria, où nous dînions), que je trouvois contraire aux maximes d'un bon gouvernement que le Grand-Seigneur fît étrangler ses bachas à sa fantaisie. « Il les fait étrangler, dit-il, sans en dire la raison, pour ne pas révéler ou faire connaître les défauts de son serviteur. » Que dites-vous des hommes qui dorent même la statue de la Tyrannie?

X. PRINCES.

1828 (454. I, p. 392). — Tous les hommes sont des bêtes; les princes sont des bêtes qui ne sont pas attachées. — Cher (?).

1829 (521. I, p. 422). — Il faut que les princes voyagent très jeunes, pour qu'ils soyent dociles, et nous, dans un âge très mûr, pour être plus en état d'être instruits.

Les particuliers, tout le contraire.

1830 (590. I, f° 446). — La plupart des princes, à tout prendre, sont plus honnêtes gens que nous. Peut-être que, dans la partie qui nous est confiée, nous abusons du pouvoir plus qu'eux. Il n'y en a guère qui ne veuillent être aimés; mais ils ne peuvent pas aisément y réussir.

1831 (944. II, f° 20). — Il y en a peu où ceux qui gouvernent n'ayent en général de bonnes intentions et ne souhaitent que leur administration ne soit bonne : car, comme ils sont en spectacle à tout l'Univers, pour peu qu'ils ayent de sentiment d'honneur, etc.

Aux uns, les lumières peuvent manquer; aux autres, l'éducation ou l'aptitude au travail. Plusieurs sont conduits par les préjugés de leur pays, de leur siècle ou de leur état même. Les autres sont entraînés par le mal qui a déjà été fait, ou découragés par la difficulté d'y remédier : car il est difficile de ne pas se tromper lorsqu'on veut corriger des maux particuliers, et qu'on n'est pas assez heureusement né pour pouvoir pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un État.

1832 (1467. II, f° 216). — Les princes sont toujours en prison. Clément XI disoit : « Quand j'étois homme privé, je connoissois tout le monde à Rome, et le mérite de chacun. A présent que je suis pape, je ne connois plus personne. »

1833 (445. I, p. 389). — Pourquoi est-ce que la

plupart des roix sont dévots[1] ? C'est ordinairement par un malentendu. La dévotion leur permet la politique, et la politique, tous les vices : l'avarice, l'orgueil, la soif du bien d'autrui, l'ambition, la vengeance. Que leur en coûte-t-il d'être dévots? Ils seroient bien fous de se brouiller avec le Ciel pour rien, de renoncer vainement au plaisir d'espérer. De plus, ils sont graves dans la plupart de leurs actions. Or, se tenir dans une église avec gravité, c'est être dévot[2].

1834* (1453. II, f° 213 v°). — Le monarque despotique doit être religieux, sévère, juste. Si, avec cela, il est courageux, ce sera un héros : Cha-Abbas, Mahomet II[d], Chambi, Aureng-Zeb.

1835 (2146. III, f° 352). — Il n'y a pas de métier ordinairement plus facile que celui de roi, et quelquefois plus difficile.

1836 (1132. II, f° 78). — Sur les écrits que milord Townshend et M. Walpole faisoient faire aux *Crafstman,* et aux écrits de milord Bolingbroke, je disois : « Les Roix sont forts quand ils décident, et toujours foibles quand ils disputent. »

1837 (1634. III, f° 1). — Il y a trois sortes de princes : les uns ne se soucient que d'eux et n'envisagent leur état que pour eux, sans penser à leurs peuples; les

1. J'ai mis cela dans le *Journal.*
2. Faire un traité des vices des princes.

autres songent d'abord au bien du peuple et en tirent le leur; les autres, pour faire leur propre bien, et songeant à leur propre bien, songent à celui de leurs peuples pour augmenter leur bien. Ici, le peuple est en second; là, il est le premier objet; et, chez les premiers, il n'est en aucune façon l'objet. La véritable prospérité est chez les princes où le peuple est le premier objet. Le Prince et les peuples tirent peu d'utilité lorsque le peuple est le second objet : ce sont des moutons que l'on nourrit pour les tuer.

1838* (829. I, p. 533). — Quand la prospérité n'est qu'au-dehors, la preuve du bonheur est très équivoque : car souvent un prince qui a de grandes qualités, mais qui ne les a pas toutes, peut faire faire au-dehors de grandes choses à un État qu'il gouverne très mal.

1839 (833. I, p. 535). — Comment les princes peuvent-ils être sûrs de gagner des batailles? Cela dépend de tant de circonstances. Vous trouvez un obstacle grand comme ce bureau? Il faut que l'escadron ou le bataillon s'ouvre. Voilà une ouverture! Or, si l'on entre dans cette petite ouverture? — Ou bien un rang est trop serré; il se met en arc. On est trop pressé (grand désavantage). *Idem*, trop lâche.

1840 (569. I, f° 440 v°). — Presque tous les princes traitent les affaires comme Caligula traitoit les

siennes. Lors de l'ambassade de Philon, qui fut admis à son audience, l'Empereur, passant dans une galerie avec ses jeunes fous avec lui, dit à Philon : « Est-il vrai que vous ne mangez pas de cochon ? » — « Ah ! Ah ! Ah ! » dit l'Empereur en passant, et les gens de sa cour, de même.

1841* (766. I, p. 501). — Un prince écrivit cette lettre : « Je vous déclare que vous êtes devenu mon ami. Vous avez un si grand talent pour mettre ma perruque et mes bas, que je vous aime en même temps que je vous admire. Vous ne me dites jamais que des choses agréables ; au lieu que ces animaux de ministres n'ont jamais que des propos impertinents à me tenir. Je ferois fort bien de vous remettre le soin de mes affaires : mes ministres vous rendront compte ; vous me le rendrez. »

1842 (1123. II, f° 77). — Les Roix, avec tout cet attirail qu'ils se sont donné, ces gardes, ces officiers, cette maison, se sont réduits à être assujettis à l'heure et à l'étiquette. Cela devient une grande louange pour un roi que d'être exact. Sa vie est devenue ses devoirs. Voilà ce qu'a gagné Louis XIV sur Henri IV : il perdit sa liberté, et son caractère de Roi a été aussi attaché à sa personne que sa peau.

1843* (953. II, f° 21 v°). — Il ne faut jamais qu'un prince donne dans les détails. Il faut qu'il pense, et laisse et fasse agir : il est l'âme, et non pas le bras.

C'est un métier qu'il ne peut jamais bien faire, et que, s'il faisoit bien, il lui feroit faire mal le reste.

1844 (755. I, p. 495). — Un prince qui se fait chef de parti ressemble à un homme qui se couperoit un bras pour que toute la nourriture allât à l'autre.

1845 (162. I, p. 137). — Un prince qui pardonne à ses sujets [1], s'imagine toujours faire un acte de clémence, au lieu qu'il fait très souvent un acte de justice. Il croit, au contraire, faire un acte de justice lorsqu'il punit; mais souvent il en fait un de tyrannie.

1846 (1687. III, f° 34). — Je ne puis comprendre comment les princes croyent si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si portés à croire qu'ils ne sont rien.

1847 (1185. II, f° 86 v°). — Ce qui fait que les princes ont ordinairement une idée très fausse de leur grandeur, c'est que ceux qui les élèvent en sont éblouis eux-mêmes; ils sont les premières dupes, et les princes ne le sont qu'après.

Le maréchal de Villeroy parloit toujours au Roi de ses sujets; jamais de ses peuples.

1848* (883. II, f° 6). — Comme on doit être fidèle à sa patrie, on doit l'être à son prince ou aux magistrats qui la gouvernent.

1. J'ai mis cela dans le *Journal*.

L'autorité des princes et magistrats n'est pas seulement fondée sur le Droit civil, elle l'est encore sur le Droit naturel : car, comme l'anarchie est contraire au Droit naturel, le Genre humain ne pouvant subsister par elle, il faut bien que l'autorité des magistrats, qui est opposée à l'anarchie, y soit conforme.

Ce qui fait la force de l'autorité des princes, c'est que souvent on ne peut empêcher le mal qu'ils font que par un plus grand mal encore, qui est le danger de la destruction.

1849 (282. I, p. 307). — Nous avons laissé aux princes les douceurs du commandement, pour avoir celles de l'obéissance. Ils devoient *(sic)* avoir pour eux la grandeur et les périls; nous, la médiocrité, la sûreté et le repos. Mais on travaille toujours à rendre notre marché pire : on nous laisse notre petitesse, et on veut nous ôter notre tranquillité.

1850 (642. I, f° 455 v°). — Quand, dans un royaume, il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.

1851 (1422. II, f° 204 v°). — Une monarchie corrompue, ce n'est pas un État; c'est une cour.

1852 (628. I, f° 452 v°). — Quand on prodigue les honneurs, on n'y gagne rien [1] : car on ne fait par là que faire que plus grand nombre de gens en sont

1. Mis dans *le Prince*.

dignes; de façon que, plus on récompense de personnes, plus il arrive que d'autres méritent d'être récompensées. Cinq ou six autres personnes sont dignes d'un honneur que vous avez accordé à deux ou trois; cinq ou six cents sont dignes d'un honneur que vous avez accordé à cent. Ainsi du reste.

1853 (700. I, p. 477). — Ce qui produit dans le Monde les divisions funestes, c'est l'autorité souveraine, d'un côté, et la force du désespoir, de l'autre.

1854* (186. I, p. 186). — *Les Templiers.* — Leur condamnation ne prouve rien, ni les procès dans lesquels un prince est partie.

Les Juifs accusés de l'incendie de Rome, faussement, mais condamnés.

L'affaire des religieuses de Loudun.

Nos premiers Chrétiens condamnés pour des crimes ridicules. Si nous avions les procédures, nous verrions des témoins, des confessions, des accusés, etc.

Les Templiers avoient été presque condamnés avant d'être accusés; au moins, leur perte étoit-elle résolue.

La Saint-Barthélemy! Le Roi ne donna-t-il pas des lettres partout dans lesquelles il disoit que les Huguenots avoient voulu le tuer? Ne fit-il pas même faire le procès et pendre quelques Huguenots par le Parlement de Paris? Et cependant, qui ne sait de quoi il étoit question, et que leur perte avoit été résolue longtemps auparavant?

1855 (432. I, p. 384). — Le cardinal de Polignac disoit qu'il n'y avoit d'heureux que les princes qui meurent de mort violente : ils suivent leurs fantaisies, ne pensent à rien. Mais les princes sages, qui passent leur vie à prévoir, vivent longtemps et malheureux.

Mad^e de Montespan disoit que le Roi politiquoit toujours avec elle.

1856 (533. I, p. 426). — Quelle idée pour un prince mourant de penser que son malheur va faire la félicité publique.

Cette idée fait si bien le désespoir des tyrans que plusieurs, pour empêcher que le jour de leur mort ne fût un jour de joye, ont ordonné que l'on exterminât, ce jour-là, une partie de leur peuple, afin d'empêcher que l'autre ne pût se réjouir.

1857 (476. I, p. 401). — *Détrônement.* — Un péché qui, dès qu'il est commis, devient une chose juste.

XI. MINISTRES ET AGENTS DU PRINCE.

1858* (813. I, p. 520). — Plus le Prince a de grandeur, plus le Ministre est petit; et plus le Ministre a de grandeur, plus le Souverain est petit.

1859 (947. II, f° 20 v°). — Montrésor dit que le rapporteur de M. de Saint-Mars *(sic)* disoit qu'un

de ses grands crimes étoit d'avoir voulu chasser M. le Cardinal[1]. « C'est, dit-il, comme si on privoit le Prince de son bras, que de vouloir le priver de son ministre. » Et moi, je dis que, quand la Servitude même viendroit sur la Terre, elle ne parleroit pas autrement.

1860 (624. I, f° 451). — Il faut choisir pour ministres ceux qui ont le plus l'estime publique : pour lors, on n'est plus garant de son choix.

1861* (248. I, p. 258). — Un premier ministre ne doit point déplacer les ministres qu'il a trouvés : les sottises qu'ils font ne sont pas sur son compte, mais bien celles des gens qu'il a placés.

1862 (1072. II, f° 66). — Une chose devroit faire trembler tous les ministres dans la plupart des États d'Europe, c'est la facilité qu'il y auroit à les remplacer.

1863 (1327. II, f° 185 v°). — Ceux qui élèvent aux premières places les gens déshonorés par leurs mœurs donnent bien mauvaise opinion d'eux-mêmes.

1864 (738. I, p. 491). — On n'appelle plus un *grand ministre* un sage dispensateur des revenus publics, mais celui qui a de l'industrie, et ce qu'on appelle des *expédients*.

1. Mis dans les *Loix*.

1865 (1451. II, f° 213). — Quand on voit un homme actif qui a fait sa fortune, cela vient de ce que, de cent mille voyes, la plupart fausses, qu'il a employées, quelqu'une a réussi. De là, on en argumente qu'il sera propre pour les affaires publiques. Cela n'est pas vrai. Quand on se trompe dans quelques projets pour sa fortune, ce n'est qu'un coup d'épée dans l'eau. Mais, dans les entreprises d'État, il n'y a pas de coup d'épée dans l'eau.

1866 (253. I, p. 263). — Il ne faut point donner de projets dans les pays où, quand vous auriez persuadé le peuple, il vous reste encore de persuader le Ministre, lequel rejette toujours le projet, par la raison qu'il n'est pas le sien.

1867 (783. I, p. 509). — Les ministres travaillent toujours contre la liberté : ils haïssent les loix, parce qu'elles gênent toutes leurs passions.

1868 (739. I, p. 491). — Il n'y a pas parmi nous de si petit ministre, ni de commis à 1,000 écus d'appointements, qui n'ait plus d'affaires que les grands-visirs d'Orient, qui sont à la tête de la milice, de la justice et des finances de l'Empire.

1869 (1594. II, f° 456). — Je disois de ceux qui, par quelque injustice, avoient quitté le service : « Ce sont des gens morts au service des ministres. »

1870 (977. II, f° 27 v°). — Il y a cinquante ans qu'il

est décidé au Conseil que les intendants ont raison. Ils disent qu'ils vont dans les provinces faire respecter l'autorité du Roi; mais c'est l'autorité du Roi qui les fait respecter.

1871 (2066. III, f° 342 v°). — Quand les princes voyagent, voilà l'Intendant qui fait paroître sur les chemins les habits neufs, la joye et tout ce qui peut montrer de l'opulence. Sur le chemin, c'est un pays de Cocagne; à une demi-lieue au large, on meurt de faim.

1872 (1353. II, f° 194 v°). — Je disois de l'intendant Boucher : « Je veux bien que l'on donne la toute-puissance aux intendants; mais, si l'on en fait des Dieux, il faut, au moins, les choisir parmi les hommes, non pas parmi les bêtes. »

1873* (812. I, p. 520). — Un ambassadeur ne peut être mis en jugement par le prince auprès de qui il est envoyé. La nature de ses fonctions le fait sortir, en quelque façon, de l'état civil, à cause du Droit naturel, par lequel les bouches sont scellées par la crainte, et encore par le Droit des gens : car, comme on pourroit à tous les instants troubler ses fonctions par des accusations injustes, un prince libre parleroit par la bouche d'un homme qui n'auroit pas de liberté.

1874 (2133. III, f° 351). — Les ambassadeurs de France sont très mal payés : le Roi est un géant qui se fait représenter par un nain.

XII. POLITIQUE FRANÇOISE.

1875* (152. I, p. 132). — Il n'est point de l'intérêt de la France de faire une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre. Le secours de la France est prompt; mais celui de l'Angleterre est long et incertain à cause des délibérations. Il est vrai que la France est plus exposée que l'Angleterre, et qu'ainsi elle a plus souvent besoin de secours.

1876 (428. I, p. 383). — Grande maxime pour la France d'obliger l'Angleterre d'avoir toujours une armée de terre. Cela lui coûte beaucoup d'argent, l'embarrasse par la méfiance qu'elle a contre cette armée, diminue d'autant les fonds pour la marine.

1877 (344. I, p. 342). — On dit : « Une ligue avec les princes d'Italie! » Mais comment se liguer avec rien? C'est une ligue sur le papier. — Il n'y a que le roi de Sardaigne qui ait conservé la puissance militaire, et il la perdra encore si la neutralité de l'Italie et notre dégoût pour y faire des conquêtes subsistent longtemps.

(Depuis ceci, notre dernière guerre en Italie a mis le roi de Sardaigne en état de maintenir plus que jamais sa puissance militaire[1].)

1. C'étoit la guerre de 1733. Celle de 1741 a rendu la sottise paumée. Encore un coup de collier, nous le rendrons maître de l'Italie, et il sera notre égal.

1878* (2023. III, f° 316 v°).

Au Baron de Stein.

Amsterdam, ce 20 octobre 1729.

Je ne sais pas comment la conscience des gens de notre Conseil de France peut jamais aller bien. Notre intérêt est d'empêcher qu'on ne détruise les Protestants, les Turcs et les Corsaires de Barbarie.

Si l'Empereur envahissoit le pays des Turcs, il y établiroit des manufactures qui détruiroient notre commerce du Levant.

Sans les Corsaires de Barbarie, les Hambourgeois et autres villes anséatiques iroient faire le commerce du Levant.

Nous sommes catholiques et chrétiens, et nous avons à maintenir les plus mortels ennemis des uns et des autres.

Nous avons une religion qui a un chef visible, et nos intérêts sont toujours directement opposés aux siens.

Il est vrai que, sous Louis XIII, nous fîmes la guerre aux Huguenots; mais je ne crois pas que Dieu nous pardonne jamais d'avoir voulu lui faire accroire que nous soutenions sa cause par zèle, et non pas pour prendre La Rochelle et Montauban.

Que si Louis XIV a chassé les Huguenots de la France, on n'ignore point Là-Haut que ce fut par sottise et par une intrigue de cour que ce prince le fit : car, s'il avoit cru perdre ses manufactures, il aimoit trop l'argent pour faire une chose comme cela.

Je suis, Monsieur,.....

1879 (352. I, p. 344). — Si les Pays-Bas valent un dans les mains de l'Empereur, ils vaudroient cent dans celles de la France.

1880 (859. I, p. 544). — États de Languedoc, tranquilles: les évêques, qui n'ont aucun intérêt dans la chose et ont besoin d'avoir des abbayes, et quelques barons, tous livrés à la Cour.

États de Bretagne, tumultueux, mais utiles à la province.

XIII. POLITIQUE ANGLOISE.

1881* (2082. III, f° 344). — L'Angleterre ne peut guère se dispenser de songer aux affaires de terre. La reine Élisabeth s'en occupa. On sait les secours qu'elle envoya aux Hollandois, aux François, et ses influences dans les diverses parties de l'Europe. Jacques Ier, par incapacité, Charles Ier, par impuissance, Charles II^d^, par mollesse, Jacques II^d^, par bigoterie, ne s'en occupèrent pas. Ces quatre règnes ne furent pas glorieux, et l'Angleterre y perdit toute l'influence qu'elle avoit eue sous Élisabeth. Pour faire le commerce de la mer, il ne suffit pas d'aller chercher des marchandises; il faut encore que la terre et les fleuves soyent ouverts pour les porter.

1882* (155. I, p. 133). — *Nos réfugiés sont tous wichs *(sic)*, et, si le trône d'Angleterre est jamais renversé, il le sera par ces gens-là, comme il le fut

du temps de Charles Ier, par les réfugiés françois de ce temps-là*.

1883* (1960. III, f° 257 v°).

A Monsieur Domville.

Vous me demandez, Monsieur, ce que je pense de la durée du gouvernement anglois, et de prédire quelles pourront être les suites de sa corruption.

Vous me donnez-là un sujet bien difficile à traiter. Peut-être que ma qualité d'étranger m'en rend plus capable qu'un autre, parce que je n'ai ni tant de terreur, ni tant d'espérance. Mais je ne sais s'il est de l'intérêt de votre nation, s'il est nécessaire qu'on sache bien au juste ces choses. Il seroit bon que le Prince crût que votre gouvernement ne doit jamais finir, et que le Peuple crût que les fondements sur lesquels il est établi peuvent être ébranlés : le Prince renonceroit à l'idée d'augmenter son autorité, et le Peuple songeroit à conserver ses loix.

Je crois, Monsieur, que ce qui conservera votre gouvernement, c'est que, dans le fond, le Peuple a plus de vertu que ceux qui le représentent. Je ne sais si je me trompe, mais je crois avoir vu cela dans votre nation : le soldat vaut mieux que ses officiers, et le Peuple vaut mieux que ses magistrats et ceux qui le gouvernent. Vous avez donné à vos troupes une paye si haute qu'il semble que vous ayez voulu corrompre vos officiers, et il y a tant de moyens de faire fortune, dans votre gouvernement, par le gouvernement, [qu']il semble que vous ayez

voulu corrompre et vos magistrats, et vos représentants. Il n'en est pas de même du corps entier du Peuple, et je crois y avoir remarqué un certain esprit de liberté qui s'allume toujours et n'est pas prêt à s'éteindre; et, quand je pense au génie de cette nation, il me semble qu'elle me paroît plus asservie qu'elle ne l'est, parce que ce qu'il y a de plus asservi s'y montre dans un plus grand jour, et que ce qu'il y a de plus libre, dans un moindre.

Je ne dis pas que, dans les élections des membres du Parlement, la corruption ne se soit aussi glissée. Mais permettez-moi de faire quelques réflexions. C'est la plus vile partie de la nation que l'on corrompt, et, si, dans un bourg ou une comté, il y a quelques principaux qui corrompent, parce qu'ils sont corrompus eux-mêmes, et quelques gens vils qui soyent corrompus, on peut dire pourtant que l'état moyen ne l'est pas, et que l'esprit de liberté y règne encore. Je vous prie de faire réflexion sur le genre particulier de corruption que l'on employe dans ces assemblées particulières. Ce sont des repas, des assemblées tumultueuses, des liqueurs enivrantes, des ligues, des partis, des haines ou des piques, des moyens exposés au grand jour. La corruption la plus dangereuse, c'est celle qui est sourde, celle qui se cache, celle qui affecte l'ordre, celle qui paroît règle, celle qui va où elle ne paroît pas viser. Rappelez-vous, je vous prie, la corruption de Rome, et vous verrez qu'elle étoit de tout une autre espèce.

1° Le Peuple formoit un corps unique, et, le

Peuple une fois corrompu, la corruption avoit immanquablement son effet. Que l'on corrompe un de vos bourgs, les autres bourgs ne seront pas pour cela corrompus. On a élu un mauvais membre du Parlement. Les vrais patriotes restent toujours pour en élire quelques jours un meilleur.

2° La corruption qu'on exerce dans vos élections particulières ne peut aller que sur une chose passagère; je veux dire l'élection d'un membre du Parlement. Elle ne peut porter que sur une chose claire; je veux dire l'élection d'un membre du Parlement.

Toutes les faussetés, toutes les profondeurs de la corruption en Angleterre, ne portent donc que sur le Parlement, et ce Parlement peut bien manquer de probité, mais il ne manque pas de lumières; de sorte que la corruption ne laisse pas que d'être embarrassée, parce qu'il est difficile de mettre un voile. Or, il n'y a guère de fripon qui ne désire de tout son cœur être fripon, et de passer, d'ailleurs, pour homme de bien.

Je dis donc que, dans votre peuple, l'état moyen aime encore ses loix et sa liberté. Je dis plus : ceux qui trahissent leur devoir espèrent que le mal qu'ils font n'ira pas aussi loin que les gens du parti contraire veulent leur faire craindre.

Je dis donc que, tandis que les gens médiocres conserveront leurs principes, il est difficile que votre constitution soit renversée.

Ce sont vos richesses qui font votre corruption. Ne comparez point vos richesses avec celles de Rome, ni avec celles de vos voisins! Mais comparez

les sources de vos richesses avec les sources des richesses de Rome et les sources des richesses de vos voisins. Dans le fond, les sources de vos richesses sont le commerce et l'industrie, et ces sources sont de telle nature que celui qui y puise ne peut s'enrichir sans en enrichir beaucoup d'autres. Les sources des richesses de Rome étoient le gain dans la levée des tributs et le gain dans le pillage des nations soumises. Or ces sources de bien ne peuvent enrichir un particulier sans en appauvrir une infinité d'autres. D'où il arrive qu'il n'y eut dans cet État, et dans tous ceux qui lui ressembleront à cet égard, que des gens extrêmement riches et des gens extrêmement misérables. Il ne pouvoit point y avoir de gens médiocres, comme parmi vous, ni d'esprit de liberté, comme parmi vous. Il ne pouvoit y avoir qu'un esprit d'ambition, d'un côté, et un esprit de désespoir, de l'autre, et, par conséquent, plus de liberté!

Je ferai ici une réflexion. Cicéron, parlant de l'état de la République, parle de ces gens médiocres. « Qui est-ce qui forme le bon parti? dit-il. Sont-ce les gens de la campagne et les négociants? Eux, pour qui tous les gouvernements sont égaux dès lors qu'ils sont tranquilles. » Ceci n'est point du tout applicable au gouvernement d'Angleterre. Et, quoique l'esprit naturel de ces professions porte à la tranquillité par sa nature, comme je l'ai dit dans mon livre des *Loix* sur la nature du terrain, cependant, ce que dit ici Cicéron n'a de rapport qu'à un inconvénient particulier du gouvernement de Rome dont il faut que je parle ici.

Lorsque Rome, sous Sylla, commença à tomber dans l'anarchie, les généraux donnèrent à leurs soldats le pillage des villes et les biens de la campagne. Il n'y avoit qu'un gouvernement tranquille qui pût assurer la propriété des biens, et sitôt qu'une guerre civile commençoit à naître, les propriétaires de fonds de terre et les commerçants devoient tomber dans le désespoir. D'où vient cela? C'est que les richesses naturelles de l'État devoient céder aux richesses acquises par les pillages des Grands et les vexations des traitants, dont nous venons de parler tout à l'heure. Ce qui soutiendra donc votre nation, c'est, lorsque *(sic)* les sources des grandes richesses seront les mêmes et ne seront pas taries par des sources plus grandes d'autres richesses. La sagesse de votre État consiste donc en ce que les grandes fortunes ne sont pas tirées de la levée des tributs, et vos loix seront assurées lorsqu'elles ne seront pas tirées des emplois militaires, et que celles tirées de l'état civil seront dans la modération.

XIV. POLITIQUE DES ROIX DE SICILE.

1884* (177. I, p. 159). — Personne n'ignore la puissance des anciens roix de Sicile sur la terre et sur la mer: rivaux ou alliés des Carthaginois ou des Romains, souvent vainqueurs des uns et des autres. Cette île même avoit dans son sein plusieurs grandes

puissances, un très grand nombre de grandes villes, qui se gouvernoient par leurs loix, également capables de faire la guerre et de la soutenir.

Quand la Sicile devint une province romaine, elle fut avec l'Égypte le grenier de Rome et de l'Italie, et, par conséquent, une des principales parties de l'Empire.

Il faut donc que des causes étrangères ayent mis ce beau pays dans l'état de décadence où il est. Je crois qu'il n'en faut point chercher d'autre origine que celles que je vais donner : l'absence de ses souverains, qui ont toujours tiré l'or et l'argent du pays ; la dépopulation arrivée par le grand nombre de prêtres et de moines : ce qui se fait plus sentir dans les pays du Midi, qui se dépeuplent toujours plus que ceux du Nord, parce qu'on y vit beaucoup moins.

Don Carlos tireroit un grand parti de la Sicile s'il en employoit les revenus à entretenir une flotte, et, par là, il seroit très respecté sur les côtes de l'Archipel, de l'Asie, de Barbarie, d'Italie, d'Espagne, et même par les Anglois et les Hollandois, qui auroient besoin de lui pour leur commerce. Il pourroit tenir le Turc en échec du côté de la mer. Les tributs ne sortiroient point de la Sicile et y seroient consommés, et le pays seroit plus en état de porter les charges. Il faudroit moins en Sicile de troupes de terre, puisque la flotte en garderoit les côtes : le roi de Naples ne peut presque pas disposer des troupes de terre qu'il a en Sicile, et où elles sont pour ainsi dire enfermées. Pour mettre la Sicile en

état d'entretenir cette flotte, il a des moyens en ses mains que les autres souverains n'ont pas. Comme il exerce la puissance pontificale dans la Sicile, il pourroit à son gré diminuer le nombre des moines, retrancher leurs biens et en grossir les revenus publics. Un prétexte suffit pour ces sortes de choses. Il pourroit obliger les ecclésiastiques à cultiver ou donner à cens leurs terres incultes. Il faudroit se conduire de manière que l'on fît paroître beaucoup de respect pour les superstitions indifférentes, pendant qu'on détruiroit les superstitions nuisibles. On pourroit mettre en Sicile les invalides des troupes royales, qui serviroient à la garder, et y appliquer les revenus des principaux bénéfices. Il faudroit y faire des loix qui favorisassent les mariages et entretenir une exacte sévérité dans la police. Il faudroit y appeler et favoriser les Juifs et les étrangers. Il faudroit employer les soyes qui y viennent, en manufactures. On pourroit encourager le labourage en deux manières : 1° en favorisant la sortie des grains de Sicile et trouvant un débouché pour les vendre aux Hollandois, Marseillois et même dans l'Archipel, qui en manque quelquefois; 2° en entretenant le prix du bled un peu haut : ce qu'on pourroit faire très facilement. Or, rien n'entretient plus l'ardeur du maître et du colon pour le travail que l'espérance d'un prix raisonnable pour son bled. Il y a toujours un rapport naturel entre le prix des fruits de la terre et le salaire que l'on donne aux gens qui la travaillent: si les fruits qui en viennent valent peu, on leur donne peu; s'ils valent beaucoup, on leur donne

beaucoup. Or, on voit bien que, dans ce dernier cas, ils sont plus en état de payer les tributs. De la politique des princes d'Italie, qui entretiennent toujours le bled à un prix très bas, il résulte la misère pour le maître et la fainéantise pour le colon.

XV. POLITIQUE SUISSE.

1885 (1227. II, f° 99 v°). — Il est contre la nature de la chose que, dans une constitution fédérative comme la Suisse, les cantons conquièrent les uns sur les autres[1], comme ils ont fait dernièrement (les Protestants à l'égard des Catholiques). Il est contre la nature d'une bonne aristocratie que les citoyens entre lesquels on élit les magistrats, le Sénat, les Conseils, soyent en si petit nombre qu'ils fassent une très petite partie du peuple, comme à Berne : car, pour lors, c'est une monarchie qui a plusieurs têtes. Il est encore contre les loix naturelles qu'une république qui a conquis un peuple le traite toujours comme sujet, et non comme allié, lorsqu'après un espace considérable de temps, toutes les parties de l'un se sont alliées, les unes aux autres, par des mariages, des coutumes, des loix, des associations d'esprits : car les loix du conquérant ne sont bonnes et tolérables que parce que ces choses-là ne sont pas, et qu'il y a un tel éloignement entre les nations que l'une ne peut pas prendre confiance en l'autre.

1. Mis dans les *Loix*.

XVI. SOLDATS ET ARMÉES.

1886 (654. I, f° 459). — J'ai longtemps cherché la raison pourquoi les soldats romains qui faisoient tant de travaux, qui étoient si chargés que l'on appeloit les soldats de Marius des *mulets*, ne mouroient pas, comme les nôtres, lorsqu'on les faisoit travailler, comme nous avons vu au camp de Meitina (?) et ailleurs[1]. Je crois que la raison en est que les soldats romains ne mouroient point dans les travaux parce qu'ils travailloient toujours, au lieu que les nôtres sont des fainéants qui ne remuent jamais les terres: car on se sert parmi nous des pionniers pour cela, ou des paysans du lieu.

Voyez quelle étoit la charge d'un soldat romain.

1887* (1516. II, f° 230). — La chaussure des Romains incommode fut cause des grands chemins de pierre carrée.

1888* (1496. II, f° 224). — Végèce a très bien remarqué que les armées licencieuses sont mutines. Sa raison . . . . . — Il y en a une autre; c'est qu'elles sont moins accoutumées au commandement.

1889* (1527. II, f° 232). — Végèce a remarqué que les armées qui travaillent ne sont pas mutines. Ceci

1. J'ai mis cela dans les *Romains*.

regarde le gouvernement militaire, et les raisons en sont naturelles : le travail suppose la discipline, et la discipline, la force du commandement. L'objet de celui qui travaille est le plaisir du délassement ; mais, quand on est dans l'oisiveté, on a bien d'autres prétentions au bonheur.

1890* (1528. II, f° 232). — Toutes armées qui ont vécu délicieusement sont mutines : car, pour elles, le travail est insupportable. Mais celles qui sont accoutumées aux exercices obéissent : car le combat ne leur est pas pénible ; au contraire, elles le souhaitent pour avoir du repos, au lieu que les autres le fuyent pour rattraper le lieu de leurs délices.

1891* (1391. II, f° 201 v°). — *Les Chevaliers.* — Les lances ayant besoin de bien des gens pour les servir, ceux qui les portoient étoient comme ceux qui alloient montés sur les chariots chez les Grecs et Troyens : troupes qui faisoient la principale figure dans les armées.

De là vinrent, dans la chevalerie comme chez les héros d'Homère, les colloques entre les principaux personnages.

1892* (1497. II, f° 224 v°). — Comme les Suisses nous ont donné l'art de la guerre en formant notre infanterie, il n'est pas étonnant que les Romains eussent fait autrefois de même.

1893* (1469. II, f° 216 v°). — *Lignes attaquées, Li-*

gnes forcées. — Proverbe devenu faux. Autrefois, on n'avoit pas de si grandes armées qu'à présent. Or, quand on investissoit une place, on avoit le même terrain à garder avec une petite armée qu'aujourd'hui avec une grande, et l'on tomboit avec ses plus grandes forces sur les parties les plus foibles qu'on choisissoit. C'est ainsi qu'on secourut Arras. Aujourd'hui, les grandes armées font qu'il n'y a plus d'endroits foibles. On met devant soi de grands retranchements, dont on jette toute la terre d'un côté; on fait des puits pour arrêter et embarrasser la cavalerie, un feu terrible sur ceux qui attaquent. Il n'y a pas de moyen de passer.

1894* (1495. II, f° 224). — Il y a des choses qui pouvoient se faire autrefois, et qui, à présent, ne se font plus. Par exemple, Titus Martius, en Espagne, surprit dans la même nuit deux camps des ennemis, l'un après l'autre. Le bruit de la mousquetterie et du canon ne le permettroit plus.

1895 (1448. II, f° 212). — Combien d'occasions où, avec le moins, on fait le plus? On dit que, Ruyter ayant appris que les Anglois s'étoient déclarés contre la Hollande, il demanda quarante vaisseaux d'augmentation; ayant appris que la France s'étoit jointe à l'Angleterre, il n'en demanda plus que trente. Le roi Richard, ayant appris que son concurrent descendoit en Angleterre, avec une armée, dit: « Eh bien! nous le battrons! » On vint lui dire qu'il venoit avec quinze cents hommes, il se jeta sur son

fauteuil et dit: « Je suis perdu! » Il jugea qu'il *(sic)* avoit des intelligences dans son armée. Ajoutez à cela la balance du Boccalini, où l'Espagne est toujours plus légère.

1896 (834. I, p. 535). — Les Allemands ont cela de bon: ils savent se rallier; mais ils ne peuvent faire si bien tout seuls que joints avec une nation qui ait plus de pointe, comme les Anglois ou même les Espagnols; il n'ont pas cette pointe et cette force d'attaque des autres nations.

Le grand nombre de nos officiers contribue à nous donner cette pointe: tout notre premier rang est officiers *(sic)*.

1897 (746. I, p. 493). — Voir la proportion de ce que la France auroit de troupes sur celle des revenus, la comparant avec le pied de troupes et les revenus du roi de Prusse.

1898 (1349. II, f° 194). — Il est démontré qu'il ne peut plus y avoir en France un grand homme de guerre. C'est que personne ne fait ce qu'il doit faire. Le général ne communique rien de ce qu'il fait aux officiers généraux; le secret est entre lui et le maréchal des logis de l'armée et le major général. Mais, si l'on ne forme pas de bons officiers généraux, où trouvera-t-on un général? Il y a plus. C'est que le général lui-même ne se forme pas, parce que la Cour veut faire son métier.

Idem, des ministres.

1899 (561. I, f° 438). — La force de la France consiste en ce que la capitale est le plus près du côté le plus foible[1]. Cela fait qu'elle a plus d'attention à ce qui en demande davantage, et qu'elle peut mieux y envoyer du secours.

1900* (1535. II, f° 239). — La situation du royaume de France est fâcheuse en ce qu'elle a cent soixante et dix lieues de frontières à garder, cent soixante et dix places sur ces frontières, nonante-trois mille hommes pour garder ces places; que l'argent qu'il en coûte se consomme dans les extrémités du Royaume et ne revient plus; qu'il lui faut un état-major, entretenir ces places; qu'il [lui faut], outre cela, des troupes pour l'intérieur, pour former des armées; qu'il ne faut pas moins de 25 à 30,000 hommes de recrues tous les ans; que les côtes de l'Océan sont près de deux grandes puissances maritimes et, par là, sont exposées; qu'ainsi il faut une marine et garder les ports; que ces côtes sont accessibles. Voilà donc des dépenses immenses nécessaires!

Elle ne peut faire la guerre, qu'elle ne l'ait avec toute l'Europe.

Luxe de la Cour, nécessaire entretien *(sic)* de la Noblesse. — Facilité d'emprunter, qui fait qu'elle emprunte.

L'Espagne n'a point besoin de places, point besoin d'une grande armée: elle se défend toute seule; la

1. Mis dans la *Monarchie universelle.*

plupart de ses côtes de l'Océan sont inaccessibles, comme celles de la Galice, etc; celles de la Méditerranée sont éloignées des grandes puissances de mer. Richesse surprenante qui lui vient des Indes. Elle ne doit rien; elle a des laines, dont tout le monde a besoin, huiles, vins, fer, sels, soudes, mines d'or et d'argent; si elle vouloit, autant de soye qu'elle voudroit, autant de blé qu'elle voudroit, etc. Elle pourroit épargner autant de son revenu qu'elle voudroit, pour faire les établissements qu'elle voudroit. Elle n'a besoin de rien au-dehors; il faut que tout le monde vienne à elle.

1901 (383. I, p. 361). — Le général B. me disoit qu'on avoit pensé le mettre au service de Danemark, général en chef. Je lui dis: « Vous auriez fait mal. Je m'imagine que des troupes qui ont toujours été battues ont un vice intérieur, je ne sais quel, qui produit cet effet; de façon que celui qui les commande perd toujours sa réputation. Les Danois ont des Allemands; mais ces Allemands, chez eux, sont toujours battus. — Vous avez raison, me dit-il, et je crois que ce vice vient de ce qu'il y a toujours avec le général un commissaire de la Cour qui a soin des vivres et de la subsistance de l'armée, qui a plus de crédit que le général; de façon que c'est son ignorance ou son avarice qui conduit l'armée. »

Les Saxons ont de même toujours été battus par un autre vice intérieur : c'est que les paysans de Saxe, tous riches, devenus soldats, ne veulent pas se faire tuer.

1902 (1345. II, f° 193). — L'Europe se perdra par ses gens de guerre.

Voici un fait qui fut étouffé dans le temps, et dont on n'a presque plus parlé.

En 1714 ou 1715, sur ce que l'on voulut, au lieu de l'argent, donner le pain aux soldats, ils s'écrivirent de régiment à régiment, et, un beau jour, laissèrent là les officiers, en créèrent de leurs corps, montèrent la garde tout de même : les officiers restant chacun chez eux. Les places du Roi restèrent quatre jours dans leur pouvoir. Le maréchal de Montesquiou accommoda cela. Il leur parla. Un soldat fit une raye et lui dit: « Si vous passez cette raye, vous êtes mort. Parlez ! » Un soldat de Navarre ou autre régiment vint faire des propositions. Un soldat de Champagne lui donna un soufflet: « Il vous appartient bien de parler, tandis que les soldats de Champagne, le premier régiment de France, sont ici; » et poursuivit la négociation. Cela s'accommoda, fut tû et supprimé.

La garnison hollandoise à Lisle *(sic)* a fait de nos jours, en 1737 (je crois), pareille chose: un régiment Suisse sortit et s'en alla.

Tant de troupes sentiront leur force quelque jour.

XVII. LÉGISLATION.

1903* (854. I, p. 543). — Les hommes sont gouvernés par cinq choses différentes : le climat, les

manières, les mœurs, la Religion et les loix. Selon que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. Le climat domine presque seul sur les Sauvages; les manières gouvernent les Chinois; les loix tyrannisent le Japon; les mœurs donnoient autrefois le ton dans Rome et Lacédémone; et la Religion fait tout aujourd'hui dans le Midi de l'Europe[1].

La nation angloise n'a guère de manières, ni même de mœurs, qui lui soyent propres. Elle n'a, tout au plus, qu'un respect éclairé pour la Religion. Elle est prodigieusement attachée à des loix qui lui sont particulières; et ces loix doivent avoir une force infinie quand elles choquent ou favorisent le climat[2].

1904* (1248. II, f° 103). — Lycurgue a fait tout ce qu'il a pu pour rendre ses citoyens plus guerriers; Platon et Thomas Morus, plus honnêtes gens; Solon, plus égaux; les législateurs juifs, plus religieux; les Carthaginois, plus riches; les Romains, plus magnanimes.

1905 (51. I, p. 55). — Il y a trois tribunaux qui ne sont presque jamais d'accord : celui des loix; celui de l'honneur; celui de la Religion.

1906 (460. I, p. 393.) — Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.

1. Mis dans les *Loix*.
2. Voyez page 432.

1907* (2090. III, f° 346). — *Extrait de la « Gazette d'Utrecht », du 5 mai 1750.* — On a inséré une lettre de M. le baron de Spon à M. le chancelier d'Aguesseau, sur le Code du roi de Prusse, qui est ridicule par la bassesse des flatteries. Il y est dit, entre autres sottises, que le Roi a voulu qu'on ne jugeât pas les affaires par le Droit romain, mais uniquement par son Code, et, *au pis aller*, par la raison et l'équité naturelle. — C'est un beau pis aller, et qui vaut bien autant que le Code, pour le moins.

1908* (1560. II, f° 450). — Le Droit des gens s'établit parmi les nations qui se connoissent, et ce droit doit être étendu à celles que le hasard ou les circonstances nous font connoître : règle que des peuples policés ont très souvent violée.

1909 (25. I, p. 18). — Ce nombre infini de choses qu'un législateur ordonne ou défend rendent les peuples plus malheureux, et non pas plus raisonnables. Il y a peu de choses bonnes, peu de mauvaises, et une infinité d'indifférentes.

1910 (85. I, p. 78). — Comme il ne faut point de préceptes de religion puériles, il ne faut pas de même de loix vaines et sur des choses frivoles.

1911 (278. I, p. 305). — PRINCIPES FONDAMENTAUX DE POLITIQUE.

Principe premier. — Le Législateur ne doit point compromettre ses loix. Il ne doit empêcher que

les choses qui peuvent l'être. Ainsi, il faut que les femmes ayent des galanteries, et que les théologiens disputent.

Principe second. —

1912* (965. II, f° 23). — Après que le Souverain a fait les loix les plus impartiales et les plus générales qu'il a pu, il doit se conduire de manière qu'il laisse passer les détails et soit sévère sur les attentats, qu'il s'élève sur les deux partis et n'en suive aucun, qu'il ne se rende point suspect. Comme il a un plus grand dépôt, il a plus besoin de confiance. Qu'il craigne surtout de se prêter aux intérêts particuliers. Cela révolte contre la Vérité même! Qu'il attende du temps; qu'il regarde beaucoup, agisse peu, et ne croye pas faire à force de faire; qu'il étudie l'esprit de sa nation. Dans des choses qui ne sont pas frivoles, c'est rarement celui de la Cour.

1913 (84. I, p. 78). — Il ne faut pas faire des préceptes que l'on ne puisse pas communément suivre : l'abstinence des femmes aux Chrétiens; celle du vin aux Mahométans. Quand on a rompu les barrières, on s'enhardit, et on se répand sur tout le reste.

Par cette raison, on ne doit faire des loix que sur des choses importantes : car celui qui aura violé une loi inutile diminuera de respect pour celles qui sont nécessaires à la Société; et, dès qu'il a cessé d'être fidèle, en violant un point, il suit sa commodité et viole tous les autres qui le gênent.

1914 (725. I, p. 487). — Une mauvaise loi oblige toujours le Législateur d'en faire beaucoup d'autres, souvent très mauvaises aussi, pour éviter les mauvais effets ou, au moins, pour remplir l'objet de la première[1]. 5

1915* (1513. II, f° 229). — Il n'y a point de nation qui n'aime ses loix, parce que ses loix sont ses coutumes.

XVIII. CHANGEMENTS DE LOIX.

1916 (184. I, p. 175). — Machiavel dit qu'il est 10 dangereux de faire dans un État de grands changements, parce qu'on s'attire l'inimitié de tous ceux à qui ils sont nuisibles, et que le bien n'en est pas senti de ceux à qui ils sont utiles.

J'ai encore une autre raison à donner : c'est qu'ils 15 servent d'exemple et autorisent la fantaisie de celui qui voudra bouleverser tout, en ôtant le respect que l'on doit avoir pour les choses établies.

1917 (603. I, f° 448). — Une forme particulière de gouvernement donnant un certain tour et une cer- 20 taine disposition aux esprits, vous changez l'un sans que l'autre vous suive, vous joignez le gouvernement nouveau avec la manière de penser de l'ancien; ce qui produit de très mauvais effets.

1. Pour mon *Traité des Loix*.

1918 (941. II, f° 19). — Il en est d'un gouvernement comme d'une somme qui est composée de plusieurs chiffres. Otez-y ou ajoutez-y un seul chiffre, vous changez la valeur de tous les autres. Mais, comme on sait, en arithmétique, la valeur de chaque chiffre et son rapport, on n'est pas trompé. Il n'en est pas de même en politique : on ne peut jamais savoir quel sera le résultat du changement qu'on fait.

1919* (955. II, f° 21 v°). — Lorsqu'un État est dans la prospérité, il ne faut point se déterminer sans peser, avec le dernier scrupule, tous les inconvénients. Mais, lorsqu'on se trouve entouré de circonstances fâcheuses, lorsqu'on ne sait que faire, il faut faire, n'y ayant point pour lors de faute si pernicieuse que l'inaction.

1920* (1436. II, f° 207). — Telle est la nature des choses que l'abus est très souvent préférable à la correction, ou, du moins, que le bien qui est établi est toujours préférable au mieux qui ne l'est pas.

1921 (19. I, p. 12). — Que d'abus, qui ont été introduits comme tels et tolérés comme tels, qui se trouvent avoir été, dans la suite, très utiles et plus même que les loix les plus raisonnables ! Par exemple il n'y a guère d'homme de bon sens en France qui ne crie contre la vénalité des charges, et qui n'en soit scandalisé. Cependant, si l'on fait bien attention à l'indolence de pays voisins, chez lesquels toutes les charges se donnent, et qu'on la compare avec

notre activité et notre industrie, on verra qu'il est infiniment utile d'encourager dans les citoyens le désir de faire fortune, et que rien n'y contribue plus que de leur faire sentir que les richesses leur ouvrent le chemin des honneurs. Dans tous les gouvernements, on s'est plaint que les gens de mérite parvenoient moins aux honneurs que les autres. Il y a bien des raisons pour cela, surtout une qui est bien naturelle : c'est qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont point de mérite, et peu qui en ayent. Il y a même souvent beaucoup de difficulté à en faire le discernement, et à n'être pas trompé. Cela étant, il vaut toujours mieux que les gens riches, qui ont beaucoup à perdre, et qui, d'ailleurs, ont pu avoir une meilleure éducation, entrent dans les charges publiques.

1922 (549. I, f° 435). — Rien ne seroit plus capable d'attirer à M. le Cardinal cette immortalité qui est si bien due à son nom, à ses vertus, à son génie, qu'une réforme dans les loix du Royaume.

On pourroit, par des changements imperceptibles dans la jurisprudence, retrancher bien des procès.

Les avocats, charmés de voir le destin de tous les particuliers dans leurs mains, ne concourront point à un pareil dessein : tous gens de métier sont suspects.

M. Law vouloit retrancher le nombre des juges; mais c'est les procès qu'il faut retrancher.

Comme la multiplicité des traités entre les princes ne fait que multiplier les occasions et les prétextes

de la guerre, ainsi, dans la vie civile, la multiplicité des loix ne fait que donner naissance aux contestations des particuliers.

XIX. MARIAGE.

1923 (608. I, f° 449). — Je dis : « Une preuve de l'inconstance des hommes, c'est l'établissement du mariage qu'il a fallu faire. »

1924 (891. II, f° 9 v°). — Depuis que j'ai vu à Amsterdam l'arbre qui porte la gomme appelée *sang de dragon,* gros comme la cuisse quand il étoit auprès de l'arbre femelle, et pas plus gros que le bras quand il étoit seul, j'ai conclu que le mariage étoit une chose nécessaire.

1925* (147. I, p. 130). — Il paroît, par les loix de Justinien, que, dans les premiers siècles, la fornication simple n'étoit pas regardée comme illicite. Justinien, qui avoit pris si fort à cœur d'abroger toutes les loix contraires au Christianisme, en fait une, qui est la troisième au Code, *Communia de Manumissionibus*, par laquelle il veut qu'un homme qui, n'étant point marié, a pris pour concubine une de ses esclaves et meurt, laisse cette concubine libre : « *Ipsi etenim domino damus licentiam ancilla sua uti;* » ce qui ne seroit pas de même, dit-il, s'il avoit une femme : « *Hominibus etenim uxores haben-*

tibus concubinas habere nec antiqua jura nec nostra concedunt. » *Antiqua,* c'est la Religion payenne; *nostra,* c'est la chrétienne.

1926 (905. II, f° 11 v°). — Il est singulier que, dans les climats du Midi de l'Europe, où le célibat est le plus difficile, il ait été retenu, et que, dans ceux du Nord, où les passions sont moins vives, il ait été rejeté.

1927 (1000. II, f° 30). — Un homme me consultoit sur un mariage. Je lui dis : « Les hommes, en général, ont décidé que vous feriez une sottise; la plupart des hommes, en particulier, ont décidé que non. »

1928* (205. I, p. 198). — Les mariages entre parents au premier et second degré sont défendus dans presque toutes les religions, et quoiqu'il y ait eu autrefois des peuples où il étoit permis aux pères de se marier avec leurs enfants[1], je ne sais pas qu'il y en ait aujourd'hui de tels dans le Monde; au moins sont-ils si obscurs qu'ils ne valent pas la peine d'être cités[2].

Cependant, à considérer ces mariages en eux-mêmes, ils ne sont pas moins licites que les autres : car ils ne sont point contraires au Droit naturel, comme le péché d'Onam et celui des villes qui périrent par les flammes. Ils ne le sont pas non plus, de leur nature, au Droit civil et politique, comme l'in-

1. Il y en a : les Tartares et d'autres peuples, les Huns, etc.
2. J'ai mieux traité [le] sujet dans mes *Loix*.

cendie, le vol et le meurtre. Ils ne répugnent même au Droit divin que dans le sens qu'il les défend, et non pas par eux-mêmes, comme l'impiété et le blasphème. De manière que tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'ils sont défendus parce qu'ils sont défendus.

Il paroît que cette prohibition est bien ancienne, et même qu'elle l'est autant qu'elle peut l'être, c'est-à-dire qu'elle vient des premiers patriarches, et qu'elle a échappé à notre inconstance naturelle.

Ceci paroît en ce que, si ces mariages furent autorisés chez quelques-uns des premiers peuples, ce ne fut que par l'abolition de l'ancienne coutume; parce que l'on voit le mariage des sœurs introduit par Cambyse, celui des mères avec leurs enfants, par Sémiramis.

Or, à considérer les mœurs des premiers temps, on trouvera facilement les raisons d'une répugnance qui a passé depuis en force de loi.

Il n'y avoit, dans ces premiers âges, d'autre autorité que celle des pères. C'étoit la plénitude des puissances. Père, magistrat, monarque, signifioient une même chose.

On ne trouve pas que, dans les premiers temps, les hommes exerçassent sur leurs femmes le même empire que sur leurs enfants. Au contraire, les premières alliances nous donnent l'idée d'une parfaite égalité et d'une union aussi douce que naturelle. Ce n'est qu'avec les empires despotiques que s'est établi cet esclavage des femmes. Les princes, toujours injustes, ont commencé par abuser de ce sexe, et

ont trouvé des sujets tout disposés à les imiter. Dans les pays de liberté, on n'a jamais vu ces disproportions.

On voit bien qu'une différence pareille a dû faire naître de la répugnance pour les mariages entre parents. Comment une fille se seroit-elle mariée avec son père? Comme fille, elle lui auroit dû un respect sans bornes; comme femme, il y auroit eu entre eux de l'égalité. Ces deux qualités auroient donc été incompatibles.

Cette répugnance une fois établie, elle se répandit bientôt sur les mariages des frères et des sœurs: car, dès que les premiers inspirèrent de l'horreur à cause de la proximité du sang, il est clair qu'une moindre proximité devoit donner moins d'horreur, mais devoit en donner toujours.

Ceci étant une fois gravé dans l'esprit des hommes, Dieu a voulu s'y conformer, et il en a fait un point fondamental de sa loi: car, lorsque Dieu a donné des loix aux hommes, il n'a eu qu'une vue générale, qui étoit d'avoir un peuple fidèle, source naturelle de tous les préceptes.

De ces préceptes, il y en a de deux sortes : les uns, dans le rapport que les hommes ont entre eux, que j'appellerai *préceptes moraux;* les autres, dans le rapport qu'ils ont avec lui, que j'appellerai *préceptes sacrés.*

Il y a encore deux sortes de préceptes moraux: les uns, qui ont du rapport à la conservation de la Société, comme ils l'ont presque tous; les autres, qui ne sont fondés que sur la facilité de l'exécution :

on peut mettre de ce nombre la défense du mariage entre parents

Il y a, de même, deux sortes de préceptes sacrés : les uns sont entièrement fondés sur une raison éter-
5 nelle, comme ceux d'aimer Dieu et de l'adorer; les autres sont purement arbitraires et sont plutôt un signe de la Religion que la Religion même, et ce sont les cérémoniels.

Le fondement de la Religion est qu'on aime Dieu,
10 et qu'on l'adore, et les cérémonies ne sont faites que pour exprimer ce sentiment. Mais il faut qu'elles signifient ce qu'elles doivent signifier, et Dieu rejette celles qui ne peuvent pas signifier une véritable adoration, et qui sont mauvaises comme signes,
15 parce qu'elles le sont dans leur réalité : telles étoient celles qui le faisoient auteur des plus infâmes prostitutions.

1929 (1118. II, f° 75 v°). — La polygamie est déraisonnable en cela que le père et la mère n'ont pas
20 la même affection pour leurs enfants[1] : étant impossible qu'un père aime cinquante enfants comme une mère, deux.

1930* (60. I, p. 62). — Dès que la pluralité des femmes est défendue, que le divorce avec une seule
25 est aussi défendu, il faut nécessairement défendre le concubinage. Car qui auroit voulu se marier si le concubinage eût été permis[2] ?

1. Mis dans les *Loix*.
2. Mis dans les *Loix*.

1931 (377. I, p. 359). — J'ai traité quelque part de la prohibition du mariage des enfants avec les pères et les mères, et j'en ai tiré l'origine et la cause de ce que f..... est un acte de familiarité.

1932* (233. I, p. 249). — Il n'y a que les mariages qui peuplent. On les décourage en France, *primo,* en ce que les loix donnent de si grands avantages nuptiaux aux femmes que chacun craint de se marier, de manière qu'on se voit ruiné, si on survit à sa femme, ou qu'on voit les enfants ruinés, si on ne lui survit pas.

Ce sont les hommes qu'il faut encourager aux mariages, et non pas les filles; parce que la situation où elles sont les porte assez à se marier : l'honneur ne leur permettant de goûter des plaisirs qu'en commençant par le mariage.

Les pères sont également assez portés à faire cesser l'état périlleux de leurs filles.

Des loix sages devroient favoriser les secondes noces; les nôtres les découragent. Il y a encore parmi nous ce malheur que la condition des gens qui ne sont pas mariés est la plus favorable : ils jouissent de toute la faveur des loix, sans avoir les charges de la République. Le mariage est, d'ailleurs, défavorable, en ce qu'il décide des rangs et borne les conditions.

XX. PUISSANCE PATERNELLE.

1933* (1318. II, f° 184.) — En considérant les hommes avant l'établissement des sociétés, on trouve

qu'ils étoient soumis à une puissance que la Nature avoit établie : car, l'enfance étant l'état de la plus grande foiblesse qui se puisse concevoir, il a fallu que les enfants fussent dans la dépendance de leurs
5 pères qui leur avoient donné la vie, et qui leur donnoient encore les moyens de la conserver.

Cette dépendance, qui, ayant précédé toutes les conventions, sembloit n'avoir de bornes, dans son origine, que l'amour des pères, s'est limitée de deux
10 manières : 1° par la raison des pères, lorsque, dans l'établissement des sociétés, ils l'ont bornée par les loix civiles ; 2° par la Nature, parce que, à mesure que les enfants sortent de la jeunesse, les pères entrent dans la vieillesse, et que la force des enfants
15 augmente à mesure que le père s'affoiblit. Le même amour et la même reconnoissance reste *(sic);* mais le droit de protection change.

Les pères étant morts ont laissé les collatéraux indépendants. Il a fallu s'unir par des conventions
20 et faire par les loix civiles ce que le Droit naturel avoit fait d'abord.

Il a fallu aimer sa patrie, comme on aimoit sa famille ; il a fallu chérir les loix, comme on chérissoit la volonté de ses pères.

25 1934 (1179. II, f° 82 v°). — Je disois de la loi romaine qui permet aux pères de donner leur bien aux étrangers : « C'est un canon qui n'est pas chargé ; *brutum fulmen.* »

XXI. ESCLAVAGE.

1935 (174. I, p. 154). — L'esclavage est contre le Droit naturel, par lequel tous les hommes naissent libres et indépendants.

Il n'y a que deux sortes de dépendances qui ne lui soyent pas contraires : celle des enfants envers leurs pères; celle des citoyens envers les magistrats : car, comme l'anarchie est contraire au Droit naturel, le Genre humain ne pouvant subsister par elle, il faut bien que la puissance des magistrats, qui est opposée à l'anarchie, y soit conforme.

Pour le droit des maîtres, il n'est point légitime, parce qu'il ne peut point avoir eu une cause légitime.

Les Romains admettoient trois manières d'établir la servitude, toutes aussi injustes les unes que les autres.

La première, lorsqu'un homme libre se vendoit lui-même. Mais qui ne voit qu'un contrat civil ne sauroit déroger au Droit naturel, par lequel les hommes sont aussi essentiellement libres que raisonnables[1] ?

1. D'ailleurs, il ne pouvoit y avoir de prix. L'esclave se vendoit; tous ses biens cédoient (?) au maître, et, par conséquent, le prix de son agent (?). Le maître ne donnoit donc rien, et l'esclave ne recevoit rien. Donc point de prix. — De plus, un homme ne peut contracter que comme citoyen. Or un esclave n'est pas citoyen. La Nature l'a fait citoyen; il ne peut contracter pour ne l'être pas.

La seconde, lorsqu'un homme étoit pris dans la guerre : car, disoient-ils, comme il étoit libre au vainqueur de le tuer, il lui a été libre de le faire esclave. Mais il est faux qu'il soit permis, dans la guerre même, de tuer que dans le cas de nécessité; mais, dès qu'un homme en fait un autre esclave, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la nécessité de le tuer, puisqu'il ne l'a pas fait[1].

Tout le droit que la guerre peut donner sur les captifs est de s'assurer tellement de leur personne qu'ils ne puissent plus nuire au vainqueur.

Nous regardons comme des assassinats les meurtres faits de sens froid par les soldats et après la chaleur de l'action.

La troisième manière étoit la naissance. Celle-ci tombe avec les deux autres : car, si un homme n'a pas pu se vendre, encore moins a-t-il pu vendre son fils, qui n'étoit pas né[2]; si un prisonnier de guerre ne peut pas être réduit à l'esclavage, encore moins ses enfants.

La raison pourquoi la mort d'un criminel est une chose licite, c'est que la loi qui le punit a été faite en sa faveur[3]. Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne : elle lui a conservé la vie à tous les instants. Il ne peut donc pas réclamer contre elle[4]. Il n'en est pas de même de l'esclave :

1. Mis dans les *Loix*.
2. Mis dans les *Loix*.
3. La Loi civile, qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui devoient faire ce partage.
4. Mis dans les *Loix*.

la loi de son esclavage n'a jamais pu lui être utile. Elle est dans tous les cas contre lui, sans être jamais pour lui : ce qui est contre le principe fondamental de toutes les sociétés.

Que si l'on dit qu'elle a pu lui être utile, parce que le maître lui a donné la nourriture, il faudroit donc réduire l'esclavage aux personnes incapables de gagner leur vie[1]. Mais on ne veut point de ces sortes d'esclaves-là.

Un esclave peut donc se rendre libre; il lui est permis de fuir[2]. Comme il n'est point de la Société, les loix civiles ne le concernent point.

En vain, les loix civiles forment des chaînes; la Loi naturelle les rompra toujours.

Ce droit de vie et de mort, ce droit de s'emparer de tous les biens qu'un esclave peut acquérir, ces droits si barbares et si odieux, ne sont point nécessaires pour la conservation du Genre humain; ils sont donc injustes.

Condamner à l'esclavage un homme né d'une certaine femme est une chose aussi injuste que la loi des Égyptiens qui condamnoit à mort tous les hommes roux[3]; injuste, en ce qu'elle étoit défavorable à un certain nombre de gens, sans pouvoir leur être utile.

Et comment a-t-on pu penser à ôter à un père la propriété de ses enfants et aux enfants la propriété de leur père?

1. Mis dans les *Loix*.
2. Mis dans les *Loix*.
3. Mis dans les *Loix*.

La guerre de Spartacus étoit la plus légitime qui ait jamais été entreprise.

Malheur à ceux qui font des loix que l'on peut violer sans crime!

1936 (175. I, p. 158). — On voit, dans la *Nouvelle Relation des Iles françoises de l'Amérique*, que Louis XIII eut bien de la peine d'établir les loix de l'esclavage pour les Nègres d'Amérique, et que ce ne fut que sur l'espérance qu'on lui donna de leur conversion qu'il y consentit.

1937 (176. I, p. 159). — Esclavage, établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens[1].

XXII. LOIX DIVERSES.

1938 (839. I, p. 538). — Fontenelle : « Rien ne fait faire plus de cocus que la coutume de Paris qui donne permission à la femme de s'obliger pour son mari. »

1939 (2154. III, 352 v°). — Je fus étonné, à n'en pouvoir revenir, lorsqu'en lisant la *Politique* d'Aristote, je trouvai tous les principes des théologiens sur

1. Mis dans les *Loix*.

l'usure, mot pour mot. Je croyois qu'ils les y avoient mis. J'en ai parlé dans l'*Esprit des Loix*. Mais ces messieurs n'aiment pas que l'on découvre leurs sources : ils les ignorent même, comme on ignoroit la source du Nil. Ils se sont fort récriés sur cela.

1940* (246. I, p. 258). — Droit d'aubaine, droit ridicule, peu utile au Prince, extrêmement nuisible en ce qu'il décourage les étrangers de venir s'établir. « Dieu bénisse nos côtes! » dit-on dans les pays où est établi le droit de naufrage.

Lettres de répit, pernicieuses.

1941 (553. I, f° 436). — Il me semble que l'origine des francs-alleux en France vient de ce qu'il y avoit beaucoup de Gaulois qu'on ne put pas faire serfs, soit à cause de leur naissance, de leurs emplois, de leur crédit, ou même des services qu'ils avoient rendus en disposant les peuples à se soumettre aux conquérants. On ne vouloit pas non plus qu'ils eussent des fiefs, c'est-à-dire qu'ils portassent les armes et servissent dans la guerre : car tout fief portoit cela. On inventa donc les francs-alleux.

1942 (848. I, p. 541). — Saint Louis appelle le désaveu un *grand pechié mortiex,* qui fait perdre l'*âme* et le *fié*. Effectivement, comme, dans ce temps-là, les biens des seigneurs ne consistoient que dans leurs vassaux, nier le vasselage étoit leur faire le plus grand préjudice qu'on pût leur faire. Cela fit que les anciennes reconnoissances étoient si cour-

tes, si générales, si peu précises : le vasselage ou la reconnoissance se connoissant par le fait, et la possession s'exerçant sans cesse.

XXIII. DROIT PÉNAL.

1943 (824. I, p. 531). — Parce que les hommes sont méchants, les loix sont obligées de les supposer meilleurs qu'ils ne sont[1]. Ainsi la déposition de deux témoins suffit dans la punition de tous les crimes. Ainsi l'on juge que tout enfant venu pendant le mariage est légitime.

1944 (469. I, p. 397). — Aristote dit que la vengeance est une chose juste, fondée sur ce principe qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient[2].

Et c'est la seule façon que la Nature nous ait donnée pour arrêter les mauvaises inclinations des autres; c'est la seule puissance coërcitive que nous ayons dans cet état de nature: chacun y avoit une magistrature qu'il exerçoit par la vengeance.

Ainsi Aristote auroit bien raisonné s'il n'avoit pas parlé de l'état civil, dans lequel, comme il faut des mesures dans la vengeance, et qu'un cœur offensé, un homme dans la passion, n'est guère en état de voir au juste la peine que mérite celui qui offense, on a établi des hommes qui se sont chargés

1. Mis dans les *Loix*.
2. Voyez page 20 et page 22.

de toutes les passions des autres, et ont exercé leurs droits de sens froid.

Que si les magistrats ne vous vengent pas, vous ne devez pas pour cela vous venger, parce qu'il est présumé qu'ils pensent que vous ne devez pas vous venger.

Ainsi, quand la Religion chrétienne a défendu la vengeance, elle n'a fait que maintenir la puissance des tribunaux. Mais, s'il n'y avoit point de loix, la vengeance seroit permise; non pas le sentiment qui fait que l'on aime à faire du mal pour du mal, mais un exercice de justice et de punition.

Ainsi, dans les pays où il n'y a point de tribunaux pour les femmes, les enfants, les esclaves, les sujets, les particuliers exercent leurs vengeances comme magistrats.

Et il y a même des occasions où il est contre le devoir de pardonner. Ainsi la Loi veut que l'on poursuive l'assassin du père. Elle y oblige même les enfants déshérités et y encourage les esclaves.

Il en est de même du père qui ne pardonne point à son fils qui a mérité l'exhérédation. Le père agit comme juge.

1945 (468. I, p. 396). — La crainte des peines de l'autre vie n'est pas un motif si réprimant que la crainte des peines de celle-ci, parce que les hommes ne sont pas frappés des maux à proportion de leur grandeur, mais à proportion que le temps où ils arriveront est plus ou moins éloigné, de façon qu'un petit plaisir présent nous touche plus qu'une grande

peine éloignée : témoin les femmes, qui ne font pas de cas des peines de l'enfantement dans le moment qu'elles vont se les procurer, parce que l'enfantement est une chose éloignée : le plaisir agit de près ; la douleur affecte de loin ; de façon que c'est un grand bonheur de la nature qu'il faille tant de temps depuis la conception jusqu'à l'enfantement. Or ceux qui voyent les maux aussi près que le plaisir, comme ceux qui craignent les maux vénériens, s'abstiennent du plaisir ordinairement.

Mahomet donne deux motifs d'observer la Loi, la crainte des peines de cette vie et de celles de l'autre.

1946 (1180. II, f° 82 v°). — « Dieu fait gronder le tonnerre, dit Sénèque, *paucorum periculo et multorum metu.* » Le Législateur, dans l'établissement des peines, doit faire la même chose.

1947 (Sp., f° 417 v°). — Les Japonois punissent presque tous les crimes de la mort, parce que toute désobéissance à un si grand empereur est un crime énorme. Ils font donc le même raisonnement à l'égard de leur empereur, que nous faisons à l'égard de Dieu : la faute est infinie, qui offense un être infini. Les Japonois ne punissent pas pour corriger le coupable, mais pour venger leur empereur.

Toutes ces idées sont des idées de servitude.

1948 (Sp., f° 415 v°). — Je remarque aussi que, moins une religion est réprimante, plus il faut que les loix civiles soyent sévères : car, la religion des Sintos

n'ayant presque point de dogme, ni d'enfer, il a fallu que les loix y suppléassent. Aussi n'y a-t-il point de pays où les loix soyent si sévères qu'au Japon, ni si ponctuellement exécutées.

1949 (735. I, p. 490). — Il ne faut pas des peines trop cruelles, pour n'accoutumer pas les hommes à n'être touchés que de la crainte des châtiments cruels. Le roi de Perse, le plus humain de tous les princes, qui fut détrôné par les Agüans *(sic)*, vit qu'on abusa de sa bonté, parce que sa nation n'étoit pas accoutumée à une pareille douceur.

1950* (815. I, p. 522). — Dans cet État, les peines seront modérées, parce que toute peine qui ne dérive point de la nécessité est tyrannique.

La Loi n'est pas un pur acte de puissance. Toute loi inutile est une loi tyrannique: comme celle qui obligeoit les Moscovites à se faire couper la barbe. Les choses indifférentes par leur nature ne sont pas du ressort de la Loi. Comme les hommes aiment passionnément à suivre leur volonté, la Loi qui la gêne est tyrannique, parce qu'elle gêne le bonheur public.

Il résulte des peines modérées qu'elles ont le même effet que les peines atroces ont sur les esprits accoutumés aux peines atroces.

On peut en croire les Romains toujours si modérés dans les peines, et qui avoient une si belle police: il étoit permis à un accusé devant le Peuple, de se retirer avant son jugement; le vol n'étoit puni que du double, et quelquefois du quadruple.

1951 (150. I, p. 131). — Si les voleurs qui ne tuent point n'étoient point punis de mort, ils ne tueroient point aussi, sûrs d'éviter par là la potence.

1952 (1199. II, f° 92). — C'est la constitution du climat qui fait les coutumes. Les Moscovites, qui ont le sang fort épais, ne sont pas incommodés de l'usage de l'eau-de-vie : au contraire, elle leur est nécessaire ; cela brûleroit et allumeroit le sang d'un Italien ou d'un Espagnol. Il leur faut des châtiments sévères et les écorcher pour les faire sentir. Autre effet de la grossièreté du sang qui n'a pas d'esprits.

1953 (1540. II, f° 241). — J'ai lu les *Mœurs des François* par M. Legendre. Voici les réflexions qui me sont venues[1] !

La preuve par le combat singulier avoit quelque raison fondée sur l'expérience : 1° Le refus du combat pouvoit prouver quelque chose, d'autant que les personnes foibles étoient soumises à une autre preuve : on prenoit un champion, et celui qui n'auroit pas trouvé de champion devoit, par cela seul, faire concevoir une mauvaise opinion de lui.— 2° S'il acceptoit le combat, on devoit présumer pour le vainqueur : dans une nation guerrière, la poltronnerie suppose d'autres vices, puisqu'elle suppose qu'on a résisté à l'éducation que l'on a reçue, et que l'on n'a pas été sensible à l'honneur, ni conduit par les principes qui ont gouverné les autres citoyens :

1. Mis dans les *Loix* jusqu'à la raye.

de sorte qu'on ne craint point leur mépris, et qu'on ne fait point de cas de leur estime; et, pour l'adresse, un homme qui aura fait cas de l'honneur se sera toujours exercé à une chose sans laquelle on ne peut l'obtenir. De plus, vous remarquerez que, dans une nation guerrière, où la force, le courage et la prouesse sont en honneur, il n'y a guère de crimes établis que ceux qui naissent de la fourberie, de la finesse et de la ruse, c'est-à-dire de la poltronnerie.

Jugement de Dieu. — A l'égard de l'épreuve par le fer chaud ou par l'eau bouillante, après avoir soulevé une ou plusieurs fois un fer chaud ou mis la main dans l'eau bouillante, on enveloppoit la main dans un sac, et on la cachetoit. Si, trois jours après, il ne paroissoit pas une marque de brûlure, on étoit innocent. Qui ne voit que, sous un peuple exercé à manier des armes pesantes, la peau rude et calleuse, comme elle étoit, ne devoit pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après, et, si cela paroissoit, c'étoit une marque que c'étoit un efféminé? Les paysans, avec leurs mains calleuses, manient le fer chaud à leur fantaisie. On dira que les femmes, plus délicates, manioient le fer chaud. Mais les femmes de travail étoient dans le cas de pouvoir prendre le fer sans inconvénient, et les femmes de qualité avoient ordinairement un champion.

A l'égard de la preuve par l'eau froide, on sait que les vieilles femmes, qui sont ordinairement maigres, doivent surnager. L'expérience fit donc

voir que celles que la voix du peuple avoit accoutumé d'appeler *sorcières* surnageoient toujours. Or, on est persuadé que la magie et sorcellerie est attachée aux vieilles femmes: si elles plaisent, par hasard, c'est sorcellerie; si elles déplaisent, on est porté à leur donner un caractère odieux. Il faut bien que ce soit une vieille, puisque ce n'est point une jeune (?). Il faut bien que ce soit une femme : car les femmes, qui apprêtent à manger dans les temps de simplicité, connoissent les herbes mieux que les hommes.

On a été étonné que l'on ait manié, sans inconvénient, un fer chaud : on a imaginé un miracle. *Idem,* du chef de saint Janvier. Or, un miracle fait en faveur d'un homme accusé prouve son innocence[1].

Il y a la différence des poumons, qui fait que les uns surnagent, d'autres non.

1954 (643. I, f° 456). — *Question.* — Chaque province a établi des tourments particuliers pour la question, et c'est un spectacle affligeant que de repasser dans son esprit la fécondité des inventions à cet égard, la plupart absurdes. En des endroits, on allonge avec une roue un criminel, comme faisoit Procuste. On a établi qu'on feroit faire douze tours pour la question ordinaire, vingt-quatre pour l'extraordinaire. On sent bien qu'on a voulu doubler les peines; mais on les a plus que quadruplées : le treizième tour étant sans doute le plus cruel.

1. Voyez la page 3 de ce volume.

J'ai remarqué que, de dix personnes condamnées à la question, il y en a neuf qui la souffrent. Si tant d'innocents ont été condamnés à une si grande peine, quelle cruauté ! Si tant de criminels ont échappé à la mort, quelle injustice ! 5

Mais on ne peut pas (dira-t-on) rejeter une pratique autorisée par tant de loix. — Mais, par la même raison, il n'auroit pas fallu abolir la preuve tirée du fer chaud, de l'eau froide, des duels, ni l'absurde et infâme congrès. Il faudroit encore punir comme 10 sorciers tous les gens maigres ou qui ont un poumon fait de manière à les tenir sur l'eau.

Menochius (livre Ier, question 89) traite des indices pour la torture. Il en met d'absurdes, comme ceux tirés de la mauvaise physionomie, *ex nomine turpi*, 15 de ce que l'accusé a fait couler le sang d'un cadavre.

La question vient de l'esclavage : *servi torquebantur in caput dominorum ;* et cela n'est pas étonnant. On les fouettoit et tourmentoit en cette occasion 20 comme on faisoit en toutes les autres, et pour les moindres fautes. Comme ils n'étoient pas citoyens, on ne les traitoit pas comme hommes. Cela n'étoit pas plus extraordinaire que la loi qui mettoit à mort tous les esclaves de celui qui avoit été assassiné, 25 quoique l'on connût le coupable.

1955 (1207. II, f° 93). — Les préceptes de Lycurgue et de Socrate sur l'amour pour les garçons, nous font voir le penchant déterminé des Grecs pour ce vice, puisque les législateurs songèrent à faire usage 30

de ce penchant, en le réglant, à peu près comme Mad^e de Lambert et les moraux d'aujourd'hui ont pensé à faire usage de l'amour pour les femmes et de celui des femmes pour les hommes, en purifiant cet amour et en le réglant. Quand un législateur employe un mobile, il faut qu'il le juge très fort.

1956 (1339. II, f° 187). — Il faut que le crime de la sodomie ne fût pas autrefois si ridicule qu'il [l']est. L'ordonnance d'un grand-duc de Florence : *poi che, nei tempi di dietro, nostri fidelissimi sudditi non si sono punto guardati de la sodomia,* il établit les peines qui sont (je crois) : 25 écus d'amende pour l'agent ; moins, pour le patient. On ne feroit plus une loi pareille.

1957* (1539. II, f° 240 v°). — A Rome, l'injuste accusateur étoit condamné au talion et à l'infamie, avec la lettre K sur le front, par la Loi Remmia. D'où il suit que le K se prononçoit comme le C.

1958 (316. I, p. 332). — Je voudrois faire cette loi en Espagne :

« Défendu à ceux qui auront été repris de justice d'exercer le labourage, les arts libéraux ; mais leur permettons de vivre d'aumône. »

« Tout homme qui en appellera un autre *fainéant, paresseux,* sera condamné à une amende et poursuivi criminellement. »

1959 (480. I, p. 402). — « Il y a (disois-je) en Europe

trop d'intolérance et trop de tolérance: Espagne, Angleterre. »

1960 (306. I, p. 327). — Il est dangereux de faire sortir de l'humiliation ceux qu'un consentement unanime y a condamnés.

XXIV. ORGANISATIONS POLITIQUES ET JUDICIAIRES.

1961 (908. II, f° 12 v°). — Périclès donna au peuple toute la puissance judiciaire, *consilia totiusque Reipublicæ gubernationem*, avec des récompenses. — Bonne chose que les juges civils soyent pris parmi le peuple! C'étoit (je crois) comme cela à Athènes.

1962 (589. I, f° 445 v°). — Je disois : « Quoique les Parlements de France n'ayent pas grande autorité, ils ne laissent pas de faire du bien. Le Ministère ni le Prince ne veulent pas en être désapprouvés, parce qu'ils sont respectés. Les Roix sont comme l'Océan, dont l'impétuosité est souvent arrêtée, quelquefois par des herbes, quelquefois par des cailloux. »

1963* (1645. III, f° 5 v°). — *Angleterre.* — Un des fils du chancelier Yorke, qui est avocat très célèbre en Angleterre, m'a éclairci plusieurs choses avec beaucoup de netteté.

Il y a quatre cours de justice en Angleterre: la *Cour du Banc du Roi*, qui est pour les affaires criminelles; la *Cour des Plaidoyers communs*, qui est pour les affaires civiles; la *Cour de Chancellerie,* qui est pour les affaires où il est question de modérer la rigueur de la Loi, pour les affaires mobilières et pour les testaments; et, enfin, la *Cour de l'Échiquier*, qui regarde les affaires des finances, soit qu'on demande au Roi, soit que le Roi demande.

Les affaires sont portées à ces cours, au moins pour les trois premières, lorsque les jurés les renvoyent sur ce que la question, n'étant pas proprement de fait, a besoin d'être jugée par le droit. Je ne sais pas si la Cour de l'Échiquier juge par un renvoi des jurés, ni si, dans ce cas-ci, il y a des jurés.

La Cour du Banc du Roi a un chef de justice, et la Cour des Plaidoyers communs, un autre chef de justice, et, dans chacun de ces tribunaux, il y a quatre juges, en comptant (je crois) le chef de justice. Remarquez que la Chambre des Pairs a une juridiction pour modérer la Loi, comme la Cour de Chancellerie. Mais elle n'a de juridiction que par les appels qui lui sont portés de la Cour de Chancellerie, dont les jugements sont exécutés s'il n'y a point d'appel.

Le commerce s'étant étendu en Angleterre, il se forma beaucoup de prétentions sur les affaires mobilières. Ces affaires furent renvoyées à la Chancellerie.

Remarquez encore que, vers le règne de Henri VIII, la Cour des Plaidoyers communs ne voulut pas connoître des fidéicommis. Ce mot se prend en même

acception que chez les Romains. Ce fut une grande sottise faite par cette cour : les affaires des fidéicommis furent portées à la Chancellerie.

Remarquez que, dans ces cours, on juge, *primo*, par la loi féodale ; par la loi romaine ; et par les coutumes ou usages d'Angleterre formés sur les jugements qui ont précédé. Il est inutile de dire que l'on se règle aussi sur les actes des Parlements ; mais cette source n'est pas considérable.

Les avocats gagnent beaucoup en Angleterre, surtout ceux qui plaident pour la Couronne, et M. Yorke m'a dit que le chancelier son père, étant (je crois) solliciteur général, gagnoit jusqu'à 7,000 guinées par an, et qu'un avocat célèbre pouvoit gagner jusqu'à 5,000 guinées. La raison en est du grand nombre de causes qu'un avocat peut plaider. On ne leur envoye point des sacs de procès dans leur cabinet, comme en France, pour étudier le procès. Il y a une autre profession de gens employés à cela, qui portent à l'avocat un mémoire tout dressé. Il y ajoute ses citations, ses remarques, et plaide ; et cela le met en état de plaider un très grand nombre de causes.

Sous le règne (je crois) de Charles II, on ôta toutes les loix militaires, et ce ne fut pas (me semble) une grande perte. — Sur ce que M. Yorke me dit qu'un étranger ne pouvoit entendre un seul mot dans milord Cook et dans Littleton, je lui dis que j'avois observé que, par rapport aux loix féodales et anciennes loix d'Angleterre, il ne me seroit pas difficile de les entendre, non plus que celles de toutes les autres

nations, parce que toutes les loix de l'Europe étant gothiques, elles avoient toutes la même origine et étoient de même nature; qu'au contraire les loix et la jurisprudence moderne *(sic)* étoient difficiles à en-
5 tendre, parce que le temps et les circonstances des choses avoient changé et modifié la loi gothique dans le pays, et que cette loi avoit pris partout une patrie et avoit changé comme les loix politiques. Il en convint.

10 Par les actes des Parlements, il a été décidé que tout fonds en Angleterre étoit *socage;* ce qui a donné une atteinte très grande à la loi féodale. Toutes les justices patrimoniales ont été ôtées; toute *nobilité* de fonds, aussi; ou dépendances de fonds,
15 aussi. D'un côté, tout est justice royale; et, de l'autre, tout est roture. On vient d'ôter, en 1748 et 1749, toutes les justices seigneuriales en Écosse; ce qui est plus conforme au gouvernement qui tient du républicain et s'éloigne de la monarchie.

20 M. Yorke m'a dit que le meilleur ouvrage fait sur les loix féodales étoit *Cragii Jus feudale,* fait du temps de Jacques Ier, et qu'il y en avoit une belle édition nouvelle; que cet ouvrage étoit clair et lumineux.

1964* (1664. III, f° 13). — Pour expliquer ce que
25 c'est que *le Comité,* il faut savoir qu'il y a des comités particuliers, c'est-à-dire des commissaires nommés pour une affaire particulière. Mais il y a autre chose. Les affaires se traitent dans la Chambre des Communes comme chambre, et, pour lors, l'orateur de
30 la Chambre est à la tête, et un membre ne peut

parler qu'une fois sur la même affaire; ou bien la Chambre se forme en comité, et, pour lors, l'Orateur descend de sa chaire, et l'affaire se discute de manière que chacun peut parler autant de fois qu'il le juge à propos, et la Chambre nomme un président au lieu de l'Orateur; et, après que l'affaire a été assez discutée, l'Orateur reprend sa place, et on délibère dans la Chambre. Toutes les affaires qui regardent le subside se traitent en grand comité. Toutes les fois qu'on porte un bill, on délibère trois fois, et, trois fois, on peut parler pour et contre le bill.

1965* (1665. III, f° 13 v°). — M. Yorke, avocat, fils du chancelier, m'a bien expliqué ce que c'étoit que le *bill d'attainder*.

Il faut savoir que la Chambre des Communes se rend quelquefois partie contre un particulier et vient l'accuser devant la Chambre des Seigneurs, et procède contre lui devant eux, et fait la fonction d'avocat par quelque membre de son corps. Dans ce cas, elle est accusatrice, et non pas juge.

Quelquefois, elle procède par un *bill d'attainder*. Dans ce cas, elle est en partie législatrice, et non pas juge. Il faut savoir que, dans tous les tribunaux du Royaume, il ne suffit pas qu'il y ait contre l'accusé une preuve telle que les juges soyent convaincus. Il faut encore que cette preuve soit formelle, c'est-à-dire légale. Ainsi, il faut qu'il y ait nécessairement deux témoins pour convaincre un accusé, et toute autre preuve quelconque ne suffiroit pas, même les preuves par écrit. Or, si un homme présumé cou-

pable de haut crime avoit trouvé moyen d'écarter les témoins de façon qu'il fût impossible de le faire condamner par la Loi, on peut porter contre lui un bill particulier d'*attainder*, c'est-à-dire faire une loi particulière sur sa personne; et voici comment on procède.

Un membre de la Chambre des Communes déclare qu'un homme a commis un crime, et se fait fort de le prouver, et propose de faire un *bill d'attainder* contre lui. Et là, on procède à ce bill comme pour tous les autres bills. L'accusé fait parler ses avocats contre le bill, et on peut parler dans la Chambre pour le bill. Si le bill passe à la Chambre des Communes, il est porté à la Chambre des Seigneurs. Et là, on procède comme dans la Chambre des Communes. S'il est rejeté à la Chambre des Seigneurs, l'affaire est finie, et il n'y a point de bill. Si le Roi le rejette, il n'y a pas encore de bill. Si le Roi donne son consentement, la loi est faite, et l'accusé est condamné, quoique les preuves ne soyent pas formelles et légales, mais seulement du nombre de celles qui ont convaincu les deux Chambres et le Roi. Le bill peut aussi commencer par la Chambre des Seigneurs; mais le cas est rare.

XXV. INSTITUTIONS IDÉALES.

1966 (185. I, p. 176). — Voici les loix que je croirois les plus propres à rendre une république ou une colonie florissante.

Tous les biens seront partagés également entre les enfants mâles, sans que les pères et mères puissent avantager que d'un tiers de leur bien celui de leurs enfants mâles qu'ils en croiront le plus digne.

Les filles prendront dans la succession un tiers moins que les mâles.

* Les filles ne succèderont point, mais les cousins consanguins; elles auront seulement les aliments[1]*.

Dans le partage des biens d'une succession, on n'admettra aucune distinction de biens, meubles et immeubles, propres, acquêts et conquêts, dotaux ou paraphernaux, nobles ou roturiers.

Après le décès d'un des conjoints, la jouissance de ses biens ira au survivant; sauf, toutefois, le tiers de la succession du décédé, dont la jouissance passera aux enfants.

En cas qu'il n'y ait point d'enfant, chaque conjoint pourra disposer de la moitié de sa portion, ainsi qu'il lui plaira; mais l'autre moitié appartiendra au plus proche de ses parents mâles.

Pendant le mariage, tout le bien sera censé être au mari par rapport à la jouissance, et il en pourra disposer librement, et toutes les actions seront dans ses mains.

En cas de dissipation et de prodigalité, la femme demandera la séparation et obtiendra le tiers des biens restants pour elle, l'autre tiers pour ses enfants; et le dernier tiers restera pour la subsistance du mari, sous l'autorité d'un tuteur.

1. Rayez. — Il faut retoucher ceci.

Ceux qui n'auront point d'enfants, ne pourront faire de testament : leurs biens passeront aux plus proches, les mâles préférés; mais ils pourront faire telles donations entre-vifs qu'ils voudront, pourvu qu'ils se dépouillent soudain de la jouissance, et qu'ils ne disposent pas de plus de la moitié de leurs biens [1].

Ce que les enfants acquerront par leur industrie ou par donations faites par des étrangers ou par parents collatéraux leur appartiendra, et quant à l'usufruit, et quant à la propriété; et ils seront censés émancipés quant à ce. Si lesdits enfants meurent sans postérité, le père et la mère leur succèderont, et non les frères. Les filles, à l'âge de vingt ans, les garçons, à l'âge de vingt-cinq ans, pourront se marier sans le consentement de leurs pères, et, en ce cas seul, s'ils acquièrent du bien, les pères n'y pourront succéder.

On n'aura aucun égard au droit de représentation, ni au retrait lignager; les substitutions et les fidéicommis n'auront point de lieu.

Mâles non mariés seront incapables de donner et de recevoir par testament, s'ils sont âgés de vingt-cinq ans.

Gens non mariés succèderont pourtant à leurs père et mère comme les autres enfants; ne pourront posséder aucune charge de judicature, être témoins en matière civile. Toutes places d'honneur seront marquées dans les églises et autres lieux par rapport au nombre d'enfants.

1. *Contradiction avec ce que j'ai dit ci-après, qu'on ne pourra recevoir par testament.

Partout où il y aura concurrence pour les privilèges ou honneurs, on décidera par le nombre d'enfants, excepté, toutefois, les honneurs et récompenses militaires.

Ceux qui auront sept enfants vivants ou morts à la guerre seront exempts de toutes sortes de tributs; ceux qui en auront six n'en payeront que la moitié.

Tous les privilèges ordinaires, comme exemption de tutelle et logement des gens de guerre, seront accordés à ceux qui auront cinq enfants.

Enfin, celui de la ville qui aura le plus d'enfants jouira des honneurs et des privilèges des magistrats, non pas, toutefois, des fonctions; et, en cas d'égalité, celui qui aura eu un enfant cette année-là sera préféré.

La disparité des conditions ne sera pas une raison suffisante pour annuler une promesse de mariage. Le rapt par séduction ne sera pas un crime capital, mais sera suivi du mariage.

Toute fille non mariée, vivant hors la compagnie de ses père et mère, ayeul ou ayeule, sans leur permission expresse, autorisée du magistrat, sera punie comme femme de mauvaise vie.

Toutes filles de mauvaise vie seront enfermées dans une maison de travail et n'en sortiront que lorsqu'il se présentera quelqu'un pour les épouser.

Toutes femmes qui tiendront des lieux de débauche seront punies de manière à ne pouvoir plus récidiver.

Ne pourra un homme au-dessous de quarante ans, épouser une femme au-dessus de cinquante.

La disparité des conditions ne sera pas une raison suffisante pour annuler une promesse de mariage, non plus que la mauvaise vie d'une des parties.

5 Toute la République sera distribuée en familles. Il sera défendu de garder aucun domestique qui ne soit marié, à moins qu'il n'ait moins de vingt-cinq ans, excepté toutefois les filles.

Il faudra avoir une quantité de bien considérable, 10 laquelle sera fixée par la Loi, pour parvenir aux charges de judicature.

Dans les jugements des procès, on ne se servira du ministère ni d'avocat, ni de procureur. On ne fera aucune écriture, à moins que le juge ne l'or- 15 donne pour son instruction. On pourra pourtant se servir du ministère d'un de ses amis.

On prendra sa partie par la manche, devant deux témoins, pour la mener devant les juges, et elle sera obligée de suivre sous de grosses peines.

20 Il n'y aura qu'un degré de juridiction, et les juges jugeront toujours au nombre de cinq.

Il ne pourra y avoir de rentes constituées sur un fonds qui ne soyent rachetables; point de dettes dont on ne puisse se libérer en consignant.

25 Il n'y aura point de saisie réelle; mais, sur la demande d'un créancier, le juge condamnera le débiteur à passer un contrat de vente à son créancier des effets qui conviendront le plus audit créancier; tout cela, à dire d'experts et à concurrence de 30 la dette.

Il n'y aura point de créancier privilégié. La

contrainte par corps aura lieu pour dettes au-dessus de cent livres.

Pourront, les juges, relâcher un prisonnier après un certain temps, lorsque sa bonne foi et son insolvabilité seront notoires.

Toutes sortes de restitutions contre un contrat, comme de lésion de plus de moitié dans la vente, de plus du quart dans le partage, ne seront point admises.

Le dol personnel ne sera pas un sujet de restitution; mais il sera poursuivi criminellement.

Les enfants de famille et mineurs seront contraints de payer leurs dettes, sauf de punir les usuriers.

Ceux qui seront nommés tuteurs par le père accepteront la tutelle à peine d'infamie. Leur administration finira à l'âge de quatorze ans. Dans les trois mois, ils rendront leurs comptes devant des experts commis par le juge. Ils ne seront tenus que de leur dol et d'une négligence qui approche le dol. Si la recette excède la dépense, ils ne seront pas obligés, s'ils ne le veulent, de placer l'argent à intérêt. Ils affermeront les biens immeubles, à moins que, par avis de parents, ils ne soyent convenus du contraire.

Nul ne pourra vendre ses immeubles avant l'âge de vingt ans, sans permission des parents et du juge.

On pourra prêter à intérêt de quelque manière que ce soit, pourvu que l'intérêt n'excède pas le quinzième du sort principal.

On fera des loix en matière criminelle telles que, d'un côté, on puisse parvenir à la punition, et que,

de l'autre, on soit hors des embûches des calomniateurs.

Tous bénéfices seront à charge d'âmes, et il ne pourra y avoir plus d'ecclésiastiques que de bénéfices. Lesdits ecclésiastiques seront entretenus convenablement, et ils s'occuperont au service, et non à la contemplation [1].

XXVI. POPULATION.

1967 (1534. II, f° 239). — La vie des patriarches étoit bien longue. Mais cette longueur de la vie paroît être contre l'ordre de la nature, parce que plus les hommes vivent longtemps, moins faudroit-il qu'il en naquît, afin qu'il n'y eût pas trop d'habitants sur la Terre. Mais, plus les hommes vivent de temps, plus l'Espèce humaine se multiplie-t-elle?

1968 (325. I, p. 335). — Imprécation des Romains: *Ultimus suorum moriatur!* Terrible peine que de n'avoir point d'enfants, qui fussent vos héritiers, qui pussent vous donner les honneurs de la sépulture. C'étoit une manière de penser bien favorable à la propagation de l'espèce!

1969* (180. I, p. 163). — Les Romains avoient des loix rigoureuses contre ceux qui restoient dans le

1. Voyez page 302, à la fin; *ibidem,* page 332; *idem,* page 249, 251. Voyez page 258.

célibat. Tous les anciens peuples avoient de l'horreur pour la stérilité. Il seroit facile d'empêcher le célibat chez les séculiers, en établissant les loix romaines.

A Bordeaux, en 1622, de soixante écoliers des Jésuites, il y en eut trente qui entrèrent dans les couvents.

Comme tous les grands changements sont dangereux dans un État, il ne faut pas détruire le monachisme, mais le borner. Il n'y auroit pour cela qu'à rétablir la loi de Majorien et la nouvelle *(sic)* de Léon. Je ne sais si Louis XIV ne fit pas une loi pour empêcher que l'on ne fît ses vœux avant vingt-cinq ans. Innocent X détruisit tous les petits couvents de son État : il en renversa quinze cents, et il avoit résolu de porter tous les princes chrétiens à faire la même chose. Il faudroit encourager les pères et les mères à élever leurs enfants. Il faudroit détruire les petits collèges et favoriser ceux des grandes villes. Comme il est important que les gens d'un certain état soyent élevés aux lettres, il est pernicieux de tourner le peuple de ce côté-là. Il faudroit unir les petits bénéfices; ce qui diminueroit le nombre des bénéficiers.

L'éducation paternelle préviendroit bien des vices. Elle feroit encore qu'on auroit plus d'attention à marier les filles et à s'en débarrasser. Défendre de tenir des domestiques âgés de plus de vingt-cinq ans non mariés. Empêcher les Parlements de casser aussi facilement les mariages : la jurisprudence étant telle que la plupart ne subsistent que parce qu'ils ne sont pas attaqués; il faudroit donc que ceux qui sont

nuls fussent célébrés de nouveau. Donner des privilèges à ceux qui auroient un nombre d'enfants; de certains honneurs aux mêmes. Fixer les rangs incertains par le nombre des enfants. Un préciput dans toutes les successions à celui qui a le plus d'enfants. Une place de magistrat dans chaque hôtel-de-ville à celui qui a le plus d'enfants. Faire payer à ceux qui vivent dans le célibat pour douze enfants.

Prévenir le cours de la maladie vénérienne en faisant faire une espèce de quarantaine et de visite à ceux qui viennent des Indes.

Dans les pays où il y a des esclaves, il faudroit qu'ils pussent espérer la liberté par le nombre de leurs enfants.

Il faudroit bien se donner de garde de donner, comme les Romains, le privilège des trois enfants à ceux qui ne les avoient pas, à moins qu'ils ne les eussent perdus à la guerre.

Le nombre des gens vivant dans le célibat multiplie à proportion le nombre des filles de joye, et, comme les moines sont compensés par les religieuses, les gens de célibat le sont par les filles de joye.

Règle générale : il n'y a que les mariages qui peuplent.

Les femelles des animaux ont à peu près une fécondité constante, de façon qu'on peut à peu près juger ce qu'une femelle fera de petits dans toute sa vie. Mais, dans l'Espèce humaine, les passions, les fantaisies, les caprices, l'embarras de la grossesse, celui d'une famille trop nombreuse, la crainte de

perdre ses charmes, troublent la multiplication de l'espèce.

Ainsi, on ne sauroit trop travailler à faire prendre un tour d'esprit du côté de la fécondité.

Si les peuples naissants multiplient beaucoup, ce n'est pas, comme a dit un auteur, parce qu'ils ne s'entrempêchent pas, comme ils font dans la suite, où ils se nuisent comme les arbres : car cette raison laisse tout l'embarras; mais c'est que l'avantage du célibat et du petit nombre d'enfants dans le mariage, dont on jouit dans une nation qui est dans l'état de sa grandeur, est une très grande incommodité chez une nation naissante.

1970* (178. I, p. 163). — Plus un pays est peuplé, plus il est en état de fournir du bled aux étrangers.

1971 (Sp., f° 414 v°). — Je remarque que, dans les pays où il y a du riz, il y a beaucoup de peuple, parce que très peu de terre fournit à la subsistance d'un homme. Les pâturages font qu'il faut beaucoup de terre à proportion de la nourriture qu'on en retire pour les hommes. C'est ce qui fait que le Japon (d'ailleurs, en plusieurs endroits stérile) est si peuplé.

1972 (Sp., f° 416). — Il me paroît que ce qui rend le Japon si peuplé, c'est que le pays où le riz vient fournit beaucoup à la subsistance. D'ailleurs, cette quantité d'îles fait qu'il y a beaucoup de pêche : car il y a beaucoup de rivage. De plus, il n'y a pas de guerres.

XXVII. AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1973 (296. I, p. 315). — Un État qui ne s'attache qu'à l'agriculture doit être soumis à un partage égal des terres, comme dans les anciennes républiques, ou il ne peut pas être peuplé, par la raison que, si chaque famille cultive un champ qui lui donne plus de bled qu'il ne lui en faut pour sa subsistance, tous les laboureurs en général auront plus de bled qu'il ne leur en faut [1]. Il faut donc, pour les engager à cultiver l'année d'ensuite qu'ils n'ayent plus de bled inutile. Il faudroit donc que le bled fût consommé par les gens oisifs. Or les gens oisifs n'auront pas de quoi l'acheter. Il faut donc que ce soit les artisans. D'ailleurs, pour qu'un homme cultive au-delà du nécessaire, il faut lui donner envie d'avoir le superflu. Or il n'y a que les artisans qui le donnent.

1974 (343. I, p. 341). — Quoique les nations qui n'ont point de manufactures en établissent, il me semble que cela ne doit point alarmer celles qui en ont. Ces premières nations sont dans l'impuissance de s'habiller, et il faut qu'elles fassent comme les Hongrois (qui portent quinze ans le même habit)[2].

1. C'est l'état de l'Espagne et du Portugal par des situations particulières; mais non celui des anciennes républiques de Rome ou de Lacédémone.

2. *Mis dans le premier livre *Sur le Commerce*.

Et, chez eux, l'établissement des manufactures ne les met que plus en état d'acheter de celles qu'ils ne peuvent imiter, soit parce qu'elles n'ont pas la même industrie, soit parce qu'il leur manque quelque chose dans la nature de leur sol.

1975 (297. I, p. 315). — Le nombre des fêtes des Catholiques fait qu'ils travaillent un septième moins que les Protestants; c'est-à-dire que les manufacturiers catholiques font un septième moins de marchandises que les manufacturiers protestants, et qu'ainsi, avec même nombre d'ouvriers, l'Angleterre débite un septième plus d'ouvrages que la France.

1976* (45. I, p. 50). — Les richesses consistent en fonds de terre ou en effets mobiliers[1]. Les fonds de terre sont ordinairement possédés par les regnicoles: chaque État ayant des loix qui dégoûtent les étrangers de l'acquisition de ses terres. Ainsi ces sortes de richesses appartiennent à chaque État en particulier. Pour les effets mobiliers, tels que sont l'argent, les billets, lettres de change ou actions sur les compagnies, toutes les marchandises, ils sont en commun au Monde entier, qui, par ce rapport, ne compte qu'un État, dont les autres États sont les membres. L'État qui possède le plus de ces effets mobiliers du Monde est le plus riche; la Hollande et l'Angleterre en ont une immense quantité. Chaque État en acquiert par ses denrées, par le travail de

1. Mis dans les *Loix*.

ses ouvriers, par son industrie, par ses découvertes, par le hasard même, et l'avarice des nations se dispute les meubles de l'Univers. Il se peut trouver un État si malheureux que, non seulement il sera privé de tous les effets des autres États, mais aussi de presque tous les siens mêmes; de manière que les propriétaires des fonds de terre ne seront que les colonies (?) des étrangers. Cet État sera misérable, manquant de tout et étant privé de tous les moyens pour acquérir. Il peut arriver quelquefois que des États où le commerce fleurit voyent, pour quelque temps, leur argent s'évanouir. Mais il revient aussitôt, parce que les pays qui, par quelque raison d'intérêt l'ont pris, le doivent et sont obligés de le rendre. Mais, dans les pays dont nous parlons, l'argent ne revient jamais, parce que ceux qui le prennent ne leur doivent rien.

1977* (793. I, p. 512). — Le plus grand malheur pour le commerce de certains États, c'est qu'il y ait un trop grand nombre de gens vils, et qui vivent de peu : ils sont, en quelque façon, nuls, parce qu'il n'y a presque aucune relation d'eux aux autres citoyens[1].

1978* (1553. II, f° 249). — J'entrerai volontiers dans les idées de celui qui a fait la fable des Abeilles, et je demanderai qu'on me montre de graves citoyens, dans aucun pays, qui y fassent autant de bien qu'en

1. Cela est faux; cela est impossible. C'est, au contraire, lorsque, dans un État non-commerçant comme l'Espagne, les terres sont à quelques particuliers, et que le peuple n'en a point.

font, à de certaines nations commerçantes, leurs petits-maîtres.

1979* (1473. II, f° 217 v°). — Armateur, chose inutilement pernicieuse! Cela détruit le commerce de ceux mêmes qui font les prises. On le *(sic)* mène dans un port où les marchandises ne sont point demandées. Cela les rend trop bon marché dans un endroit et trop chères dans l'autre. De plus, cela fait infiniment plus de mal que cela ne porte d'avantage : tout se gâte, se pille, périt, se vend mal. Ce sont des injustices de dupe.

1980 (832. I, p. 534). — *Balance*. — Chaque État qui envoye moins qu'il ne reçoit se met lui-même dans la balance, en s'appauvrissant[1] : c'est-à-dire qu'il reçoit moins jusques à ce que, dans une pauvreté extrême, il soit obligé de ne plus recevoir rien.

XXVIII. COMMERCE DES ÉTATS D'EUROPE.

1981 (312. I, p. 330). — L'excellence de ce royaume de France consiste surtout dans le grand nombre de denrées propres à l'étranger qui y croissent, comme on le peut voir par l'exemple seul des drogues propres pour la teinture : la France en produisant en plus grande quantité que pays du Monde; comme.....

1. Mis dans les *Loix*.

Ce qui est bien plus considérable si l'on fait attention à ce qu'en produisent ou peuvent produire nos colonies, qui pourroient cultiver toutes les drogues qui nous sont portées de la plupart des pays du Monde. La Cayenne est environ au 5e degré de latitude septentrionale; Saint-Domingue, au 15e; nos autres îles, entre les deux; l'île de Bourbon, environ au 23e degré de latitude méridionale. On ne peut douter que, dans des climats si conformes à ceux des Indes Orientales, on n'en pût tirer la plupart des drogues qui y viennent, comme on l'a expérimenté déjà dans le café. Une grande partie du Missisipi est dans le climat d'une très grande partie de la Chine. Le Canada [a] une partie du climat du Nord de l'Europe. Notre France septentrionale et méridionale produit des drogues différentes selon son climat. Je ne doute pas que, dans des pays si différents, on ne pût tenter la culture de la plupart des drogues et plantes du Monde, et il est souvent arrivé que des semences ou plantes apportées d'ailleurs ont mieux réussi que dans les pays d'où elles venoient. On pourroit donc aisément multiplier les marchandises de notre commerce, faire des essais et des expériences sur des terres pareilles, avec une bonne connoissance des climats et de la nature des terres où de certaines plantes se cultivent.

1982 (342. I, p. 341). — Si les choses continuent, les nations commerceront presque entre elles seules. Chaque nation qui a des établissements en Amérique y commerce seule. On tâche de faire venir dans ces

établissements ce qu'on tire des pays étrangers. Ainsi les Anglois veulent tirer de leurs colonies de l'Amérique septentrionale ce qui sert à leur marine. Nous voulons tirer du Mississipi les soyes; le café de la Cayenne, et même de l'île de Bourbon. Nous avons mis ou trouvé la casse dans les Iles Antilles. Et effectivement, ayant des terres dans presque tous les climats, il y a peu de productions que nous ne puissions faire venir.

1983 (527. I, p. 424). — Comme, en Angleterre, le revenu des fonds de terre dépend de la quantité de moutons dont le fermier peut débiter les laines, ils voyent par le haut prix qu'on leur donne de leur ferme, la prospérité de leur commerce.

1984* (1639. III, f° 2). — Tout, en Europe, est plein de changements. Les étoffes de laine, en Angleterre, n'étant plus d'un si grand usage et ne se consommant guère plus, principalement, que dans le Levant et dans l'Orient, on a augmenté la culture des terres en Angleterre, et on a cultivé de mauvaises terres qu'on ne cultivoit pas, de sorte qu'on compte à présent en Angleterre qu'il sort par 200,000 livres sterling de bled plus qu'il n'en sortoit autrefois. On cultive moins en Sicile, en Sardaigne, en Barbarie, en Pologne; de sorte que la Hollande, la France, l'Italie même, par Livourne, l'Espagne même, ont besoin du bled d'Angleterre.

On a trouvé depuis douze ans, en Angleterre, qu'on tiroit pour environ 100,000 livres sterling d'argent

des mines de plomb, que l'on sépare par le mercure, et l'on a trouvé que l'on pouvoit conserver le plomb après l'opération. Il n'y a qu'un déchet (qu'un dixième), et le plomb même, après l'opération, en est plus malléable. Lorsqu'un tonneau de plomb, qui est (je crois) 200 milliers pesant, donne 5 onces d'argent (chaque once fait 5 shelling), il y a quelque profit. Mais on en tire quelquefois jusqu'à 14 onces.

Milord Bath m'a dit ceci.

Il m'a dit encore que, du temps de Cromwell, les revenus des postes en Angleterre ne montoient qu'à 30,000 livres sterling par an; qu'après la restauration Charles II les donna au duc d'York, son frère, pour son apanage; que, depuis, on les donna à ferme; que les fermiers ôtèrent les abus et les firent mieux valoir. On les mit, ensuite, en régie, et, à présent, l'État en tire 150,000 livres sterling par an. D'où il faut conclure que la meilleure manière est de commencer par la ferme, parce que les fermiers, gens intéressés, commencent par ôter les abus et portent l'impôt à sa valeur; après quoi, il faut aller à la régie.

(Ceci doit être mis dans l'*Esprit des Loix*, au chapitre de la régie.)

1985* (249. I, p. 258). — L'Électorat de Saxe est un très petit État. Cependant, soit par le commerce, soit par les mines d'argent, il donne des revenus très considérables. Il étoit l'entrepôt de tous les États voisins. Mais on a tellement chargé de droits les marchandises que l'on passe beaucoup moins par la

Saxe. C'est une chose étonnante que ce que le roi de Suède en tira dans un an : cela montoit à plus de 100 millions, monnoye de France. Ses mines produisent toujours de l'argent, qui reste dans le pays.

1986 (270. I, p. 282). — Je suis fermement persuadé que l'Empereur pourroit faire par Trieste le commerce des Indes Orientales à beaucoup moins de frais que les autres nations d'Europe. Il faudroit qu'il eût du Turc, par échange, achat ou autrement, Ercokko (?) ou Quaquen, qu'il a conquis sur les Abyssins, ou quelque autre place sur la Mer Rouge, qui fût le centre de son commerce entre l'Orient et l'Occident. Sinon Suez suffiroit, parce que l'Empereur, par ses forces en Occident, est en état de se faire respecter en Orient et d'obtenir les meilleures capitulations qu'aucun prince de l'Europe; et même le traité de Passarowitz lui donne assez d'avantages. Il faudroit seulement stipuler une diminution ou extinction de droits pour les marchandises qui ne se consommeroient point en Turquie et passeroient debout, pour aller à Trieste, Naples, Sicile, Italie.

Il faudroit que l'Empereur tâchât de faire un traité de commerce avec l'empereur des Abyssins, et s'ouvrît, pour ainsi dire, une entrée dans ce grand empire, dont les autres nations ne font le commerce que d'une manière indirecte : car il est difficile de faire de grands profits dans le commerce fait concurremment avec les Anglois et les Hollandois.

Ce qui a fait que la route du cap de Bonne-Espérance a paru plus avantageuse, c'est que, pour

lors, une seule nation, qui étoit la vénitienne, faisoit ce commerce. Ce qui faisoit qu'elle vendoit au prix qu'elle vouloit, qu'elle n'achetoit pas de la première main, qu'elle souffroit mille avanies des Turcs, beau-
5 coup plus barbares et beaucoup moins timides qu'aujourd'hui.

Ce ne peut être la commodité et facilité du transport qui a ruiné le commerce des Indes par l'Égypte, et la difficulté de l'isthme de Suez. Ce trajet est si
10 court qu'il n'a pas pu faire une si prodigieuse différence; d'autant plus qu'on transporte encore par Bassorah des marchandises des Indes à Alep, ce qui fait une distance prodigieuse par terre. Les Iles des Épiceries, les tributs que les Portugais exigeoient des
15 princes de l'Inde, les conditions arbitraires qu'ils mettoient dans le commerce avec les Indiens, l'exclusion presque universelle qu'ils leur donnoient de la navigation, les droits qu'ils levoient lorsqu'ils naviguoient, les immenses profits du commerce du
20 Japon, les épiceries qui leur tenoient lieu d'argent pour les achats qu'ils faisoient aux Indes, qui leur coûtoient peu, qu'ils leur vendoient au prix qu'ils vouloient, firent absolument tomber le commerce des Indes par l'Égypte. Et, comme les Hollandois ont
25 succédé aux maximes et à la puissance des Portugais, c'est encore ce qui leur donne et leur donnera la supériorité dans le commerce sur les autres nations, soit qu'elles fassent ce commerce par la voye de l'Égypte ou celle du cap de Bonne-Espérance.

30 Comme les Hollandois sont obligés d'entretenir grand nombre de forteresses, beaucoup de forces de

terre et de mer, leur commerce aux Indes n'est pas à beaucoup près si lucratif qu'il pourroit être; d'autant mieux que, pour ruiner le commerce des autres nations, ils font souvent des pertes volontaires, qui font que eux ni les autres ne tirent pas de leur commerce tout l'avantage qu'ils en pourroient tirer. Avec tout cela, les Hollandois font de très grands profits, et les autres nations en font de très grands aussi.

On croit pouvoir assurer que la dépense seroit beaucoup moindre par l'Égypte que par le cap de Bonne-Espérance, tant le tour de l'Afrique est long à faire, tant on est arrêté par les vents alizés, tant une longue navigation fait périr de matelots.

Enfin, le commerce à Trieste est bien autrement avantageux qu'à Ostende, par la facilité de distribuer les retours en Italie et dans les Pays-Héréditaires.

On pourroit aisément porter les marchandises des pays autrichiens à Alexandrie ou même Trieste.

Peut-être faudroit-il avoir un entrepôt au-delà du détroit de Bab-el-Mandeb, afin de déposer les marchandises, lorsque ce détroit est difficile à passer.

Dans l'entrepôt qui seroit choisi deça ou delà le détroit, il y auroit des petits vaisseaux toujours occupés d'aller de la Mer Rouge aux Indes et revenir des Indes à la Mer Rouge, comme aussi pour aller du lieu de l'entrepôt à Suez et de Suez au lieu de l'entrepôt.

(Je ne dis pas que ceci fût impossible pour quelque autre puissance; mais cela l'est pour l'Empereur, à qui Trieste est absolument inutile. Il n'y a ni hommes ni marchandises à Trieste, ni dans tous ces pays-là,

et il faudroit faire un trajet immense par terre pour mener les marchandises et en rapporter d'autres.)

1987* (1556. II, f° 449 v°). — Je voyois la liste des marchandises que les négociants européens portent tous les ans à Smyrne. Je voyois avec plaisir que ces bonnes gens prenoient 400 balles de papiers pour plier du sucre, et ne prenoient que 30 balles de papier pour écrire.

1988 (345. I, p. 342). — C'est un terrible article contre l'Italie et l'Espagne que celui des pêches hollandoises, françoises, angloises! — Ces nations seroient intéressées à changer leur manière d'abstinence.

1989 (244. I, p. 257). — Un ministre grand, qui voudra rétablir l'Espagne ruinée par les moines, doit augmenter leurs honneurs et diminuer peu à peu leur nombre et leur autorité.

1990 (169. I, p. 139). — Je suis persuadé que la défense que font les Espagnols aux étrangers de faire le commerce des Indes est très préjudiciable à leur puissance[1].

S'ils pouvoient le faire eux-mêmes, et si les étrangers ne le faisoient pas sous leur nom, leur politique seroit bonne; mais cette défense est dérisoire.

1. Cette idée pourroit être bonne. Cependant je doute, et peut-être qu'il vaut mieux pour l'Espagne laisser les choses comme elles sont.

D'ailleurs, les mêmes étrangers font ce commerce par leurs interlopes, ce qui détruit le commerce de Cadix; sans compter que le commerce en fraude est toujours ruineux à la nation contre qui il est fait, parce qu'il ruine ses douanes. De manière que la nation souffrante paye les marchandises très cher et ne tire aucun avantage de ses douanes.

Le commerce libre feroit que toutes les nations de l'Europe se nuiroient, les unes, les autres. L'abondance des denrées qu'elles enverroient les tiendroit à bon marché, c'est-à-dire augmenteroit le prix de l'or, et de l'argent, et des autres marchandises du pays.

Le roi d'Espagne auroit son quint franc et des sommes immenses en douanes sur les autres denrées du pays.

Les dépenses qu'il fait contre les flibustiers cesseroient, et ce seroit aux autres nations d'Europe à les faire en tout ou en partie.

L'Espagne seule ne seroit pas chargée de peupler tous ces vastes continents.

Le Roi mettroit, à sa fantaisie, des droits sur les marchandises d'Europe et d'Amérique, et, plus il y auroit d'habitants, plus les droits seroient grands.

On pourroit bien s'assurer contre les trahisons et les entreprises des étrangers, et même leurs comptoirs seroient garants des avanies qu'ils pourroient faire.

Le roi d'Espagne pourroit affermer à des compagnies particulières ses douanes, et toutes les nations de l'Europe deviendroient ses tributaires.

Il seroit facile d'empêcher que les religions étrangères ne corrompissent la pureté de la religion dominante.

Les Espagnols sont si bien établis depuis la longue possession où ils sont, que quelques marchands étrangers ou naturalisés ne sont pas à craindre.

En un mot, lorsqu'une nation seule ne peut pas faire un commerce, il faut qu'elle souffre que les autres le fassent à son plus grand avantage.

Ce qui fit faire d'abord cette défense, c'est que les Espagnols craignoient d'être troublés dans leurs conquêtes. Ainsi ils défendirent sous peine de la vie aux étrangers d'y voyager.

1991 (170. I, p. 143). — *Remarquez que la bonne foi des Espagnols a ruiné leur commerce et l'a transporté aux étrangers qui le font, sans aucune crainte, sous le nom d'un Espagnol*.

1992 (262. I, p. 272). — Horrible faute de l'Espagne et du Portugal, qui, sous prétexte d'une guerre vaine avec les Turcs, se privent du commerce des Échelles du Levant, qu'ils pourroient faire avec bien plus de facilité que les autres nations, puisqu'ils ont les matières d'argent dont on ne peut se passer pour ce commerce, et que les Hollandois et autres nations vont chercher d'eux ou des Génois : aucun vaisseau hollandois, par exemple, n'allant au Levant qu'il ne s'arrête à Cadix ou à Livourne, pour prendre des piastres, que les Génois leur fournissent. D'ailleurs, les draps que les Anglois apportent au Levant sont

presque tous de pure laine d'Espagne, et le reste de leur négoce, à la réserve de leurs pêches et peu d'autres marchandises, s'y fait presque tout en pièces de tricot (?). Ils y pourroient porter de la cochenille, du bois de brésil, de l'indigo, surtout à Smyrne, du vermillon en Égypte[1].

1993 (264. I, p. 274). — *Commerce du Levant pour l'Espagne.* — On en tireroit : des cires qui viennent de Barbarie, de Smyrne, de Constantinople, d'Alexandrie, de Satalie, et on mettroit un droit fort sur toutes les marchandises du Levant qui viendroient en Espagne sur des vaisseaux étrangers ; des blés qu'on tire des côtes voisines de Smyrne et même de quelques îles de l'Archipel ; en cas qu'on établît des manufactures, des poils de chèvre d'Angouri *(sic),* de la première main, et des cotons d'Alep et autres échelles.

D'ailleurs, on tireroit directement toutes sortes de toiles de coton d'Alep, et d'Alexandrette des camelots admirables, et, enfin, une partie de cette infinité de marchandises qui viennent du Caire et d'Alexandrie en Europe. Rien n'a fait plus de tort à l'Espagne que cette interdiction de commerce mutuelle *(sic)* entre ses États et ceux du Grand-Seigneur, parce qu'elle a diminué d'autant sa navigation, pour en transporter la puissance aux nations hérétiques d'Europe : ce qui a éloigné d'autant le royaume de Dieu et affoibli d'autant la puissance des Catholiques.

1. Voyez la page vis-à-vis.

La situation de l'Espagne rend ce commerce naturel, et, à présent qu'elle est privée des parties détachées de sa domination, elle sera détachée, pour ainsi dire, du reste du Monde, si la navigation et le commerce ne l'y rappellent.

D'ailleurs, l'Espagne pourroit faire la navigation du Levant par le moyen d'une compagnie qu'on établiroit à Barcelone ou quelque autre port de la Méditerranée, où le Roi lui-même pourroit prendre part; et les convois qu'il donneroit, comme les Hollandois sont obligés de faire à cause des Corsaires de Barbarie, augmenteroient d'autant la navigation.

Si le roi d'Espagne établissoit des manufactures de draps, elles conviendroient beaucoup mieux pour le Levant que pour l'Amérique; parce qu'il faut au Levant des draps beaucoup plus beaux et beaucoup plus fins, c'est-à-dire de pures laines d'Espagne. Il en faut aussi beaucoup de grossiers.

L'Espagne profite aussi du commerce de l'Angleterre, qui consomme de ses denrées que d'autres ne consommeroient pas.

1994 (269. I, p. 281). — Ce qui fait que les marchands anglois, françois et autres, ont perdu dans le commerce du Brésil les années *(sic)* depuis 1723 jusqu'en 1730, c'est que l'Espagne a défendu le transport des piastres de Potosi à Buonos-Aires *(sic)*. Or, l'on envoyoit des marchandises au Brésil pour les faire passer, par Buonos-Aires, dans l'Amérique. Mais, comme elles n'y trouvoient point d'argent, l'Espagne ayant fait pendre quelques marchands qui,

contre les ordonnances, avoient fait passer des piastres par le continent, au lieu de les faire passer par Panama et Porto-Bello, les marchands d'Europe qui ont eu des marchandises à Buonos-Aires ont trouvé le pays dénué d'argent. 5

1995* (323. I, p. 334). — Il faut que l'Espagne périsse, parce qu'elle est composée de trop d'honnêtes gens. La probité des Espagnols a transporté tout le commerce aux étrangers, qui n'y auroient point pris de part s'ils n'avoient point trouvé des gens à qui ils 10 pouvoient donner une confiance sans bornes.

Si, d'un côté, la vertu perd les Espagnols, l'honneur, qui les fait rougir du commerce et de l'industrie, ne les perd pas moins.

1996 (1979. III, f° 279 v°). — J'ai dit quelque part 15 que la probité avoit perdu l'Espagne.

1997* (1965. III, f° 271). — Ce 20 décembre 1749, voici les réflexions que j'ai faites.

M. de La Enseñada est un ministre d'Espagne qui a de grandes vues. Il a fait plusieurs opérations. En 20 voici une.

On sait qu'il revient des Indes des piastres destinées à circuler en Espagne, et qu'il y en a d'autres dont on permet l'extraction, et sur lesquelles les négociants gagnent 5 pour 100, plus ou moins. M. de 25 La Enseñada a jugé à propos de faire ce profit. Il a refusé l'extraction à nos marchands, a envoyé des commis dans les pays étrangers, et s'est fait ban-

quier lui-même. Il fait sortir les piastres, les envoye à ses commis, qui les vendent aux marchands, moyennant de certaines lettres de change payables à des termes courts, et, quand il est payé, il fait remettre son argent à Madrid; ce qu'il peut faire ou en espèces, ou en change, ou en marchandises.

En espèces, cela est difficile. Tant mieux, s'il le faisoit en marchandises. Mais il lui convient mieux de le faire par change.

Voici ce qu'il auroit fallu faire pour interrompre son opération. Supposant qu'il eût à faire remettre à Madrid 10, 12, 15 millions monnoye de France, on pouvoit lui ôter son profit en faisant baisser le change; ce qui pouvoit se faire aisément par le Roi, en perdant 100 ou 200,000 écus; ce qui est une opération facile. Quand le ministre d'Espagne auroit vu que toute son opération lui auroit produit peu de profit (car il ne laisse pas d'y avoir des dépenses à faire en commis, transport de piàstres, etc.), le jour qu'il auroit reçu son mémoire, il n'y avoit qu'à lui faire présenter une requête par nos marchands, et lui demander l'extraction, moyennant 2 pour 100 de profit pour le Roi. Il est certain qu'il auroit accepté *(sic)* ce bénéfice clair, net et sans peine, à une opération moins lucrative, plus coûteuse et plus pénible; moyennant quoi il abandonnoit son projet.

On dit qu'il en a un autre; c'est de rendre l'Espagne entièrement maîtresse du commerce de Cadix et d'envoyer elle-même, sans l'intervention des étrangers, les marchandises dans les Indes, tant celles qu'il tirera des manufactures d'Espagne, faites ou à

faire, que de celles qu'il achètera en France ou en Allemagne. Et, pour rendre le commerce de Cadix plus indépendant des étrangers, il prête aux Espagnols l'argent nécessaire pour faire leurs envois, et leur fait des avances, et cet argent, qu'ils étoient obligés d'emprunter des étrangers, à de grosses usures, leur donne la facilité de faire leur commerce, et les étrangers sont encore privés de ce bénéfice qui étoit très considérable. Tout le commerce se feroit donc directement de l'Espagne aux Indes; d'autant plus que les étrangers se trouveroient privés des matières premières, soit laines, argent. L'Espagne jouiroit d'une grande navigation, etc.

Pour croiser tout cela, voici ce qu'il faudroit faire.

Il n'est point question de faire des représentations par des ministres ou ambassadeurs : chacun est le maître chez soi. Faites des plaintes, on vous fera des réponses d'oracles; on allèguera les anciennes loix d'Espagne, autres choses, etc. Nous avions, autrefois, un fameux consul à Cadix, qui disoit toujours aux négociants : « Messieurs, ne me faites point faire de plaintes; mais faites qu'on m'en fasse contre vous. Je serai fort si l'on se plaint de vos contrebandes, des coups de bâton que vous aurez donnés pour empêcher qu'on ne vous visite. Mais, si vous vous plaignez des injustices qu'on vous aura faites, je suis foible. »

Pour revenir à notre propos, sans se plaindre des nouveaux règlements, il n'y auroit qu'à permettre secrètement à nos négociants d'envoyer des vaisseaux bien armés, moitié guerre, moitié marchan-

dises, sur les côtes d'Espagne, et leur dire de penser surtout à n'être pas pris. Il viendroit d'abord des plaintes en France. « Nous ne savons ce que c'est, dirions-nous. Il faut que ce soit quelque marchand qui, ne pouvant plus négocier à Cadix, s'est imaginé de faire la contrebande. Nous examinerons cela. Mais, si vous vouliez faire cesser tous les obstacles que vous mettez au commerce général de l'Europe, nous nous en trouverions mieux, vous et nous. »

On conçoit aisément que nos marchands, qui enverroient directement des ports de France leurs marchandises à l'Amérique, gagneroient : 1° la navigation; 2° les dépenses pour porter, décharger, recharger leurs marchandises à Cadix; 3° les droits du roi d'Espagne; 4° les longueurs; 5° les formalités, tant dans l'allée qu'après les retours; 6° la facilité de vendre et de vendre à sa fantaisie.

1998* (873. II, f° 3 v°). — Sottise des Portugais qui viennent de faire cette année (mars 1734) une compagnie pour soutenir le prix des diamants, laquelle doit nécessairement en abaisser le prix. Il y est dit : qu'il n'y aura qu'un certain nombre d'ouvriers qui travailleront aux mines, sous peine de mort; que la Compagnie vendra seule les diamants, et toujours à un prix proportionné à l'ancien. Mais qui ne voit que le grand prix des diamants étoit fondé sur ce qu'on les croyoit rares dans le Monde, et qu'ils perdront de leur prix sitôt qu'on verra qu'il ne tiendra qu'à une compagnie de les lever ou hausser, d'en tirer des mines beaucoup ou peu?

1999* (1966. III, f° 275). — Les Anglois, voyant qu'ils ne peuvent plus obtenir de privilège exclusif en Espagne, si ce n'est des dédommagements pour ce qu'il leur restoit à jouir de leurs anciens traités, se sont (me semble) tournés d'un autre côté. Ils ont négocié avec le Portugal et ont songé à nous exclure de ce commerce, et, outre cela, à mettre à terre celui que nous faisons avec l'Espagne. Ils ont obtenu des loix somptuaires par lesquelles toutes les modes et bijouteries sont défendues, et tous les draps, excepté le drap noir. C'est-à-dire qu'ils ont fait en sorte que le Portugal ne prît rien de nous. De tous nos draps, il n'y avoit que les draps noirs que nous fournissions, et, pour d'autres marchandises, nous ne fournissions que les modes et bijoux.

Ce n'est pas tout. Ils ont fait en sorte que le Portugal a obtenu des permissions pour envoyer des vaisseaux directement aux Indes, et, comme le Portugal ne peut pas faire lui seul, ni toute la navigation, ni ses envois, il se trouve que c'est les Anglois qui le *(sic)* font sous le nom et sous le prétexte des Portugais, et que les François se trouvent exclus, sans qu'il paroisse qu'on veuille les exclure.

2000* (2047. III, f° 336). — La Compagnie de l'Assiento n'étant pas une chose lucrative pour l'Angleterre, on lui donna un vaisseau de permission, de 500 tonneaux, pour trafiquer dans les ports de l'Amérique. Tout cela fut attribué à la Compagnie du Sud. Ceux qui dirigeoient cette affaire pour la Compagnie gagnoient, par de gros présents, ceux

qui devoient jauger le vaisseau, de manière qu'au lieu de 500 tonneaux le vaisseau étoit de 800; et, comme il faut dans un vaisseau des vivres, de l'eau, etc., ils envoyoient un petit bâtiment pour porter tout cela : de sorte qu'il y avoit environ 1,000 tonneaux de marchandises.

C'étoit les avantages. Voici les inconvénients.

Les préposés de la Compagnie étoient très chèrement payés. Beaucoup de faux frais pour corrompre les officiers espagnols. Le vaisseau de permission étoit, pour ainsi dire, un gage pour la conduite des Anglois, et les Espagnols, à la première fantaisie, pouvoient le saisir, comme ils firent à l'égard du *Prince-Frédéric*. De plus, cela ne portoit qu'un profit particulier. La nation étoit croisée dans le commerce de contrebande qu'elle fait avec l'Amérique, ne faisant, depuis quelque temps, presque rien par Cadix. Les préposés de la Mer du Sud faisoient une espèce de guerre aux vaisseaux anglois mêmes, qui venoient pour vendre en fraude, de peur que cela ne fît tomber leurs marchandises de prix. Ainsi l'Angleterre étoit dans des termes moins avantageux que si elle avoit fait simplement son commerce de contrebande.

2001* (2048. III, f° 338 v°). — L'Angleterre vient de faire un traité (1750) avec l'Espagne, par lequel on se rapporte aux anciens traités, et où les garde-côtes ne visitent plus les vaisseaux qui sont en mer. Effectivement, on avoit fait sentir au ministère espagnol que cela étoit impraticable, qu'il est défendu

en Angleterre, sous peine de la vie, de transporter les laines; mais que, sitôt que le vaisseau étoit en mer, étranger ou national, il n'y avoit pas un seul vaisseau qui osât le toucher, et que cela se pratiquoit partout de même. 5

A l'égard du commerce de la vieille Espagne, il s'en faut bien qu'il soit aussi avantageux pour les Anglois qu'il [l'] étoit lors des traités précédents. Les Espagnols ont fait des manufactures de drap pour la consommation du continent d'Espagne; de sorte 10 qu'ils tirent fort peu de drap d'Angleterre. Au contraire, les Anglois tirent toujours, et presque seuls, les marchandises du crû d'Espagne: vins, huiles, olives, fruits secs, etc.

2002* (1667. III, f° 15). — Il fait très cher vivre à 15 Lisbonne, quoiqu'on vive presque pour rien dans les provinces. C'est que le royaume n'est qu'une langue de terre, et que les rivières y entrent par sa largeur. Les provinces qui devroient fournir, se trouvent éloignées de la capitale. Il faut donc beau- 20 coup tirer du dehors. Le palais du Roi donne sur le Tage. La moindre escadre, deux vaisseaux anglois pourroient le renverser. M. de Chavigny disoit qu'il n'y auroit eu rien de si facile que de prendre le Roi. Il y a une porte particulière pour sortir du Palais. 25 Le Roi régnant, qui ne vouloit pas que l'on sût ce qu'il faisoit, n'a jamais voulu permettre qu'on y mît une sentinelle.

Les ouvriers portugais exécutent bien ce qui est fait; ils ne savent pas inventer. Ils taillent 30

très bien la pierre et font des moulures, des *(sic)* fines.

Le système de cette cour est une neutralité perpétuelle.

5 XXIX. MÉTAUX ET MONNOYE.

2003 (161. I, p. 137). — L'or, d'un transport plus facile, est plus désavantageux à un État que l'argent.

2004* (1472. II, f° 217 v°). — Remarquez sur le change[1] que son haussement ou son baissement 10 dépend ou [du] changement du titre des espèces ou de celui de la valeur numéraire. J'appelle cela *variation constante*. Il dépend d'une chose plus variable encore, qui est de ce que l'argent est plus rare ou plus commun dans un pays. Or cette rareté est une rareté relative : lorsque l'on a plus de besoin d'en- 15 voyer des fonds dans un pays que d'en recevoir.

2005* (1489. II, f° 222). — Il falloit qu'il y eût en Italie très-peu d'or autrefois, puisque les Romains, qui avoient ravagé et pillé tant de villes voisines, en avoient si peu. Pline, livre XXXIII, article 5, remar- 20 que qu'à la prise de leur ville par les Gaulois ils ne purent faire que 1,000 livres d'or; ce qui n'est rien en comparaison des sommes immenses qui leur vinrent dans les triomphes, surtout les triomphes de l'Asie[2].

1. Mis dans les *Loix*.
2. Voyez Pline, *ibidem*.

2006* (1485. II, f° 220 v°). — Je pourrois comparer la proportion qu'il y a aujourd'hui entre le cuivre et l'argent, et celle qui étoit autrefois. Le denier romain est la soixante et quatrième partie de notre marc. Or, le denier romain, jusqu'à la première guerre punique, valoit 10 as ou 120 onces de cuivre. Il faut donc voir, sur cette proportion, la différence de celle qui est aujourd'hui entre le cuivre et l'argent. Si l'on ne découvroit pas de nouvelles mines, la proportion devroit subsister, parce que le cuivre se trouve presque toujours mêlé avec l'argent. Il faut voir la proportion de la valeur, aujourd'hui, entre une livre de cuivre et une livre d'argent.

Le sesterce étoit le quart du denier : quand le denier valoit 10 as, il étoit de 2 as et demi. Quand il valut 16 as, il falloit bien qu'il fût de 4. Il faudroit savoir si, lorsque le denier fut de 16 as, le sesterce changea, ou s'il resta de 2 as et demi, c'est-à-dire s'il cessa d'être une monnoye réelle, pour être une monnoye de compte.

Le *nummus* et le sesterce sont la même chose. L'*aureus* est 100 sesterces (ou *centum nummi*) et 25 deniers. Budé remarque qu'Othon donnoit à chaque soldat de la garde *aureum;* Tacite et Plutarque disent *centenos nummos*. Suétone dit que Domitien *addidit et quartum stipendium, aureos ternos;* cela veut dire 75 deniers : ce qui se rapportera au passage de Zonare là-dessus.

2007 (1641. III, f° 4). — Depuis douze ans, on s'est avisé en Angleterre de tirer de l'argent du plomb.

Lorsqu'un tonneau de plomb, qui est environ 200 milliers pesant, donne 5 onces d'argent, qui (à 5 shelling l'once) sont 25 shelling, on ne perd ni ne gagne à l'opération; mais tout le surplus est en profit. Or, il y a quelquefois 14, 20, 24 onces d'argent. Ainsi le surplus est en profit, et on porte, tous les ans, à l'Hôtel de la Monnoye 100,000 livres sterling en argent. Dans la dépense, qui va à 5 onces, on compte un dixième de déchet dans le plomb; mais cela est un peu compensé par la valeur du plomb qui a passé par l'opération: il a un plus grand prix, parce qu'il est plus malléable.

2008 (514. I, p. 419). — En Angleterre, il y a bien de l'argent inutile.

2009 (2110. III, f° 349). — Il y a une balance dont il y a un plat en France et l'autre en Hollande; malgré la variation d'espèces, on pèse toujours.

2010 (530. I, p. 425). — La Hollande est admirable de n'avoir qu'une seule espèce pour le payement et fixée dans le commerce: qui sont des espèces d'argent; et, quand on veut de l'or, on va chez les Juifs, qui en font un agiotage. Au lieu qu'en Angleterre, où l'on a fixé le prix de la guinée à 21 shelling d'argent, comme il arrive, selon que les flottes d'Espagne manquent ou arrivent, que la guinée vaut moins ou plus, un homme est libre de vous payer en or ou en argent, et vous paye toujours en ce qui vaut moins. *Idem,* en France. Mais, si l'on faisoit

comme en Hollande, qu'on ne pût payer qu'en argent, il ne seroit point besoin de fixer la proportion, parce qu'elle se fixeroit d'elle seule. Ce fut apparemment l'idée de Law, en proscrivant l'or.

XXX. IMPOTS ET EMPRUNTS.

2011 (317. I, p. 333). — Il vaut mieux des droits sur les denrées que des impositions. Un cordonnier à qui vous demanderez deux écus disputera tant qu'il pourra; et, si vous lui faites payer 25 livres de droits pour un muid de vin, il les payera sans s'en apercevoir, et gaiement.

2012* (146. I, p. 129). — Il y a eu des États où, pour tenir une denrée étrangère à un prix bas, on a haussé les droits de sortie. Cela ne vaut rien; parce que le négociant gêné par là en fait venir peu. Il ne veut point être gêné, et, quoiqu'il ne profite point de la permission de faire sortir la denrée, méprisant un petit profit, pour s'épargner le risque du transport, il veut pourtant avoir cette faculté.

2013 (1572. II, f° 454). — La régie a bien des avantages, si ce que Duverney m'a dit est vrai. Aucun traitant n'a fait de fortune. Ils n'ont pas été odieux au peuple. L'argent a été porté et rapporté dans les coffres du Roi. On pouvoit presser rigoureusement, ou non, selon qu'on avoit besoin. A l'égard des

frais, on n'a jamais fait dans le Royaume plus de 500,000 francs de frais de contrainte, parce qu'on voyoit tous les huit jours quelles paroisses payoient ou non, et que l'ordre venoit d'ici, et non du receveur des tailles ou l'intendant; au lieu que, depuis, on a été à 7 ou 8 millions.

2014 (258. I, p. 270). — Une loterie, dont les lots en argent, les billets en papier. Un cinquième (?) de gain. Les billets donnés en payement, puis repris par une nouvelle loterie comme billets.

2015 (256. I, p. 264). — Il faut qu'il y ait une proportion entre l'État créancier et l'État débiteur[1] : car l'État peut être créancier à l'infini, et il ne peut être débiteur qu'à un certain degré; et, si l'on étoit parvenu [à] passer ce degré, le titre de créancier s'évanouit.

2016* (1650. III, f° 8). — Je vais donner des réflexions sur les fonds d'amortissement.

On vient de dire que les intérêts sont, en Angleterre, à 4 pour 100. Milord Bath m'a dit qu'on pensoit, en Angleterre, à les réduire à 3 et demi, d'abord, et, ensuite, à 3; ce qui élèveroit le fonds d'amortissement à 2 millions et feroit qu'on pourroit payer la dette de la Nation en un temps assez court, à cause de l'intérêt de l'intérêt.

Or, j'examinerai la question, savoir qu'est-ce qui

1. *Mis dans les *Loix*.

conviendroit mieux : de joindre ce million de diminution au fonds d'amortissement, ou bien de diminuer d'autant les impôts qu'on lève sur le peuple. Cela m'a fait faire des réflexions sur la nature des fonds d'amortissement.

Un fonds d'amortissement n'est bon que quand il est éternel. Il n'est éternel que lorsqu'il est perpétuellement appliqué; autrement, c'est un fonds d'amortissement qui n'amortit pas. Plus le gouvernement sera constant, plus le fonds d'amortissement doit être léger; parce que cinquante ans d'un gouvernement constant peuvent être égaux à deux d'un gouvernement qui ne l'est pas. J'appelle *gouvernement constant* celui qui peut faire des opérations constantes, c'est-à-dire indépendantes de la mort d'un prince ou de la chute d'un ministre. Un État ne peut devoir que jusqu'à un certain point. Si l'État approche de ce point, il est dans un grand danger, parce que, le moindre danger du gouvernement pouvant faire hausser l'intérêt de l'argent, il n'emprunte que laborieusement, parce qu'il ne lui reste que peu de fonds à appliquer pour assurer ses emprunts, et que les anciennes dettes tombent de valeur. Il y a plus. Quand cet État, par de certains efforts, pourroit augmenter un fonds d'amortissement modéré, il ne devroit pas le faire; par la raison que, faisant tout d'un coup un gros payement, il court risque d'obliger les sujets d'envoyer leurs fonds dans les pays étrangers, ou, du moins, de faire tomber le capital des fonds publics, que tout État doit maintenir, parce que c'est la richesse publique;

et, quand un État est arrangé de manière que les citoyens ont un certain nombre de fonds placés, il ne faut pas tout-à-coup laisser un grand nombre de particuliers à vide. Si cet État, par sa sagesse et son bon gouvernement, trouve le moyen de diminuer l'intérêt de ses fonds publics, il ne faut pas augmenter son fonds d'amortissement, par les raisons qu'on vient de dire. Il vaut mieux qu'il employe ce qui lui revient de l'intérêt des fonds publics, à diminuer les taxes d'autant, afin de soulager les terres, le commerce et l'industrie, et diminuer la cherté des manufactures, et faire en sorte, par là, que les fonds publics ne prennent pas trop de supériorité sur les fonds particuliers. D'un autre côté, on peut pourvoir aux fonds publics et en augmenter la confiance; en augmentant la confiance qu'il place dans son fonds d'amortissement, c'est en augmenter les effets, et on peut même dire que c'est la même chose que d'en augmenter le capital. Pour cela, un État pareil doit faire une loi bien simple, et c'est un crime de haute-trahison d'appliquer le fonds d'amortissement ou de proposer de l'appliquer à autre usage qu'aux payements des dettes publiques, pour quelque cause que ce soit, jusqu'à ce que l'ennemi soit aux portes. Par ce moyen, on peut oublier la dette et le fonds d'amortissement, en s'arrangeant pour l'avenir sur les ressources qui restent, parce qu'un État qui n'a que certaines ressources connues s'arrange sur ses ressources, et que, sachant qu'il ne peut toucher ni aux dettes, ni à leur fonds d'amortissement, il se conduit comme ayant ce

pouvoir de moins. Le reculement du payement total des fonds publics augmente de même, dans ce cas, la bonté et la valeur des fonds publics. Moins la dette est sûre par sa nature, plus l'espérance de la promptitude du payement en augmente la valeur. Plus elle est sûre par sa nature, plus l'espérance du payement en augmente la valeur.

Par là, l'État se libèrera d'une manière insensible à lui et ses créanciers; il n'y aura aucune secousse. Il rentrera tous les ans dans le commerce une somme modérée, ce qui suffira pour lui procurer de même un accroissement insensible; ce qui est peut-être meilleur que les accroissements rapides, qu'il est très souvent difficile de soutenir, et qui font tomber des branches à mesure qu'elles en forment d'autres; qui ne causent point la jalousie des nations et ne les avertissent pas; qui ne donnent point à un État trop de hardiesse et trop de confiance en ses propres forces; qui ne lui font point faire de trop grandes entreprises; en un mot, qui lui donnent de la santé, et non pas trop d'embonpoint; en un mot, qu'ils *(sic)* nourrissent et ne l'enflent pas.

Un État qui augmente peu à peu sa force est dans la prospérité, en comparaison de ceux qui conservent la leur; comme ceux-ci, en comparaison de ceux qui la perdent.

Un État qui augmente tout-à-coup sa force est sujet à tous les inconvénients du changement de la fortune, qui exige une infinité d'autres changements; ces différents autres changements, d'autres principes. Or, comme la sagesse est une suite de principes que

l'expérience a bien appliquée, il est plus difficile à un État qui augmente sa fortune rapidement de se conduire avec sagesse, qu'à un État qui augmente sa fortune insensiblement[1].

5 XXXI. FINANCES DES ÉTATS D'EUROPE.

2017 (252. I, p. 261). — Tous les États de l'Europe dépensent leur capital; les revenus ne suffisent point. Le crédit public, bien établi dans de certains pays, les ruine, parce que les fonds étant toujours pré-
10 sents, on a été toujours plus porté à entreprendre. Les banqueroutes continuelles du gouvernement de ce royaume ont ruiné bien des familles, mais elles ont soulagé le reste, qui payoit pour les dépenses courantes tout ce qu'il étoit capable de payer.
15 L'Europe se ruine et se ruinera toujours davantage, à moins que, d'un commun consentement, on ne diminue le nombre des troupes; ce qui reviendroit au même. Le seul moyen que j'imagine pour le retranchement des dettes, et le moins onéreux, ce
20 seroit celui qui retrancheroit à chaque particulier ses effets royaux à proportion des autres effets restants. Car un homme qui a 20,000 livres de rente en fonds de terre et 2,000 livres en effets royaux gagneroit à perdre ses 2,000 livres de rente en papier,
25 parce que, par cet arrangement, on soulageroit ses

1. Joignez à ceci d'autres réflexions qui sont dans ma liasse sur la nouvelle édition de l'*Esprit des Loix*.

terres, et, par là, ceux qui doivent être les plus épargnés sont ceux qui ont tout leur revenu sur l'État.

2018 (255. I, p. 264). — Dans l'état actuel de l'Europe, les créanciers et les débiteurs de l'État sont dans une perpétuelle guerre. Les propriétaires des fonds de terre et des compagnies sont en guerre contre les créanciers de l'État, et les créanciers de l'État sont en guerre aussi contre eux-mêmes [1], parce qu'il faut qu'ils se payent à eux-mêmes une partie de ce que l'État leur a payé, et qu'il a payé par les impôts qu'il a levés sur eux.

2019 (17. I, p. 8). — L'Angleterre est à peu près dans l'état le plus florissant où elle puisse être. Cependant, elle doit 53 à 54 millions sterling, c'est-à-dire autant que, dans le plus haut période de sa grandeur, elle peut devoir sans perdre son crédit. Ainsi ce haut point de grandeur est devenu un état nécessaire pour elle, et elle ne peut en tomber sans être abîmée.

Pour la France, elle doit beaucoup, mais seulement autant que le peut comporter la décadence où elle est arrivée; de manière que tous les hasards, à cet égard, sont pour elle, comme ils sont tous contre l'Angleterre.

L'Angleterre a besoin de dominer pour se soutenir [2]; la France, au contraire, n'a besoin que d'un état moyen.

1. *Mis dans les *Loix*, livre XXV.
2. Et garder le gouvernement établi.

Le commerce de l'Angleterre doit être plus odieux à la France que celui de toute autre puissance : car les autres puissances, faisant un grand commerce avec nous, si elles étendent leur commerce lointain et s'enrichissent, nous profitons de leur opulence; au lieu que, l'Angleterre ne commerçant presque point avec nous, elle acquiert des richesses qui sont entièrement perdues pour nous. Nous en avons le danger, sans en pouvoir jamais sentir l'avantage.

Les jalousies présentes entre l'Autriche et l'Espagne, d'un côté, et l'Angleterre, de l'autre, peuvent devenir, à cet égard, avantageuses à la France, s'il pouvoit résulter de là que les défenses faites aux Anglois de porter leurs principales marchandises dans les pays de l'Empereur et de l'Espagne pussent subsister après la paix[1]; parce que, par là, les Anglois se trouveroient privés de deux grands débouchés : les pays de l'Empereur et l'Espagne; en quoi, elle perdroit beaucoup plus qu'elle ne peut gagner et par la conservation de Gibraltar, et par la ruine de la Compagnie d'Ostende.

Ce 7 mai 1727.

2020* (153. I, p. 132). — L'Angleterre n'a point de tarif réglé avec les autres nations : son tarif change, pour ainsi dire, à tous les parlements. Pour décharger les terres, ils mettent de très gros droits.

Le droit d'entrée du bled étranger y diminue à proportion que le prix du bled y augmente.

1. * Il étoit impossible que cela durât.

2021* (154. I, p. 132). — L'Angleterre et la Hollande ont fait un très mauvais usage de leur crédit. Ces mêmes établissements et compagnies qui en ont fait la force la ruineront quelque jour. C'est que les hommes abusent de tout. Il n'y a que cent ans que ces compagnies sont établies, et déjà leurs dettes en *(sic)* sont immenses et augmentent tous les jours[1]. Dans un pays où il y a du crédit, tous les projets qui viennent dans la tête du Ministre sont exécutés; ils restent *(sic)* dans les autres.

2022 (354. I, p. 263). — Il y a en Angleterre des fonds de terre et des fonds sur les compagnies. Il y a, dans ce royaume, 40 millions d'arpents. Quelques sommes que la Nation doive, il faut qu'elle soit payée, et par les propriétaires des fonds de terre, et par les propriétaires des fonds sur les compagnies, et par les créanciers mêmes de l'État, qui sont obligés de se payer eux-mêmes, et, enfin, par les ouvriers et artisans[2]. Mais, comme ces gens-là ont toujours leur subsistance, s'ils payent concurremment les charges de l'État avec les autres citoyens, ils se dédommagent par un retour sur les autres citoyens, augmentant le prix des choses que produit leur industrie, à proportion de ce qu'elle est chargée. Ainsi il ne faut compter que les trois premières sortes de particuliers, qui payent les dettes de l'État; et ce que nous avons dit des artisans se peut aussi dire à peu près des marchands et autres gens d'industrie.

1. Mis dans les *Loix*.
2. * Mis dans mes *Loix*, livre XXV.

2023 (257. I, p. 265). — Il faut que chaque particulier du Royaume cède à l'État un dixième de son capital, et qu'il fasse ce payement en quelques effets que ce soit, ou en quittances, ou en effets sur les compagnies, ou en argent, ou en terres qui seront vendues au profit de l'État[1]. Par là, il n'y aura pas un seul particulier qui paye un sol, puisqu'on ne payera que ce qu'on auroit été obligé de payer tout de même. Le créancier ne perd rien. On ne lui retranche que ce que les impôts l'auroient obligé de se payer à lui même. Mais les fonds de l'État seront extrêmement soulagés, et la Bretagne créancière sera supérieure à la débitrice.

2024 (261. I, p. 271). — L'Angleterre a peu ou point payé de dettes depuis la paix d'Utrecht. Il est difficile qu'elle les paye : 1° à cause des guerres que lui procure la succession contestée, et à cause de celles que lui procureront toujours les affaires de l'Empire[2], dont elle ne pourra plus s'empêcher de se mêler. Projet de milord Oxfort bon, de mettre les États d'Allemagne sur une autre tête. Les fortunes des princes qui ont acquis de nouveaux États ont toujours été funestes à l'un ou l'autre de ces États. Combien l'Aragon n'a-t-il pas perdu par la succession à la Castille? la Flandre, par la succession à tous les deux? Ce sont de nouveaux moyens mis entre

1. * Mis dans les *Loix*, livre XXV.

2. Et celles que lui procurera Gibraltar. Il est de l'intérêt de la France que les Anglois gardent Gibraltar, qui les brouillera toujours.

les mains des princes pour renverser ces nouveaux États.

2025* (1640. III, f° 3). — Milord Bath dit que l'Angleterre et l'Écosse ont donné, dans des années, jusqu'à 11 millions sterling; que, cependant, elles ne 5 font guère, par leur étendue, que le tiers du royaume de France. Or, la France, dit-il, ne paye pas, beaucoup près, tant à proportion ; et, comptant 8 millions d'habitants en Angleterre et Écosse et 20 millions en France, il se trouve que la France ne paye autant, 10 à beaucoup près, ni à proportion de ses habitants, ni à proportion de ses terres. Il attribue cela : 1° au commerce; 2° au gouvernement, qui fait que, se taxant soi-même, on se taxe au-dessus de ses forces par l'amour pour la liberté; 3° aux richesses de leurs 15 mines.

J'ajoutai que la France a une grande partie de son pays en forêts; que l'Angleterre y supplée par ses mines de charbon, qui font le supplément des terres, qui formeroient de grandes provinces; notre gouver- 20 nement, qui fait qu'on ne peut taxer la Noblesse trop loin, parce qu'on en a besoin pour la guerre et pour la Cour, pour l'exercice des charges civiles, ni les marchands, que la maltôte écrase déjà. La taxe est donc sur le bas peuple, qui est écrasé, et tout est 25 écrasé encore, parce qu'on commence par accabler, et que personne n'a le temps de s'enrichir.

2026* (1649. III, f° 8). — Milord Bath m'a dit que la dette de la Nation, en 1749, étoit de 81 millions

sterling, qui, à 4 pour 100, faisoient à peu près 4 millions de rentes à payer; que le fonds d'amortissement et la liste civile faisoient à peu près 2 autres millions; qu'il y avoit pour cela des fonds appropriés, parce qu'à mesure qu'on a fait des dettes on a établi un fonds pour les intérêts, et, les intérêts ayant été réduits, on en a formé le fonds d'amortissement, qui, par conséquent, a aussi des fonds appropriés. La liste civile a aussi ses fonds appropriés, et il n'est besoin, pour cela, d'aucun acte du Parlement, ni d'aucune levée sur le peuple. Or, pour les dépenses extraordinaires, comme pour l'entretien des troupes, qui sont des dépenses extraordinaires, il y a des fonds qui s'appliquent comme le Parlement veut, et selon les circonstances : comme la taxe sur les terres, plus grande ou moindre, qui va à 500,000 livres sterling, pour chaque shelling pour livre, et un droit (je crois) sur la bière.

2027 (259. I, p. 270). — Notre situation est infiniment plus heureuse que celle de l'Angleterre. Avec la taxe de 4 shelling par livre sterling sur les terres, elle ne lève que 6 millions sterling, et elle en doit trois d'intérêts[1]. Nous qui ne devons guère que 46 millions, monnoye de France (car, avant la réduc-

1. Elle ne paye plus qu'un shelling par livre. Ce 7 novembre 1733, elle ne doit que 51 millions sterling, à 3 pour 100. Même il y a de ces fonds qui finiront. Elle ne doit donc qu'un million et demi et 30,000 livres sterling, ce qui n'est que le quart de ce qu'elle lève.

(Elle ne les doit pas en 1734, mais pas plus de 48 millions et quelque chose.)

tion des rentes viagères, nous n'en devions que 52 de rente, monnoye de France), en mettant la livre sterling à 20 livres de France, nous ne devons que 2,000,300 livres sterling de rente, et nous en levons 10 : car nos revenus montent à 200 millions de notre monnoye. Les revenus d'Angleterre sont donc affectés pour la moitié, et ceux de France seulement pour 23/103, ce qui n'est que d'1/5 au quart.

2028 (277. I, p. 304). — On dit que le roi de France est riche. Il ne l'est point. Ses dépenses excèdent ses revenus. Il n'y a que les roix d'Asie (dont les revenus excèdent la dépense, et qui mettent dans leur trésor, chaque année, l'excédent) qui soyent riches.

2029 (274. I, p. 297). — Voici les opérations principales que j'imagine pour rendre le Royaume florissant et rétablir ses finances.

Je juge qu'il est dû en rentes de toutes espèces environ 47 millions.

Je commencerois, d'abord, par me soulager d'environ 7 millions en retranchant un sou pour livre sur tout ce que l'État paye et sort du trésor royal, à l'exception de la paye du soldat.

Je croirois, ensuite, que l'objet présent devroit être plutôt de soulager les sujets que de payer les capitaux; parce que, l'abondance une fois rétablie, il seroit facile de payer.

En cas que le projet sur les biens d'Église pût s'exécuter, on supprimeroit la gabelle, et le Roi se

contenteroit d'un impôt de 20 pour 100 sur le sel qui sortiroit des salines pour être distribué dans le Royaume.

A mesure qu'il vaqueroit des pensions (qui montent à 5 millions), je n'en rétablirois que la moitié. *Idem,* pensions des princes.

A mesure que les gouvernements vaqueroient, ils seroient supprimés, et il ne resteroit que les commandants.

On retrancheroit un quartier des gages de tous les officiers de justice, police et finances. Bien entendu que ceux actuellement pourvus jouiroient, pendant leur vie, sans retranchement.

On feroit toutes les années une loterie exclusive, afin de diminuer les capitaux des rentes.

Le Louvre, trois maisons royales et trois capitaineries : diminution de la dépense sur cet article.

Diminution du nombre des ambassadeurs et de la quantité de subsides étrangers; d'autant que les grands princes devroient plutôt recevoir des petits, pour leur protection, que de leur donner.

Les rentes perpétuelles recevroient à chaque mutation une diminution d'un trentième du père au fils et d'un dixième en collatérale.

Payeroient, outre ce, les rentiers royaux une taxe de la diminution du 3/100 de leur capital restant, chaque année.

Ajoutez à cela ce qui est nécessairement gagné à la mort des rentiers viagers.

On mettroit une triple capitation sur tous les laïques du royaume non mariés.

Il faudroit rapporter sur les provinces soumises aux gabelles, qui seules seroïent soulagées, ce qui doit revenir pour le soulagement des autres provinces; et cela, au *pro rata*.

Quand le Roi, par ces arrangements, auroit réparé ce qu'il auroit perdu par la suppression des gabelles, il faudroit songer à d'autres projets.

Oter les bureaux qui sont entre les provinces réputées et non réputées étrangères, et cela, par le moyen d'un quart en perte pour le Roi; les trois quarts rapportés, au sol la livre, sur les bureaux d'entrée et de sortie du Royaume. Les frais des bureaux ôtés et vexations des commis gagnés par le peuple.

Pour réparer la perte que le Roi feroit, en prenant sur lui le quart de ce retranchement, il faudroit faire une refonte d'espèces, de si petite conséquence que l'on ne fût point détourné d'y porter. Elle pourroit être, par exemple, d'un vingt à un vingt-cinquième de profit. Lequel profit seroit employé à payer, en argent comptant, 80 millions dus par le Roi à la Compagnie des Indes, pour 100 millions de billets d'État, à 4 pour 100, qu'elle a pris, afin que le Roi pût ravoir sa ferme du tabac. Lequel payement se feroit par le Roi en quatre années, de façon que le Roi rentreroit, la première année (20 millions payés), dans un quart de la ferme; la seconde, dans la moitié : jusques à ce que le payement entier et la réversion entière fût faite.

Il est à remarquer que, dans ledit espace de temps, on pourroit faire une seconde refonte, afin de fournir au payement desdits 80 millions.

Il ne faudroit faire ces opérations que peu à peu, l'une après l'autre; attendant que, par le laps du temps, le Roi gagne ce que nous avons dit qu'il devoit gagner.

Les opérations susdites une fois faites, il faudroit songer à la diminution du contrôle, en prenant à peu près le plan de ce qui a été exécuté à Paris : augmentant le papier timbré et mettant une taxe légère sur les notaires et sur les villes, taxe seulement payable en papiers royaux et payable pendant trois ans seulement. Permis aux villes d'emprunter ou vendre leurs domaines pour cela. On pourroit faire aux sujets une vente de certains impôts onéreux : le tout, en papiers royaux.

Toutes ces choses devroient être exécutées lentement et avec prudence; prenant garde de ne point mettre le Roi en arrière de ses revenus, et ne s'ôtant pas les moyens de pouvoir concourir à faire fleurir le commerce, les arts, et à faire les réparations publiques.

D'autant que tous les domaines du Roi sont toujours mal administrés, il faudroit faire passer, par une loi de l'État, qu'ils seroient aliénés à perpétuité et sans retour, et cela, pour le bien de l'État, à l'exception des forêts : laquelle aliénation se feroit au denier trente en papiers royaux, sur le pied du denier vingt. Et, quant aux simples engagements, ils seroient aliénés à perpétuité, en payant, par les propriétaires, finance convenable en papiers royaux : ajustement qui pourroit se faire de façon que le Roi y gagnât un tiers.

Le Roi vendroit à ses sujets son droit d'aubaine, aussi bien que celui sur les bâtards; uniroit à la Couronne, lors de la vacance, l'Amirauté, en aliéneroit les droits et charges en papiers et deniers royaux, et, en cas qu'il voulût ne point trop abaisser la maison qui la possède, pourroit laisser le titre, en y joignant la charge et fonctions de secrétaire d'État de la Marine.

Ces choses une fois faites, et la recette cadrant toujours avec la dépense, on supprimeroit la taille et le taillon, et on ne laisseroit que la capitation; de façon qu'il n'y ait plus qu'une espèce d'impôt de cette nature. Mais la capitation seroit augmentée, une fois pour toutes, de la moitié, plus ou moins, jusques à ce que la somme de la taille ôtée fût recouvrée. Et, par là, l'impôt seroit supporté plus également, tant par les riches que par les pauvres, et la campagne, qui est la source de la richesse du Royaume, plus soulagée. Et il y auroit cette loi que quiconque se trouveroit taxé au-delà du cinquième de son revenu pourroit abandonner ledit cinquième aux collecteurs. Bien entendu que, s'il étoit de mauvaise foi et mis en justice, il seroit condamné au quadruple.

Tout homme convaincu d'avoir volé dans l'administration des revenus publics, puni de mort.

Point d'autre peine de mort que d'être pendu ou avoir la tête tranchée.

Cela une fois fait, on feroit une refonte au profit pour l'État de 50 millions pour éteindre 3 millions de rentes; moyennant quoi, le Roi quitteroit à ses

sujets 4 millions sur les aides; moyennant quoi, on chercheroit à établir une régie moins onéreuse aux sujets, et, si cela étoit possible, lesdites aides demeureroient converties en un droit d'entrée.

Pour parvenir à ce but et dédommager le Roi de la perte d'un million, on ôteroit toutes les taxes données à des particuliers sur les Juifs, et on leur vendroit des privilèges plus étendus, moyennant une somme payable en effets royaux pendant trois ans : le tout, de la valeur d'un million de revenu; de façon que, chacune desdites années, ils commenceroient à entrer en jouissance de la troisième partie de ces privilèges.

Ces choses, dans l'espace de douze ou quinze années, une fois faites, on ne feroit plus aucun changement dans les finances, si ce n'est des loteries, pour achever la diminution des rentes de l'Hôtel-de-Ville : ne gagnât-on que 100,000 écus par an. A quoi les peuples contribueroient de bon cœur, s'ils y voyoient de la fidélité, et s'ils voyoient une diminution d'impôts au bout de l'année, égale au gain que l'État auroit fait. Et, pour encourager ces loteries, il faudroit ôter toutes sortes de jeux de hasard sous de grièves peines et faire de ces loteries une espèce de jeu[1].

2030 (301. I, p. 324). — Voici comme je payerois tous les capitaux des rentes que le Roi doit, et supprimerois les tailles dans le Royaume, laissant la capitation.

1. Ou bien augmenter la monnoye d'un septième; les impôts d'un dixième; supprimer la gabelle.

Je suppose que les rentes montent à 48 millions; les tailles, à autant.

Dans ces 48 millions, il [y] en a 11 ou environ de viagères.

On supprimeroit les monastères inutiles, c'est-à-dire tous, et on en vendroit les maisons et fonds en rentes perpétuelles.

Ce que le Roi gagneroit de rentes perpétuelles serviroit à augmenter le fonds pour création de rentes viagères.

Tous les doubles emplois qui sont dans le Royaume, toutes pensions non militaires, non rétablies à mesure qu'elles viendroient à vaquer : tout cela, pour augmenter le fonds des rentes viagères.

Enfin, les 48 millions seroient toujours payés. Tout ce qui seroit diminution des perpétuelles seroit augmentation des viagères. Les rentes perpétuelles cessant, on diminueroit les tailles à mesure que les viagers mourroient, jusques à suppression.

Ou bien, je ferois des retranchements sur certaines parties qui ne sont pas d'absolue nécessité, comme plusieurs dépenses de la Cour, et cela pour dix-neuf ans. Je supprimerois pour dix-neuf ans, par exemple, les tables des officiers, un tiers des pensions, et, sur ce fonds, je créerois des rentes viagères. Par exemple, si le retranchement étoit de 2 millions, je créerois pour autant de rentes viagères, ce qui m'éteindroit pour un million de rentes perpétuelles. Je diminuerois d'un million les aides et la gabelle. *Idem*, dans les autres parties. Et, comme au bout des dix-neuf ans, il resteroit encore quelques parties

de rentes viagères, je laisserois dans les anciennes rentes viagères de la place, en ne remplaçant par rien les derniers trois ans, pour que ceux qui auroient survécu les dix-neuf ans eussent un fonds certain.

2031 (341. I, p. 340). — On pourroit payer les dettes de l'État en faisant un fonds d'amortissement, qui seroit : un sol pour livre de retenue sur toutes les dettes; 6 deniers pour livre, sur tout ce que le Roi paye, et le double de tout cela à chaque mutation; 3 deniers pour livre d'augmentation sur ce que le Roi lève : ce qui feroit, au moins, un fonds de 6 millions. Que le Roi y joignît l'excédent du marc d'or pour le soutien de l'Ordre, et le tiers de toutes les grâces qu'il feroit, jusques à ce que le fonds d'extinction fût de 8 millions. Que le rachat se feroit tous les ans, à proportion du fonds qui seroit dans la Caisse : ou argent comptant, en retenant 5 pour 100; ou par un billet des directeurs négociable, payable dans un an. Que l'on achèteroit des actions aussi bien que des contrats au profit du Roi. Que le Roi revendroit les actions qu'il auroit achetées, qui n'auroient que le seul dividende du commerce. Que, de l'intérêt des effets rachetés, la moitié accroîtroit à la Caisse, et l'autre moitié serviroit à diminuer d'autant les impôts chaque année : ce qui ne diminueroit guère les impôts qu'à la fin de l'opération.

2032 (1967. III, f° 275 v°). — Nous avons fait cette année (1749), en France, une bonne opération : nous

avons ôté les droits de sortie sur la plupart de nos manufactures. Mais, comme ce qu'on appelle les *modes*, *chiffons*, *bijoux*, se font par une infinité de petits ouvriers, on a laissé ces petits articles, qui en font un très grand, on les a laissés (dis-je) soumis aux mêmes droits qu'auparavant, et le mal reste toujours à cet égard.

De plus, on a laissé un droit considérable d'entrée sur les matières premières, et, quoique ce droit soit très petit, c'est toujours un grand désavantage en concurrence : ce n'est rien sur une aune; c'est beaucoup sur un gros envoi. Et l'étranger, qui peut envoyer les matières premières dans un lieu où il ne paye rien du tout, peut le préférer à l'envoyer dans un lieu où il paye quelque chose. Dans la spéculation, une différence du profit détermine à envoyer dans un lieu plutôt que dans un autre, et c'est beaucoup que de mettre quelque obstacle, si petit soit-il, à l'envoi des matières premières.

2033 (1968. III, f° 276 v°). — La rigidité de nos douanes écrase beaucoup notre commerce. On exige une déclaration juste dans les lettres de voiture, et, si, à 10 pour 100 près, il se trouve que le poids soit plus grand ou soit moindre que l'on a déclaré, on est censé en fraude.

Voici une histoire que j'ai ouï faire.

Un marchand envoya 10 quintaux de réglisse à un banquier de Paris, nommé *Le Couteux*. Il se trouva environ 30 pour 100 de poids plus que la déclaration. On arrête la *(sic)* réglisse. Le Couteux écrit à

son correspondant sur l'infidélité de sa déclaration. Le correspondant écrit qu'il est en règle. Le Couteux retourne au Bureau. On repèse la réglisse; c'étoit dans un temps sec : elle pèse 18 pour 100 moins que la déclaration, et il dit : « Vous avez volé ma réglisse! »

2034 (740. I, p. 491). — Nous ne pouvons jamais avoir de règles dans nos finances, parce que nous savons toujours que nous ferons quelque chose, et jamais ce que nous ferons.

XXXII. CLERGÉ.

2035 (294. I, p. 314). — Ce fut avec très grande raison que les Papes firent tant d'efforts pour établir le célibat des prêtres. Sans cela, jamais leur puissance ne seroit montée si haut, et jamais elle n'auroit duré si chaque prêtre avoit tenu à une famille, s'ils y avoient tenu eux-mêmes. Enfin est venu le monachisme, plus attaché encore aux Papes que l'ancien clergé. Ce qui caractérise nos prêtres, c'est l'opposition avec l'état laïque; en quoi ils diffèrent entièrement des prêtres payens.

2036* (320. I, p. 334). — *Il parut, en 1714, un livre intitulé *le Témoignage de la Vérité*. L'auteur y soutient que, dans les conciles, les évêques n'y sont que les témoins de la foi de leur église.

* C'est comme dans l'Académie françoise, qui ne fait point...*

2037 (2060. III, f° 342). — Le Roi dit à l'évêque de Mirepoix, sur un sermon : « Tout le monde s'y est trouvé. Vous, par exemple : les bénéfices donnés par faveur ou par humeur. — Sire, dit l'Évêque, la multitude des ennemis que j'ai ici prouve que ce n'est pas par faveur. On pourroit peut-être dire que je donne *avec* humeur, mais non pas *par* humeur. »

2038 (2212. III, f° 464). — Un archevêque d'Alby et d'Auch, un évêque de Condom et de Cominges, sont des gens à qui on paye leur exil.

2039 (215. I, p. 236). — *Libertés de l'Église gallicane.* — On devroit bien plutôt dire la *servitude* de l'Église gallicane, puisqu'elles ne servent qu'à maintenir l'autorité du Roi contre la juridiction ecclésiastique et ôter au Pape la force de la maintenir, puisqu'elles ôtent aux ecclésiastiques le droit qu'ils ont sur les magistrats et les roix mêmes, en qualité de fidèles.

Ces libertés ne sont pas les libertés de l'Église dans le sens qu'on l'entend, c'est-à-dire les libertés des ecclésiastiques : car elles sont presque toujours contraires aux privilèges qu'ils prétendent avoir; ce sont les libertés du peuple de France, qui a droit de soutenir l'indépendance de ses loix.

Il ne faut pas dire qu'elles soyent tout ce qui est

porté par les anciens canons : car la France seroit bien malheureuse si elle étoit obligée d'accepter comme loi les collections qui en ont été faites.

Ces libertés ne sont fondées que sur le Droit des Gens, qui veut qu'une nation qui se gouverne par ses loix et n'a pas été subjuguée, ne soit point soumise, à l'égard du temporel, [à une] puissance étrangère; et, à l'égard du spirituel, sur le Droit divin, qui veut que le Concile soit au-dessus du Pape, et sur la Raison, qui le veut aussi : n'y ayant point de corps qui n'ait plus d'autorité tout entier que divisé.

2040 (470. I, p. 399). — *Juridiction ecclésiastique.* — Je ne suis point entêté des privilèges des ecclésiastiques; mais je voudrois qu'on ne leur fît point d'injustices. Je voudrois qu'on leur marquât pour une fois les termes de leur juridiction; mais qu'elles *(sic)* fussent réciproques, et que les hypothèses de Févret, les arrêts particuliers, ne fussent pas des loix contre eux; sans cela, il faudra bien que cette juridiction s'anéantisse, de nouveaux arrêts la retranchant toujours; et il est sûr que, si le discernement ne manque pas aux juges, il manquera, au moins, aux compilateurs. Le pauvre official ne sait presque jamais de quel côté se tourner : de quelque côté qu'il prononce, il y a abus.

Les Cours, qui absorbent également la justice des Seigneurs, n'ont pas voulu qu'on définît exactement les cas royaux, et, lors de la nouvelle ordonnance, les commissaires firent ajouter cette queue à l'énu-

mération des cas royaux : « ceux dont, de tout temps, les juges royaux ont jugé »; et n'eurent pas honte d'avouer que c'étoit afin de dépouiller plus aisément les autres juges.

2041 (471. I, p. 400). — Par la chimérique distinction du pétitoire et du possessoire des dîmes, on a entièrement ôté aux ecclésiastiques la connoissance de cette matière.

2042 (1225. II, f° 96). — Sur la nouvelle qui courut, en janvier 1738, que le Roi alloit ôter les appels comme d'abus au Parlement, je dis : « Le Roi ne peut pas faire tout ce qu'il peut. »

2043 (Sp., f° 488 v°). — [*Règle monacale.*] — Quel spectacle pour un étranger, pour un homme du monde, qui n'est point fait à ces idées-là, à cet empire, à cette obéissance! — Dans ces choses, il y a toujours une réaction. Aussi les moines de saint Benoît sont-ils devenus ce que nous voyons (?); avant la réforme, les moines de saint François, des Cordeliers. C'est que ceux qui viennent après les fondateurs n'ont pas de passion.

2044 (1165. II, f° 81). — Je disois que, si un Persan ou un Indien venoit à Paris, il faudroit six mois pour lui faire comprendre ce que c'est qu'un abbé commendataire qui bat le pavé de Paris. — (Ceci est de moi; on l'a donné à l'abbé de Mongaut.)

XXXIII. DISPUTES DE RELIGION.

2045 (690. I, p. 472). — Lorsqu'un État est tourmenté par des disputes de religion, il arrive nécessairement que le Prince en est tout occupé; ce qui fait qu'il y subordonne tous les autres points, comme moins essentiels.

Il arrive que le Prince, devenant presque toujours partie intéressée, elles fixent sur lui, dans le même moment, l'amour et le respect d'une partie de ses sujets, et la haine et le mépris de l'autre.

Il arrive que, comme on ne juge plus du Prince par ses vices ou par ses vertus, aussi le Prince ne juge plus de ses sujets que par des qualités étrangères; que ce n'est plus le mérite personnel qui donne les places, ni l'incapacité qui en prive, mais l'avantage d'être d'un certain parti ou le malheur d'être d'un autre.

Il arrive qu'une infinité de gens sont dégoûtés du gouvernement. Or, quoique la mauvaise volonté d'une partie des citoyens paroisse impuissante, parce qu'elle ne fait pas de coups éclatants, elle ne laisse pas d'avoir des effets sourds, qui se produisent dans l'ombre et le temps : d'où viennent les grandes révolutions.

Il arrive que les pays du dehors sont pleins de citoyens chassés de leur patrie, qui en révèlent les secrets, en communiquent les avantages, en exagè-

rent la rigueur, en désirent l'abaissement, enfin, cherchent à se faire regretter par toutes sortes de voyes.

Enfin, les hommes sages qui pourroient remédier au mal, étant, par leur modération même, d'abord lassés par la contradiction, apportent dans leurs actions l'indolence de leur caractère, tandis que les autres y mettent toute l'activité du leur.

Pour guérir le mal, il est inutile de travailler sur l'esprit des théologiens; mais sur celui du peuple, qui, entrant passivement dans la querelle, est plus capable d'être guéri.

L'attention que l'on donne à ce mal l'augmente sans mesure, en faisant croire qu'il est plus grand qu'il n'est en effet : les questions actuelles devenant frivoles au bout d'un certain temps, pendant que la Religion, comme céleste, s'en dégage et subsiste toujours.

Il faut réduire les théologiens à défendre leurs opinions uniquement par amour pour la vérité; moyennant quoi ils n'iront jamais bien loin.

Quand on veut accommoder les partis, on les accrédite, en faisant voir que leur manière de penser est très importante et décide du repos de l'État et de la sûreté du Prince.

Par une contradiction naturelle de l'esprit humain, deux parties *(sic)* qu'on veut réunir deviennent, par cela seul, plus portées à se contredire.

On veut toujours avoir recours à l'autorité du Prince, parce qu'on aime à rendre les querelles illustres.

Il ne faut pas s'étonner que beaucoup de personnes aiment ces disputes; parce qu'elles jettent dans les affaires une infinité de gens que leur état, leur naissance et leur profession en excluoient.

Le peuple n'entre guère dans ces contestations que pour la part que le Prince y veut prendre, et, sur-le-champ, tout le monde devient spectateur pour voir quel sera le rôle d'un si grand acteur.

Pour lors, le Prince met ses sujets en état de lui faire la seule résistence dont ils soyent capables, qui est de suivre leurs opinions[1].

2046 (80. I, p. 75). — Pour apaiser toutes disputes de religion en France, il faudroit défendre aux moines de recevoir aucun novice qui n'eût fait sa philosophie et théologie dans les universités, et leur défendre d'avoir des cours de ces sciences chez eux. Sans cela, les disputes seront éternelles. Chaque ordre fera une secte à part, et une secte très unie. Les moines ont toujours été de grands disputeurs. *Pace vestra liceat dixisse : « Primi omnium Ecclesiam perdidistis.* » — Dans les premiers siècles de l'Église, que les moines travailloient encore de leurs mains, les moines de Scythie ne mirent-ils pas tout en combustion[2]. Il falloit faire passer cette proposition : « Un de la Trinité a été crucifié. » — *Idem*[3],

1. Voyez IIe volume (mes *Pensées*), page 14 vo.

2. Voyez page 48, *Histoire des Ouvrages des Sçavans*, octobre 1691. — Extrait du Ve volume *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin.

3. Page 56.

les moines causent la dispute sur les trois chapitres. — Chaque ordre a une bibliothèque de ses écrivains, et les particuliers n'étudient que dans cette bibliothèque.

2047 (606. I, f° 448 v°). — * Les disputes continuelles sur la primauté du patriarchat indisposèrent entièrement les Papes contre les Empereurs grecs, et Charlemagne, qui venoit de fonder un nouvel empire, devenu voisin en Italie de l'Empereur d'Orient, voyant qu'il ne pourroit pas manquer d'avoir des démêlés avec un prince qui seroit également jaloux de sa dignité et de sa puissance, crut ne pouvoir mieux faire que de mettre le Pape, ennemi irréconciliable des Grecs, entre eux deux[1]. Il lui donna donc des terres qui pussent le mettre en état d'attaquer et de se défendre. Mais cette barrière fut, dans la suite, également fatale à l'empire qu'il venoit de fonder.*

(* Idée fausse : le schisme ne vint qu'après Charlemagne *.)

2048 (1170. II, f° 81 v°). — Le grand mal de la Constitution, c'est que tous les évêques avoient conçu l'espérance de faire fortune, comme tous les seigneurs, au Mississipi.

2049* (1226. II, f° 97). — Je n'ai guère entendu raisonner personne sur les affaires présentes, je ne dis

1. Cette idée n'est (je crois) pas nouvelle.

pas avec sens, mais avec connoissance de cause. Il n'est plus question de la Constitution depuis plus de dix ans; il est question de savoir s'il y aura un schisme ou non. Quoique la Cour et le Parlement soyent opposés dans les voyes qu'ils prennent, ils n'ont, l'un et l'autre, qu'une même vue, qui est d'empêcher le schisme; mais ils s'y prennent d'une manière différente. Et ils ont si bien les mêmes vues que, les mêmes choses que le Parlement condamne, le Conseil est obligé de les condamner. La Cour et le Parlement savent que, s'il y a une fois un schisme, il faudra établir des loix pénales, qu'il faudra nous pendre tous, les uns, les autres, et que, quand on aura commencé, on ne sait pas où cela ira. Les Jansénistes, eux, vont toujours en avant et semblent ne chercher qu'à aller se faire pendre, et les Molinistes préparent déjà les cordes avec lesquelles ils pendront ou seront pendus. La Cour de Rome, engagée (elle ne sait comment) dans cette affaire, suit ses principes de pousser toujours les choses à l'extrémité. Tous les bons François, tous les vrais citoyens, frémissent en voyant le danger, et de la Religion, et de la Nation. On ne sauroit ériger assez de statues au cardinal de Fleury, qui a vu le mal, les causes, les effets, et qui a cherché, dans tout son ministère, à en diminuer le mal et l'a fait. Et on peut dire qu'il a empêché le schisme, que les enfants perdus des deux parts vouloient hâter de toute leur force. Il a donné les emplois à des gens modérés; au moins, il a cherché à le faire. Il a arrêté les emportements des Molinistes et a ôté peu à peu les forces aux Jansé-

nistes, en les privant de leurs meilleurs sujets. Il est vrai que le Ministère a beaucoup aigri le Parlement, et il faudroit songer à deux choses : l'une, à adoucir les esprits; l'autre, à y mettre, quand il vaque des charges, des gens sages, autant que l'on peut.

J'entends toujours dire que le Roi n'a qu'à supprimer, changer, ôter, casser le Parlement. Ce sont des gens ignorants qui parlent ainsi, ou des gens qui ont intérêt de parler ainsi, pour leur fortune à Rome. Une des bonnes choses qui ait été faites de nos jours, c'est ce qui a le plus révolté le public, qui est le chapeau donné au cardinal d'Auvergne : on a fait par là comprendre au Clergé que les excès des particuliers dans les affaires du temps ne les menoient point aux dignités, qui les dévorent.

Il ne faut pas croire que le Parlement de Paris agisse par humeur et par pique uniquement. J'avoue que, comme, lorsque l'on est aigri par la contradiction, on se jette plus fort dans l'opinion où l'on est qu'on n'y étoit auparavant, il peut y avoir et il y a eu dans le Parlement de petits esprits qui se sont laissé échauffer la cervelle des petitesses et des idiotismes jansénistes. Mais je jette les yeux, non sur le Parlement de Paris, mais sur la magistrature du Royaume, et je la trouve dans les principes du Parlement.

Pourquoi cela? C'est que, depuis quatre siècles, tous les livres sont pleins des principes du Parlement; que c'est là-dessus que l'on a étudié, qu'on s'est formé l'esprit, et que les hommes ne renoncent pas tout d'un coup et tous ensemble à leurs principes;

que les disputes entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII établirent des principes en France; que la Pragmatique les confirma; que les malheurs des guerres de la Religion, les excommunications de Henri III et de Henri IV, rendirent les magistrats plus attachés à ces principes; que la paix du règne de Louis XIII et le commencement de Louis XIV avoit *(sic)* maintenu les esprits dans la dépendance et le respect nécessairement dû, et pour l'intérêt de la Religion, et pour notre intérêt, même civil, à la Cour de Rome, lorsque Louis XIV fit la fameuse assemblée du Clergé, qui fit plus de mal à Rome que les Parlements n'en avoient fait; que le père Le Tellier vint ensuite et voulut, en un jour, faire oublier aux François toutes leurs maximes.

Mais les magistrats ne les ont pas oubliées. Ils ne sont point de mauvaise humeur, mais ils ont des connoissances. C'est donc par la raison et par la douceur qu'il faut travailler sur eux, et les ramener au droit chemin insensiblement, dans les choses où les disputes les ont portés trop avant.

Et il faut surtout bien prendre garde de prendre le change, où l'on passe de la question qui faisoit l'objet principal à des questions plus intéressantes, et où le Clergé pourroit chercher, à l'ombre de la Constitution, à passer à d'autres prétentions, sous prétexte de l'exécution de ladite Constitution. Un bon citoyen doit chercher, d'un côté, à calmer les esprits et à maintenir dans ses bornes chacun des ordres du Royaume. Et, quand je dis ceci, je ne parle point contre les évêques. J'ai toujours pensé que leur

juridiction pour la correction des mœurs n'étoit que trop bornée. Je crois même que l'autorité du Pape nous est même, politiquement parlant, infiniment utile. Car, que deviendrions-nous dans cette nation turbulente, où il n'y a aucun évêque qui pense comme son voisin ? Mais cela ne signifie pas que l'on aille violemment vous mener, et despotiquement, à une autorité qu'on nous soutient être sans bornes toujours, parce qu'elle l'est quelquefois, et en toutes les occasions, parce qu'elle l'est en quelques-unes.

(J'ai barbouillé ceci sur les idées qui me sont venues à l'occasion d'une dispute sur la suppression des charges de présidents du Grand-Conseil, le 1er janvier 1738, contre un homme d'Avignon qui soutenoit que le Roi alloit ôter les appels comme d'abus au Parlement, et à qui je dis que cela ne seroit point, parce que le Conseil étoit trop sage pour ne pas voir que cela rendroit jansénistes tous les gens sages, qui n'avoient pas d'envie de l'être. Et, sur ce qu'il me dit : « Le Roi ne peut-il pas supprimer le Parlement ? » je lui répondis : « Monsieur, apprenez de moi que le Roi ne peut pas faire tout ce qu'il peut. »)

2050* (2164. III, f° 354 v°). — *Sur les Querelles de 1753.* — Taisez-vous et écoutez!... Ce sont vos opinions qui sont en danger, et non pas la Religion qui y est.

Vous dites qu'il faut interroger les mourants sur la Constitution; et, moi, je vous dis qu'elle est reçue, et qu'il ne faut plus interroger personne. — Vous dites

qu'elle n'est pas reçue, et qu'il ne faut pas la recevoir; et, moi, je vous dis qu'elle est reçue, et qu'il n'en faut plus parler. — O François! si vous saviez combien la théologie est belle, et combien les théo-
5 logiens sont idiots!.... Sachez que la Religion est éternelle, et qu'elle n'a pas besoin de votre colère pour se soutenir; qu'elle étoit avant la Constitution, et qu'elle sera après. Ce sont nos regards sur les combattants qui font vos combats.

10 2051 (2247. III, f° 475 v°). — Il y a en France trois opinions sur la Bulle : la première est celle de ceux qui la croyent une loi de l'Église et de l'État; la seconde, de ceux qui regardent la Bulle comme une règle de foi et lui donnent la plus grande autorité
15 qu'il y ait sur la Terre; la troisième, de ceux qui la regardent comme un décret mauvais en soi, qui condamne des choses bonnes en elles-mêmes.

La première opinion est celle de presque tous les magistrats et des théologiens sages et éclairés. Ceux
20 qui tiennent les deux autres opinions certainement ne se rencontreront pas, et ce sont les gens qui combattent depuis quarante ans, et qui vont gémir sous la loi du silence.

On dit aux premiers combattants : « La Bulle n'est
25 point une règle de foi, parce qu'un décret ne peut avoir plus d'autorité que le Législateur n'a voulu lui en donner lui-même. Ce n'est pas par un défaut de pouvoir dans le Législateur qu'elle n'est point une règle de foi, mais parce que la nature de la chose
30 y résiste. »

On dit aux seconds : « Il n'est point douteux que l'Église ne puisse ôter des mains des fidèles un livre qu'elle juge dangereux, et il n'est pas impossible que des vérités ne puissent être placées dans un livre avec un tel art qu'elles conduisent à des erreurs. »

Ces deux partis ont combattu à outrance, et ce qui a fait le mal, ce sont les champions invisibles qui sont entrés dans la lice, et il y a bien des Rogers qui ont combattu sous les armes de Léon.

Aujourd'hui, les théologiens semblent se quitter; la question change : ce qui agitoit depuis quarante ans n'agite plus. Il n'est question depuis un an que de la compétence. Peut-être est-il heureux que cela se tourne de ce côté-là, et qu'il est plus aisé de décider cette dispute que l'autre, parce que cette dispute concerne moins le dogme que les formalités.

Les théologiens sont comme ces oiseaux qu'on envoye pêcher, et, à qui, après avoir *(sic)* le poisson arrêté dans leur gosier par un anneau, on substitue un goujon.

2052 (2158. III, f° 353 v°). — Je disois à l'occasion des disputes du Clergé et du Parlement et l'exil de celui-ci en 1753 : « C'est un trop grand coup pour une superstition mourante. Le Clergé a perdu l'amour de la Nation. Il est bien dupe : il prend la haine pour du respect. »

XXXIV. BIENS DE L'ÉGLISE.

2053 (181. I, p. 170). — La plupart des gens crient contre les grands biens possédés par l'Église. Pour moi, je crois que le principal inconvénient n'est pas là, mais dans le grand nombre de ceux qui les partagent.

Voici comment.

Il n'y a guère de petite ville qui n'ait un ou deux petits chapitres, dans lesquels il y a depuis dix jusques à vingt et trente places d'un très petit revenu, et qui, par conséquent, ne peuvent être enviées que par des gens de peu. Elles font l'ambition des principaux artisans ou laboureurs, qui tâchent de faire étudier leurs enfants pour les obtenir, de manière que toutes ces places dérobent autant de bons sujets à l'industrie et à l'agriculture[1].

Si ces places étoient plus considérables, elles regarderoient la noblesse, qui est le seul corps oisif du Royaume, et le seul qui ait besoin de biens étrangers pour se soutenir.

Il n'y a rien de si ridicule que d'engager, pour 50 écus, un homme à un bréviaire et à une continence éternelle.

Les gens de cette trempe, sans éducation, sans lettres, sans considération, sont la honte de l'Église et le sujet éternel des railleries des séculiers.

1. Ces sortes de gens sont obligés d'aller vivre chez des artisans, où ils ne sauroient mener une vie fort ecclésiastique.

Il seroit facile de remédier à cet inconvénient par des unions ou par des réductions, et on formeroit des bénéfices qui pourroient être possédés avec quelque dignité.

On n'auroit pas même besoin d'une autorité étrangère : celle du Roi et du diocésain suffiroit *(sic)* pour cela.

2054(182. I, p. 172). — Le pape Innocent X détruisit tous les petits couvents de l'État ecclésiastique, et en fit vendre les maisons et les biens. Il en supprima environ mille cinq cents, et, s'il n'avoit pas été prévenu par la mort, il auroit invité tous les princes catholiques d'en faire autant dans leurs États.

On sait que les petits couvents ne servent qu'à entretenir le relâchement de la discipline monastique.

Ils entretiennent, d'ailleurs, le nombre prodigieux des moines, qui, répandus jusque dans les plus petites bicoques, ont des relations partout, et qui, cherchant dans chaque enfant le premier quart d'heure de chagrin, de caprice ou de dévotion, s'en saisissent aussitôt.

On pourroit unir les biens de ces petits monastères à d'autres monastères ou à des bénéfices, et, en ce cas, on pourroit favoriser plusieurs bénéfices de nomination royale, qui, par la succession des temps, ont perdu leurs biens et n'ont presque conservé que leur nom.

Si l'on les unissoit aux autres monastères, il ne faudroit pas craindre qu'ils devinssent trop riches :

car, *primo,* l'objection ne peut concerner les mendiants, et les moines rentés seroient plus en état de supporter les charges de l'État.

D'ailleurs, comme ils auroient plusieurs biens éloignés, ils seroient portés à les donner en censive ; ce qui seroit un très grand avantage pour l'État.

On pourroit ne laisser qu'une seule maison du même ordre dans la même ville. (Voyez extrait du *Journal des Sçavants*, 1689, un concile qui défend d'augmenter le nombre des moines.)

2055 (360. I, p. 353). — On dit qu'à Venise, depuis l'accommodement avec Paul V, les ecclésiastiques ne peuvent plus faire d'acquisitions nouvelles, mais sont obligés de porter leur argent à une banque, où on leur paye l'intérêt, de façon qu'avec les nouveaux capitaux, ils payent les intérêts des anciens. Je voudrois qu'en France on en usât de même, à peu près, pour les nouvelles acquisitions, et qu'on obligeât le Clergé de vendre la moitié de ses fonds, en contrats sur l'Hôtel-de-Ville. Il est bon que le Clergé ait ses fonds en argent : car il augmente toujours en Europe. Il est bon que ce fonds soit dans la main du Prince.

2056 (273. I, p. 294). — Il est dangereux que l'autorité du Pape ne soit quelque jour ébranlée par les Jansénistes. Les persécutions qu'on leur a fait *(sic)* en France a fait prendre à quelques uns le parti de se retirer en Hollande, où ils ont pris des principes contre une autorité qui les condamnoit sans cesse.

Or, il est impossible que les Jansénistes de France et de Hollande ne se communiquent beaucoup. Comme les Jésuites, par leur crédit, par leur industrie, par leurs fatigues, arment toujours cette puissance contre eux, il ne leur est guère possible de se défaire des Jésuites qu'en ébranlant cette puissance. Et, si un Prince se met jamais dans la tête de dépouiller l'Église de ses biens, il ne faut pas douter que le parti des Jansénistes, en haine de la Cour de Rome, ne soit pour lui; et, s'il employe ces biens au soulagement des sujets, il ne faut pas douter que le peuple n'y soit encore.

Quoique je n'approuve nullement une pareille entreprise, voici comment je m'imagine qu'elle sera exécutée, si elle l'est jamais. On supprimera toutes les abbayes, couvents de moines, prieurés, chapelles, cathédrales et collégiales, et on ne gardera que les évêchés et cures, hôpitaux et universités. On laissera chacun dans la paisible possession de son bien; mais, à mesure qu'un bénéfice vaquera, il sera supprimé, et les biens qui en dépendent, même les maisons, vendues au profit de l'État. Les religieux et moines resteront aussi dans la possession de leurs biens; mais, à mesure qu'ils mourront, ceux qui n'ont point fait de vœu de stabilité seront transportés des couvents des villes dans les couvents des campagnes, et les couvents vides et biens en dépendant seront vendus au profit de l'État; et, quant aux moines qui auront fait vœu de stabilité, la portion des morts accroîtra à l'État et sera vendue à mesure.

Les évêques seront priés de ne point faire d'ecclésiastiques jusques à ce que ceux déjà faits, tant séculiers que réguliers, soyent pourvus de bénéfices; et, s'ils en faisoient quelqu'un, celui qui sera fait sera exilé hors du Royaume. *Idem,* pour les moines; outre que le prieur qui aura reçu un novice sera aussi exilé avec lui.

La vente des biens vacants se fera au plus offrant, et ce, en papiers royaux ou contrats. Lesdits biens seront sujets aux charges et impôts des lieux où ils seront situés, et on retranchera des charges du Clergé ce que ces biens payoient lorsqu'ils étoient ecclésiastiques. On fera chaque année le calcul des rentes éteintes, et on diminuera à proportion quelque impôt onéreux; comme, par exemple, on pourra abolir la gabelle.

Il faudroit bien se donner de garde de rien changer dans la Religion, et surtout de s'écarter de ce qui a été défini par le sacré concile de Trente. Voilà pourquoi j'imagine qu'un prince pareil, s'il est sage, ne permettra point aux moines de rompre leurs vœux, ni de sortir de son *(sic)* cloître.

2057 (214. I, p. 230). — Le *bien* de l'Église est un mot équivoque. Autrefois, il exprimoit la sainteté des mœurs. Aujourd'hui, il ne signifie autre chose que la prospérité de certaines gens et l'augmentation de leurs privilèges ou de leur revenu.

Faire quelque chose pour le bien de l'Église n'est point faire quelque chose pour le Royaume de Dieu et cette société de fidèles dont Jésus-Christ est le

chef; mais c'est faire quelque chose d'opposé à l'intérêt des laïques.

Lorsque l'on a voulu attacher des biens d'Église à de certaines sociétés de pauvres, comme aux Invalides, c'est-à-dire à des gens qui, outre la pauvreté, les blessures, ont encore la honte, qui les empêche de demander le soutien de leur vie, l'Église s'y est opposée et a regardé cela comme une profanation; et on a succombé, et on a cru ses cris légitimes. Preuve évidente que l'on regarde les biens de l'Église, non pas comme les biens des pauvres, mais comme ceux d'une certaine société vêtue de noir, qui ne se marient *(sic)* pas.

Quand nos roix ont prêté leur serment à leur sacre, ne croyez pas que l'Église, qui l'a exigé, les ait fait jurer de faire observer les loix du Royaume, de bien gouverner leurs sujets, d'être les pères de leurs peuples. Non! On les a fait seulement jurer qu'ils conserveroient les privilèges de l'Église de Reims.

Quand on a tenu des états, ne croyez pas que le Clergé ait demandé la diminution des impôts et le soulagement du peuple : il ne pensoit pas à un mal qu'il ne sentoit pas; mais il demandoit seulement quelque extension de leur juridiction ou de leurs privilèges, la réception du concile de Trente, qui leur est favorable. Ils ne songeoient point à la réformation des mœurs. Il est vrai que lorsque les autres ordres en parloient, ils s'écrioient qu'il n'appartenoit qu'à eux de se mêler de leurs affaires, voulant toujours être les réformateurs, afin de n'être jamais les réformés.

On est si fortement persuadé que les grandes richesses des ecclésiastiques sont un abus, que, si je prétendois le prouver ici, je passerois pour un imbécile. Mais, telle est la force du préjugé, qu'il subsiste même après avoir été détruit. Et tel qui vous dira que les grandes richesses des ecclésiastiques sont le plus violent abus sera le premier à vous dire que la Religion vous défend d'y toucher et de mettre (comme on dit) la main à l'encensoir; comme si diminuer leur revenu étoit usurper leurs fonctions.

Faites (je vous prie) ici trois réflexions :

La première est que, quelque charge que l'on impose sur le Clergé, cela ne sauroit être pernicieux à l'État; au lieu que, si l'on charge trop les laboureurs par les tailles ou les bourgeois par les entrées, il faut nécessairement que tout l'État se bouleverse. Si l'on charge un paysan de manière que la taille épuise son revenu, ou que ce revenu soit si modique qu'il ne vaille pas la peine de faire les dépenses et les avances de la culture, il laissera sa terre inculte ou ne travaillera que ce qu'il en faut pour vivre. Que si vous chargez encore trop les marchandises de droits d'entrée, il n'y aura point de consommation. Mais, pour l'Église, on peut la charger impunément, parce que, comme presque tout son revenu consiste en rentes et en dîmes, il n'y a pas danger qu'ils *(sic)* les abandonnent, quelque petit que soit le profit de les recueillir.

La seconde réflexion est que les richesses de l'Église sont contre les gens d'Église mêmes, parce qu'elles les rendent esclaves des princes et des

magistrats. Les ecclésiastiques ne sauroient rien entreprendre, crainte de la saisie de leur temporel, et les évêques ne sauroient plus dire : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Et, si même la foi étoit en péril, peut-être y en auroit-il quelques-uns qui ne se soucieroient guère d'un point de foi ou de discipline qui leur ôteroit 50.000 livres de rente[1].

Ceci fait naître ma troisième réflexion, qui est que le Pape n'a point non plus d'intérêt à protéger les richesses de l'Église, puisqu'elles sont contre lui, et qu'elles l'empêchent de pouvoir à sa fantaisie disposer des évêques : témoin les affaires de Sicile sous Clément XI, et celles de Venise, plus anciennes.

D'ailleurs, le Pape est presque sans intérêt aujourd'hui : car il ne retire rien des bénéfices et des couvents, à la réserve de quelques bulles, qui ne vont pas à un gros objet. Il n'a plus en France de grâces expectatives à donner, plus de décimes à lever, plus de droit de dépouille et autres droits qu'il auroit autrefois été de son intérêt de soutenir, et pour lesquels Rome publia autrefois sa bulle *In Cœna Domini*.

Il y a plus. C'est que toutes ces richesses le mettent toujours en danger de perdre du terrain. Elles mettent la Catholicité en danger, en facilitant aux Princes les moyens d'intéresser toutes les plus considérables familles de leurs États à sa destruc-

1. Henri IV disoit fort bien, au Parlement, à tous les grands braillards de la Ligue : « Je n'ai qu'à leur donner un bénéfice pour les faire taire. »

tion, et de les attacher au schisme et à l'hérésie aussi fortement qu'à leur fortune, comme l'exemple des Princes protestants l'a fait assez voir. En France même, nous voyons, par Mézeray, que, si on eût dans les règnes des enfants de Henri II[d] exempté les Huguenots du payement des dîmes, tout le monde eût été huguenot.

Ainsi la devise du flambeau renversé convient très bien à l'Église : « Ce qui me nourrit me tue. » Elle gémit sous le poids de l'or.

Les premiers Chrétiens étoient presque tous pauvres; les pauvres étant attirés à une religion qui honoroit la pauvreté et sanctifioit cet état.

J'aimerois bien mieux que, dans un État, il n'y eût point de pauvres que d'y voir tant de maisons destinées à les nourrir.

Lorsque l'Église est riche, le Gouvernement est intéressé à ses désordres : témoin ce qui est dit dans la *Vie* d'Abélard.

Il est indifférent pour les peuples que les ecclésiastiques ou les séculiers jugent de certaines causes, et les disputes à cet égard sont, cependant, les choses dont on dispute le plus. Il n'est pas indifférent pour le peuple que les ecclésiastiques regorgent de richesses, et personne ne s'en met en peine [1].

2058 (1128. II, f° 77 v°). — J'aime à voir dans le

1. Le cardinal de Richelieu, qui affectoit toutes sortes de réputations, qui avoit bien des choses à expier à l'égard de Rome par son union avec les Protestants, qui avoit à gouverner un prince dévot, commença les réformes.

bâtiment de l'Église de Saint-Sulpice, qui écrase le Séminaire, les ecclésiastiques, après avoir fait reculer les séculiers, se faire reculer eux-mêmes, et se faire une guerre civile, après avoir eu la victoire dans la guerre étrangère. 5

2059 (1077. II, f° 66 v°). — Il est très surprenant que les richesses des gens d'Église ayent commencé par le principe de la pauvreté.

IX

PHILOSOPHIE

IX

PHILOSOPHIE

I. Métaphysique. — II. Systèmes philosophiques.

I. MÉTAPHYSIQUE.

2060* (202. I, p. 196). — La métaphysique a deux choses bien séduisantes.

Elle s'accorde avec la paresse : on l'étudie partout, dans son lit, à la promenade, etc.

D'ailleurs, la métaphysique ne traite que de grandes choses : on y négocie toujours pour de grands intérêts. Le physicien, le logicien, l'orateur, ne s'occupent que de petits objets; mais le métaphysicien s'empare de toute la nature, la gouverne à son gré, fait et défait les Dieux, donne et ôte l'intelligence, met l'Homme dans la condition des bêtes ou l'en ôte. Toutes les notions qu'elle donne sont intéressantes, parce qu'il s'agit de la tranquillité présente et future.

2061 (156. I, p. 133). — Substance, accident, individu, genre, espèce, ne sont qu'une manière de

concevoir les choses, selon le différent rapport qu'elles ont entre elles. Par exemple, la rondeur, qui est un accident du corps, devient l'essence d'un cercle, et la rougeur, qui sert de coloris à un cercle matériel, devient l'essence d'un cercle rouge. *Idem*, l'idée du genre, qui n'est rien en elle-même, n'étant que celle d'un individu en tant que je ne le détermine pas, et que je le garde dans mon esprit sans l'appliquer à un sujet plutôt qu'à un autre; l'idée de l'infini, à qui le père Malebranche trouve tant de réalité qu'il croit que les idées particulières viennent de celle-là, en faisant une espèce de soustraction arithmétique (si j'ose me servir de ce terme): au lieu que ce n'est qu'en ajoutant sans cesse au fini, sans trouver de bornes, que je fais l'idée de l'infini. C'est ainsi que je pense à une étendue où j'ajoute toujours, à un être dont je bornerai si peu les perfections que je pourrai toujours, par ma pensée, en ajouter de nouvelles. Mais je n'ai l'idée d'une matière, ni d'un être, auxquels je ne puisse rien ajouter, non plus que d'un temps, ni d'un nombre. Il est bien vrai que Dieu a été de toute éternité : car aucune chose ne peut être faite de rien; de manière qu'il y a eu une durée infinie. Mais je n'ai pas pour cela d'idée de cette durée, et je ne la vois que par des conséquences que je tire de certains principes.

2062 (410. I, p. 374). — Les termes de beau, de bon, de noble, de grand, de parfait, sont des attributs des objets, lesquels sont relatifs aux êtres qui les considèrent.

Il faut bien se mettre ce principe dans la tête : il est l'éponge de la plupart des préjugés. C'est le fléau de toute la philosophie ancienne, de la physique d'Aristote, de la métaphysique de Platon; et, si on lit les dialogues de ce philosophe, on trouvera qu'ils ne sont qu'un tissu de sophismes faits par l'ignorance de ce principe. Le père Malebranche est tombé dans mille sophismes pour l'avoir ignoré.

2063 (1154. II, f° 80). — Quand on dit qu'il n'y a point de qualité absolue, cela ne veut point dire qu'il n'y en a point, mais qu'il n'y en a point pour nous, et que notre esprit ne peut pas les déterminer.

2064* (1187. II, f° 87). — Les bouts des fibres de notre cerveau reçoivent un petit ébranlement, qui produit un chatouillement ou sentiment en nous. Cela suffit pour expliquer tout. Par exemple, nous voyons pour la première fois un carré. Il suffit que nous sentions que nous le voyons, pour en avoir une idée : car, sans cela, l'on ne verroit point le carré. Pour voir le carré, il faut que nous sentions que quatre angles égaux s'avancent. Nous avons donc une idée des propriétés du carré, et, dès que le chatouillement du carré nous vient, tout d'abord une idée de ses propriétés nous vient aussi. Nous ne voyons pas un carré tout seul, mais d'autres choses. Notre âme, qui les voit ensemble, ne peut pas s'empêcher de les comparer : car, si elle ne voyoit pas que le carré a des angles, et que le cercle n'en a pas, elle ne verroit ni le cercle, ni le carré. Pour

que notre âme voye des rapports effectifs, il faut nécessairement qu'elle voye qu'il y en a d'autres qui ne sont point. Pour qu'elle voye qu'un carré a quatre côtés, et qu'un cercle n'en a point, il faut qu'elle voye qu'un carré n'a pas huit côtés, et qu'un cercle n'en a pas cinquante. Elle voit donc les rapports qui sont, et elle voit qu'il y a des rapports qui n'y sont pas. Quelquefois, il y a de certains rapports qu'elle ne voit pas bien s'ils y sont ou n'y sont pas. Quelquefois, elle se laisse toucher par ce qui lui fait voir qu'ils y sont, et, ensuite, par ce qui lui fait voir qu'ils n'y sont pas. Elle voit un carré, et après, un autre. Elle dit : « Si celui-ci étoit celui-là, lorsque je détournerois mes yeux de celui-ci, je ne verrois plus celui-là : c'en sont donc deux; un autre, c'en sont trois; et ainsi de suite. »

Quand elle ne sait pas combien il y en a, elle se sert d'une idée qui répond à celle de confusion, et elle voit beaucoup de carrés. Enfin, elle peut se laisser chatouiller par tous les carrés qu'elle voit, mais aussi par les carrés qui pourront être dans l'espace suivant. Elle voit donc des carrés qui ne sont pas, mais qui sont possibles. Elle peut envisager tous les possibles, et elle verra les carrés en général, c'est-à-dire le carré en tant qu'il n'est pas placé là où j'en ai vu un. Pour lors, elle fera une abstraction et verra la quadrature, comme, quand elle verra un cercle en général, la rondeur. Or, un homme verra une infinité de ces rapports à la fois; l'autre en verra peu.

On fera sentir à un homme le chatouillement d'un

rapport faux, à force de le renouveler et d'y accoutumer l'âme; tout cela n'étant qu'habitude.

Mais, si ce que je viens de dire est bien vrai, pourquoi les bêtes ne raisonnent-elles pas comme
5 les hommes?

2065* (1341. II, f° 191). — M. Chiselden ayant abattu la cataracte à un aveugle-né, celui-ci ne pouvoit juger des distances et croyoit que les objets devoient toucher ses yeux, comme ce qui touchoit sa
10 peau; il ne connoissoit la figure d'aucune chose et ne pouvoit la reconnoître par la vue qu'après en avoir examiné la figure par le toucher.

On sait que, quoique l'âme voye d'abord le côté gauche de chaque objet à droite, le côté droit à
15 gauche, le côté de dessus en bas, celui d'en bas en dessus, elle rectifie tout par ses expériences.

Un tableau ne représentoit point à l'homme de M. Chiselden une figure en bosse.

Il y a bien de l'apparence que l'âme ne rap-
20 porte les sons aux corps sonores que par des observations réitérées dans l'enfance, dans lesquelles elle lie le sentiment du son à la cloche qui la produit.

Le sentiment du toucher ne donna pas à l'homme
25 de M. Chiselden une juste idée de la figure des choses. Le sentiment de la vue ne le lui donna pas non plus. Ce fut donc de ces deux sens que son âme tira l'idée qu'elle s'en fit.

L'âme est donc une philosophe qui commence à
30 s'instruire, qui apprend à juger de ses sens mêmes

et de la nature des avertissements qu'ils doivent lui donner.

Elle reçoit d'abord un sentiment, et, ensuite, elle en juge, elle ajoute, elle se corrige, elle règle un de ses sens par un autre; et, sur ce qu'ils lui disent, elle apprend ce qu'ils ont voulu lui dire.

L'âme ayant formé ces jugements naturels, elle forme de même tous ceux qu'elle peut faire avec la même facilité, et qui sont tels, la plupart, qu'elle ne peut s'empêcher de les former.

Elle voit un carré; elle ne le voit pas tout seul, mais d'autres choses. Les voyant toutes ensemble, elle peut les comparer : car, si elle ne voyoit pas que le carré a des angles, et que le cercle n'en a pas, elle ne verroit ni la figure du carré, ni celle du cercle. Dès qu'elle voit des rapports effectifs, elle en verra d'autres qui ne sont point : car, de ce qu'elle voit qu'un carré a quatre côtés, et qu'un cercle n'en a point, elle voit aussi qu'un carré n'a pas huit côtés, et qu'un cercle n'en a pas cinquante. Elle aura une idée du nombre, parce que, voyant un carré auprès d'un autre, elle aura dit : « Si celui-ci étoit celui-là, lorsque je détournerois mes yeux de celui-ci, je ne verrois plus celui-là; c'en sont donc deux. Un autre; c'en sont donc trois. » Quand elle ne saura pas combien il y en aura, elle aura une idée qui répondra à celle de confusion. Après avoir vu des carrés dans un certain espace, elle pourra croire qu'il y en a autant dans un autre espace; elle verra donc des carrés possibles, quand elle ne regardera pas les carrés comme placés dans un cer-

tain lieu plutôt que dans un autre : elle verra les carrés en général. Il en sera de même de toutes les conceptions générales.

Ces choses sont encore des espèces de jugements naturels : l'âme n'en aura qu'un sentiment; elle ne les développera pas; elle ne saura pas, en quelque façon, qu'elle les sait, parce qu'elle ne les aura pas apprises par réflexion.

2066* (157. I, p. 135). — Quand le père Malebranche dit : « Nous ne voyons point les objets en eux-mêmes : car ceux qui dorment les voyent sans qu'ils soyent présents; ni dans nous : car nous avons l'idée de l'Infini; nous les voyons donc dans Dieu »; on peut lui répondre que nous voyons les objets comme nous sentons la douleur : tout cela, dans nous-mêmes. Nous sentons même notre âme qui se réfléchit sur elle-même, et qui s'aperçoit qu'elle pense sans doute dans elle. Remarquez que l'argument du père Malebranche ne prouve autre chose si ce n'est que nous ne savons pas comment nous apercevons les objets.

2067* (798. I, p. 513). — Quand on dit que nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait un Monde, parce que Dieu peut être trompeur et nous affecter de manière que nous serions comme ceux qui rêvent, ou comme ceux à qui on a coupé une jambe, et qui la sentent sans l'avoir : ce raisonnement (dis-je) n'est concluant que pour ceux qui croyent que l'âme sent indépendamment des organes : car, dans les deux cas cités,

l'âme sent par le moyen des organes, et ces deux cas même prouvent qu'il y a de la matière.

2068 (712. I, p. 480). — M. de Sainte-Aulaire dit fort bien : « Nous disons : « Nous ne pouvons com- » prendre que la matière pense; donc nous avons » une âme différente de la matière. » Donc nous tirons de notre ignorance une raison pour nous faire une substance plus parfaite que la matière. »

2069 (2095. III, f° 348). — On parloit de l'existence de Dieu. Je dis : « En voilà une preuve en deux paroles : il y a un effet; donc il y a une cause. »

2070 (Sp., p. 329). — J'argumentois un jour sur le principe de Descartes que Dieu peut changer les essences des choses, et dis : « *Si Deus non potuisset mutare essentias rerum, non potuisset creare. Ergo... — Probo : Creatio est extractio ex nihilo. Atqui nihili nullæ sunt proprietates. Ergo Deus mutavit essentiam nihili.* »

2071 (1080. II, f° 67). — Un homme disoit : « Je n'aime point Dieu, parce que je ne le connois pas, ni le prochain, parce que je le connois. » Je ne dis pas cette impiété; mais je dis bien que ceux qui disputent sur l'amour de Dieu n'entendent pas ce qu'ils disent, s'ils distinguent cet amour du sentiment de soumission et de celui de reconnoissance pour un être tout-puissant et bienfaiteur. Mais, pour de

l'amour, je ne puis pas plus aimer un être spirituel que je puis aimer cette proposition : deux et trois font cinq.

2072 (Sp., f° 437). — Je ne sais comment il arrive qu'il est impossible de former un système du Monde sans être d'abord accusé d'athéisme : Descartes, Newton, Gassendi, Malebranche. En quoi on ne fait autre chose que prouver l'athéisme et lui donner des forces, en faisant croire que l'athéisme est si naturel que tous les systèmes, quelque différents qu'ils soyent, y tendent toujours.

2073 (2152. III, f° 352). — Les théologiens, pour rendre la Théologie claire, ont rendu la Philosophie obscure. Ces gens ont employé bien des siècles à embrouiller la Philosophie.

2074 (989. II, f° 28 v°). — Il n'y a rien de si aisé que de détruire les sentiments des autres; Bayle a été à la gloire par le chemin le plus facile.

2075 (1178. II, f° 82 v°). — Je disois : « C'est une chose extraordinaire que toute la philosophie consiste dans ces trois mots : Je m'en f.... »

2076 (2127. III, f° 350 v°). — Il me semble que nous avons deux sortes d'esprits forts : des petits-maîtres, qui nient un Dieu qu'ils croyent, et de certains prêcheurs, qui prèchent un Dieu qu'ils ne croyent pas.

2077* (64. I, p. 63). — Les théologiens soutiennent qu'il n'y a point d'athées de sentiment. Mais peut-on juger de ce qui se passe dans le cœur de tous les hommes? L'existence de Dieu n'est pas une vérité plus claire que celles-ci : l'homme est composé de deux substances; l'âme est spirituelle. Cependant, il y a des nations entières qui doutent de ces deux vérités. C'est que notre sentiment intérieur n'est pas le leur, et que l'éducation l'a détruit. Il est vrai que ce sont des vérités claires; mais il y a des aveugles. Ce sont des sentiments naturels; mais il y a des gens qui ne sentent point.

2078 (669. I, p. 465). — Trois choses incroyables parmi les choses incroyables : le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du Pape.

2079 (1392. II, f° 201 v°). — L'abbé de Trianon disoit : « M. de La Rochefoucault nous dit : « L'homme » est fait comme cela. » L'abbé de Gamaches nous dit : « Il est fatalement fait comme cela. » Raimon *(sic)* : « Il est bien comme cela. » — J'ajoute : « M. Pope nous dit : « Il ne peut pas être mieux que d'être » comme cela. »

2080 (Sp., p. 330). — La liberté est en nous une imperfection : nous sommes libres et incertains, parce que nous ne savons pas certainement ce qui nous est le plus convenable. Il n'en est pas de même de Dieu : comme il est souverainement parfait, il ne peut jamais agir que de la manière la plus parfaite.

2081 (435. I, p. 386). — Dans les actions ordinaires de ma vie, lorsque j'agis, j'agis toujours par un motif qui est efficace, parce que j'agis; qui ne m'ôte point la liberté, parce que je pouvois ne pas agir. Il en est de même des œuvres qui ont besoin de la grâce. J'agis de la même manière, j'agis librement, j'agis efficacement, mais par une grâce, c'est-à-dire par un motif qui me vient de l'autre monde : car, si je n'avois eu aucune connoissance des vérités révélées, je ne me serois point déterminé à faire le bien [1].

2082 (975. II, f° 27). — Quelqu'un a dit que Dieu ne s'attache qu'à la conservation des espèces, et point du tout des individus.

2083 (57. I, p. 59). — Quand l'immortalité de l'âme [2] seroit une erreur, je serois très fâché de ne la pas croire. Je ne sais comment pensent les athées. (J'avoue que je ne suis point si humble que les athées.) Mais, pour moi, je ne veux point troquer (et je n'irai point troquer) l'idée de mon immortalité contre celle de la béatitude d'un jour. Je suis très charmé de me croire immortel comme Dieu même. Indépendamment des vérités révélées, des idées métaphysiques me donnent une très forte espérance de mon bonheur éternel, à laquelle je ne voudrois pas renoncer.

2084 (230. I, p. 247). — Le dogme de l'immortalité

1. Ceci est du cardinal Polignac.
2. J'ai mis cela dans mes *Pensées morales*.

de l'âme nous porte à la gloire, au lieu que la créance contraire en affoiblit en nous le désir.

2085* (231. I, p. 247). — Le dogme de l'immortalité de l'âme, ce dogme si saint, sembloit ne devoir produire que des sentiments de reconnoissance pour un Créateur qui avoit rendu notre être aussi durable que le sien, que des sentiments de confiance envers un si grand bienfaiteur, que des sentiments d'équité, de justice pour les hommes destinés à l'éternité comme nous et avec nous. Mais, bien loin que la dévotion, qui outre tout, en ait tiré des conséquences si naturelles, on peut dire qu'elle s'en est servi pour ravager le Genre humain. Allez en Égypte voir ces monuments barbares du dogme de l'immortalité, qui coûtèrent tant de travaux, qui furent la source de tant de vexations, qui rendirent les princes si odieux aux peuples! Allez voir dans la Perse les sépulcres des roix, dont l'entretien pourroit fournir à la subsistance de plusieurs villes! Allez dans les Indes voir naître de ce dogme celui de la transmigration des âmes; voir les hommes, obligés de vivre de légumes, après avoir souffert la faim, souffrir encore le froid et n'oser brûler du bois, qui pourroit servir de retraite à quelque insecte; les femmes contraintes de se brûler après la mort de leurs maris; les trésors partout ensevelis et rendus par superstition à la terre, dont ils avoient été tirés.

Voyez dans toute l'Asie ce nombre innombrable de derviches et de fakirs, qui, avec leurs orgueilleuses et austères pénitences, tournent vers eux

toute la dévotion du peuple, qu'ils étonnent; de manière qu'au lieu de la candeur, de la bonne foi et de la vertu, que la Religion doit inspirer, tous les devoirs sont bornés à les honorer ou enrichir.

Mais ce n'est pas tout ce que la superstition a tiré du dogme de l'immortalité. On a vu les hommes se dévouer eux-mêmes, et les princes recevoir de leurs sujets ce tribut horrible de leur fureur. On a vu les pères tués ou mangés dans leurs maladies ou leur vieillesse par l'affreuse compassion de leurs enfants.

2086 (349. I, p. 344). — On ne veut pas mourir. Chaque homme est proprement une suite d'idées qu'on ne veut pas interrompre.

2087 (422. I, p. 380). — Ceux qui disent qu'il n'y a point de peines ni récompenses dans l'autre vie ne le disent pas en faveur des bons : car ils les privent des récompenses. Ils établissent donc leur système en faveur des méchants qu'ils soulagent de la peine. — Cet argument, que le cardinal de Polignac a mis dans son *Lucrèce*, seroit plus fort dans la Loi de Nature ou une religion qui n'admettroit que l'équité, que dans une loi qui, admettant une révélation, damne ceux qui ne croyent pas, et où l'Enfer est *(sic)* et le Paradis est *(sic)* distribué entre les croyants et les non-croyants.

2088 (82. I, p. 77). — Il est difficile de comprendre

par la raison seule l'éternité des peines des damnés : car les peines et les récompenses ne peuvent être établies que par rapport à l'avenir. On punit aujourd'hui un homme, afin qu'il ne faille pas demain; afin que les autres ne faillent pas aussi. Mais, lorsque les bienheureux ne seront pas libres de pécher, ni les damnés de bien faire, à quoi bon des peines et des récompenses ?

2089* (1668. III, f° 15 v°). — On s'accoutume si fort à entendre débiter de certaines choses d'un air d'autorité, qu'on se trouve vaincu avant de combattre. Le respect a tenu lieu d'examen. On a commencé à recevoir ces propositions comme vrayes, et on a regardé les objections qui se sont présentées en foule, que comme des objections. Ces objections mêmes sont devenues méprisables, parce que, se présentant à tout le monde, les gens d'esprit ont eu honte de les proposer. Elles ne font plus d'impression, parce qu'elles sont trop naturelles, c'est-à-dire parce qu'elles sont trop fortes.

2090 (1176. II, f° 82). — *Les deux Mondes*. — Celui-ci gâte l'autre, et l'autre gâte celui-ci. C'est trop de deux. Il n'en falloit qu'un.

2091 (1058. II, f° 61 v°). — On entend toujours dire : « Le Ciel et la Terre. » C'est comme qui diroit : « Le Ciel et rien. »

II. SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES.

2092 (211. I, p. 218). — La philosophie des Grecs étoit très peu de chose. Ils ont gâté tout l'Univers : non seulement leurs contemporains, mais aussi leurs successeurs.

Voyez les pitoyables préceptes des Pythagoriciens qui devoient être cachés au peuple : ne se point seoir sur le picotin; ne fendre point le feu avec l'épée; ne regarder point derrière soi, quand on va dehors; sacrifier aux Dieux célestes en nombre pair et aux terrestres en nombre impair; et autres puérilités[1].

Tatianus Assyrius, dans un *Discours contre les Grecs,* prouve qu'ils n'ont point inventé les sciences et les arts, mais qu'ils les ont eus des Barbares[2].

1. *Tout ceci n'étoit que des énigmes. Nous n'avons point assez de monuments de leur philosophie. Diogène-Laërce étoit mauvais auteur. Les ouvrages d'Aristote sont corrompus. Nous n'entendons plus les anciens systèmes. Celui de Platon est si beau que c'est presque le nôtre. Nous ne connoissons pas plus le système d'Héraclite que nous connoîtrions celui de Newton en lisant *La Pesanteur et le Vuide de Newton.* Cicéron ne nous a donné que de la métaphysique et de la morale, et ce qu'il nous en a donné est parfaitement beau. Ce que Lucrèce nous a donné d'Épicure est très beau; il ne lui manquoit que les connoissances de l'astronomie. A l'égard de la géométrie, ils ont été très loin.

2. Théodoret, livre Ier, *De Curatione Græcorum Affectuum,* page 497, édition de Sirmond. Josèphe contre Appion. Clément Alexandrin.

Il faudroit lire Sigonius, *De Republica Atheniensium.* — Je l'ai. Il est intitulé *De antiquo Jure Civium Romanorum.*

2093* (799. I, p. 513). — La même erreur des Grecs inondoit toute leur philosophie; ce qui leur a fait faire une mauvaise physique leur a fait faire une mauvaise morale, une mauvaise métaphysique. C'est qu'ils ne sentoient pas la différence qu'il y a entre les qualités positives et les relatives; et, comme Aristote s'est trompé avec son sec, son humide, son chaud, son froid, Platon et Socrate se sont trompés avec leur beau, leur bon, leur fou, leur sage[1].

2094* (66. I, p. 64). — Les Pythagoriciens se cachoient toujours derrière leur maître. « *Ipse dixit* », disoient-ils. Mais *Ipse dixit* est toujours une sottise.

2095 (1092. II, f° 68 v°). — Les quatre grands poètes : Platon, le père Malebranche, milord Shaftesbury, Montagne *(sic)*.

2096 (1233. II, f° 100). — Il falloit qu'il se fût fait un grand changement dans l'esprit des Athéniens par la philosophie de Socrate, puisque Platon remercioit les Dieux d'être né de son temps.

2097 (853. I, p. 542). — Voyez dans Plutarque, *Vie de Nicias*, comment les physiciens qui expliquoient par des causes naturelles les éclipses de lune furent suspects au peuple. On les appela *météorolesches*, persuadé qu'ils réduisoient toute la Divinité à des

1. Grande découverte qu'il n'y a pas de qualités positives. — Voyez page 523.

causes naturelles et physiques, jusques à ce que Socrate coupa racine à tout, en soumettant la nécessité des causes naturelles à un principe divin et intelligent. La doctrine d'un être intelligent n'a
5 donc été trouvée par Platon que comme un préservatif et une arme défensive contre les calomnies des Payens zélés.

2098 (711. I, p. 480). — Pensée de Plutarque, dans la *Vie de Nicias :* que Platon, en admettant un
10 esprit supérieur qui gouverne le Monde, fit taire la calomnie, qui regardoit comme athées tous ceux qui soutenoient le mouvement régulier des astres et expliquoient physiquement les phénomènes célestes, qu'on appeloit *météorologues*.

15 2099* (1557. II, f° 249 v°). — Platon nous dit que l'opinion des Enfers est très propre à amollir le courage. Cela peut en ôter; cela peut en donner.

2100* (21. I, p. 15). — La secte d'Épicure a beaucoup contribué à l'établissement du Christianisme :
20 car, en faisant voir la stupidité du Paganisme et les artifices des prêtres, elle laissoit sans religion des gens accoutumés à un culte. Quoique les Chrétiens fussent ennemis mortels (témoin Lucien, qui, épicurien ou à peu près, invective cruellement les
25 Chrétiens), cependant, les uns et les autres étoient traités par les prêtres payens comme ennemis, comme profanes, comme athées. Ils y mettoient seulement cette différence qu'ils ne persécutoient

pas les Épicuriens, parce qu'ils ne brisoient point les statues, et qu'ils n'avoient que du mépris, non pas de la haine, pour la religion dominante.

Lors donc que les Chrétiens attaquèrent les erreurs payennes, ce fut un grand avantage pour eux de parler la langue de la secte d'Épicure, et, lorsqu'ils établirent leurs dogmes, c'en fut encore un très grand de parler celle de la secte de Platon. Mais c'est gratuitement que nous avons pris le jargon d'Aristote, et je ne sache pas que nous y ayons jamais rien gagné.

2101* (72. I, p. 66). — Les Stoïciens croyoient que le Monde devoit périr par le feu. Ainsi les esprits furent préparés à écouter cette prophétie de Jésus-Christ, qui a prédit que la fin du Monde arriveroit de cette façon.

2102 (924. II, f° 15 v°). — Les cas de conscience que les philosophes payens se sont proposés marquent une si grande candeur d'âme et tant de délicatesse qu'il y a peu de Chrétiens qui osent se juger sur leurs principes. Voyez le cas du marchand de bled dans les *Offices* de Cicéron[1]. On voit avec plaisir que la charité chrétienne n'exige guère de nous que ce que les Payens sentoient que l'humanité et l'amour du bien commun exigeoit *(sic)* d'eux.

2103* (1471. II, f° 217). — Je crois que ce qui fit

1. Voyez mon *Traité des Devoirs.*

que Porphyre écrivit contre Jésus-Christ, c'e[st] qu'il étoit pythagoricien, et qu'il regardoit les miracles du Sauveur comme en rivalité avec ceux de Pythagore.

2104* (1445. II, f° 211 v°). — Je disois : « Descartes est comme celui qui couperoit les liens de ceux qui sont attachés : il courroit avec eux ; il s'arrêteroit en chemin ; il n'arriveroit pas peut-être. Mais qui est-ce qui auroit donné au premier la faculté d'arriver ? »

2105 (775. I, p. 506). — Descartes a enseigné à ceux qui sont venus après lui, à découvrir ses erreurs mêmes.

Je le compare à Timoléon qui disoit : « Je suis ravi que, par mon moyen, vous ayez obtenu la liberté de vous opposer à mes désirs. »

2106 (436. I, p. 386). — Le père Malebranche compare le Dieu et l'homme des Thomistes à un statuaire qui auroit fait des statues qui baisseroient la tête lorsqu'il tire un petit fil d'archal, et leur ordonneroit de baisser la tête lorsqu'il tire le fil ; qui, lorsqu'il n'a pas tiré le fil, n'ayant pas baissé la tête, les sabreroit, excepté une, pour manifester sa bonté, qui le salueroit parce qu'il tireroit le fil...

2107 (1195. II, f° 91 v°). — Le système du père Malebranche est fini. Quand des choses extraordinaires comme celles-là ne sont pas nouvelles, il est impossible qu'elles subsistent.

2108 (305. I, p. 326). — Jamais visionnaire n'a eu plus de bon sens que le père Malebranche.

2109 (2167. III, f° 358). — M. Queincy m'a parlé d'un ouvrage de métaphysique qu'il fait. Selon lui, toutes nos pensées sont des sensations. Il dit qu'il arrête Spinosa au premier moment, qui définit la substance : « ce qui existe nécessairement ». Cette définition est un composé d'idées contradictoires : « existe nécessairement » est une notion générale ; « ce qui » est un sujet particulier et une idée particulière. On ne peut donc tirer aucune conséquence de cette définition.

X

RELIGION

X

RELIGION

I. Idées religieuses. — II. Paganisme. — III. Judaïsme.
IV. Christianisme. — V. Mahométisme. — VI. Surnaturel.

I. IDÉES RELIGIEUSES.

2110 (825. I, p. 532). — Ce qui me prouve la nécessité d'une révélation, c'est l'insuffisance de la Religion naturelle, vu la crainte et la superstition des hommes : car, si vous aviez mis aujourd'hui les hommes dans le pur état de la Religion naturelle, demain ils tomberoient dans quelque superstition grossière.

2111 (452. I, p. 391). — Un jeune homme qui, par ses raisonnements, n'est capable de prouver sa religion, ni de la détruire, se donne l'air d'en faire des railleries. Je dis qu'il se donne un air : car les railleries semblent supposer qu'il a raisonné, qu'il a examiné, qu'il a jugé; enfin, qu'il est sûr de son fait.

2112 (481. I, p. 402). — On dispute sur le Dogme,

et on ne pratique point la Morale. C'est qu'il est difficile de pratiquer la Morale et très aisé de disputer sur le Dogme.

2113 (Sp., f° 472 v°). — *Sur la Religion.* — Quand je crois ce que je pense, je cours risque de me tromper. Mais, quand je crois ce qu'on me dit, j'ai deux craintes: l'une, que celui qui me parle se trompe; l'autre, qu'il ne veuille me tromper.

2114 (956. II, f° 22). — Nous n'avons pas la R[eligion] de la première main, mais peut-être de la dixième.

2115* (981. II, f° 28). — *Prophéties.* — Si elles sont obscures, on dit qu'elles ne s'appliquent pas. Si elles sont claires, on dit qu'elles ont été faites après coup.

2116* (1010. II, f° 37). — Dans les points peu importants de controverse, querelles où la Religion se fait la guerre à elle-même.

2117* (1454. II, f° 213 v°). — Dieu est comme ce monarque qui a plusieurs nations sous son empire: elles viennent toutes lui porter le tribut, et chacune lui parle sa langue. (Religions diverses.)

2118 (Sp., p. 322). — L'argument de M. Pascal: « Vous gagnez tout à croire et ne gagnez rien à ne pas croire », très bon contre les athées. Mais il n'établit pas une religion plutôt qu'une autre.

2119 (420. I, p. 380). — Le célèbre argument de M. Pascal est bien bon pour nous donner de la crainte, non pas pour nous donner de la foi. Épicure a fait des Dieux pour n'être pas traité comme Socrate. Il vouloit (disoit-il) délivrer les hommes du joug de la Religion; mais la Religion payenne n'étoit point un joug.

2120 (413. I, p. 374). — Nous voulons toujours fixer les manifestations de la puissance de Dieu. Nous la fixons à une terre; nous la fixons à un peuple, à une ville, à un temple,..... — Elle est partout.

2121 (877. II, f° 4). — C'est l'idée de l'unité de Dieu qui a fait recevoir si aisément la Religion chrétienne et mahométane. Quand on dit qu'il y a plusieurs Dieux, il faut savoir ce que c'est que ces plusieurs Dieux. Quand on dit qu'il n'y en a qu'un, il suffit de savoir qu'il n'y en a qu'un : cela dit tout.

2122 (23. I, p. 17). — Les Dieux sont également chargés du soin de tous les hommes; ils ramènent les Grands à l'égalité par les malheurs.

2123 (96. I, p. 88). — Si les Dieux étoient tels qu'on nous les dépeint, ils devroient rougir de leurs caprices.

2124 (434. I, p. 385). — Admirable idée des Chinois, qui comparent la justice de Dieu à un filet si grand

que les poissons qui se promènent croyent être en liberté; mais réellement ils sont pris. Les pécheurs croyent, de même, qu'ils ne seront pas punis de Dieu; mais ils sont dans le filet.

2125 (629. I, f° 453). — La religion qui damneroit un homme pour aller à la chasse feroit que des chasseurs qui auroient, sans cela, été honnêtes gens ne prendroient plus la peine de l'être.

2126 (Sp., f° 415 v°). — Je remarque aussi que les hommes sont naturellement portés à espérer et à craindre, et je le prouve par la facilité que les religions étrangères, comme la chrétienne et celle des Indiens (qui ont toutes les deux un Enfer et un Paradis), ont trouvé à s'établir au Japon, et le zèle et l'amour avec lequel on les a reçues.

2127 (229. I, p. 246). — Une religion qui offriroit des récompenses sûres dans l'autre vie verroit disparoître ses dévots à milliers.

2128 (1085. II, p. 67 v°). — On auroit dû mettre l'oisiveté continuelle parmi les peines de l'Enfer; il me semble, au contraire, qu'on l'a mise parmi les joyes du Paradis.

2129 (1082. II, f° 67 v°). — Une preuve que l'irréligion a gagné, c'est que les bons mots ne sont plus tirés de l'Écriture, ni du langage de la Religion : une impiété n'a plus de sel.

II. PAGANISME.

2130 (417. I, p. 376). — Le Paganisme devoit nécessairement être. Mettez-moi des Mexicains ou Péruviens imbus de la Religion chrétienne cent ans sans livres et sans prédicateurs, ils seront bientôt idolâtres: car nous sommes portés à fixer les idées que nous avons de grandeur, de supériorité, de merveilleux, sur quelque sujet particulier : outre que la flatterie le feroit tout de même.

2131* (1544. II, f° 244 v°). — Inconvénients arrivés à la Chine par l'introduction des sectes de Foë et de Lao-Chium : les guerres et les exécutions sanglantes qui en naquirent. Un empereur de la Chine fut obligé de faire mourir à la fois cent mille bonzes. Le peuple chinois vivoit sous une morale, la plus parfaite et la plus pratique qu'aucun peuple qu'il y *(sic)* eût dans cette partie de la Terre. On l'alla entêter, lui et ses empereurs, des illusions d'un quiétisme et d'une métempsycose qui défendoit de faire mourir jusqu'aux criminels mêmes et faisoit consister tous les devoirs de la Morale à nourrir des bonzes.

2132* (1561. II, f° 450). — Toutes les religions introduites à la Chine ne sont point reçues comme religions nouvelles, mais comme suppléments à l'ancienne : Confucius, en laissant le culte des Esprits, a laissé une porte ouverte à ces suppléments.

2133 (Sp., f° 415 v°). — [Je remarque] que les fêtes du Japon sont plutôt civiles que sacrées, plus employées à la joye et à se visiter qu'aux exercices religieux : car ils ont une idée, qui me plaît beaucoup, que les Dieux se plaisent à voir les hommes gais dans leurs jours de fêtes.

2134* (870. II, f° 2 v°). — Chez les Pédaliens, nation des Indes, il n'y avoit point d'ordre de prêtres institués, est-il dit dans le même extrait [de Lilius Gyraldus], page 76; mais celui qui passoit pour le plus prudent immoloit les victimes. — C'étoit les quakers de ce temps-là.

2135 (729. I, p. 488). — Ces cérémonies des Égyptiens et autres peuples, de porter en procession des membres humains ou des testicules, étoient contre la pudeur; mais elles n'étoient point absolument contre le bon sens. Des peuples qui ne croyoient point la création pensoient que la génération étoit le principe de tout, et ils adoroient cette faculté générative de la Nature, qui devoit être leur Dieu. Aussi mettoit-on Priape dans les jardins, comme le Dieu de la fécondité des plantes et de toute la nature.

2136* (868. II, f° 2). — Dans mon extrait du même auteur [Lilius Gyraldus], page 73, il dit que, chez les Lindiens, il y avoit de la piété à vomir des exécrations contre Hercule, et on croyoit que, plus on lui disoit d'injures, plus il en étoit honoré. — Cela fait bien voir que les Payens croyoient honorer les

Dieux en relevant leurs vices, soit qu'ils vinssent de la force ou de l'adresse. On a donc eu tort de critiquer Homère là-dessus, qui ne suivoit que sa théologie. L'adresse et la force sont une marque de puissance, et c'est la puissance que les Payens honoroient dans leurs Dieux.

2137 (365. I, p. 354). — Les Anciens donnoient aux Dieux l'attribut principal (?) d'*immortels*. Ils ne disoient pas : *les Dieux bons; les Dieux puissants;* mais *les Dieux immortels*. C'est qu'ils regardoient cette qualité comme la qualité distinctive.

2138 (416. I, p. 376). — La principale différence du système payen au nôtre, c'est que nous croyons les intelligences d'un ordre inférieur créées, et que les Payens, qui n'avoient pas d'idée de la création, les croyoient engendrées.

2139* (866. II, f° 2). — Lilius Gyraldus dit que le Temple de Diane de Perse, à Castabalis, étoit fort renommé, parce que les vierges qui servoient dans ce temple marchoient nus pieds sur des charbons ardents, sans se faire aucun mal. Plusieurs auteurs disent que la même chose est arrivée sur le Mont Sorax, à une certaine famille de Hirpins, au Temple de Féronie. (Pline, Solin et Servius.) Pausanias assure avoir vu ce miracle. — La preuve par le feu est donc bien ancienne.

2140* (869. II, f° 2 v°). — Les Arabes immoloient

sur les autels du Dieu inconnu, est-il dit dans mon extrait de Lilius Gyraldus, page 73. — Les Athéniens n'étoient donc pas les seuls qui eussent une pareille Divinité.

2141* (860. II, f° 1). — Les supplications se faisoient du provenu des biens des condamnés. C'est pour cela qu'on les appeloit *supplicia;* c'est pour cela aussi que les choses sacrées étoient appelées tantôt *vénérables,* tantôt *exécrables : de bonis execrandorum.* Ces confiscations se faisoient par le ministère du grand-pontife, mais par ordre du consul ou du magistrat; et il falloit, dit le même Gyraldus, que le peuple y assistât : sans cela la confiscation auroit été vaine. — Et cela nous trace encore une idée de la distinction des deux puissances chez les Romains, dont j'ai parlé dans mon ouvrage[1].

2142* (862. II, f° 1). — Les Romains voulurent que le nom latin de la ville de Rome fût inconnu, comme on le voit dans Plutarque, qui en cherche la raison. Gyraldus cherche quel étoit le nom du Dieu tutélaire de Rome, et il croit que c'est *Ops consiva.* — Et c'est une grande sottise : ce n'étoit plus un nom dès que personne ne le savoit. — Pour le nom de la Ville, on l'ignore absolument, dit Gyraldus.

Chez les Hébreux, le nom de l'Ineffable n'étoit pas caché, puisqu'il étoit écrit dans tous les livres. Il étoit seulement, par respect, défendu de le pronon-

1. Voyez mon extrait de Lilius Gyraldus, sur ces confiscations, page 72.

cer. Mais, chez les Romains, le nom étoit inconnu : c'est-à-dire, ce n'étoit pas un nom[1].

2143* (863. II, f° 1 v°). — Les Romains, dit Lilius Gyraldus, évoquoient les Dieux tutélaires des villes qu'ils assiégeoient, soit qu'ils ne crussent pouvoir prendre la Ville autrement, soit qu'ils crussent que c'étoit un sacrilège de faire les Dieux captifs[2].

Or, de tout cela, je conclus que les Romains et les Payens n'avoient pas cette idolâtrie grossière de croire que leurs statues fussent des Dieux : car ils voyoient bien que, quoiqu'ils en eussent évoqué la Divinité, les statues restoient toujours après la prise de la Ville, et ils ne comptoient pas, sans doute, que les statues s'en allassent.

2144* (864. II, f° 1 v°). — Lilius Gyraldus (page 17) cite Festus qui dit que le simulacre de la Pudicité étoit le même que celui de la Fortune. — Est-ce que les Romains croyoient que la pudeur n'étoit pas une vertu naturelle, et qu'on ne pouvoit l'obtenir que par un effet du hasard?

2145* (867. II, f° 2). — *Barbata Venus :* parce que les femmes romaines furent attaquées d'une certaine maladie qui leur fit tomber tous les cheveux. (Extrait de Lilius Gyraldus, page 54.) « Dans le temps que j'écris ceci, dit l'auteur, il court une

1. Voyez mon extrait de Lilius Gyraldus, page 73.
2. Voyez ce qui est dit sur tout ceci dans mon extrait de Lilius Gyraldus, page 73.

maladie qui fait tomber le poil aux hommes et aux femmes. On dit que ce mal vient du commerce avec les femmes. »

C'est sans doute la v..... Il faut voir quand vivoit Lilius Gyraldus.

2146* (871. II, f° 3). — Cicéron, dans son livre II^d des *Loix*, rapporte ce passage du Livre des Pontifes : « *Sacrum commissum, quod neque expiari poterit, impie commissum esto; quod expiari poterit, publici sacerdotes expianto.* » Il y avoit donc chez les Payens des crimes inexpiables, et c'est apparemment là-dessus qu'est fondé le récit de Zosime, pour envenimer les motifs de la conversion de Constantin.

2147* (1677. III, f° 28). — Dans une conversation entre M. de Fontenelle, M. Yorke et moi, M. de Fontenelle me demanda d'expliquer l'origine de l'idée de la pureté et de l'impureté des corps, qui portoient une souillure sur l'âme.

Voici l'explication que je donnai.

L'origine de la pureté et de l'impureté des choses vient de ce qu'il est naturel d'avoir eu de l'aversion pour les choses désagréables à nos sens. La boue, un corps mort, un chien, les mois des femmes, tout cela a dû nous paroître souiller le corps de ceux qui le touchoient. Or, dans des temps où l'on n'avoit guère d'idée de la nature de l'âme et de sa distinction réelle avec le corps, distinction qui n'a été guère bien établie que depuis Descartes, on pouvoit naturellement croire que ce qui souilloit le corps souil-

loit aussi l'âme et mettoit l'être qui étoit touché, à une espèce d'état de péché et le rendoit désagréable à Dieu, comme la souillure nous rendoit désagréables les uns aux autres. Mais, quand l'âme a été bien distinguée du corps, on a bien vu qu'il n'y avoit que le corps qui étoit souillé.

L'idée de M. de Fontenelle est différente, et elle est très ingénieuse, si elle n'est pas solide. Il dit que cela vient de ce que les meurtriers étoient ordinairement tachés de sang; que, dans les premiers temps où les hommes étoient habillés de peau, il falloit beaucoup laver pour effacer le sang; que ceux qui étoient impurs, c'est-à-dire tachés de sang, étoient des meurtriers, et que les hommes s'accoutumèrent à lier ces deux idées : du crime et de la souillure, et passèrent ainsi d'une idée à l'autre.

On parla ensuite des sacrifices, et je dis que l'idée des sacrifices venoit de ce que, Dieu étant maître de tout, on ne peut lui rien donner qu'en se privant. M. Yorke dit que cette idée venoit des sacrifices humains; que l'on avoit cru qu'un homme pouvoit prendre sur lui tous les péchés des autres, et qu'on avoit ensuite cru que les bêtes que l'on sacrifioit s'en chargeoient de même.

Je crois aussi que l'on a pu croire que des Divinités se plaisoient à l'odeur du sang des victimes, et de leur chair brûlée, et de leur fumée.

2148* (969. II, f° 25). — Le Paganisme étoit pour lors dans sa décadence. Fondé sur les délires des poètes, il étoit incompatible avec toute sorte de

sectes de philosophie et de connoissances humaines. L'ignorance l'établit dans l'Orient et le porta chez les Grecs. Mais, comme il est impossible qu'un pays soit florissant sans qu'il y ait une infinité de gens qui, jouissant de la félicité, cherchent à cultiver leur esprit et à acquérir des connoissances, il arriva qu'en Grèce on commença à s'attacher à la Philosophie. Les Athéniens, qui virent qu'on alloit ôter au peuple la crainte des Dieux, condamnérent Protagoras et Diagoras, firent mourir Socrate et bannirent Aristote. Plutarque nous dit que tous les physiciens étoient regardés comme athées, parce qu'en apprenant au peuple que les astres n'étoient que des corps, mus par des mouvements réguliers, ils détruisoient l'idée des Divinités que le Paganisme y avoit attachées.

Cicéron, qui, le premier, mit dans sa langue les dogmes de la philosophie des Grecs, porta un coup mortel à la religion de Rome. Elle commença à souffrir une espèce de guerre civile. On vit, dans l'Empire, la secte de Pyrrhon douter de la Religion et celle d'Épicure la tourner en ridicule. Celles de Platon, de Socrate et d'Aristote, éclairèrent l'esprit, et celle de Zénon corrigea les mœurs.

C'est dans ces circonstances que le Christianisme se répandit dans l'Empire, et je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions sur cet établissement, qui peut-être n'ont pas été faites par les apologistes de la Religion chrétienne.

Si la Religion chrétienne n'est pas divine, elle est certainement absurde. Comment donc a-t-elle été

reçue par ces philosophes qui abandonnoient le Paganisme précisément à cause de son extravagance? Quoi! Ces philosophes, qui soutenoient que le Paganisme étoit injurieux à la Majesté divine, 5 acceptent l'idée d'un Dieu crucifié, depuis qu'ils avoient appris aux hommes l'immutabilité, l'immensité, la spiritualité, la sagesse de Dieu? Quelle idée révoltante que le supplice d'un Dieu! Elle l'étoit bien plus que toutes les monstrueuses opinions du 10 Paganisme, qui ne regardoient que des êtres supérieurs à nous, mais imparfaits. Le Paganisme s'est établi parce qu'il a eu d'abord une origine raisonnable, et que son extravagance n'est venue que peu à peu. Mais, pour la Religion chrétienne, tout 15 ce qu'il y a de révoltant pour l'esprit humain, il a fallu d'abord le dire. Cérinthe et Ébion sont une preuve qu'on l'a dit. Arius, qui ne nia jamais la divinité de Jésus-Christ, mais seulement sa consubstantialité, fait voir que cette divinité étoit l'opinion 20 commune. On a donc commencé par proposer un Dieu crucifié. Mais cette idée de la Croix, qui est devenue l'objet de notre respect, n'est pas, à beaucoup près, si accablante pour nous qu'elle l'étoit pour les Romains. Il y a plus : il n'y avoit 25 pas de peuple si vil dans l'esprit des Romains que les Juifs. Tous les ouvrages sont pleins de l'ignominie dont ils les couvroient. C'est, cependant, un homme de cette nation-là qu'on leur proposa à adorer; ce sont des Juifs qui l'annoncent, et des 30 Juifs qui se donnent pour témoins. Les Évangiles sont publiées *(sic)*, et elles sont acceptées par les

Pyrrhoniens, qui disent qu'il faut douter de tout; par les Naturalistes, qui croyent que tout est l'effet des figures et des mouvements; par les Épicuriens, qui se moquent de tous les miracles du Paganisme; enfin, par le monde éclairé, par toutes les sectes de philosophie. Si l'établissement du Christianisme chez les Romains n'étoit que dans l'ordre des choses de ce Monde, il seroit, en ce genre, l'événement le plus singulier qui fût jamais arrivé.

2149 (265. I, p. 278). — Il semble que les Payens devoient regarder comme un plus grand crime de n'adorer qu'un Dieu, que les Chrétiens ne regardent celui d'en adorer plusieurs; parce que celui qui en adore plusieurs ne détruit pas la divinité du vrai Dieu totalement; mais, chez les Payens, un homme qui n'auroit adoré qu'un Dieu offensoit tous les autres.

2150 (414. I, p. 375). — Les temples des Payens étoient petits. Ils n'avoient guère de culte en commun; chacun faisoit ses sacrifices et ses prières en particulier. Point de sermons à entendre! Peu de sacrifices communs!

2151 (438. I, p. 387). — Les Romains qui bâtirent des temples à la Pudicité patricienne et à la Pudicité plébéienne ne pouvoient croire que la pudicité de leurs femmes fût une Déesse. Ils n'honoroient donc que la Providence en tant qu'elle donne aux femmes la vertu de la pudicité. — Polignac.

2152 (393. I, p. 364). — Un libertin pourroit dire que les hommes se sont joué un mauvais tour en renonçant au Paganisme, qui favorisoit les passions et donnoit à la Religion un visage riant.

III. JUDAÏSME.

2153* (168. I, p. 139). — « *Dixit insipiens in corde suo : « Non est Deus.* » — Cela ne s'applique aux athées que dans un sens étendu; cela veut dire dans le sens littéral : « *Non est Jehovah!* » Il est parlé là des nations qui méprisoient le Dieu d'Israël, et qui disoient qu'il étoit un Dieu imaginaire. Les Chaldéens n'étoient point sujets à l'athéisme, et il n'est parlé, en aucun endroit de l'Écriture, de cet énorme attentat.

2154 (374. I, p. 359). — Une marque que l'intolérance est un dogme de la religion des Juifs, c'est qu'au Japon, où il y a (je crois) soixante-dix sectes, il n'y a aucune dispute entre elles sur la prééminence; quoique le Deiro *(sic)* soit le chef d'une secte et considéré par l'Empereur plus que le Pape ne l'est par nos roix.

Je ne sache pas qu'il y ait des disputes à la Chine entre les sectes différentes[1]. Il y en a bien contre les Chrétiens : car nous commençons par dire : « Toutes religions sont mauvaises, excepté la nôtre. »

1. *Le père Du Halde rapporte l'ouvrage d'un lettré contre les sectateurs de Foë.

2155 (560. I, f° 438). — Ce que c'est que l'enthousiasme! Pendant que les Juifs furent guidés par là, ils détruisirent avec une poignée de monde toutes les armées syriennes. Mais, lorsqu'après des succès si éclatants, ils se furent rendus maîtres de Jérusalem et eurent formé une principauté et donné la souveraineté à Simon, sous Hyrcan, son successeur, Antiochus Sidétès, beaucoup plus foible que ses prédécesseurs, s'empara de la Judée, assiégea Jérusalem, fut sur le point de la prendre, et on fut obligé de lui payer un tribut et de lui donner 500 talents. C'est que, pour lors, on ne défendoit plus que les intérêts du Prince.

2156 (558. I, f° 437 v°). — Les Juifs, par leur seul enthousiasme, se défendirent mieux contre les Romains, que tous les autres peuples qui furent engloutis dans cet empire *(sic)*.

2157* (1564. II, f° 451 v°). — *Deutéronome*, chap. XXVIII. — « *Reducet te Dominus classibus in Egyptum;..... ibi venderis inimicis tuis in servos suos et ancillas, et non erit qui emat.* » — Effectivement les Romains ne se soucioient pas beaucoup des Juifs pour esclaves, dit Égésippe. Ainsi, après la prise de Jérusalem, beaucoup à vendre, peu d'acheteurs. Josèphe dit qu'il en mourut 12,000 de faim pendant qu'on séparoit ceux qui travailloient aux travaux publics, d'avec ceux qui devoient être vendus.

Il est impossible de présenter aux yeux des menaces et des promesses plus frappantes que celles

du Législateur, à moins d'employer celles de l'autre vie. — Voyez le chap. XXVIII du *Deutéronome*, sur la fin.

2158* (2051. III, f° 340). — Vous voyez, dans Procope (*Guerre des Goths*, livre Ier), le zèle et l'amour avec lequel les Juifs défendirent Naples pour les Goths contre Bélisaire. Vous voyez, dans les *Lettres* de Cassiodore, avec quelle équité Théodoric les traite. On voit, dans la vie du roi Bambai et dans les histoires qui concernent la Narbonnaise (que l'on appeloit *Judæorum Prostibulum*), combien les Juifs avoient été accrédités chez les premiers roix visigoths. Tous les Goths étoient ariens. Or, par la nature du dogme capital, les Juifs ne devoient pas avoir un si grand éloignement pour les Ariens que pour les Catholiques, et, de même, les Ariens pouvoient mieux tolérer les Juifs que les Catholiques.

2159 (913. II, f° 13). — Les Juifs sont à présent sauvés: la superstition ne reviendra plus, et on ne les exterminera plus par principe de conscience.

2160 (266. I, p. 278). — Il faudroit faire une ville juive sur la frontière d'Espagne, dans un lieu propre pour le commerce, comme à Saint-Jean-de-Luz ou à Ciboure. Ils y passeroient en foule et achèveroient de porter toutes les richesses qu'ils ont, dans ce royaume. Leur donner seulement les mêmes privilèges qu'ils ont à Ligourne, ou même plus, si on vouloit.

2161 (2148. III, f° 352). — La Religion juive est bien ancienne; elle n'est plus à la mode.

IV. CHRISTIANISME.

2162 (92. I, p. 85). — Les premiers Pères, dans leurs apologies, ont moins prouvé le Christianisme que détruit le Paganisme, et ils ont bien fait de s'y prendre ainsi, rien n'étant plus propre à faire embrasser une religion nouvelle que la connoissance de l'absurdité de l'ancienne : car la plupart des hommes, ne voulant pas vivre sans religion, reviennent à celle qui reste.

Deux autres choses rendirent l'établissement du Christianisme solide : la longueur du règne de Constantin; la brièveté de celui de Julien.

Les Payens étoient peu propres à contester les miracles de l'Écriture : les miracles des Platoniciens étoient sans nombre, et presque toutes les sectes des philosophes étoient tournées vers la crédulité la plus puérile.

Il est vrai que les apologies des Chrétiens n'étoient guère vues des Payens. Les termes méprisants dont ils se servoient quand ils parloient d'eux auroient été bien imprudents si leurs ouvrages avoient été vus des Payens. Les apologies des Chrétiens étoient faites pour les persuader eux-mêmes.

Eusèbe, dans sa *Démonstration évangélique*, est

(à ce qui me paroît) le premier qui ait mis le système de notre religion dans tout son jour.

2163* (876. II, f° 4). — Les nouveaux Chrétiens, nourris dans l'idolâtrie, avoient l'esprit encore rempli ou des Dieux qui avoient quitté le Ciel pour venir vivre parmi les hommes, comme Apollon, Neptune, etc., ou des hommes qui avoient été élevés au rang des Dieux. C'est ce qui facilita l'établissement de la vérité du mystère de la Trinité. Mais on ne s'en tint pas aux vérités. A mesure que le Christianisme se dépouilloit des superstitions juives, il se chargeoit des payennes, de la même manière que les liqueurs perdent l'odeur qu'elles avoient contractée dans le vase où elles ne sont plus, pour prendre celle du vase où elles sont. Si la Religion s'établit jamais à la Chine, la Religion chrétienne orientale sera bien différente de l'occidentale.

2164* (148. I, p. 130). — « *Obedite principibus etiam dyscolis!* » Et certainement un Chrétien qui se sera révolté contre un Empereur, parce qu'il aura été idolâtre, faisoit mal, parce que la constitution de l'État étoit que l'empire devoit être entre les mains des princes idolâtres.

2165* (1457. II, f° 214). — Je trouve dans Tertullien le dogme de l'obéissance passive. « Jésus-Christ nous dit, dit-il : « Ne jugez point les autres, afin que » vous ne soyez pas jugés. » Or, qui est celui qui

ne juge point un autre, si ce n'est celui qui est assez patient pour ne pas se défendre ? »

2166* (1562. II, f° 450). — Tant de gens qui ont pris à la lettre les déclamations des Pères se sont imaginé que toute l'attention des Empereurs avoit été occupée à empêcher les progrès de la Religion chrétienne. C'étoit la moindre de leurs affaires; à peine y pensoient-ils. On a beau parler du crédit des prêtres payens; ce crédit étoit très petit de lui-même, et les ouvrages de Lucien sont une preuve que les philosophes les avoient décriés d'une façon à ne pouvoir jamais se relever. La plupart des persécutions étoient occasionnées par des accidents particuliers, et il en devoit beaucoup arriver dans un empire où régnèrent tant de tyrans. Nos écrivains ont ramassé tous les faits et ont fait un corps d'histoire de toutes les souffrances des leurs. Mais il est toujours vrai de dire que, dans un État où une partie étoit sans cesse proscrite par une partie, où la soif de l'or, de la vengeance et du sang, faisoit qu'on ne cherchoit la plupart du temps que des coupables, la Religion ne fut souvent plutôt le prétexte que la cause de tant de meurtres.

Je sais bien que les premiers Chrétiens ne défendirent point leur cause propre; qu'ils rendirent témoignage non pas de leur innocence, mais de leur foi. Mais je dis que les Empereurs n'avoient point de zèle pour leur religion; que la plupart étoient des monstres, qui n'avoient aucun plan; que Néron ne voulut que rejeter sur eux ses crimes et sa folie,

et que Dioclétien même ne les persécuta d'abord que comme criminels d'État; que Dèce ne les persécuta que comme ayant été attachés à Philippe, et Licinius, comme trop attachés à Constantin, et peut-être, de même, Valère et Maximin, que par jalousie de Constantin. Et ce fut une occasion aux gouverneurs de faire mille injustices et d'écouter mille délations.

2167 (2072. III, f° 343). — Les premiers Chrétiens, dans l'Empire romain, paroissoient aussi extraordinaires que les quakers, aujourd'hui.

2168* (204. I, p. 198). — Constantin fit une faute en consentant que la juridiction ecclésiastique que les Chrétiens avoient établie entre eux du temps des Empereurs payens fût autorisée.

Les Chrétiens ne pouvoient guère aller plaider devant les Payens pour leurs procès: car ils auroient donné mauvaise idée de la charité qui étoit parmi eux.

2169 (443. I, p. 389). — Constantin parla au concile de Nicée pour la divinité de Jésus-Christ : cet empereur étoit comme les Juifs, qui vouloient avoir un roi, comme les Nations; lui, il vouloit avoir un Dieu, comme les Nations. Lorsqu'il fut question de déclarer si la Vierge étoit mère de Dieu, le peuple d'Éphèse s'empressa en faveur de cette déclaration : cela lui faisoit plus de plaisir. Les vérités divines ont toujours trouvé dans les esprits comme des

semences qui les faisoient germer et portoient à les croire.

2170 (1108. II, f° 74 v°). — Les théologiens font un chapitre : *De Simplicitate Dei;* et, en tournant la page, on voit le titre : *De Deo uno et trino.* — J'ai ouï faire cette réflexion à M. Coste.

2171 (478. I, p. 401). — Je disois, sur les horreurs et les tyrannies des Empereurs romains, turcs et des Perses[1], qu'il est admirable que la Religion chrétienne, qui n'est faite que pour nous rendre heureux dans l'autre vie, nous rende encore heureux dans celle-ci. Un roi ne craint plus que son frère lui enlève sa couronne : le frère n'en a point la pensée. Cela vient de ce que les sujets en général sont devenus plus obéissants, et les princes, moins cruels.

2172 (551. I, f° 436). — Bien que la Religion chrétienne n'ait pas fait beaucoup de princes vertueux, elle a néanmoins adouci la Nature humaine : elle a fait disparoître les Tibère, les Caligula, les Néron, les Domitien, les Commode et les Héliogabale.

2173 (Sp., f° 410). — Une preuve que le Christianisme ne nous a point beaucoup corrigés, en général, c'est que nous admirons encore les paroles et les sentences des Anciens qui font la peinture des vices. Il faut donc que cette peinture soit vraye,

1. J'ai mis cela dans le *Journal.*

puisque nous la sentons. Nous n'avons donc pas changé; mais ce sont quelques particuliers que le Christianisme a changés, et non pas la masse.

2174 (847. I, p. 541). — On peut juger par la soumission que l'on a naturellement pour son confesseur, combien il a été facile d'aller à la soumission pour le Pape.

2175 (437. I, p. 387). — Il suffisoit de condamner Calvin parce que ses principes détruisent la liberté, de condamner Pélage parce que les siens détruisent la grâce, sans aller chercher grâces *suffisantes*, ni *congrues*, pour expliquer le comment. Il suffit de dire : « Il est certain par l'Écriture que Dieu me fait des commandements. Je suis donc libre : car il seroit dérisoire qu'il me fît des commandements si je ne l'étois pas. » — Polignac.

2176 (2096. III, f° 348). — Un Chrétien est ordinairement celui qui sait l'histoire de sa secte (un Catholique, un Calviniste, un Luthérien); mais non celui qui observe les préceptes de sa secte. C'est comme on est espagnol ou françois : on est d'une patrie ; mais on ne sait point préférer le bien de cette patrie au sien.

2177 (2218. III, f° 464 v°). — Le Protestant et le Catholique pensent de la même manière sur l'Eucharistie; il n'y a qu'à ne pas se demander l'un à l'autre comment Jésus-Christ y est.

2178* (144. I, p. 129). — On objecte contre la constance des martyrs ce qui est arrivé aux Juifs pendant qu'ils étoient dans la prospérité. Chaque bonheur amenoit avec soi une chute. Mais, depuis qu'ils ont été les plus misérables peuples de l'Univers, ils ont été aussi fermes qu'ils ont été inconstants.

Progrès du Luthéranisme et du Calvinisme malgré l'Inquisition.

2179 (602. I, f° 447 v°). — Dans les premiers temps, on n'entendoit par *hérétique* que celui qui avoit une opinion particulière. Mais, dans l'amertume des disputes, le mot d'*hérétique* signifia tout ce que la Terre a de plus horrible, et l'Enfer, de plus monstrueux. Mais, depuis que, par l'établissement du Luthéranisme et du Calvinisme, ces religions ont été tolérées dans des pays et ont toléré dans d'autres, on s'est contenté de se haïr beaucoup, sans se haïr jusqu'à l'extravagance.

2180 (515. I, p. 419). — On met au docteur Luther l'époque de la Réformation. Il falloit bien qu'elle vînt. Si ce n'avoit pas été Luther, ç'auroit été un autre. Les sciences et les lettres apportées de Grèce avoient déjà ouvert les yeux sur les abus. Il falloit bien qu'une cause pareille produisît quelque effet. Témoin de cela : c'est que les conciles de Constance et de Bâle avoient introduit une espèce de réformation.

2181 (917. II, f° 14). — Luther, ayant pour lui les

Princes, ne pouvoit leur faire goûter une autorité qui n'auroit point de prééminences extérieures, et Calvin, ayant pour lui des peuples obscurcis dans la monarchie ou des peuples vivant dans des répu-
5 bliques, ne pouvoit guère établir des dignités et des prééminences dans la Religion.

C'est que le Luthéranisme s'étoit établi par les roix du Nord, et le Calvinisme, dans les États populaires et dans ceux où de certaines gens cherchoient
10 à le devenir[1].

Chacune de ces deux religions se croyoient *(sic)* la plus parfaite : la calviniste se jugeant plus conforme à ce que Jésus-Christ avoit dit, et la luthérienne, à ce que les Apôtres avoient fait.

15 Les disputes sur la Religion firent que le gouvernement ne fut plus une constitution pour vivre selon les loix, mais une conjuration de ceux qui pensèrent d'une façon, contre ceux qui pensoient d'une autre : sorte de mal que nous devons à nos temps mo-
20 dernes, et dont les politiques anciens ne nous parlent pas.

2182* (881. II, f° 4 v°). — « Je suis d'une secte[2] qui ne prend de part aux diverses calamités des hommes que par la tendre compassion qu'elle en a, et par sa
25 patience. Dans les temps malheureux qui agitoient notre île, elle savoit s'affliger et jamais se plaindre.

« Comme elle peut souffrir les maux, elle sait jouir des biens, et le sentiment qu'elle a du bonheur

1. *Mis dans les *Loix*.
2. Je faisois parler un quaker au roi d'Angleterre.

qu'elle possède sous le règne de Votre Majesté ne peut être séparé d'un sentiment de reconnoissance envers celui qui conduit le cœur des Roix. »

2183 (519. I, p. 420). — Je disois : « La Religion catholique détruira la Religion protestante, et, ensuite, les Catholiques deviendront Protestants. »

2184 (421. I, p. 380). — N'est-il pas vrai que l'auteur de la nature regarde d'un autre œil Denys-le-Tyran, qui pille les temples, et Antonin et Trajan, ces princes pieux et si zélés pour le Paganisme? Donc, quand la Religion chrétienne seroit fausse, il faudroit la garder, parce que nous plairons plus à la Divinité que si nous la violions.

V. MAHOMÉTISME.

2185* (778. I, p. 507). — La tradition mahométane contenant la raison pour laquelle Mahomet défendit l'usage du vin n'est pas plus vraye que n'ont coutume d'être les autres traditions populaires. Diodore, sur les affaires de Démétrius, dit que les Arabes buvoient de l'eau de tout temps; et, du temps de Niger, les Romains, vaincus par les Arabes, disant : « Nous n'avons point de vin; nous ne pouvons pas combattre; — *Erubescite, inquit Imperator, qui vos vincunt aquam bibunt.* » — Il faut examiner cela dans Diodore.

2186 (2157. III, f° 353). — Les Mahométans ont tous les jours devant les yeux des exemples d'événements si inattendus, de faits si extraordinaires, d'effets du pouvoir arbitraire, qu'ils doivent être naturellement portés à croire la doctrine d'un Destin rigide, qui conduit tout[1]. Dans nos climats, où le pouvoir est modéré, nos actions sont ordinairement soumises aux règles de la prudence, et notre bonne ou notre mauvaise fortune est ordinairement l'effet de notre sagesse. Nous n'avons donc pas la pensée d'une fatalité aveugle. Dans les romans d'Orient, vous voyez les hommes incessamment conduits par cette fatalité aveugle et ce destin rigide.

« Les Persans, est-il dit dans une note des *Mille et un Jour* (tome II, page 18), faite par M. Pétis de La Croix, croyent que tout ce qui doit arriver jusqu'à la fin du Monde est écrit sur une table de lumière, appelée *louh*, avec une plume de feu, appelée *calamazer*, et l'écriture qui est dessus se nomme *caza* ou *cadar*, c'est-à-dire la prédestination inévitable[2]. »

2187 (948. II, f° 20 v°). — Les califes Abassides ayant voulu rétablir le Temple avec plus de magnificence, les Docteurs répondirent (est-il dit dans la *Vie de Mahomet*, par Boulainvilliers) que celui qui avoit établi le Temple en ce lieu l'avoit laissé plusieurs siècles dans sa pauvreté naturelle; que l'or et les pierres sont également les créatures du même souverain.

1. *Mis dans le roman.
2. Bon pour mettre dans ma préface.

Je dis que c'est la première fois que les ecclésiastiques ont refusé de l'argent. C'est le fait le plus singulier de l'histoire.

2188 (559. I, f° 437 v°). — Le titre d'*unitaire*, que les Califes donnèrent à leurs soldats, servit beaucoup à augmenter leur zèle.

2189 (723. I, p. 486). — Ce furent les Mahométans (Maures d'Espagne) qui portèrent les sciences en Occident. Depuis ce temps-là, ils n'ont jamais voulu reprendre ce qu'ils nous avoient donné.

Sous le vingt-septième *(sic)* calife, Al Mamoun, les Arabes commencèrent à étudier les livres grecs et fondèrent plusieurs académies en Afrique [1].

2190 (83. I, p. 77). — L'affolement avec lequel les Mahométans voyent les courtisanes et les danseuses fait bien voir que le sérieux du mariage les ennuye.

VI. SURNATUREL.

2191* (22. I, p. 16). — L'idée des faux miracles vient de notre orgueil, qui nous fait croire que nous sommes un objet assez important pour que l'Être suprême renverse pour nous toute la nature; qui nous fait regarder notre nation, notre ville ou notre

1. *Je crois que la destruction du califat a détruit les sciences chez les Mahométans.

armée, comme plus chère à la Divinité. Ainsi nous voulons que Dieu soit un être partial, qui se déclare sans cesse pour une créature contre l'autre et se plaît à cette espèce de guerre. Nous voulons qu'il entre dans nos querelles aussi vivement que nous, et qu'il fasse, à tous moments, des choses dont la plus petite mettroit toute la nature en engourdissement. Si Josué, qui vouloit poursuivre les fuyards, eût demandé que Dieu arrêtât réellement le Soleil, il auroit demandé d'être anéanti lui-même : car, si le Soleil s'arrête réellement[1], et non pas de la manière dont on l'explique, il n'y a plus de mouvement, plus de tourbillon, plus de Soleil, plus de Terre, plus d'hommes, plus de Juifs, plus de Josué.

2192 (46. I, p. 52). — Il ne faut pas s'étonner que toutes les religions fausses ayent toujours eu quelque chose de puéril ou d'absurde. Il y a cette différence entre les religions et les sciences humaines que les religions viennent du peuple de la première main et passent de là aux gens éclairés, qui les rédigent en système; au lieu que les sciences naissent chez les gens éclairés, d'où elles se peuvent répandre dans le peuple.

2193 (54. I, p. 57). — L'entêtement pour l'astrologie est une orgueilleuse extravagance. Nous croyons que nos actions sont assez importantes pour mériter d'être écrites dans le grand-livre du

1. Cet exemple est mal cité : car on ne peut guère entendre là l'Écriture qu'à la lettre.

Ciel. Et il n'y a pas jusqu'au plus misérable artisan qui ne croye que les corps immenses et lumineux qui roulent sur sa tête ne sont faits que pour annoncer à l'Univers l'heure où il sortira de sa boutique (*ou bien :* que, dans une heure, il sortira de sa boutique).

2194 (227. I, p. 246). — Consécration des crocodiles en Égypte. — Défense de naviger *(sic)* sur les fleuves en Perse. — Destruction des maisons touchées par un Infidèle dans quelques endroits des Indes.

2195 (694. I, p. 476). — Les Romains faisoient graver sur leurs anneaux des figures qu'ils croyoient avoir de certaines vertus particulières. S'ils vouloient se faire aimer, ils y mettoient les Grâces; une Gorgone, s'ils vouloient se faire craindre. Pour se mettre à l'abri des accidents, ils portoient la figure de l'Empereur. Ainsi ils prenoient un des grands exemples qu'il y ait eu sur la Terre de l'inconstance de la Fortune, comme un type ou même une cause de son immutabilité[1].

2196 (644. I, f° 456 v°). — Le célèbre auteur du *Tableau de l'Inconstance des Démons et des Sorciers,* qui fait veiller un homme qui disoit qu'il avoit été au Sabbat et n'avoit pas bougé de son lit! Il dit que le Diable avoit mis un corps fantastique à sa place. La force du préjugé empêchoit ce juge de se rendre

1. Voyez ce que j'ai mis dans mes relations sur l'Italie.

à la seule preuve que ces accusés pouvoient avoir de leur innocence.

2197 (516. I, p. 419). — Dans une petite vie de saint Jean-Népomucène, écrite dans un livre bleu, il est dit qu'une dame ayant méprisé le culte de ce saint il s'en vengea en ce qu'au sortir de l'Église un vent s'éleva, qui ne fit d'effet que sur cette dame; que ce vent fit lever ses jupes, de façon qu'elle montra son c.. à toute l'assemblée.

2198 (293. I, p. 313). — J'ai ouï dire que, dans l'histoire des possédées de Loudun, on trouve un diable très fin. Poussé par la force des exorcismes, il se réfugioit d'une partie à l'autre, alloit de la faculté concupiscible à la faculté irascible. Enfin, ne sachant où aller, il alla et sauta dans la bouche de l'exorciste, qui étoit un Jésuite, qui décrit le ravage que ce diable-là faisoit dans son corps, ravage effroyable, mais que son âme étoit toujours dans une tranquillité, d'où, comme dans un port, elle voyoit les ravages de ses sens.

2199 (822. I, p. 530). — La *Vie de Marie Alacoque* a cela de particulièrement impertinent que c'est un homme de sang-froid, lequel est supposé avoir du sens, puisqu'il étoit évêque, qui rapporte les plus grandes niaiseries du Monde : apparitions, conversations, mariages, trocs de cœurs et autres fadaises; au lieu que sainte Thérèse, Madeleine de Pazzi et autres parlent de ce qu'elles ont vu, de ce qu'elles

ont senti : ce sont leurs extases propres, leurs ravissements. Or, on pardonne à quelqu'un de décrire les choses qui l'ont affecté; mais on ne pardonne pas cela à un froid conteur.

2200 (263. I, p. 273). — Un couvent de moines placé à Bagnères ou Barèges feroit bien ses affaires dans un temps d'ignorance de la Physique et de la Religion. Quelles sources de richesses! D'ailleurs quelle vertu que celle jointe à la puissance de la Nature et celle de la confiance?

2201 (836. I, p. 535). — Ce que M. Van Dale dit de la friponnerie des prêtres sur les oracles ne me paroît nullement prouvé. Il y a grande apparence qu'ils étoient déçus eux-mêmes. J'en juge par le miracle du sang de saint Janvier, que je puis prouver n'être point une fourberie. Les prêtres sont de bonne foi; Naples est dans la bonne foi; et cela ne peut pas être autrement. En fait de crédulité générale et successive, il faut que les ministres soyent trompés. Ce que dit M. Schot du trépied de Delphes, qui parloit par le vent qui sortoit de la montagne, et entroit dans le creux de cette machine, et étoit apparemment augmenté ou diminué par quelque ressort caché, ne me paroît pas probable, à moins que la prêtresse ne fût elle-même trompée (c'est dans le *Journal littéraire* de novembre et décembre 1714). Il pouvoit arriver naturellement que la prêtresse, dans sa fureur, fût séduite elle-même par la persuasion des présents qu'on avoit faits au temple,

ou par l'inclination à la flatterie, ou enfin se prévenant elle-même pour un homme plutôt que pour un autre. Mais que cela pût être fabriqué par friponnerie, cela ne se peut dans aucun siècle. Il peut bien y avoir un premier fripon; mais une succession continuelle et secrète de fripons, sous ombre de religion, cela ne se peut ou n'est pas vraisemblable.

Nota : M. Hickman explique la fiole du sang de saint Janvier par de l'huile d'anis bien rectifiée, mêlée avec (je crois) de bon esprit de vitriol bien rectifié; ce qui la rend si susceptible des changements du chaud et du froid, que l'attouchement suffit. Or, cela fut regardé comme miraculeux avant l'invention des thermomètres, et l'on crut que cela étoit sang, parce que cela étoit rouge.

Il y a contre moi l'histoire du *Livre de Daniel*, de la fourberie des prêtres de *Darius Medus*. Je ne sais si elle se trouve dans un livre canonique. Sans cela, elle auroit bien l'air d'une histoire faite à plaisir; et on voit, par le peu de succès de ces prêtres, combien il étoit aisé de les convaincre : en un mot, c'est un fait singulier. Mais les hommes sont plus aisément dupes qu'imposteurs; surtout lorsqu'il faut un grand nombre de gens pour cela. La raison est que le nombre des complices nuit pour l'imposture; mais le grand nombre de complices sert pour la prévention et la crédulité, et la favorise.

2202 (1648. III, f° 7 v°). — Milord Bath m'a dit que, dans la guerre que faisoient le duc de Marlborough et le prince Eugène en Flandre, un joueur, qui

devint fou et dévot, pensa qu'il ne pouvoit jouer que contre Jésus-Christ. Il perdit contre Jésus-Christ 10,000 florins et, voulant payer, alla trouver les Jésuites, qui lui dirent qu'étant de la Compagnie de Jésus ils recevroient l'argent. Il le compta, prit sa quittance, et s'en fut. Quinze jours après, il revint et dit qu'il avoit rejoué et avoit gagné à Jésus-Christ 20,000 florins. Les Jésuites ne voulurent pas payer. Procès, et, par le crédit des généraux, les Jésuites furent obligés de rendre ce qu'ils avoient reçu.

2203 (1224. II, f° 95 v°). — M. de Fontenelle me disoit qu'il croyoit que les prédictions tirées des entrailles des victimes venoient de ce que les peuples allant en colonies, voulant s'arrêter en un lieu, examinoient auparavant les entrailles des animaux pour voir si l'air et le terroir étoient sains, et que, de là, on a pu facilement passer à regarder un certain état d'entrailles, ou un autre, comme un bon ou comme un mauvais présage. *Idem,* du vol des oiseaux. Quand ils venoient d'un endroit à un autre, on conjecturoit que c'étoit pour chercher à se nourrir, et, par conséquent, que ce lieu étoit meilleur que ceux d'où ils venoient. De là, le bon augure suivoit naturellement. — Je dis : « Il y a encore une autre cause pour l'égorgement des victimes : les nations guerrières (et c'est le plus grand nombre) ont dû imaginer un Dieu qui leur ressembloit, qui se plaisoit dans le sang, qui étoit cruel comme elles, qui demandoit le sang des victimes, qui demandoit le sang des ennemis, le sang des citoyens, etc. »

2204* (1676. III, f° 27). — Je disois qu'il étoit très naturel de croire qu'il y avoit des intelligences supérieures à nous : car, en supposant la chaîne des créatures que nous connoissons, et les différents degrés d'intelligence, depuis l'huître jusqu'à nous, si nous faisions le dernier chaînon, cela seroit la chose la plus extraordinaire, et il y auroit toujours à parier 2, 3, 400 mille ou millions contre un, que cela ne seroit pas, et que, parmi les créatures, ce fût nous qui eussions la première place, et que nous fussions la fin du chaînon, et qu'il n'y a point d'être intermédiaire entre nous et l'huître, qui ne pût raisonner comme nous.

Il est vrai que nous sommes les premiers parmi les êtres que nous connoissons. Mais, quand nous en concluons que nous sommes les premiers des êtres, nous triomphons de notre ignorance, et de ce que nous ne connoissons pas la communication de notre globe à un autre, ni même tout ce qui existe dans notre globe.

M. de Fontenelle a là-dessus une très jolie idée. Il dit qu'il peut être que les intelligences qui ont donné occasion à toutes les histoires de communication avec les êtres inconnus ne peuvent pas vivre longtemps dans notre globe, et qu'il en est comme des plongeurs qui peuvent aller dans la mer et ne peuvent pas vivre dans la mer. Ainsi la communication avec les Esprits aériens, par exemple, aura été courte; elle aura été rare; mais elle aura été faite quelquefois.

NOTES

NOTES

Page 3, lignes 2 à 11. — D'après Hérodote (*Histoire,* liv. II, chap. 11), Psametik Ier, roi d'Égypte, fit, au VIIe siècle av. J.-C., une expérience semblable à celle dont il est ici question.

Page 4, lignes 1 et 2. — Le 1er septembre 1686, Louis XIV reçut, en audience solennelle, les ambassadeurs du roi de Siam.

Page 5, lignes 4 à 9. — La fin de l'alinéa, depuis les mots *examiner si,* a été ajoutée après coup, avec un renvoi aux alinéas suivants, qui sont écrits au revers de la page et séparés du reste de l'article par deux pensées sur le Paganisme.

Page 7, lignes 3 et 5. — Sénèque, *Thyeste* (acte V), v. 1005 et 1006.

Page 7, ligne 7. — Crébillon, *Atrée et Thyeste,* acte V, scène VIII, v. 11; mais le texte porte *Méconnois-tu,* et non *Reconnois-tu.*

Page 8, lignes 7 et 8. — Montesquieu doit faire ici allusion au *Dictionnaire néologique,* dont la première édition fut publiée par l'abbé Desfontaines en 1726, mais auquel J.-J. Bel, conseiller au Parlement de Bordeaux, passe pour avoir collaboré.

Page 8, note 1. — Cette note est écrite dans la marge, d'une main étrangère.

Page 9, lignes 19 et 20. — Dans *le Bourgeois gentilhomme* de Molière, acte II, scène VI, M. Jourdain dit qu'il sait déjà « lire et écrire ».

Page 9, ligne 20. — Montesquieu avait mis d'abord : « *apprend* au Bourgeois. »

Page 11, ligne 23. — Jérôme Cardan (1501-1576) est l'auteur d'un traité *De Subtilitate,* publié à Nuremberg, en 1550.

Page 12, ligne 7. — Pierre II, empereur de Russie (1727-1730), mourut le 29 janvier 1730, au moment où il allait se marier.

Page 13, ligne 11. — S'agirait-il ici de Samuel Bernard (1651-1739) et de quelque autre financier du temps?

Page 13, ligne 18. — Virgile, *Énéide,* liv. X, v. 134.

Page 13, ligne 22. — Charles Porée (1675-1741) fut jésuite, poète latin et professeur de Voltaire.

Page 14, lignes 15 et 16. — Il y avait d'abord : « une distance infinie du *naïf au sublime et une différence marquée* du sublime au galimatias. »

Page 15, ligne 15. — J.-B. Rousseau, *Épigrammes,* liv. IV, épig. XXI.

Page 15, ligne 18. — *Ibid.,* liv. Ier, épig. XXIII.

Page 15, lignes 24 et 25. — *Ibid.*, liv. IV, épig. VII, dont le manuscrit des *Pensées* altère le texte, en substituant *donne* à *baille* et *Je* à *Et.*

Page 16, lignes 5, 8, 9 et 12. — J.-B. Rousseau, *Épigrammes,* liv. Ier, épig. XIII.

Page 16, ligne 20. — Jean-François Chamillard (mort en 1714), évêque de Dol, puis de Senlis, fut reçu, en 1702, membre de l'Académie française.

Page 17, ligne 10. — Il y avait d'abord : « *Toutes les* professions. »

Page 17, lignes 23 et 24. — Il y avait d'abord : « digressions *sont* comme. »

Page 19, ligne 6. — Les Arabes, les Indiens et les Grecs attribuaient des recueils de fables populaires chez eux, les premiers, à Locman, les seconds, à Pilpay, et, les derniers, à Ésope, personnages plus ou moins historiques.

Page 19, ligne 30. — Il y avait d'abord : « la Religion y *a été le plus décréditée.* »

Page 20, lignes 5 à 9. — Voyez ci-dessus, tome Ier, page 176, nº 359.

Page 21, lignes 14 et 15. — Les mots *et de Marivaux* ont été ajoutés après coup et d'une autre encre.

Page 21, lignes 27 et 28. — Montesquieu rapproche ici les personnages de *L'Ingénieux Chevalier don Quichotte de la Manche,* par M. de Cervantes, et du *Roman comique,* par P. Scarron.

Page 22, ligne 1. — Scaramouche est un des personnages typiques de la comédie italienne.

Page 26, ligne 11. — Horace, *Satires,* liv. Ier, VIII, v. 10.

Page 28, ligne 9. — Il y avait d'abord : « qui *se porteroit sur le dos d'un homme pareil.* »

Page 28, ligne 13. — Il y avait d'abord : « si *atroces.* »

Page 29, ligne 2. — François Nodot publia, en 1693, une édition du *Satyricon* de Pétrone, où il inséra de prétendus fragments inédits.

Page 29, ligne 21. — Alexandre Pope (1688-1744), poète et critique anglais, traduisit l'*Iliade* et une partie de l'*Odyssée* en vers.

Page 29, note 1. — Voyez, dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 141, l'*Essai sur les Causes qui peuvent affecter les Esprits, Essai* qui est le même ouvrage que le *Discours sur la Différence des Génies.*

Page 30, ligne 7. — Jean Terrasson (1677-1750), professeur au Collège de France et membre de l'Académie française, publia, en 1715, une *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère,* où il prit parti pour les Modernes.

Page 30, ligne 8. — Jean Boivin de Villeneuve (1663-1726) publia, en 1715, une *Apologie d'Homère.*

Page 30, ligne 9. — François Gacon (1667-1725) publia, en 1715, un *Homère vengé.*

Page 30, lignes 9 et 10. — L'article finissait d'abord ainsi : « Gacon, *c'étoit l'ignominie du Parnasse.* »

Page 31, ligne 12. — L'article commençait d'abord ainsi : « *J'ai trouvé* qu'il y *avoit* de bons. »

Page 31, lignes 13 et 14. — L'article finissait d'abord ainsi : « la poésie est mauvaise. »

Page 31, ligne 22. — Le nom de *Fontenelle* a été ajouté après coup et d'une autre encre.

Page 31, lignes 23 et 24. — Montesquieu rapproche ici les noms de trois prédicateurs français : Olivier Maillard, Michel Menot et Jean Rolin, morts tous les trois au commencement du XVIe siècle, du nom de Gabriel de Barletta, dominicain, qui prêcha avec le plus grand succès, à Naples, au XVe.

Page 32, lignes 13 et 14. — Il y avait d'abord : « Les Protestants *ont fait périr tous ces livres,* excepté. »

Page 33, lignes 13 à 16. — Il y avait d'abord : « C'est que *l'on ne peut plus souffrir* les choses pour lesquelles il faut de l'esprit : *cela est devenu ridicule ; et on s'est tellement livré à cette façon de penser qu'on n'a plus de goût pour rien. Il est arrivé que l'*on ne peut. »

Page 33, ligne 24. — Les mots *et nous sommes tous femmes par l'esprit* ont été ajoutés entre les lignes.

Page 34, ligne 3. — L'article finissait d'abord ainsi : « ôter *à un autre sexe que le leur.* »

Page 34, ligne 5. — Vitruve, *De l'Architecture,* liv. V, introd.

Page 34, lignes 12 et 13. — Plutarque, dans son traité sur *l'Amitié fraternelle,* chap. VI, fait venir le nom des Muses de ὁμοῦ οὔσαι.

Page 34, lignes 16 et 17. — Bien que le manuscrit donne *Plumare,* il faut lire *Prémare.* Joseph-Henri Prémare (1670-

1735), jésuite, fit de *L'Orphelin de Tchao* une traduction, qui parut, en 1735, dans la *Description de la Chine,* du père Du Halde. Voltaire s'en inspira, en 1754, lorsqu'il composa son *Orphelin de la Chine.*

Page 35, lignes 21 à 24. — On sait que, du XIVe au XVIe siècle, il parut, dans l'Europe occidentale, une série de romans de chevalerie intitulés *Amadas* ou *Amadis... de Gaule* ou d'ailleurs.

Page 37, lignes 18 et 19. — M. de La Valterie publia en 1681 et 1682, ses traductions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.*

Page 38, lignes 17 et 18. — Plutarque, *Vie de Brutus,* chap. XIV à XVII.

Page 38, lignes 25 et 26. — Suétone, *Vie de Néron,* chap. XLVII à XLIX.

Page 39, ligne 8. — Nonius Marcellus, grammairien latin du IIIe siècle, nous a laissé un traité *De Proprietate Sermonis.*

Page 39, lignes 18 à 20. — Cette phrase, qui n'est pas ponctuée dans le manuscrit, est obscure; d'autant plus qu'on y trouve *égale* (et non *égal*) écrit, entre les lignes, d'une main étrangère.

Page 40, ligne 21. — Horace, *Odes,* liv. III, IX, v. 1.

Page 40, ligne 24. — C'est à *Lydie* qu'Horace fait dire qu'elle mourrait deux fois pour *Calaïs.*

Page 41, lignes 1 et 2. — Virgile parle de Mævius dans sa IIIe *Églogue* (v. 90), et Horace, dans sa Xe *Épode* (v. 2).

Page 41, ligne 6. — Montesquieu rapproche ici d'Ovide Roger de Rabutin (1618-1693), comte de Bussy, qui écrivit l'*Histoire amoureuse des Gaules* (1665) et encourut un exil de dix-sept ans.

Page 41, lignes 10 et 11. — Dans ses *Fastes* (liv. II, v. 827 et 828), Ovide dit :

Quæque potest narrat. Restabant ultima; flevit,
Et matronales erubuere genæ.

Montesquieu cite inexactement le premier de ces vers dans les nos 877, 878 et 879.

Page 42, lignes 16 et 17. — Corneille, *Horace,* acte III, scène VI, v. 30, et *Médée,* acte Ier, scène V, v. 48.

Pages 46, lignes 21 à 24. — Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre-le-Grand,* liv. X, chap. II.

Page 46, lignes 24 à 30. — Arrien, *Anabase,* liv. V, chap. XXVIII.

Page 47, ligne 6. — Athénée, *Deipnosophistes,* liv. VII, chap. XC.

Page 47, ligne 14. — Montesquieu avait ajouté d'abord : « ce

qui m'a fait penser qu'il est bon en lui-même, et je ne le trouve mauvais que parce que je ne l'entends pas. »

Page 48, ligne 9. — L'abbé Antoine-Schinella Conti (1677-1749) était un savant, un philosophe et un poète italien, que Montesquieu vit beaucoup à Venise.

Page 48, lignes 16 et 17. — La phrase *Ce ne sont* a été ajoutée par Montesquieu lui-même.

Page 49, lignes 12 à 14. — Ces lignes semblent avoir été ajoutées après coup.

Page 49, lignes 17 et 18. — Montesquieu a substitué ici, après réflexion, *Marot* à *La Fontaine, La Fontaine* à *Marot,* et *au Dominiquin* à *aux Carraches.*

Page 49, ligne 22. — Le manuscrit donne *Rhimbran,* au lieu de *Rembrand.*

Page 49, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord : *Rotrou est mieux qu'Albert Dürer; le Pinturichio est notre Chapelain,* au lieu de *Chapelain est au-dessous d'Albert Dürer.*

Page 49, lignes 25 et 26. — Il y avait d'abord : « comparerions *à Annibal ou Louis Carrache.* Si nous avions. »

Page 51, lignes 10 à 15. — Nous imprimons ici cet alinéa, conformément à un renvoi du manuscrit, et bien qu'il se trouve à la fin de l'article sur Boileau-Despréaux.

Page 51, ligne 18. — Montesquieu attribue ici, par distraction, à François Ier un mot de Louis XII.

Page 53, ligne 4. — Montesquieu insère ici, en la modifiant, la fin d'un vers d'Horace, *Satires,* liv. Ier, IV, v. 11.

Page 53, lignes 11 et 12. — Les *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament...* parurent en 1693.

Page 53, lignes 14 et 15. — Il s'agit ici de l'*Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure,* qui parut à Paris, en 1697.

Page 53, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord : « dans un *royaume* voisin. »

Page 54, ligne 7. — Il s'agit ici, bien entendu, de Louis Racine (1692-1763).

Page 54, ligne 13. — Horace, *Épîtres,* liv. II, I, v. 12.

Page 54, lignes 14 et 15. — Les *Lettres galantes du Chevalier d'Her...* parurent d'abord sans nom d'auteur et ne furent jamais expressément reconnues par Fontenelle.

Page 55, ligne 6. — André-Michel de Ramsay (1686-1743), bien qu'Écossais, écrivit en langue française plusieurs ouvrages de littérature, de politique, etc.

Page 55, ligne 14. — Antoine Magliabecchi (1633-1714), savant érudit, était bibliothécaire du grand-duc de Toscane.

Page 55, ligne 18. — Cosme III, né en 1642, fut grand-duc de Toscane, de 1670 à 1723.

Page 55, ligne 20. — Il s'agit ici, bien entendu, de Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741).

Page 56, ligne 5. — La tragédie d'*Inès de Castro* fut jouée, pour la première fois, en 1723.

Page 56, ligne 8. — Avant *Il y a un second,* Montesquieu avait mis une phrase qu'il a biffée : « On peut dire que la grandeur de la tragédie, le sublime, le beau, y règnent partout. »

Page 56, ligne 9. — Avant *Je me suis plus,* Montesquieu avait mis une phrase qu'il a biffée : « J'ai trouvé un art savant, caché, et qui ne se dévoile pas à la première représentation. »

Page 57, lignes 12 à 16. — Dans la première rédaction de cet article, qu'il a complètement refondu, Montesquieu parlait des critiques dirigées contre « La Motte *et Fontenelle* ».

Page 57, ligne 20. — Il s'agit ici de Claude-Adrien Helvétius (1715-1771), qui fut fermier général et écrivit le livre *De l'Esprit.*

Page 57, ligne 21. — Il s'agit ici de Bernard-Joseph Saurin (1706-1781), l'auteur dramatique.

Page 57, ligne 27. — Il s'agit ici de Prosper Jolyot de Crébillon (1674-1762), l'auteur dramatique.

Page 58, ligne 5. — Montesquieu avait ajouté d'abord : « C'est le véritable tragique de nos jours, parce qu'il excite (le seul qui sache exciter) la véritable passion de la tragédie, qui est la terreur. »

Page 58, lignes 6 et 7. — René-Joseph Tournemine (1661-1739), savant jésuite, dirigea le *Journal de Trévoux* de 1702 à 1736.

Page 58, ligne 9. — Voltaire publia la première édition de *La Henriade,* en 1723, sous le titre de *La Ligue ou Henri-le-Grand.*

Page 58, ligne 13. — Dans la première édition, le poème de Voltaire commençait ainsi :

Je chante *les combats, et ce roi* généreux.

Page 58, ligne 18. — Dans le texte définitif de *la Henriade,* on lit :

Je chante ce *héros qui régna sur* la France.

Page 59, ligne 2. — C'est dans le livre III de l'*Histoire de Charles XII* que Voltaire raconte *la retraite* de Jean-Mathias,

comte de Schulembourg (1661-1747), qui commandait alors les troupes d'Auguste II, roi de Pologne.

Pages 59, lignes 8 à 11. — Voltaire fut reçu à l'Académie française le 9 mai 1746.

Page 60, ligne 4. — Le nom que nous lisons *Voltaire* est très soigneusement biffé.

Page 61, ligne 9. — Il s'agit ici de l'*Anti-Lucretius,* que le cardinal Melchior de Polignac (1661-1741) n'acheva point, et que l'abbé de Rothelin publia en 1745.

Page 61, ligne 13. — *La Mère confidente* de Marivaux fut représentée, pour la première fois, le 9 mai 1735.

Page 61, lignes 19 et suiv. — Cet article confirme une ingénieuse hypothèse qu'a faite M. A. Sorel dans son élégante étude sur *Montesquieu* (Paris, Hachette et Cie, 1887), page 21.

Page 62, ligne 1. — S'agirait-il ici des *Réflexions sur la Poésie en général* que Toussaint *Rémond* de Saint-Mard publia en 1733?

Page 62, ligne 4. — Jean Astruc (1684-1766), savant et naturaliste, devint premier médecin du roi de Pologne.

Page 62, ligne 16. — Pierre Coste (1668-1747), très connu pour ses travaux sur Montaigne et sur Locke, passa une partie de sa vie en Angleterre.

Page 62, lignes 23 et 24. — Les mots *et rougit un peu* ont été ajoutés après coup, par Montesquieu lui-même.

Page 63, lignes 7 et 8. — Le journal que les Jésuites publièrent à Trévoux de 1701 à 1731 ne cessa de paraître à Lyon ou à Paris qu'en 1782.

Page 63, ligne 12. — William Warburton (1698-1779) écrivit sur la théologie, la philosophie et la politique. Dans les *Œuvres complètes de Montesquieu,* tome VII, page 431, on trouve une lettre adressée, le 16 mai 1754, « à M. Warburton, auteur du *Coup d'Œil sur la Philosophie de Lord Bolingbroke.* »

Page 63, ligne 13. — Le manuscrit donne ici, comme ailleurs, *Bullembrock,* au lieu de *Bolingbroke.*

Page 63, lignes 22 et 23. — Le *livre de M. Warburton* dont il s'agit ici est sans doute sa *Démonstration de la Mission divine de Moïse,* dont le tome Ier parut en 1738.

Page 64, ligne 18. — Les mots *et Hannibal des Histoires* ont été ajoutés après coup par Montesquieu lui-même.

Page 65, lignes 7 à 9. — Cet alinéa a été ajouté après coup et d'une autre main.

Page 65, ligne 15. — Le manuscrit donne *Guinoni,* au lieu de *Giannone.*

Page 65, ligne 22. — Claude Buffier (1661-1737), savant jésuite, écrivit des ouvrages philosophiques et, entre autres, un *Traité des Vérités premières.*

Page 66, lignes 23 et 24. — Les mots *même dans les ouvrages d'esprit* ont été ajoutés après coup.

Page 67, ligne 9. — Montesquieu parle ici de l'ouvrage qui a pour titre *Joannis Meursii Elegantiæ Latini Sermonis, seu Aloisia Sigæa Toletana,* ouvrage licencieux qu'on a attribué à Nicolas Chorier (1609-1692).

Page 68, ligne 1. — Il y avait d'abord *et émeuvent,* au lieu de *et frappoient,* qui est écrit d'une main étrangère.

Page 68, lignes 14 et 15. — La phrase *L'une entre* a été ajoutée après coup.

Page 68, ligne 17. — Catherine-Nicole Lemaure (1704-1783) fut une des plus célèbres cantatrices de l'Opéra au XVIIIe siècle.

Page 69, ligne 7. — Saint Mathieu, *Évangile,* chap. XX, vt. 16, et chap. XXII, vt. 14.

Page 69, ligne 8. — Le *Jacob* dont il est ici question est le chevalier Jacob, qui alla de Gratz à Venise avec Montesquieu, et qui l'initia aux arts plastiques.

Page 69, lignes 15 à 18. — Les remarques que Montesquieu vise se trouvent dans son *Spicilegium,* aux pages 389 *bis* et suivantes, et commencent en ces termes: « J'ai été voir bien des tableaux à Vienne avec M. Jacob. C'est à lui que je dois une idée de l'art de la peinture. — Un tableau est la représentation de l'action d'un instant, etc. »

Page 70, ligne 13. — Montesquieu a mis en marge de ce passage : « J'ai employé ceci dans mon ouvrage sur le Beau. » Le mot *Beau* est écrit au-dessus des mots *les plaisirs*, qui sont biffés. L'auteur vise, dans ce renvoi, le 4e § de l'*Essai sur le Goût.*

Page 70, ligne 26. — Les mots mis en parenthèse ont été ajoutés après coup.

Page 71, ligne 27. — Jean-Baptiste Foggini (1652-1737), né à Florence, fut élève d'Hercule Ferrata, architecte et sculpteur.

Page 72, lignes 8 et 9. — La phrase *Ils sont comme* a été ajoutée après coup.

Page 74, lignes 14 à 16. — La phrase *C'est qu'il est* a été ajoutée après coup et d'une main étrangère.

Page 74, ligne 24. — La lettre qui suit pourrait bien avoir été adressée à Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini (1716-1798), duc de Nivernais, qui fut ambassadeur de France à Rome et membre de l'Académie française. — Louis-Bufile de Brancas,

comte de Forcalquier (mort en 1753), était fils du maréchal de Brancas.

Page 75, ligne 16. — *M. l'ambassadeur de Malte* dont il est ici question est sans doute le grand-prieur Antoine-Maurice Solar (1689-1762), auquel Montesquieu envoyait une lettre, à Rome, le 7 mars 1749 (*Œuvres complètes,* tome VII, page 316), où il est parlé du duc de Nivernais.

Page 75, ligne 21. — Montesquieu parle dans ses notes sur Florence (*Voyages,* tome II, page 339) du portrait encombrant qu'avait fait de lui-même le peintre jésuite Simon Pozzi.

Page 76, ligne 9. — Montesquieu fut en relation, lorsqu'il était à Milan, avec Antoine-Tolomès, prince de Trivulce, qui mourut en 1767 (*Voyages,* tome Ier, page 96).

Page 78, ligne 7. — Il y avait d'abord : « un *grand* objet. »

Page 78, ligne 15. — Montesquieu insère ici la fin d'un vers d'Ovide (*Métamorphoses,* liv. II, v. 14).

Page 78, lignes 18 et 19. — Montesquieu n'avait mis d'abord que : « maison qui *ressemblât à une autre.* »

Page 79, ligne 7. — Marie-Anne Cuppi, dite *la Camargo* (1710-1770), fut, de 1730 à 1750, la plus appréciée des danseuses de l'Opéra.

Page 84, lignes 15 à 18. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 85, lignes 1 et 2. — Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759), géomètre et astronome, président de l'Académie de Berlin, écrivit, entre autres ouvrages, un *Essai de Philosophie morale* (1751), où, selon Voltaire, il traitait du bonheur et du malheur « en lemmes et théorèmes ».

Page 87, ligne 2. — Il y avait d'abord : « ajoutent à *la jouissance.* »

Page 88, lignes 10 à 12. — Il s'agit ici des merveilles que l'Arioste met à la disposition de ses héros dans son *Roland furieux.*

Page 89, lignes 10 à 13. — Montesquieu a inséré cette boutade dans l'*Esprit des Lois,* liv. XVI, chap. VI, mais elle ne se trouve point dans les premières éditions.

Page 89, lignes 16 et 17. — On appelait *justaucorps à brevet* des vêtements bleus, à parements rouges, dont le Roi autorisait le port.

Page 91, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord : « était *nécessaire et certain* que cela. »

Page 93, ligne 8. — Le manuscrit donne *Lasse,* au lieu de *Law.*

Page 94, ligne 11. — L'article finissait d'abord ainsi : « et nous cherchons à nous dédommager par quelque endroit. »

Page 94, lignes 19 à 21. — Cet alinéa a été ajouté après coup et d'une autre encre.

Page 95, note 1. — Voyez les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 64.

Page 96, ligne 1. — Le mot *beaucoup* a été ajouté après coup.

Page 96, lignes 10 à 12. — Il y avait d'abord : « à moi, *parce qu'il me méprise.* C'est pour cela. » La leçon actuelle est d'une autre main.

Page 96, lignes 20 et 21. — Cette phrase a été ajoutée après coup par Montesquieu lui-même, mais d'une autre encre.

Page 97, ligne 1. — Les mots *et enflé* ont été ajoutés après coup.

Page 97, ligne 16. — La variante a été ajoutée après coup.

Page 98, ligne 11. — Montesquieu lui-même a substitué ici *nous doivent point toucher,* à *m'ont jamais touché.*

Page 100, lignes 18 à 20. — La variante est écrite dans le manuscrit à la fin de l'article.

Page 100, ligne 21. — L'article commençait d'abord ainsi « *La critique* est un... »

Page 100, lignes 22 et 23. — Les dix derniers mots de l'article ont été ajoutés après coup et d'une autre encre.

Page 101, ligne 6. — Il y avait d'abord : « vivre *qu'au milieu de* la flatterie. »

Page 101, ligne 7. — Antoine Ashley-Cooper (1671-1713), comte de Shaftesbury, s'est fait connaître surtout par ses écrits sur la philosophie morale.

Page 101, ligne 12. — Abigaïl Hill, qui épousa Samuël Masham en 1711, fut, pendant sept à huit ans, la favorite d'Anne, reine d'Angleterre.

Page 102, ligne 20. — Montesquieu avait mis d'abord, puis a biffé soigneusement quelques mots où il exprimait sa désapprobation du mariage dont il s'agissait.

Page 102, lignes 26 et 27. — Les trois premières maximes sont écrites sur le verso du f° 37, où elles sont suivies des n°s 1013 et 1014; tandis que les trois dernières maximes sont au haut du f° 38.

Page 103, ligne 7. — Il s'agit ici, bien entendu, du roman de *La Princesse de Clèves,* publié, en 1678, par Marie-Madeleine de La Vergne (1633-1693), comtesse de La Fayette.

Page 104, ligne 17. — Il y avait d'abord *mes passions,* au lieu de *les petits sentiments.*

Page 104, lignes 18 et 19. — Il y avait d'abord : « puisse me *reprocher* à moi-même *que je suis un sot ;* ce qui... »

Page 105, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup et d'une main étrangère; mais c'est dans le chapitre XIII du livre XVI de l'*Esprit des Lois* qu'il est traité de la jalousie.

Page 106, lignes 22 à 25. — La phrase *Elles n'ont donc* a été intercalée après coup.

Page 106, note 2. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XVI, chap. II.

Page 107, note 1. — Cette note, qui est écrite dans la marge du manuscrit, est la reproduction d'un article que Montesquieu avait inséré dans le tome II de ses *Pensées,* f° 66 (n° 1069), et qu'il y biffa.

Page 109, lignes 11 et 12. — Il y avait d'abord : « par lequel *je m'engage* à rendre. »

Page 109, ligne 13. — Il y avait d'abord : « qu'il *m'*en rende. »

Page 110, lignes 10 et 11. — Les mots *dans la solitude* ont été ajoutés entre les lignes par une main étrangère.

Page 110, ligne 18. — L'article finissait d'abord ainsi : « Voilà pour la source de la plupart des ingratitudes des hommes. »

Page 110, note 1. — Voyez les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 80.

Page 111, ligne 18. — Il y avait d'abord : « Le *vrai but* de. »

Page 111, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. VI, chap. IX.

Page 113, ligne 19. — Il y avait d'abord : « touchés *uniquement* des. » — Le mot qui manque après *des* est sans doute *honneurs.*

Page 115, ligne 13. — Voyez la *Vie d'Antoine* par Plutarque, chap. XLV.

Page 116, lignes 16 et 17. — Les mots *pour notre plaisir* ont été ajoutés après coup.

Page 117, ligne 2. — Voyez Suétone, *Vie de Caligula,* chapitre X.

Page 117, ligne 17. — Louis-Guillaume, margrave de Bade, né en 1655 et mort en 1707, fut un des meilleurs généraux que les Empereurs d'Allemagne opposèrent, de son temps, aux troupes françaises ou turques.

Page 118, ligne 27. — Il semble qu'il faut ici *flot,* au lieu de *fléau.*

Page 120, lignes 19 à 21. — Voyez Tacite, *Annales,* liv. XIV, chap. IX.

Pages 123, lignes 10 et suiv. — Voyez les *Épîtres* XXIV et suiv. de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, écrites d'Éphèse, en 431.

Page 123, ligne 26. — Le mot *Souvent* a été ajouté après coup.

Page 124, ligne 6. — Il y avait d'abord *De plus, chacun sent,* au lieu de *D'ailleurs, ils sentent.*

Page 125, lignes 8 et 9. — Il y avait d'abord : « et *point trop d'esprit,* bonne. »

Page 126, lignes 25 et suiv. — C'est Athénée (*Deipnosophistes,* liv. XV, chap. XIV), qui nous a conservé cette chanson, traduite par J. de La Nauze dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* tome IX, page 330.

Page 127, ligne 13. — Il y avait d'abord *sots,* au lieu de *valets.*

Page 127, ligne 25. — Louis de Brancas (1671-1750), marquis de Céreste et maréchal de France, se distingua comme militaire et comme diplomate.

Page 128, lignes 5 à 10. — Cet article, que Montesquieu a complètement remanié, finissait d'abord ainsi : « des choses qu'un autre peut penser comme vous. »

Page 128, lignes 12 et 13. — Les mots *comme ces pierres artificielles* ont été ajoutés après coup.

Page 128, lignes 14 à 17. — Cet article est la mise au net d'un autre (nº 1091 des mss.) que Montesquieu avait écrit au haut de la page et a biffé ensuite.

Page 129, lignes 6 et 7. — La phrase *Il n'y a* a été ajoutée après coup.

Page 129, lignes 11 et 12. — Cet alinéa a été intercalé après coup.

Page 130, lignes 5 à 10. — Montesquieu a rapproché ici deux passages de Pomponius Mela, pris, l'un, dans le chapitre VIII, et, l'autre, dans le chapitre IV du livre Ier du *De Situ Orbis.*

Page 130, ligne 14. — Le mot *ordinairement* a été ajouté après coup.

Page 130, ligne 23. — Il y avait d'abord : « veulent *devenir* précepteurs. »

Page 131, lignes 17 et 18. — Il y avait d'abord : « à *traiter les* bagatelles... et *les* choses. »

Page 132, ligne 9. — Les mots *de sa vie* ont été ajoutés après coup.

Page 133, lignes 11 et 12. — Cet article commençait ainsi dans une première rédaction : « Je crois que la raison pourquoi... »

Page 134, lignes 9 à 11. — La phrase *C'est que les* a été ajoutée après coup.

Page 135, lignes 13 et 14. — Les mots *très ignorant* ont été ajoutés après coup.

Page 137, ligne 5. — Jean-François Melon, mort en 1738, est surtout connu pour ses travaux sur l'économie politique.

Page 137, ligne 24. — Il y avait d'abord *sous un gouvernement despotique,* au lieu de *dans une monarchie.*

Page 139, lignes 1 et 2. — En marge de cet article, on lit : « Mis dans les Loix », et on trouve, en effet, la même réflexion dans l'*Esprit des Lois,* livre XXVIII, à la fin du chapitre XLI.

Page 139, ligne 14. — Il y avait d'abord : « qui *est bonne,* et qui... »

Page 142, ligne 19. — *La Constitution* est, bien entendu, la bulle *Unigenitus,* par laquelle le pape Clément XI condamna, le 8 septembre 1713, les *Réflexions* de P. Quesnel.

Page 143, lignes 1 à 5. — C'est de 1640 à 1642 que le Parlement d'Angleterre s'occupa de la suppression des évêques.

Page 143, note 1. — Lucius Carry, lord Falkland, homme d'État anglais, prit part aux affaires publiques sous Charles Ier et mourut, en 1643, à la bataille de Newbury.

Page 144, ligne 8. — Montesquieu avait ajouté d'abord : « Ce sont gens de bon sens. »

Page 144, ligne 26, et page 145, ligne 1. — *M. le duc de Chartres* est Louis d'Orléans (1703-1752), le fils du Régent.

Page 145, ligne 1. — Jeanne-Françoise Quinault (1700-1783) se distingua comme actrice.

Page 145, ligne 9. — Il y avait d'abord : « J'*excuse* la paresse. »

Page 146, ligne 10. — Les mots *à quelqu'un* ont été ajoutés après coup.

Page 146, ligne 14. — Les mots *Femmes et* ont été ajoutés après coup.

Page 147, ligne 1. — Il y avait d'abord *Quelquefois,* au lieu de *Souvent.*

Page 147, ligne 23. — Hyacinthe Cordonnier, dit *Saint-Hyacinthe* (1684-1746), est l'auteur du *Chef-d'Œuvre d'un Inconnu,* de *Mémoires littéraires,* etc.

Page 148, ligne 1. — Ce n'est pas avec la reine *Claude,* mais avec la reine *Jeanne* de France (1464-1505), que Louis XII avait contracté le mariage qui fut annulé le 12 décembre 1498.

Page 148, ligne 13. — Il y avait d'abord : « La manière dont *les maris...* »

Page 148, note 1. — Montesquieu vise-t-il ici le passage d'Ammien-Marcellin : *Histoire,* liv. XXX, chap. II, nº 18?

Page 149, ligne 10. — L'article *Du Portugal,* dont Montesquieu a biffé soigneusement plusieurs passages, semble avoir été d'abord une lettre fictive, car il commençait ainsi : « Je devrois rester ici bien longtemps : je ne trouve que des gens plus laids que moi. »

Page 150, ligne 15. — Les mots *qu'elles n'ayent* ont été ajoutés après coup et d'une main étrangère.

Page 151, lignes 3 et 4. — Il y avait d'abord : « méprisoient; *après qu'elles n'y entendent rien,* elles. »

Page 151, lignes 18 à 20. — Voyez ci-dessus, page 107, note 1.

Page 153, ligne 3. — Il y avait d'abord *veut,* au lieu de *prétend.*

Page 153, ligne 7. — Louis-Georges-Érasme, marquis de Contades, né en 1704 et mort en 1793, devint maréchal de France, en 1758, et perdit la bataille de Minden, en 1759.

Page 154, lignes 2 et 3. — Il y avait d'abord : « étonnés *des plaisirs que* les ministres. »

Page 155, ligne 23. — Montesquieu a corrigé et récrit de sa main, entre les lignes, tout l'article qui suit.

Page 157, ligne 14. — Montesquieu avait ajouté d'abord : « la françoise, que l'italienne. »

Page 157, note 1. — Voyez les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 147.

Page 158, lignes 11 à 15. — Montesquieu, visant peut-être l'alin. 26 du chap. XXII des *Considérations,* a mis en marge de cet article : « Mis cela dans les *Romains.* »

Page 159, ligne 7. — Montesquieu avait mis d'abord *foi,* au lieu de *symbole.*

Page 159, lignes 25 et 26. — Les mots *de religieux* ont été ajoutés après coup.

Page 160, lignes 4 à 6. — Voyez ci-dessus, tome Ier, page 260.

Page 160, ligne 25. — Cette phrase a été ajoutée après coup par Montesquieu lui-même.

Page 163, note 1. — Voyez les *Considérations sur la Grandeur des Romains,* chap. XXII, alin. 24.

Page 165, ligne 5. — C'est pour Marie-Anne, demoiselle de Clermont (1697-1741), fille de Louis III, prince de Condé, que Montesquieu écrivit (dit-on) *Le Temple de Gnide.*

Page 165, ligne 11. — Jacques, comte de Waldegrave (mort en 1741), était petit-fils, par sa mère, de Jacques II, roi d'Angleterre,

et d'Arabella Churchill, mais n'en fut pas moins ambassadeur de Georges II, en France et en Autriche.

Page 165, ligne 25. — Henri Hyde (1710-1753), vicomte de Cornbury et puis lord Hyde, avait avec lord Bolingbroke des relations politiques et littéraires.

Page 166, ligne 6. — Jean, duc de Montagu, né en 1688 et mort en 1749, avait le goût des sciences, mais un caractère très original.

Page 166, ligne 9. — Martin Folkes (1690-1754), mathématicien, fut président de la Société royale de Londres.

Page 166, ligne 13. — Jean-Jacques Dortous de Mairan (1678-1771), physicien, géomètre et archéologue, fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Page 166, ligne 25. — Cet article commençait d'abord ainsi : « *Ci-gît celui qui,* avec... »

Page 167, lignes 18 et 19. — Charles-Armand-René de La Trémouille (1708-1741), duc de Thouars, fut membre de l'Académie française.

Page 168, ligne 7. — Cet article commençait d'abord ainsi : « *Je ne veux point ressembler à ces* cochenilles... »

Page 168, ligne 24. — Le nom de *Bonneval* a été ajouté après coup.

Page 169, lignes 4 et 5. — Nous croyons qu'il s'agit ici de la duchesse d'Aiguillon, dont Montesquieu écrit le nom ailleurs d'*Éguillon,* et pour laquelle il semble avoir eu des sentiments très variables.

Page 169, ligne 11. — Le nom *d'Éguillon* se devine ici, bien qu'il soit biffé soigneusement.

Page 169, lignes 16 et 17. — Le nom *d'Éguillon* est encore biffé ici.

Page 170, ligne 5. — Cette phrase a été ajoutée après coup.

Page 170, note 1. — Voyez les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 137.

Page 172, lignes 2 à 4. — Voyez Cicéron, *Lettres familières,* liv. XII, ép. XVI.

Page 172, lignes 4 à 6. — *Ibid.,* liv. V, ép. XII.

Page 172, lignes 4 à 7. — La fin de l'article, à partir du mot *Cicéron,* a été ajoutée après coup.

Page 174, lignes 18 et 19. — La phrase *Ils sont en même temps* a été ajoutée après coup.

Page 174, ligne 20. — Les mots *en Italie* ont été ajoutés après coup.

Page 176, lignes 5 et 6. — Il y avait d'abord : « confrairies, *pèlerinages,* assemblées. »

Page 176, lignes 9 et suiv. — Montesquieu n'aurait-il pas écrit ce morceau pour en faire la préface de l'*Histoire véritable?* Voyez ses *Mélanges inédits,* page 29.

Page 178, lignes 9 et 10. — Montesquieu avait mis d'abord *Il n'y a que les princes,* au lieu de *Les princes sont à peine.*

Page 178, lignes 24 et 25. — Le mot *surtout* a été ajouté après coup.

Page 180, ligne 5. — Les mots *disoit M. Lomillini* ont été ajoutés après coup.

Page 180, lignes 19 et 20. — Des trois personnages dont Montesquieu parle ici, le premier, Marlborough, n'est que trop connu des Français. Quant aux deux autres, il doit s'agir de Richard Temple (1669-1749), vicomte de Cobham, et de Jean Campbell (1678-1743), duc d'Argyle, qui jouèrent également un rôle considérable en Angleterre au commencement du XVIIIe siècle.

Page 181, lignes 11 à 13. — Voyez Plutarque, *Vie de Marius,* chapitre II.

Page 182, ligne 4. — Après *leur esprit,* Montesquieu avait mis d'abord : « Ils se donnent bien des mouvements pour... — Ils quittent avec plaisir les emplois qu'ils ont le plus désirés. »

Page 182, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIX, chap. XXVII, alin. 66.

Page 183, note 1. — *Ibid.,* liv. XIX, chap. XXVII, alin. 63.

Page 185, ligne 2. — Peut-être faut-il lire *craignent,* bien que ce mot soit biffé au-dessous de la surcharge que nous lisons *craignons.*

Page 186, ligne 12. — Le mot *service* a été ajouté après coup.

Page 190, ligne 6. — Le mot *vrais* a été ajouté après coup.

Page 190, ligne 7. — Les mots *leur voisin* ont été ajoutés après coup.

Page 191, ligne 12. — Dom Augustin Calmet (1672-1757), savant bénédictin, écrivit, entre autres ouvrages, un *Commentaire littéral de l'Ancien et du Nouveau Testament.*

Page 191, ligne 13. — Sanchoniaton est un vieil auteur phénicien. Son *Histoire* fut traduite en grec au IIe siècle après J.-C. Il en subsiste des fragments.

Page 191, ligne 15. — Porphyre (233-305), philosophe de l'École d'Alexandrie, écrivit, en effet, contre les Chrétiens.

Page 191, ligne 27. — Phérécyde, philosophe grec, écrivit, au VIe siècle avant J.-C., une *Théogonie.*

Page 191, ligne 28, à page 192, ligne 1. — Voyez la *Ire Épître aux Corinthiens,* chap. XII, vts. 12 et suiv.

Page 192, lignes 1 à 3. — *Épître à Tite,* chap. I, vt. 12.

Page 192, ligne 5. — Par *M. l'Evêque d'Avranches,* il faut entendre Pierre-Daniel Huet.

Page 192, ligne 7. — Louis de Thomassin (1619-1695), oratorien, publia, en 1672, un traité sur l'*Ancienne et nouvelle Discipline de l'Église.*

Page 192, ligne 13. — Apion, grammairien d'Alexandrie, vécut au Ier siècle après J.-C. et écrivit contre les Juifs un livre que Flavius Josèphe entreprit de réfuter.

Page 192, ligne 22. — Thomas Marsham (1602-1683), écrivain anglais, publia divers ouvrages sur la chronologie.

Page 192, ligne 23. — Georges Le Syncelle, auteur byzantin du IXe siècle, composa une *Chronographie,* qui va jusqu'à l'an 284 après J.-C.

Page 193, lignes 23 et 24. — Les mots *dit le père Cerati* ont été ajoutés après coup par Montesquieu lui-même. — Gaspard Cerati (1690-1769), oratorien, vivait à Rome en 1728 et 1729. C'est alors qu'il se lia tendrement avec Montesquieu.

Page 193, note 1. — Frédégaire écrivit en latin, au VIIe siècle, une chronique où il résuma l'histoire universelle.

Page 194, lignes 16 et 17. — Montesquieu avait mis d'abord : « fait de *cette découverte* le principal. »

Page 195, lignes 4 à 11. — Lucrèce, *De la Nature des Choses,* livre V, v. 325 à 332.

Page 197, ligne 10. — Montesquieu avait mis d'abord : « par *la Sainte Ecriture* : car ».

Page 197, ligne 18. — Gabriel Daniel (1649-1728), savant jésuite, écrivit une *Histoire de France* en 17 volumes in-4°.

Page 198, ligne 25, à page 199, ligne 4. — Lucrèce, *De la Nature des Choses,* livre V, v. 339 à 348.

Page 200, ligne 1. — Voyez la *Ire Épître aux Corinthiens,* chap. I, vt. 8, et chap. VII, vt. 29.

Page 200, ligne 10. — Sextus Julius Africanus composa, au IIIe siècle, une *Chronographie,* dont il ne nous reste que des fragments.

Page 200, lignes 15 à 18. — Lactance, *Institutions divines,* livre VII, chap. XXV.

Page 201, ligne 13. — Nicolas Fréret (1688-1749), qui fut secrétaire de l'Académie des Inscriptions, écrivit de nombreux ouvrages sur l'histoire des temps anciens.

Page 201, note 1, ligne 5. — Thomas Hyde (1636-1703), orientaliste anglais, s'appliqua surtout à l'étude de la langue et de la religion des Perses.

Page 202, ligne 31, et page 203, ligne 1. — Les mots *L'abbé de Mongaut croit que* et *vient des* ont été ajoutés après coup.

Page 204, ligne 8. — Montesquieu avait mis d'abord *figures*, au lieu de *physionomies*.

Page 204, lignes 23 et 24. — Cet alinéa a été intercalé après coup et d'une main étrangère. — Végèce, *Art militaire*, liv. Ier, chap. 1er.

Page 206, ligne 14. — Thomas Gage (mort en 1655) publia à Londres, en 1648, une relation de ses voyages, sous le titre de *Nouvelle Description des Indes Occidentales*.

Page 207, lignes 5 et 6. — Le commencement de cet article jusqu'à *aujourd'hui* était d'abord ainsi conçu : « L'Asie n'est pas à beaucoup près si forte que l'Europe. Candahar est la seule barrière entre le Mogol et la Perse; Bagdad, entre la Perse et les Turcs; Azoph, entre les Turcs et les Moscovites. Et cette partie du Monde... »

Page 207, note 1. — Après la publication des *Considérations sur la Grandeur des Romains*, Montesquieu songea quelque temps à en modifier profondément certaines parties, mais renonça plus tard à ce projet.

Page 209, lignes 11 à 13. — Les mots *et le Royaume de Naples* ont été ajoutés après coup; ce qui explique que la fin de l'article ne vise que deux pays.

Page 209, lignes 26 à 28. — Orose, *Histoire*, liv. V, chap. VII.

Page 211, note 1. — Voyez dans les *Deux Opuscules de Montesquieu*, page 22, le § XI des *Réflexions sur la Monarchie universelle*.

Page 212, note 2. — *Considérations*, chap. XI, alin. 35.

Page 213, ligne 24. — Montesquieu lui-même a écrit *perpétuelle* au-dessus de *paix*, mot qui était mis d'abord après *en Europe*.

Page 213, note 1. — *Considérations*, chap. XI, alin. 35.

Page 214, lignes 3 et 4. — Dans son *Spicilegium*, Montesquieu avait fait transcrire, à la page 305, un extrait de la *Gazette de Hollande*, du 2 mai 1727, donnant la statistique des troupes dont pouvaient disposer les alliés de Hanovre et les alliés de Vienne, ainsi que les puissances neutres.

Page 214, lignes 5 et 6. — La Quadruple-Alliance fut conclue, le 2 août 1718, entre l'Angleterre, l'Autriche, la France et les Provinces-Unies.

Page 214, lignes 18 et 19. — Montesquieu avait mis d'abord : « une nation *de soldats...* »

Page 214, note 1. — Voyez les *Considérations,* chapitre III, alin. 1.

Page 215, lignes 5 et 6. — Montesquieu avait mis d'abord : « éprouvée *parmi nous* aujourd'hui. »

Page 215, ligne 9. — Le nombre des parts établies par Lycurgue était de 39,000 (dont 9,000 pour les Spartiates), d'après Plutarque, *Vie de Lycurgue,* chap. VIII.

Page 215, ligne 12. — Plutarque, *Vies d'Agis et de Cléomène,* chap. V de la *Vie d'Agis.*

Page 216, ligne 10. — Montesquieu avait d'abord ajouté ici : « quoiqu'ils tuent leurs enfants. »

Page 216, lignes 12 et 13. — Il y avait d'abord : « ajouter *la douceur et la justice du gouvernement,* l'abondance. »

Page 217, ligne 3. — A la suite de cet alinéa, on lit : « Les Chinois, quoiqu'ils... »

Page 217, ligne 15. — Il y avait d'abord : « J'ai vu *quelque part* que... » — Humphrey Prideaux (1648-1724), savant antiquaire anglais, écrivit une *Histoire des Juifs,* dont une traduction française fut publiée, en 1722, à Amsterdam.

Page 217, note 1. — *Considérations,* chap. VII.

Page 219, ligne 10. — Le mot *jacobites* a été ajouté après coup.

Page 219, note 2. — *Considérations,* chap. IV, alin. 24.

Page 220, ligne 8. — Les mots *ou d'Espagne* avaient été ajoutés après coup.

Page 221, ligne 13. — Cet article commençait d'abord par ces mots : « L'intime liaison qui étoit entre les Carthaginois et les Toscans, dont nous parle Aristote, et qui étoit de son temps, et la plus grande qu'il est possible... » ; mots qui sont biffés dans le manuscrit.

Page 221, note 1. — *Considérations,* chap. IV.

Page 223, ligne 20. — Tout cet article sur Annibal est écrit en marge du n° 48 des mss.

Page 224, ligne 14. — Il y avait d'abord : « nouveaux, *la haine des roix,* la fureur... »

Page 224, ligne 22. — Il y avait d'abord *peuples,* au lieu de *Grecs.*

Page 225, lignes 5 et 6. — Montesquieu cite ici la *Politique* d'Aristote, liv. II, chap. X.

Page 225, ligne 25. — C'est à *quatre-vingt-quatre* ans que mourut Agésilas, d'après Plutarque, *Vie d'Agésilas,* chap. XL.

Page 226, ligne 2. — Après le mot *Alexandre,* Montesquieu avait mis d'abord : « Les peuples d'Athènes étoient plus grands; celui de Lacédémone, plus magnanime. »

Page 228, note 1. — On retrouve quelques-unes des idées du nº 1519 dans l'*Esprit des Lois,* liv. X, chap. XIV.

Page 229, lignes 18 et 19. — Il s'agit ici de la prise de Constantinople, en 1204, par les Croisés.

Page 229, lignes 23 et 24. — Montesquieu fait ici allusion aux événements qui se produisirent à Constantinople, en 1730, lors de la déposition d'Achmet III et de l'avènement de Mahmout Ier.

Page 230, ligne 6. — Le manuscrit donne la mauvaise leçon *Romillæ,* au lieu de *Bovillæ.*

Page 231, ligne 20. — Il y avait d'abord *causa mille maux,* au lieu de *perdit tout.*

Page 233, lignes 7 et 8. — Montesquieu pourrait bien attribuer ici à Tacite une pensée que Lucilius a exprimée en deux vers cités par J. Mercier, dans son commentaire des *Annales* (liv. II, chap. LXXXVIII).

Page 234, lignes 10 à 12. — Plutarque, dans le traité *Sur les Sanctuaires dont les Oracles ont cessé,* chap. VIII, dit que la Grèce ne pourrait plus fournir que 3,000 oplites.

Page 235, note 1. — Voyez, en effet, Plutarque, *Vie de Pompée,* chap. LXIII, et *Comparaison d'Agésilas et de Pompée,* chap. IV, dans les *Vies des Hommes illustres.*

Page 236, ligne 10. — Le mot *occasionnelles* a été ajouté après coup.

Page 236, lignes 14 et 15. — Cet alinéa a été ajouté après coup par Montesquieu lui-même.

Page 237, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. III, chap. III, alin. 5.

Page 238, ligne 23. — Cassiodore, *Variarum,* liv. VII, form. X.

Page 240, lignes 5 à 11. — Le passage que nous imprimons entre deux astérisques, parce qu'il a été biffé par l'auteur, se retrouve dans les *Considérations,* chap. XXII, alin. 4.

Page 240, lignes 23 et 24. — Une édition de Sextus Rufus se trouve, en effet, dans les *Opera sacra, juridica, historica,* de P. Pithou (Paris, 1609).

Page 241, lignes 9 et 10. — Montesquieu doit vouloir parler ici du retour des Papes à Rome, en 1377, après leur séjour à Avignon.

Page 241, ligne 17. — Montesquieu avait mis *Alexandre sept,* et une main étrangère a substitué *six* à *sept.*

Page 241, note 1. — Voyez dans les *Deux Opuscules de Montesquieu,* page 24, le § XII de la *Monarchie universelle.*

Page 243, lignes 14 à 16. — Il y avait d'abord : « L'État *ecclésiastique* (du Pape) *doit périr, parce que le* souverain, » et Montesquieu semble avoir voulu mettre après le mot *s'user :* « qui est la Religion. »

Page 243, ligne 19. — Cet article commençait d'abord ainsi : « *Un homme* a dit... »

Page 243, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup entre les lignes.

Page 244, ligne 1. — Montesquieu a biffé *paolo* dans *Frapaolo* et écrit au-dessus *polo.*

Page 245, lignes 1 à 3. — Il s'agit sans doute ici des négociations de 1703, alors que l'empereur Léopold Ier détacha Victor-Amédée II de la France.

Page 246, ligne 12. — Charles Ier, duc de Savoie, avait pris en 1482 et transmit à ses successeurs le titre de *roi de Chypre,* titre que lui avait cédé la reine Charlotte de Lusignan.

Page 246, lignes 23 et 24. — Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, occupa la Rivière du Ponant passagèrement, pendant la guerre de la Succession d'Autriche.

Page 247, lignes 1 à 14. — Gênes ne put soumettre les Corses révoltés en 1730, que grâce à l'intervention de l'empereur Charles VI. Ce prince ménagea un arrangement entre la République et ses sujets. Mais le règlement de 1733 n'empêcha pas de nouvelles révoltes, notamment en 1735, où les Corses se donnèrent des lois fort curieuses que Montesquieu a transcrites dans son *Spicilegium,* fos 455 et suiv.

Page 247, ligne 26. — Barthélemy de Las Casas (1474-1566) fut évêque de Chiapa, au Mexique, et publia, en 1552, sa *Brevissima Relacion de la Destruccion de las Indias,* qui fut traduite en latin et en français.

Page 248, ligne 3. — La prise de Biter ou mieux de *Béther* eut lieu en 135 après J.-C.

Page 248, ligne 19. — Voyez la 121me des *Lettres persanes.*

Page 249, ligne 26. — Il y avait d'abord *troupes,* au lieu d'*Espagnols.*

Page 250, ligne 1. — Joseph Patino ou Patiño (1667-1736) fut ministre de la Marine et des Indes, en Espagne, pendant les dix dernières années de sa vie.

Page 250, lignes 12 et 13. — Montesquieu emprunte ici, en le modifiant, un passage de Tacite (*Vie d'Agricola,* chap. II).

Page 250, ligne 14. — Charles Lecointe (1611-1681), savant oratorien, est l'auteur des *Annales ecclesiastici Francorum,* qui parurent, en 8 volumes in-f°, de 1665 à 1683.

Page 250, ligne 18. — Vincent Châlons (1642-1694), oratorien, est l'auteur d'une *Histoire de France,* qui ne parut qu'en 1720.

Page 251, ligne 3. — Noël Alexandre (1639-1724), dominicain, est l'auteur d'une *Histoire ecclésiastique,* qui parut, en 24 volumes in-8°, de 1676 à 1686.

Page 251, ligne 18. — Le mot *françois* a été ajouté après coup par Montesquieu lui-même.

Page 252, ligne 1. — Il y avait d'abord : « aux *histoires* qu'on nous a. »

Page 252, lignes 11 à 17. — Tacite, *Germanie,* chap. VII, où il y a *bellantibus,* au lieu de *bellatoribus.*

Page 252, lignes 19 et 20. — Tacite, *Germanie,* chap. XIII.

Page 252, lignes 21 à 24. — Tacite, *Germanie,* chap. XIV.

Page 252, ligne 26. — Tacite (*Germanie,* chap. IV) dit : « *Unde habitus... idem omnibus.* »

Page 252, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XVIII, chap. XXXI.

Page 253, note 1. — *Ibid.,* liv. XXXI, chap. IV.

Page 255, lignes 11 et 12. — Voyez Tacite, *Germanie,* chap. XLIV.

Page 256, lignes 15 à 17. — André Duchesne (1584-1640) a publié, entre autres savants ouvrages, ses *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui,* qui parurent en 1619 et forment un volume in-f°.

Page 256, note 1. — Dans le *Spicilegium* de Montesquieu, au f° 440, on lit : « Le Czar avoit imaginé(?) de certains bateaux, très petits, d'où il sortoit quarante hommes à cheval. Ils ravagèrent toutes les côtes, se rembarquant quand ils voyoient des ennemis, pour aller ravager plus loin. Or, les troupes gardes-côtes ne pouvoient pas aller si vite qu'eux, et leurs descentes étoient sans danger. »

Page 257, ligne 3. — Gui-Alexis Lobineau (1666-1727), savant bénédictin, a publié, entre autres ouvrages, l'*Histoire de Bretagne,* dont Montesquieu cite le livre III.

Page 259, livre 8. — Il y avait d'abord : « qui *ne* suivent *jamais que* les. »

Page 259, lignes 10 et 11. — L'apposition *femme dans le* a été ajoutée après coup.

Page 260, ligne 11. — Montesquieu a inséré son jugement sur

l'assassinat du duc de Guise, mais en l'abrégeant un peu, dans ses *Réflexions sur quelques Princes* (Voyez ses *Mélanges inédits,* page 189).

Page 261, ligne 7. — Cet article est la mise au net d'un autre, qui se trouve dans le même tome des *Pensées,* au verso du f° 76, et qui est corrigé et raturé de la première à la dernière ligne.

Page 262, lignes 5 et 6. — Dunkerque fut cédé à la France par un traité du 27 octobre 1662.

Page 262, ligne 11. — C'est de Bossuet qu'il s'agit ici.

Page 262, ligne 20. — Il y avait d'abord : « chasser les *Protestants,* j'ai. »

Page 263, ligne 4. — Le mot *encore* a été ajouté après coup.

Page 263, lignes 4 à 13. — Il s'agit ici, bien entendu, de Mad^e de Maintenon, dont Théodore-Agrippa d'Aubigné, l'historien, fut, en effet, le grand-père.

Page 263, ligne 20. — Le mot *vieilles* a été ajouté après coup.

Page 264, lignes 17 à 19. — Il s'agit ici de l'évacuation de l'Italie après la bataille de Turin (7 septembre 1706).

Page 264, note 1. — Montesquieu renonça à mettre dans les *Considérations* sa réflexion sur la bataille d'Hochstædt.

Page 264, lignes 25 et 26. — Il s'agit ici de la guerre de la Succession d'Espagne.

Page 266, lignes 6 et 7. — Anne-Marie de La Trémouille, princesse des Ursins, finit par être chassée d'Espagne, le 23 décembre 1714, par la reine Élisabeth, seconde femme de Philippe V.

Page 267, ligne 2. — Michel Le Tellier (1643-1719), jésuite, fut confesseur de Louis XIV de 1709 à 1715.

Page 267, ligne 14. — Sous la Régence, le marquis de Brancas fut membre du Conseil du Dedans du Royaume, et le marquis de Canillac, du Conseil des Affaires étrangères.

Page 267, ligne 21. — Les mots *l'abbé* ont été ajoutés après coup.

Page 268, ligne 1. — Gilbert Burnet (1643-1715) a écrit, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Réformation en Angleterre,* et puis son *Histoire de mon Temps,* qui ne fut publiée qu'en 1724.

Page 268, ligne 7. — Le mot *Régent* a été ajouté après coup.

Page 268, ligne 13. — Le *M. le Duc* dont il s'agit ici est, bien entendu, encore Louis-Henri de Condé, duc de Bourbon, qui fut premier ministre de Louis XV.

Page 268, lignes 13 et 14. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 268, lignes 17 et suiv. — Il semble qu'il s'agit ici de Marc-René d'Argenson, le célèbre lieutenant général de police, qui, sous la Régence, faillit être poursuivi par la Chambre de Justice, et qui fut garde des sceaux du 18 janvier 1718 au 7 juin 1720.

Page 269, lignes 12 et 13. — Charles-Alexandre de Montgon (1690-1770) fut l'agent de Philippe V, roi d'Espagne, en France, et publia cinq volumes de *Mémoires* en 1742.

Page 269, lignes 16 à 19. — Montesquieu a refondu toute cette fin d'article, où il ne parlait pas d'abord de la *réputation d'homme magnanime.*

Page 270, ligne 25. — Les mots *marchant lentement* ont été ajoutés après coup.

Page 270, note 1. — Il est remarquable que ces quatre mots, ajoutés après coup, ont été biffés ensuite.

Page 271, ligne 2. — Montesquieu a biffé ici quatre à cinq lignes fort curieuses, mais en partie illisibles : « Je laisse tout ce que j'ai à dire de sa candeur, de sa modestie, et de sa douceur, enfin, de..... — Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'on pensa (?) cela de son vivant. »

Page 271, lignes 6 et 7. — Salluste, *Histoire,* liv. II.

Page 271, ligne 19. — Il y avait d'abord *une mauvaise tête,* au lieu *de la folie.*

Page 272, lignes 21 et 22. — Le maréchal de Belle-Isle voulait démembrer l'Autriche.

Page 272, lignes 24 à 26. — Montesquieu applique ici au maréchal de Belle-Isle un mot qu'on a attribué au chancelier Olivier et au chancelier de L'Hôpital, et que Montaigne cite dans ses *Essais,* liv. II, chap. XVII.

Page 273, ligne 17. — Jean Moreau de Séchelles (1690-1760) fut contrôleur-général du 30 juillet 1754 au 15 avril 1756.

Page 274, lignes 11 et 12. — C'est de l'*Histoire de la Réformation* de Burnet qu'il s'agit ici.

Page 274, ligne 15. — Après *Henry VIII,* Montesquieu avait mis d'abord : « Dans tout ce règne aussi, on ne voit pas un sujet qui fasse une belle action. »

Page 274, lignes 20 et 21. — La phrase sur l'archevêque Thomas Cranmer et sur le chancelier Thomas More a été ajoutée après coup.

Page 275, lignes 11 à 13. — Cette phrase a été ajoutée après coup.

Page 275, lignes 22 à 24. — La phrase sur Thomas Cromwell, ministre de Henry VIII, a été ajoutée après coup.

Page 275, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup, entre les lignes. — Montesquieu vise peut-être ici un extrait des *Discours sur le Gouvernement* d'Algernon Sidney (1621-1683).

Page 276, lignes 10 à 12. — Cet alinéa, où il est question d'*Olivier* Cromwell et de Charles Ier, a été ajouté après coup.

Page 276, note 2. — Montesquieu avait bien mis, d'abord, la réflexion sur Charles Ier et Jacques II, en note du chapitre XI des *Considérations;* mais il la supprima dans le troisième tirage de l'édition princeps et ne la rétablit point dans l'édition de 1748.

Page 277, ligne 14. — C'est, bien entendu, de Guillaume III qu'il s'agit ici.

Page 277, ligne 27. — L'Écosse s'unit à l'Angleterre le 1er mai 1707, pour former le royaume de la Grande-Bretagne.

Page 278, ligne 8. — Il y avait d'abord entre *portion* et *Tout le monde* une phrase que l'auteur a biffée : « Son commerce n'est point augmenté, comme on disoit; mais il s'est, au contraire, détruit. »

Page 278, lignes 12 à 16. — Cet alinéa, qui contredit la phrase biffée dans l'alinéa précédent, a été ajouté après coup.

Page 279, ligne 25. — Montesquieu cite ici un proverbe latin qu'Érasme a expliqué (*Adagiorum Chil.* I, X, 82).

Page 280, lignes 13 et 14. — Cicéron, *De la Nature des Dieux*, liv. II, chap. XXXIV.

Page 280, ligne 21. — Le *Pembroke* dont il s'agit ici est sans doute Thomas Herbert, comte de Pembroke (1656-1733), savant et collectionneur, dont Montesquieu parle dans son traité sur *la Manière gothique* (Voyez les *Voyages de Montesquieu,* tome II, page 369, note 1).

Page 281, ligne 8. — Montesquieu avait mis d'abord *partie de la Lorraine,* au lieu de *la Lorraine,* et biffa sans doute *partie de* après le traité de Vienne de 1738.

Page 282, ligne 6. — Montesquieu avait mis d'abord après *un premier rôle :* « Ils n'ont point d'établissement po... ; » et, au lieu de *Sa,* il avait mis *Leur,* qui répondait mieux à ce qui précède.

Page 282, ligne 22. — Le mot *partie* a été ajouté après coup.

Page 282, lignes 29 et 30. — Le beau-père et le gendre dont il est question dans ces vers sont, bien entendu, Stanislas Leczinski et François III, duc de Lorraine.

Page 283, lignes 1 à 3. — Cette réflexion semble avoir précédé la mort de l'empereur Charles VI, vu le tome où elle se trouve.

Page 283, lignes 17 et 18. — Il s'agit ici de Frédéric Ier, premier roi de Prusse (1700).

Page 283, ligne 20. — Il s'agit ici de Frédéric-Guillaume Ier, second roi de Prusse (1718-1740).

Page 283, lignes 22 et 23. — Les mots *dont parle Plutarque (Vie de Pyrrhus)* ont été ajoutés après coup entre les lignes, et visent le chap. VIII de la *Vie* citée.

Page 283, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois*, liv. VIII, chap. IX.

Page 284, lignes 3 et 4. — Il s'agit ici de Frédéric II et de l'*Examen du « Prince » de Machiavel,* qui devaient (l'un par l'autre) : « ramener le Genre humain à la vertu » *(Préface de l'Éditeur).* — Le mot *nouveau* a été ajouté après coup.

Page 284, ligne 9. — Les mots *Il est* ont été ajoutés après coup.

Page 285, ligne 5. — Les mots *s'y jette* ont été ajoutés après coup.

Page 286, lignes 2 et 3. — Sous les ordres du général Steinbock, les Suédois battirent les Danois, à Helsinborg, le 10 mars 1710.

Page 286, note 1. — Les *Réflexions sur quelques Princes* de Montesquieu commencent par l'alinéa qu'il dit avoir mis « dans le *Journal* » (Voyez ses *Mélanges inédits,* page 171).

Page 287, lignes 9 et 10. — Jean-Reinhold Patkul (1660-1707), noble Livonien, qui avait abandonné le parti de la Suède, fut livré à Charles XII par Auguste III, électeur de Saxe, et condamné à être roué et écartelé.

Page 287, ligne 16. — Il y avait d'abord : « force *immense,* mais. »

Page 287, ligne 17. — Le mot *roi* a été ajouté après coup.

Page 287, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. X, chap. XIII.

Page 290, lignes 15 à 17. — Montesquieu fait ici allusion aux complots du parti des Bonnets contre le parti des Chapeaux, sous le règne de Frédéric Ier.

Page 290, ligne 18. — Montesquieu modifie, en le citant, le vers bien connu de Lucrèce, *De la Nature des Choses,* liv. Ier, v. 102.

Page 290, lignes 29, et page 291, ligne 1. — En 1680 et après, Charles XI, roi de Suède, fit rendre aux Nobles les domaines de la Couronne qu'ils possédaient plus ou moins régulièrement.

Page 291, lignes 6 et 7. — Les Suédois perdirent une grande partie de la Finlande dans la guerre qu'ils firent aux Russes, de 1741 à 1743, et qui aboutit au traité d'Abo.

Page 291, ligne 19. — C'est saint Eric, roi de Suède (1155-1160), qui convertit la Finlande.

Page 291, lignes 20 et suiv. — Voyez Pufendorf, *Histoire de l'Univers* (Amsterdam, 1722), chap. Ier, § 15.

Page 291, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois*, liv. VIII, chap. XVI.

Page 292, ligne 6. — Voyez Pufendorf, *Histoire de l'Univers*, chap. X, § 83.

Page 293, lignes 16 à 18. — Les Iroquois massacrèrent la plupart des Hurons de 1648 à 1650. Ils les poursuivirent encore dans la suite. Mais il en reste quelques-uns même de nos jours.

Page 297, lignes 2 à 6. — La première moitié de cet article est rattachée, dans les éditions des *Œuvres* de Montesquieu, aux conseils à son fils imprimés ci-dessus, tome Ier, page 27, et cela, bien qu'elle en soit séparée, dans le manuscrit, par un trait et même par un numéro d'ordre.

Page 298, lignes 21 et 22. — Il y avait d'abord : « gens *se* perdoient par. »

Page 298, lignes 26 et 27. — Il y avait d'abord : « bien *par* avarice *et* leur fortune *par* ambition. »

Page 299, lignes 17 et 18. — La phrase *Tout homme* a été ajoutée après coup par Montesquieu lui-même.

Page 299, ligne 22. — Ovide, *Métamorphoses*, liv. VI, v. 460.

Page 300, lignes 16 et 17. — Il y avait d'abord : « Religion, *qui* n'a. »

Page 301, ligne 15. — Il y avait d'abord : « aux *législateurs* trop. »

Page 301, ligne 21. — Il y avait d'abord : « Tartares *mettent* leurs. »

Page 301, note 1. — Nous ignorons où Montesquieu avait mis sa réflexion sur les Tartares dans son *Journal espagnol;* mais elle se trouve dans l'*Esprit des Lois*, liv. XII, chap. XXIV.

Page 302, lignes 1 à 3. — Voy. Plutarque, *Rapprochement d'Histoires...*, chap. VIII.

Page 302, ligne 7. — Les mots *de front, ni* ont été ajoutés après coup.

Page 304, ligne 4. — Il y avait d'abord *discours*, au lieu de *preuves*.

Page 304, ligne 16. — Les mots *il faut* ont été ajoutés après coup et peut-être par une main moderne.

Page 304, ligne 18. — Il y avait d'abord : « *J'ai* toujours *quitté* les. »

Page 305, ligne 9. — Salluste, *Conjuration de Catilina*, chap. VIII.

Page 306, ligne 24. — Les mots *ou six* ont été ajoutés après coup.

Page 310, note 1. — Montesquieu renvoie-t-il ici au chapitre V ou au chapitre XII du livre XIX de l'*Esprit des Lois?*

Page 311, ligne 15. — Il y avait d'abord : « craignez *aucun* des *desseins* qui. »

Page 311, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord: « et à la *faculté que l'on a* pour. »

Page 311, ligne 25. — Il y avait d'abord : « ayant *détruit* l'armée. »

Page 311, notes 1 et 2. — Ces notes, qui sont biffées, prouvent, comme celles de la page suivante, que Montesquieu avait eu la pensée d'insérer dans *la Grandeur des Romains* plusieurs de ses réflexions sur « les forces de la France ».

Page 312, ligne 6. — Il y avait d'abord : « Elles *seroient arrivées,* partie. »

Page 312, lignes 26 et 27. — Les mots *et en forme le siège* ont été ajoutés après coup.

Page 312, ligne 27. — Il y avait d'abord *avant que,* au lieu de *lorsqu'à peine.*

Page 312, note 2. — Voyez ci-dessus le n° 1769.

Page 313, note 1. — Voyez les *Considérations,* chap. XVI.

Page 314, lignes 5 à 7. — Tout le passage qui commence par les mots *des ennemis,* et qui finit par *à l'affoiblir,* a été ajouté après coup.

Page 314, lignes 19 et 20. — Il y avait d'abord : « une *insolence* naturelle. »

Page 314, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIX, chap. XXVII, alin. 39.

Page 314, note 2. — Voyez la *Monarchie universelle,* § 2.

Page 315, ligne 7. — Il y avait d'abord : « Ce *ne* sont *jamais que* les. »

Page 315, lignes 14 et 15. — Il y avait d'abord : « l'État *ne suit pas la monarchie* qui. »

Page 315, note 1. — Bien que cette note et la pensée à laquelle elle se rapporte aient été biffées, cette pensée a bien été mise dans les *Considérations,* où elle se trouve au chap. XVIII.

Page 316, note 1. — Voyez la *Monarchie universelle,* § 18.

Page 317, ligne 10. — C'est à la guerre de la Succession d'Espagne qu'il est fait allusion dans ce passage.

Page 317, lignes 23 à 25. — Montaigne, *Essais,* liv. III, chap. X.

Page 317, note 1. — Voyez les *Considérations,* chap. XXI.

Page 318, lignes 5 à 7. — Tout le passage qui commence par les mots *pour prévoir,* et qui finit par *qui arrivera,* a été ajouté dans la marge.

Page 319, lignes 4 et 5. — Il y avait d'abord : « corps, *vicieux en ce qu'*on », et la correction est de la main de Montesquieu.

Page 319, lignes 7 à 9. — La dernière phrase de l'article a été ajoutée par Montesquieu lui-même.

Page 319, ligne 24. — Il y avait d'abord : « gouvernements *d'Europe* sont. »

Page 319, note 1. — Voyez les *Considérations,* chap. IV.

Page 320, ligne 8. — Il y avait d'abord *les hommes*, au lieu de *tous les peuples de l'Univers*

Page 321, lignes 4 et 5. — Il y avait d'abord *son gouvernement,* au lieu de *sa constitution.*

Page 322, note 1. — Montesquieu renvoie ici à un article que nous avons imprimé, sous le n° 632, au tome Ier, page 416.

Page 323, lignes 6 à 10. — Il y avait d'abord : « état *est beaucoup moindre* en Angleterre qu'en France, et elle *étoit, de même, moindre dans les* anciennes républiques grecques *et d'Italie : car* la liberté, *pour ne parler que de l'Angleterre,* faisant. »

Page 323, lignes 27 à 29. — Tout le passage qui commence par les mots *et de ne dire,* et qui finit par *ses citoyens,* a été ajouté après coup.

Page 324, lignes 10 et 11. — Entre ces deux lignes, il y a, dans le manuscrit, un commencement d'alinéa qui est rayé : « Personne libre à Venise, pas même... »

Page 324, lignes 20 à 22. — Tout cet alinéa semble avoir été intercalé après coup.

Page 324, ligne 26. — Il y avait d'abord : « Espagne, *le Roi et* le Clergé *libres;* le peuple. »

Page 324, ligne 29. — Montesquieu emprunte ici, en le modifiant, un passage de Tacite, qu'il cite encore dans l'article qui suit.

Page 325, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XII, chap. II.

Page 326, lignes 2 et 3. — Les mots *d'Allemagne et des* ont été ajoutés après coup et remplacent *du.*

Page 326, ligne 9. — Le mot *plus* a été ajouté après coup.

Page 326, lignes 9 et 10. — Il y avait d'abord *de la terre,* au lieu de *du continent.*

Page 326, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. IX, chap. Ier.

Page 327, ligne 19. — Le mot *tout* a été ajouté après coup.

Page 327, lignes 20 et 21. — Il y avait d'abord : « duré *plus* qu'aucune. »

Page 327, lignes 23 et suiv. — Montesquieu a repris et développé dans l'*Esprit des Lois,* liv. XXIV, chap. VI, la réfutation du paradoxe que Bayle avait émis.

Page 327, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. VII, chap. II.

Page 329, ligne 7. — Les mots *ni pu* ont été ajoutés après coup.

Page 329, ligne 10. — Il y avait d'abord *avoient,* au lieu de *ont.*

Page 329, ligne 19. — Il y avait d'abord : « comme *l'empire* des. »

Page 329, note 1. — Voyez les *Considérations,* chap. XV.

Page 330, ligne 14. — Il y avait d'abord *conquérir les États du,* au lieu de *dépouiller de ses États le,* qui est écrit de la main de Montesquieu.

Page 331, lignes 10 à 15. — Il n'y avait d'abord que : « qui est que l'Empereur fait étrangler ses bachas, sans en dire la raison, pour ne pas faire connoître les défauts de son serviteur. » Les phrases *Je lui disois* et *Il les fait* ont été substituées de la main de Montesquieu.

Page 331, lignes 16 et 17. — Il y avait d'abord : « dorent *jusqu'à* la tyrannie *même.* »

Page 331, ligne 21. — Nous ignorons quelle personne désigne ici *Cher.,* à moins que ce ne soit C[h]erati.

Page 331, ligne 26. — Cette phrase a été ajoutée après coup.

Page 332, ligne 6. — Le mot *aisément* a été ajouté après coup.

Page 332, ligne 24. — Jean-François Albani fut pape, sous le nom de Clément XI, de 1700 à 1721.

Page 333, lignes 18 et 19. — Charles, vicomte de Townshend, né en 1674 et mort en 1738, et Robert Walpole, né en 1675 et mort en 1745, furent ministres, en Angleterre, sous les règnes de Georges Ier et de Georges II.

Page 333, note 1. — Voyez ci-dessus, tome Ier, page 429, un passage du traité des *Princes.*

Page 334, ligne 12. — Montesquieu voulait, d'abord, insérer ici un article qui commençait en ces termes : « La tranquillité des gouvernements despotiques est comme le silence... »

Page 334, ligne 13. — Il y avait d'abord : « qu'au-dehors, *sa cause en* est. »

Page 334, ligne 27. — Le mot *Presque* a été ajouté après coup.

Page 335, ligne 1. — C'est en l'an 40 que Philon, le Juif, fut député par ses coreligionnaires auprès de Caligula.

Page 336, lignes 20 et 21. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 336, note 1. — Voyez ci-dessus, tome Ier, page 424, un passage du traité des *Princes*.

Page 337, ligne 11. — Montesquieu avait commencé, d'abord, cet article en ces termes : « Nous laissons à nos supérieurs *l'avantage,* les peines du commandement, pour avoir le. » Les mots *l'avantage* avaient été biffés pour être remplacés par *les peines*. Puis, l'auteur renonça à cette première rédaction.

Page 339, lignes 1 et 2. — Cet article commençait d'abord ainsi : « *Il n'y a* d'heureux. »

Page 339, ligne 8. — Après *elle,* Montesquieu avait d'abord mis : « Pol. », pour *Polignac,* sans doute.

Page 340, ligne 16. — Il y avait d'abord : « y *a* à. »

Page 340, ligne 21. — Le mot *grand* a été ajouté après coup.

Page 340, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XII, chap. VIII.

Page 343, ligne 13. — Il y avait d'abord : « armée, *ôte* les. »

Page 343, lignes 21 à 23. — Cet alinéa a été intercalé, dans le manuscrit, entre la fin de l'article auquel il se rapporte, et l'article suivant.

Page 343, note 1. — Cette note est écrite en marge et d'une main étrangère.

Page 344, ligne 2. — Jean-Frédéric, baron de Stain, né en 1681 et mort en 1735, était ministre du duc de Brunswick quand Montesquieu fit sa connaissance, en 1729, à Brunswick même, et put apprécier ses facultés éminentes.

Page 345, lignes 24 et suiv. — Tout cet article est très soigneusement biffé.

Page 345, ligne 25. — Pour *wichs,* il faut, bien entendu, lire *whigs*.

Page 346, ligne 4. — Il est question d'un *M. Domville* dans une lettre de Montesquieu à Thomas Nugent, traducteur de l'*Esprit des Lois* en anglais, lettre datée du 18 octobre 1750 (Voyez les *Œuvres complètes,* tome VII, page 353).

Page 350, lignes 23 et suiv. — Cet article a été écrit quand la Sicile appartenait à l'empereur d'Allemagne, en vertu du traité de la Quadruple-Alliance, du 2 août 1718. Montesquieu en changea quelques mots quand le traité de Vienne, du 18 novem-

bre 1738, eut constitué le nouveau royaume des Deux-Siciles, au profit de Charles, fils de Philippe V, roi d'Espagne.

Page 351, ligne 17. — Montesquieu avait d'abord ajouté ici une transition ainsi conçue : « Voici ce qu'il faudroit faire pour obvier à cet inconvénient. »

Page 351, ligne 18. — Il y avait d'abord *L'Empereur,* au lieu de *Don Carlos.*

Page 351, lignes 28 et 29. — Il y avait d'abord *L'Empereur,* au lieu de *le roi de Naples.*

Page 352, ligne 13. — Il y avait d'abord *impériales,* au lieu de *royales.*

Page 353, lignes 12 et 13. — Il y avait d'abord : « que *l'on ne tire* les. »

Page 353, ligne 14. — Il y avait d'abord : « Conseils, *que parmi les citoyen* en. »

Page 354, note 1. — Voyez les *Considérations,* chap. II.

Page 355, lignes 20 à 22. — Cet alinéa a été ajouté après coup par Montesquieu lui-même.

Page 356, lignes 16 à 18. — C'est en 212 avant J.-C. que *Lucius* Marcius remporta en une nuit, sur les Carthaginois, le double avantage dont il est ici question.

Page 356, ligne 20. — Il y avait d'abord *de projets,* au lieu de *d'occasions.*

Page 356, ligne 25. — Il y avait d'abord *cinquante,* au lieu de *trente.*

Page 357, lignes 11 à 13. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 357, ligne 28. — Ces trois mots ont été ajoutés après coup.

Page 358, ligne 9. — Il y avait d'abord *nonante-sept,* au lieu de *nonante-trois.*

Page 358, note 1. — Voyez la *Monarchie universelle,* § 20.

Page 359, ligne 13. — C'est du général Claude-Alexandre, comte de Bonneval, né en 1675 et mort en 1747, que Montesquieu parle ici sans doute.

Page 360, ligne 2. — Il y avait d'abord *milices,* au lieu de *gens de guerre.*

Page 360, ligne 23. — Il y avait d'abord : « troupes *feront du désordre* quelque. »

Page 361, lignes 21 et 22. — Il y avait d'abord : « tribunaux *contraires les uns aux autres :* celui. »

Page 361, ligne 25. — Il y avait d'abord : « elle *est* loi. »

Page 361, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIX, chap. IV.

Page 362, ligne 4. — Le code dont il s'agit ici est le projet du *Corporis Juris Fridericiani,* rédigé par Samuel de Cocceji, imprimé en 1749 à Halle, et traduit aussitôt en français sous le titre de *Code Frédéric.*

Page 362, ligne 26. — Une première rédaction du *Principe premier* commençait en ces termes : « Comme le but du Législateur n'est d'empêcher que les choses qui peuvent l'être, il ne doit point compro... »

Page 363, lignes 9 et 10. — Les mots *et n'en suive aucun* ont été ajoutés après coup.

Page 363, ligne 15. — Le premier *faire* a été ajouté après coup au-dessus de la ligne.

Page 364, lignes 3 et 4. — Il y avait d'abord : « les *mauvaises suites* ou *même l'in...* »

Page 364, ligne 10. — Voyez Machiavel, *Discours sur Tite-Live,* liv. Ier, chap. XVI.

Page 364, ligne 15. — Il y avait d'abord *Il y a,* au lieu de *J'ai.*

Page 364, ligne 18. — A la suite de cet alinéa, Montesquieu avait écrit d'abord et puis a biffé : « Et, en effet, il y a bien des choses qui ne subsistent, parce que l'on ne les a pas attaquées, comme les grands biens du. »

Page 364, ligne 21. — Il y avait d'abord : « esprits, *quand vous le changez,* vous. »

Page 365, ligne 18. — Les mots *qui est* ont été ajoutés après coup par Montesquieu lui-même.

Page 366, ligne 5. — Il y avait d'abord : « honneurs. *Dans tous les temps,* dans. »

Page 366, ligne 18. — C'est au cardinal de Fleury que ce projet de réformes paraît être adressé.

Page 367, lignes 6 et 7. — L'article finissait d'abord ainsi : « hommes, c'est le mariage. »

Page 367, ligne 19. — *Code* de Justinien, liv. VII, tit. XV.

Page 368, ligne 5. — Il y avait d'abord *Nord,* au lieu de *Midi.*

Page 368, note 2. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXVI, chap. XIV.

Page 371, lignes 25 et 26. — Il y avait d'abord : « défendu *parmi les Chrétiens, la Religion a dû défendre le* concubinage. »

Page 371, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XVI, chap. VI.

Page 371, note 2. — Cette note vise-t-elle dans l'*Esprit des Lois,* liv. XXIII, l'alin. 1 du chap. VI ?

Page 372, ligne 16. — Il y avait d'abord : « également portés à *se défaire de...* »

Page 375, lignes 12 à 14. — Cet alinéa a été intercalé après coup.

Page 375, notes 1, 2 et 4. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XV, chap. II, alin. 3, 5 et 6.

Page 376, notes 1 et 2. — *Ibid.*, alin. 7 et 8.

Page 376, note 3. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XV, chap. V, alin. 7.

Page 377, lignes 5 et 6. — Voyez le *Nouveau Voyage aux Iles de l'Amérique,* par le père Labat, tome IV, page 114.

Page 377, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XVI, chap. Ier.

Page 378, lignes 18 et 19. — Il y avait d'abord : « qu'ils *fussent nobles,* c'est-à-dire. »

Page 378, lignes 22 à 24. — Voyez les *Établissements* de saint Louis, liv. II, chap. XXIX et XLII.

Page 379, lignes 2 et 3. — Il y avait d'abord : « possession *se renouvelant* sans. »

Page 379, lignes 11 à 13. — Montesquieu résume ici les idées d'Aristote, plutôt qu'il ne cite un passage de ses œuvres.

Page 379, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXIX, chap. XVI, alin. 24.

Page 380, ligne 20. — Les mots *y encourage* ont été ajoutés après coup, d'une main étrangère et peut-être moderne.

Page 381, lignes 4 et 5. — Les propositions *le plaisir* et *la douleur* ont été ajoutées après coup.

Page 381, ligne 23. — Il y avait d'abord *Ils,* au lieu de *Les Japonais.*

Page 382, lignes 8 et 9. — Il s'agit sans doute ici du sophi Hussein, qui fut détrôné, en 1721, par Mir-Mahmoud, chef afghan.

Page 382, ligne 23. — Les mots *que les peines atroces ont* ont été ajoutés après coup.

Page 382, ligne 27. — Les mots *devant le Peuple* ont été ajoutés après coup.

Page 383, lignes 12 et 13. — Louis Legendre (1655-1733), chanoine de Notre-Dame de Paris, publia divers ouvrages historiques, et, entre autres, ses *Mœurs et Coutumes des François,* en 1712.

Page 383, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXVIII, chap. XVII, où se trouvent les réflexions de Montesquieu sur les preuves par le combat, par le fer chaud ou par l'eau bouillante, mais non pas celles sur la preuve par l'eau froide.

Page 384, lignes 5 à 9. — La fin de l'alinéa, depuis les mots *vous remarquerez,* est détachée du commencement dans le manuscrit, et se trouve au bas de la page suivante.

Page 385, ligne 27. — Il y avait d'abord : « a *multipliées...* »

Page 386, lignes 23 à 26. — La fin de l'alinéa a été ajoutée après coup.

Page 388, lignes 15 et 16. — Montesquieu avait mis d'abord : « bien. *On ne veut pas* en. »

Page 388, ligne 17. — Montesquieu avait mis d'abord *Ils,* au lieu de *Les Roix.*

Page 388, lignes 21 et 22. — Il s'agit ici des deux *Yorke* qui furent chanceliers en Angleterre : Philippe (1690-1764), comte de Hardwicke, qui le fut dix-sept à dix-huit ans; et son fils Charles (1722-1770), qui ne le fut que trois à quatre jours.

Page 390, lignes 12 et 13. — Philippe Yorke fut, en effet, solliciteur général de 1720 à 1733.

Page 391, ligne 21. — Thomas Craig (1538-1608) fit paraître, en 1603, la première édition de son *Jus feudale.*

Page 394, ligne 2. — Il y avait d'abord : « mâles *et femelles* sans. »

Page 394, lignes 5 à 8. — Ces deux alinéas, dont le second est biffé, ont été intercalés après coup, et, sans doute, le second, avant le premier.

Page 394, lignes 13 à 16. — Il y avait d'abord : « conjoints, *les deux tiers des biens seront censés être au mari ou à ses héritiers; le tiers, à la femme ou à ses héritiers.* »

Page 394, lignes 17 à 20. — Dans cet alinéa, qui est biffé tout entier, Montesquieu avait mis d'abord *et ce qu'il,* à la place de *ainsi qu'il.*

Page 395, ligne 1. — Il y avait d'abord : « qui *mourront sans* enfants. »

Page 395, lignes 2 et 3. — Il y avait d'abord : « faire *que les dispositions testamentaires susdites;* mais. »

Page 395, ligne 21. — Il y avait d'abord *Gens,* au lieu de *Mâles.*

Page 395, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord : « testament, *s'ils sont âgés de vingt ans, pour les filles, et de vingt-cinq, pour les mâles.* »

Page 396, lignes 1 et 2. — Il y avait d'abord : « les *charges et* honneurs. »

Page 396, lignes 3 et 4. — La fin de l'alinéa, depuis le mot *excepté,* paraît avoir été ajoutée après coup.

Page 396, ligne 18. — Le mot *capital* semble ajouté par une main étrangère et moderne.

Page 397, ligne 6. — Montesquieu avait mis d'abord : « *Défendons* de garder. »

Page 397, lignes 17 et 18. — Les mots *devant deux témoins* ont été ajoutés après coup, dans la marge.

Page 397, ligne 22. — A partir de cette ligne, l'article est écrit d'une main étrangère.

Page 398, lignes 6 à 9. — Dans le manuscrit, *Aucune* est écrit au crayon, au-dessus de *Toutes,* qui commence l'alinéa, et *sera,* au-dessus de *seront point.*

Page 400, lignes 10 et 11. — En 458, Léon et Majorien, empereurs d'Orient et d'Occident, interdirent aux filles d'entrer en religion avant l'âge de quarante ans.

Page 400, lignes 11 à 13. — Avant le règne de Louis XIV, l'article 19 de l'ordonnance d'Orléans (1560) n'avait permis de faire des vœux qu'aux « filles » de vingt ans et aux « mâles » de vingt-cinq.

Page 400, ligne 13. — Innocent X fut pape de 1644 à 1655.

Page 401, ligne 9. — A partir de cette ligne, l'article est écrit de la main de Montesquieu.

Page 401, ligne 29. — Il y avait d'abord : « dans *les femmes,* les. »

Page 403, lignes 3 à 5. — Tout le passage qui commence par *doit être,* et qui finit par *ou il,* a été ajouté après coup.

Page 403, ligne 8. — Il y avait d'abord *ont,* au lieu de *auront.*

Page 403, lignes 14 à 16. — Ces deux phrases ont été ajoutées après coup.

Page 403, note 1. — Cette note a été ajoutée en marge après coup.

Page 404, ligne 7. — Il y avait d'abord *sixième,* au lieu de *septième.*

Page 404, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XX, chap. XXIII.

Page 405, ligne 24. — Bernard Mandeville (1670-1733) publia, en 1723, une satire de la Société, sous ce titre : *Fable des Abeilles ou Vices privés rendus Bienfaits publics.*

Page 405, note 1. — Cette rétractation a été ajoutée après coup de la main même de Montesquieu.

Page 406, ligne 3. — Par *Armateur,* il faut entendre ici *Corsaire.*

Page 406, ligne 23. — Cette ligne est suivie d'un grand blanc dans le manuscrit.

Page 406, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XX, chap. XXIII.

Page 407, ligne 5. — Le mot *environ* a été ajouté après coup.

Page 407, lignes 14 et 15. — La phrase sur le Canada a été ajoutée après coup.

Page 408, ligne 3. — Il y avait d'abord *méridionale,* au lieu de *septentrionale.*

Page 408, ligne 11. — Les mots *revenu des* ont été ajoutés après coup.

Page 408, lignes 20 et 21. — Il y avait d'abord : « on *en* a cultivé qu'on. »

Page 408, ligne 28. — Montesquieu a corrigé de sa main l'alinéa qui commence ici, et, d'abord, il y a ajouté les mots *depuis douze ans.*

Page 409, lignes 1, 2 et 4. — Montesquieu a substitué, dans ces trois lignes, le mot *plomb* au mot *étain.*

Page 409, lignes 5 à 8. — La fin de l'alinéa a été refondue et rectifiée par Montesquieu.

Page 409, lignes 23 et 24. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIII, chap. XIX.

Page 410, ligne 5. — En rédigeant les réflexions qui suivent, Montesquieu a fait d'assez nombreuses corrections de détail, dont nous ne relèverons que quelques-unes.

Page 410, lignes 9 et 10. — Nous ignorons ce que peut signifier *Ercokko,* nom dont nous ne garantissons pas la lecture; mais *Quaquen,* qui a été ajouté après coup, semble désigner *Souakim.*

Page 410, lignes 16 et 17. — Le traité de Passarowitz fut conclu entre l'Empereur et le Sultan, le 21 juillet 1718.

Page 411, ligne 12. — Il y avait d'abord *d'Orient à Smyrne,* au lieu de *des Indes à Alep.*

Page 412, ligne 19. — Il y avait d'abord : « *Il* faudroit *tâcher d'*avoir. »

Page 412, lignes 28 et suiv. — La fin de l'article est écrite d'une main étrangère, au bas de la page.

Page 413, ligne 13. — En marge et à la suite de l'article qui finit ici, Montesquieu a écrit après coup et rayé presque en entier des commencements de phrases, dont nous lisons : « Les sujets du Pape qui achètent... Ils pourroient faire eux-mêmes des pêches, surtout dans les États du Pape, d'autres poissons, et défendre le..., permettre les... »

Page 413, lignes 14 et 15. — Il y avait d'abord *Pour détruire*

le mauvais effets des moines en Espagne, au lieu de *Un ministre grand qui voudra rétablir l'Espagne.*

Page 413, ligne 18. — En rédigeant les réflexions qui suivent, Montesquieu a fait d'assez nombreuses corrections de détail que nous jugeons inutile de relever.

Page 413, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup dans la marge.

Page 415, ligne 18. — Cet article, surtout vers la fin, a été très remanié par Montesquieu.

Page 416, ligne 4. — Nous ne garantissons pas la lecture de *tricot.*

Page 416, ligne 6. — Dans le manuscrit, à la suite de l'article qui se termine ici, on trouve sept à huit lignes rayées, qui en étaient peut-être indépendantes, et dont il est facile de lire les premières : « Les friponneries se font presque toujours par le moyen de ceux qui les devroient empêcher. »

Page 416, ligne 20. — Les mots *une partie de* ont été ajoutés après coup.

Page 417, lignes 17 et 18. — La phrase *Il en faut* a été ajoutée après coup.

Page 417, lignes 19 à 21. — Cet alinéa est écrit d'une main étrangère, au bas de la page.

Page 418, ligne 6. — Cet article est à rapprocher du n° 1991.

Page 418, ligne 19. — Zénon Silva (1690-1762), marquis de La Enseñada, fut ministre des finances, en Espagne, sous le règne de Ferdinand VI.

Page 420, ligne 29. — Le mot *nouveaux* a été ajouté après coup.

Page 422, lignes 24 et 25. — Par le traité de l'Assiento, l'Espagne concéda à l'Angleterre de grands privilèges commerciaux pour trente ans. Conclu le 29 mars 1713, cet accord fut renouvelé, pour quatre ans, en 1748, dans le traité d'Aix-la-Chapelle. Mais, dès 1750, il fut remplacé par d'autres arrangements.

Page 422, lignes 28 et 29. — La Compagnie du Sud, créée le 1er août 1711, est célèbre dans l'histoire d'Angleterre par les scandales auxquels elle donna lieu.

Page 423, ligne 26. — Le 5 octobre 1750, l'Angleterre conclut avec l'Espagne le traité de Buen-Retiro.

Page 424, ligne 23. — Théodore Chavignard de Chavigni remplit de nombreuses missions diplomatiques de 1718 à 1753, notamment à Lisbonne.

Page 425, ligne 10. — Le mot *changement* a été ajouté après coup.

Page 425, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXII, chap. X.

Page 426, lignes 5 à 7. — Il y avait d'abord : « romain *valoit 16 onces de cuivre.* Il faut donc. »

Page 426, ligne 15. — Le mot *deux* est écrit au-dessus de *dix,* qui est rayé.

Page 426, ligne 24. — Voyez Tacite, *Histoires,* liv. Ier, chap. XXIV.

Page 426, lignes 24 et 25. — Dans la *Vie de Galba,* chap. XX, Plutarque dit qu'Othon donnait une pièce d'or, χρυσοῦν.

Page 426, lignes 25 à 27. — Suétone, *Vie de Domitien,* chap. VII.

Page 426, ligne 28. — Zonaras, *Annales,* liv. XI, chap. XIX.

Page 427, ligne 23. — Il y avait d'abord : « l'on *vous donne...* »

Page 427, ligne 24. — Les mots *d'argent* ont été ajoutés après coup.

Page 428, ligne 8. — Il y avait d'abord : « vous *ferez payer...* »

Page 428, ligne 21. — Il s'agit sans doute ici de Joseph Pâris, dit *Duverney* (1684-1770), qui joua un rôle capital dans les affaires financières, sous Louis XV, notamment dans l'opération du *visa.*

Page 429, lignes 14 à 16. — L'article finissait d'abord ainsi : « parvenu *au dernier point, à ce degré. Il faut, pour lors, que les créanciers se payent eux-mêmes l'excédant et se donnent à eux-mêmes quittance.* »

Page 429, note 1. — Dans le manuscrit, il y a : « Mis *ibid.,* » note qui se rapporte à un renvoi antérieur à l'*Esprit des Lois,* liv. XXII, chap. XVIII.

Page 431, ligne 22. — Les mots *ou de proposer de l'appliquer* ont été ajoutés après coup.

Page 434, ligne 1. — Les mots *par là* ont été ajoutés après coup.

Page 434, ligne 10. — Il y avait d'abord : « et *cela* par. »

Page 434, note 1. — Ce renvoi et d'autres qui vont suivre prouvent que Montesquieu a changé l'ordre ou le numérotage des livres de l'*Esprit des Lois.* Le livre XXV actuel traite des lois sur la Religion. C'est dans le livre XXII, chapitres XVII et XVIII, qu'il est question des dettes publiques.

Page 435, lignes 10 et suiv. — Le 30 avril 1725, l'Autriche et l'Espagne s'étaient alliées à Vienne contre l'Angleterre, la France et la Prusse. Mais, en 1727, les préliminaires de Paris (31 mai et 13 juin) prévinrent une guerre générale. L'Autriche suspendit

la Compagnie d'Ostende, et puis l'Espagne rétablit l'Angleterre dans ses privilèges commerciaux par le traité du Prado (6 mars 1728).

Page 436, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXI, chap. XXII.

Page 436, note 2. — Voyez *Ibid.,* liv. XXII., chap. XVIII.

Page 437, ligne 12. — Il y avait d'abord : « et *les fonds de terre...* »

Page 437, ligne 20. — Robert Harley (1661-1724), comte d'Oxford, fut ministre de la reine Anne d'Angleterre. — Montesquieu avait mis d'abord : « bon, de *séparer* les. »

Page 437, lignes 24 et 25. — Il y avait d'abord : « par *l'acquisition de* la. »

Page 437, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXII, chap. XVIII.

Page 437, note 2. — Cette note a été ajoutée en marge après coup.

Page 438, ligne 4. — Les mots *dans des années* ont été ajoutés après coup.

Page 439, ligne 23. — Les mots *d'intérêts* ont été ajoutés après coup.

Page 439, ligne 24, et page 440, ligne 1. — Il s'agit sans doute ici de la réduction des rentes viagères qui fut opérée en 1726.

Page 439, note 1. — Les deux alinéas de cette note ont, bien entendu, été ajoutés (en marge) à des époques successives.

Page 440, ligne 16. — Montesquieu semble avoir écrit d'abord : « que *je ferois* pour. »

Page 440, lignes 28 et 29. — Montesquieu avait commencé, d'abord, cet alinéa par les mots *Je supprimerois.*

Page 441, ligne 14. — Il y avait d'abord : « *Je ferois* toutes. »

Page 441, ligne 18. — Il y avait d'abord : « Diminution *d'*ambassadeurs. »

Page 441, ligne 23. — Il y avait d'abord : « d'un *vingtième* du. »

Page 441, lignes 25 à 27. — Cet alinéa a été intercalé après coup.

Page 442, ligne 25. — Il y avait d'abord : « façon qu'*il* rentreroit *chaque* année. »

Page 443, ligne 9. — Montesquieu avait ajouté après *légère* les mots *pour une fois seulement,* qu'il raya ensuite.

Page 443, ligne 14. — Montesquieu avait ajouté ici et puis a rayé un alinéa ainsi conçu : « Il faudroit faire quelque établissement de commerce. »

Page 444, lignes 23 et 24. — Il y avait d'abord : « condamné *aux galères pour deux ans.* »

Page 445, lignes 5 et 6. — Les mots *et dédommager le Roi de la perte d'un million* ont été ajoutés après coup.

Page 445, ligne 10. — Les mots *le tout, de la valeur d'un million de revenu,* ont été ajoutés après coup.

Page 445, ligne 17. — Il y avait d'abord : « achever l'*extinction...* »

Page 445, note 1. — Cette note a été ajoutée en marge après coup.

Page 446, ligne 2. — Il y avait d'abord : « à *une quarantaine de...* »

Page 446, ligne 6. — Le mot *en* a été ajouté après coup, d'une main étrangère et peut-être moderne.

Page 446, ligne 12. — Il y avait d'abord : « non militaires *supprimées...* »

Page 446, lignes 24 et 25. — Montesquieu avait mis d'abord : « et *de* ce fonds. »

Page 446, ligne 26. — Il y avait d'abord : « exemple, si *la suppression...* »

Page 446, ligne 30. — Le mot *dans* a été ajouté après coup.

Page 447, ligne 7. — Les mots *de retenue* ont été ajoutés après coup.

Page 447, ligne 13. — Il y avait d'abord : « pour *les chevali...* »

Page 447, ligne 15. — Il y avait d'abord : « le *payement* se. »

Page 447, lignes 18 et 19. — Le mot *négociable* a été ajouté après coup.

Page 447, ligne 26. — Les mots *les impôts* ont été ajoutés après coup.

Page 447, ligne 29. — La date *1749* a été ajoutée après coup.

Page 449, ligne 18. — Il y avait d'abord : « plus *fort* encore *que...* »

Page 450, lignes 3 et 4. — Par *l'évêque de Mirepoix* il faut entendre Jean-François Boyer (1675-1755), qui fut évêque de Mirepoix de 1730 à 1736, et, depuis 1743, directeur de la feuille des bénéfices.

Page 450, ligne 17. — Il y avait d'abord : « Roi *sur* la. »

Page 450, ligne 28, et page 451, ligne 1. — Montesquieu avait mis d'abord : « soyent *fondées sur* les. »

Page 451, ligne 1. — Il y avait d'abord : « car *il est impossible de citer...* »

Page 451, ligne 2. — Il y avait d'abord : « obligée *d'acquitter, de suivre.* »

Page 451, ligne 6. — Il y avait d'abord : « ses *propres* loix. »

Page 451, lignes 8 et 9. — Il y avait d'abord : « et *sur la Raison* qui. »

Page 451, ligne 10. — Les mots *et sur la Raison qui le veut aussi* ont été ajoutés après coup.

Page 451, ligne 19. — Charles Févret (1583-1661), jurisconsulte, a publié un *Traité de l'Abus,* en 1603, à Dijon.

Page 452, lignes 9 à 11. — Le Roi voulait, en 1738, attribuer au Grand-Conseil, dont il avait remanié le personnel, la connaissance des abus.

Page 452, lignes 25 et 26. — La phrase *Ceci est de moi* a été ajoutée après coup.

Page 453, ligne 4. — Il y avait d'abord : « que *la providence du* Prince. »

Page 453, ligne 25. — Il y avait d'abord : que les *gens* du. »

Page 454, ligne 13. — Le mot *donne* a été ajouté après coup.

Page 454, ligne 22. — Il y avait d'abord : « veut *les* accommoder, on. »

Page 455, ligne 24. — Il y avait d'abord *Ils firent,* au lieu de *Il falloit faire.*

Page 456, lignes 19 et 20. — Cette phrase, bien entendu, a été ajoutée après coup.

Page 456, ligne 25. — L'article qui commence ici a été écrit en 1738, ainsi que l'auteur nous l'apprend lui-même plus loin.

Page 457, ligne 17. — Le mot *déjà* a été ajouté après coup.

Page 458, ligne 12. — Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne (1671-1747), abbé de Cluny et archevêque de Vienne, fut promu cardinal le 20 décembre 1737.

Page 459, lignes 11 et 12. — Il s'agit ici de l'assemblée du Clergé qui s'ouvrit le 9 novembre 1681.

Page 460, ligne 24. — L'article qui commence ici a été écrit au moment où la guerre des billets de confession troublait la France.

Page 461, ligne 10. — L'article qui commence ici a dû être écrit vers 1753, si le passage où il est parlé de « quarante ans » de troubles les compte à partir de la publication de la bulle *Unigenitus.* Cette expression se trouve aussi dans un *Mémoire sur la Constitution* de Montesquieu (Voyez ses *Mélanges inédits,* page 231).

Page 463, ligne 3. — Il y avait d'abord : « par *les ecclésiastiques*. Pour. »

Page 464, ligne 11. — Les mots *cinq cents* ont été ajoutés après coup.

Page 464, ligne 20. — Il y avait d'abord : « enfant *un* quart. »

Page 464, ligne 29. — Il y avait d'abord : « aux *grands*... »

Page 465, lignes 7 à 10. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 465, lignes 11 et 12. — En 1607, le pape Paul V et la République de Venise finirent par s'accorder sur un différend très grave, grâce à l'intervention de l'Espagne et de la France.

Page 468, ligne 2. — A la suite de l'alinéa qui finit ici, Montesquieu en avait commencé un autre en ces termes : « On appelle *ecclésiastique* un homme qui a un certain h.... »

Page 468, ligne 16. — Il y avait d'abord : « jurer *d'*observer. »

Page 468, lignes 25 et 26. — Les mots *la réception du concile de Trente, qui leur est favorable,* ont été ajoutés après coup.

Page 469, ligne 10. — Il y avait d'abord : « diminuer *leurs biens* étoit. »

Page 470, lignes 4 à 8. — La phrase *Et si même* a été ajoutée après coup.

Page 470, ligne 15. — Le mot *presque* a été ajouté après coup.

Page 471, lignes 15 et 16. — Il y avait d'abord : « tant de *biens-fonds*, *destinés* à les. »

Page 471, lignes 20 à 25. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 471, note 1. — Cette note a été ajoutée, en marge, après coup.

Page 477, lignes 7 et 8. — La dernière phrase de l'alinéa a été ajoutée après coup.

Page 479, lignes 6 et suiv. — C'est en 1729 que Chiselden ou mieux *Cheselden* fit l'opération de la cataracte à un aveugle-né.

Page 482, ligne 3. — François-Joseph de Beaupoil, marquis de Sainte-Aulaire (1643-1742), membre de l'Académie française en 1706, fut un des causeurs les plus appréciés du salon de Mad^e de Lambert.

Page 482, lignes 5 et 6. — Il y avait d'abord : « donc *notre* âme *est la pensée, est une substance* différente. »

Page 483, ligne 2. — Il y avait d'abord : « que j'*aime* cette. »

Page 484, lignes 13 et 14. — Cet article commençait d'abord ainsi : « *Il y a trois choses que ceux qui les soutiennent ne croyent pas :* le pur. »

Page 484, lignes 16 et 17. — Les mots *L'abbé de Trianon disoit* ont été ajoutés après coup.

Page 484, ligne 18. — Étienne-Simon Gamaches (1672-1756), chanoine, écrivit entre autres ouvrages un *Système du Cœur... humain.*

Page 485, lignes 17 et 18. — La parenthèse *J'avoue* a été ajoutée après coup.

Page 485, ligne 19. — La parenthèse *et je n'irai* a été ajoutée après coup.

Page 485, ligne 25. — Montesquieu avait ajouté, d'abord, à cet article : « Je ne suis point si humble que les athées »; pensée qu'il a, ensuite, reportée plus haut.

Page 486, ligne 11. — Au-dessus de *dévotion* est écrit *superstition,* qui semble être d'une main moderne.

Page 487, ligne 20 à 22. — Il y avait d'abord : « peine. — *Il est vrai que cet argument* seroit. »

Page 488, lignes 21 à 23. — Montesquieu avait d'abord rédigé cet article ainsi : « *Les deux Mondes.* — Ils se gâtent, l'un l'autre. Il y en a trop de deux. »

Page 489, lignes 12 à 14. — Tatien, disciple de saint Justin, écrivit, vers l'an 170, une apologie des Chrétiens, sous le titre de *Discours aux Grecs.*

Page 489, note 1. — Bien entendu, cette note, qui est une vraie rétractation, a été ajoutée après coup.

Page 490, ligne 13. — Il y avait d'abord : « Mais, *quant à moi, ipse.* »

Page 490, ligne 16. — Le nom de *Montagne* a été ajouté après coup d'une main étrangère.

Page 490, lignes 21 et 22. — Plutarque, *Vie de Nicias,* chap. XXIII.

Page 490, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup de la main de Montesquieu.

Page 491, lignes 15 à 17. — Voyez Platon, *République,* liv. III, chap. Ier.

Page 491, lignes 23 à 25. — Voyez le petit ouvrage de Lucien intitulé *Sur la Mort de Peregrinus,* chap. XI et suiv.

Page 492, lignes 21 et 22. — Cicéron, *Des Devoirs,* liv. III, chap. XII.

Page 493, lignes 19 et 20. — Il y avait d'abord : « avec eux; *il n'arriveroit pas peut-être le premier;* il s'arrêteroit. »

Page 493, ligne 20. — Il y avait d'abord : « lorsqu'il *lève* un petit fil d'archal et ordonneroit. »

Page 497, ligne 9. — Il y avait d'abord : « Un *athée* qui. »

Page 498, ligne 14. — Il y avait d'abord : « qu'elles *sont trop claires et* ont. »

Page 498, ligne 22. — L'argument auquel Montesquieu fait ici allusion se trouve dans les *Pensées de Pascal,* nouvelle édition d'Ern. Havet (1887), tome Ier, pages 148 et suiv.

Page 499, ligne 23. — Il y avait d'abord : « dépeint *les hommes* devroient. »

Page 500, lignes 24 à 27. — Les dix premiers et les sept derniers mots de cet article ont été ajoutés après coup.

Page 501, lignes 3 et 4. — Il y avait d'abord : « des *Indiens* imbus. »

Page 501, lignes 11 et 12. — Foë n'est autre que *Bouddha,* et Lao-Chium est plus connu sous le nom de *Lao-Tsé.*

Page 502, lignes 9 et 10. — Voyez les *Opera omnia* de Gyraldus (publiés à Leyde, en 1696), tome Ier, col. 527.

Page 502, ligne 11. — Dans les manuscrits des *Pensées,* le mot de *quakers* est écrit tantôt *coaquers* et tantôt *quoaquers.*

Page 502, ligne 20. — Il y avait d'abord : « être *le seul* Dieu. »

Page 502, lignes 21 et 22. — L'article finissait d'abord ainsi : « le *symbole* de la fécondité. »

Page 502, ligne 24. — Gyraldus, *Opera,* tome Ier, col. 330.

Page 503, ligne 17. — *Ibid.,* col. 376.

Page 503, lignes 25 et 26. — L'article finissait d'abord ainsi : « *De là, je conclus que* la preuve par le feu est bien ancienne. »

Page 504, ligne 2. — Gyraldus, *Opera,* tome Ier, col. 17.

Page 504, ligne 12. — *Ibid.,* col. 504.

Page 504, lignes 12 à 14. — La phrase *et il falloit* a été ajoutée après coup de la main de Montesquieu.

Page 504, ligne 16. — Voyez les *Considérations,* chap. XXII, *in fine.*

Page 504, ligne 19. — Plutarque, *Questions romaines,* nº 61.

Page 504, ligne 20. — Gyraldus, tome Ier, *Opera,* col. 505.

Page 504, lignes 23 et 24. — *Ibid.*

Page 504, note 1. — *Ibid.,* col. 504.

Page 505, lignes 3 à 7. — *Ibid.,* col. 395.

Page 505, ligne 15. — *Ibid.,* col. 35.

Page 505, ligne 24. — *Ibid.,* col. 395.

Page 505, note 1. — *Ibid.,* col. 505.

Page 506, ligne 4. — Il y avait d'abord : « C'est *peut-être* la. »

Page 506, lignes 6 et 7. — Cicéron, *Des Lois,* liv. II, chap. IX.

Page 506, ligne 13. — Zosime, *Histoire romaine,* liv. II, chap. XXIX.

Page 506, lignes 17 et 18. — Les mots *qui portoient une souillure sur l'âme* ont été ajoutés après coup.

Page 507, ligne 20. — La fin de l'article, à partir du mot *idée*, a été ajoutée après coup de la main de Montesquieu.

Page 508, lignes 11 et 12. — Plutarque, *Vie de Nicias*, chap. XXIII.

Page 510, lignes 12 et 13. — Il y avait d'abord : « que *nous ne regarderions l'idolâtrie* d'en. »

Page 510, lignes 15 et 16. — Il y avait d'abord : « mais, *au Payen*, qui auroit. »

Page 510, ligne 24. — Il y avait d'abord : « Pudicité *matronale* et à la. »

Page 510, ligne 28. — L'article finissait d'abord ainsi : « de la chasteté, » et le nom de *Polignac* a été ajouté après coup.

Page 511, lignes 6 et 17. — Voyez le *Psaume XIV*, vt. 14.

Page 511, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup d'une main étrangère.

Page 512, ligne 7. — Simon Macchabée fut prince des Juifs de 140 à 135 avant J.-C., et Jean Hyrcan, son fils, de 135 à 107.

Page 512, ligne 8. — Antiochus VII, dit *Sidétès*, fut roi de Syrie de 133 à 130 avant J.-C.

Page 512, lignes 8 et 9. — Les mots *beaucoup plus foible que ses prédécesseurs* ont été ajoutés après coup.

Page 512, lignes 18 à 21. — *Deutéronome*, chap. XXVIII, vt. 68.

Page 512, ligne 25. — Flav. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. VI, chap. XLIV, dit *onze mille*, et non pas *douze*.

Page 513, lignes 7 à 9. — Voyez Cassiodore, *Lettres*, liv. Ier, ép. XXXVII.

Page 513, ligne 9. — Vamba, roi des Visigoths (672-680), chassa les Juifs de Narbonne en 673.

Page 514, ligne 17. — Le mot *presque* a été ajouté après coup.

Page 514, lignes 24 à 26. — La phrase *Les apologies* a été ajoutée après coup d'une main étrangère.

Page 515, lignes 8 et 9. — Il y avait d'abord : « facilita *la croyance* de la. »

Page 515, lignes 19 et 20. — Saint Pierre, dans son *Épître Ire*, chap. II, vt. 18, dit, d'après la Vulgate : « *Servi, subditi estote... dominis... etiam dyscolis.* »

Page 517, ligne 5. — Il y avait d'abord *Galien*, au lieu de *Valère*.

Page 518, lignes 5 et 6. — La phrase *J'ai ouï* a été ajoutée après coup.

Pages 518, lignes 22 et 23. — Il y avait d'abord : « point corrigés, c'est. »

Page 518, ligne 24. — Les mots *et les sentences* ont été ajoutés après coup.

Page 518, note 1. — Montesquieu avait sans doute mis la réflexion à laquelle cette note se rapporte, dans ses *Princes,* et il l'a transportée dans l'*Esprit des Lois,* liv. XXIV, chap. III.

Page 519, ligne 9. — Il y avait d'abord : « parce *qu'il ôte* la. »

Page 519, ligne 11. — Il y avait d'abord : « aller *emprunter...* »

Page 519, ligne 16. — Le nom de *Polignac* a été ajouté après coup.

Page 520, ligne 23. — Il y avait d'abord : « sur les *débauches de la Cour de Rome.* »

Page 521, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXIV, chap. V.

Page 521, note 2. — Cette note a été ajoutée après coup de la main de Montesquieu.

Page 522, lignes 15 à 18. — D'après la tradition, Mahomet aurait interdit l'usage du vin, après en avoir constaté les effets désastreux à la fin d'une noce.

Page 522, lignes 18 à 20. — Diodore de Sicile, liv. XIX, chap. XCVII.

Page 522, lignes 20 à 24. — Spartien, *Vie de Pescennius Niger* (dans l'*Histoire Auguste*), chap. VII.

Page 523, lignes 15 et 16. — François Pétis de La Croix (1653-1713) publia, de 1710 à 1712, sa traduction des *Mille et un Jours.*

Page 523, lignes 23 et 24. — Voyez la *Vie de Mahomet,* par le comte de Boulainvilliers, 2me édition, pages 81 et 82.

Page 523, notes 1 et 2. — Ces notes se rapportaient-elles au roman d'*Arsace et Isménie,* publié, en 1783, sans préface?

Page 524, lignes 2 et 3. — La phrase *C'est le fait* a été ajoutée après coup d'une main étrangère.

Page 524, ligne 11. — Le calife Al Mamoun (786-833), qui succéda à son frère Amyn, en 813, fut le septième et non le vingt-septième calife.

Page 524, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup.

Page 525, lignes 8 à 10. — Il y avait d'abord après *engourdissement :* « Josué qui *veut* poursuivre les fuyards *veut* que Dieu *arrête* le Soleil; *c'est-à-dire qu'il demande* d'être. »

Page 525, ligne 17. — Il y avait d'abord : « chose de *bas et de* puéril. »

Page 525, lignes 20 et 21. — Les mots *qui les rédigent en système* ont été ajoutés après coup.

Page 525, note 1. — Cette note, qui a été ajoutée après coup, vise le *Livre de Josué,* chap. X, vts. 12 et 13.

Page 526, lignes 7 et 8.— Il y avait d'abord : « des *animaux* en. »

Page 526, lignes 21 et 22. — Il s'agit ici de Pierre de Lancre (mort vers 1630), conseiller au Parlement de Bordeaux, qui publia, en 1612, le livre intitulé : *Tableau de l'Inconstance des mauvais Anges et Démons.*

Page 526, note 1. — Voyez les *Voyages de Montesquieu,* tome Ier, page 223.

Page 527, ligne 1. — Il y avait d'abord : « ces *criminels* pouvoient. »

Page 527, lignes 10 et 11. — Il s'agit ici de l'affaire qui se termina, en 1634, par le supplice d'Urbain Grandier.

Page 527, lignes 21 et suiv. — J.-J. Languet de Gergy, archevêque de Sens (dont Montesquieu faillit faire l'éloge en tant que membre de l'Académie française), publia, en 1729, une *Vie de Marie Alacoque* (1647-1690), religieuse de la Visitation.

Page 527, ligne 27. — Sainte Thérèse (1516-1583), canonisée en 1622, et sainte Marie de Pazzi (1566-1607), canonisée en 1669, étaient carmélites, l'une et l'autre.

Page 528, ligne 11. — Antoine Van Dale (1638-1708), savant archéologue, publia, en 1683, son *De Oraculis veterum Ethnicorum...,* dont Fontenelle a tiré son *Histoire des Oracles.*

Page 528, ligne 15. — Les mots *miracle du* ont été ajoutés après coup.

Page 528, lignes 15 et 16. — Voyez les *Voyages de Montesquieu,* tome II, pages 18 et 23.

Page 528, ligne 20. — Il y avait d'abord : « Ce *qu'on* dit du trépied qui. » — S'agit-il ici de Gaspard Schott (1608-1666), auteur d'une *Magia universalis Naturæ?*

Page 529, ligne 8. — Le nom de *M. Hickman* a été ajouté après coup, d'une main étrangère, au-dessus d'un autre nom biffé et illisible.

Page 529, lignes 16 et 17. — Montesquieu fait ici allusion à l'*Histoire de l'Idole Bel,* qui forme le XIVe chapitre du *Livre de Daniel* dans la traduction vulgaire de l'*Ancien Testament.*

Page 529, ligne 25. — Il y avait d'abord : « le *grand* nombre. »

TABLE

DE

CONCORDANCE

AVERTISSEMENT

Dans les colonnes de cette *Table de Concordance,* le premier des deux nombres de chaque ligne indique le rang qu'occupe un article dans les manuscrits des *Pensées,* et le second, le rang qu'il occupe dans notre publication.

En regard des numéros qui se rapportent aux articles que nous n'avons pas imprimés, nous avons mis :

Bf., quand l'article a été biffé par l'auteur;

Db., quand il fait double emploi;

Sup., quand nous n'avons pas cru devoir le reproduire.

Pour les citations que nous avons insérées dans notre *Préface,* à la page XXVI, elles sont suivies du signe Prf.

Un astérisque distingue deux ou trois fragments qui forment la fin des articles que nous avons composés de deux morceaux séparés dans les manuscrits.

TABLE DE CONCORDANCE

Tome Premier

1.	1	32.	1802	63.	1724	94.	1508	125.	459
2.	2	33.	1008	64.	2077	95.	124	126.	460
3.	3	34.	1515	65.	899	96.	2123	127.	461
4.	1147	35.	1319	66.	2094	97.	1396	128.	462
5.	69	36.	1503	67.	1457	98.	1550	129.	463
6.	1714	37.	1518	68.	920	99.	1519	130.	464
7.	1774	38.	1711	69.	997	100.	1475	131.	465
8.	1760	39.	787	70.	1186	101.	951	132.	466
9.	1762	40.	1716	71.	1239	102.	703	133.	467
10.	1763	41.	1461	72.	2101	103.	762	134.	468
11.	1325	42.	1269	73.	1116	104.	1327	135.	469
12.	1460	43.	1397	74.	Bf.	105.	809	136.	680
13.	882	44.	687	75.	1663	106.	1038	137.	737
14.	1019	45.	1976	76.	690	107.	1193	138.	730
15.	1288	46.	2192	77.	753	108.	442	139.	763
16.	702	47.	1197	78.	1450	109.	443	140.	1701
17.	2019	48.	1528	79.	758	110.	444	141.	905
18.	817	49.	1507	80.	2046	111.	445	142.	1451
19.	1921	50.	793	81.	683	112.	446	143.	916
20.	1765	51.	1905	82.	2088	113.	447	144.	2178
21.	2100	52.	1183	83.	2190	114.	448	145.	1784
22.	2191	53.	1244	84.	1913	115.	449	146.	2012
23.	2122	54.	2193	85.	1910	116.	450	147.	1925
24.	1548	55.	1336	86.	752	117.	451	148.	2164
25.	1909	56.	1398	87.	1465	118.	452	149.	1443
26.	1425	57.	2083	88.	722	119.	453	150.	1951
27.	1057	58.	996	89.	103	120.	454	151.	1672
28.	1096	59.	1263	90.	691	121.	455	152.	1875
29.	1102	60.	1930	91.	Bf.	122.	456	153.	2020
30.	549	61.	1037	92.	2162	123.	457	154.	2021
31.	550	62.	Bf.	93.	1146	124.	458	155.	1882

156.	2061	201.	959	246.	1940	291.	1463	336.	484
157.	2066	202.	2060	247.	1785	292.	1492	337.	485
158.	775	203.	958	248.	1861	293.	2198	338.	486
159.	1297	204.	2168	249.	1985	294.	2035	339.	51
160.	1789	205.	1928	250.	1709	295.	1495	340.	1697
161.	2003	206.	1458	251.	851	296.	1973	341.	2031
162.	1845	207.	1573	252.	2017	297.	1975	342.	1982
163.	681	208.	1459	253.	1866	298.	Prf.	343.	1974
164.	1185	209.	489	254.	2022	299.	130	344.	1877
165.	884	210.	1513	255.	2018	300.	1470	345.	1988
166.	901	211.	2092	256.	2015	301.	2030	346.	1682
167.	1496	212.	1510	257.	2023	302.	Bf.	347.	1392
168.	2153	213.	4	258.	2014	303.	526	348.	1381
169.	1990	214.	2057	259.	2027	304.	1114	349.	2086
170.	1991	215.	2039	260.	1670	305.	2108	350.	10
171.	847	216.	742	261.	2024	306.	1960	351.	1688
172.	675	217.	45	262.	1992	307.	1310	352.	1879
173.	129	218.	1758	263.	2200	308.	1092	353.	1683
174.	1935	219.	1246	264.	1993	309	1071	354.	1393
175.	1936	220.	597	265.	2149	310.	1423	355.	1567
176.	1937	221.	598	266.	2160	311.	1201	356.	125
177.	1884	222.	599	267.	Bf.	312.	1981	357.	126
178.	1970	223.	600	268.	1270	313.	1568	358.	127
179.	1558	224.	601	269.	1994	314.	1569	359.	477
180.	1969	225.	1601	270.	1986	315.	1570	360.	2055
181.	2053	226.	1598	271.	1770	316.	1958	361.	1564
182.	2054	227.	2194	272.	956	317.	2011	362.	1782
183.	1757	228.	1736	273.	2056	318.	1780	363.	953
184.	1916	229.	2127	274.	2029	319.	706	364.	1766
185.	1966	230.	2084	275.	1223	320.	2036	365.	2137
186.	1854	231.	2085	276.	1254	321.	1421	366.	732
187.	1480	232.	1497	277.	2028	322.	718	367.	733
188.	1482	233.	1932	278.	1911	323.	1995	368.	744
189.	1581	234.	1489	279.	1612	324.	1453	369.	1817
190.	1582	235.	1487	280.	Bf.	325.	1968	370.	1804
191.	1600	236.	1606	281.	1773	326.	952	371.	1816
192.	1490	237.	537	282.	1849	327.	961	372.	1667
193.	1777	238.	Bf.	283.	1264	328.	783	373.	1657
194.	1540	239.	1483	284.	1261	329.	750	374.	2154
195.	1541	240.	746	285.	797	330.	478	375.	1642
196.	1427	241.	1208	286.	1039	331.	479	376.	1382
197.	1593	242.	987	287.	822	332.	480	377.	1931
198.	1700	243.	1498	288.	1142	333.	481	378.	23
199.	1590	244.	1989	289.	682	334.	482	379.	1696
200.	1058	245.	1499	290.	1080	335.	483	380.	1626

381.	1198	426.	1233	471.	2041	516.	2197	561.	1899
382.	771	427.	1238	472.	1737	517.	513	562.	1621
383.	1901	428.	1876	473.	1016	518.	1132	563.	439
384.	1054	429.	1472	474.	1394	519.	2183	564.	487
385.	913	430.	1316	475.	21	520.	798	565.	Bf.
386.	980	431.	1151	476.	1857	521.	1829	566.	1204
387.	1561	432.	1855	477.	1011	522.	1555	567.	Bf.
388.	963	433.	1488	478.	2171	523.	1484	568.	1486
389.	1562	434.	2124	479.	1101	524.	634	569.	1840
390.	1030	435.	2081	480.	1959	525.	635	570.	1345
391.	1643	436.	2106	481.	2112	526.	536	571.	Bf.
392.	2152	437.	2175	482.	1332	527.	1983	572.	134
393.	852	438.	2151	483.	552	528.	1671	573.	135
394.	1328	439.	1322	484.	553	529.	1681	574.	136
395.	1331	440.	1529	485.	554	530.	2010	575.	137
396.	1464	441.	1556	486.	555	531.	1344	576.	138
397.	967	442.	1203	487.	556	532.	1091	577.	139
398.	968	443.	2169	488.	557	533.	1856	578.	Bf.
399.	969	444.	64	489.	558	534.	637	579.	140
400.	970	445.	1833	490.	559	535.	638	580.	141
401.	971	446.	954	491.	560	536.	639	581.	1333
402.	972	447.	1563	492.	561	537.	640	582.	1759
403.	973	448.	Sup.	493.	562	538.	641	583.	1658
404.	974	449.	827	494.	563	539.	642	584.	1668
405.	975	450.	Bf.	495.	564	540.	643	585.	888
406.	976	451.	1166	496.	565	541.	644	586.	1340
407.	977	452.	2111	497.	566	542.	645	587.	990
408.	989	453.	1335	498.	567	543.	646	588.	1065
409.	1447	454.	1828	499.	568	544.	1329	589.	1962
410.	2062	455.	1295	500.	569	545.	1477	590.	1830
411.	712	456.	1255	501.	570	546.	867	591.	1424
412.	84	457.	1727	502.	571	547.	1029	592.	1441
413.	2120	458.	1225	503.	572	548.	Sup.	593.	1121
414.	2150	459.	1190	504.	573	549.	1922	594.	1148
415.	778	460.	1906	505.	574	550.	1257	595.	12
416.	2138	461.	1722	506.	575	551.	2172	596.	1820
417.	2130	462.	1728	507.	576	552.	1120	597.	1800
418.	*778	463.	1481	508.	577	553.	1941	598.	955
419.	1471	464.	1042	509.	578	554.	803	599.	795
420.	2119	465.	1750	510.	545	555.	Bf.	600.	1187
421.	2184	466.	1825	511.	546	556.	1045	601.	Bf.
422.	2087	467.	16	512.	547	557.	1620	602.	2179
423.	844	468.	1945	513.	548	558.	2156	603.	1917
424.	864	469.	1944	514.	2008	559.	2188	604.	1494
425.	705	470.	2040	515.	2180	560.	2155	605.	1536

606.	2047	651.	1660	696.	999	741.	11	786.	1245
607.	868	652.	1215	697.	Bf.	742.	1786	787.	1661
608.	1923	653.	755	698.	869	743.	1787	788.	704
609.	85	654.	1886	699.	1551	744.	1704	789.	1479
610.	647	655.	1674	700.	1853	745.	1615	790.	788
611.	1574	656.	59	701.	1692	746.	1897	791.	757
612.	1059	657.	1676	702.	1422	747.	1775	792.	1790
613.	701	658.	995	703.	850	748.	1530	793.	1977
614.	1607	659.	1119	704.	785	749.	1779	794.	14
615.	1602	660.	13	705.	1505	750.	1469	795.	915
616.	1608	661.	983	706.	1523	751.	1805	796.	104
617.	1609	662.	58	707.	1537	752.	1594	797.	760
618.	1557	663.	843	708.	1020	753.	1595	798.	2067
619.	1605	664.	789	709.	922	754.	1339	799.	2093
620.	1575	665.	710	710.	1343	755.	1844	800.	1630
621.	1603	666.	688	711.	2098	756.	781	801.	1133
622.	1604	667.	898	712.	2068	757.	1088	802.	1273
623.	1559	668.	1078	713.	147	758.	1438	803.	1476
624.	1860	669.	2078	714.	148	759.	991	804.	15
625.	1675	670.	1821	715.	1330	760.	1226	805.	858
626.	1659	671.	1819	716.	1262	761.	1227	806.	764
627.	1597	672.	723	717.	853	762.	57	807.	1188
628.	1852	673.	142	718.	1296	763.	56	808.	1128
629.	2125	674.	Bf.	719.	1087	764.	87	809.	1822
630.	1769	675.	143	720.	677	765.	678	810.	1228
631.	1083	676.	144	721.	780	766.	1841	811.	1209
632.	53	677.	145	722.	1207	767.	1420	812.	1873
633.	887	678.	146	723.	2189	768.	1072	813.	1858
634.	1104	679.	Bf.	724.	872	769.	1792	814.	1673
635.	1035	680.	1493	725.	1914	770.	Db.	815.	1950
636.	1123	681.	1665	726.	1624	771.	1522	816.	1677
637.	1124	682.	711	727.	1153	772.	1399	817.	823
638.	1767	683.	720	728.	1617	773.	870	818.	Db.
639.	1485	684.	862	729.	2135	774.	1705	819.	1005
640.	488	685.	784	730.	1326	775.	2105	820.	689
641.	924	686.	1180	731.	1473	776.	1807	821.	947
642.	1850	687.	1046	732.	Bf.	777.	1708	822.	2199
643.	1954	688.	1778	733.	1063	778.	2185	823.	839
644.	2196	689.	1781	734.	1702	779.	842	824.	1943
645.	1623	690.	2045	735.	1949	780.	1428	825.	2110
646.	1385	691.	776	736.	1703	781.	1434	826.	Bf.
647.	1771	692.	907	737.	1299	782.	1444	827.	Db.
648.	1662	693.	1448	738.	1864	783.	1867	828.	1801
649.	1315	694.	2195	739.	1868	784.	1803	829.	1838
650.	1478	695.	1259	740.	2034	785.	1815	830.	1304

831.	1793	837.	83	843.	1764	849.	1274	855.	855
832.	1980	838.	1729	844.	1069	850.	1110	856.	794
833.	1839	839.	1938	845.	1070	851.	1749	857.	894
834.	1896	840.	1271	846.	815	852.	1337	858.	1287
835.	808	841.	131	847.	2174	853.	2097	859.	1880
836.	2201	842.	132	848.	1942	854.	1903		

Tome II

860.	2141	895.	849	930.	Prf.	965.	1912	1000.	1927
861.	*2141	896.	925	931.	*Ibid.*	966.	1553	1001.	46
862.	2142	897.	1001	932.	91	967.	1222	1002.	1751
863.	2143	898.	1576	933.	1644	968.	1810	1003.	6
864.	2144	899.	754	934.	632	969.	2148	1004.	1013
865.	Sup.	900.	1734	935.	633	970.	1776	1005.	7
866.	2139	901.	1772	936.	100	971.	1160	1006.	542
867.	2145	902.	1323	937.	1164	972.	1154	1007.	630
868.	2136	903.	1311	938.	1097	973.	5	1008.	1214
869.	2140	904.	1234	939.	106	974.	1251	1009.	17
870.	2134	905.	1926	940.	1806	975.	2082	1010.	2116
871.	1466	906.	709	941.	1918	976.	813	1011.	1272
872.	912	907.	80	942.	1788	977.	1870	1012.	1081
873.	1998	908.	1961	943.	1798	978.	1003	1013.	1388
874.	Bf.	909.	79	944.	1831	979.	942	1014.	1738
875.	1305	910.	1730	945.	Db.	980.	1321	1015.	528
876.	2163	911.	1449	946.	1105	981.	2115	1016.	1200
877.	2121	912.	1634	947.	1859	982.	1796	1017.	1031
878.	1145	913.	2159	948.	2187	983.	1309	1018.	1243
879.	38	914.	1645	949.	1235	984.	1252	1019.	8
880.	1095	915.	1391	950.	939	985.	Bf.	1020.	1725
881.	2182	916.	1442	951.	1047	986.	859	1021.	891
882.	982	917.	2181	952.	1049	987.	1172	1022.	679
883.	1848	918.	1795	953.	1843	988.	1401	1023.	1099
884.	631	919.	1040	954.	1618	989.	2074	1024.	499
885.	1823	920.	1308	955.	1919	990.	1100	1025.	Bf.
886.	1783	921.	1028	956.	2114	991.	786	1026.	Bf.
887.	1809	922.	1221	957.	1768	992.	751	1027.	500
888.	Bf.	923.	812	958.	1690	993.	1406	1028.	501
889.	1430	924.	2102	959.	1220	994.	1468	1029.	Bf.
890.	1686	925.	1583	960.	1572	995.	713	1030.	502
891.	1924	926.	875	961.	1542	996.	832	1031.	503
892.	1794	927.	1580	962.	1386	997.	52	1032.	504
893.	1250	928.	874	963.	77	998.	33	1033.	505
894.	848	929.	Prf.	964.	Bf.	999.	1076	1034.	Bf.

1035.	506	1080.	2071	1125.	1241	1170.	2048	1215.	893
1036.	Bf.	1081.	1174	1126.	1216	1171.	1585	1216.	Sup.
1037.	507	1082.	2129	1127.	1367	1172.	1586	1217.	736
1038.	Bf.	1083.	1224	1128.	2058	1173.	697	1218.	1614
1039.	Bf.	1084.	1276	1129.	1253	1174.	692	1219.	1236
1040.	508	1085.	2128	1130.	19	1175.	695	1220.	492
1041.	Bf.	1086.	828	1131.	985	1176.	2090	1221.	493
1042.	509	1087.	1589	1132.	1836	1177.	1218	1222.	494
1043.	Bf.	1088.	1161	1133.	36	1178.	2075	1223.	921
1044.	Bf.	1089.	1280	1134.	24	1179.	1934	1224.	2203
1045.	Bf.	1090.	1182	1135.	1437	1180.	1946	1225.	2042
1046.	510	1091.	Bf.	1136.	1431	1181.	1098	1226.	2049
1047.	511	1092.	2095	1137.	941	1182.	37	1227.	1885
1048.	512	1093.	514	1138.	55	1183.	539	1228.	714
1049.	1162	1094.	1181	1139.	1014	1184.	593	1229.	1191
1050.	960	1095.	522	1140.	1150	1185.	1847	1230.	1812
1051.	1596	1096.	672	1141.	964	1186.	1053	1231.	945
1052.	818	1097.	854	1142.	1664	1187.	2064	1232.	1348
1053.	1050	1098.	1718	1143.	1368	1188.	1219	1233.	2096
1054.	902	1099.	779	1144.	515	1189.	765	1234.	495
1055.	1021	1100.	799	1145.	1613	1190.	707	1235.	1079
1056.	1103	1101.	1048	1146.	717	1191.	181	1236.	68
1057.	1752	1102.	Bf.	1147.	684	1192.	182	1237.	Bf.
1058.	2091	1103.	1735	1148.	Bf.	1193.	1179	1238.	734
1059.	490	1104.	1084	1149.	824	1194.	Bf.	1239.	698
1060.	Db.	1105.	1074	1150.	1324	1195.	2107	1240.	699
1061.	1090	1106.	1136	1151.	716	1196.	743	1241.	700
1062.	860	1107.	1342	1152.	1025	1197.	1237	1242.	1369
1063.	1538	1108.	2170	1153.	1006	1198.	Bf.	1243.	943
1064.	1217	1109.	1313	1154.	2063	1199.	1952	1244.	1192
1065.	1289	1110.	871	1155.	491	1200.	1118	1245.	1086
1066.	1178	1111.	105	1156.	1554	1201.	1007	1246.	1194
1067.	1094	1112.	1619	1157.	745	1202.	876	1247.	1534
1068.	1229	1113.	741	1158.	133	1203.	1669	1248.	1904
1069.	1279	1114.	885	1159.	1712	1204.	965	1249.	78
1070.	759	1115.	676	1160.	1166	1205.	1717	1250.	1588
1071.	857	1116.	1144	1161.	1429	1206.	1511	1251.	602
1072.	1862	1117.	1126	1162.	811	1207.	1955	1252.	603
1073.	1454	1118.	1929	1163.	1440	1208.	1811	1253.	604
1074.	1577	1119.	1407	1164.	1395	1209.	966	1254.	605
1075.	1055	1120.	810	1165.	2044	1210.	1745	1255.	606
1076.	721	1121.	728	1166.	998	1211.	1022	1256.	607
1077.	2059	1122.	Bf.	1167.	1640	1212.	816	1257.	608
1078.	Bf.	1123.	1842	1168.	Bf.	1213.	1277	1258.	609
1079.	1411	1124.	807	1169.	1195	1214.	1719	1259.	610

1260.	611	1305.	Bf.	1350.	Bf.	1395.	1137	1440.	1211
1261.	612	1306.	596	1351.	766	1396.	1632	1441.	946
1262.	543	1307.	890	1352.	1061	1397.	782	1442.	984
1263.	613	1308.	1445	1353.	1872	1398.	Bf.	1443.	1163
1264.	904	1309.	715	1354.	1171	1399.	1544	1444.	801
1265.	614	1310.	1306	1355.	1402	1400.	1138	1445.	2104
1266.	615	1311.	496	1356.	769	1401.	1122	1446.	929
1267.	616	1312.	1064	1357.	1403	1402.	1687	1447.	1654
1268.	617	1313.	749	1358.	1177	1403.	726	1448.	1895
1269.	618	1314.	739	1359.	770	1404.	1111	1449.	957
1270.	619	1315.	101	1360.	1033	1405.	1149	1450.	791
1271.	620	1316.	830	1361.	1281	1406.	1373	1451.	1865
1272.	621	1317.	Bf.	1362.	1024	1407.	1633	1452.	1655
1273.	622	1318.	1933	1363.	926	1408.	829	1453.	1834
1274.	623	1319.	831	1364.	914	1409.	1379	1454.	2117
1275.	624	1320.	1356	1365.	1359	1410.	1173	1455.	1827
1276.	625	1321.	845	1366.	1317	1411.	1720	1456.	28
1277.	626	1322.	1075	1367.	1808	1412.	1721	1457.	2165
1278.	627	1323.	1353	1368.	1611	1413.	1275	1458.	1112
1279.	628	1324.	1514	1369.	1290	1414.	22	1459.	1206
1280.	629	1325.	768	1370.	1370	1415.	1374	1460.	930
1281.	530	1326.	1436	1371.	1362	1416.	825	1461.	1307
1282.	532	1327.	1863	1372.	747	1417.	25	1462.	1455
1283.	533	1328.	1212	1373.	1710	1418.	1350	1463.	1651
1284.	527	1329.	1293	1374.	1363	1419.	992	1464.	Bf.
1285.	1739	1330.	1298	1375.	Bf.	1420.	1799	1465.	1301
1286.	1435	1331.	1378	1376.	1175	1421.	708	1466.	60
1287.	917	1332.	517	1377.	1361	1422.	1851	1467.	1832
1288.	516	1333.	518	1378.	1452	1423.	1168	1468.	740
1289.	834	1334.	804	1379.	1754	1424.	748	1469.	1893
1290.	18	1335.	903	1380.	927	1425.	1375	1470.	1400
1291.	835	1336.	1467	1381.	1360	1426.	1176	1471.	2103
1292.	544	1337.	883	1382.	928	1427.	962	1472.	2004
1293.	840	1338.	1491	1383.	993	1428.	1155	1473.	1979
1294.	906	1339.	1956	1384.	819	1429.	1678	1474.	877
1295.	910	1340.	Db.	1385.	531	1430.	1732	1475.	881
1296.	1389	1341.	2065	1386.	61	1431.	1689	1476.	1524
1297.	86	1342.	1791	1387.	1135	1432.	1818	1477.	88
1298.	937	1343.	29	1388.	1627	1433.	184	1478.	149
1299.	895	1344.	71	1389.	724	1434.	Bf.	1479.	150
1300.	1726	1345.	1902	1390.	1500	1435.	1380	1480.	151
1301.	761	1346.	43	1391.	1891	1436.	1920	1481.	685
1302.	595	1347.	1066	1392.	2079	1437.	27	1482.	1267
1303.	1165	1348.	1278	1393.	1371	1438.	89	1483.	1535
1304.	908	1349.	1898	1394.	1372	1439.	1404	1484.	1646

1485. 2006	1515. 1545	1545. 62	1574. 1797	1603. 585
1486. 686	1516. 1887	1546. 1565	1575. 1291	1604. 586
1487. 1109	1517. 1543	1547. 1512	1576. 1017	1605. 587
1488. 1584	1518. 1547	1548. 1587	1577. Bf.	1606. 588
1489. 2005	1519. 109	1549. 1526	1578. 774	1607. 589
1490. 1571	1520. 1652	1550. 1813	1579. 1240	1608. 590
1491. 1405	1521. 1539	1551. 1527	1580. 1018	1609. 113
1492. 1748	1522. 1521	1552. 1387	1581. 1410	1610. 114
1493. 1358	1523. 1546	1553. 1978	1582. 1653	1611. 115
1494. 1755	1524. 1753	1554. 1077	1583. 1314	1612. 116
1495. 1894	1525. 1456	1555. Db.	1584. 1409	1613. 117
1496. 1888	1526. 1509	1556. 1987	1585. 1731	1614. 118
1497. 1892	1527. 1889	1557. 2099	1586. 1414	1615. 119
1498. 1532	1528. 1890	1558. 820	1587. 1415	1616. 120
1499. 1520	1529. 1622	1559. 1341	1588. 1417	1617. 121
1500. 1531	1530. 805	1560. 1908	1589. 931	1618. 122
1501. 1502	1531. 1433	1561. 2132	1590. 1034	1619. 123
1502. 1533	1532. 152-154	1562. 2166	1591. 1691	1620. 9
1503. 1501	1533. 886	1563. 1824	1592. 1616	1621. 892
1504. 1504	1534. 1967	1564. 2157	1593. 1364	1622. 579
1505. 529	1535. 1900	1565. 669	1594. 1869	1623. 1365
1506. 1693	1536. 1108	1566. 1384	1595. 1649	1624. 1247
1507. 1525	1537. Db.	1567. 1506	1596. 826	1625. 1139
1508. 938	1538. 1549	1568. 1474	1597. 1158	1626. 1283
1509. 1647	1539. 1957	1569. 1312	1598. 93	1627. 20
1510. 1303	1540. 1953	1570. 1426	1599. 92	1628. 1196
1511. 1650	1541. 836	1571. 1826	1600. 909	1629. 1744
1512. 1552	1542. 837	1572. 2013	1601. 583	1630. 580
1513. 1915	1543. 519	1573. 1743	1602. 584	1631. 670
1514. 1666	1544. 2131			

Tome III

1632. 1143	1643. 94	1654. 790	1665. 1965	1676. 2204
1633. 1560	1644. 1002	1655. 128	1666. 440	1677. 2147
1634. 1837	1645. 1963	1656. 523	1667. 2002	1678. 1578
1635. 1023	1646. 497	1657. 1747	1668. 2089	1679. 773
1636. 1706	1647. 944	1658. 524	1669. 155	1680. 878
1637. 1051	1648. 2202	1659. 70	1670. 156	1681. 866
1638. 1383	1649. 2026	1660. 1213	1671. 157	1682. 1740
1639. 1984	1650. 2016	1661. 1009	1672. 158	1683. 1733
1640. 2025	1651. 1408	1662. 1010	1673. Db.	1684. 1141
1641. 2007	1652. 1026	1663. 1242	1674. 159	1685. Bf.
1642. 538	1653. 1052	1664. 1964	1675. 551	1686. 39

1687.	1846	1732.	328	1777.	379	1822.	397	1867.	330
1688.	719	1733.	418	1778.	335	1823.	247	1868.	201
1689.	1756	1734.	275	1779.	375	1824.	248	1869.	412
1690.	353	1735.	263	1780.	415	1825.	389	1870.	195
1691.	417	1736.	329	1781.	292	1826.	404	1871.	199
1692.	671	1737.	282	1782.	307	1827.	320	1872.	203
1693.	260	1738.	355	1783.	381	1828.	426	1873.	194
1694.	336	1739.	354	1784.	382	1829.	422	1874.	185
1695.	424	1740.	279	1785.	324	1830.	427	1875.	386
1696.	425	1741.	246	1786.	207	1831.	433	1876.	408
1697.	420	1742.	312	1787.	325	1832.	423	1877.	301
1698.	213	1743.	313	1788.	310	1833.	226	1878.	300
1699.	378	1744.	238	1789.	309	1834.	376	1879.	267
1700.	372	1745.	350	1790.	280	1835.	395	1880.	268
1701.	229	1746.	274	1791.	360	1836.	245	1881.	402
1702.	222	1747.	366	1792.	363	1837.	262	1882.	302
1703.	284	1748.	367	1793.	297	1838.	306	1883.	339
1704.	432	1749.	287	1794.	398	1839.	315	1884.	340
1705.	205	1750.	357	1795.	399	1840.	362	1885.	341
1706.	204	1751.	383	1796.	303	1841.	370	1886.	343
1707.	190	1752.	369	1797.	252	1842.	291	1887.	348
1708.	278	1753.	272	1798.	253	1843.	377	1888.	352
1709.	243	1754.	393	1799.	338	1844.	374	1889.	223
1710.	264	1755.	211	1800.	337	1845.	220	1890.	258
1711.	380	1756.	265	1801.	344	1846.	298	1891.	233
1712.	288	1757.	269	1802.	Bf.	1847.	316	1892.	333
1713.	347	1758.	217	1803.	345	1848.	299	1893.	235
1714.	349	1759.	351	1804.	346	1849.	270	1894.	342
1715.	373	1760.	232	1805.	206	1850.	261	1895.	361
1716.	314	1761.	256	1806.	293	1851.	294	1896.	230
1717.	322	1762.	214	1807.	289	1852.	286	1897.	251
1718.	407	1763.	209	1808.	358	1853.	227	1898.	228
1719.	356	1764.	388	1809.	283	1854.	234	1899.	239
1720.	225	1765.	385	1810.	384	1855.	196	1900.	391
1721.	421	1766.	359	1811.	387	1856.	219	1901.	296
1722.	317	1767.	413	1812.	368	1857.	244	1902.	276
1723.	188	1768.	240	1813.	371	1858.	257	1903.	318
1724.	323	1769.	414	1814.	390	1859.	208	1904.	334
1725.	273	1770.	392	1815.	266	1860.	186	1905.	250
1726.	581	1771.	241	1816.	311	1861.	187	1906.	285
1727.	416	1772.	242	1817.	365	1862.	189	1907.	326
1728.	221	1773.	210	1818.	259	1863.	191	1908.	237
1729.	281	1774.	271	1819.	290	1864.	200	1909.	308
1730.	304	1775.	321	1820.	536	1865.	193	1910.	295
1731.	277	1776.	215	1821.	396	1866.	192	1911.	319

1912.	255	1957.	979	2002.	668	2047.	2000	2092.	833
1913.	254	1958.	1629	2003.	667	2048.	2001	2093.	1189
1914.	216	1959.	1334	2004.	591	2049.	1680	2094.	1248
1915.	224	1960.	1883	2005.	438	2050.	1679	2095.	2069
1916.	305	1961.	1591	2006.	435	2051.	2158	2096.	2176
1917.	236	1962.	594	2007.	436	2052.	434	2097.	31
1918.	394	1963.	63	2008.	437	2053.	99	2098.	1113
1919.	212	1964.	1639	2009.	582	2054.	1134	2099.	1419
1920.	202	1965.	1997	2010.	994	2055.	1814	2100.	1695
1921.	327	1966.	1999	2011.	1067	2056.	1167	2101.	796
1922.	411	1967.	2032	2012.	806	2057.	97	2102.	1446
1923.	218	1968.	2033	2013.	694	2058.	1044	2103.	897
1924.	332	1969.	1152	2014.	693	2059.	1043	2104.	988
1925.	231	1970.	802	2015.	540	2060.	2037	2105.	1377
1926.	197	1971.	792	2016.	696	2061.	1156	2106.	1741
1927.	405	1972.	1082	2017.	1698	2062.	1093	2107.	Sup.
1928.	428	1973.	35	2018.	1699	2063.	498	2108.	918
1929.	429	1974.	1599	2019.	1707	2064.	1036	2109.	1366
1930.	430	1975.	1413	2020.	1656	2065.	1268	2110.	2009
1931.	409	1976.	1648	2021.	949	2066.	1871	2111.	1285
1932.	431	1977.	1412	2022.	950	2067.	873	2112.	1250
1933.	406	1978.	1746	2023.	1878	2068.	1713	2113.	729
1934.	410	1979.	1996	2024.	1694	2069.	772	2114.	738
1935.	249	1980.	1282	2025.	470	2070.	1000	2115.	1169
1936.	331	1981.	40	2026.	471	2071.	1060	2116.	1170
1937.	400	1982.	1157	2027.	472	2072.	2167	2117.	1684
1938.	401	1983.	648	2028.	473	2073.	1338	2118.	1347
1939.	403	1984.	649	2029.	474	2074.	520	2119.	1376
1940.	198	1985.	650	2030.	475	2075.	1260	2120.	981
1941.	419	1986.	651	2031.	476	2076.	821	2121.	1432
1942.	364	1987.	652	2032.	111	2077.	986	2122.	911
1943.	1516	1988.	653	2033.	112	2078.	1140	2123.	49
1944.	1517	1989.	654	2034.	Bf.	2079.	1205	2124.	1355
1945.	674	1990.	655	2035.	183	2080.	1292	2125.	1357
1946.	673	1991.	656	2036.	1592	2081.	1416	2126.	1351
1947.	Bf.	1992.	657	2037.	978	2082.	1881	2127.	2076
1948.	90	1993.	658	2038.	1115	2083.	923	2128.	82
1949.	1636	1994.	659	2039.	1625	2084.	1130	2129.	727
1950.	814	1995.	660	2040.	1056	2085.	30	2130.	841
1951.	1199	1996.	661	2041.	1073	2086.	81	2131.	1284
1952.	95	1997.	662	2042.	1638	2087.	1266	2132.	1635
1953.	525	1998.	663	2043.	1742	2088.	521	2133.	1874
1954.	948	1999.	664	2044.	846	2089.	1117	2134.	47
1955.	800	2000.	665	2045.	1041	2090.	1907	2135.	48
1956.	838	2001.	666	2046.	1004	2091.	731	2136.	50

2137. 1318	2160. 1715	2183. 160	2206. 1354	2229. 42
2138. 1286	2161. 441	2184. 161	2207. 1761	2230. 66
2139. 1125	2162. 1159	2185. 162	2208. 26	2231. 1107
2140. 32	2163. 1184	2186. 163	2209. 1232	2232. 1131
2141. 1390	2164. 2050	2187. 164	2210. 1256	2233. 933
2142. 65	2165. 534	2188. 165	2211. 1015	2234. 934
2143. 1637	2166. 98	2189. 166	2212. 2038	2235. 935
2144. 1628	2167. 2109	2190. 167	2213. 1641	2236. 1068
2145. 1258	2168. 1012	2191. 168	2214. 1723	2237. 1127
2146. 1835	2169. 34	2192. 169	2215. 1085	2238. 1129
2147. 725	2170. 72	2193. 170	2216. 1302	2239. 96
2148. 2161	2171. 1032	2194. 171	2217. 108	2240. 44
2149. 1349	2172. 1062	2195. 172	2218. 2177	2241. 102
2150. 1439	2173. 1418	2196. 173	2219. 1265	2242. 67
2151. 1027	2174. 919	2197. 174	2220. 1579	2243. 936
2152. 2073	2175. 932	2198. 175	2221. 1249	2244. 180
2153. 54	2176. 1320	2199. 176	2222. 1294	2245. 592
2154. 1939	2177. 535	2200. 177	2223. 1610	2246. 541
2155. 777	2178. 880	2201. 178	2224. 1462	2247. 2051
2156. 1346	2179. 865	2202. 179	2225. 1202	2248. 1089
2157. 2186	2180. 879	2203. 756	2226. 1210	2249. 110
2158. 2052	2181. 900	2204. 107	2227. 1300	2250. 861
2159. 1352	2182. 889	2205. 735	2228. 41	2251. 1231

INDEX

DES

"*PENSÉES*" DE MONTESQUIEU

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

act. : ..... acteur, actrice.
arch. : ..... architecte.
aut. : ..... auteur.
chât. : ..... château.
d. : ..... déesse, dieu.
dans. : ..... danseuse.
dip. : ..... diplomate.
emp. : ..... empereur.
fin. : ..... financier.
fl. : ..... fleuve.
g. : ..... général, guerrier.
géom. : ..... géomètre.
hér. : ..... hérétique.
hist. : ..... historien.
h. p. : ..... homme politique.
imp. : ..... impératrice.
int. : ..... intendant.
jct. : ..... jurisconsulte.
jés. : ..... jésuite.
l. : ..... lieu.
m. : ..... mont, montagne.
mar. : ..... marin.
méd. : ..... médecin.
mes. : ..... mesure.
mis. : ..... missionnaire.
mon. : ..... monnaie.
mus. : ..... musicien.
or. : ..... orateur.
p. : ..... pays.
patr. : ..... patriarche.
phil. : ..... philosophe.
pm. : ..... poème.
ppl. : ..... peuple.
pr. : ..... province.
préd. : ..... prédicateur.
pt. : ..... poète.
ptr. : ..... peintre.
riv. : ..... rivière.
rom. : ..... romain.
s. : ..... savant.
sc. : ..... sculpteur.
th. : ..... théologien.
v. : ..... village, ville.
voyag. : .... voyageur.

Nous imprimons en caractères italiques les mots en langues étrangères, les titres d'ouvrages et les désignations d'œuvres d'art.

Des astérisques sont mis à la suite des nombres qui renvoient aux pages auxquelles correspondent nos notes.

Quant aux nombres qui renvoient aux notes de Montesquieu lui-même, c'est en chiffres italiques que nous les imprimons.

INDEX

Abbas (famille d') : I, 274.
Abbassides (califes) : II, 523.
Abeilles : I, 161 ; II, 304, 405. — *Voy. Fable des Abeilles.*
Abélard (Vie d') : II, 471.
Abou-Ajoub (fils d'), *voy.* Ganem.
Abraham, patr. : II, *201*.
Abus (appels comme d') : I, 326 ; II, 452*, 460.
— (correction des) : I, 206, 207 ; II, 365, 469, 520.
Abyssins, ppl. : II, 410.
— (empereur des) : II, 410.
Academica, par Montesquieu : I, 96. — *Voy.* Bordeaux (Académie de).
Académie des Belles-Lettres (extraits de l') : II, *193*.
Académie des Sciences (Mémoires de l') : I, 474, 502.
Académie française : I, 253, 261, 267 ; II, 8, 16, 50, 59, 127, 301, 450.
Académie française (Discours à l'), par Montesquieu : I, 68*-74.
Académies : I, 497 ; II, 12, 524.
Accent : II, 299.
Accouchements : I, 505.
Accusations : I, 401 ; II, 387.
Accusés : II, 383-5, 392, 393.
Achéron, fl. : I, 259, 261.
Achille, g. : I, 307.
Acomat, visir : I, 229.
Action (belle) : I, 387 ; II, 139.
— (bonne) : II, 139, 186.
— (grande) : II, 139, 181.
— (mauvaise) : II, 139.
— (médiocre) : II, 181.
Addisson (*Voyage* d') : I, *474*.
Admiration : II, 33, 50, 51, 67, 169.
Adour, fl. : I, 503.
Adrien, emp. rom. : I, *171*, 274 II, 248.
Adultère : I, 122, 230, 297, 299, 301.
Affaires : II, 85, 95, 158, 185.
— (gens d') : II, 114, 179.
Affranchis : I, 148 ; II, 40, 367.
Africains : I, 78, 79, 245, 295 ; II, 10, 222. — *Voy.* Afrique.
Afrique : I, 146, 169, 170, 298, 316, 503 ; II, 130, 222, 412, 524.
— (villes d') : I, 131 ; II, 221.
Agamemnon, roi d'Argos : II, 36, 37.
Agapé : I, 249.
Agathias, hist. : I, 31, *208*.
Agathocle, g. : II, 222.
Age des Princes : I, 491, 492 ; II, 225, 331.
Ager Syrticus : I, 503.
Ages du Monde : I, 219 ; II, 201-203.
Agésilas, roi de Sparte : I, 123 ; II, 225*, 289.
Agésilas (Vie d'), par Plutarque I, 71, *123*.
Agis (Vie d'), par Plutarque : I, *124*.
Agobard, archevêque de Lyon : I, 212.
Agriculture : II, 403, 406-408.
Agrippine, imp. rom. : II, 120*.
Aguans, ppl. : II, 382*.
Aguesseau (chancelier d') : II, 362.
Aides, impôt : II, 445, 446.
Aiguillon (duchesse d') : I, 26* ; II, 169*.
Aimant : I, 461.
Air : I, 477, 483-485, 505.
Ajax, g. : I, 307.
Albe, v. : I, 81 ; II, 230.
Alberoni (cardinal) : I, 22.

Alby (archevêque d'): II, 450.
Alcide (Jardins d'): I, 290.
Al Coran : II, *201*.
Alençon (ducs d'): I, 341, 352.
Alep, v.: II, 411, 416.
Alexandre VI, pape: I, 350; II, 241*.
— (N.), aut.: II, 251*.
Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine: I, 76, 79, 132, 134, 145, 170, 307, 425, 426; II, 38, 46*, 141, 220, 227, 228, 238, 289, 290.
— (père d'), *voy*. Philippe II, roi de Macédoine.
— (successeurs d'): I, 428; II, 283*.
Alexandrette, v.: II, 416.
Alexandrie, v.: I, 171, 172; II, 219, 220, 412, 416.
Alger, v.: I, 173.
— (armée d'), *voy*. Alger (gouvernement d').
— (dey d'), *voy*. Méhémet-Géry.
— (gouvernement d'): I, 116, 117, 173; II, 324, 325.
Aliénor, duchesse de Guyenne: II, 257.
Allemagne, p.: I, 154, 183, 360, 361, 364; II, 106, 213, 273, 283, 292, 420, 437.
— (Basse-): I, 154.
— (empereurs d'): I, 192; II, 241, 245, 266, 281, 282, 344, 345, 410, 412, 435.
— (Empire d'): I, 129, 130, 339; II, 241, 282.
Allemande (langue): II, 4, 255.
Allemands: I, 142, 154, 189; II, 4, 179, 182, 183, 185, 186, 210, 213, 222, 241, 264-266, 273, 326, 357, 359.
— (Loi des): I, 200-202.
Almahela, l.: I, 470.
Al Mamoun, calife: II, 524*.
Al Manzor, calife: I, 274.
Aloïsia, livre: II, 67*.
Alpes, m.: I, 170, 358; II, 245, 264.
Alphabets: II, 10.
Alsace, p.: II, 264, 281.
— (Basse-): I, 368.
— (Haute-): I, 368.
Amabilité: II, 103, 180.
Amadis: I, 255.
Amadis, pm.: II, 35*, 36.
Amaryllis: I, 253.
Amasis, roi d'Égypte: I, 120.
Amazones (Empire des): I, 302.
Ambassadeurs: I, 190; II, 342. — *Voy*. Espagne..., etc.
Ambition: I, 7, 27, 364, 365, 369, 378, 402, 427; II, 113, 120, 178, 290, 298.
Amboise (cardinal d'), h.p.: I, 385.
Ambroise (saint), th.: I, 454.
Ame: I, 281-283, 285, 286, 289, 290, 384, 387, 394, 437, 445; II, 5, 84-86, 90, 102, 104, 105, 123, 137, 144, 297, 298, 477-482, 506, 507. — *Voy*. Immortalité de l'âme.
Amendes: I, 121, 212.
Américains: I, 247, 388, 389, 478; II, 205, 293.
Amérique: I, 162, 169, 484, 495; II, 293, 407, 408, 414, 417, 421-423. — *Voy*. Américains.
— (îles de l'): I, 166.
Amirauté: II, 444.
Amitié: I, 11, 269, 291, 381-383, 404, 437, 438; II, 101, 103, 108-110, 168, 335.
Ammien-Marcellin, hist.: I, 140*, 144*, 145*, 153*; II, *115*, *148**.
Ammonius, aut.: I, *293*.
Amortissement: II, 429-433, 439, 447. — *Voy*. Dettes publiques.
Amour: I, 11, 45, 65, 223, 300-302, 407; II, 53, 61, 84, 102-108, 138, 168, 243, 482, 483. — *Voy*. Jalousie.
—, d.: I, 65, 243, 245, 255, 256; II, 148, 149.
— (Démon d'): I, 56.
— (l'Esclave d'), *voy*. Ganem.
Amour-propre: II, 94-101.
Amphictyons (Conseil des): II, 258.
Amsterdam, v.: II, 344, 367.
Amur, fl.: I, 500, 501.
Amusements: I, 285, 406, 407; II, 84, 176, 177, 184.
Anarchie: II, 337, 350.
Anatolie (bacha d'): I, 428.

Anatomie : I, 471, 472.
Anciens : I, 76, 102, 167, 168, 171, 221, 224, 225, 227-230, 309, 378, 476, 480, 490, 495 ; II, 5, 11, 29, 30, 32, 39, 46, 52, 53, 64, 71, 76, 130, 198, 206-209, 503, 518, 521. — Voy. Philosophie ancienne.
Ancien Testament : I, 203 ; II, 192, 200. — Voy. *Écriture sainte.*
Ancones : I, 208.
Andalousie (chevaux d') : II, 249.
André, aut. : II, 47.
Ane : II, 144.
Angara, fl. : I, 501.
Anges : I, 453 ; II, 69, 87, 98, 149.
Anglais, ppl. : I, 14, 25, 26, 166, 337, 339, 342, 344, 361, 362, 380, 481 ; II, 4, 8, 14, 18, 30-32, 75, 76, 121, 143, 162, 164, 171, 180-185, 206, 213, 249, 257, 274, 276-280, 321, 346-348, 351, 356, 357, 361, 404, 408, 410, 413, 415, 422-424, 429, 435-438. — *Voy. les mots suivants.*
Anglaise (langue ou littérature) : I, 31 ; II, 4, 6, 8, 31-33. — *Voy.* Milton, Pope, Shakespeare, etc. — (noblesse) : I, 415 ; II, 275, 276.
Anglaises (colonies) : II, 293, 408.
Angles (Loi des) : I, 203.
Angleterre, p. : I, 14, 17, 19, 24, 32, 36, 93, 115, *159*, 164, 166, 183, 277, 339, 351, 352, 362, 375, 380, 476, 478, 487 ; II, 19, 158, 166, 181, 183, 185, 212, 215, 264, 265, 273, 276, 278*-281, 321, 323-325, 345-350, 356, 388, 389, 391, 408, 409, 417, 422, 423*, 424, 426-429, 434, 435*-440, 521. — *Voy.* Anglais.
— (gouvernement de l') : II, 346, 349, 390.
— (histoire d') : II, 274-280.
— (institutions de l') : I, 31, 115, 116, 163, 318, 380 ; II, 321, 346, 348, 389-391.
— (ministres d') : I, 374.
— (Parlement d') : I, 26, 428 ; II, 53, 54, 143* 278, 347, 348, 390, 391, 435, 439. — *Voy.* Chambre des Communes, etc.
— (reines d') : I, 13*, 14, 23* ; II, 278. — *Voy.* Anne, Élisabeth, etc.
— (République d') : II, 277.
— (rois d') : I, 13, 23, 272, 352, 358, 428 ; II, 63, 181, 185, 211, 276, 277, 389, 393, *521*, 522. — *Voy.* Charles Ier et II, Georges II, etc.
— (trône d') : II, 345.
Anglicane (Église) : II, 143.
Angora (chèvres d') : II, 416.
Animalium (De Motu), par Borelli : I, 499.
Animaux : I, 285, 286, 315, 316, 318, 468-474, 476 ; II, 92, 122, 475, 479, 484. — *Voy.* Dieux animaux.
Anius, roi : I, 260.
Anjou, pr. : II, 316.
— (B., comtesse d') : I, 336, 337.
Annales ecclésiastiques, par Lecointe : II, 250.
Anne, reine d'Angleterre : II, 282.
— d'Autriche, reine de France : I, 325, 362, 406.
Annibal, g. et h. p. : I, 91, 170 ; II, 64, 173, 222-224, 233, 235, 265.
Antée, géant : II, 265.
Anthropophages : I, 153, 490 ; II, 171, 215, 293.
Antilles (Iles) : I, 469, 484 ; II, 408.
Anti-Lucrèce (L'), par le cardinal de Polignac ; II, 487.
Anti-machiavélisme : II, 284*.
Antimoine : I, 482.
Antin (L.-A., duc d') : II, 116.
Antiochus III, roi de Syrie : II, 223,
— VII, Sidétès, roi de Syrie : II, 512*.
Antiphane, aut. : I, *293*.
Antiquitates : I, *476*.
Antiquité : I, 221, 229, 315, 496 ; II, 30, 35, 190, 192, 207.
Antithèses : II, 13, 51.
Antoine (M.), h. p. : I, 298, 317, *382* ; II, 115*.
Antonin, emp. rom. : II, 522.

Antonins (les), emp. rom. : I, 350.
Anvers, v. : II, 285.
Apennins, m. : I, 467; II, 233.
Apion, aut. : II, 192*, *489*.
Apollodore, aut. : I, *293*.
Apollon, d. : I, 219, 223, 244, 318; II, 515.
— (statues d') : II, 72, 75.
Apologie des « Lettres persanes », par Montesquieu : I, 44.
Apothéoses : II, 237, 238.
Apothicaires : I, 485.
Apôtres : II, 521. — *Voy.* Paul (saint), etc.
Appels : I, 141.
Appenzell (canton d') : I, 107.
Appien, hist. : I, *84*, *125**.
Appienne (voie) : II, 78.
Arabes, ppl. : I, 175, 495; II, 10, 125, *201*, 215, 217, 503, 522, 524.
— (chiffres) : II, 10.
Arabie, p. : I, 175, 312, 316.
Aragon, p. : II, 437.
— (rois d') : I, 339.
Aratus (Vie d'), par Plutarque : I, 107*.
Arbace, g. : I, 291.
Arbate : I, 242.
Arcachon (bassin d') : I, 503.
Arcadie, p. : I, 317.
Arcadiens, ppl. : I, 316.
Archangel, v. : I, 166.
Archinto (comte) : II, 76.
Archipel (côtes de l') : II, 351, 352.
— (îles de) : II, 416.
Architecture : I, 31, 32, 274; II, 69, 73, 74, 76, 77.
Ardaside : I, 232.
Argent : II, 90, 114-117, 405, 408-411, 414, 415, 417, 419, 425-430, 524. — *Voy.* Avarice, Piastres.
Argos (royaume d') : I, 292.
Argyle (J., duc d') : II, 180*.
Ariens, hér. : I, 208; II, 513.
Arioste (l'), pt. : I, 30, 211; II, 45, 47, 49, 88*.
Aristocratie : I, 107, 108, 114-117, 138; II, 210, 291, 318, 324, 325. — *Voy.* Noblesse
Aristophane, pt. : I, 276, *293*.
Aristote, phil. : I, *88*, 106*, 124*, 167, 317, 328; II, 38, 192, 202, 203, 221*, 225*, *234*, 377, 379*, 477, *489*, 490, 492, 508.
Arius, hér. : II, 509.
Arlequins : II, 5.
Armateurs, *voy.* Corsaires.
Armées : I, 134, 135; II, 311-314, 316, 346, 351, 352, 354-360, 433.
Arménie, p. : I, 494.
— (roi d'), *voy.* Tigrane.
Arméniens, ppl. : I, 233.
Armoriques (République des) : I, 195.
Arnauld (A.), th. : I, 34*, *448*.
Aroun-al-Raschid, calife : I, 274.
Arpent, mes. : 181-183.
Arras, v. : II, 356.
Arrêts du Conseil : I, 49, 50.
Arrien, aut. : I, 39, 171, 172; II, 46*.
Arsace et Isménie, par Montesquieu : I, 231, 423, *439**.
Arsane, voy. Arsace...
Artémidore, aut. : I, 479*.
Articles : II, 6.
Artisans : II, 315, 403, 436, 463, 526.
Artois, pr. : I, 154, 503; II, 281.
Art poétique, par Boileau : II, 52.
Arts : I, 274, 275, 493, 497; II, 17, 64, 196, 197, 214, 443, 489. — *Voy.* Architecture, Arts plastiques, Industrie, etc.
— (maladies des) : I, 38*.
— plastiques : II, 69-79.
As, mon. : I, *197*; II, 426.
Ascagne : II, 13.
Asfeld (maréchal d') : II, 178.
Asiatiques : I, 74, 304, 312; II, 147, 205, 208, 237.
Asie : I, 45, 147, 152, 298, 302, 312, 428, 469, 488, 502-504; II, 23, 107, 207, *216*, 289, 351, 425, 486. — *Voy.* Asiatiques *et les mots suivants.*
— (états d') : I, 109, 153.
— (rois d') : I, 109; II, 440.
— (villes d') : I, *151*; II, 208.
Aspar : I, 231.

Assiento (Compagnie de l'): II, 422*, 423.
Assignations : II, 397.
Assurance (Compagnie d') : I, 164, 165.
Assyriens, ppl. : II, 207.
— (rois) : I, 493 ; II, 190.
Aster, archer : II, 302.
Astrologie : II, 259, 525.
Astronomie : I, 305, 313 ; II, *489*, 508. — *Voy*. Météorologues.
Astruc, s. : II, 62*.
Astyanax : II, 56.
Athalie, par J. Racine : II, 52.
Athéisme : I, 392, 393, 441-445, 450 ; II, 483-485, 491, 498, 508.
Athénée, aut. : I, 30, *293**; II, 47*, 64.
Athènes, v. : 88, 159, 218, 221, 293 ; II, 259, 388.
— (République d') : II, 27.
Athènes (République d'), livres : I, 32, 33, 292 ; II, *489*.
Athéniens : I, 85, 89, 177, *183*, 292, 293 ; II, 136, 173, 225, 233, 490, 508.
Athos (Mont) : I, 315.
Athualpa, roi du Pérou : I, 391*, 401, 423.
Atinia (Lex) : I, 92.
Atrée, roi d'Argos : II, 6, 7.
Atrocquer, s. : I, 470.
Attainder (bill d') : II, 275, 392, 393.
Attale, roi de Pergame : II, 225.
Attente : II, 86.
Atterbury (Fr.), évêque de Rochester : I, 375.
Attraction : II, 59.
Au... (pr... d') : I, 251.
Aubaine (droit d') : II, 378, 444.
Aubigné (Th.-A. d'), aut. : I, 259 ; II, 263*.
Aubigny (père d') : I, *356*.
Auch (archevêque d') : II, 450.
Augures : II, 530.
Auguste, emp. rom. : I, 79, 80, 110, 116, 126, 187, 274, 297.
— II, roi de Pologne : II, 190, 287.
Auguste (Vie d'), par Suétone : I, *297**.
Augustin (saint), th. : II, 13, 51, 65.
Aulu-Gelle, aut. : I, 92*, 260*, 462, 479, *489*.
Aurelius Victor, aut. : II, 230.
Aureng-Zeb, empereur du Mogol : II, 333.
Aureus, mon. : II, 426*.
Ausonien (prince) : I, 317.
Austrasiens, ppl. : II, 193.
Auteurs, *voy*. Écrivains.
Autochtones : I, 292.
Autorités, *voy*. Citations.
Autriche, p. : II, 435*.
— (archiduc d') : II, 280.
— (Maison d') : I, 360-362 ; II, 273, 283*.
Auvergne (cardinal d') : II, 458*.
Avarice : I, 384, 402 ; II, 93, 94, 114-117, 120, 143, 147, 156, 174, 298, 333.
Avaris, v. : II, 219.
Avaux (Cl., comte d'), dip. : II, 96.
Aventuriers : II, 315.
Avertissement : I, 1.
Aveugle : II, 479.
Avignon, v. : II, 241.
— (homme d') : II, 460.
Avitus, emp. rom. : I, 138.
Avocats : I, 118, 119 ; II, 366, 388, 390, 392, 393, 397.
Avogadors, à Venise : II, 244.
Avranches (évêque d'), *voy*. Huet (P.-D.).

B... : II, 166.
B. (général) : II, 359*.
Baal, roi de Tyr : II, 220.
Bab-el-Mandeb (détroit de) : II, 412.
Babylone, v. : I, 133, 494 ; II, 207, 217.
— (rois de) : II, 190, 208.
Babyloniens, ppl. : II, 207.
Bacchus, d. : I, 76 ; II, 227.
Bachas turcs : II, 331.
Bacon (Fr.), phil. : I, 30.
Bactriane, p. : I, 132.
— (roi de) : I, 233.
Bade (L., margrave de), g. : II, 117*.
Bagatelles : II, 131.
Bagnères, v. : II, 528.

Baïkal (Lac) : I, 501.
Bailip, aut. : I, 31.
Bains : I, 297, 476, 477, 479.
Bajazet : I, 229.
Balance du commerce : II, 406, 427.
Balduin, jés. : I, *356*.
Bâle (concile de) : II, 520.
Baltique (Mer) : I, 167 ; II, 288, 292.
Balzac (J.-L. G. de), aut. : II, 49.
Bambay, *voy.* Vamba.
Bangor (docteur), aut. : II, 33.
Banque (billets de) : I, 49.
Banqueroutes : II, 433.
Banques publiques : I, 172-174.
Barbares : I, 93, 127, 155, 214, 229, 275, 332, 392, 404, 405 ; II, 213, 215, 217, 254, 489.
Barbares (Histoire des), par Nymphiodore : I, 291.
Barbares (lois des) : I, 195*, 196*, 214. — *Voy.* Allemands (Lois des), etc.
Barbarie, p. : I, 180 ; II, 344, 351, 408, 416, 417. — *Voy.* Barbares, Corsaires.
Barbe : II, 382.
Barbeyrac (J.), aut. : I, 185*.
Barcelone, v. : II, 208, 417.
Barclay (A.), aut. : I, 31.
Barèges, v. : II, 528.
Barletta (G. de), préd. : II, 31*.
Barnabé (saint), th. : II, 200.
Baron (M.), act. : II, 79.
Baronius (C.), aut. : I, 317.
Barrière (traité de la) : II, 285.
Barsac, jés. : II, 267.
Bas-Empire romain : I, 31.
Basnage (J.), aut. : I, *114*.
Bas-reliefs : II, 72.
Bassorah, v. : II, 411.
Bastarnes, ppl. : I, 93.
Bastille (la) : II, 185.
Batailles : II, 334.
Bâtards (droit sur les) : II, 444.
Bataves, *voy.* Hollandais.
Bath (W., lord), h. p. : I, 26* ; II, 116, 409, 429, 438, 529.
Baudran (M.-A.), géog. : I, 502.
Bavarois (Lois des) : I, 203.
Bavière, p. : I, 467 ; II, 273.
Bâville (N. Lamoignon de), int. I, 370.
Bayle (P.), aut. : I, 429*, 445, 450, 502 ; II, 160, 327*, 483.
Bazas, v. : I, 503.
Béarn, pr. : I, 154 ; II, 281.
Beauté : I, 289, 290 : II, 41, 42, 44, 50, 56, 59, 65-67, 102, 146, 149, 150.
Bedmar (A., marquis de), dip. : I, 360.
Behring (V.), voyag. : I, 500*, 501.
Bel-Esprit : I, 9, 11, 276 ; II, 126, 127.
Belin, v. : I, 503.
Bélisaire, g. : II, 513.
Bellegarde (abbé de) : II, 249.
Belle-Isle (maréchal de) : I, 24* II, 271*, 272*, 273.
Bélus (Temple de) : I, 493.
Bender-Abassi, v. : I, 485*.
Bénéfices : II, 399, 400, 450, 463, 464, 466, 467, *470*.
Benoît (saint) : II, 452.
Benoît XIII, pape : I, 259.
Béotie, p. : I, 292.
Bergers : II, 89, 120, 196.
Bernard (S.), fin. : I, 251 ; II, 13*.
Berne, v. : II, 353.
Bernier (Fr.), voyag. : I, *156*.
Bernin (chevalier), arch. : II, 49.
Bernouillis (les), géom. : I, 460.
Berthier (G.-Fr.), aut. : I, 218*.
Berville (Me de) : II, 168.
Berwick (maréchal de) : II, 266.
Berzici : I, 249.
Bible (La), voy. Écriture sainte.
Bibliothèque, voy. Bibliothèque espagnole.
— *ecclésiastique*, par Dupin : II, 455.
— *espagnole*, par Montesquieu : I, *63*, 417, *459*.
— *universelle* : II, 201.
Bien (le) : II, 139.
Bienheureux : I, 453.
Bien public (Ligue du) : I, 336, 342, 343, 346.
Biens : II, 126, 127, 142, 163.
— (distinction des) : II, 394.

Bienséances : I, 160, 403, 404, 407, 409. — *Voy*. Politesse.
Bienveillance : II, 110, 111.
Billets de Banque, d'État, etc., *voy*. Banque ..., État ..., etc.
Biribi : II, 121.
Biscaye, pr. : II, 250.
Bithynie, p. : I, 92.
— (rois de) : I, 75.
Biter, v. : II, 248*.
Blé : II, 352, 359, 402, 403, 408, 435.
Blemmyes, ppl. : II, 130.
Blondus (Fl.), aut. : I, 31.
Boccalini (Tr.), aut. : II, 357.
Bocchoris, roi d'Égypte : I, 120, 176.
Bodin (J.), jct. : I, 107*.
Bohême, p. : I, 154; II, 186, 273, 292.
— (roi de) : I, 362.
Boileau, *voy*. Despréaux (N. B.-).
Boivin (J.), aut. : II, 30*.
Boleslaw : II, 8.
Bolingbroke (H., vicomte de), h. p. et aut. : I, 261, *289**; II, 63*, 144, 165, 333.
Bologne, v. : I, 31.
Bonheur : I, 279-289, 418; II, 85-93, 110, 111, 298, 304, 334, 339.
— politique : I, 437.
Bonier : II, 13.
Boniface VIII, pape : II, 459.
Bonifacio, v. : II, 245.
Bonne-Espérance (cap de) : I, 166; II, 247, 410-412.
Bonneval (A., comte de) : I, 467; II, 359*,
— (Mad^e de) : II, 168*.
Bonté : II, 109.
Bonzes : II, 501.
Bordeaux, v. : I, 481, 503; II, 400.
— (Académie de) : I, 62, *305*, 314, *381*.
— (jurats de) : I, 25.
Borelli (J.-A.), s. : I, 499*.
Borromée (Cl., comtesse), s. : I, *473**.
Bossu, aut. : I, 31.
Bossuet (J.-B.), évêque de Meaux : II, 53, 262*.
Boucher (Cl.), int. : II, 342.
Boufflers (Mad^e de) : II, 68.
Bouillon (Ch.-G., duc de) : I, 252*.
Boulainvilliers (H., comte de) : aut. : I, 318*, 319, 321; II, 164, 523*.
Boulen (A. de), reine d'Angleterre : II, 275.
Bourbon (Ch., cardinal de), I, 353.
— (Ile) : II, 407, 408.
— (J., duc de) : I, 342, 343.
— (L.-H., duc de) : I, 21*; II, 268*, 269.
— (Maison de) : I, 354; II, 269.
Bourgeoises : II, 104.
Bourgeois gentilhomme (Le), par Molière : II, 9*.
Bourgogne, pr. : I, 154, 342, 347; II, 259.
— (Ch., duc de) : I, 341-343, 345-348; II, 287.
— (ducs de) : I, 339.
— (États de) : I, 341.
— (Maison de) : I, 339, 352.
— (Ph., duc de) : I, 341-344.
Bourguignons, ppl. : I, 344; II, 193. — *Voy*. Burgondes.
Bourzeis (A. de) : I, 323*, 324, 326.
Boussole : I, 168, 307, 496, 499; II, 196.
Bouvines (bataille de) : II, 257, 258.
Bovillæ, v. : II, 230*.
Bracton (H. de), jct. : I, 31.
Brancas (maréchal de) : II, 127*, 267*.
Brebis : I, 470, 474.
Brennus, g. : I, 75.
Brésil, p. : II, 417.
— (bois de) : II, 416.
Bresse, pr. : II, 281.
Bretagne, p. : I, 320, 341; II, 256, 257, 316.
— (duc de) : I, 340-343.
— (États de) : II, 345.
— (Grande-) : II, 280, 437.
— (légions de) : I, 134.
Bretons, ppl. : II, 166, 253, 257.
Brissac (duchesse de) : II, 123.
Brisson (B.), jct. : I, 353.
Britannus, voy. Anglais.

Britomare, tragédie, par Montesquieu : I, 237*-243.
Brunehaud, reine des Francs : I, 330.
Brutus (L.-J.), h. p. : I, 107; II, 231.
— (M.-J.), h. p. : I, *382*.
Brutus (Vie de), par Plutarque : II, 38*.
Buckingham (G., duc de), h. p. : I, 362, 367.
Buddeos (religion des) : I, 155.
Budé (G.), aut. : I, *322;* II, 426.
Buenos-Ayres, v. : II, 417, 418.
Buffier (Cl.), aut. : II, 65, 66.
Buffon (G.-L., comte de), aut. : I, 267*.
Bugey, pr. : II, 281.
Bulgarus, jct. : I, 192.
Bulle *In Cœna :* II, 470.
— *Unigenitus, voy. Constitution (La).*
Burgondes, ppl. : I, 93, 198-200.
— (Loi des) : I, 198-200.
Burleik, sachet : I, *439*.
Burnet (G.), aut. : II, 268*, 274*.
Bussy-Rabutin (R., comte de) : II, 41*.
Byzance, v. : II, 236.
Byzantine (Histoire) : I, *187;* II, 65.

Cadix, v. : I, 156; II, 250, 414, 415, 419-421, 423.
Cadmus, roi de Thèbes : I, 105, 292, 396.
Caius, *voy.* Caligula.
Calais, v. : I, 339; II, 281.
— (bourgeois de) : I, 387.
Calicut, v. : I, 490.
Califat : II, 524. — *Voy.* Califes.
Califes, I, 274; II, 523, 524.
Caligula, emp. rom. : I, 158; II, 117*, 190, 237, 274, 334, 335, 518.
Callisthène, phil. : I, 218.
Callot (J.), graveur : II, 66.
Calmet (Aug.), aut. : II, 191*.
Calvin (J.), th. : I, 30; II, 160, 519, 521.
Calvinisme : II, 520, 521.
Calvinistes : II, 519.
Camargo (la), dans. : II, 79*.
Cambyse, roi des Perses : II, 369.
Cambray (archevêque de), *voy.* Fénelon (Fr. de).
Cambrésis, p. : II, 281.
Cameria, v. : II, 230.
Camille (M. F.), g. : I, 136.
Camkakka, p. : I, 501.
Camps (maladie des) : I, 82.
Canada, p. : II, 407.
Candahar, v. : II, 312.
Candaule, roi de Lydie : I, 294.
Canillac (M. de) : II, 267*.
Cannes (bataille de) : I, 349; II, 223, 224.
Cannibales, *voy.* Anthropophages.
Cap, *voy.* Bonne-Espérance (Cap de).
Capétiens : I, 333, 335; II, 251.
Capitaineries : II, 441.
Capitales (villes) : I, 150-152, 154, 280; II, 178.
Capitation, impôt : II, 441, 444, 445.
Capitole (le), à Rome : II, 231.
Capitulaires : I, 196.
Capitulations : II, 410.
Capoue, v. : I, 84; II, 226, 233.
Caracalla, emp. rom. : I, 88, 175, 176, 433.
Caractères : II, 21, 24, 25, 183.
—, genre littéraire : II, 24.
Caraïbes, ppl. : I, 490, 495.
Cardan (J.), s. : II, 11*.
Cardinal (chapeau de) : I, 51.
Cardinaux : I, 51; II, 65, 77, 309.
Carie, p. : I, 92.
Carliens, *voy.* Carlovingiens.
Carlos (don), infant : I, 352.
Carlovingiens : I, 129, 138, 196, 211, 331, 332, 339; II, 253, 255, 256.
Carraches (les), ptrs. : II, 49, 72.
Carrare (marbre de) : II, 71.
Carteret (J., vicomte), h. p. : II, 4.
Cartésienne (philosophie) : I, 328. — *Voy.* Descartes.
Carthage, v. : II, 221-224, 259.
Carthaginois, ppl. : I, 78, 125, 154,

170, 298; II, 220-222, 224, 234, 350, 361.
Caspienne (Mer) : I, 166, 168.
Cassiodore, aut. : I, 137, 214; II, 238*, 513*.
Castabalis, v. : II, 503.
Castes : I, 145.
Castille, p. : II, 437.
— (rois de) : I, 339, 340.
Castors : I, 474.
Casuiste (Le), par Montesquieu : I, 249-250.
Casuistes : II, 31.
Catalogne, pr. : I, 182; II, 250.
Catherine de Médicis, reine de France : I, 406; II, 259.
Catholicisme : I, 188, 189, 354, 356, 357, 361, 362; II, 249, 263, 344, 460, 461, 467, 522. — *Voy. les mots suivants.*
Catholicité (la) : II, 470.
Catholiques romains : I, 189, 367; II, 32, 249, 259, 274, 275, 344, 353, 404, 416, 464, 513, 519, 522.
Catilina (L. S.), h. p. : I, 83; II, 235, 305.
Catinat (maréchal de) : I, 386.
Caton (M. P.), h. p. : I, 82, 86, 122; II, 26, 137, 236.
Caton (Vie de), par Plutarque : I, 477*.
Cavade, roi de Perse : I, 176.
Cayenne, v. : II, 407, 408.
Cayeu (seigneur de) : I, 318.
Cécrops, roi d'Athènes : I, 292.
Célibat : II, 368, 372, 395, 397, 399-402, 441, 449.
Cens et Censeurs : I, 86, 128, 207, 298.
Centurions : I, 201.
Céphise : I, 243, 244.
Cerati (G.-J.), oratorien : II, 193*.
Cérès, d. : I, 220.
Cérinthe, hér. : II, 509.
Cerné, l. : I, 171*.
César (J.), g. et h. p. : I, 13, 30, 39, 79, 86, 141*, *142*, 210, 238, 297, 359, 386, 425; II, 26, 38, 39, 51, 112, 171, 172, 212, 213, 216, 231, 235, 236, 239.
César (procurateurs de) : I, 93.
Césars (les Douze) : I, 75.
Céthron, v. : II, 219.
Ch... (c... de) : I, 18.
Cha-Abbas, roi de Perse : I, 333.
Chaîne des êtres : II, 531.
Chaire (éloquence de la) : II, 22.
Chaldéens, ppl. : II, 202.
Châlons (V.), aut. : II, 250*.
Chambers (É.), aut. : I, 31.
Chambi : II, 333.
Chambre, *voy. les mots suivants.*
— (de Justice) : II, 268.
— (des Communes) : II, 391-393.
— (des Lords) : II, 389, 392, 393.
Chamillard (J. de), évêque de Dol : II, 16*.
— (M. de), h. p. : I, 373; II, 268.
Champagne (régiment de) : II, 360.
Chancelier de France, *voy.* Sillery (N. B. de).
Chancellerie (Cour de), *voy.* Cours de Justice.
Change : II, 317, 419, 425.
Changements d'institutions : I, 21, 143, 206, 207, 436; II, 364-367, 400.
Chantilly, chât. : I, 21, 258.
Chapelain (J.), pt. : II, 49.
Chapelle (Cl.-É.), pt. : II, 49.
Chapitres : II, 463.
Chardin (J.), voyag. : I, 143*, 484, 485*; II, *201*, 218.
Charges de Judicature : II, 397. — *Voy.* Vénalité des charges.
Charlatans : I, 481, 482.
Charlemagne, empereur d'Occident : I, 187, 209, 210, 213, 273, 331, 386, 393, 425, 503; II, 141, 254-256, 286, 291, 309, 456.
Charles V, empereur d'Allemagne : I, 95, 259*, 286, 351, 352; II, 259, 280, 281.
— VI, empereur d'Allemagne : I, 13*, 21; II, 282.
— Ier, roi d'Angleterre : I, 83, 362, 415; II, 143, 276*, 345.
— II, roi d'Angleterre : II, 268, 277, 321, 345, 390, 409.

Charles VII, roi de France : I, 337-342 ; II, 212, 236, *258*.
— VIII, roi de France : I, 347, 385.
— IX, roi de France : I, 270, 351, 433 ; II, 338.
— II, roi d'Espagne : II, 310, 351.
— XI, roi de Suède : I, 502* ; II, 291*.
— XII, roi de Suède : I, 259*, 502* ; II, 283, 286*-289.
Charles XII (Histoire de), par Voltaire : II, 58, 59*.
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye : I, 359.
— III, roi de Sardaigne : II, 246*.
Charles-Martel, g. et h. p. : I, 210.
Charolais (Ch., comte de), *voy.* Bourgogne (Ch., duc de).
Charte normande : I, 319*.
Chartres (L., duc de) : II, 144*, 145.
Chartreux : I, 95, 286.
Charybde : I, 170.
Châsses vides (serment sur les) : I, 213.
Chasseurs : II, 293, 500.
Chasteté : II, 147.
Château-Saint-Ange, à Rome : II, 242.
Châtillons (les) : I, 408.
Châtrés : II, 68, 69.
Chats : I, 470.
Chaulieu (G. de), pt. : II, 49.
Chauvelin (Fr.-B., marquis de), h. p. : II, 271.
Chavigny (Th. de), dip. : II, 424*.
Chefs de justice : II, 389.
Chemins : I, 192 ; II, 354.
Chevalerie : I, 135 ; II, 47, 140, 141, 355.
Chevaliers romains : I, 82 ; II, 236, 355.
Chevaux : I, 389 ; II, 88*, 144, 249.
Cheveux : II, 8.
Chien savant : I, 24.
Chilpéric, roi des Francs : I, 213, 330, 395.
Chimie : I, 494 ; II, 183, 267.
Chine, p. : I, 100, 106, 126-129, 148, 149, 153, 154, 178, 426, 462, 476, 504 ; II, 66, 107, 162, 164, 205, 216, 217, 313, 407, 501, 511, 515. — *Voy. les mots suivants*.
— (empereurs de) : I, 100, 127-129, 148, 149 ; II, 216, 501.
Chine (Histoire de la), par Du Halde : I, 178. — *Voy.* Du Halde (J.-B.).
Chinois, ppl. : I, 142, 146, *147*, *148*, 149, 155, 156, 169, 207, 260, 405 ; II, 66, 164, 205, 215-217, 361, 499, 501.
— (livres) : I, 100, 129, 130, 142 ; II, 217, *511*.
— (théâtre) : II, 34, 35.
Chirac (P.), méd. : I, 479*.
Chirurgie : I, 485.
Chiselden, méd. : II, 479*.
Chloé : II, 40.
Choses communes : I, 114.
Chramne, fils de Chilpéric : I, 213.
Chrétiens : I, 95, 188, 332, 369, 451 ; II, 107, 159, 164, 171, 191, 202, 238, 239, 248, 251, 327, 328, 338, 344, 363, 400, 471, 491, 492, 510, 511, 514-519.
Christianisme : I, *147*, 148, 186, 187, 216, 217, 222, 311, 332, 422 ; II, 19, 52, 107, 239, 240, 242, 243, 248, 249, 252, 255, 367, 368, 380, 471, 491, 499, 501, 508-510, 514-522. — *Voy.* Catholicisme, Catholiques, etc.
Chroniques ; I, *209*, 213 ; II, *193*, 256*.
Chronologie : II, 194-201.
Churchill, aut. : I, 31.
Chypre, île : I, 92, 245, 295, 494.
— (rois de) : I, 82 ; II, 246*.
Ciboure, v. : II, 512.
Cicéron (M. T.), aut. et h. p. : I, 70, 83*, *98*, *139*, 388*, 447*, 451 ; II, 39, 172*, 237, 280*, 349, *489*, 492*, 506*, 508.
Cid (Le), par P. Corneille : I, 72, 229* ; II, 50.
Ciel : I, 170, *et passim*. — *V.* Dieu.
Cimbres, ppl. : I, 90, 91 ; II, 210, 234.
Cinq-Mars (H., marquis de) : I, 328, 366* ; II, 339.

Circassie, p. : II, 205.
Circé, d. : I, 170, 336; II, 37.
Citations : I, 258-261 ; II, 22, 23.
Citoyen (esprit du) : I, 402, 403.
Civilité, *voy.* Politesse.
Clair-obscur : II, 74.
Clarke (S.), phil. : I, 30.
Claude, emp. rom. : I, 296; II, 237.
— de France, reine de France : II, 148*.
Clémence : I, 424.
Clément XI, pape : II, 332*, 470.
— (maître) : II, 16.
— d'Alexandrie, th. : II, *489*.
Cléomène, roi de Sparte : I, *115*.
Cléomène (Vie de), par Plutarque : I, *124*; II, 215*.
Cléopâtre, par La Calprenède : I, 237*.
Clergé : I, 137, 138, 182, 188, 314, 332, 344; II, 239, 279, 319, 324, 325, 449-452, 458, 459, 462, 463, 465, 467-469. — *Voy.* Ecclésiastiques, Église, etc.
— (assemblées du) : I, 332 ; II, 459*.
— catholique ou chrétien, *voy.* Clergé.
Clermont (Mad^le de) : II, 165*.
Clèves (prince de) : II, 103.
— (princesse de) : II, 103*.
Climat : I, 105, 128, 145-147, 188, 478, 483, 484, 487, 488, 503, 504; II, 106, 107, 136, 149, 173, 183, 210, 212, 216, 316, 360, 361, 368, 383, 407, 523.
Clovis, roi des Francs : I, 137, 192, 213, 244, 330, 331, 338; II, 253.
— (descendants de), *voy.* Mérovingiens.
Cobham (R., lord) : II, 180*.
Cocagne (Pays de) : II, 342.
Code de Justinien : I, *89*; II, 367*.
Code du Roi de Prusse : II, 362*.
Cœur (J.), fin. : II, *258*.
Coigny (maréchal de) : II, 178.
Colbert (J.-B.), fin. et h. p. : I, 323.
Coligny (amiral de), g. et h. p. : I, 366, 386.
Collège Clémentin, à Rome : I, 22.
Collèges : I, 237 ; II, 307, 308, 400.
Cologne, v. : I, 48.
Colonies : I, 292, 294; II, 393, 407.
Comaduc (marquis de) : II, 166.
Combat judiciaire : I, 198, 202, 203, 212, 213 ; II, 383, 384, 386.
Comédiens : II, 78, 154.
Comédies : II, 5, 14, 15, 20, 21, 32, 54, 61, 92.
Comines (Ph. de), hist. : I, 348.
Cominges (évêque de) : II, 450.
Comissatio, repas : I, 477.
Comités du Parlement d'Angleterre : II, 391, 392.
Commentaires, par J. César : II, 51.
—, par L. Sylla : II, 64.
Commentateurs : II, 28, 29.
Commerce : I, 161-168, 172-175, 349; II, 115, 140, 141, 176, 177, 215, 220, 224, 276, 278, 314, 315, 326, 330, 345, 349, 389, *403*, 405-423, 435, 438, 443, 448. — *Voy.* Compagnies...
Commerce (Histoire du), par Huet : I, 172.
Commode, emp. rom. : II, 134, 238, 518.
Comnène (A.), hist. : II, 173.
Compagnies de commerce et de finances : 173, 174, 417, 421, 422*, 423, 434, 436. — *Voy.* Assiento..., Indes...
Comparaisons : II, 304.
Composition (art de la) : II, 10, 11.
Compositions pécuniaires : I, 196-200, 202-204.
Comptant (le) : I, 329.
Conciles : II, 449, 451, 520. — *Voy.* Bâle..., Constance..., etc.
Concini (C.), h. p. : I, *355*, 359.
Concubinage : II, 367, 371. — *Voy.* Mariage.
Condé (H., prince de) : I, 366, 384.
— (L., prince de) : I, 258, 259, 384, 386.
Condom (évêque de) : II, 450.
Confesseur : I, 34, 419, 420, 429, 430; II, 162, 519.
Confiscation, peine : I, 123, 156, *197*; II, 504.

Confucius, phil. : II, 501;
Congrégation de la Propagande : I, 48.
Congrès, procédure : II, 386.
Conjuration de Catilina, par Salluste : II, 305*.
Connétable de France, *voy.* Eu..., Lesdiguières..., etc.
Conquête : I, 130-133, 162, *199,* 200, 336, 425, 438; II, 141, 173, 211, 220, 222, 225-228, 270, 313, 315-317, 353.
Conscience : I, 419, 420; II, 331, 344, 513. — *Voy.* Conseil de Conscience.
Conseil de Conscience : I, 373.
Conseil des Dix, à Venise : II, 232, 244.
Conseils, *voy. le mot suivant et* Grand-Conseil, Vienne..., etc.
— du Roi, en France : I, 118, 375, 385; II, 261, 342, 344.
Conservation : I, *398.*
Considération (De la), par Montesquieu : I, 62*, 63.
Considérations sur l'Espagne, par Montesquieu : II, 212.
Considérations sur les Romains, par Montesquieu : I, 35* 43, 75*-94, 298*, *422*,* 423, *428;* II, *163*, 207*, 212*, 213*, 214*, 217*, 219*, 221*, 225, 232, 237, 264*, 276, 311*-313*, 315*, 317*, 319*, 329*,* 354*, 504*.
Consignations : II, 397.
Constance (concile de) : II, 520.
Constantin Ier, emp. rom. : I, 91, 137, 138, 186, 187, 274; II, 236, 239, 506, 514, 516.
— VII, dit : *Porphyrogénète,* empereur d'Orient : I, 88*, 150*, 155*.
Constantinople, v. : I, 151, 168, 428; II, 68, 229*, 242, 416.
Constitution : I, 434-436; II, 331, 332, 521.
Constitution (La) : II, 142*, 270, 456, 457, 459*, 460*, 461*, 462.
Consuls romains : I, 94, 414.
Contades (maréchal de) : II, 153*.
Conti (A.-Sch.), aut. : II, 48*.
— (Fr., prince de) : I, *356.*
Continents (habitants des) : II, 326.
Contradictions d'auteurs : II, 25.
Contrainte par corps : II, 398.
Contrebande : II, 420, 421, 423.
Contrôle (droits de) : II, 443.
Controversistes : II, 159.
Conversations : I, 9, 10, 12, 407, 410; II, 11, 48, 128, 131-133 302-304.
Conversions : II, 163, 164.
Cook, jct. : II, 390.
Coptos, l. : I, 172.
Coquilles fossiles : I, 462, 463.
Cora, v. : II, 230.
Cordeliers : II, 452.
Corée, p. : I, 121, 155, 500.
— (mer de) : I, 500.
Coringius (H.), aut. : I, 31, 33, 191*; II, 203.
Corinthe (isthme de) : I, 89; II, 226.
Corinthien (ordre) : II, 73, 77.
Coriolan (C. M.), g. : I, 255.
Cormorans : II, 159, 462.
Corneille (P.), pt. : I, 35; II, 15, 33, 49, 50, 69, 127.
— (Th.), aut. : I, 502; II, 8, 127.
Cornelia (Lex) : I, *120,* 122, 140.
Cornélie : I, 226.
Corps (nature des) : I, 441-443, 460, 461.
— humain : I, 471, 475. — *Voy.* Anatomie.
Corrège (le), ptr. : II, 49.
Corsaires : II, 344, 417.
Corse, île : II, 245, 246.
Corses, ppl. : II, 247*.
Corsini (cardinal) : II, 243.
Cortès (F.) : I, 38, 389, 400.
Cosme, dit : *le grand :* I, 22.
— III, grand-duc de Toscane : II, 55*, 310.
Coste (P.), aut. : II, 62*, 101, 518.
Cotentin, p. : II, 257.
Coton (P.), jés. : I, *355, 356.*
Coucy (E. de), g. : I, 321.
— (forêt de) : I, 321.
Cour (la) : I, 12, 21, 67, 111, 280,

342, 357, 363, 367, 376, 406, 420, 430, 478; II, 104, 150, 152-155, 162, 165, 184, 262, 292, 337, 345, 357-359, 363, 457. — *Voy.* Courtisans.
Courage : II, 142, 224.
Couronne, *voy.* Angleterre (gouvernement de l'), France (rois de), etc.
— (officiers de la) : I, 408.
Cours (le), promenade : II, 132.
— de Justice, en Angleterre; II, 389, 390.
Courtisanes : I, 200, 293-295; II, 150.
Courtisans : I, 437; II, 152-155.
Coutume : I, *197;* II, 134, 135, 364, 369. — *Voy.* Angleterre (institutions de l').
Couvents : II, 400, 446, 464-466, 470.
Craftsman (The), journal : II, 333.
Cragius (N.), aut. : I, 106*.
— (Th.), jct. : II, 391*.
Crainte : I, 413, 490; II, 87*.
Cranmer (Th.), th. : II, 274*.
Crassus (M. L.), g. et h. p. : I, 86, 298.
Créateur (le) : I, 446, 469; II, 482, 486. — *Voy.* Dieu.
Création (la) : I, 469; II, 194-199, 482, 503.
Crébillon (P. de), pt. : II, 7*, 49, 57*, 60.
Crédit public : I, 144, 172-174; II, 433, 434, 436. — *Voy.* Dettes publiques.
Crédulité : II, 488.
Crésus, roi de Lydie : I, 294.
Crétois, ppl. : I, 133; II, 192, 225.
Critique : I, 36-38, 44, 277, 278; II, 25-28, 33, 50, 57, 101, 156.
Critique (Sur la), par Montesquieu : I, *277*, 278*, 279; II, *26*.
Critique historique : II, 189-194.
Crocodiles : II, 206, 526.
Croisades et Croisés : I, 34, 336; II, 220.
Croix (la) : II, 509.
Cromwell (O.), protecteur d'Angleterre : I, 348; II, 213, 214, 276*, 277, 409.
— (Th.), h. p. : II, 275*.
Crotone, v. : II, 226.
Crustumère, v. : II, 230.
Cuisine : I, 480; II, 36.
Cuivre : I, 175, 176; II, 426.
Culte : I, 224; II, 123, 510. — *Voy.* Catholicisme, Paganisme, etc.
Curatione Græcorum Affectuum (De), par Théodoret : II, *489*.
Curiosité : II, 122.
Cyclopes, ppl. : I, 170; II, 287.
Cyprien (saint), th. : II, 203.
Cyrène, v. : I, 295.
Cyrille (saint), th. : II, 123*.
Cyropédie (La), par Xénophon : I, 135.
Cyrus, roi des Perses : I, 70, 135; II, 216, 217.
Cythère, île : I, 245, 256.
Czar de Russie : I, 500. — *Voy.* Pierre Ier et II.

D... : I, 19.
D. (le) : II, 268.
Dacier (Made), aut. : I, 224*; II, 30, 37.
Dactyles : II, 4, 6.
Dagobert, roi des Francs : I, 209; II, 254.
Dammartin (seigneur de) : I, 335.
Damnation : I, 453-456.
Dampier (W.), voyag. : I, 478*, 489.
Danaüs, roi d'Argos : I, 292.
Danchet (A.), pt. : I, 226.
Danemark, p. : I, 112; II, 286, 359. — *Voy.* Danois.
— (rois de) : I, 331; II, 329.
Daniel (G.), hist. : II, 197*.
Daniel (Livre de) : II, 529*.
Danois, ppl. : I, 502; II, 286*, 359.
Danoise (langue) : II, 255.
Danti (père), aut. : I, 31.
Dantzig, v. : I, 143,
Danube, fl. : I, 89, 501; II, 263.
Darius Ier, roi des Perses : I, 301; II, 529.
— III, roi des Perses : I, 132.

Daube, s. : II, 62.
Dauphin (le) : I, 264, 266*.
Dauphine (la) : II, 149.
Dauphiné, pr. : I, 339; II, 311.
David, roi des Juifs : I, 373; II, *8*, *201*.
Dèce, emp. rom. : II, 517.
Décemvirs (les), à Rome : I, 118*, 121, 177; II, 231.
Decius, g. : II, 327.
Déclamation : II, 5, 6, 47.
Déclamations : I, 36, 216.
Découragement : II, 88.
Découvertes : I, 277, 306, 307, 494, 496, 497, 499, 504; II, 9, 64, 182.
Dédain, *voy.* Mépris.
Déesses : I, 43, 219, 243; II, 510. — *Voy.* Dieux.
Déesse syrienne : I, 291, *292*, 295.
Défense de l'Antiquité des Temps : II, 201.
Défense de l'Esprit des Lois, par Montesquieu : I, 215*-218.
Deiro du Japon : I, *147;* II, 511.
Délateurs (Sur les) : I, 142.
Délégués (pouvoirs des) : I, 379.
Delphes (Temple de) : II, 528.
Déluge : I, 462; II, 196.
Démentis : I, 304.
Démétrius : II, 522.
Démocratie : I, 107, 114, *115*, 116, 174, 175; II, 232, 290, 291, 318, 521.
Démonstration évangélique, par Eusèbe : II, 514.
Démosthènes, or. : I, 216.
Dendermonde, v. : II, 285.
Deniers, mon. : I, *197;* II, 426, 447.
Dents : I, 470.
Denys, tyran de Syracuse : I, 177*, 380; II, 190, 274, 522.
— d'Halicarnasse, aut. : I, *82*, 87*, 118*.
Dépenses : I, 12, 435; II, 116.
Désaveu : II, 378, 493.
Descartes (R.), phil. : I, 389, 445; II, 11, 61, 152, 482, 483, 506.
Désert (le) : I, 95, 250.
Des Grieux (chevalier) : II, 61.
Désirs : II, 86, 87, 90.
Desmarets (N.), fin. et h. p. : I, 327; II, 268.
Désobéissance, délit : I, 201.
Despotisme : I, 109, 111, 112, 114, 117, 125, 127, 128, 130, 131, 150, 151, 310, 349, 416, 417, 421, 427, 428; II, 55, 210, 247, 290, 314, 319, 320, 329-331.
Despréaux (N. Boileau-), pt. : II, 49, 51-53.
Destin (le) : I, 224, 226, 348, 359, 362, 370; II, 523.
Destouches (Ph. Néricault-), pt. : II, 21.
Détrônement : II, 339.
Dettes publiques : II, 429-434, 436-441, 445-447.
Deucalion, roi de Thessalie : II, 196.
Deuils : II, 108.
Deutéronome (Le) : II, 512*, 513.
Devoirs (Des), par Montesquieu : I, *376*, 379*-412; II, *492**.
Dévotion : I, 58-60, 347, 348, 374, 401, 413, 429; II, 122, 123, 176, 333, 486, 487.
Dexippe d'Athènes, hist. : I, *183*.
Diables : I, *147;* II, 69, 143, 273, 526, 527.
Diafoirus (M.) : I, 481.
Diagoras, phil. : II, 508.
Dialogues, par Montesquieu : I, 243-246.
Diamants : II, 421.
Diane, d. : I, 219, 316; II, 503.
Dictature, à Rome : I, 116, 139; II, 328.
Diction : II, 7.
Dictionnaire du Commerce : II, 220.
Dictionnaires : I, 31; II, 8.
Didon, reine de Carthage : I, 295; II, 221.
Dieu : I, 74, 104, 105, 109, 178, 179, 184, 217, 220, 350, 380, 392, 393, 413, 430, 446-456, 469; II, 92, 194, 240, 241, 249, 258, 370, 371, 381, 470, 476, 481-485, 490, 491, 493, 498-

500, 504, 507, 509-511, 517-519, 522, 524, 525, 530. — *Voy.* Athéisme, Créateur (le), *et passim.*
— (Royaume de) : II, 416, 467.
Dieux : I, 76, 185, 220-222, 225, 226, 230, 261, 293, 302, 308-310, 314-318, 448, 449; II, 23, 89, 298, 301, 475, 499, 502-508, 510, 515. — *Voy. les mots suivants et passim.*
Dieux (De la Nature des), par Cicéron : II, 280*.
Dieux animaux : I, 314, 315, 317.
— célestes : I, 314; II, 489.
— égyptiens : I, 220.
— grecs : I, 220.
— hommes : I, 314, 315.
— pénates : I, 315, 317.
— romains : I, 220.
— terrestres : II, 489.
Différence des Esprits ou des Génies, voy. Essai sur les Causes...
Digeste (Le) : I, *120.*
Dignités : I, 407, 408, 420, 430, 477; II, 113, 178.
Digressions : II, 17, 18.
Dîmes : II, 452, 471.
Dioclétien, emp. rom. : I, 494; II, 517.
Diodore de Sicile, hist. : I, 112*, 120*, 137*, 145*, 148*, *176*, *291*, 306, 493*, 494; II, 522*.
Diogène, phil. : I, 33.
Diogène Laërce, aut. : I, 30; II, 202, *489.*
Diomède, g. : I, 307.
Dion (Vie de), par Plutarque : I, 177*.
Dion Cassius, hist. : I, 79, 110*, 175*.
Discipline militaire : II, 355.
Discorde : I, 345.
Discours, par Montesquieu : I, 261-263*, 264, 265, 266*, 267*, 268. — *Voy. Académie française (Discours à l').*
— *contre les Grecs,* par Tatien : II, *489.*
Discours sur l'Idolâtrie, par Montesquieu : I, *451.*
Disputes de religion : II, 453-462, 498, 511, 521.
Divan : I, 110, 173, 428.
Divorce : I, 150, 202, 296; II, 371.
Dix Mille (retraite des) : II, 289.
Docteurs mahométans : II, 523.
Doge de Venise : II, 244.
Dogmes : II, 98, 497, 498, 511, 513.
Dol : II, 398.
Domaines de l'État et des villes : II, 443.
Domestiques : II, 397, 400.
Dominicain : I, 401.
Dominiquin (le), ptr. : II, 49, 72.
Domitien, emp. rom. : I, 75; II, 237, 426, 518.
Domitien (Vie de), par Suétone : I, *297.*
Domville (M.) : II, 346*.
Donations : I, 193, 199, 204; II, 395.
Doride, p. : I, 91, 92.
Dorique (ordre) : II, 77.
Doriques (villes) : I, 107.
Douanes, impôts : II, 409-411, 414, 421, 428, 435, 442, 447-449, 469.
Doutes, par Montesquieu : I, 453-456.
Dragons : I, 130, 316; II, 206.
Dresde, v. : II, 273.
Drogues : II, 406-408, 416. — *Voy.* Apothicaires.
Droit : I, 117, 118.
— civil : I, 87, 399; II, 337, 368, 373, *375,* 376.
— des gens : I, 189-191; II, 342, 362, 451.
— divin : II, 369, 451.
— naturel : I, 379, 395, 399; II, 247, 337, 342, 353, 368, 373, 374, 376, 487.
— politique : II, 368.
Dubois (cardinal), h. p. : I, 66, 374-376; II, 267.
Dubos (J.-B.), hist. : 136*, 138, 192, 195, *197,* 323; II, 55, 56, 251, 253.

Duc (M. le), *voy.* Bourbon (L.-H., duc de).
Duch... (Mad^e) : II, 133.
Du Châtel (T.), g. : I, 385.
Du Châtelet (Mad^e) : II, 300.
Duchesne (A.), aut. : II, 256*.
Ducs : I, 138, 201, 202, 204; II, 253.
Du Deffand (Mad^e) : II, 300.
Duel judiciaire : I, 123, 212.
Du Halde (J.-B.), aut. : I, *128**, 129, 142, *148*, 149, 156, 178, 500; II, *511*.
Dunkerque, v. : II, 262*.
Dunois (J., comte de), g. : I, 338.
Dupin (Cl.), fin. : I, 37*
— (L.-E.), aut. : II, *455*.
Dupré de Saint-Maur (Mad^e) : I, 252.
Durée : I, 451.
Durer (A.), ptr. : II, 49*.
Duret, méd. : I, *355*.
Duris, de Samos, aut : I, 315.
Du Tillet (J.), aut. : I, 212*.
Duverney (J. Paris-), fin. : II, 428*.

Eau-de-vie : I, 495; II, 383.
Ébion, hér. : II, 509.
Ecclésiastique (Histoire), par Nicéphore : I, 315.
Ecclésiastiques : II, 153-159, 163, 276, 351, 399, 463, 465-472, 524. — *Voy.* Clergé, etc.
Échanges : I, 161.
Échelles du Levant : II, 415.
Écliptique : I, 461.
Économie : II, 116, 117, 319.
Écosse, p. : I, 179, 252, 428, *490*; II, 277*, 278, 391, 438.
Écriture sainte : I, 30, 95, 171, 227, 229, 452, 492*; II, 3, 9, 10, 31, 32, 216, 500, 511, 514, 519, *525*. — *Voy. Ancien Testament, Nouveau Testament.*
Écrivains : II, 17, 18, 20, 21, 25, 27, 29-31, 64, 65, 100, 155, 156, 190-194, 297.
Écrouelles : II, 277.
Édimbourg, v. : I, 490; II, 278.
Éducation : I, 53, 103, 385, 407; II, 56, 172, 305-308, 400, 463.
Effets mobiliers : II, 404, 405, 433, 437, 442, 443.
Égalité : I, 418; II, 98, 455.
Égésippe, *voy.* Hégésippe.
Église (biens de l') : II, 440, 463-472.
— catholique : I, 210, 350; II, 158, 274, 449, 462, 463, 466-472.
Églises : II, 73-75, *243*, 527.
Égypte, p. : I, 91, 112, 147, 170, 171, 292, 295, 428, 488; II, 206, 209, 220, 351, 411, 412, 486, 512, 526. — *Voy.* Égyptiens.
— (lois d') : I, 107, 176.
— (magistrats d') : I, 387.
— (rois d') : I, 75, 112, 171, 176, 302, 312; II, 225. — *Voy.* Amasis, Bocchoris, etc.
— (soudans d') : II, 220.
Égyptiens, ppl. : I, 137, 220, 291, 292, 295, 302, 303, 306, 494; II, 192, 202, 203, 219, 376, 502.
Elbeuf (duc d') : II, 96.
Électeurs d'Allemagne : I, 336; II, 280.
Électricité : I, 444, 445.
Éléphants : I, 78, 389, 474.
Élien, aut. : I, 179*.
Élisabeth, reine d'Angleterre : I, 358, 366; II, 276, 345.
Élise : I, 240, 242.
Éloquence : II, 24. — *Voy.* Orateurs.
Embden, v. : II, 285.
Émery (M. d'), fin. : I, 327.
Empereurs, *voy.* Allemagne..., etc.
Empire, *voy.* Obéissance.
Emprunts : II, 358. — *Voy.* Dettes publiques.
Ems, fl. : II, 285.
Émulation : I, 106.
Énée, g. : II, 39, 40.
Énéide (L'), par Virgile : II, 36, 58.
Enfants : I, 397, 398, 412; II, 56, 86, 101, 102, 127-129, 138, 189, 306-308, 368-373, 376, 379, 380, 394-396, 398, 400-402, 487.
Enfer : I, 350; II, 241, 382, 487, 491, 500, 520.

Ennui : I, 205, 286, 287, 437; II, 18, 47, 87, 133, 152.
Enthousiasme religieux : II, 512.
Entragues (Fr., comte d') : I, *356*.
Envie : I, 16.
Envies : I, 474, 475.
Épaminondas, g. et h. p. : II, 142.
Épargne (l') : I, 327.
Épernon (J.-L., duc d'), h. p. : I, *355*, 363.
Éphèse, v. : I, 302. — *Voy. les mots suivants.*
— (concile d') : II, 123.
— (peuple d') : II, 123, 517.
Éphores, à Sparte : I, 115, 116, 124.
Épiceries : I, 480; II, 411.
— (Iles des) : II, 411.
Épicure, phil. : I, 450; II, 61, 152, *489*, 491, 499, 508.
Épicuriens : II, 198, 491, 492, 510.
Épigrammes : II, 15, 16, 30, 41.
Épigraphes : I, 43.
Épirotes, ppl. : I, 224.
— (roi des), *voy.* Pyrrhus.
Épitadius, de Sparte : I, *124*.
Épithètes : I, 228; II, 55.
Épître, par Montesquieu : I, 99.
Épîtres, par Boileau : II, 52.
—, par Ovide : II, 41.
Épopées : II, 19.
Époux, *voy.* Mariage.
Équitation : I, 479.
Équité naturelle : II, 362.
Érasistrate, méd. : I, 479.
Ercokko, v. : II, 410*.
Érechtée, roi d'Athènes : I, 292.
Ésaü, patr. : I, 454, 455.
Escaut, fl. : II, 285.
Eschyle, pt. : I, 229.
Esclavage : I, 89-90, 145, 147, 148, 197, 198, 201, 260; II, 209, 324, 325, 374-377, 380, 386, 401. — *Voy.* Serfs.
Esclaves (Guerre des) : I, 90, 91; II, 377.
Escobar (A.), th. : I, 251.
Esculape (Temple d') : I, 90.
Ésope, fabuliste : II, 19*, 191.
Ésope à la Cour, par Boursault : I, 21*.
Espagne, p. : I, 22, 166, 182, 260, 340, 351, 355, 357-359, 364, 368, 485; II, 10, 149, 223, 249, 253, 263, 264, 324, 325, 351, 356-358, 403, 405, 408, 413-421, 422*, 423*, 427, 435*, 513, 524. — *Voy. les mots suivants.*
— (ambassadeurs d') : II, 144. — *Voy.* Bedmar (A. de).
— (Clergé d') : II, 163, 191, 324, 325.
— (gouvernement de l') : I, 143.
Espagne (Histoire d'), par Bellegarde : II, 249.
Espagne (lois d') : I, 156; II, 387, 420.
— (ministres d'), *voy.* La Enseñada (Z. S. de), Patino (J.).
— (reine d') : II, 144.
— (rois d') : I, 352; II, 144, 220*, 249, 260, 263, 269, 282, 414, 417, 419, 421. — *Voy.* Charles V, empereur d'Allemagne, Charles II, etc.
— (tribunaux d') : II, 31.
Espagnols, ppl. : I, 94, 95, 154, 162, 172, 223, 225, 246, 247, 311, 355, 358-360, 389-392, 399-401, 423, 490; II, 149, 175, 204, 207, 213, 242, 247-250, 253, 357, 383, 413, 415, 418, 420, 423, 519. — *Voy.* Espagne *et les mots suivants.*
Espèces (variation des) : I, 469, 473; II, 205.
Esprit (l') : I, 413, 474; II, 10, 11, 27, 30, 33, 46, 52, 57, 60, 100, 111, 124-130, 146, 167, 169, 176, 177, 302, 303.
Esprit des Lois (De l'), par Montesquieu : I, 36, 37*, 43, *79*, *80*, 98*-215, 252, *300*, *311*, 323, *353*, *396*, *397*, *415*, *417*, *421*, 423, *438*, *476*, *504*; II, 74, *105*, *106*, *111*, *156*, *172*, *183*, *228*, *237*, *252*, *253*, *283*, *287*, *291*, *310*, *325*, *326*, *327*, *340*, 349, *353*, *361*, *264*, *368*, *371*, *375*, 376*, *377*, 378

379, 383, 403*, 404*, 406*,* 409*, *425*, 429*, 433, 434*, 436*, 437*, 521*.*
Esprit général des nations : I, 154, 274, 504; II, 141, 170, 310, 327.
Esprit infini : I, 448.
Esprits aériens et invisibles : I, 389; II, 87, 501, 503, 531.
Esprits du sang : II, 383.
Esprit séminal : I, 472.
Esprits humains : I, 390, 452; II, 123-129, 137, 150, 170, 171, 205, 304, 364, 454, 501, 531. — *Voy. Essai sur les Causes..., Tableau des Esprits.*
Essai, par Raymond : II, 62.
— *d'un nouveau Système du Monde :* I, 461.
— *sur les Causes qui peuvent affecter les Esprits,* par Montesquieu : I, 94*-98; II, *29*, 157*, 170*.*
Essais, par Montaigne : II, 62.
Estampes : II, 9.
Esther, par J. Racine : II, 52.
Estime : II, 99, 100, 106, 143.
Estrades (G., comte d') : g. et dip. : I, 369*.
— (J.-Fr., abbé d'), dip. : I, 13.
Étampes (A., duchesse d') : I, 350.
États : I, 126, *et passim.*
— (puissance des) : II, 310-315.
— de France : I, 319, 320, 333, 344, 459.
Étendue : I, 452.
Éthiopie, p. : I, 120, 121.
— (empereur d') : I, 121.
Éthiopiens, ppl. : I, 120.
Éthique, par Aristote : I, *88.*
Étienne de Byzance, aut. : I, 502.
Étiquette : II, 335. — *Voy.* Politesse.
Étoffes : II, 403, 408, 415-417, 422, 424.
Étranger (l'), *voy.* Law.
Étrangères (langues) : II, 181.
— (religions) : II, 415.
Étrangers : II, 180, 402, 405, 413-415, 418, 419.
— (pays) : I, 9; II, 176, 177, 180, 405, 418.
Étude : I, 8; II, 122, 135.
Eu (R., comte d'), connétable de France : I, 321.
Eucharistie : II, 519.
Euclide (*Géométrie* d') : I, 17, 103, 468; II, 11.
Eugène de Savoye, g. et h. p. : I, 21, 491*; II, 190, 529.
Eumée : I, 244.
Eunuques : I, 54-58, 148, 149, 293, 294, 299.
Euripide, pt. : I, 115*, 229.
Europe : I, 15, *et passim.*
— (banques d') : I, 174.
— (états de l') : I,33, 173, 263, 265, 273, 389; II, 177, 210-212, 316, 340, 358, 406-425, 433.
— (génie de l') : I, 334.
— (lois de) : II, 391.
— (rois de l') : I, 109, 340; II, 410.
Européens : I, 172, 312, 495; II; 135, 204.
Eusèbe, th. : II, 514.
Eutrope, hist. : I, 86*.
Évandre, roi : I, 316.
Évangile (L') : I, 209, 213, 402; II, 163, 509. — *Voy. Écriture sainte.*
— (ministre de l') : I, 475.
Évêchés : II, 466. — *Voy.* Évêques.
Évêques : I, 205, 206, 212, 332; II, 143, 252, 449, 456, 459, 460, 464, 467, 470.
Exil, peine : I, 121; II, 450, 453, 454, 467.
Exorcismes : II, 527.
Expédients : II, 340.
Exposition des enfants : I, 179.
Extraits des Légations, par Constantin VII : I, *183.*
Extraits des Vertus et des Vices, par Constantin VII : I, 175.

Fable des Abeilles, par Mandeville : II, 405.
Fables : I, 219, 226, 317; II, 18, 19, 47, 144, 195, 205, 258, 287, 298. — *Voy.* Ésope, etc.
Factions : II, 323, 328.
Fagonnade (La) : II, 54.

Faiblesse d'âme : I, 440.
Falkland (L., lord), h. p. : II, *143**.
Famille : I, 123, 396, 398, 399, 505 ; II, 397. — *Voy.* Mariage.
Fanatisme : I, 277. — *Voy.* Enthousiasme.
Fard : II, 149.
Fargis (M., dame du) : I, 325*.
Fastes (Les), par Ovide : II, 41*.
Fats : II, 95.
Faulques, *voy.* Folkes (M.).
Faune (Petit), statue : II, 73.
Faunus, roi : I, 316.
Fausseté : II, 144, 146.
Faux serment : I, 121, *197*, 213.
Favonius (M.) : I, 86.
Favorinus : I, 462.
Femmes : I, 8, *et passim*.
— (satires contre les) : II, 52.
Fénelon (Fr. de), archevêque de Cambrai : I, 373 ; II, 53*.
Féodal (régime) : I, 333-336 ; II, 390, 391. — *Voy.* Fiefs.
Ferdinand, empereur d'Allemagne : II, 283.
Fermiers généraux : I, 37.
Féronie (Temple de) : II, 503.
Festus (S. P.), aut. : I, 87 ; II, 505.
Fêtes : II, 404, 502.
Feudale (Jus), par Cragius : II, 391.
Feudataires : I, 129, 341, 342. — *Voy.* Seigneurs.
Févret (Ch.), jct. : II, 451*.
Fiançailles : I, 202, 203.
Fictions : II, 19. — *Voy.* Fables.
Fidéicommis : II, 389, 390.
Fiefs : I, 126, 147, 209, 211, 340 ; II, 138, 257, 378.
Fierté : I, 384 ; II, 97.
Filets : II, 322, 499, 500.
Filles : II, 128, 370, 372, 394-397, 400. — *Voy.* Enfants.
Fils : II, 394, 395. — *Voy.* Enfants.
Finale (marquisat de) : II, 245.
Finesse : I, 439 ; II, 129.
Finlande, p. : II, 291*.
Flamands : I, 321.
Flandres, p. : I, 503 ; II, 207, 264, 281, 311, 437, 529.
Flatteur : I, 433 ; II, 101, 158.
Flavius (C.) : I, 118.
Fleury (cardinal de) : II, 153, 270, 271, 301, 366, 457.
— (Cl., abbé de) : I, 30.
Flibustiers : II, 414.
Flore, d. : I, 243.
Florence, v. : I, 22, 31, 79 ; II, 73, 75.
— (École de) : II, 69.
— (galeries de) : II, 73, 75.
— (grands-ducs de) : I, 80 ; II, 387. — *Voy.* Cosme III.
Florentins : II, 70, 75, 174.
Foë, d. : II, 216, 501*, *511*.
Foggini (J.-B.), sc. : II, 72*.
Foi : I, 453.
Folkes (M.), s. : I, 261 ; II, 166*.
Fonctions civiles et militaires (distinction des) : I, 136-138, 140, 158.
Fonds de terre : II, 404, 433, 434, 436.
Fonds publics, *voy.* Dettes publiques, Effets, etc.
Fontenelle (B. de), aut. : I, 226 ; II, 17, 31*, 48, 49, 54*, 127, 263, 377, 506, 507, 530, 531.
Fontenoy (bataille de) : I, 213, 272.
Forcalquier (L.-B., comte de) : II, 74*, 75, 127, 167.
Force : I, 227, 228, 439, 443.
— offensive : I, 130, *135*.
Forêts : I, 503 ; II, 438, 443.
Formose, île : I, 469.
Formules d'actes : I, 195, 196, 198. — *Voy.* Marculfe.
Fortescue (J.), jct. : I, 31.
Fortifications : I, 125, 126, 131, 132, 489 ; II, 207, 208, 358, 360, 411.
Fortune, d. : I, 29, 259, 308, 359, 370, 371 ; II, 89, 91, 229, 242, 276, 317, 505, 526.
Fortunes : I, 410, 411, 414 ; II, 90, 113, 114, 118-120, 130, 178-180, 298.
Foscarini (M.), ambassadeur de Venise : I, 368.
Foulques, comte d'Anjou : I, 337.

Fouquet (J.-Fr.), mis. : II, 216.
— (N.), fin. : I, 377.
Fous : I, 24, 39 ; II, 28, 90, 181, 271.
Français, ppl. : I, 15, 34, 44, 47, 49, 112, 154, 158, 159, 180, 208, 229, *262*, 263, 265, 266, 320, 344, 352, 353, 370, 371, 385, 386, 405-408, 415, 424, 490 ; II, 4, 8, 50, 58, 74, 76, 106, 148, 149, 164, 169, 171, 174-179, 185, 186, 193, 206, 213, 219, 258, 264-266, 272, 273, 282, 293, 302, 303, 413, 417, 422, 450, 457, 459, 460, 519. — *Voy. les mots suivants et* France.
— (officiers) : I, 140 ; II, 357.
— (roi des) : I, 264. — *Voy.* France (rois de).
— (théâtre) : II, 6.
Française (architecture) : II, 76.
Française (Histoire de la Monarchie), par Dubos : I, 136, 137.
Française (langue) : I, 33 ; II, 4-7, 9, 37, 51, 67.
— (magistrature) : II, 458, 459. — *Voy.* France (parlements de).
— (musique) : II, 4, 5, 68.
— (noblesse) : I, 108, 109, 265, 341, 346, 353, 357, 406, 408, 415 ; II, 175, 358, 438, 463.
Franc-alleu : II, 378.
France, p. : I, 13, 17, 19, 33, 51, 64-67, 142, 163, 164, 166, 180, 183, 188, 189, 210, 259, 273, 318, 320, 324, 337, 339, 344, 346, 354, 357, 359-361, 364, 368, 371, 385-387, 405 ; II, 50, 58, 66, 106, 138, 152, 153, 157, 161, 174, 175, 178, 179, 207, 212, 215, 236, 251, 259, 263, 266, 269-273, 280, 281, 283, 303, 307, 310, 311, 316, 317, 323, 343-345, 356-358, 365, 372, 378, 390, 404, 406-408, 420, 421, 427, 429, 434, 435, 438, 441-445, 447, 451, 455, 463, 465-467, 470, 471, 513. — *Voy.* Français *et les mots suiv.*
France (Abeille de la) : II, 61.
— (ambassadeurs de) : I, 368 ; II, 342, 441.
— (conciles de) : I, 212.
— (couronne de), *voy.* France (rois de).
— (duché de) : I, 335.
— (enfants de) : I, 264, 343, 362, 364.
— (finances de la) : II, 434, 438, 439, 440-447, 449.
— (histoire de) : I, 38, 39, 269, 270, 330-376 ; II, 65, 193, 250-273, *et passim.*
France (Histoire du Gouvernement de), par Boulainvilliers : I, 318-322.
France (lois de la) : I, 176, 194, 208, 336, 443 ; II, 366, 450.
— (monnaie de) : II, 410, 419, 439, 440.
— (parlements de) : I, 25, 26, 270, *355*, 433 ; II, 267, 388, 400, 451, 459. — *Voy.* Paris (Parlement de).
— (régiments de) : II, 360.
— (reines de) : I, 325 ; II, 149, 260. — *Voy.* Anne d'Autriche, Catherine de Médicis, etc.
— (rois de) : I, 204, 264, 319-321, 330-337, 344, 345, 349, 353, 362-365, 376, 385, 408, 415, 424, 426 ; II, 51, 55, 58, 75, 146, 208, 211, 220, 250, 251, 257, 258, 269, 342, 388, 428, 440, 442-447, 450, 458, 460, 464, 511. — *Voy.* Charlemagne, Charles VII, VIII et IX, etc.
Franche-Comté, pr. : I, 154 ; II, 179, 281.
François (moines de saint) : II, 452.
— Ier, roi de France : I, 95, 142, 273, 350, 406 ; II, 31, 51*, 259.
Francs, ppl. : I, 93, 147, 189, 210, 211, 331, 332 ; II, 55, 250, 252-254. — *Voy.* Brunehaud, Chilpéric, etc.
Frapaolo, *voy.* Sarpi (P.).
Freda, peine : I, 200.

Frédégaire, hist. : I, 209, 213 ; II, *193**.
Frédégonde, reine des Francs : I, 330.
Frédéric, empereur d'Allemagne : I, 192.
— Ier, roi de Prusse : II, 283*.
— II, roi de Prusse : II, 284*, 362.
Frédéric-Guillaume, roi de Prusse : I, *410** ; II, 94, 283*.
Freind (J.), aut. : I, 30*, 480.
Fréret (N.), aut. : II, 201*.
Frézier (A.-Fr.), voyag. : I, *143**, *188*.
Fripons : II, 145.
Frisons, ppl. : I, 204.
— (Loi des) : I, 204.
Frivolité : II, 145.
Fumée (A.), méd. : I, 341.

Gabelle, impôt : II, 440-442, *445*, 446.
Gabies, v. : II, 230.
Gabriel (ange) : I, 316.
Gacon (Fr.), pt. : II, 30*.
Gage (Th.), voyag. : II, 206*.
Gages des officiers de justice, police et finances : II, 441.
Gaieté : II, 47, 48.
Galanterie : I, 409 ; II, 104, 147, 150, 151, 176.
Galba, emp. rom. : II, 238.
Galères et Galériens : I, *281*, *284*, 289.
Galice, pr. : II, 359.
Galles (prince de) : I, *99**.
Gallicane (Église), *voy.* Libertés de l'Église...
Gallien, emp. rom. : I, 89.
Gamaches (E.-S., abbé de) : II, 484*.
Gamphasantes, ppl. : II, 130.
Ganem (Histoire de) : II, 108.
Garde des sceaux : II, 96.
Garonne, fl. : I, 503.
Gassendi (P.), phil. : II, 483.
Gaules, p. : I, 125, 137, 145, 170, 208, 474 ; II, 325.
Gaulois, ppl. : I, 75, 170, 208 ; II, 13, 173, 204, 210, 378, 425.
Gazette d'Amsterdam : II, 189.
Gazette d'Utrecht : II, 362.
Gein, sous-gouverneur de Ternate : I, 470.
Gélase, pape : I, 317.
Gêne : II, 142.
Génération : I, 472, 473 ; II, 502, 503.
Généraux : II, 91, 357, 359.
Gênes, v. : II, 246.
— (aristocratie de) : II, 324, 325.
— (État de) : I, 358 ; II, 245, 247*.
Genèse (La) : II, 196.
Gengis-Kan, empereur des Mogols : I, *147*, 206.
Gengis-Kan (Vie de), par Pétis de La Croix : I, *206*.
Génie : I, 278, 368 ; II, 50, 52, 63, 139. — *Voy.* Esprit général...
Génois, ppl. : II, 245, 415.
Genre humain : I, 15, 47, 70, 90, 105, 111, 141, 179, 223, 277, 280, 303, 311, 368, 380, 381, 390, 392, 424, 439, 470 ; II, 95, 240, 270, 305, 337, 374, 376, 401, 486, 518.
Gentils : I, 455, 456.
Geographica : I, *121*, *129*, *130*, 143, *156*.
Géographie : I, 500-505.
Géologie : I, 462-467.
Géomètres et Géométrie : I, 459, 460 ; II, 17, 126, 151, *489*.
Georges II, roi d'Angleterre : I, 23*, 99.
Géorgie, p. : II, 205.
Germaine (langue), *voy.* Allemande (langue).
Germains, ppl. : I, 38, 198-200, 204, 215 ; II, 203, 210, 252, 253, 255.
Germanicus (T.-D. N.), g. et h. p. : I, 93.
Germanie, p. : I, 203 ; II, 254.
— (républiques de) : II, 325, 326.
— (Royaume de) : II, 241.
Germanique (Corps) : I, 336. — *Voy.* Allemagne (Empire d').
Germanorum (De Habitu Corporum), par Coringius : II, 203.

Germanorum (De Moribus), par Tacite : I, 137*, 138, 177*, 208, 330*, 332 ; II, 252*, 253*.
Géta, emp. rom. : I, 433.
Gex, pr. : II, 281.
Giannone (P.), hist. : I, 31, 173* ; II, 65*.
Gibraltar, v. : II, 435, *437*.
Gilimer, roi des Vandales : I, 131.
Gilles (N.), hist. : I, 319*, 320.
Giorgione (le), ptr. : II, 49.
Gironde, fl. : I, 25, 26.
Gladiateurs (Guerre des) : I, 91 ; II, 134, 135.
Gloire : I, 9, 63, 106, 308, 378, 402, 433 ; II, 8, 50, 52, 99, 140, 141, 164, 483.
Gnide (Le Temple de), par Montesquieu : I, 34*, *39*, 43.
Godin, franc : I, 209.
Gomroum, v. : I, 166.
Gontaud (marquise de) : II, 103.
Gontier, jés. : I, *356*.
Gorgias, phil. : I, *293*.
Gorgone : II, 526.
Gothica (Corona), par Saavedra : I, 32.
Gothique (gouvernement) : II, 141.
Goths, ppl. : I, 89, 132, 147, 183, 208, 209 ; II, 239, 513.
Goths (Guerres des), par Procope : I, 214 ; II, 513.
Goths (roi des), *voy.* Visigoths...
Gourmandise : I, 476.
Goût (Essai sur le), par Montesquieu : I, 219*-231 ; II, 70, 74.
Gouts : II, 27, 93, 180.
Gouvernements : I, 114, *et passim*.
— (diverses espèces de) : II, 318-321.
— militaires : I, 116, 117, 174.
— modérés : I, 417 ; II, 320, 321, 523.
— populaires, *voy.* Démocratie.
Gouverneurs de province : I, 143, 150.
Grâce : II, 519.
Grâce (La), par L. Racine : II, 54.
Grâces, d. : I, 243, 246, 257 ; II, 526.
Gracques (les), h. p. : I, 118 ; II, 236.
Grand (M. le), *voy.* Cinq-Mars (H. de).
Grand-Conseil, à Venise : II, 243, 244, 328.
— (présidents du), en France : II, 460.
Grande-Alliance (la) : II, 265, 266.
Grand-Lama : I, *147*.
Grands : I, 131, 286, 384, 415 ; II, 109, 292, 499. — *Voy.* Seigneurs.
Grand-Seigneur, *voy.* Turcs (sultans des).
Grands-Visirs : I, 369, 374 ; II, 190, 340.
Gravesande (G.-J. S'), s. : I, 31.
Gravina (J.-V.), jct. : *106*, 121, *122**.
Grèce, p. : I, 106, 107, 132, 185, 292, 309, 310 ; II, 224-227, 234, 289, 508, 520. — *Voy. les mots suivants*.
Grecque (histoire) : I, 378, 402 ; II, 227.
— (langue ou littérature) : II, 9, 30, 33, 38, 181.
Grecques (républiques) : I, 416 ; II, 214, 225, 325.
Grecs, ppl. : I, 22*, 70, 77, 89, 101, 102, 114, 121, 155, 171, 182, 187, 210, 217, 220, 228, 229, 292-295, 310, 391, 400, 477 ; II, 6, 20, 23, 24, 30, 126, 193, 196, 202, 204, 207, 224, 226, 237, 238, 289, 309, 355, 386, 456, 489, 490, 508. — *Voy.* Grèce.
— (empereurs), *voy.* Orient (empereurs d').
— (livres) : II, 524.
— (rois) : I, 171 ; II, 24.
Grégoire XV, pape : I, 361.
Grégoire de Tours, hist. : I, *213*.
Grenade (rois de) : I, 340.
Grenoble (Morale de) : I, 251.
Gresset (L.), pt : II, 284.
Groënland, p. : I, 502.
Groënlandais, ppl. : I, 478.
Grotesques : II, 66.

Grotius (H.), jct. : I, 99*, 114.
Guatimozin, roi du Mexique : I, 401*, 423.
Guerchin (le), ptr. : II, 49.
Guerre : I, 190, 191, 308, 396, 397, 425; II, 140, 141, 183, 207, 208, 214, 223, 233, 317, 375, 378, 396, 402. — *Voy. les mots suivants.*
— de 1733 : II, 272, 281, *343*.
— de 1741 : II, 272, *343*.
— de la Succession d'Espagne : II, 264*, 265.
— sociale : I, 90, 91.
Guerres civiles : I, 381; II, 212, 213, 326. — *Voy. Commentaires,* par J. César.
— puniques, *voy.* Puniques (guerres).
— serviles, *voy.* Esclaves (guerres des).
Guide (le), ptr. : II, 49, 72.
Guilan, p. : I, 166.
Guillaume Ier, roi d'Angleterre : II, 211.
— III, roi d'Angleterre : I, 370, 505; II, 277*, 282.
Guinées, mon. : II, 427.
Guises (ducs de) : I, *355*, 359; II, 260*.
— (les) : I, 386.
Gustave-Adolphe, roi de Suède : I, 502*.
Guyenne, pr. : I, 14, 154, 503; II, 257, 311, 316.
Guyot de Marne (abbé), aut. : II, 10.
Gygès, roi de Lydie : I, 294.
Gylippe : I, 62.
Gyndames, ppl. : I, 295.
Gyraldus (L.), aut. : I, 315*; II, 502*, 503*, 504*, 505*, 506*.

Habitude : I, 377.
Hache des Francs : I, 208.
Hagi Ibbi : I, 51.
Hainaut, pr. : II, 281.
Haine : II, 183, 224.
Hambourgeois : II, 344.
Hanovre (Alliés de) : II, 214*.
Hardouin (J.), aut. : I, 195*; II, 55.
Harmonie : I, 33.
Harris, aut. : I, 31.
Hébraïque (langue) : I, *227*; II, 3.
Hébreux, *voy.* Israélites, Juifs.
Hégésippe, th. : II, 512.
Hélène : I, 310; II, 23, 24, 40.
Hélie (maison d') : II, 200.
Héliogabale, emp. rom. : II, 518.
Héliopolis, v. : II, 192.
Helvétius (Cl.-A.), phil. : II, 57*.
— (J.-Cl.), méd. : I, 481*.
Henri VIII, roi d'Angleterre : II, 212, 274*, 275, 389.
— II, roi de France : I, 350, 351, 406, 471.
— III, roi de France : I, 270, 351, 406; II, 260, 459.
— IV, roi de France : I, 270, 353-357, 386, 406; II, 58, 144, 212, 213, 309, 335, 459, *470*.
Henri III (Journal de) : I, *353*.
Henriette de France, reine d'Angleterre : I, 362.
Her... (Lettres du Chevalier d'), par Fontenelle : II, 54*.
Héraclides, rois de Lydie : I, 294.
Héraclite, phil. : II, 489.
Hercule, d. : I, 76, 258, 307; II, 226, 227, 502.
— (statue d') : II, 72.
Hérétiques : II, 520. — *Voy.* Protestants.
Hermogène, aut. : I, *88*.
Hérodote, hist. : I, 171*, 291*, *294*, *295**.
Héroïsme et Héros : I, 76, 230, 271, 307-309, 350, 425; II, 36, 139-141, 192, 206.
Hérules, ppl. : I, 214, 502.
Hésiode, pt. : I, 230, 317.
Hickman, s. : II, 529.
Hien-Ti, empereur de Chine : I, 149.
Hiéron, tyran de Syracuse : I, 451.
Hippocrate, méd. : II, 11, 16.
Hirpins, ppl. : II, 503.
Histoire : I, 30, 70, 194, 195, 270, 291, 292, 302, 305, 306, 312, 316, 401, 496; II, 59, 61, 132

189-293, 524. — *Voy.* France (histoire de) *et passim.*
Histoires, par Tacite : I, *134.*
Histoire secrète, par Procope : I, *188.*
Histoire universelle : I, *92, 134, 494;* II, 221.
Histoire véritable, par Montesquieu : II, *95*, 110*.*
Hobbes (Th.), phil. : I, 379, 395, 397; II, 122.
Hochstædt (bataille de) : I, 371 ; II, 208, 264*.
Hoen-Ling, empereur de Chine : I, 149.
Hollandais, ppl. : I, 172, 351, 390, 415; II, 186, 222, 276, 282, 345, 351, 352, 360, 410, 411, 413, 415, 417.
Hollande, p. : I, 14, 46, 163, 164, 167, 183; II, 115, 186, 207, 215, 225, 324, 325, 328, 356, 404, 408, 427, 428, 436, 465, 466. — *Voy.* Hollandais *et* Pays-Bas.
Holstenius (L.), s. : I, 502.
Homère, pt. : I, 135, 170, 223, 224, 228-230, 317; II, 23, 30, 35-39, 55, 355, 503.
Homme : I, 8, *et passim.*
— (grand) : II, 124.
Hongrie, p. : I, 22, 162; II, 282, 292.
Hongrois, ppl. : I, 162; II, 283, 403.
Honnête et Honnêteté : I, 388, 413.
Honneur : I, 106, 108, 433; II, 113, 361, 372, 418.
Honneurs : I, 16, 133, 436; II, 90, 113, 337, 338.
Hooke, s. : I, 470*.
Hôpitaux : I, 49; II, 185, 466.
Horace, pt. : I, 195, 276; II, 11, 40*, 41*, 52, 203.
— (le vieil) : II, 42*.
Hospitalité : I, 198, 199.
Hôtel-de-Ville (rentes sur) : II, 445, 465.
Huarte (J.), aut. : I, 94, 95*.
Hudibras, par Butler : I, 30.
Huet (P.-D.), évêque d'Avranches, aut. : I, 172*; II, 192*.
Huguenots, *voy.* Protestants.
Hugues Capet, roi de France : I, 210, 211, 334, 335.
Humeur : II, 95, 125, 450. — *Voy. Humour.*
Humiliation : II, 388.
Humilité : II, 98.
Humour : II, 8, 14-16.
Huns, ppl. : I, 210; II, 368.
Hurons, ppl. : II, 293.
Huy, v. : II, 285.
Hyde (H., lord), h. p. : II, 165*.
— (Th.), hist. : II, *201*.*
Hydropisie : I, 489.
Hygiène : I, 19, 475-480; II, 150.
Hymen : I, 255.
Hypocrites : I, 413.
Hyrcan (J.), prince des Juifs : II, 512*.

Iambes : II, 4, 5.
Idées : II, 14, 124, 125, 155, 197, 475, 481, 487.
Idolâtres : I, 445, *451;* II, 501, 505, 515.
Idoménée, g. : II, 36.
Iduméens, ppl. : I, 172.
Ignorance : I, 273-275, 277.
Ile (Histoire d'une), par Montesquieu : I, 246-249.
Iles (habitants des) : II, 326.
Iliade (L'), par Homère : I, 135, 224; II, 36.
Iliens, ppl. : II, *246.*
Illyrie, p. : I, 145.
Illyriens, ppl. : I, 89.
Images : II, 13, 14.
Imagination : II, 86, 182.
Imans : II, 219.
Imitation : II, 17.
Immortalité de l'âme : I, 389, 392, 393; II, 219, 485-488. — *Voy.* Enfer, Paradis, etc.
Immortels : I, 255; II, 503.
Imperator : I, *81.*
Impériales (villes) d'Allemagne : II, 115.
Imperiali (cardinal) : I, 368; II, 89.
Impériaux : I, 369.
Impôts : I, 21, 80, 163, 319-321,

341, 440; II, 392, 430, 431, 434-449, 467-469. — *Voy.* Aides, Gabelle, etc.
Imprimerie : I, 171, 307, 496, 497; II, 9, 29, 193, 194, 196.
Improvisateurs : I, 475.
Impureté : II, 506, 507.
Incendiaires : I, 197.
Inceste : I, 176, 177, 209.
Indéfini : I, 451, 452.
Indes, p. : I, 132, 134, 143, 145, 171, *249*, 389, 400, 490, 495; II, 204, 247, 248, 278, 281, 359, 401, 411-413, 418-420, 422, 486, 502, 526.
— (Compagnies des) : I, 174, *188*; II, 442.
— (princes des) : II, 411.
— Espagnoles : I, *188*.
— Occidentales : II, 204, 205, 247.
— Orientales : I, 484, 495; II, 220, 407, 410.
Indiens, ppl. : I, 145, 316, 400, 415, 476; II, 247, 249, 452, 500.
Indoustan, p. : I, 147.
Industrie : I, 307, 457, 492, 493; II, 349.
Inès de Castro, par La Motte : II, 56*.
Inexpiables (crimes) : II, 506.
Infamie, peine : I, 121-123; II, 387.
Infidèles : I, 49, 401; II, 163, 248, 526.
Infini : I, 451, 452; II, 476, 481.
Ingratitude : II, 184.
Innocent X, pape : II, 400*, 464.
Inoculation : I, 487.
Inquisiteurs d'État : II, 244.
Inquisition : I, 157, 158, 205, 206, 352; II, 135, 161, 191, 243, 249, 255, 520.
Inscriptions : II, 10.
Insolents : II, 99, 100.
Institutions militaires, par Pyrrhus : II, 64.
Intempérie : I, 481; II, 208, 209.
Intendants de province : I, 143, 192; II, 180, 342, 429.
Intérêts de l'argent : I, 176; II, 377, 378, 398.
Intolérance : II, 511.
Invalides : II, 183, 468.
Ionie, p. : I, 91.
Ionique (ordre) : II, 73, 77.
Iris, d. : I, 255.
Irlandais : II, 219.
— (Prêtres) : II, 163.
Irlande, p. : I, 428; II, 163.
Ironie : II, 14, 17.
Iroquois, ppl. : II, 293.
Irtis, fl. : I, 500.
Isaac, patr. : I, 454.
Isis, d. : I, 291, 302, 306.
Islande, île : I, 502.
Isménie : I, 233. — *Voy. Arsace et Isménie.*
Ispahan, v. : II, 218, 312.
Israël et Israélites : I, 95, 107, 179, 481; II, 203, 219, 511. — *Voy.* Juifs.
Israélites (Mœurs des), par Cl. Fleury : I, 30.
Ister, voy. Danube.
Itacura, pierre : I, 464.
Italie, p. : I, 91, 107, 137, 185, 189, 208, 316, 317, 343, 358, 361, 364, 465; II, 39, 68, 74, 75, 147, 174, 233, 235, 247, 263, 264*, 266, 282, 343, 351, 408, 410, 412, 413, 425, 456, *526*. — *Voy. les mots suivants.*
— (états d') : I, 340; II, 173, 282.
— (princes d') : I, 359; II, 343, 353.
— (républiques d') : II, 214, 325.
— (Royaume d') : II, 241.
— (tribunaux d') : II, 31.
— (villes d') : I, 84, 126. — *Voy.* Italie (républiques d').
Italien (théâtre) : II, 5.
Italienne (architecture) : II, 76.
— (langue) : II, 4-6.
— (musique) : II, 4, 5, 68.
Italiens, ppl. : I, 225, 299, 363, 406, 475; II, 4-6, 74, 112, 153, 163, 171, 256, 272, 383.
Ithaque, île : II, 39.
Ivrée, v. : II, 245.
Ivresse : II, 107.

Jacob, patr. : I, 454.
— (chevalier), ptr. : II, 69*.

Jacobins : I, 195 ; II, 162.
Jacobites : II, 219*, 279. — *Voy.* Irlandais.
Jacques Ier, roi d'Angleterre : I, 358, 360-362, 366; II, 345, 391.
— II, roi d'Angleterre : I, 83; II, 276*, 345.
Jalousie : I, 293, 294, 296, 298-304, 352, 408; II, 94, 105, 106, 108. — *Voy. les mots suivants.*
Jalousie (Histoire de la), par Montesquieu : I, 290, 301, 304, 305.
— *(Réflexions sur la),* par Montesquieu : I, 290
— *(Sur la),* par Montesquieu : I, 290-305.
Janissaires : II, 229*, 253, 460, 465, 466.
Jansénisme et Jansénistes : II, 52, 162, 206, 270, 457, 458.
Janum : I, 54-58.
Janus, d. : II, 144.
Janvier (saint) : II, 385, 528, 529.
Japon, p. : I, 146, *147*, 154, 155; II, 106, 164, 217, 361, 402, 411, 500, 502, 511.
— (empereurs du) : II, 381, 511.
Japonais, ppl. : I, *147*, 155; II, 171, 381.
Jardins : I, 493; II, 78.
Jarretière (ordre de la) : II, 275.
Java, île : I, 470.
Jean, roi de France : I, 321.
— (saint) : II, 192.
— d'Antioche, hist. : I, 494*.
— Népomucène (saint) : II, 527.
Jéhovah : II, 511.
Jénisséa, fl. : I, 501.
Jérôme (saint) th. : I, 454.
Jérusalem, v. : II, 512.
Jésuites : I, 80, 269, 355-357, 500, 501; II, 15, 160-163, 262, 267, 400, 466, 527, 530.
Jésus-Christ : I, 185, 456; II, 123, 164, 199, 200, 249, 467, 492, 493, 509, 515, 517, 519, 521, 530. — *Voy.* Chrétiens, Christianisme, etc.
Jeu : I, 20; II, 121, *312*.
Jeunesse : II, *107*, 113, 116, 136, 137, 146, 308.
Jornandès, hist. : I, 31, 89.
Joseph, patr. : II, *201*.
Josèphe (Fl.), hist. : II, 489, 512*.
Josué, juge : II, 525*.
Joublot, s. : I, 470.
Jourdain, riv. : I, 473.
Journal, mes. : I, 183.
Journal, par Montesquieu : II, *236, 286*, 316, 333, 336, 518*.* — *Voy. Journal espagnol,* etc.
— *d'Angleterre :* I, 469.
— *des Sçavans :* I, 463, 469, *473;* II, 126, 250, 465.
— *de Trévoux :* II, 27, 63*.
— *espagnol,* par Montesquieu : II, 301*. — *Voy. Bibliothèque..., Journal.*
— *littéraire :* II, 528.
Journalistes : II, 55.
Journaux de Livres peu connus, par Montesquieu : I, *440*.* — *Voy. Journal.*
Joyes : I, 8; II, 81, 82, 87.
Juan d'Autriche, g. : I, 351.
Juba, roi de Mauritanie : I, 171*.
Judaïsme : I, 221; II, 511-514.
Judée, p. : II, 512.
Jugement de Dieu : I, 213; II, 384.
Jugements : I, *115*, 318, 321; II, 23.
Juges : I, 118; II, 299, 366, 380, 388, 392, 397. — *Voy.* Parlements, Tribunaux, etc.
Juifs, ppl. : I, 95, 107, 188, 220, 260, 455, 456; II, 191, 192, 207, 217, 237, 335, 338, 427, 504, 509, 512, 513, 515, 520, 525. — *Voy.* Judaïsme.
Juifs (Histoire des), par Prideaux : II, 221.
Juives (lois) : I, 154, 175, 361.
Jules Africain, hist. : II, 200*.
Julia (Lex) : I, 110.
Julie, femme de Sévère : I, 296.
— (fille d'Auguste) : I, 297.
Julien, emp. rom. : I, 145, 175, 187; II, 238, 239, 514.
Junius, aut. : I, 31.

Junon, d. : I, 256; II, 23.
Jupiter, d. : I, 43, 98, 105, 259, 316, 449, 493; II, 23.
—, planète : I, 462.
Jurés : I, 318; II, 389.
Juridica : II, 328.
Juridiction ecclésiastique : II, 450-452, 460, 468, 517.
Jurisconsultes : I, 261. — *Voy.* Avocats, etc.
Justice : I, 377, 385, 424; II, 137, 361.
— sociale : I, 112, 395, 397, 402, 419; II, 361.
Justices seigneuriales : II, 391, 451.
Justin, hist. : I, 92*, 474, 501*; II, *201*.
Justinien, empereur d'Orient : I, 84, 188; II, 239, 367.
Juvénal (D. J.), pt. : II, 52.

K : II, 387.
Kæmpfer (E.), voyag. : I, 155*.
Kanti (Lettres de), par Montesquieu : I, 246.
Keilan, île : I, 469.
Kekermann, aut. : I, 33.
Ker (bacha du) : I, 428.
Kinski (comte de) : I, 13, 21.

L. (Mad^e de) : I, 252; II, 109.
La Balue (cardinal), h. p. : I, 328.
Labaune, dip. : I, 13, 14.
La Beaumelle (L. A. de), aut. : I, 112*.
Labéon, aut. : I, 315, 317.
Laboureurs : I, 257; II, 463, 469.
La Brède (château de) : I, 19, 26.
La Bruyère (J. de), aut. : II, 24, 189.
Lacédémone, *voy.* Sparte.
Lacédémonienne (République) : I, 106; II, *403*.
Lacédémoniens, ppl. : I, 62, 106, 167; II, 136, 225, 227, 233.
Lâcheté : II, 142.
Lacon : II, 60.
Lactance (F.), th. : II, 200*.
La Enseñada (Z. S. de), fin. et h. p. : II, 418*.
La Fare (A. de), pt. : II, 49.
La Flèche, v. : I, *356*.
La Fontaine (J. de), pt. : II, 49.
La Force (maréchal de) : I, 366.
La Houssaye (N. A. de), aut. : I, *140*.
Laideur : II, 145-147.
Laïques : II, 468, 472.
La Martinique, île : I, 483, 484.
Lambert (A.-Th., marquise de), aut. : I, 62, 63; II, 387.
La Motte (A. H. de), pt. : I, 33* 223, 224, 226; II, 30, 49, 56*, 57.
Lancre (P. de), aut. : II, 526*.
Landes (les), p. : I, 502.
Langage : II, 3-10, 31, 67, 181, 299. — *Voy.* Allemande (langue), Anglaise (langue), etc.
Languedoc, pr. : I, 154, 272.
— (États du) : II, 345.
Langues, *voy.* Langage.
La Noue (Fr. de), g. : I, 386.
Lao-Chium, phil. : II, 501.
Laponie, p. : I, 152.
La Popelinière (J. de), fin. : II, 127.
Laporte (J. de), aut. : I, 37*; II, 25.
Larcher, ligueur : I, 353.
La Rochefoucault (Fr., duc de), aut. : I, 160; II, 51.
La Rochelle, v. : I, 367; II, 344.
Larrons (Iles des) : I, 489.
Las Casas (B. de), aut. : II, 247*.
Latine (langue) : II, 8, 51, 67, 504.
Latins, ppl. : II, 30, 230.
— (vers) : II, 6.
Latinus Sylvius, roi : II, 230.
Latium, p. : I, 316.
Latran (Palais de), à Rome : II, 241.
La Trémouille (M. de) : II, 167*.
La Valterie, aut. : II, 37*.
La Varenne (seigneur de) : I, 318.
Lavinie : II, 40.
Law (J.), fin. : I, 49; II, 25, 93*, 100, 176-178, 269, 366, 428.
Laxembourg (château de) : I, 13.
Lecointe (Ch.), aut. : II, 250*.
Le Couteux, marchand : II, 448, 449.

Lecture : I, 35, 157, 279, 388; II, 25, 30, 33, 100, 122, 176-178.
Légendes : II, 32.
Legendre (L.), aut. : II, 383*.
Législateurs : I, 120, 141, 154, 155, 206, 219, 390; II, 301, 362-364, 381, 513.
Leipsick, v. : I, 377.
Lemaure (C.-N.), chant. : II, 68*.
Lémery (N.), s. : I, 488.
Lemoyne (P.), pt. : II, 49.
Lémures : I, 317.
Léna, fl. : I, 500.
Lenclos (N. de) : II, 263.
Lenôtre (A.), arch. : II, 78.
Léon : II, 462.
Léon Ier, empereur d'Orient : II, 400*.
Le Petit de Launay : I, 253*.
Le Prêtre : II, 117.
Lesdiguières (connétable de) : I, 366.
Lèse-majesté (crime de) : I, 140, *197*.
L'Estoile (P. de), aut. : I, *355*, 356*.
Lestrigons, ppl. : I, 170.
Le Tellier (M.), jés. : II, 267*, 459.
Léthé, fl. : II, 184.
Lettres (République des), *voy.* République des Lettres.
— anonymes : II, 301.
— de change : I, 496; II, 419.
— de grâce : I, 124.
— de répit : I, 119*; II, 378.
Lettres du Chevalier d'Her..., par Fontenelle : II, 54*.
Lettres édifiantes : I, *121, 130, 184*, 476.
Lettres persanes, par Montesquieu : I, 43*, 44*, 45*, 46, 47*, 48*, 49, 50, 51*, 61; II, 48, 49, 248*.
Lettres péruviennes, par Mme de Grafigny : I, 45*.
Lettres provinciales, par Pascal : II, 48.
Leuctres (bataille de) : I, 122.
Levant (le) : II, 247, 344, 408, 415-417.
Leyde, v. : II, *276*.
Leyre, fl. : I, 503.
L'Hôpital (chancelier de) : I, 386; II, 259.
Libéralités : I, 436, 437, 439, 440; II, 116.
Liberté : I, 395, 453.
— naturelle : I, 207, 405; II, 321.
— politique : I, 32, 77, 105, 136, 147, 260, 294, 338, 341, 349, 414-417; II, 181, 183, 210, 225, 320-326, 341.
Libertés de l'Église gallicane : II, 450, 451.
Libyca, par Appien : I, *125*.
Libye, p. : I, 295.
Licinius, emp. rom. : I, 91; II, 517.
Liège, v. : I, 345; II, 285.
Liégeois : I, 346.
Lieues, mes. : II, 133, 186.
Lignes de défense : II, 355, 356.
Ligourne, *voy.* Livourne.
Ligue (la), en France : II, *470*. — *Voy.* Ligueurs.
Ligue (La), par Voltaire : II, 58*.
Ligue catholique, en Allemagne : I, 360.
Ligueurs : I, 353, 355.
Ligurie, p. : I, 125.
Lille, v. : II, 208, 360.
Lindiens, ppl. : II, 502.
Lintz, v. : I, 369.
Lippe, riv. : II, 285.
Lipsius (J.), aut. : I, 479.
Lirancourt : II, 133.
Lisbonne, v. : II, 424.
L'Isle (G. de), géographe : I, 500*, 501, 503.
Liste civile, en Angleterre : II, 439.
Littérature : I, 273-278; II, 10-65, *et passim*.
Littleton (Th.), jct. : II, 390.
Livie, femme d'Auguste : I, 297.
Livonie, p. : II, 288.
Livourne, v. : I, *284*; II, 408, 415, 513.
Livre des Pontifes : II, 506.
Livres : I, 30-39, 494, 496; II, 14, 17-19, 26, 29-31, 47, 64, 65, 156, 160, 177, 193, 194, 305. — *Voy. les mots suivants et passim*.

Livres, mon. : I, 204; II, 440, 447.
— à faire : I, 38, 39; II, 64, 65.
— perdus : II, 64, 65.
— sacrés : II, 197.
— sterling, mon. : II, *211*, 408, 409, 438-440.
Lix... (p..... de) : II, 102.
Lixin (Mad^e de) : II, 169.
Lobineau (G.-A.), aut. : II, 257*.
Locke (J.), phil. : I, 31 ; II, 101, 298.
Locman, fabuliste : II, 19*.
Locmaria : II, 331.
Locri, v. : II, 230.
Locride, p. : II, 226.
Locriens, ppl. : I, 177, 185.
Lods et ventes : I, 253, 254.
Logique : II, 90.
Loignac : II, 260.
Loire, fl. : II, 256.
Loi royale, de Danemark : I, 112*, 113.
Lois : I, 23, 43, 98, 105, 106, 108, 110, 112, 119, 122-124, 126, 139, 143, 147, 148, 189-195, 205-207, 214, 218, 272, 381, 398, 399, 403, 413, 421, 428, 435, 436, 441 ; II, 12, 137, 183, 197, 305, 306, 321, 322, 330, 341, 361-367, 372, 373, 375, 377, 379-382, 386, 387, 457, 521. — *Voy.* Allemands..., Angles..., *et passim.*
Lois (Des), par Cicéron : II, 506*.
—, par Platon : I, 123, 176.
Lois agraires : II, 231.
Lois caducaires : I, 110.
Lois canoniques : I, 123, 209, 212.
Lois des XII Tables : I, 121, 177.
Lois royales, à Rome : I, 122.
Lombardie, p. : II, 282.
Lombards, ppl. : I, 189, 210, 358; II, 255.
— (Loi des) : I, 211*.
— (Royaume des) : I, 210.
Lomillini (M.) : II, 180*.
Londres, v. : I, 31, *490;* II, 184, 278.
Lorraine, p. : II, 281*.
— (ducs et duchesses de) : I, 492; II, 282*.
Lorraine (Maison de) : I, 354; II, 96. — *Voy.* Guises.
Loteries : II, 116, 117, 429, 441, 445.
Louanges : II, 100, 101.
Loudun (religieuses de) : II, 338, 527*.
Louis Ier, dit : *le Débonnaire,* roi des Francs : I, 212.
— VII, dit : *le Jeune,* roi de France : I, 212; II, 257.
— IX, dit : *le Saint,* roi de France : I, 34, 212, 321, 338, 385; II, 257, 378*.
— X, roi de France : I, 318-320.
— XI, roi de France : I, 270, 336-348, 438; II, 92, 236, 274, 287.
— XII, roi de France : I, 138, 349, 350, 385; II, 148.
— XIII, roi de France : I, 324, 328, 329, *355*, 358, 359, 361, 363-365, 406, 419, 425, 426; II, 94, 207, 212, 213, 260, 344, 377, 459, *471*.
— XIV, roi de France : I, 39, 67, 84, 273, 327, 361, 368, 370-374, 406, 408, 412, 488; II, 4, 77, 134, 155, 193, 207, 212-214, 260-263, 266, 270, 315, 339, 344, 400*, 459.
— XV, roi de France : I, 26, 51, 69, 70, 261, 262, 263*, 264-267, 375; II, 269, 270, 282, 336, 450*.
Louvois (C., abbé de) : I, 490*.
— (Fr., marquis de), h. p. : I, 323 368, 370.
Louvre (le), à Paris : II, 441.
Lucien, aut. : II, 491*, 516.
Lucilius (C.), pt. : I, *382*.
Lucrèce, femme de T. Collatin : II, 41-44, 231.
— (T.), pt. : I, 30; II, 195*, 196, 197, 198*, 248, *489*.
Luitprand, hist. : I, 31.
Lulli (J.-B.), mus. : II, 69.
Lune : I, 316.
Lunettes : II, 196.
Lunéville, v. : I, 26.
Lupercales, fêtes : I, 316.

Luther (M.), th. : I, 30, 259; II, 160, 520.
Luthéranisme : II, 520, 521.
Luthériens : II, 519.
Lutrin (Le), par Boileau : II, 52.
Luxe : II, 327.
Luxembourg, p. : II, 281.
Luynes (M. de) : II, 267.
Lybie, *voy.* Libye.
Lycaon, roi : I, 316.
Lycurgue, roi de Sparte : I, 106, 124, 126, 181; II, 215* 361, 386. — *Voy.* Sparte...
Lydie, p. : I, 294.
— (reine de) : I, 294.
— (rois de) : I, 294. — *Voy.* Candaule, Crésus, etc.
Lydiens, ppl. : I, 293, 294.
Lys, riv. : II, 285.
Lysimaque, par Montesquieu : I, *62*, 218*.

M... : I, 258.
M. (marquis de) : II, 168.
M. (M. de) : II, 102.
Maccharée : I, 176.
Macédoine, p. : I, 77, 183, 414, 428; II, 46, 226.
— (rois de) : I, 92, 306, 414, 426. — *Voy.* Alexandre-le-Grand, etc.
Macédoniens, ppl. : I, 79; II, 46, 234.
Machiavel (N.), aut. : I, 30; II, 364*.
Machiavélistes : II, 248.
Machines : II, 85, 155, 157.
Macrobe (A.), aut. : I, 315.
Madagascar, île : I, 33, 34.
Madame, *voy.* Savoye (duchesse de).
Madeleine (sainte) : II, 123.
Madrid, v. : I, *151*, 361; II, 259, 419.
Maestrich, v. : II, 285.
Mævius, pt. : II, 41*.
Magie : I, 122, 140, 141, 211, 378.
Magistrats : II, 324, 325, 328, 336, 369, 380, 396, 401.
Magliabecchi (A.), s. : II, 55*.
Magnificence : I, 434, 435.
Mahomet, prophète : I, 74, 174, 298; II, 381, 522*. — *Voy.* Mahométisme.
Mahomet II, sultan des Turcs : II, 333.
Mahomet (Vie de), par Boulainvilliers : II, 523*.
Mahométans : I, 175, 316; II, 107, 171, 210, 240, 363, 522-524.
Mahométisme : I, 144, 260, 303, 311; II, 107, 242, 333, 499, 522-524.
Maillard (O.), préd. : II, 31*.
Maintenon (Fr., marquise de) : I, 371, 372; II, 52, 261*, 263*.
Mairan (J.-J. de), s. : II, 166*.
Maires du Palais : I, 330, 333; II, 253.
Maisons (Mad^e de) : II, 267.
Maisons de campagne : II, 78.
Maître de grammaire : II, 9.
Majorien, emp. rom. : II, 400*.
Maladies : I, 223, *295*, 311, *373*, 479-485, 487-492, 494-496; II, 65, 123, 150, 208, 381, 401, 506.
Maldachini : II, 77.
Malebranche (N.), phil. : I, 451; II, 476, 477, 481, 483, 490, 493, 494.
Malheur : I, 279-282, 285-287; II, 85, 87, 88, 90-93, 110, 111, 300, 304, 339, 499.
Malte, île : II, 10.
— (ambassadeur de) : II, 78*. — *Voy.* Solar (A.-M.).
Malveillance : I, 287, 288.
Manche (la), mer : II, 184.
Manco-Inca, roi du Pérou : I, 423*.
Mandarin : II, 15.
Manichéisme : I, *176*.
Manières : I, 25, 28, 44, 79, 155, 160, 421; II, 179, 361.
Manlius (M.), g. : II, 231.
Manne : I, 95, 250.
Manon Lescaut, par Prévost : II, 61*.
Mansard (J.-H.), arch. : II, 77, 78.
Mansfeld (E. de), g. : I, 360.
Mantoue (duc de) : I, 359.
Manufactures : I, 162; II, 403, 404, 417, 419.

Marathon (bataille de) : I, 400.
Marc-Antoine ou Marc-Antonin, emp. rom. : I, 76, 161.
Marc d'or, impôt : II, 447.
Marcellin, aut. : I, 88*.
Marcellus (Théâtre de) : II, 78.
Marculfe, jct. : II, 198.
Mardonius, g. : II, 227.
Mariages : I, 176-178, 199, 201, 202, 209, 253-255, 291, 292, 295, 302, 406; II, 102, 106, 107, 147, 148, 158, 367-372, 379, 394-397, 400, 401, 524.
Mariana (J. de), th. : I, 30, *356*.
Marie, reine d'Angleterre : I, 259.
Marie-Alacoque (Vie de) : II, 527*.
Marie de Médicis, reine de France : I, 325, *355*, *356*, 363.
Marie Leczinska, reine de France : I, 264, 266*.
Marie Stuart, reine d'Écosse : I, 351; II, 276.
Marillac (M. de), h. p. : I, 365.
Marin (J.-B., chevalier), pt. : II, 45, 46.
Marine : I, 91, 167, 494, 498, 504; II, 250, 343, 345, 358, 359, 444.
Marius (C.) : I, 61, 84, 86, 91, 210; II, 181*, 210, 213, 235, 236, 354.
Marivaux (P. de), pt. : II, 21, 61*.
Marlborough (J., duc de), g. et h. p. : II, 94, 115, 116, 125, 180*, 529.
Maroc (roi de) : II, 89.
Marot (Cl.), pt. : II, 49.
Mars, d. : I, 240, 243; II, 23, 24.
Marseillais : II, 352.
Marseille, v. : I, 32, 327.
Marsham (Th.), aut. : I, 192*.
Marteau (P.), imprimeur : I, 48.
Martial (M. V.), pt. : II, 30.
Martin, jct. : I, 192.
Martius (T.), g. : II, 356*.
Martyrs : I, 34; II, 164, 520.
Masham (Mad^e S.) : II, 101*.
Massagètes, ppl. : I, 301.
Mathématiques : I, 48, 459; II, 11. — *Voy.* Géomètres...
Matière : I, 441-446, 468.
Maupertuis (P.-L. de), s. : II, 85*, 169.
Maures, ppl. : I, 368; II, 524.
Maximes, par Montesquieu : II, 102, 103.
—, par La Rochefoucault : II, 51.
Maximes de gouvernement : I, 421.
Maximes des Saints, par Fénelon : II, 53.
Maximes générales de Politique, par Montesquieu : I, 412-414.
Maximin, emp. rom. : II, 517.
Mayenne (Ch., duc de), h. p. : I, 353, 354.
Mazarin (cardinal), h. p. : I, 329, 369, 375; II, 261.
— (Mad^e de) : II, 175.
Mazendran, p. : I, 166.
Meaux (évêque de), *voy.* Bossuet (J.-B.).
Médecine : I, 30, 97, 98, 473, 475, 479-482, 485, 487, 489, 491, 492.
Médecine (Histoire de la), par Freind : I, 30*, 480.
Médée : II, 42*.
Mèdes, ppl. : I, 291; II, 529.
Médicis, *voy.* Catherine..., etc.
Médie, p. : I, 231.
Médiocrité : II, 118, 119.
Méditerranée (Mer) : I, 168, 171, 327, 465; II, 245, 359, 417.
Médoc, p. : I, 503.
Méhémet-Géry, dey d'Alger : I, 173, 174.
Mein, riv. : II, 285.
Meitina (camp de) : II, 354.
Melon (J.-Fr.), aut. : II, 137*.
Mémoires : I, 371; II, 193. — *Voy.* *Montgon (Mémoires de)*, etc.
Menaces : II, 143.
Mencius ou Meng-Tsée, phil. : I, 129*.
Menin, v. : II, 285.
Menochius, jct. : II, 386.
Menot, préd. : II, 31*
Mensonge : II, 300, 301.
Mépris : II, 67, 96-98, 111, 148, 178.
Mer : I, 169, 180, 181, 358, 462-466, 483-485; II, 276, 314, 351.

Mercure, d. : I, 244, 315.
Mercure, journal : I, 35*.
Mère confidente (La), par Marivaux : II, 61*.
Mer Érythrée, *voy.* Mer Rouge.
Mères : I, 407; II, 369, 371, 400.
Mérite : II, 90, 91, 97, 103, 180, 184.
Mer Noire : I, 168.
Mérovée, fils de Chilpéric : I, 213.
Mérovingiennes (lois) : I, 196; II, 251, 254, 255.
Mérovingiens : I, 137, 185, 330. — *Voy.* Chilpéric, Clovis, etc.
Mer Rouge : I, 133, 171, 172; II, 410, 412.
Merveilles : I, 228, 482; II, 36, 148.
Messaline, imp. rom. : I, 296.
Messie (le), *voy.* Jésus-Christ.
Métallurgie : I, 492, 493.
Métamorphoses (Les), par Ovide : I, 260*; II, 41.
Métaphysique : II, 27, 475-488, *489*.
Métempsychose : II, 486, 501.
Météorologues : II, 490, 491.
Métuezen (chevalier) : II, 166.
Metz (gouvernement de) : I, *356*.
Meuse, fl. : II, 285.
Mévis, *voy.* Mir-Weiss.
Mexicains, ppl. : I, 389, 391, 423; II, 501.
Mexique, p. : I, 248, 389, 400.
— (empereurs ou rois du) : I, 391, 400; II, 293. — *Voy.* Guatimozin, etc.
Mézeray (Fr. de), hist. : I, 490*; II, 471.
Michel-Ange, arch., ptr. et sc. : I, 195, 267; II, 49.
Michel d'Éphèse, aut. : I, *88*.
Micrographies : I, 470.
Microscope : I, 444, 469, 472, 496; II, 196.
Midas, roi de Phrygie : I, 318.
Midi : I, 201, 502; II, 351, 361, 368, 407.
— (peuples du) : I, 385; II, 211, 212.
Milanais : II, 174.
— , duché : I, 340, 358; II, 173, 174.
Mille et une Nuits (Les) : II, 108.
Mille et un Jours (Les) : II, 523.
Milton (J.), pt. : II, 19, 49.
Mineurs : II, 398.
Mingrélie, p. : II, 205.
Mings (dynastie des) : I, *148*, 149.
Mines : II, 410, 438. — *Voy.* Métallurgie, etc.
Ministres : I, 21, 50, 101, 109, 111, 158, 159, 370, 376, 383, 413, 418-421, 426, 431-433; II, 154, 184-186, 279-281, 317, 339-341, 357, 388, 436, 458.
Miracles : I, 390; II, 58, 503, 514, 524, 525, 528, 529.
Mirepoix (évêque de) : II, 450*
Mir-Mahmoud, chah de Perse : II, 218, 219.
Miron (Fr.), prévôt des marchands : I, 386.
Mir-Weiss, chef afghan : I, 111*; II, 330.
Missionnaires : I, 48, 49; II, 163, 164.
Mississipi, fl. : II, 407, 408, 456.
Mithridate VII, roi du Pont : I, 84, 89, 298; II, 217.
Mittenwald, v. : I, 467*.
Mnémosyne, d. : I, 306.
Modène, v. : I, 463.
Modération : I, 206, 426, 435; II, 142, 143, 239, 298, 299, 323, 382, 383, 454, 457. — *Voy.* Gouvernements modérés.
Modernes : I, 221, 225-227, 494; II, 29, 53, 521.
Modes : II, 176, 177, 186, 304, 422, 448.
Modestie : I, 29; II, 99, 113, 169, 185.
Mœurs : I, 44, 108, 114, 121, 155-157, 162, 405-407, 409, 413, 421, 504; II, 20, 56, 57, 61, 361, 467, 468.
Mœurs des Français, par Legendre : II, 383*.
Mogol, p. : I, 154, 156.

Mogol (le Grand-) : I, 117, 146, *439;* II, 308.
Mogols, ppl. : I, *147*, 206.
Moines : I, 158, 159, 188, 189, 205, 260, 420, 421, 430, 431, 466; II, 59, 71, 160, 179, 351, 400*, 413, 452, 455, 456, 464-466.
Moïse, prophète : I, 189; II, 191, 192, 196, *201*.
Molé (M.), magistrat : I, 386.
Molière (J.-B.), pt. : I, 460, 481; II, 21, 48.
Molinisme : II, 160, 457.
Monaco, v. : I, 505.
Monarchie : I, 108, *109*, 113-115, 122, 124, 125, 128, 131, 136, 143, 151, 285, 402, 414-416; II, 28, 137, 224, 230, 318, 319, 322, 324, 337, 353, 369, 521. — *Voy.* France.
Monarchie universelle : I, 361.
Monarchie universelle (Sur la), par Montesquieu : II, *211*, *241*, *314*, *358*.
Monastères, *voy.* Couvents.
Monde : I, 27, *et passim*.
— (science du) : II, 131, 132.
— (système du) : II, 483.
— extérieur : II, 479-482.
Mongault (N.-H., abbé de), aut. : II, 114, 135, 155, 202, *238*, 452.
Monnaie : I, 161, 175, 321, 322; II, 196, 314, 426, 427, 442, 444. — *Voy.* Argent, Cuivre, etc.
— (Hôtel de la) : II, 427.
Monogamie : II, 107, 376. — *Voy.* Mariage.
Monsieur, frère de Louis XI : I, 341-345.
—, frère de Louis XIII : I, *355*, 363, 364.
Montagu (J., duc de) : II, 166*.
Montaigne (M. de), aut. : II, 47, 48, 62, 317*, 490.
Montauban, v. : I, 367; II, 344.
Montausier (Ch., duc de) : I, 386.
Montespan (Fr.-A., marquise de) : II, 262, 339.
Montesquieu (J., abbé de) : I, 13.
Montesquieu (amitiés de) : I, 8, 11, 12, 16, 18, 63; II, 165, 166.
— (caractère de) : I, 7-19, 100.
— (famille de) : I, 9, 10, 12, 13, 27-30, 254.
— (fille de) : I, 28*.
— (fils de) : I, 27*, 28.
— (fortune de) : I, 11, 12, 14, 19, 20, 27.
— (lectures de) : I, 8, 30-33, 100, 104, 301, *et passim*.
— (œuvres de) : I, 3, 11, 33-39, 100, 103-105, 213, 214, 231, 237, 239, 270, 271, 290, 468; II, 48, 69, *et passim*.
— (petit-fils de) : I, 29*, 30.
— (présidence de) : I, 10, 271.
— (procès de) : I, 24*, 25, 257.
— (terres de) : I, 11, 24-26.
— (vassaux de) : I, 11.
— (vie de) : I, 13, 14, 19-27, 252-255, 287; II, 160, 161, 506.
Montesquiou (maréchal de) : II, 360.
Montézuma, roi du Mexique : I, 391, 400, 423.
Montfort (J. de), duc de Bretagne : I, 320.
Montgon (Ch.-A., abbé de), aut. : II, 269*.
Montgon (Mémoires de) : II, 269.
Montlhéry, l. : I, 343.
Montmélian, v. : II, 245.
Montmorenci (maréchal H. de) : I, 365.
Montmorencis (les) : I, 408.
Montrésor (Cl. de), aut. : I, *364*; II, 339.
Monuments : II, 78.
Morale : I, 28, 46, 98, 100-102, 309, 377, 395; II, 50, 90, 140, 165, 248, 297-305, *489*, 498.
— (traités de) : I, 251; II, 19, 297.
Moralistes, *voy.* Morale.
Morat, l. : II, 287.
More (Th.), h. p. : I, 154; II, 274*, 361.
Morée, p. : II, 246.
Moréri (L.), hist. : I, 492.

Mort : II, 171, 301, 339, 444, 487. — *Voy.* Immortalité.
— (Mad^e de) : I, 252.
— (peine de) : I, 120-122, 146.
Moscou, v. : II, 12.
Moscovie, p. : I, 153, 166, 501 ; II, 292, 316.
Moscovites, ppl. : I, 260, 500 ; II, 259, 291, 382, 383.
Moselle, riv. : II, 285.
Mouches (piqûres de) : I, 495.
Mouvement : I, 443, 460, 461, 468, — *Voy. Animalium (De Motu),* Vol.
Mulets : I, 472, 473.
Muses : II, 34*, 52.
Musique : II, 4-6, 67-69.
Mutineries : II, 354, 355.
Myrinna : I, 245.
Mystères : I, 220-222.
—, pièces de théâtre : II, 32.
Mythologica et Antiquitates : I, *476.*
Mythologues : I, 314.

N... : II, 122.
Naïfs : II, 14, 22, 124.
Naissance : I, 27 ; II, 90, 91, 114, 119.
Nal-Kyran : II, 190.
Namur, v. : II, 285.
Nani (G.), dip. : I, *359**.
Nantes, v. : II, 256.
Naples, v. : I, 31, 152, 173, 355 ; II, 410, 513, 528.
Naples (Histoire civile de), par Giannone : I, 173* ; II, 65.
Naples (rois de) : II, 351.
— (Royaume de) : I, 358 ; II, 173, 174, 209, 282, 292.
— (vice-roi de) : I, 360.
Napolitains : I, 490.
Narbonnaise, pr. : II, 513.
Narnacun : I, 249.
Nations, *voy.* États, Peuple, *et passim.*
— policées et polies : I, 114 ; II, 324, 362.
Naturalistes, phil. : II, 510.
Nature : I, 3, *et passim.*
Natures plastiques : I, 449*.
Navarre (Basse-), pr. : II, 281.
— (régiment de) : II, 360.
— (roi de) : I, 340.
Navigation : I, 167-171 ; II, 417. 420-422, 526. — *Voy.* Marine.
Nazamons, ppl. : I, 295.
Négociants : II, 121. — *Voy.* Commerce.
Nègres : I, 167 ; II, 377.
Nemours (duc de) : II, 103.
Neptata : I, 249.
Neptune, d. : II, 23, 515.
Nérac, v. : I, 485.
Néron, emp. rom. : I, 196* ; II, 38, 39, 134, 237, 274, 516, 518.
Nerva, emp. rom. : I, 75, 76.
Nestor, roi de Pylos : II, 36.
Neutralité : II, 425.
Newton (I.), s. : II, 101, 166, 483, *489.*
Nice, v. : II, 245.
Nicée, v. : II, 517.
Nicéphore, aut. : I, 315.
Nicias (Vie de), par Plutarque : II, 490*, 491.
Nicolas de Damas, hist. : I, 150*.
Nicole (P.), th. : II, 14, 94.
Nieuport, v. : II, 285.
Niger (P.), emp. rom. : II, 522*.
Nil, fl. : I, 155 ; II, 378.
Ninus, roi d'Assyrie : I, 312.
Noblesse : I, 85, 106-108, 113, 138 ; II, 114, 119, 155, 210, 236, 318, 319. — *Voy.* Aristocratie.
Noces (secondes) : II, 372.
Nodot (Fr.), aut. : II, 29*.
Noé, patr. : II, 196.
Nointel (L., marquis de) : I, 488*.
Noms grecs : II, 9.
Nonius Marcellus, aut. : II, 39*.
Nord : I, 180, 183, 292, 502 ; II, 255, 351, 368, 407, 408, 521.
— (peuples du) : I, 89, 91, 180, 201, 385 ; II, 204, 210-212, 217, 235, 256.
— (rois du) : I, 410.
Normandie, pr. : I, 154, 320, 344 ; II, 179, 256, 257.

Normandie (coutume de) : I, 193.
Normands, ppl. : I, 210, 320; II, 211, 256.
Norvège, p. : I, 164, 504.
Nourriture : I, 475-479; II, 179, 180, 486.
Nouveau-Monde : I, 180, 246.
Nouvelles : II, 190.
Nouvelles ecclésiastiques : I, 145*.
Novus Orbis : I, 490*.
Nugariolum, v. : I, 503.
Numa, roi de Rome : I, 87.
Numance, v. : II, 209.
Numantins : II, 209.
Nymphes, d. : I, 219, 244, 245.
Nymphiodore, hist. : I, 291*.

Obéissance : I, 114, 115, 352, 423, 427; II, 147, 210, 279, 337.
Observations scientifiques : I, 461, 481, 487, 488.
Occident : I, 48, 147, 170; II, 410, 524.
— (Empire d') : I, 92; II, 255, 456.
— (princes d') : I, 187.
Océan : I, 25, 26, 168, 171, 503; II, 314, 358, 359, 388.
Odyssée (L'), par Homère : II, 36-38.
Œdipe, roi de Thèbes : I, 176.
Offenses envers Dieu : I, 456.
Offices (Des), par Cicéron : II, 492*.
Oiseaux : I, 497-499.
Oisiveté : II, 500.
Olivarez (G., comte-duc d'), h. p. : I, 368.
Olivier (chancelier) : I, 385.
Olympia : II, 77.
Olympiades, ère : II, 195.
Olympiques (jeux) : I, 319.
Onam : II, 368.
Oneille, v. : II, 245.
Onufre, aut. : I, 317.
Opéra (l') : II, 132.
Opéras : I, 226; II, 243.
Opiniâtreté : II, 142.
Opposition : I, 141.
Ops consiva, d. : II, 504.
Opuscules historiques, par Montesquieu : I, 305-318.
Or : II, 414, 425, 427, 428.
Oracles : I, 309; II, 528, 530.
Orange (G., prince d'), *voy.* Guillaume III.
Orateurs : II, 17, 22.
Oratoire (père de l') : II, 250.
Orderic (Vital), hist. : II, *211*.
Ordonnance de 1735 : I, 192, 193.
Ordre du Saint-Esprit : II, 447.
Organisation de la matière : I, 443, 444, 468.
Orgueil : I, 29, 216, 217, 384, 385; II, 96, 97, 99, 131, 169, 333.
Originaux : II, 17.
Orient : I, 48, 150, 170, 349, 479; II, 108, 216, 220, 341, 408, 410, 515, 523.
— (empereurs d') : I, 69, 274, 309, 456; II, 256, 456.
— (Empire d') : II, 255, 256.
— (monarques d') : I, 110.
— (philosophes d') : I, 70.
Orientaux : I, 78; II, 19, 107, 151.
Orléans (ducs d') : I, 349; II, 51, 269.
— (Made d'), femme du Régent : II, 262, 267.
— (Ph., duc d'), régent de France : I, 63-68, 259, 374-376; II, 89, 112, 145, 267, 268, 271.
— (Pucelle d') : II, 258.
Orose (P.), hist. : I, 186; II, 209*.
Orphelin de Tchao : II, 34, 35.
Osiris, d. : I, 302.
Ossone (P., duc d'), vice-roi de Naples : I, 360.
Ostende, v. : I, 32; II, 285, 412.
— (Compagnie d') : II, 435*.
Ostrogoths, ppl. : I, 137.
Otages : I, 191.
Othoman, sultan des Turcs : II, 254
Othon, emp. rom. : II, 238, 426*.
Oudenarde, v. : II, 208.
Ouvrages d'esprit : II, 17, 18, 25, 28, 33, 39, 42, 51-53, 57, 59, 66, 100, 156, 177. — *Voy.* Livres.
Ouvrages des Sçavans : I, *114*, 461, *477*; II, 286, *455*.
Ovide (P.), pt. : I, 260*, 261*, 316, 317; II, 41*, 42-47, 149, 237, 299*.
Oxford (R., comte d'), h. p. : II, 437*.

Pacuvius (M.), pt. : I, 260*; II, 160.
Paganisme : I, 17, 186, 222, 225, 298, 313, 447, 448; II, 239, 248, 368, 491, 499, 501-511, 514, 522. — *Voy.* Payens.
Pairs (Cour des), en France : I, 212, 336.
Paix (conclusion de la) : II, 317.
— de 1748 : I, 36.
Palatinats de Pologne : II, 257.
Palladio (A.), arch. : I, 32.
Palladium : II, 24.
Pallas, d. : II, 24.
Palus-Méotides, mer : I, 89.
Paméla, par Richardson : I, 45*.
Pan, d. : I, 219, 315, 316, 318.
Panama, v. : II, 418.
Papes : I, 17, 19, 187, 208, 212, 260, 352, *356,* 358, 361, 400; II, 241*, 242, 243*, 250, 251, 255, 256, 266, 281, 309, 344, 352, 449-451, 456. — *Voy.* Alexandre VI, Boniface VIII, etc.
— (États du) : II, 282, 400, 456, 460, 465, 470, 511, 519.
Paphos, v. : I, 245.
Papinien (Æ.), jct. : I, 433.
Papier : I, 172 : II, 413.
Pâques, fête : I, 188, 320.
Paradis : II, 487, 500.
— terrestre : II, 88.
Paraguay, p. : I, 476.
Parallèles, par Montesquieu : I, *351.*
Parenté : I, 176-178, 214, 215, 407; II, 101, 102, 368-371, 394. — *Voy.* Enfants.
Paris, fils de Priam : I, 310; II, 23, 24.
— , v. : I, 17, 19, 26, 50, 51, 60, 83, 154, 164, 165, *166,* 249, 343, 344, 504; II, 57, 78, 151, 161, 165, 178-180, 262, 272, *278,* 311, 312, 358, 377, 443, 452. — *Voy.* Parisiens.
— (archevêques de) : I, 492.
— (comte et comté de) : I, 335.
— (Parlement de) : I, 355; II, 338, 452*, 457, 458, 460, 461, *470.*
— (prévôté de) : I, 353.
Parisiens : I, 164, 344, 478.
Parleurs : II, 146, 157. — *Voy.* Parole.
Parme (duc de) : II, 330.
Parmesan (le), ptr. : II, 49.
Parodie : I, 277.
Parole (usage de la) : II, 300, 301, 304. — *Voy.* Parleurs.
Parricide, crime : I, 214.
Parques, d. : I, 260.
Partage des terres : II, 403.
Parthes, ppl. : II, 115.
Particuliers : I, 417; II, 299. — *Voy.* Sujets.
Parures : II, 304, 305.
Parvenus : II, 118-120.
Pascal (Bl.), phil. : II, 498*, 499.
Pas géométrique, mes. : I, 181, 182.
Passarowitz (traité de) : II, 410*.
Passions : I, 283, 284, 288, 290, 377, 437; II, 21, 44, 45, 93, 94, 105, 225, 320. — *Voy.* Amour, etc.
Pasteurs (peuples) : II, 219.
Patience : I, 205.
Patiño (J.), h. p. : II, 250*.
Patkul (J.-R.), h. p. : II, 59, 287*.
Patriarches : I, 178, 220, 305; II, 192, 217, 399.
— de l'Église grecque : I, 187; II, 456.
Patriciens romains : I, 82, 177; II, 510.
Patrie : I, 17, 18, 62, 106, 113, 258, 260, 264, 378, 388, 399, 402, 427, 434; II, 37, 112, 113, 122, 141, 177, 224, 299, 300, 306, 336, 373, 519. — *Voy.* Patriotisme.
— (Père de la) : I, 264.
Patriotisme : II, 112, 137.
Patronage, à Rome : I, 87.
Paul V, pape : II, 465*.
Paul (Épîtres de saint) : I, 454-456.
Paul (J.), jct. : I, 140.
— (saint), apôtre : I, 453*, 454*, 455*, 456*; II, 192*, 200*.
Paul Diacre, hist. : I, 31.
Paullus, consul : I, 30.
Pausanias, aut. : I, 30, 32, 315-317; II, 503.

Pauvres et Pauvreté : II, 468, 471, 472.
Paye des soldats ; I, 134-136.
Payens : I; 230, 446, 448, 449, *451;* II, 23, 191, 449, 491, 492, 502, 503, 505, 506, 510, 514-517. — *Voy.* Paganisme.
Paysans : II, 133, 158.
Pays-Bas : I, 352, 355; II, 281, 284, 345.
— (peuple des) : II, 326.
Pays-Héréditaires : II, 412.
Pazzi (M. de) : II, 527*.
Pêches : II, 402, 403, 416.
Pécheurs : II, 500. — *Voy.* Prédestination.
Pédaliens, ppl. : II, 502.
Pédants : II, 52, 169, 176.
Peine : I, 7, 283, 284, 288, 289, 456; II, 85-87.
Peines (éternité des) : II, 487, 488.
— répressives : I, 119-123, 129, 140, 179, 196-204; II, 59, 171, 379-383, 397-399, 487, 488, 504.
Peintres : I, 97; II, 17, 156. — *Voy.* Peinture.
Peinture : I, 31; II, 66, 67, 69, 70, 72, 74, 75, 76.
Pélage, hér. : II, 519.
Péloponèse, p. : II, 226.
— (Guerre du) : II, 208.
Péloponésiens : I, 89.
Pembroke (Th., comte de) : II, 280*.
Pénélope : I, 315*.
Pensée, faculté : I, 445, *468;* II, 304.
Pensées, par Montesquieu : I, 3, *14,* 15, *151;* II, *455, et passim.*
— *morales,* par Montesquieu : I, 376-379 ; II, *323, 485.*
Pensions : I, 20, 439; II, 441, 446.
Pepin, roi des Francs : I, 210, 331, 332.
Père Éternel, *voy.* Dieu.
Pères : I, 412; II, 101, 102, 138, 331, 368-373, 376, 380, 400, 487.
— de l'Église : I, 186; II, 514, 516.
Pergame (rois de) : I, 75.
Périclès, h. p. : II, 388.
Périple de la Mer Érythrée, par Arrien : I, *171.*
Pérou, p. : I, 274, 389-392, 400.
— (rois du) : I, 390-392, 400, 423; II, 293.
Perrault (Cl.), aut. : II, 53.
Perruques : II, 134, 243.
Persans, ppl. : I, 44, 46, 47, 111; II, 205, 218, 219, 259, 452, 518, 523. — *Voy.* Perses.
Perse, p. : I, 49, 111, 132, 154, 166; II, *201,* 239, 486, 526.
— (chah de) : I, 50; II, 218, 313, 382.
— (rois de) : I, 176, 426, 493; II, 225, 238, 486.
— (royaume de) : I, 137, 426; II, 216, 312, 330.
Persée, roi de Macédoine : I, 75, 77, 92; II, 315.
Perses, ppl. : I, 171, 176, 294, 400; II, 202, 226, 227, 289. — *Voy.* Persans.
Persique (Golfe) : I, 133, 166.
Personnalité : I, 394.
Perspective (Traité de), par divers : I, 31, 32.
Péruviens, ppl. : I, 391, 392, 423; II, 501.
Pesanteur : I, 461, 497, 499.
Pesanteur et le Vuide de Newton (La) : II, *489.*
Peste : I, 487, 490; II, 208, 209.
Pétau (D.), aut. : I, *492.*
Pétis de La Croix (Fr.), aut. : I, *206;* II, 523*.
Petites-Maisons : I, 49; II, 55, 108, 127, 175.
Petits-maîtres : II, 172, 176, 177, 483.
Pétrone (T.), aut. : I, 167; II, 29.
Peuple : I, 107, 111, 113, 131, 379, 390, 415, 418, 419; II, 84, 163, 333, 334, 336, 362, 517, *et passim.*
Peuples jaunes : II, 205.
Phalaris, tyran d'Agrigente : I, 380; II, 190.
Pharamond, roi des Francs : I, 338.

Pharsale (bataille de) : I, 226, 238.
Phébus, *voy.* Apollon.
Phénicie, p. : I, 91, 292, 494.
— (histoire de) : II, 191.
Phénicien (alphabet) : II, 10.
Phéniciens, ppl. : I, 292; II, 10.
Phérécyde, phil. : II, 191*.
Philippe, emp. rom. : II, 517.
— Ier, roi de France : I, 336.
— II, dit : *Auguste,* roi de France : II, 258.
— IV, dit : *le Bel,* roi de France : I, 318-320; II, 459.
— VI, roi de France : I, 320.
— II, roi de Macédoine : I, 92, 307; II, 226, 302*.
— V, roi de Macédoine : I, 75, 92; II, 225.
— II, roi d'Espagne : I, 351, 352, 354, 415, 438; II, 260.
— III, roi d'Espagne : I, *355, 356;* II, *275.*
— IV, roi d'Espagne : II, *275.*
— V, roi d'Espagne : II, 213, 249, 266.
Philon le Juif, phil. : II, 335*;
Philosophes : I, 303, 308-310, 386, 394, 395, 496; II, 121, 157, 178, 202, 259.
Philosophie : I, 46, 103, 308, 388-390, 393, 445-447; II, 86, 122, 140, 155, 258, 300, 455, 483, 508, 509, 514, 516.
— (livres de) : I, 100.
— ancienne : I, 101, 274, 310, 445-447; II, 11, 38, 152, 197, 201, 202, 254, 255, 489-493, 508.
— moderne : I, 222, 445; II, 11, 493, 494.
Philostorge, hist. : I, 315.
Phocas, empereur d'Orient : I, 187.
Phocide, p. : II, 226.
Phœdime : I, 240.
Photius, aut. : I, 30; II, 64.
Phraate : I, 241, 242.
Phryné, courtisane : I, 130, 184.
Physique : I, 309, 377, 378, 461, 473; II, 27, 31, 150, 151, 182, 477, 490, 528.
Pian, maladie : I, 495.
Piastres : II, 417-419.
Pibrac (G. de), aut. : II, 259.
Picardie, pr. : I, 154, 179.
Piémont, p. : I, 13; II, 245, 246.
Pierre Ier, czar de Russie : I, 111, 500; II, *256,* 292.
— II, czar de Russie : II, 12*.
— (saint) : I, 481; II, 241.
Pilpay, fabuliste : II, 19*.
Pin (J.), ptr. : II, 49.
Pirates : I, 88.
Pisistrate, tyran d'Athènes : I, 380.
— *Voy.* Orléans (Ph., duc d').
Pithou (P.), jct : II, 240*.
Pizarre (Fr.), g. : I, 389.
Plagiaires : II, 11, 12, 60, 62.
Plaideurs : II, 121, 157, 158.
Plaisanterie : I, 278, 279, 409; II, 14-16, 47, 100.
Plaisirs : I, 8, 281-286, 288-290, 407; II, 20, 81-85, 156, 162, 372.
Plantes : II, 407.
Platée (bataille de) : I, 400.
Platon, phil. : I, 105*, 123*, 154, 176*, 182*; II, 20*, 38, 193, 202, 327, 361, 477, *489,* 490, 491*.
Platoniciens : II, 192, 492, 514.
Play... (chevalier de) : II, 167, 168.
Plébéiens romains : I, 82, *115,* 177; II, 133, 510.
Plessis-les-Tours (château de) : I, 347.
Pline, l'ancien, aut. : I, 30, 473, 502; II, 425, 503.
—, le jeune, aut. : I, 221*.
Plomb : II, 409, 426, 429.
Pluie : I, 464-467.
Plumare (père), aut. : II, 34*, 35.
Plumes vénales : I, 142, 348.
Plutarque, aut. : I, 32, 101*, 106, 107*, *115*, *123*, 124*, *150*, 177*, 284*, 316, 477*; II, 30, 38*, 64, 215*, 234*, *235*, 283*, 426*, 490*, 491, 504*, 508*.
Poésie : I, 225-227; II, 12, 17, 27, 31, 52, *et passim.*
— dramatique : I, 225.
Poètes : I, 175, 219, 226, 227, *474,* 475; II, 17, 20, 27, 31, 507, *et passim.*

Police : I, 114; II, 382.
Polichinelles : II, 5.
Polignac (cardinal de), dip. : II, 61*, 96, 165, 339, *485*, 487, 510*, 519.
Politesse : I, 114, 385, 405, 408; II, 28, 183, 299, 324.
Politica : I, 107, 117, *129, 207.*
Polit.-Hist. : I, *185.*
Politique : I, 46, 101, 102, 207, 354, 369, 385, 412-414, 429, 438; II, 176, 248, 308-310, 333, 362.
Politique (La), par Aristote : I, 167; II, 192, 221*, 377.
Pollux (J.), aut. : I, 32.
Pologne, p. : I, 260; II, 190, 257, 288, 292, 316, 408.
— (lois de) : I, 141; II, 290.
— (rois de) : I, 331; II, 190, 257, 292.
Polybe, hist. : I, 85; II, 233.
Polyen, aut. : I, 30.
Polygamie : I, 209; II, 106, 107, 371. — *Voy.* Mariage.
Pométie, v. : II, 230.
Pompée (Cn.), g. et h. p. : I, 39, 83, 86, 210, 237, 425; II, 213, 235*, 236.
Pompée (La Mort de), par P. Corneille : I, 225*, 226.
Pomponius Mela, géographe : I, *291;* II, 130*.
Pont, p. : II, 237.
Pope (A.), pt. : II, 29*, 30, 63, 484.
Populaire (état), *voy.* Démocratie.
Population : I, 143, 153, 178-183, 202, 203, 476; II, 216, 351, 399-402. — *Voy.* Mariage.
Porcia (Lex) : I, 121, 156.
Porée (Ch.), aut. : II, 13*.
Porphyre, phil. : II, 191*, 192, 493.
Porsenna, roi de Clusium : I, 81.
Porto-Bello, v. : II, 418.
Portugais, ppl. : I, 490; II, 14, 149, 248, 250, 411, 421, 422, 424. — *Voy.* Portugal.
Portugal, p. : II, 149*, 191, 325, *403,* 415, 422, 424. — *Voy.* Portugais.
Portugal (rois de) : I, 340; II, 149, 424.
Postes : I, 496; II, 278, 308, 409.
Potosi, v. : II, 417.
Poudre à canon : I, 307, 378, 390.
Pouvoir législatif : I, 113.
Pozzi (S.), ptr. : I, 32; II, 75*.
Praats, aut. : II, 33.
Pragmatique-Sanction, en France : I, 328, 341; II, 459.
Prague, v. : II, 273.
Prassum (promontoire) : I, 171*.
Préceptes : II, 297-305, 363.
— moraux : II, 370.
— sacrés : II, 370, 371.
Préciput : II, 394.
Prédestination : I, 453-456.
Prédicateurs : II, 31, 32.
Prédictions : II, 530.
Préfaces, par Montesquieu : I, 45, 98, 99, 104, 268*, 269*, 270*, 273, 290, 291.
Préfet du Prétoire : I, 144.
Préjugés : I, 34, 302, 304, 413, 446; II, 134, 135, 142, 180, 189, 191, 332, 526.
Premier Président du Parlement de Paris : I, *355.*
Préneste, v. : II, 230.
Prétendant (le) : I, 375; II, 165.
Prêtres : I, 313, 419, 420; II, 449, 491, 502, 506, 516, 528, 529. — *Voy.* Ecclésiastiques.
Preuves judiciaires : I, 202, 203; II, 383-386, 392, 503.
Prévost (A.-Fr.), aut. : II, 61.
— (la), danse : II, 79.
Priape, d. : I, 261; II, 502.
Prideaux (H.), hist. : II, 217*, 221.
Prince (M. le), *voy.* Condé...
Prince-Frédéric (Le), navire : II, 423.
Princes : I, 77, *et passim.*
Princes (Les), par Montesquieu : I, *246, 383,* 417-441; II, *337.*
— *(Traité des Intérêts des) :* I, 31.
Princes du sang : II, 152, 153.
Priscus, *voy.* Tarquin l'Ancien.
Prisonniers : I, 87.
Privilèges : II, 395-397, 401.

Probabilités : I, 459.
Probité : II, 138, 418.
Probus, emp. rom. : I, 93.
Procès : I, 118-120; II, 338, 366, 367, 397.
Procope, hist. : I, 31, 137, *176, 186,* 214; II, 513.
Procureurs : II, 397.
Procuste, brigand : II, 159, 385.
Prodiges : I, 390.
Professions : II, 155-158.
Progné : I, 105.
Prohibitions : I, 163.
Prophètes : I, 298; II, 258, 498.
Prophètes (Livres des) : I, 213.
Prophéties, *voy.* Prophètes.
Proscriptions : I, 156, 157.
Prose : II, 12, 57.
Protagoras, phil. : II, 508.
Protecteur de la Liberté, *voy.* Alençon (ducs d').
Protestantisme : I, 354, 361, 366; II, 522. — *Voy.* Protestants.
Protestants : I, 354, *356,* 360, 362, 366; II, 32*, 158, 259, 260, 262, 263, 274, 275, 309, 338, 344, 353, 404, 471, 519, 522. — *Voy.* Protestantisme.
Provence, p. : I, 503; II, 180.
Providence : I, 266, 393, 431; II, 110, 217, 510.
Prusse (rois de) : II, 357. — *Voy.* Frédéric Ier et II, Frédéric-Guillaume.
Psaumes : I, 213.
Psychologie : II, 81-186, *et passim.*
Ptolémée ou Ptolomée, géographe : I, 30, 170, 171.
Ptolomées, rois d'Égypte : I, 133; II, 220.
Public : II, 26, 28.
Pudeur : II, 107, 299, 505. — *Voy.* Chasteté.
Pudicité, d. : II, 505, 510.
Pufendorf (S.), hist. et jct. : I, 99*, *134*; II, 266, 291*, 292*.
Puissance paternelle : I, 383, 397, 398. — *Voy.* Pères.
Puissances, *voy.* Esprits.
Puissances publiques : I, *398;* II, 159, 320, 504.
Pulteney, *voy.* Bath (W., lord).
Pultova, l. : II, 287, 288.
Puniques (Guerres) : I, 125; II, 224.
Pureté : II, 506, 507.
Pyliens (roi des), *voy.* Nestor.
Pyramide : I, 24-26.
Pyrénées, monts : I, 170, 503.
— (traité des) : I, 270.
Pyrrhon, phil. : I, 460*; II, 508.
Pyrrhoniens : II, 510.
Pyrrhus, roi d'Épire : I, 224; II, 64.
Pyrrhus (Vie de), par Plutarque : II, 283*.
Pythagore, phil. : II, 490, 493.
Pythagoriciens : II, 489, 490, 493.

Quadrature du cercle : I, 460.
Quadruple-Alliance (la) : II, 214*.
Quakers : II, 502, *521.*
Qualités négatives et positives : II, 490.
Quaquen, v. : II, 410*.
Quarante-Cinq (les) : II, 260.
Queincy, phil. : II, 494.
Querelle des Anciens et des Modernes : I, 38, 221, 223, 224; II, 29, 30, 53.
Quesnel (P.), th. : II, 53*.
Questeurs : I, 135.
Question, torture : II, 385, 386.
Quichotte (Don) : II, 21*.
Quiétisme : I, 377; II, 102, 501.
Quinault (la), act. : II, 145*.
— (Ph.), pt. : I, 226.
Quinte-Curce, hist. : I, 39; II, 46*.
Quintilien (M. F.), aut. : I, *189.*

R. (Mad^e de) : I, 252.
Rabbins : I, 477; II, 248.
Rabelais (Fr.), aut. : II, 47*.
Racine (J.), pt. : II, 15, 33, 49, 50, 52, 69.
— (L.), pt. : II, 54*, 56.
Ragotin : II, 21*.
Raillerie : I, 408, 409; II, 100, 303, 497, 508.

Raimon, phil. : II, 484.
Raison : I, 103, 194, 239, 301, 376, 377; II, 133, 162, 451, 488.
— morale : II, 135, 136.
— physique : II, 135, 136.
Ramazzini (B.), aut. : I, 38*, *463*.
Rameau (J.-Ph.), mus. : II, 69.
Ramillies, v. : II, 208.
Ramsay (A.-M. de), aut. : II, 55*, 201.
Raphaël, ptr. : I, 23, 322 : II, 49, 66.
Rapt : II, 396.
Raptum (promontoire) : I, 171*.
Raschid (Haroun al), calife : I, 274.
Raulin (J.), méd. : I, 272*, 485.
Ravaillac (Fr.). : I, 355, *356*, 357.
Raymond, aut. : II, 62*.
Ré (île de) : I, 367.
Réaumur (R.-A. de), s. : I, 462, 463.
Rébiab, mois : I, 50, 60.
Recettes : I, 433.
Récompenses : I, 386, 388, 402.
— futures : II, 500. — *Voy.* Immortalité.
Réflexions morales, par Quesnel : II, 53.
Refonte des monnaies : II, 442, 444.
Réformation (la) : II, 520.
Réformes, *voy.* Changements d'institutions.
Régale (droit de) : I, 326.
Régence, sous Louis XIII : I, *355*.
—, sous Louis XIV : I, 50, 327, 374.
Regenskius, s. : I, 477.
Régie des impôts : II, 409, 428, 429.
Régille (Lac) : I, 501.
Règles (application des) : II, 298.
Réglisse : II, 448, 449.
Regnier (M.), pt. : II, 49.
Regulus, le fils : II, 56, 57.
— (M.-A.), g. : II, 222, 258, 259.
Reims, v. : I, 341.
— (Église de) : II, 468.
Reineisus (R.), aut. : I, 32*.
Relations, par divers : I, 478; II, 206, 215, 377*. — *Voy. Voyages*.
Relégation : I, 121.
Religieuses : II, 401. — *Voy.* Moines.
Religieux, *voy.* Moines.
Religion : I, 38, 44, 45, 47, 48, 67, 105, 108, *147*, 175, 184-189, 208, 224, 228, 259, 268, 269, 288, 300, 305, 310, 311, 341, 346, 356, 368, 370, 413, 418, 421, 422, 429, 447, *451*; II, 124, 159, 181, 183, 248, 249, 300, 361, 362, 371, 381, 415, 453-455, 457, 487, 491, 492, 508, 516. — *Voy.* Christianisme, Judaïsme, Mahométisme, etc.
Rembrand (H.), ptr. : II, 49.
Remèdes : I, 482, 483, 485, 488, 489, 496; II, 149.
Remnia (Lex) : II, 387.
Remus : I, 88.
Renommée : I, 71.
Rentes (contrats de) : II, 397, 433, 440*, 441, 444-447, 467.
Repas : I, 477, 478. — *Voy.* Nourriture.
Réponses : II, 301.
Repos (état de) : I, 443, 460, 461.
Représentation (droit de) : II, 395.
République (La), par Cicéron : II, 39.
—, par Platon : I, *105*, 176, 192; II, 327.
République des Lettres et République des Sciences : I, 224, 257, 275; II, 27, 54.
Républiques : I, 31-33, 79, 83, 106, 107, 113, 114, 128, 136, 150, 173, 175, *176*, 285, 381, 403, 415, 416; II, 223, 224, 230, 236, 305, 318, 319, 324, 325, 327-329, 353, 393, 521. — *Voy.* Démocratie.
Retrait lignager : II, 395.
Retz (cardinal de) : h. p. : II, 51, 260.
— (*Mémoires* du cardinal de) : II, 51.
Révélation : II, 497.
Révoltes et Révolutions : I, 422, 424; II, 230, 231, 237, 453.
Rhéa, d. : I, 493.
Rhège, v. : II, 327.
Rhétorique (La), par Cicéron : I, 139.

Rhin, fl. : I, 93; II, 285, 311.
Rhinocorura, v. : I, 120.
Rhodiens, ppl. : I, 78.
Rica : I, 58.
Richard II, roi d'Angleterre : II, 356.
Richelieu (cardinal de), h. p. : I, 72, 73, 322-329, 361-368, 375, 425; II, 49, 50, 260, 318, 340, *471*. — *Voy. Testament politique de Richelieu.*
— (L.-Fr.-Ar., duc de), g. et h. p. : I, 272, 273.
Richemond (Ch., duc de) : I, 13*.
Ridicule : I, 276, 277, 299, 407; II, 21, 22, 56, 65, 109, 112, 129, 134, 135, 141, 170, 171, 178, 304.
Rime : II, 5, 7, 12.
Ripuaires, ppl. : I, *197*.
— (Loi des) : I, 197, 202.
Rites (Livre des) : I, 100.
Rivière du Ponant, p. : II, 245, 246.
Riz : II, *216*, 402.
Rochester (évêque de), *voy.* Atterbury (Fr.).
Roche Tarpéienne : I, 121.
Roger : I, 255; II, 462.
Rohan (H., duc de) : I, 31, 366, 367.
— (princesse de) : II, 169.
Roi (P.-Ch.), pt. : I, 226.
Rois : I, 13, 24, 30, 70, 71, 105, 137, 202, 204, 218, 263-266, 306, 307, 311, 328, 359, 364, 372; II, 38, 118, 152, 154, 163, 220, 223-225, 246, 333, 335, 521, 522.
Roland : I, 255.
Rolin (J.), préd. : II, 31*.
Rollin (Ch.), hist. : II, 60, 61. — *Voy.* Raulin (J.).
Romagne, pr. : I, 467.
Romain (droit), *voy.* Romaines (lois).
— (Empire) : I, 31, 94, 133, 136, 147, 169, 183, 210, 274, 298, 422; II, 230, 239, 240, 351, 508, 517.
— (J.), ptr. : II, 49.
Romaine (histoire) : I, 378, 402; II, 172, 240.
— (République) : I, 83-85, 91, 122, 296, 382, 414; II, 133, 134, 137, 232, 235, 236, 349.
Romaines : I, *199*, 296, 297; II, 133.
— (familles) : I, 123.
— (lois) : I, 182, 193, 194, 197, 199, 214; II, 231, 362, 373, 390, 399. — *Voy.* Sigonius (C.).
Romains : I, 75, et *passim*.
— (citoyens) : I, 121, 383. — *Voy.* Sigonius (C.).
— (empereurs) : I, 80, 81, 93, 110, 123, 134, 137, 192, 296, 428, 429; II, 200, 238, 240, 515-518, 526. — *Voy.* Adrien, Antonin, etc.
— (historiens) : II, 210.
— (magistrats) : I, 425; II, 237, 238
— (roi des) : II, 280.
Romanæ (Origo Gentis), par Aur. Victor : II, 230.
Roman comique (Le), par Scarron : II, 47.
Romanorum (De... Jure Civium), par Sigonius : II, 489.
Romans : I, 34, 35, 45, 46, 211, 307; II, 61, 523. — *Voy. Her... (Lettres... d'), Manon Lescaut*, etc.
Rome, v. : I, 22, 23, 30, 48, 83-85, 89, 115-117, 183, 210, 297, 349, 414, 477; II, 75, 161, 209, 223, 232, 235, 237, 241-244, 309, 328, 332, 338.
— (Campagne de) : II, 209.
— (Cour de) : I, 352, 357, 361; II, 310, 457-459, 466, 470, *471*.
Rome (Réflexions sur les Habitants de), par Montesquieu : I, 74*, 476*.
Rome (religion de) : II, 508.
— (rois de) : I, 81, 115, 414; II, 230. — *Voy.* Numa, Romulus, etc.
— (Sénat de) : I, 80-83, 85, 86, 92, 107, 110, *115*, 139, 141, 383; II, 232.
Romulus, roi de Rome : I, 107, 181.

Ronsard (P. de), pt. : II, 31.
Rosier de France (Le) : I, 320*.
Rosmadec : II, 96.
Rousseau (J.-B.), pt. : I, 287*; II, 15*, 16*, 54, 55*, 72.
Roussillon, pr. : II, 281, 311.
Rubens (P.-P.), ptr. : II, 38.
Rudesse : I, 405; II, 136.
Rustique (ordre) : II, 73.
Ruyter (M.-A.), mar. : II, 356.

S. (abbé de) : II, 62, 63.
Saavedra (F.), aut. : I, 32*.
Sabacon, roi d'Égypte : I, 120.
Sabbat : II, 526.
Sabines : I, 296.
Sabins, ppl. : II, 230.
Sabis, riv. : I, 501.
Sacer : I, 87.
Saces, ppl. : I, 298.
Sacrifices : II, 36, 37.
Sacrilège : I, 220.
Sacy (L. de), aut. : I, 68*, 69-74, 387.
Sagalien, fl. : I, 500.
Sages (les Sept) : I, 101.
Sagesse : I, 382; II, 90, 181, 432, 454.
Sagonte, v. : II, 223.
Saignée : I, 484-487.
Saillies (esprit de) : II, 127.
Saint-Barthélemy (la) : I, *356*, 433; II, 248, 338.
Saint-Cernin : II, 266.
Saint-Denys (abbaye de) : II, 254.
Saint-Domingue (île de) : I, 166, 483; II, 407.
Sainte-Aulaire (Fr.-J., marquis de) : II, 482*.
Sainte-Beuve (J. de), th. : I, 251.
Saint-Évremont (Ch. de), aut. : II, 51.
Saint-Hyacinthe, aut. : II, 147*.
Saint-Jean-de-Luz, v. : II, 513.
Saint-Mars, *voy.* Cinq-Mars (H. de).
Saint-Pierre (Ch.-I., abbé de), aut. : I, 102, 205; II, 55.
— (Église de), à Rome : II, 75.
Saint-Pol (L., comte de) : I, 346.
Saint-Réal (C. V. de), hist. : I, *382*.
Saints : I, 347; II, 32, 48, 71.
Saint-Siège : II, 255. — *Voy.* Rome (Cour de).
Saint-Sulpice (Église de), à Paris : II, 472.
— (la) : II, 170.
— (Séminaire de) : II, 472.
Saisies : II, 397.
Salamanque (Université de) : I, 270.
Saliens, ppl. : I, *197*.
Salique (Loi) : I, 196-198, 200.
Salles (Fr. de), th. : II, 48.
Salluste (C. Cr.), hist. : II, 271*, 305*.
Salomon, roi des Juifs : I, 373.
Salpêtrière (la), prison : II, 61.
Salut : I, 453-456.
Sambre, riv. : II, 285.
Samien : I, 315.
Samnites, ppl. : I, 94; II, 234.
Samuël, *voy.* Bernard (S.).
Sanchez (Th.), th. : I, 251.
Sanchoniaton, hist. : II, 191*.
Sancho Pansa : II, 21*.
Sang (circulation du) : I, 469, 471, 472, 481, 486; II, 11.
Sang de dragon, plante : II, 367.
Sardaigne, île : II, 222, 245, *246*, 408.
— (États de) : 246.
— (rois de) : II, 138, 245, 343.
Sardanapale, roi d'Assyrie : I, 291.
Sarpi (P.), dit *Frapaolo*, hist. : II, 244*.
Sarrau de Pichon, s. : I, 257.
Satalie, v. : II, 416.
Satires : I, 276; II, 52.
Satires néologiques : II, 8*.
Saturne, d. : I, 260, 316; II, 36.
—, planète : I, 462.
Satyres, d. : I, 315; II, 130.
Saurin (B.-J.), pt. : II, 57*.
Sauvages : I, 478; II, 164, 306, 314, 361.
Savants : II, 122, 156, 157.
Savone, v. : II, 246.
Savote (L.), aut. : I, 175*.
Savoyards, ppl. : I, 359.
Savoye, p. : II, 246.
— (duchesses de) : I, 13, 492.

Savoye (ducs de) : I, 340, 492 ; II, 245, 317. — *Voy.* Charles-Emmanuel, Sardaigne (rois de), etc.
Saxe, p. : II, 273, 359.
— (électeurs de) : II, 273.
— (Électorat de) : II, 409, 410.
Saxons, ppl. : I, 204 ; II, 253, 255, 256, 359.
— (Loi des) : I, 203.
Scamozzi (V.), arch. : I, 32.
Scandinavie, p. : I, 89 ; II, 254, 256.
Scaramouche : II, 22*.
Scarron (P.), pt. : II, 263. — *Voy. Roman comique.*
Scepticisme : II, 483, 484.
Schelinskoy (cap) : I, 500.
Schisme : II, 457.
— des Grecs : I, 187 ; II, 456.
Schot, aut. : II, 528*.
Schulembourg (J.-M., comte de), g. : II, 59*.
Sciences : I, 275, 313, 388, 457-475, 496 ; II, 64, 166, 307, 524, 525.
Scipion (P. C.), g. : I, 125 ; II, 222.
Sclavon : II, 8.
Scolastique : II, 31.
Scriptura sacra, voy. Écriture sainte.
Sculpteurs : II, 17, 205.
Sculpture : I, 274 ; II, 69-74, 204, 205.
Scylla : I, 170.
Scythes, ppl. : I, 89, 93, 233, 291, 301, 479.
— (reine des) : I, 232, 233.
Scythie (moines de) : II, 455.
Séchelles (J. de), fin : II, 273*.
Sécurité : II, 322, 323.
Sedan, v. : II, 281.
Sédiments : I, 464-466.
Sedulius, th. : I, 454.
Séguier (chancelier) : I, 69*.
Seigneurs : I, 73, 330, 332, 333, 336-340, 342-345, *356*, 365, 366, 408, 410 ; II, 84, 153, 161, 179, 185, 257, 275, 279, 323, 456. — *Voy.* Grands, Noblesse.
Seize (Les), h. p. : I, 353, 354.
Séjan (Æ.), h. p. : II, 191, 237.
Séleuceus Nicator, roi de Syrie : I, 88.
Sémiramis, reine d'Assyrie : I, 291, 312, 493, 494 ; II, 369.
Sempronia (Lex) : I, 156.
Sénateurs : I, 82, 107, 118.
Sénats : I, 107 ; II, 324. — *Voy.* Rome..., Sparte..., etc.
Sénatus-Consultes : I, 139.
Sénèque (L.-An.), phil. et pt. : I, 30, 289, 426* ; II, 6, 381.
Sens (J.-J. L., archevêque de) : I, 267*, 268.
Sensés (gens) : II, 125.
Sentences de Sages : II, 224.
Sentiments : I, 445, *468*.
Séparation de biens : II, 394.
Sepp (A.), mis. : I, 464, 476.
Septante (Les) : II, 199.
Sérails : I, 54-58, 428, 479 ; II, 85.
Sères, ppl. : I, 153.
Serf, ppl. : I, 186.
Serfs : I, 154 ; II, 251, 292, 378.
Serlio (S.), arch. : I, 32.
Serments : I, 185, 212, 213, 379, 380, 427.
Sermons : II, 33.
Servin (L.), magistrat : I, *355*.
Servitude civile : I, 105, 113. — *Voy.* Esclavage.
Servitude domestique : I, 105, 304, 305 ; II, *105*, 106, 107, 369.
Servitude politique : I, 113 ; II, 319, 340, 380.
Servius, aut. : I, 317 ; II, 503.
Servius Tullius, roi de Rome : I, 81, 86 ; II, 290.
Sésostris, roi d'Égypte : I, 291.
Sesterce, mon. : II, 426.
Sévac (Mad^e de) : II, 168.
Sévère, emp. rom. : I, 296.
Sévigné (M., marquise de), aut. : II, 49.
Sextus Rufus, hist. : II, 240*.
Sforza (G.-M.), duc de Milan : I, 348.
Shaftesbury (A., comte de), phil. : II, 101*, 490.
Shakespeare (W.), pt. : II, 48.

Shelling, mon. : II, 409, 427.
Siam (ambassadeurs de) : II, 4*.
— (mal de) : I, 495.
Sibérie, p. : I, 152.
Sicile, île : II, 213, 222, 351, 352, 408, 410, 470.
— (rois de) : II, 350*-353.
Siculiens, ppl. : I, 185.
Sicyone, v. : I, 107 ; II, 65-67. — *Voy.* France.
Sidney (A.), aut. : II, 275*.
Sidonius (C.-S.), pt. : I, 138*.
Sièges : II, 141.
Sigonius (C.), aut. : I, 33, *120* ; II, *489*.
Silènes, d. : I, 317.
Silésie, p. : II, 292.
Sillery (chancelier de) : I, *356*.
Silva (J.-B.), méd. : I, 487*.
Simon, prince des Juifs : II, 512*.
Simonide, pt. : I, 451.
Simplicité : I, 216, 224, 225.
Singes : I, 315, 316, 318, 469, 474 ; II, 137, 272.
Singuliers (gens) : II, 129, 170.
Sintos (religion des) : II, 381.
Sirènes, d. : I, 170.
Sirigati (chevalier), aut. : I, 31.
Sirmond (J.), aut. : II, *489*.
Sixte-Quint, pape : II, 241, 242.
Smyrne, v. : I, 172 ; II, 413, 416.
— (marchand de) : I, 168.
Sobieski, roi de Pologne : I, 369.
Socage : II, 391.
Société, *voy.* Jésuites.
Société royale (Histoire de la) : II, 33
Société royale (président de la), *voy.* Folkes (M.).
Sociétés : I, 102, 395-399, 403, 404, 418 ; II, 34, 95, 97, 326, 363, 370, *et passim*.
Socrate, phil. : I, 137, 276, 292 ; II, 386, 490, 491, 499.
Sodomie : II, 368, 386, 387.
Sœurs : II, 369, 370, 508.
Soissons (Ch., comte de) : I, *356*.
Solar (A.-M., commandeur de), dip. : II, 138.
Soldats : II, 214, 215, 263, 264, 359, 360. — *Voy.* Armées, etc.
Soleil : I, 169, 233, 391, 461, 465 ; II, 70, 525.
— (fils du), *voy.* Pérou (rois du).
Solin (C.-J.), aut. : II, 503.
Solis (A. de), hist. : I, 38*.
Solon, législateur : I, 32, 159, 292 ; II, 361.
Sols, mon. : I, *197*.
Sommeil : II, 300.
Sophocle, pt. : I, 229.
Sorax (Mont) : II, 503.
Sorbonne (la) : I, 37.
Sorciers : II, 258, 385, 386.
Sots et Sottises : I, 408, 410 ; II, 96, 97, 127-131, 137, 147, 176, 177, 269, 298, 303, 362, 368, 390, 421, 504.
Souverains : I, 139, 145, 383, 431, 432 ; II, 244, 315, 326, 338, 339, 363.
Spartacus, g. : II, 377.
Sparte, v. : I, 22, 106, 116, 124 ; II, 215, 226, 327.
— (lois de) : I, 124 ; II, 215, 225.
— (rois de) : I, 62, *115* ; II, 225.
— (Sénat de) : I, *115*.
Spectacles : I, 21-23, 297 ; II, 136.
Sphyncters (muscles) : I, 96.
Spon (baron de) : II, 362.
Spicilegium, de Montesquieu : I, *322, 376** ; II, 69*, 190, *256**.
Spinoza (B.), phil. : I, 222, 394*, 395 ; II, 494.
Spleen : I, 159.
Stafford (milady) : II, 170.
Stanislas, roi de Pologne : I, 264, 266 ; II, 282*.
Stanislaw : II, 8.
Stanley (Th.) : I, 30.
Stathouder : I, 164 ; II, 324, 325, 328.
Statistiques : I, 491, 492.
Stein (J.-Fr., baron de), h. p. : II, 344*.
Steinbock (comte de), g. : II, 286*.
Stevenvoort, v. : II, 285.
Stinglhaim (G.), mis. : I, 476.
Stockholm, v. : I, 377.
Stoïciens : I, 382 ; II, 203, 492.
Strabon, géographe : I, 32, 88*, 133*.

Strasbourg, v. : II, 281.
Strozzi (Palais), à Florence : II, 73.
Stuart (Maison des) : I, 362. — *Voy.* Marie...
Style : II, 12-14, 17, 45, 51.
— épistolaire : II, 49.
Sublime : I, 222, 224; II, 14, 137.
Substance : II, 494.
Subtils : II, 136.
Succession au trône : I, 422, 428.
Successions : I, 193, 194; II, 394. 395, 401.
— (droits sur les) : II, 441.
Sud (Compagnie du) : II, 522*.
— (mer du) : I, 489; II, 423.
Suède, p. : I, 502; II, *256*, 286-288, 290-292.
— (États de) : II, 290.
— (noblesse de) : II, 290*, 291.
— (rois de) : I, 331; II, 290. — *Voy.* Charles XI et XII.
— (Sénat de) : II, 290.
Suédois, ppl. : II, 286*, 290*, 291*.
Suédoise (langue) : II, 255.
Suétone (C.), hist. : I, 75, *297**, 491; II, 38*, 426*.
Suèves, ppl. : II, 200.
Suez (isthme de) : I, 171; II, 410-412.
Suffètes : II, 221.
Suicide : I, 123; II, 181, 182.
Suions, ppl. : II, 255.
Suisse, p. : I, 415; II, 285, 353, 355.
Suisses, ppl. : I, 154; II, 222, 285, 326, 355.
Sujets : I, 114, 115, 417, 418, 423, 427, 433; II, 336, 370, 380, 453, 455, 487.
Sulpicius, tribun du peuple : I, 84.
Sultans : I, 439; II, 51. — *Voy.* Turcs (sultans des).
Superflu : II, 121.
Superstition : I, 184, 308, 313, 314, 352, 367; II, 497, 513, 515.
Supplications : II, 504.
Supplices, *voy.* Peines répressives.
Surnaturel : II, 524-531. — *Voy.* Esprits aériens..., Miracles, etc.
Sybaris, v. : II, 226.
Sylla (L. C.), g. et h. p. : I, 61, 83, 84, 86, 89, 91, 116, 210, 378; II, 64, 212, 213, 235, 237, 350.
Sylla (Dialogue de), par Montesquieu : I, 35*, 61.
Syllanien (sénatus-consulte) : I, 148.
Sylva carbonica : I, 503.
Syncelle (G. Le), hist. : I, *89**, 306; II, 192*.
Syracuse, v. : I, 32; II, 38.
Syracusiens : I, 177.
Syrie, p. : I, 494.
— (Empire de) : I, 88.
Systèmes : I, 461; II, 165, 182, 251, *489*.

T. (le) : II, 168.
Tabac (ferme du) : II, 442.
Table : I, 385. — *Voy.* Nourriture.
— des Officiers : II, 446.
Tableau de l'Inconstance des Démons, par P. de Lancre : II, 526*.
Tableau des Esprits, par Barclay : I, 31.
Tacite (C. C.), hist. : I, 75, *92**, 134*, 137*, 177*, 178*, 198, 199, 204, 208, 260*, 330*, 332; II, 233*, 252*, 253*, 255*, 309, 426*.
Tage, fl. : II, 424.
Taille, impôt : II, 150, 444, 445, 469.
—, opération : I, 490.
Tailles (receveur des) : II, 429.
Taillon, impôt : II, 444.
Talents : II, 124.
Talion (peine du) : II, 387.
Tallard (C., comte de) : I, 375.
Talmont (Mad^e de) : II, 91.
Talmud (Le) : II, 200.
Tanaïs, fl. : I, 168.
Tang-King-Tchuel, aut : I, *148*.
Tardif, ligueur : I, 353.
Tarentins : I, 106.
Tarquin, dit : *l'Ancien*, roi de Rome : I, 107.
—, dit : *le Superbe*, roi de Rome : I, 81; II, 231.

Tarquin (Sextus): II, 41.
Tartares, ppl.: I, 117, 129, 146, 147, 156, 175; II, 125, 163, 216, 301, 313, 314, 368.
— (Empire des): I, 426.
Tartarie, p.: I, *147*, 155.
— (Grande-), p.: I, 153.
Tasse (le), pt.: II, 6, 34, 49.
Tatian, l'Assyrien, aut.: II, 489*.
Teints: II, 149, 150, 204, 205.
Télémaque, par Fénelon: I, 223, 228.
Télescope: I, 496.
Témoignage de la Vérité: II, 449.
Témoins: I, 197, 198, 213; II, 379, 392.
Temple de Gnide (Le), voy. Gnide (Le Temple de).
Temple des Mahométans: II, 523.
Templiers: II, 338.
Temps (emploi du): II, 298.
Ternate, île: I, 470.
Terrain (nature du): I, 152, 153, 209; II, 349.
Terrasson (J.), aut.: II, 30*.
Terre: I, 53, *et passim.*
Terre-Sainte (la): I, 490.
Terres nobles et roturières: II, 391.
Tertullien (Q.-S. Fl.), th.: II, 200, 515.
Testament politique, par divers: I, 322*, 323*, 329.
Testaments: I, 192, 193, 199, 204; II, 389, 394, 395.
Teutons, ppl.: I, 90, 91; II, 4, 210, 234.
Thamas-Kouli-Kan, chah de Perse: I, 134.
Thao, mandarin: II, 34.
Théâtre: II, 20-22, 120, 134, 173. — *Voy.* Anglais (langue...), Chinois (théâtre), etc.
Thébains: I, 179.
Thèbes, de Béotie, v.: I, 292.
—, d'Égypte, v.: I, 292.
— (Guerre de): II, 195.
Thémistocle, g. et h. p.: II, 235.
Théocrite, pt.: II, 11.
Théodoret, hist.: II, *489.*
Théodoric, roi des Ostrogoths: I, 137, 214, 317; II, 513.
Théodose, emp. rom.: II, 239.
Théogonie (La), par Hésiode: I, 230.
Théologie: I, 223, 250, 326, 487; II, 23, 52, 86, 159, 197, 363, 377, 378, 454, 455, 461, 462, 483, 484, 518.
Théopompe, aut.: I, *115.*
Thérèse (sainte): II, 527*.
Thermomètre: II, 529.
Thermopyles (défilé des): I, 89, 400; II, 226, 227.
Thésée, roi d'Athènes: I, 32, 76, 307; II, 226.
Thessalie, p.: I, 183; II, 226.
Thessalonique, v.: I, 89.
Thibet (roi du): I, 48.
Thomassin (L.), th.: II, 192*.
Thomistes: I, 454; II, 493.
Thou (président de): I, 433.
Thrace, p.: I, 89, 183.
Thraces, ppl.: I, 93; II, 299.
Thucydide, hist.: I, 416; II, 323.
Thyeste, fils de Pélops: I, 176; II, 6, 7.
Thyeste, par Sénèque: II, 6, 7*.
Tibère, emp. rom.: I, 92, 297, 298, 438; II, 237, 518.
Tibère (Vie de), par Suétone: I, 491.
Tibur, v.: II, 230.
Tiers-État (le): I, 138, 344; II, 319.
Tigrane: I, 239-242.
—, roi d'Arménie: II, 218.
Tillotson (J.), th.: II, 33.
Timariots: I, 117*.
Timidité: I, 13, 14; II, 143.
Timoléon, h. p.: II, 493.
Titans, d.: II, 298.
Tite-Live, hist.: I, 92*, *136*; II, 47, 230, 234, *246.*
Titien (le), ptr.: II, 49.
Tobolskoy, v.: I, 500.
Ton (bon): II, 299.
Tonkin, p.: I, 299, 478.
Toscan (ordre): II, 77.
Toscane (grands-ducs de): II, 309, 329. — *Voy.* Cosme III.

Toscans, ppl. : II, 221.
Tou-Nang-Cou : II, 34, 35.
Tourbillons : II, 198, 525.
Tourmente : II, 108.
Tournemine (R.-J.), aut. : II, 58*, 301.
Townshend (Ch., vicomte de), h. p. : II, 333*.
Traductions : II, 8, 37, 67.
Tragédie : II, 5, 6, 20, 50, 56, 57.
Traitants : I, 143, 144.
Traités : I, 191; II, 317, 318, 366.
Trajan, emp. rom. : I, 274, 297; II, 522.
— (Pont de) : II, 78.
Transpositions : II, 12, 13.
Trasimène (bataille de) : II, 224.
Travaux publics : II, 78, 443.
Trébie (bataille de) : II, 224.
Trebonius (C.), h. p. : II, 172.
Trente (concile de) : II, 467, 468.
Treptalip : I, 249.
Trésor des Chartes : I, 319.
Trévoux (Mémoires de) : II, 9. — *Voy. Journal de Trévoux.*
Trianon (abbé de), aut. : II, 484.
Tribonien, jct. : I, 110.
Tribunaux : I, 128; II, 361, 380, 388-390, 392, 393. — *Voy.* Juges.
Tribun des voluptés : II, 238.
Tribuns du peuple : I, 87, 92, 141.
Tributs : I, 141-143, 344, 372, 401. — *Voy.* Impôts.
Trieste, v. : II, 410, 412.
Trinité (la) : II, 455, 515.
Trinquer : II, 9.
Triomphes : I, 93.
Tristes (Les), par Ovide : II, 237.
Triumvirs : I, 79, 116, 117.
Trivulce (prince) : II, 76*.
Trochées : II, 4, 5.
Troglodytes, ppl. : I, 51*, 52-54.
— (roi des) : I, 51-54.
Troili (Perspectiva del) : I, 32.
Trois-Évêchés (les), pr : II, 281.
Troye, v. : I, 135.
— (Guerre de) : I, 315; II, 195.
— (roi de) : II, 24.
Troyens, ppl. : II, 23, 24, 207, 355.
Tsin (roi de) : II, 34, 35.
Tubalcaïn : I, 492.
Tunis, v. : I, 351.
Turc (ambassadeur) : II, 331.
Turcs, ppl. : I, 183, 274, 369, 415, 477; II, 147, 171, 190, 205, 213, 254, 259, 344, 351, 410, 411, 415.
— (Empire des) : II, 416.
— (Sultans des) : I, 110, 428, 439; II, 51, 85, 229, 253, 324, 325, 331, 518. — *Voy.* Turcs...
Turenne (maréchal de) : I, 386; II, 13.
— (seigneurie de) : I, 251*.
Turin, v. : I, 67; II, 264*.
— (bataille de) : II, 174, 208, 266.
Turnus, g. : II, 40.
Turque (religion), *voy.* Mahométisme.
Turquie, p. : I, 154, 428; II, 324, 325, 410.
Turrecremata (Th. de), inquisiteur : II, 249.
Tuscane, p. : I, 81.
Tusculum, v. : II, 230.
Tutelles : II, 396, 398.
Tyr, v. : II, 220, 221.
Tyrannie : I, 87, 115, 139, 380, 381; II, 158, 159, 224, 237, 238, 274-276, 279, 291, 321, 328, 331, 516, 518, 522. — *Voy.* Despotisme.
Tyrol, p. : I, 465, 467.
Tzetzès (J.), aut. : I, 315.

Ulm (traité d') : I, 360.
Ulysse, roi d'Ithaque : I, 170, 244; II, 39.
Unitaires : II, 524.
Unités (les trois) : II, 20.
Univers : I, 80, *et passim.*
Universités : II, 455, 466.
Urbain VIII, pape : I, 361.
Ursins (A.-M., princesse des) : II, 266*.
Usbeck : I, 45, 58, 60.
Utrecht (traité d') : I, 261; II, 437.
Uxelles (maréchal d') : I, 375.

V. : II, 168.
Valens, emp. rom. : I, 183.

Valentinien, emp. rom. : II, 240.
Valentinois (D., duchesse de) : I, 350, 351.
Valère, emp. rom. : II, 517.
Valérien, emp. rom. : I, 89.
Valérienne (Loi) : I, 156.
Valets : II, 153, 158, 169, 185.
Valincourt (M. de) : II, 52.
Valois (H. de), aut. : I, 30.
Valromey, p. : II, 281.
Valteline, p. : I, 358, 361.
Vamba, roi des Visigoths : II, 513*.
Van Dale (A.), aut. : II, 528*.
Vandales, ppl. : I, 93, 132.
— (roi des), *voy.* Gilimer.
Van Helmont (J.-B.), s. : I, 464*.
Vanité : I, 385, 410; II, 104, 112, 113, 120, 147, 153, 158, 171, 172, 176.
Variarum, par Cassiodore : I, 137*.
Varron (M. T.), aut. : I, 314.
Vasari (G.), aut. : I, 31.
Vasselage : II, 378, 379.
Vatican (Palais du), à Rome : II, 241.
Vaubrun (abbé de) : II, 166, 167.
Vaudémont (Ch.-H., prince de) : I, 505*.
Végèce (Fl.), aut. : I, *82*, 489; II, 204*, 354.
Végétaux : I, 444, 468, 469, 472.
Véiens : I, 81, 136.
Véies, v. : I, 135, 136.
Velleius Paterculus, hist. : I, 447.
Vénalité des charges : II, 365, 366.
Venceslas, par Rotrou : I, 229*.
Vendôme (L.-J., duc de), g. : I, 386.
Vengeance : I, 299, 340, 345, 347, 363, 364, 380; II, 105, 111, 112, 183, 333, 379, 380.
Venise, v. : I, 32, *284*, 349, 360, 368, 415, 467; II, 68, 160, 230, 232, 243, 244, 324, 328*, 465*, 470. — *Voy.* Vénitiens.
— (École de) : II, 72.
Venise (Histoire du Gouvernement de), par La Houssaye : I, *140*.
Venise (noblesse de) : II, 328.
— (Sénat de) : I, 107; II, 244, 324.
Vénitiens : I, 140, 359; II, 173, 232, 246, 411.
Venlo, v. : II, 285.
Ventes : II, 397, 398.
Vénus, d. : I, 66, 243, 245, 246, 253, 293, 295; II, 23, 24.
Venus barbata : II, 505.
Vénus de Médicis : II, 75.
Verceil, v. : II, 245.
Vérité : II, 132, 189-194, 300, 363.
Verneuil (H., marquise de) : I, *356*.
Vérone, v. : I, 116.
Verrue, v. : II, 245.
Vers : II, 12, 33, 41, 42, 57, 58.
Versailles (château de) : I, 13; II, 77, 132.
Vertus : I, 36, 70, 119, 311, 378, 386, 387, 402, 407, 411; II, 98, 137, 144, 145, 179, 184, 298, 418, *et passim*.
Vespasien, emp. rom. : I, 116.
Vestilia : I, 92.
Veuves : I, 200; II, 426. — *Voy.* Noces (secondes).
Vices : I, 119, 311, 378, 386, 406, 407; II, 22, 90, 98, 137, 144, 145, 179, 299, *et passim*.
Vicq (M. de) : I, *355*.
Victoire : I, 272; II, 334.
Victoires (place des), à Paris : II, 78.
Victor-Amédée II, roi de Sardaigne : I, 13*, 286*; II, 245*.
Vieillesse : II, 92, 93, 106, 107, 114, 116, 137, 143, 146, 308.
Vienne, en Autriche, v. : I, 13, 21, 22, 268, 361, 369; II, 138, 161, 185, 281, 282. — *Voy.* Autriche.
— (Alliés de) : II, 214*.
Vierge (sainte) : II, 123, 517.
Vigevano, p. : II, 245.
Vignola (Perspectiva di) : I, 31.
Villars (duc et maréchal de) : II, 165, 266.
Villeroy (duc et maréchal de) : I, 375; II, 164, 165, 269, 336.
Villes (association de) : I, 336.
Vin : I, 74; II, 20, 522.
Vinci (L. de), ptr. : I, 31.
Virgile (P.), pt. : I, 260*, 261*, 276, 317; II, 13*, 35, 36, 39, 40, 41*, 122.

Virgiliens (sorts) : II, 40.
Virginie : II, 231.
Visigoths (Lois des) : I, 200-202.
— (rois des) : II, 513. — *Voy.* Vamba, Vitiza.
Visirs : I, 173, 174.
Vitellius, emp. rom. : I, 116; II, 238.
Viterbe, v. : I, *463*.
Vitiza, roi des Visigoths : I, 131.
Vitraux : II, 74.
Vitriarius, jct. : II, 328.
Vitruve (M.), aut. : II, 34*.
Vivacité : II, 125, 142, 177, 185.
Voconia (Lex) : I, 110.
Voiture (V.), aut. : II, 47.
Vol, délit : I, 120, 196, 197, 200; II, 330, 383, 444.
— des oiseaux : I, 497-499; II, 530.
Volga, fl. : I, 168.
Volsques, ppl. : I, 94; II, 230.
Voltaire (Fr.-M. de) : I, 323*, 324-329; II, 47-49, 58*, 59*, 60*, 169.
Voltéromanie : II, 59.
Volupté : I, 62.
Voyages : II, 37, 331.
Voyages, par divers : I, 31, *474*. — *Voy. Relations.*
— *de Montesquieu* : I, *463*, 476; II, *526**.
Vulcain, d. : I, 245, 246; II, 24.

Waldegrave (J., comte de), dip. : II, 165*.
Walpole (R.), h. p. : II, 279, 333*.
Warburton (W.), th. : II, 63*.
Warnachaire, maire du Palais : I, 209.
Warwick (R., comte de), g. et h. p. : II, 13.
Wenceslaw : II, 8.
Weregilde : I, 202.
Whigs : II, 345.
Woldemar, roi de Suède : II, 291*.

Xantippe, g. : I, 62.
Xantippe (Dialogue de), par Montesquieu : I, 61*-62*.
Xénocrate : I, 63.
Xénocrate (Lettres de), par Montesquieu : I, 63*, 64-68.
Xénophon, aut. : I, 32, 70, 137*.
Xerxès, roi des Perses : II, 226, 227.

Yang-Kiang, fl. : I, 128.
York (duc d'), *voy.* Jacques II.
Yorke (chancelier) : II, 388*, 390*, 392.
— (Charles), jct. : II, 388, 390, 392, 506, 507.

Zaméga (M.) : I, 419, 420, 439, 440.
Zélande, p. : I, 172.
Zèle : II, 300.
Zélis : I, 60, 61.
Zénon, phil. : I, 33; II, 508.
Zéphyrium (cap de) : I, 185.
Zilhagé, mois : I, 61.
Zonaras, hist. : I, *82*, 177*; II, 426*.
Zozime, hist. : I, *92*, *93*, *94*, 186; II, 506*.
Zug (canton de) : I, 107.

TABLE DES MATIÈRES

V. Lettres et Arts 1
1. Langages et Langues 3
2. Écriture 9
3. Art d'Écrire 10
4. Genres littéraires 18
5. Littératures diverses 29
6. Auteurs anciens 34
7. Auteurs du XVIe Siècle et du XVIIe 47
8. Auteurs du XVIIIe Siècle 53
9. Livres à Faire 64
10. Esthétique 65
11. Musique 67
12. Arts plastiques 69

VI. Psychologie 81
1. Plaisirs et Bonheur 83
2. Passions 93
3. Amour-propre 94
4. Affections 101
5. Patriotisme et Ambition 112
6. Cupidité et Libéralité 114
7. Curiosité 122
8. Dévotion et Intolérance 122
9. Esprit 124

10. Sottise et Préjugés 130
11. Vertus et Vices. 135
12. Femmes 145
13. Conditions et Professions 152
14. Prêtres et Religieux. 158
15. Portraits 164
16. Caractères ethniques 170

VII. Histoire 187
1. Critique historique 189
2. Chronologie 194
3. Histoire générale 201
4. Asie 215
5. Afrique. 219
6. Grèce et Turquie 224
7. Rome 230
8. Italie. 241
9. Espagne 247
10. France 250
11. Angleterre 274
12. Allemagne, Hollande et Suisse. 280
13. Peuples du Nord 286
14. Amérique 293

VIII. Éducation, Politique et Économie politique . 295
1. Préceptes. 297
2. Éducation 305
3. Politique 308
4. Puissance des États. 310
5. Conquêtes et Traités 315
6. Diverses Espèces de Gouvernements. 318
7. Liberté. 321
8. Républiques 327
9. Despotisme 329
10. Princes. 331
11. Ministres et Agents du Prince. 339
12. Politique françoise 343
13. Politique angloise. 345
14. Politique des Roix de Sicile. 350
15. Politique suisse 353

16. Soldats et Armées 354
17. Législation 360
18. Changements de Loix 364
19. Mariage 367
20. Puissance paternelle 372
21. Esclavage 374
22. Loix diverses 377
23. Droit pénal 379
24. Organisations politiques et judiciaires 388
25. Institutions idéales 393
26. Population 399
27. Agriculture, Industrie et Commerce 403
28. Commerce des États d'Europe 406
29. Métaux et Monnoye 425
30. Impôts et Emprunts 428
31. Finances des États d'Europe 433
32. Clergé 449
33. Disputes de Religion 453
34. Biens de l'Église 463

IX. Philosophie 473
1. Métaphysique 475
2. Systèmes philosophiques 489

X. Religion 495
1. Idées religieuses 497
2. Paganisme 501
3. Judaïsme 511
4. Christianisme 514
5. Mahométisme 522
6. Surnaturel 524

NOTES 533

TABLE DE CONCORDANCE 583

INDEX des *Pensées* de Montesquieu 597

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE GUYENNE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BORDES DE FORTAGE (Philippe-Louis DE), *Président.*
DEZEIMERIS (Reinhold), } *Vice-Présidents.*
ROBOREL DE CLIMENS (Lodi), }
BOUCHERIE (Jacques), *Secrétaire général.*
SARRAU (comte Aurélien DE), *Secrétaire adjoint.*
DUCAUNNÈS-DUVAL (Ariste), *Trésorier.*

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MM.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.
Archives départementales de la Gironde.
ARMAINGAUD (A.).
AYGUEPARSSE (Albert), à Arveyres (Gironde).
BARCKHAUSEN (Henri).
BÉNARD (Charles).
BEYSSAC (Jean CONILH DE).
Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.

MM.

BOISSAC (Ernest DE).
BONNEFON (Paul).
BORDES (Henri).
BORDES DE FORTAGE (Philippe-Louis DE).
BOUCHON (Georges).
British Museum, à Londres.
CALVÉ (Jules).
CASTELNAU D'ESSENAULT (marquis Guillaume DE), au Château du Casse, à Latresne (Gironde).
CÉLESTE (Raymond).

MM.

CHAPON (Gustave).
CHAPON (Jules).
CLERMONT (Paul).
COUNORD (Émile-Pierre).
COUSTEAU (Camille).
DANEY (Alfred).
DASPIT DE SAINT-AMAND (François-Gustave), à La Réole.
DAVID (Gaston), aux Brards, par Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
DELMAS (Philippe).
DÉTROYAT (Arnaud), à Bayonne.
DEZEIMERIS (Reinhold).
DUCAUNNÈS-DUVAL (Ariste).
DUGUIT (Léon).
DUPUY (Dr Paul), à Caudéran (Gironde).
DUTHU (Hippolyte).
EICHTHAL (baron D'), au château de Saint-Selve (Gironde).
ESCANDE (Dr Georges).
FAURE (Gabriel).
FAYOLLE (Évrard DE).
FERET (Édouard).
FROMENT (Théodore).
GADEN (Charles).
GAULNE (Alfred DE), château de Rochefort, à Langoiran (Gironde).
GAUTIER-LAGARDÈRE (Louis).
GOUNOUILHOU (Gustave).
GOYETCHE (Léonce).
GRELLET-DUMAZEAU (A.).
HABASQUE (Francisque).
HOCHART (Polydore).

MM.

JOHANNETON (Georges).
JOHNSTON (Harry).
LACOMBE (Ernest).
LAFFITTE (Pierre), à Béguey, par Cadillac (Gironde).
LALANNE (Émile).
LESCA (Léon).
LESPIAULT (Gaston).
LÉVÊQUE (Louis).
LOSTE (William).
LUR-SALUCES (comte Pierre DE), château de Malle, à Preignac (Gironde).
LUR-SALUCES (marquis DE), château de Filhot, à Sauternes (Gironde).
MAUREL (Jean).
MAXWELL (Joë).
MELLER (Pierre).
MENSIGNAC (Camille DE).
MERMAN (Jules).
MIALHE (Paul).
MOLLAT (Albert).
MONTAGUT (Made Marc).
MONTESQUIEU (baron DE), au château de La Brède, à La Brède (Gironde).
MONTESQUIEU (baron Albert DE), château de Brécy (Cher).
MONTESQUIEU (baron Allain DE), au château Palmer, à Cenon (Gironde).
MONTESQUIEU (baron Gaston DE), au château des Fougères, à La Brède (Gironde).
MONTESQUIEU (baron Gérard DE), à Baron (Gironde).

MM.

MONTESQUIEU (baron Godefroy DE), au Châlet, à La Brède (Gironde).

MONTESQUIEU (baron Henry DE), au château des Fougères, à La Brède (Gironde).

Musée des Antiques, à Bordeaux.

New-Club.

NICOLAÏ (L.).

OBERKAMPF (baron Émile), à Alais (Gard).

OUVRÉ (Henri), à Coulounieix (Dordogne).

PELLECHET (Mlle), à Paris.

PELLEPORT-BURÈTE (baron DE).

PELLEPORT-BURÈTE (vicomte DE).

PETIT (Henri).

PICQ (André), à La Brède.

MM.

PUIFFERRAT (marquis Théobald DE), au château du Breuil, à Talence (Gironde).

RANS DE BERGHEN DE SAINT-BRISSON (Mme la comtesse DE), au château des Fougères, à La Brède (Gironde).

RENEUFVE (Gustave).

ROBOREL DE CLIMENS (Lodi).

RÖDEL (Henri).

ROY DE CLOTTE (René).

SAIGNAT (Léo).

SAMAZEUILH (Fernand).

SARRAU (comte Aurélien DE).

SAZIAS (Henri).

SCHRÖDER (Maurice).

SÈZE (Aurélien DE).

SOURGET (Adrien).

TOULOUSE (Adolphe-Bertrand)

WETTERWALD (Charles).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ACHEVÉ D'IMPRIMER

PAR

G. GOUNOUILHOU, A BORDEAUX

LE XXIX JUIN M.DCCCI.

BORDEAUX. - IMP. G. GOUNOUILHOU

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 00425714 5